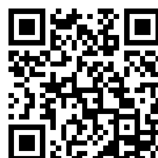
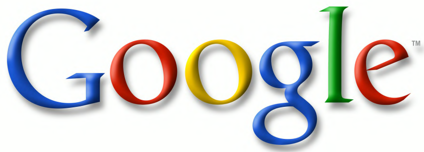
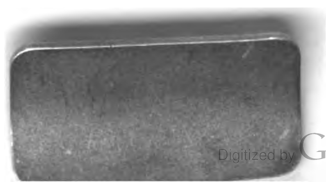










HISTOIRE COMPLÈTE

DE

JEANNE D'ARC

II

HISTOIRE COMPLÈTE

DE

JEANNE D'ARC

DU PROCÈS QUI L'A CONDAMNÉE

ET DE SA RÉHABILITATION

D'APRÈS LES MANUSCRITS DES DEUX PROCÈS
LES TRAVAUX LES PLUS RÉCENTS ET DES DOCUMENTS INÉDITS
DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

AVEC

Cartes, Plans, Appendices, Notes et Pièces justificatives, et le Décret de Rome qui déclare Jeanne d'Arc Vénérable

PAR

M. L'ABBÉ PH.-H. DUNAND

ANCIEN AUMÔNIER DU LYCÉE DE TOULOUSE
CHANOINE DE LA MÉTROPOLE

Mens sana in corpore sano;
Mens sancta in corpore sancto!

TOME DEUXIÈME

LA MISSION DE JEANNE D'ARC

(1429-1431)

TOULOUSE

ÉDOUARD PRIVAT, LIBRAIRE-ÉDITEUR

45, RUE DES TOURNEURS, 45

1899


LIBRARY OF THE
UNION
THEOLOGICAL
SEMINARY
NEW YORK

PRÉFACE

DU DEUXIÈME VOLUME

Dans le premier volume de cette Histoire, nous avons dit ce que les contemporains et les compatriotes de Jeanne d'Arc nous ont appris de sa jeunesse, jusqu'à son départ de Blois pour Orléans. Dans ce deuxième volume, nous dirons ce qu'a été sa vie guerrière, depuis le siège d'Orléans jusqu'à la malheureuse sortie de Compiègne, et nous commencerons l'exposé de son Procès.

La mission de Jeanne d'Arc, tel est le titre que nous donnons à ce deuxième volume et que nous maintiendrons au troisième; cela, parce que la mission de la Pucelle, d'ordre moral avant tout, embrasse à la fois la cause posée par elle et les effets qui devaient infailliblement en résulter : je veux dire, d'une part, la vie publique de Jeanne tout entière, y compris sa

captivité et son supplice; d'autre part, la rentrée de Paris en l'obéissance de Charles VII, la délivrance des provinces françaises et enfin l'expulsion des Anglais. La vie publique de l'héroïne, sa carrière guerrière, sa mort cruelle sont la cause posée. Le relèvement moral des Français, la confiance qui chez eux succède à l'abattement, sont l'effet immédiat de cette cause, effet qui aura pour couronnement l'affranchissement de la patrie.

Nous avons déjà présenté sommairement, dans notre Introduction, cette idée de la mission de Jeanne d'Arc. Elle nous a paru assez importante pour consacrer un chapitre entier de ce deuxième volume — le vingt et unième — à la préciser, la développer et la justifier.

Une mission aussi haute, aussi belle, ne pouvait être confiée à un personnage vulgaire. C'est pourquoi nous nous sommes appliqué, dans un chapitre subséquent sur l'Ame de Jeanne d'Arc, — le vingt-sixième, — à faire ressortir la grandeur morale de la Vierge lorraine, c'est-à-dire son héroïsme et sa sainteté.

Nous n'insisterons pas sur le point de vue uniquement documentaire auquel nous nous sommes placé en écrivant cette Histoire; nous

croyons y être demeuré fidèle jusqu'à présent, et nous espérons bien l'être jusqu'à la fin. Une figure comme celle de Jeanne a deux sortes d'ennemis : les légendes et les préjugés de secte. Avec les sources exceptionnelles d'informations que l'érudition et la Providence — qu'on songe aux cent vingt-cinq témoins de la réhabilitation — ont ménagées à l'écrivain, il est aisé de soustraire cette figure aux ombres de la légende et des préjugés, et de la faire entrer dans le plein jour de l'histoire.

Puisque nous parlons d'érudition, félicitons-nous d'avoir pu mettre à profit les documents contenus dans le tome quatrième du *Chartularium Universitatis Parisiensis* publié tout récemment par le R. P. H. Denifle, des Frères Prêcheurs, et M. Émile Châtelain, bibliothécaire de la Sorbonne. Un de ces documents nous apprend que dès 1429, après l'échec des troupes royales devant Paris, l'Université de Paris s'était occupée du cas de la Pucelle.

Le siège d'Orléans est un des principaux faits racontés dans ce deuxième volume. Quatre chapitres (XIII-XVI) en retracent les incidents. A propos de ce siège, le premier éditeur du *Journal* de ce nom écrivait, en 1576, aux *Maire et*

Eschevins orléanais, que « leur cité avait été comme *le théâtre d'honneur de toute la France*, auquel avait été joué le dernier acte de la tragédie anglaise sur les Français[1]. »

De nos jours comme alors, — c'est une justice à rendre aux habitants d'Orléans, — leur cité mérite cette noble qualification *de théâtre d'honneur de toute la France*, à cause du souvenir fidèle qu'ils n'ont cessé de garder de leur Libératrice. La reconnaissance des Orléanais envers Jeanne n'a pas été un vain mot. Non contents d'entourer sa mémoire d'un culte familial, à leurs Évêques et à eux revient l'initiative de la cause de béatification qui se poursuit présentement en cour de Rome, et qui a déjà eu pour résultat de faire inscrire le nom de la martyre de Rouen dans le Livre d'or de l'Église catholique. Vénérable, béatifiée, canonisée, Jeanne d'Arc sera toujours pour la France et la postérité LA PUCELLE D'ORLÉANS.

Décembre 1898.

1. LÉON TRIPAULT, *L'Histoire et Discours au vray du siège d'Orléans*. Edition *princeps*, Orléans, Saturny Hottot, 1576. Bibliothèque nationale, et Bibliothèque d'Orléans.

LA MISSION DE JEANNE D'ARC

PHASE DE SUCCÈS

ORLÉANS. — PATAY. — REIMS. — L'ILE-DE-FRANCE.

PHASE D'ÉPREUVES

L'ÉCHEC DE PARIS. — LA CHARITÉ. — COMPIÈGNE.

CAPTIVITÉ

BEAULIEU. — BEAUREVOIR. — ROUEN.

COMMENCEMENT DU PROCÈS

CHAPITRE XIII.

LE SIÈGE D'ORLÉANS.

LA VILLE — SES DÉFENSEURS.

I. *Importance de la possession d'Orléans pour la cause française. — Site de la ville. — Ses remparts, ses tours, ses portes. — Le pont d'Orléans. — Les Tourelles. — Le Portereau. — Les couvents des Augustins et de Saint-Loup. — Les îles orléanaises de la Loire en 1428-1429.*

II. *Orléans, ville ducale et ville du royaume. — L'évêque Jean de Saint-Michel. — Organisation communale. — Le bailli Raoul de Gaucourt. — Le lieutenant du roi, Jean, bâtard d'Orléans. — Les procureurs de la cité.*

III. *Appel des Orléanais aux gens de guerre. — Faubourgs brûlés. — L'artillerie de défense. — Maître Jean le Lorrain. — Impositions extraordinaires. — Secours du dehors. — Prières et processions.*

IV. *Charles VII et les bourgeois d'Orléans. — Secours envoyés à la ville assiégée. — Les capitaines auxiliaires de la Pucelle. — Le maréchal de Boussac. — L'amiral Louis de Culan. — Les seigneurs de Rais, de Loré, de Graville. — Florent d'Illiers.*

I.

IMPORTANCE DE LA POSSESSION D'ORLÉANS POUR LA CAUSE FRANÇAISE. — SITE DE LA VILLE. — SES REMPARTS, SES TOURS, SES PORTES. — LE PONT D'ORLÉANS. — LES TOURELLES. — LE PORTEREAU. — LES COUVENTS DES AUGUSTINS ET DE SAINT-LOUP. — LES ÎLES ORLÉANAISES DE LA LOIRE EN 1428-1429.

Orléans[1] était la ville de France dont la possession im-

1. On trouve déjà ce nom ainsi orthographié en plusieurs pièces et

portait le plus à Charles VII. Par sa position sur la Loire, au centre du royaume, elle barrait le passage aux Anglais et défendait l'accès des provinces du Midi. Poste avancé pour l'offensive, la cité orléanaise, pour la défensive, servait de place de sûreté. Que le comte de Salisbury parvînt à s'emparer de cette clef de la France, et la France n'était plus que la vassale ou plutôt la chose de l'Angleterre. Dans quelle autre ville, dans quelle autre province le descendant de saint Louis eût-il trouvé un asile sûr et inviolable? et quel espoir sérieux eût-il pu garder de recouvrer jamais le domaine de la couronne?

Les bourgeois d'Orléans étaient visiblement fiers de leur cité. Sans doute, comme le proclamait leur *Mystère*, ils étaient persuadés que

N'est si noble joyau que la terre de France[1];

mais, chose non moins manifeste, une des plus belles villes de ce royaume, à leurs yeux, était Orléans. Pas un Orléanais n'eût taxé d'exagération le langage que tenait, dès les premières pages de son livre le prêtre qui, au dix-septième siècle, en écrivait l'histoire. D'après Symphorien Guyon, les villes devant être louées aussi bien que les hommes, il n'hésite pas à entreprendre l'éloge de « cette ancienne, noble et royale ville d'Or-

écrits du quinzième siècle. Mais c'est encore *Orliens* qu'on rencontre le plus souvent; par exemple, dans les Comptes de la ville. Voir *Journal du siège*, édit. P. Charpentier et Ch. Cuissard, pages 209 et suivantes.

1. *Le mystère d'Orléans*. (J. Fabre, *Procès de réhabilitation*, t. II, p. 395.)

léans, une des plus belles non seulement de France, mais de toute l'Europe[1]. »

« La situation, remarque-t-il, en est si avantageuse que peu de villes lui en peuvent disputer une meilleure. Outre qu'elle reçoit une très grande commodité d'être sise au nombril de Loire, rivière qui la rend fort marchande, elle a le pays de Beauce, ce grand et fertile grenier de la France, derrière et à ses côtés, et autour de soi, un paysage et vignoble le meilleur, le plus peuplé et le plus beau du royaume[2]. »

La cité orléanaise est bâtie sur une légère élévation, à pente insensible, en regard du fleuve le long duquel elle est coquettement assise. En 1428-1429, Orléans comptait une population d'environ trente mille âmes répartie entre la ville et les faubourgs. La ville proprement dite formait un quadrilatère dont les côtés est et ouest étaient longs de 500 mètres environ, et les côtés nord et sud de 600. Elle s'étendait à peu près tout entière sur la rive droite de la Loire, et n'avait sur la rive gauche que quelques faubourgs. Des remparts continus de deux mètres d'épaisseur partaient de la Loire à l'ouest, contournaient la ville au nord, et rejoignaient à l'est le fleuve, formant avec

1. Deux auteurs étrangers cités par E. Richer (*Histoire manuscrite*, livre IV, p. 171 verso), Georgius Braun et Franciscus Hogenburgius, dans un traité *de præcipuis orbis universi urbibus*, parlent d'Orléans en des termes non moins flatteurs que Symphorien Guyon : « Aurelia, florentissima Galliæ urbs, loco admodum opportuno sita, dives, civibus armis exercitatis potens, munitissima, *non in Gallia modo sed tota etiam Europa clarissima.* »

2. Symphorien Guyon, *Histoire de l'Eglise et diocèse d'Orléans*, t. I, préface, sans pagination. — La préface n'est pas de Symphorien Guyon, mais de son frère Jacques qui était prêtre comme lui.

lui l'enceinte de défense. Un fossé de treize mètres de largeur et de six mètres de profondeur s'étendait devant les remparts. A ces défenses s'ajoutaient trente-cinq tours rondes, à demi saillantes, de trois étages chacune, hautes de dix mètres et distantes de soixante à soixante-dix mètres les unes des autres[1].

Cinq portes principales donnaient accès dans la ville : chacune avait son nom et son pont-levis, et était flanquée de deux petites tours. En 1417, les Anglais ayant fait une démonstration contre Orléans, on donna pour défense à ces portes un boulevard extérieur rectangulaire, environné de fossés[2].

Ces cinq portes étaient :

Au nord, la porte Parisie, près la route de Paris, et la porte Bernier (Bannier, depuis 1440);

A l'est, la porte de Bourgogne;

A l'ouest, la porte Regnard ou Renart[3];

Au midi, à l'entrée du pont, la porte du Pont ou de Sainte-Catherine.

Outre ces portes, il y en avait quelques autres d'importance moindre, telles que la porte de la Barre-Flambert, celles de l'Abreuvoir, de la Herse, la poterne Ches-

1. Voir dans l'*Histoire du siège d'Orléans* (Mémoire inédit de l'abbé Dubois), pages 128-169, la description et les noms de ces trente-cinq tours. In-8°, Orléans, 1894. Publication de MM. Paul Charpentier et Charles Cuissard, avec Notice sur l'auteur.

2. Jollois, *Histoire du siège d'Orléans*, p. 8. Un volume grand in-4°, Paris, 1833.

3. Les portes *Regnard* et *Bernier* avaient pris ces noms des familles propriétaires de maisons dans le voisinage de ces portes. Cf. Abbé Dubois, *op. cit.*, pp. 149-152.

neau, la seule par laquelle en temps de guerre on pût se rendre sur le bord de la Loire[1].

Il est si souvent question du pont d'Orléans dans l'histoire du siège de 1428-29, qu'une description exacte de ce pont est indispensable à l'intelligence du récit : nous l'emprunterons en grande partie à l'érudit orléanais, le consciencieux chanoine Dubois, qui avait eu la bonne fortune de le voir dans sa jeunesse[2], car il ne fut détruit qu'en 1760.

Le pont sur lequel passa Jeanne d'Arc avait été construit de 1100 à 1130, un peu au-dessus de l'endroit où s'élève le pont actuel. Sa longueur était de 500 mètres ; ses arches, au nombre de dix-neuf, formaient une ligne parfaitement droite d'une rive à l'autre[3]. Un pont-levis de 16 pieds en long et de 13 en large, du côté de la rive

1. La poterne Chesneau tirait son nom de celui d'un particulier qui demeurait tout près. (Cf. Abbé Dubois, *op. cit.*, pp. 155, 158, 159, 166.)

2. Abbé Dubois, *op. cit.* pp, 170-183. — C'est en 1178 qu'on trouve la mention la plus ancienne de ce pont, dans une charte de Louis le Jeune. (*Journal du siège*, p. 9; édition de MM. Paul Charpentier et Charles Cuissard.)

3. Un des historiens les plus consciencieux de la Pucelle, Le Brun de Charmettes, prétend que le pont d'Orléans, au temps du siège, n'abordait pas en ligne droite la rive gauche du fleuve, mais qu'il formait un coude aux trois quarts et demi de sa longueur, et biaisait à l'est. De là, d'après Le Brun, le nom de *Tournelles* donné aux fortifications du bout du pont, parce qu'il fallait *tourner* un peu pour y arriver. (Le Brun de Charmettes, *Histoire de Jeanne d'Arc*, t. I, introduction, p. 120, note.)

Cette explication de Le Brun des Charmettes est réduite à néant par le témoignage de l'abbé Dubois, qui avait vu, dans son jeune âge, le vieux pont d'Orléans : il déclare formellement qu'il allait d'une rive à l'autre en parfaite ligne droite, et qu'il ne s'infléchissait nullement en manière de ligne brisée. De plus, sur tous les plans qui ont été

droite, rejoignait la porte Sainte-Catherine au pont proprement dit[1].

Sur l'extrémité de la sixième arche avait été construit en 1417 un ouvrage formé de deux tours qu'on nommait la bastille Saint-Antoine, parce qu'il s'appuyait à l'est sur une chapelle dédiée à ce saint, et à l'ouest sur un hospice du même nom. Cet hospice, fondé pour les pèlerins et voyageurs, et cette chapelle étaient bâtis sur deux îles situées des deux côtés du pont et qu'on nommait, celle de l'est, *la Motte Saint-Antoine*, celle de l'ouest, *la Motte des Poissonniers* ou des *Chalands percés*, parce que dans ces chalands on conservait le poisson frais et vivant. Ces deux îles ont subsisté jusqu'à la construction du pont actuel, c'est-à-dire jusqu'en 1760.

Entre la onzième et la douzième arche, sur le pilier qui les séparait, se dressait à droite, du côté du midi, une croix de bronze doré, objet de la vénération publique. On l'appelait la *Belle-Croix*. Le piédestal qui la portait était très élevé; des bas-reliefs de bronze l'embellissaient, et tout autour règnait un treillis de fer doré.

Au temps du siège, un boulevard qui portait le nom de boulevard de la Belle-Croix avait été construit entre la Belle-Croix et la bastille Saint-Antoine à laquelle il servait d'ouvrage avancé.

A l'extrémité du pont, au midi, rive gauche, pour en défendre l'accès, les Orléanais avaient élevé un petit fort, dit des *Tourelles*[2], parce qu'il se composait de deux tours,

faits, lorsqu'il subsistait encore, ce pont est représenté parfaitement droit. (Abbé DUBOIS, *op. cit*, p. 66, note 3, et 289.)

1. Abbé DUBOIS, *op. cit.*, p. 161.

2. Abbé DUBOIS, *ibid.*, pp. 37-38. — Faut-il écrire *Tourelles* ou *Tournelles?* On trouve les deux orthographes dans les Comptes de

l'une ronde, l'autre polygonale, placées de chaque côté du pont et reliées ensemble par un passage voûté sous lequel on circulait. On l'appelait aussi la bastille ou le fort du bout du Pont. En avant des Tourelles, dont un bras de la Loire le séparait, se présentait un fort boulevard de 60 pieds de long sur 80 de large. Ce boulevard était construit en terre, consolidé par des fascines, et fortifié par des pieux enfoncés obliquement dans la terre. Un pont-levis réunissait les Tourelles au boulevard.

En face du pont et des Tourelles, sur la rive gauche, s'étendait un faubourg nommé le *Portereau*. Il se divisait en trois parties : le Portereau de Tudelle, partie qui se dirigeait vers Saint-Mesmin; le Portereau de Saint-Marceau, partie qui allait droit vers Olivet et qui comprenait l'église paroissiale Saint-Marceau; et la *Turcie* ou levée de Saint-Jean-le-Blanc, partie qu'on nomme aujourd'hui le Portereau du Coq, et qui aboutissait à l'église de Saint-Jean-le-Blanc, à 800 mètres environ des Tourelles[1].

A peu de distance du pont, là où a été érigée la croix,

forteresse de la ville d'Orléans. (*Journal du siège*, édit. de MM. P. Charpentier et Ch. Cuissard, pp. 273-398.) Mais *Tourelles* s'y rencontre beaucoup plus habituellement que *Tournelles*. Nous y avons relevé trente-deux fois consécutives *Tourelles* (de la page 273 à la page 370 (*Journal* cité) avant de rencontrer deux fois seulement *Tournelles* (p. 371); *Torelles* s'y rencontre aussi quelquefois, mais rarement. Le *Journal du siège* écrit *Tournelles*. Mais il ne faut pas oublier que le manuscrit le plus ancien qu'on en possède n'est qu'une copie du manuscrit original, et que la leçon *Tournelles* peut provenir du copiste. L'abbé Dubois paraît être de cet avis.

1. D'après l'érudit Orléanais Polluche, l'église de Saint-Jean-le-Blanc devait son nom aux prêtres habillés de blanc qui la desservaient. (Abbé Dubois, *Histoire du siège d'Orléans*, p. 188, note.) — *Turcie*, élévation, renflement, du latin *turgere*.

but de la procession du 8 mai, s'élevaient l'église et le couvent des Augustins [1].

Quant au couvent de Saint-Loup, il était non sur la rive gauche, mais sur la rive droite, au delà de la porte de Bourgogne, en remontant vers l'est, au sommet d'un petit coteau. En face, de l'autre côté de la Loire, rive gauche, s'ouvrait le petit port dit de Saint-Loup ou du Bouchet, ainsi nommé à cause des arbres dont il était bordé.

Plusieurs îles, dont quelques-unes ont disparu depuis dans le lit si changeant du fleuve, parsemaient alors la Loire. Nous avons déjà mentionné les deux îles nommées Motte de Saint-Antoine et Motte des Poissonniers ou des *Chalands percés*, qui touchaient au pont même.

En amont, au-dessus de Saint-Loup, s'étendait la grande *Ile aux Bœufs*, ainsi nommée parce que longtemps on y mena paître des bœufs. Près de cette île se trouvait une autre petite île qu'on appelait l'île Saint-Charlemagne, et qui, plus tard, lui fut réunie.

A la hauteur de Saint-Jean-le-Blanc, on voyait une île qui, au seizième siècle, prit le nom d'île aux Toiles, parce qu'on y étendait les toiles à blanchir. Le *Journal du siège* la désigne en deux circonstances, une fois sous le nom d'*Ile au droit de Saint-Aignan* : le 18 janvier et le jour de la prise de la bastille des Augustins, 6 mai [2]. Cette île était tout près de la rive gauche ; il suffisait de

1. Abbé Dubois, *op. cit.*, p. 293.

2. En amont du pont (*Journal du siège*, pp. 28, 84), non loin de la collégiale Saint-Aignan, émergeaient deux petites îles dites des *Martinets*. Elles appartenaient au chapitre de Saint-Aignan et furent emportées par les eaux vers 1550.

deux bateaux pour la mettre en communication avec la terre ferme.

Nous ne devons pas oublier de mentionner la longue chaussée construite en amont, au-dessus du pont, de manière à diviser le fleuve en deux parties. Cette chaussée était nommée *Duict,* du latin *ductus*. Elle dépassait le niveau ordinaire du fleuve, mais non celui des grandes eaux. Elle avait pour objet de rejeter le courant du côté de la ville, afin de mettre en mouvement les moulins que des personnages considérables, tels que les rois de France avant le douzième siècle, le duc d'Orléans et les chanoines de Saint-Aignan, au quatorzième, avaient sur la Loire.

En aval du fleuve, au-dessous du pont, dans la direction de l'ouest, on voyait une grande île nommée Charlemagne, comme la petite dont nous avons parlé tout à l'heure. Les Anglais y construisirent une bastille qui assurait leurs communications entre les deux rives et les rendait maîtres de cette partie du cours de la Loire.

Outre cette île Charlemagne, il paraît y avoir eu, en 1429, au-dessous du pont, deux petites îles que le *Journal du siège* nomme « les deux îles Saint-Laurent. » Il les mentionne à l'occasion du combat que se livrèrent, le dimanche de Quasimodo, les pages anglais et les pages français. Comme beaucoup d'autres, ces deux îles ont dû être emportées par les eaux, car on n'en retrouve pas la trace dans un plan d'Orléans de 1689 [1].

1. Abbé DUBOIS, *Histoire du siège d'Orléans*, pp. 193-199; — BOUCHER DE MOLANDON, *L'armée anglaise vaincue sous les murs d'Orléans*, pp. 71-73. In-8°, Orléans-Paris, 1892; — F. MANTELLIER, *Histoire du siège d'Orléans*, pp. 17-24.



II.

ORLÉANS, VILLE DUCALE ET VILLE DU ROYAUME. — L'ÉVÊQUE JEAN DE SAINT-MICHEL. — LE BAILLI RAOUL DE GAUCOURT. — LE LIEUTENANT DU ROI, JEAN, BATARD D'ORLÉANS. — LES PROCUREURS DE LA CITÉ.

Orléans n'était pas une ville comme les autres; elle comptait tout ensemble à titre de ville ducale et de ville du royaume. Ville ducale, elle dépendait de Charles, duc d'Orléans, cousin germain de Charles VII[1]; ville du royaume, elle avait pour suzerain le roi de France. Au point de vue communal, elle avait en outre une organisation qui mérite d'être remarquée.

Le représentant du Roi de France était, en 1428, Jean, bâtard d'Orléans, le futur comte de Dunois. Son titre officiel était celui de *lieutenant général du Roi pour le fait de la guerre dans les pays de l'obéissance du duc d'Orléans*.

Les représentants du duc Charles étaient, en premier lieu, le bailli ou gouverneur d'Orléans, qui concentrait en sa personne les pouvoirs civils et militaires; en second lieu, le chancelier et le trésorier du duché.

Le bailli d'Orléans, en cette même année, était Raoul de Gaucourt; le chancelier du duché était Guillaume Cousinot, l'auteur de la *Geste des nobles*, et le père de l'auteur de la *Chronique de la Pucelle;* le trésorier était Jacques Bouchier ou Boucher.

1. Quand les ducs d'Orléans visitaient leur bonne ville, ils logeaient au Châtelet, ancien château des rois de France, où résidaient les gouverneurs de la cité. Cet édifice était baigné par la Loire et flanqué de deux grosses tours. (Abbé Dubois, *Histoire du siège d'Orléans*, p. 163.)

Les Orléanais avaient alors pour évêque Jean, surnommé de Saint-Michel (*Kirkmichael*), qui avait remplacé Guy de Prunelay, mort en 1425. Jean de Saint-Michel était Ecossais d'origine. Son élévation au siège épiscopal d'Orléans ne doit pas étonner en un temps où les Écossais étaient les fidèles alliés de la France contre l'Angleterre; combattant dans les rangs mêmes des Français, on avait intérêt à les ménager, et l'un d'entre eux, le comte de Buchan, fut élevé à la dignité de connétable.

L'historien d'Orléans, Symphorien Guyon, affirme que Jean de Saint-Michel « tenait ferme pour le Roi, » et ne cessa d'exhorter ses diocésains à la résistance[1]. Le prélat n'eut pas le mérite de le faire jusqu'au bout, ayant quitté sa ville épiscopale au lendemain de la Journée des Harengs et n'y étant revenu qu'après la levée du siège. C'est pour cela qu'il n'est question d'aucun rapport entre cet évêque et Jeanne d'Arc[2].

De Guillaume Cousinot, le chancelier du duc Charles, de Jacques Boucher, son trésorier, nous ne dirons rien présentement; nous aurons bientôt l'occasion de rappeler les rapports qu'ils eurent avec Jeanne d'Arc. Nous ne ferons pas ainsi pour le Bâtard d'Orléans et Raoul de Gaucourt : la part qu'ils prirent aux opérations du siège demande que nous entrions en quelques détails.

Tout en remplissant, au nom du duc d'Orléans, les fonctions de bailli dans la cité orléanaise, Raoul de Gau-

1. Symphorien Guyon, *Histoire de l'Eglise et diocèse d'Orléans*, t. II, pp. 181, 275-279.

2. A la mort de Jean de Saint-Michel, arrivée en 1437, Regnault de de Chartres fut administrateur jusqu'à sa mort (1446) de l'église d'Orléans. (Symphorien Guyon, *op. cit.*, pp. 275-279.)

court occupait un rang élevé à la cour de Charles VII : il était un des conseillers du jeune Roi. Sa carrière militaire avait été des plus honorables. En 1396, il combattait les Turcs à Nicopolis et était armé chevalier. Après son retour en France, il s'illustra en maintes affaires, mais surtout à Harfleur, qu'il défendit admirablement, en 1415, contre les Anglais. Devenu leur prisonnier, il demeura treize ans entre leurs mains et paya une rançon de « six vingt quatorze mille livres. » En 1429, Charles VII ajoutait à ses titres celui de capitaine de Chinon, et, en 1430, celui de gouverneur du Dauphiné [1].

Jean, bâtard d'Orléans, était né en 1402 de Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VII, et de Mariette d'Enghien, plus connue sous le nom de dame de Cani. On connaît le mot de Valentine de Milan à son sujet. Frappée des qualités qui se révélaient en cet enfant dès ses tendres années : « Il devrait être à moi, disait la noble femme ; on me l'a volé ! » Aucun de ses propres enfants ne lui paraissait aussi capable que Jean le bâtard de venger l'assassinat de son époux.

1. P. Anselme, *Histoire généalogique de la Maison de France*, t. VIII, pp. 366-367, 370-371.

La fin de la carrière de Raoul de Gaucourt fut aussi bien remplie et aussi honorable que l'avaient été les commencements. Ce seigneur s'acquitta avec succès de plusieurs missions auprès du pape, du roi de Suède, de l'empereur d'Allemagne, du roi d'Angleterre (1438, 1441, 1448). Il assista au siège de Montereau et prit part à la campagne qui assura la conquête de la Normandie. Bailli de Rouen et de Gisors en 1449, il fut nommé grand maître d'hôtel du roi en 1453. Il témoigna au procès de réhabilitation de Jeanne et mourut, en juin 1461, âgé de plus de quatre-vingts ans. Il eut quatre enfants, dont le second, nommé Jean, fut évêque et duc de Laon. (Voir l'ouvrage sur Raoul de Gaucourt, signalé à la Bibliographie, t. I, p. LXII.)

Un chroniqueur du quinzième siècle, Mathieu d'Escouchy, nous apprend que « pour ce temps (c'est-à-dire en 1449, lors de la conquête de la Normandie), le comte de Dunois était fort renommé d'être sage, prudent et de bonne conduite, et aussi fort ami de tous les gens de guerre [1]. »

Ce qui était vrai en 1449 l'était déjà en 1428. Quoique âgé de vingt-six ans seulement, le fils de Mariette d'Enghien avait, en plusieurs circonstances, donné des preuves d'une vaillance et d'une sagesse faites pour lui conquérir l'estime de ses compagnons d'armes et la confiance des populations. A l'éloge emprunté à Mathieu d'Escouchy, ajoutons cette remarque de Jean Chartier, qui nous signale en Dunois « un des beaux parleurs qui soit en la langue de France [2]. »

A l'âge de quinze ans, le bâtard d'Orléans guerroyait contre les Bourguignons à Saint-Germain-en-Laye. Le sort ne lui fut pas favorable, car on le fit prisonnier, et il fallut que son frère, Charles d'Orléans, de Londres même négociât sa rançon. En 1421, il prit part à la bataille de Baugé, dans laquelle les troupes royales demeurèrent victorieuses. Après la mort de Jean d'Harcourt, comte d'Aumale, à Verneuil (1425), Charles VII nommait Jean d'Orléans capitaine du Mont-Saint-Michel. Le jeune capitaine se contenta d'y envoyer un lieutenant. Il fut de

1. *Chronique* de Mathieu d'Escouchy, t. I, p, 186. Edition publiée par M. G. Du Fresne de Beaucourt, pour la *Société de l'Histoire de France*. 3 vol. in-8°, Paris, MDCCCLXIII-IV.

2. « Adonc ledit Monseigneur de Dunois leur commença à dire et à exposer en beaux et hauts termes, comme ung des beaux parleurs qui soit en la langue de France... » (Jean Chartier, *Chronique de Charles VII*, t. II, p. 105, édit. V. de Viriville.)

la sorte libre de ses mouvements quand il fallut secourir Montargis. On a vu en son lieu avec quel entrain le bâtard d'Orléans, secondé par La Hire, culbuta les Anglais qui assiégeaient cette place et les força à battre en retraite. En le nommant son lieutenant dans le duché d'Orléans pour le fait de la guerre vers juillet 1428, Charles VII ne pouvait remettre les intérêts de la cause française en de meilleures et de plus loyales mains.

On sait quels furent l'attachement et le respect de Dunois pour Jeanne d'Arc. Les services qu'il rendit après la mort de la Pucelle à la France et au Roi lui valurent le titre de comte de Longueville et le beau nom de *Restaurateur de la patrie*. A ces marques de distinction s'ajoutèrent les charges de lieutenant du Roi, de grand chambellan de France et les honneurs de prince légitime. Quoique l'imposant manoir de Châteaudun lui appartînt en qualité de comte de Dunois, il passa les dernières années de sa vie à Beaugency. Il mourut en son château de Saint-Germain en Laye (1468), et fut inhumé, selon sa volonté, dans une chapelle de l'église Notre-Dame de Cléry. Dans son oratoire, il avait fait graver ces mots : « Mon Dieu, créez en moi un cœur pur! » Prière digne du guerrier qui avait été l'admirateur et le fidèle compagnon d'armes de Jeanne la sainte!

Les bourgeois d'Orléans et les magistrats à qui était confiée l'administration municipale de la cité suivirent docilement les instructions que leur donnèrent les deux vaillants hommes de guerre placés à leur tête. Ces magistrats étaient au nombre de douze et portaient le nom de *procureurs;* ils ne prirent celui d'échevins qu'à la fin

du quinzième siècle[1]. Leur élection avait lieu par l'entremise de sept notables bourgeois que leurs concitoyens choisissaient dans une assemblée présidée par le bailli de la ville ou par son lieutenant.

Ce qui fait le plus grand honneur à la prévoyance des procureurs d'Orléans en ces années-là, c'est la précaution prise par eux de ranger les dépenses municipales en deux catégories distinctes. Ces dépenses, depuis 1400 jusqu'en 1590, sont classées dans les registres d'Orléans sous ces deux titres : *Comptes de commune* et *Comptes de forteresse.*

Les *Comptes de commune* comprenaient les dépenses se rapportant aux choses d'ordre général, aux fêtes civiles et religieuses, à l'entretien des édifices et monuments, etc. Dans les *Comptes de forteresse* étaient relatées les dépenses affectées à la construction et réparation des tours, portes et remparts, à l'achat des munitions, et de ce que l'on appelait *habillements de guerre*, aux travaux de tout genre intéressant la défense de la cité. Mesure qui montre bien la sagesse des administrateurs et le patriotisme des Orléanais, à ces dépenses étaient réservés les trois quarts des recettes totales. Le clergé à lui seul y concourait pour un sixième[2].

Les procureurs en exercice durant la seconde moitié de l'année 1428 ne s'étaient pas fait illusion en voyant la campagne menée par Salisbury du côté de la Beauce et sur les bords de la Loire. Ils s'empressèrent de faire

1. Abbé Dubois, *Histoire du siège*, p. 11.

2. Abbé Dubois, *op. cit.*, pp. 11-13; — Boucher de Molandon, *Les comptes de la ville d'Orléans des quatorzième et quinzième siècles*, p. 6. In-8°, Orléans. 1880.

mettre en bon état les remparts, les tours, les fossés de la ville, et ils se pourvurent aussi abondamment que possible d'armes, de munitions et de vivres.

III.

APPEL DES ORLÉANAIS AUX GENS DE GUERRE. — FAUBOURGS BRÛLÉS. — L'ARTILLERIE DE DÉFENSE. — MAÎTRE JEAN LE LORRAIN. — IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES. — SECOURS DU DEHORS. — PRIÈRES ET PROCESSIONS.

C'était un des privilèges d'Orléans de n'être pas tenue à recevoir garnison dans ses murs. En présence du danger qui les menaçait, quoiqu'ils comptassent sur le Roi et sur les secours en hommes, vivres, argent, munitions qu'il pourrait leur envoyer, les procureurs se mirent en devoir de joindre à la milice bourgeoise des troupes habituées à tenir la campagne, et ils firent appel aux capitaines et hommes d'armes de bonne volonté. « Ils avaient, disaient-ils, de l'or et de l'argent en abondance, des vivres et des munitions pour deux mille combattants. Que des guerriers vaillants consentissent à se joindre à eux, et ils défendraient leur cité jusqu'à la mort[1]. »

Les actes des braves bourgeois orléanais ne furent pas en désaccord avec leur langage. « En vérité, dit le *Journal du siège*, combien qu'ils ne voulussent, devant que le siège fût assis, souffrir entrer nulles gens de guerre dedans la cité, doubtant qu'ils ne les voulussent piller ou maistriser trop fort, toutefois en laissèrent-ils assez en-

1. *Le Religieux de Dumferling*, PROCÈS, t. V, p. 341. — Le rôle des milices bourgeoises était de garder les remparts; celui des troupes de la garnison, de faire les sorties. Aux unes la défensive, aux autres l'offensive.

trer tant qu'il y en vouloit venir, depuis qu'ils cogneurent qu'ils n'entendoient qu'à leur défense, et se maintenoient tant vaillamment contre leurs ennemis. Et si estoient avec eulx très unis pour deffendre la cité, et par ce les départoyent entre eulx, en leurs hostels, et les nourrissoyent de tels biens que Dieu leur donnoit, aussi familièrement comme s'ils eussent été leurs propres enfants [1]. »

Afin de mieux assurer la défense, les Orléanais n'hésitèrent pas à brûler et à détruire ce dont ils étaient si fiers, « leurs beaux faubourgs, presque aussi grands, s'ils eussent été ensemble, comme la ville », ces faubourgs qui passaient pour « les plus beaux du royaume [2]. » Le jour même où Salisbury et ses Anglais s'abattaient sur la rive gauche, les maisons du Portereau, le couvent et l'église des Augustins étaient en flammes. Mais ces derniers bâtiments n'ayant pas été entièrement consumés, l'ennemi put s'y établir et les transformer en bastille.

Du mardi 8 novembre à la fin du mois, « vingt-six églises sur la rive droite, dont celle de Monseigneur Saint-Aignan, qui était collégiale, et un cloître pour les chanoines qui était moult bel à voir », et toutes les maisons où les assiégeants eussent pu se loger, furent brûlés ou démolis; avec les maisons, vignes, arbres, jardins furent rasés à plus d'une lieue à la ronde [3]. Du 27 au 29 décembre, on brûlait, on abattait en dehors des remparts les églises et édifices restés debout [4].

1. *Journal du siège*, p. 92, édit. P. Charpentier et Charles Cuissard.
2. *Chronique de la Pucelle*, p. 270; — *Journal du siège*, pp. 13-15.
3. *Journal du siège*, ibid.
4. *Id.*, pp. 19-20.

Quoique l'artillerie fût encore en son enfance, les défenseurs de la cité orléanaise ne la négligèrent pas. Aux bouches à feu qui leur vinrent du dehors, soixante au moins, s'ajoutèrent celles qu'ils fondirent eux-mêmes. Parmi les pièces qui leur vinrent du dehors se trouvait un gros canon prêté par les habitants de Montargis, et pour cette raison surnommé *Montargis,* lequel faisait merveille. A ce canon, qui était en batterie près de la poterne Chesneau, était joint un autre canon tout aussi puissant, surnommé *Rifflard*, et une bombarde[1] faite par un « très soutil (subtil, habile) ouvrier », du nom de Duisy, laquelle lançait des boulets de pierre de 120 livres pesant[2], et si énorme qu'il fallut vingt-deux chevaux pour la conduire avec son affût du port à l'hôtel de ville. Au nombre des pièces qui défendaient la ville s'en trouvait une qui lançait ses boulets à une portée double de la portée ordinaire, jusqu'à une distance de 700 toises au lieu de 400[3] : ils arrivaient jusqu'à l'île Charlemagne, après le pont, en aval du fleuve.

L'artillerie de défense avait pour complément les coulevrines, pièces légères qui se transportaient facilement sur divers points, dont une, celle de maître Jean le Lorraine, devint aussi célèbre qu'elle était redoutable aux

1. La bombarde était une pièce d'artillerie très grosse mais courte, à large ouverture : on se servait de grues et de cordages pour la balancer. Elle lançait des boulets de pierre. Les boulets de fer ne furent substitués aux boulets de pierre que sous Louis XI.

2. *Journal du siège,* p. 17.

3. Jollois, *Histoire du siège d'Orléans*, pp. 12-13, 16-17. Tous ces canons étaient de cuivre et les boulets de pierre ; on en voit plusieurs au musée de Jeanne d'Arc, à Orléans.

Anglais. Douze canonniers et les servants nécessaires furent arrêtés par les procureurs pour mettre en œuvre ces canons, coulevrines et bombardes. C'est le roi Charles lui-même qui, dès le mois d'octobre, avait envoyé aux Orléanais maître Jean « que l'on disoit estre le meilleur maistre qui fust lors d'icelluy mestier [1]. »

Ce canonnier était, croit-on, de Montéclère, des Marches de Lorraine. Il était venu à Angers où il se fit remarquer par son habileté. Le Roi, en ayant ouï parler, le manda à Chinon et l'envoya au siège d'Orléans. Maître Jean y fit, comme nous le verrons, de belle besogne. Son désintéressement fut à la hauteur de son courage et de son adresse. Il ne voulut accepter aucune rétribution de la ville. Le trésorier des guerres [2], maître Hémon Raguier, lui comptait au nom de Charles VII douze livres par mois. Lorsque le siège fut levé, il ne consentit à recevoir les 24 livres parisis que les Orléanais lui offrirent qu'à titre de présent [3].

1. *Journal du siège*, pp. 18, 183, 184.

Le nom de *Maistre Jehan de Montéclère* est celui que donne à ce personnage le *Compte des dépenses du siège*, publié par M. Jules Loiseleur, p. 186 et par les Editeurs du *Journal du siège*, MM. P. Charpentier et Ch. Cuissard. S'il s'agit de Montéclère près Andelot, dans le Bassigny champenois, maître Jean était Lorrain au même titre que la Pucelle, en ce sens qu'il était originaire non du duché, mais des Marches et du pays réputé de Lorraine.

Maître Jean combattit avec Jeanne d'Arc à Orléans, puis dans la campagne de la Loire et à Compiègne.

2. Le trésorier des guerres était le fonctionnaire chargé de payer la solde des gens de guerre au moyen des subsides extraordinaires. (J. Loiseleur, *Compte des dépenses faites par Charles VII pour secourir Orléans*. In-8°, Orléans, 1868.)

3. *Journal du siège*, Compte de forteresse, p. 302 : « A Maistre Jehan, canonnier, pour don à luy fait par les Procureurs pour luy

Pour subvenir à tous ces frais, les Orléanais, sur la proposition de leurs procureurs, n'hésitèrent pas à s'imposer extraordinairement. Le 26 décembre, ils votaient une taille de 6,000 livres tournois. Ceux qui purent donner, donnèrent; d'autres avancèrent diverses sommes. Le chapitre de Sainte-Croix prêta deux cents écus d'or [1].

Les bonnes villes et provinces du royaume ne demeurèrent pas indifférentes à la partie qui allait se jouer; elles sentaient trop bien l'intérêt de premier ordre qu'il y avait à ne pas laisser ce boulevard du centre de la France tomber entre les mains des Anglais. Les villes les plus voisines, Chinon, Tours, Blois, Bourges, envoyèrent des vivres à la ville assiégée; le Bourbonnais, le Languedoc, l'Auvergne firent passer du salpêtre, du soufre, de l'acier. La Rochelle, Saumur, Angers, saisirent toutes les occasions de venir en aide à ceux d'Orléans. Un religieux carme de Poitiers, Jean Hilaret, vint leur porter, au nom de ses compatriotes, 900 livres tournois pour les aider à soutenir le siège [2].

Le 9 novembre, La Hire, muni de lettres du Roi, se présentait au conseil municipal de Tours pour solliciter une avance de 600 livres. Elle lui fut accordée [3].

Toutes ces villes se mirent en communication les unes avec les autres pour aviser aux moyens d'envoyer des secours. Le Chapitre de Saint-Étienne, de Bourges, ne se

aider à vivre, pour ce qu'il n'a nuls gages de la Ville, xxiiii livres parisis. »

1. Abbé Dubois, *op. cit.*, p. 298.

2. Léon Dumuys, *Documents relatifs au siège d'Orléans*, in-8° de 6 pages, Orléans, 1887.

3. *Procès*, t. IV, p. 103, note 3.

contenta pas de secours matériels. Au début du siège, il fit des processions durant une semaine, afin d'obtenir du Ciel la confusion et la défaite des assiégeants[1].

Les précautions de défense que prirent les Orléanais, au premier signal du danger qui les menaçait, ne leur fit pas négliger le secours que pouvaient leur procurer leurs célestes protecteurs. Des processions et des supplications publiques firent monter leurs prières aux pieds de Notre-Dame-des-Miracles, des saints évêques Euverte et Aignan. Le 6 août 1428, la châsse de saint Euverte était portée processionnellement par le clergé de la ville autour des remparts. Le 8 septembre, on faisait brûler en l'honneur de saint Aignan un tortis de cent-dix livres (rouelle de cire sur laquelle on fixait des cierges et deux étendards aux armes de la ville). Le 6 octobre, nouvelle procession[2]. Satisfaction donnée à leur piété et toutes les mesures de prudence prises, les Orléanais, sous les ordres de leurs valeureux chefs, attendirent les événements.

IV.

CHARLES VII ET LES BOURGEOIS D'ORLÉANS. — SECOURS ENVOYÉS A LA VILLE ASSIÉGÉE. — LES CAPITAINES AUXILIAIRES DE LA PUCELLE. — LE MARÉCHAL DE BOUSSAC. — L'AMIRAL LOUIS DE CULAN. — LES SEIGNEURS DE RAIS, DE LORÉ, DE GRAVILLE. — FLORENT D'ILLIERS.

Les bourgeois d'Orléans ne comptaient pas en vain sur la sollicitude de Charles VII et sur son empressement à

1. Baron de Girardot, *Histoire du Chapitre de Saint-Étienne de Bourges*, p. 51. Orléans, 1853.

2. F. Mantellier, *Histoire du siège d'Orléans*, pp. 16, 17. — Abbé Dubois, *op. cit.*, pp. 298-299.

leur envoyer en hommes, vivres et munitions tous les secours dont il pourrait disposer. Aussi bien, le jeune Roi n'avait pas attendu l'ouverture du siège pour se ménager les ressources propres à conjurer le péril. Dès le 22 juillet 1428, il avait adressé de Bourges à ses bonnes villes des lettres de convocation pour les Etats généraux dont la réunion était fixée au 10 septembre. Elle eut lieu à Chinon. La reine de Sicile s'y rendit exactement, ainsi que les princes du sang, le duc d'Alençon et le comte de Clermont. Le Roi y arriva vers le 22 septembre. Il n'y avait plus à se faire illusion sur les projets du duc de Bethford. Depuis deux mois, Salisbury avait commencé la compagne et obtenu les résultats les plus alarmants. Maîtres des bords de la Loire, les Anglais menaçaient le royaume tout entier. En face d'une perspective pareille, les États accordèrent à Charles une aide de cinq cent mille francs.

Avant de se retirer, les députés pressèrent le monarque de faire appel, vu la gravité des circonstances, aux princes et rois ses alliés, aux comtes de Clermont, d'Armagnac, de Pardiac, de Foix et autres, afin qu'ils vinssent à son secours avec toutes leurs forces[1].

Charles VII ne négligea aucun des soins indiqués par la situation. Dès les premiers jours du siège, capitaines et troupes levées aux frais du Roi vinrent au secours des Orléanais. « Le lundi, vingt-cinquième jour d'octobre, dit le *Journal du siège*[2] arrivèrent dedans Orléans pour les conforter, secourir et ayder, plusieurs nobles sei-

1. Dom Vaissete, *Histoire de Languedoc*, t. IV, pp. 472-173. — De Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, pp. 168 173.
2. *Journal du siège*, pp. 10, 12.

gneurs, chevaliers, capitaines et escuyers fort renommez en guerre, desquels estoient les principaux Jehan, bâtard d'Orléans, le seigneur de Saincte-Sévère[1], mareschal de France, messire Jacques de Chabannes[2], et un vaillant Gascon appelé Estienne de Vignoles dit La Hire, qui estoit de moult grand renom, et vaillants gens de guerre... accompagnés de huit cents combattants », cavaliers, archers, gens de pied, venus du Poitou, de Gascogne, de Biscaye, Espagne et Italie.

En janvier, l'amiral Louis de Culan amenait avec lui deux cents hommes, En février, un secours de mille hommes était annoncé. Le maréchal de La Fayette, le vainqueur de Beaugé[3], Guillaume d'Albret, seigneur d'Orval[4], Florent d'Illiers introduisirent dans la ville assiégée, à diverses reprises, du mois de février à la fin d'avril, onze cents combattants.

Au demeurant, Charles VII mettait à la dispoosition des bourgeois d'Orléans ses plus hardis hommes d'armes, ses meilleurs capitaines. Des chefs de guerre d'un mérite reconnu assistent Dunois dans les opérations de la défense. Ils seront les fidèles auxiliaires de la Pucelle, lorsqu'elle viendra relever la confiance encore plus que le courage des assiégés. Nous avons déjà rencontré à Chinon et à Blois plusieurs de ces capitaines, le duc

1. Cet homme de guerre est appelé par les Chroniqueurs tantôt mareschal de Saincte-Sévère, tantôt maréchal de Boussac : il possédait les deux seigneuries.

2. Jacques de Chabannes, seigneur de la Palice, était sénéchal du Bourbonnais. Entré dans Orléans, il y demeura jusqu'à la levée du siège. Il mourut en 1453, après la bataille de Castillon.

3. Il combattit aussi à Patay. Il mourut en 1464.

4. Il fut tué à la journée des Harengs. (*Journal du siège*, p. 43.)

d'Alençon, La Hire, le maréchal de Boussac, l'amiral Louis de Culan, les seigneurs de Rais, de Loré. Nous les retrouverons plus d'une fois aux côtés de Jeanne dans le cours de ses campagnes. Il ne sera pas inutile, pour aider à la saine appréciation des évènements, que nous disions quelques mots de ceux de ces vaillants hommes dont nous n'avons pas eu encore l'occasion de parler.

LE MARÉCHAL DE BOUSSAC. — Jean de la Brosse, seigneur de Sainte-Sévère, de Boussac, d'Huriel et de la Pérouze, conseiller et chambellan du Roi, maréchal de France, né vers 1375, était fils de Pierre de la Brosse, seigneur de Boussac et de Sainte-Sévère, et de Marguerite de Malleval.

Boussac, siège de sa seigneurie, était un bourg d'environ cent maisons, enclavé au duché de Berry, sur les frontières du Bourbonnais. Le pays était peu peuplé, froid, montueux et infertile[1]. Jean de la Brosse servit Charles VII et le royaume avec un vrai dévouement. Chose rare pour le temps, il dépensa à guerroyer contre Bourguignons et Anglais le meilleur de ses biens. Pour suffire aux frais de ses diverses campagnes, il emprunta des sommes considérables et vendit jusqu'à ses joyaux et sa vaisselle d'argent. Le Roi le récompensa de sa noble conduite en le nommant maréchal de France par lettres du 17 juillet 1426. En même temps, il l'attachait à sa personne avec une compagnie de cent hommes d'armes et de cinquante hommes de trait.

1. GASPARD THAUMAS DE LA THAUMASSIÈRE, *Histoire du Berry*, pp. 648, 654-655. Bourges, in-folio, M.DC.IXC.
Procès, t. IV, pp. 106, 108, 110, 113, 116, 119.

Le maréchal de Boussac fut un des fidèles compagnons d'armes de Jeanne d'Arc. Des premiers il s'enferma dans Orléans (25 octobre 1428) pour la défendre contre les Anglais. Homme d'action avant tout, le *Journal du siège* nous le montre prenant part aux plus vives escarmouches et aux plus rudes sorties. Il combattit à la journée des Harengs. Lorsque la Pucelle eut été nommée chef de guerre, après l'examen de Poitiers, le maréchal de Boussac vint à Blois, avec les sires de Rais et de Gaucourt, prendre le convoi destiné à ravitailler la ville. Après avoir remonté la Loire en compagnie de Jeanne, par le côté de la Sologne, il consentit à retourner à Blois avec les troupes de l'escorte afin d'en ramener un deuxième convoi, cette fois-ci par la Beauce. Nous le verrons à côté de la jeune Lorraine, à la prise des bastilles de Saint-Loup et des Augustins.

La *Chronique de la Pucelle* rend au seigneur de Boussac ce témoignage : « Ce maréchal fut de grande entreprise et hardy, et gouverna tant honorablement les gens de guerre qu'il tenait à Orléans, qu'ils y séjournèrent depuis la Toussaint jusqu'à l'Ascension, sans faire aucun excès entre eux et ceux d'Orléans[1]. »

Le *Journal du siège* ajoute : « Ceux de la ville l'aimaient et prisaient, parce qu'il leur avait fait plusieurs biens, et aussi pour les grands faits d'armes que luy et ses gens avaient faits pour leurs deffense[2]. »

Le maréchal de Boussac fit les campagnes de Reims et de l'Ile-de-France ; il assista aux sièges de Paris et de la

1. Cousinot de Montreuil, *Chronique de la Pucelle*, p. 266.
2. *Journal du siège*, p. 59.

Charité. Il concourut à la délivrance de Compiègne pendant que la Pucelle était captive. Pour reconnaitre ses mérites, Charles VII le nomma son lieutenant au fait de la guerre dans les pays sis au-delà des rivières de Seine, de Marne et de Somme. Il mourut assez jeune encore en l'année 1433, deux ans seulement après le supplice de la Pucelle.

L'historien du duché de Berry, nous apprend que le maréchal de Boussac ne pouvant payer ses créanciers, ceux-ci, s'inquiétant peu qu'il eût contracté ses dettes pour venir en aide au Roi et au pays, le firent excommunier de son vivant et, après sa mort, s'efforcèrent de faire retirer son corps de la terre sainte dans laquelle il reposait. Des lettres de Charles VII, en date de 1436, empêchèrent cette profanation des restes d'un de ses plus dévoués serviteurs[1].

L'amiral Louis de Culan. — Louis, baron de Culan et de Châteauneuf, amiral de France, né vers 1360, mort sans enfants en 1444, était le second fils de Guichard de Culan, seigneur de Saint-Amand, et d'Isabeau de Brosses. La famille de Culan remontait à Guillaume, fondateur du monastère de Bussière-les-Nonnains, vers la fin du douzième siècle : elle était une des plus considérables du Berry.

Le bourg qui lui a donné son nom se trouvait dans le ressort de Dun-le-Roi, à quatre lieues de cette ville, à dix de Bourges. (Aujourd'hui, Culan est une commune de 1,600 habitants, dans le département du Cher, canton

1. Thaumas de la Thaumassière, op. et loc. cit. — P. Anselme, *Histoire généalogique de la maison de France*, t. V, p. 568 et seq.; t. VII, p. 71.

de Châteaumeillant, arrondissement de Saint-Amand.)

Louis de Culan fut un vaillant serviteur du roi Charles VI et de son fils le dauphin Charles, lorsque celui-ci dut s'occuper des affaires du royaume. Il fut nommé bailli de Melun en novembre 1417 et amiral de France en 1423 ; il remplaçait en cette charge Robin de Braquemont décédé. Sa carrière fut toute guerrière. Il était dans Orléans au commencement de janvier 1429 et prit part à plusieurs escarmouches. Le 19 février, il sortit d'Orléans avec le comte de Clermont et vint à Blois[1]. Jeanne d'Arc, reconnue chef de guerre, devant se rendre de Poitiers à Chinon et à Blois, le Roi chargea le maréchal de Rais et l'amiral de Culan de l'accompagner[2]. L'amiral vint avec elle jusqu'à Orléans[3] et eut une part glorieuse dans les opérations qui amenèrent la levée du siège. Après Patay, Louis de Culan assiégea Bonny qui se rendit par composition. L'amiral suivit Jeanne à Reims, dans l'Ile-de-France et au siège de Paris. Lorsque l'armée royale reprit le chemin de la Loire, le seigneur de Culan demeura dans Saint-Denis dont la défense lui fut confiée[4]. Mais il se vit forcé de l'évacuer et de se retirer à Senlis. Après le drame de Rouen, il fit encore campagne quelque temps; mais le poids des années se faisant sentir, devenu plus que septuagénaire, il céda la dignité d'amiral (1440) à Prégent de Coetivy et finit tranquillement ses jours en 1444[5].

1. *Journal du siège*, p. 51.
2. Berry, *Procès*, t. IV, p. 41.
3. *Procès*, t. III, p. 4. Déposition de Dunois.
4. Jean Chartier, *Procès*, t. IV, p. 38.
5. P. Anselme, *op. cit.*, t. VII, p. 78, 835. — Thaumas de la Thaumassière, *op. cit.*, p. 702, 710, 711.

Le maréchal de Rais. — Nous ne nous étendrons pas sur le seigneur de Rais, que les chroniqueurs appellent le plus souvent le *maréchal de Rais*, même avant qu'il eût été promu à cette dignité, ce qui n'eut lieu, d'après l'opinion la plus probable, qu'au sacre de Reims. Gilles de Laval, seigneur de Rais, né en 1396, était l'aîné des fils de Gui de Laval, seigneur de Rais. En 1427, il prit d'assaut le château de Lude dont il tua le capitaine. Nous le retrouverons maintes fois en cette histoire à la suite de la Pucelle. Sa carrière militaire finit en 1436. Une mort infâme (1440) mit un terme aux crimes abominables dont il était devenu coutumier dans les dernières années de sa vie[1].

Ambroise de Loré. — Ce seigneur, l'un des capitaines mandés par Charles VII pour conduire la Pucelle à Blois, était un des plus braves chevaliers qu'il y eut au service du Roi. Né au château de Loré (département de l'Orne) en 1396, baron d'Ivry, il fit ses premières armes à Azincourt. En 1419, il s'emparait de Baumont-le-Vicomte. De 1422 à 1429, il ne cessa de guerroyer contre les Anglais, toujours prêt à leur courir sus et des premiers, soit aux coups de main, soit aux affaires importantes où il y avait à batailler. Il suivit Jeanne dans presque toutes ses expéditions guerrières. Après la mort de la Pucelle, il continua à tenir la campagne. Blessé grièvement à Saint-Célerin et prisonnier des Anglais (1433), ils l'échangèrent contre Talbot, tant ils faisaient cas de lui. Ambroise de Loré contribua grandement à la prise de Paris en 1436. Charles VII le nomma prévôt de sa

1. Voir aux *Notes et Pièces justificatives*, après le sacre de Reims.

capitale, et le sire de Loré garda cette dignité jusqu'à sa mort arrivée en 1446.

Le seigneur de Graville. — Jean Malet, V du nom, seigneur de Graville et de Marcoussis, chevalier, conseiller et chambellan du Roi, fut successivement fauconnier, pannetier et grand maître des arbalétriers : pannetier en 1423, grand maître des arbalétriers en 1425. (Le grand maître des arbalétriers avait le commandement général des milices à pied.) Graville défendit Montargis contre les Anglais en 1426. Il prit part aussi à la défense d'Orléans, à la campagne de la Loire, à la marche sur Reims, à l'affaire de Montépilloy. Il fut ensuite chargé de garder la Champagne, et deux ans après les frontières de la Beauce et du pays Chartrain. Après avoir combattu sous Richemont en 1437 et 1443, il mourut vers 1449 [1].

Florent d'Illiers. — L'homme de guerre de ce nom, capitaine de Châteaudun, chef-lieu du comté de Dunois, ne combattit à côté de la Pucelle qu'au siège d'Orléans et pendant la campagne de la Loire. Il n'assista ni au sacre de Reims, ni à la campagne de Paris, mais il n'en concourut pas moins toute sa vie à l'œuvre nationale de la *chasse aux Anglais*.

Florent ou Florentin d'Illiers était fils de Pierre seigneur d'Illiers, localité située sur les confins du pays Chartrain et du Perche. La famille des sires d'Illiers était une des plus anciennes du pays. Florent paraît sur la scène historique au commencement du règne de Charles VII qui le nomma capitaine de Châteaudun [2].

1. P. Anselme, *op. cit.*, t. VIII, pp. 86, 87.

2. Voir les *Mémoires relatifs à Florent, sire d'Illiers*, t. VIII de la collection Petitot, pp. 571-586. Paris. in-8, 1825.

Pendant les premiers jours du siège d'Orléans, le sire d'Illiers s'occupa d'intercepter les communications des troupes anglaises avec la Beauce, la Perche et le pays Chartrain. Le 28 avril, dit le *Journal du siège*, « un capitaine moult renommé, messire Florentin d'Illiers, et avec lui le frère de La Hire, » entrèrent après midi dans Orléans ave 400 lances; ce « qui réjouit grandement tous les capitaines[1]. » Les mémoires, publiés sous le nom de Florent d'Illiers par Denys Godefroy, parlent d'un convoi de secours qu'il aurait introduit en même temps dans la ville assiégée. Il s'empressa d'annoncer l'arrivée de Jeanne d'Arc aux Orléanais, et le lendemain il se portait au-devant d'elle.

Il n'est pas douteux que le capitaine de Châteaudun n'ait conservé le plus respectueux souvenir de la libératrice d'Orléans, car à son retour dans le chef-lieu du comté de Dunois, il fit célébrer solennellement la levée du siège et il eut soin que cette fête se reproduisît chaque année[2].

Toute sa vie, Florent d'Illiers resta le vaillant et renommé guerrier qu'il s'était montré en la compagnie de Jeanne d'Arc. En 1431, il surprit la place de Chartres et l'enleva aux Anglais, avec l'aide de La Hire et de Dunois. Charles VII le nomma gouverneur et bailli de cette ville. L'ancien combattant d'Orléans, de Jargeau et de Patay,

1. *Journal du siège*, p. 73.

2. Denys Godefroy, historiographe du roi, écrit que les Orléanais en reconnaissance des services de Florent d'Illiers, avaient donné son nom à une rue qui le porte encore. L'abbé Dubois (*Histoire du siège d'Orléans*, pp. 55-56) réfute cette explication en faisant observer que la rue d'Illiers ne fut ouverte qu'en 1488 par un sieur Yvon d'Illiers, qui tout simplement lui donna son nom.

eut la joie de voir les Anglais « boutés hors de toute France », comme l'avait annoncé Jeanne d'Arc, car il ne mourut qu'en l'année 1462[1].

1. Pour les *Notes et Pièces justificatives, cartes et plans*, voir à la fin du volume.

CHAPITRE XIV.

LE SIÈGE D'ORLÉANS.

SES DEUX PHASES. — LES BASTILLES. ROUVRAY.

I. *Première phase du siège. — Evacuation des Tourelles. — Salisbury est tué. — Deuxième phase. — Attaque par la rive droite. — Les bastilles et boulevards des deux rives.*
II. *Les opérations de la seconde phase. — Energie de la défense. — La coulevrine de maître Jean le Lorrain. — Les pages français. — Les femmes orléanaises. — Aubades et courtoisie.*
III. *Journée des* Harengs. — *Triomphe des Anglais.*
IV. *Xaintrailles et le duc de Bourgogne. — Refus de Bethford. — Situation désespérée. — Jeanne d'Arc ramène la confiance.*

I.

PREMIÈRE PHASE DU SIÈGE. — ÉVACUATION DES TOURELLES. — SALISBURY EST TUÉ. — DEUXIÈME PHASE. — ATTAQUE PAR LA RIVE DROITE. — LES BASTILLES ET BOULEVARDS DES DEUX RIVES.

Le libraire et imprimeur juré de la ville d'Orléans, à qui nous devons la publication du *Journal du siège*, Saturny ou Saturnin Hottot, dans la très belle et très éloquente lettre dont il faisait précéder le *Discours au Vray...*, disait avec raison à « Messeigneurs le maire et eschevins, que leur cité avoit esté comme le théâtre

d'honneur de toute la France, auquel avoit esté joué comme le dernier acte de la tragédie angloise chez les François par les faits miraculeux de celle non assez onc louée Jeanne d'Arc, dite, comme l'estant, la Pucelle, et surnommée d'Orléans[1]. »

C'est, en effet, une glorieuse page de l'histoire du quinzième siècle que ce siège de six mois soutenu par les Orléanais contre les vainqueurs d'Azincourt et de Verneuil, page glorieuse pour les assiégés qui eurent raison des assiégeants, page glorieuse pour les assiégeants malgré leur échec, car si la constance, le courage, le dévouement des premiers ne faiblirent pas, les seconds déployèrent dans la poursuite de leur dessein une valeur, une habileté, une persévérance auquel leurs adversaires mêmes se sont plu à rendre hommage.

Le *Journal* rédigé pendant le siège, journal grâces auquel nous suivons jour par jour les incidents, les péripéties de ce long duel, nous montre les seigneurs français et les hommes d'armes, les milices et les bourgeois d'Orléans payant tous largement de leur personne. Dès qu'un point est menacé, dès que l'ennemi se porte contre une porte de la ville ou contre un boulevard, le beffroi retentit, donne l'alarme, et, de nuit comme de jour, gens de guerre et miliciens accourent en toute hâte à l'endroit

1. *Discours au vray du siège d'Orléans.* Lettre dédicatoire de Saturny Hottot, libraire et imprimeur juré de la ville d'Orléans. 1 vol. in-8°, Orléans — Paris, édition de 1576.

Il est regrettable que MM. Paul Charpentier et Charles Cuissard n'aient pas reproduit cette lettre de Saturny Hottot dans leur édition récente du *Journal*. Par sa valeur documentaire comme par sa saveur littéraire, elle a de quoi intéresser les lecteurs. Voir aux *Pièces justificatives*.

signalé. Le *Journal* notera que pour la défense « furent trouvées d'innombrables nouveautés et subtilités de guerre plus que de longtemps auparavant il n'avait été fait[1]. » Mais ce même *Journal* ne manquera pas de dire avec quel courage, avec quelle prévoyance et quelle sûreté de coup d'œil les Anglais procédaient dans l'attaque et dans la défense; il remarquera « qu'ils se défendirent bien et hardiment[2]. » Dans une affaire où l'avantage resta aux Français, il reconnaîtra loyalement que, en fait de valeur individuelle, l'honneur de la journée revint, non à un Français, mais à un Anglais nommé Robin Héron, lequel « acquit grantlos, car il se montra vaillant homme d'armes[3]. »

Les opérations de l'armée anglaise devant Orléans présentent deux phases bien distinctes : l'occupation de la rive gauche qui eut lieu le 12 octobre, et à laquelle les Anglais se bornèrent jusqu'à la fin de décembre; et l'occupation de la rive droite qui, commencée le 30 décembre, se poursuivit jusqu'à l'intervention de la Pucelle, par la construction de boulevards et de bastilles, en vue d'un investissement complet.

De quel effectif disposaient les assiégeants en l'une et l'autre de ces phases, et quel nombre de combattants les assiégés eurent-ils à leur opposer, c'est ce qu'on a essayé de déterminer; faute de documents suffisants, on n'a pu aboutir à des évaluations précises. D'après Monstrelet, lorsque Salisbury entra en campagne, il

1. *Journal du siège*, p. 17, édit. P. Charpentier et Ch. Cuissard.
2. *Ibid.*, p. 24.
3. *Ibid.*, p. 61.

avait sous ses ordres dix mille hommes[1]. S'il faut s'en rapporter à Cousinot de Montreuil, après sa mort, les forces disponibles des Anglais restèrent aussi nombreuses. « Et fut bien la puissance du siège, dit-il, nombrée à dix mille hommes[2]. » Sans doute, faut-il comprendre dans cette évaluation le total des troupes qui vinrent, du mois d'octobre au mois de mai, prendre part aux opérations du siège.

Quant aux Orléanais, nous savons par le *Journal du siège* que 3,500 hommes, sans compter les troupes amenées par la Pucelle, réussirent à divers moments à pénétrer dans la ville. Mais s'il y en entrait, il en sortait aussi. D'autre part, on évalue à 2,500 ou 3,000 au minimum les miliciens fournis par la bourgeoisie orléanaise. Hors de ces chiffres, on ne voit guères sur quelle base solide pourrait s'appuyer une supputation sérieuse des forces engagées[3].

En se portant tout d'abord sur la rive gauche, le comte de Salisbury poursuivait un double but : s'emparer du fort des Tourelles, et installer son artillerie de manière à pouvoir canonner la ville dans les meilleures conditions pour la sécurité de ses troupes et pour le succès de l'attaque. Les Anglais, à leur arrivée sur la rive gauche, s'établirent entre le Portereau Saint-Marceau et le bas de la Turcie ou levée de Saint-Jean-le-Blanc. Un boulevard

1. Le siège d'Orléans résolu, « furent de toutes pars evocquez et mandez de par lesdiz roy Henry et régent, les Normans et aultres tenans leur parti. Et fut lors faite si grand diligence que ledit de Salsebery eut brief ensuivant jusqu'à dix mille combattans. » (MONSTRELET, *Chronique*, 2e partie, ch. XLIX, t. IV, p. 294.)

2. *Chronique de la Pucelle*, p. 265.

3. Pour plus de détails, voir aux *Notes et Pièces justificatives*.

de cent vingt pieds de long et de vingt-quatre de large défendait leur campement. Quant à Salisbury, il se logeait dans le couvent des Augustins et le faisait transformer en bastille [1].

Le dimanche 17 octobre, les travaux d'installation de l'artillerie anglaise permettaient de lancer contre Orléans cent vingt-quatre boulets de pierre dont quelques-uns pesaient cent seize livres. Près de la levée de Saint-Jean-le-Blanc, un gros canon que les ennemis nommaient Passe-volant jetait des pierres de quatre-vingts livres qui firent grand mal aux édifices, mais ne tuèrent qu'une pauvre femme qui demeurait près la poterne Chesneau. Le tir des Anglais fut cependant assez bien dirigé pour mettre en pièces douze moulins entre la cité et la Tour-Neuve. Les assiégés en construisirent à l'intérieur onze que des chevaux faisaient marcher [2].

Pour s'emparer plus facilement du boulevard des Tourelles, le général anglais eut recours à la mine. Les Orléanais s'en aperçurent et contre-minèrent. Alors Salisbury tenta, le jeudi 21 octobre, « un fier et merveilleux assaut » qui dura quatre heures : de dix heures du matin à deux heures après-midi [3]. De part et d'autre, il y eut bon nombre de tués et de blessés : les Anglais perdirent deux cent quarante hommes. Les Français restèrent maîtres de leurs positions. Pendant l'assaut, Raoul de Gaucourt, en chevauchant à travers Orléans, fit une

1. Abbé Dubois, *op. cit.*, p. 216.

2. *Journal du siège*, pp. 4-5. La Tour-Neuve était située sur la Loire, à l'extrémité est de la ville.

3. *Chronique de la Pucelle*, pp. 261-262; — *Journal du siège*, pp. 5-8.

chute et eut un bras démis. Incontinent, il se rendit « aux étuves[1] » et il y reçut les soins nécessaires.

Malgré cet insuccès, les assiégeants continuèrent leurs travaux de mine, la nuit et le jour suivants[2]. Le samedi 23 octobre, le boulevard n'était plus tenable. Les assiégés y mirent le feu et se retirèrent dans le fort. La veille, par précaution, ils avaient rompu une arche du pont en avant de la Belle-Croix, et construit à côté un boulevard pour se mettre à l'abri de toute surprise[3].

Le dimanche 24 octobre, les Anglais, jugeant le moment favorable, assaillirent de nouveau les Tourelles. Les assiégés n'opposèrent pas de défense sérieuse à cause du mauvais état de la place : ils se replièrent sur le boulevard de la Belle-Croix et s'y fortifièrent de leur mieux. Salisbury ayant pris possession des Tourelles en confia la garde à William Glasdale, « moult renommé en fait d'armes, de haut courage, dit Montreuil, mais plein de tyrannie et orgueil[4] ».

1. Aux bains pour les hommes qui se trouvaient rue du Petit-Puits derrière Saint-Donatien. Il y avait d'autres étuves ou bains pour les femmes dans le cul-de-sac de Sainte-Barbe. (*Journal*, p. 8, note 8.)

2. Trente-huit mineurs anglais, sous les ordres de deux chefs, prenaient part aux opérations du siège. (L. JARRY, *Le Compte de l'armée anglaise*, p. 29.)

3. *Journal du siège*, p. 8; — *Chronique de la Pucelle*, p. 263. Le *Journal*... ne parle que d'une seule arche rompue par les Orléanais; la *Chronique* parle de plusieurs : « Ils rompirent *aucunes arches* du pont. La version du *Journal* est manifestement préférable, l'auteur parlant de ce qu'il a vu.

4. La plupart des chroniqueurs du temps le nomment *Glacidas*, (Perceval de Cagny, *Procès*, t. IV, p. 8; *Journal du siège*, p. 9; *Chronique de la Pucelle*, p. 263). Jean Chartier dit *Glassidal* (Procès, t. IV, p. 61); Dunois, *Classidas* (ibid., t. III, p. 9); Monstrelet, *Classedas* (ibid., t. IV, p. 365); Clément de Fauquemberque, *Guil-*

Le soir de ce même jour, le général anglais, accompagné de Glasdale et de quelques autres capitaines, voulut visiter l'intérieur du fort et se rendre compte de l'assiette d'Orléans. Il monta dans une des tours et se mit à une fenêtre. « Monseigneur, lui dit Glasdale, regardez votre ville : vous la voyez très bien d'ici. » Le comte regarde; au même instant, un éclat de boulet le frappe en plein visage, lui enlève un œil avec la moitié de la joue, et tue un des chevaliers qui était à côté de lui. La blessure était mortelle. Le mercredi suivant, Salisbury expirait à Meung-sur-Loire où on l'avait transporté secrètement[1].

Cette mort si inattendue d'un capitaine « le plus craint et le plus renommé en armes de tous les Anglais[2] », fut considérée par les contemporains comme un châtiment du ciel. En septembre précédent, Salisbury n'avait pas hésité à faire marcher ses Anglais sur Cléry, ville ouverte, à 12 kilomètres d'Orléans, et à la laisser mettre au pillage, ainsi que son église, fort renommée et vénérée dans toute la contrée. Cette église, dédiée à Notre-Dame, était remplie de riches et nombreux *ex-voto*. Les Anglais y firent « des maux innumérables » : ils emportèrent tout, même une cloche qui fut

laume Glasdal (ibid., t. IV, p. 451). Son nom était *Gladesdale*. Il était écuyer et bailli d'Alençon. (Voir de Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*, t. III, p. 299). Avec J. Quicherat (*Procès*, t. V, p. 522), nous le nommerons habituellement *Glasdale*. Cet homme de guerre ne commandait le fort des Tourelles qu'en second. Le vrai gouverneur ou capitaine était le seigneur de Moulins, de Moleyns ou Molyns. (Jean Chartier, *Chronique de Charles VII*, t. I, pp. 64-65. Edit. Vallet de Viriville.)

1. *Journal du siège*, pp. 9-10; — *Chronique de la Pucelle*, p. 264.
2. *Journal du siège*, p. 10.

plus tard retrouvée dans une bastille, et ils démolirent l'église[1]. De plus, Salisbury avait promis au duc d'Orléans, prisonnier, de respecter sa ville et sa terre. « Et de tout ce, ledit comte de Saleberry n'en tint rien; aussi lui en prit mal, car Dieu l'en punit. — Par juste jugement de Dieu qui tout connaît et qui traite et guerdonne (récompense) les hommes selon leurs mérites, il fut frappé de l'esclat d'une pierre de canon, et cheut à terre, près de Glacidas. Et ce canon, disait-on, avoir été tiré de la tour Notre-Dame[2]. »

En attendant que le duc de Bethford, informé de la mort du comte de Salisbury, désignât un autre chef et envoyât les secours en argent, vivres et gens[3] qu'on re-

1. L. Jarry, *Le compte de l'armée anglaise*, p. 85: — Robert Blondel, *Procès*, t. IV, p. 347.

2. *Journal du siège*, pp. 10-13; — *Chronique de la Pucelle*, pp. 258, 264.

La tour Notre-Dame était l'avant-dernière le long de la Loire, à l'ouest du pont. — « Il ne fut oncque sceu proprement de quelle part cet éclat de pierre avoit été jeté », ajoute le *Journal du siège*. — *Ibid.*

« Selon Grafton, ce beau coup fut tiré par un enfant, par le fils du canonnier, qui était allé dîner. » (Michelet, *Histoire de France*, t. V, p. 23, note 1; — l. X, chap. II. In-8°, Paris, 1841.)

« Et aulcuns disent que ledict canon partit de Sainct-Anthoine; les aultres disent qu'il partit de la tour Nostre-Dame et qu'il y eut un jeune paige qui jecta ledict canon, et le canonnier qui avait la charge de ladicte tour trouva ledict paige qui s'enfuyoit. » (*Chronique anonyme de la fête du 8 mai*, p. 24. In-8°, Orléans, 1883.)

Maître Jehan de Meun, astrologue et prisonnier des Anglais, avait, dit-on, annoncé à Chartres cette mort à Salisbury. Ce seigneur lui apprenant qu'il allait assiéger Orléans, « Jehan de Meun luy dist qu'il gardast sa teste. » (*Chronique normande anonyme*. Procès, t. IV, p. 345.)

3. *Chronique de la Pucelle*, p. 264.

quérait, les assiégeants s'installèrent solidement dans le fort des Tourelles. Ils commencèrent par rompre deux arches du pont et par construire un « très gros boulevard de terre et de gros fagots[1] » sur le pont même, en regard d'Orléans; puis ils remirent les Tourelles en état de défense, rétablirent le boulevard qui les couvrait du côté de la terre et assurèrent l'entrée des eaux de la Loire dans le bras qui séparait le fort du boulevard extérieur[2]. Ces travaux achevés, la petite armée anglaise se retira dans les places de Meung-sur-Loire et de Jargeau, laissant cinq cents combattants sous les ordres de Glasdale, pour garder le fort du bout du Pont. C'est le mardi 8 novembre que s'opéra ce mouvement de retraite; comme pour éclairer leur marche, les ennemis livrèrent aux flammes « plusieurs maisons, pressoirs et autres édifices au val de Loire[3]. »

Du 8 novembre au 1er décembre, Orléanais et Anglais se contentèrent de s'observer et de se canonner à qui mieux mieux. Glasdale dirigeait le feu de ses bombardes sur la ville, mais principalement sur le boulevard de la Belle-Croix, qu'occupait messire de Giresme, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, en compagnie de plusieurs chevaliers et bourgeois de la cité. De leur côté, les canons et bombardes de la place battaient en brèche les Tourelles et parvenaient à abattre les combles et une grande partie de la muraille[4]. Ce qui peut paraître

1. *Journal du siège*, p. 10.

2. *Chronique de la Pucelle*, p. 263. — Même divergence pour les arches rompues par les Anglais, entre les deux chroniqueurs que ci-dessus. Montreuil dit *une*, et le *Journal*, *deux*.

3. *Journal du siège*, p. 13.

4. *Chronique de la Pucelle*, p. 263.

surprenant, c'est que la garnison d'Orléans, qui le 25 octobre avait reçu un renfort de huit cents hommes, avec « plusieurs nobles seigneurs, chevaliers, capitaines et écuyers fort renommés en guerre », n'ait tenté aucune attaque contre les cinq cents Anglais cantonnés dans les Tourelles et dans leur boulevard. Les Français étaient encore sous l'impression des dernières défaites : la confiance en eux-mêmes et au succès n'avait pas encore reparu. Les habitants d'Orléans se contentèrent, durant ce mois, de détruire leurs faubourgs. A la fin du mois suivant, le 29 décembre, nous l'avons déjà dit, ils achevaient de brûler et d'abattre les quelques églises et maisons qui restaient encore debout près de la ville[1].

Le jeudi 1er décembre, trois cents Anglais arrivaient aux Tourelles sous la conduite de Jean Talbot, premier baron d'Angleterre, du seigneur de Scales et de plusieurs autres seigneurs, et ils y introduisaient des vivres, canons et munitions de guerre[2].

Le mardi suivant (6 décembre), les Anglais, vers trois heures du matin, essayèrent de surprendre le boulevard de la Belle-Croix. Mais on faisait bonne garde; la clo-

1. *Journal du siège*, pp. 13-16, 19-20.

2. Jean Talbot (1373-1453), un des plus vaillants chevaliers anglais, capitaine de Coutances, en 1428; comte de Shrewsbury et de Waterford, en 1438; lieutenant de Salisbury et de Suffolk au siège d'Orléans. Il commandait la bastille Saint-Laurent. Nous le retrouverons à Beaugency, Patay et Montepilloy. « Il était aimé des Français parce qu'il faisait honorablement la guerre. » (*Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 359, note 1.)

Thomas de Scales ou d'Escalles, seigneur de Nucelles, capitaine de Domfront et Pontorson en 1429, chevalier banneret, assista au siège d'Orléans et à la bataille de Patay, où il fut fait prisonnier. Il mourut, en 1460, de mort violente.

che du beffroi donna l'alarme, et les assaillants durent regagner les Tourelles[1].

Pendant que les Français semblaient perdre un temps précieux, Bethford préparait le corps de troupes à qui il réservait la tâche de poursuivre le siège. Pour chefs, il lui donnait de vaillants chevaliers et capitaines, tels que les deux seigneurs nommés tout à l'heure, lord Gray, Lancelot de l'Isle, « avec aucuns faux Français », et au commandement général, il portait Guillaume de la Pole, comte de Suffolk (Suffort)[2].

Ces capitaines tinrent plusieurs conseils de guerre à Beaugency, Meung et Jargeau. Finalement, ils arrêtèrent les deux résolutions suivantes.

Dès qu'ils seraient en force sous les murs d'Orléans, 1° ils établiraient sur la rive droite, du côté de Saint-Laurent, un vaste camp retranché et élèveraient tout autour de la ville, en remontant de l'ouest au nord et à l'est, une série d'ouvrages destinés à barrer le passage aux secours qui pourraient venir de la Touraine ou de la Beauce;

2° Pour empêcher de même les communications avec la Sologne et le centre du royaume, ils élèveraient ou fortifieraient les bastilles de Saint-Privé, de l'île Charlemagne, des Augustins et de Saint-Jean-le-Blanc[3].

En conséquence de ces résolutions, le 30 décembre,

1. *Journal du siège*, pp. 15-16.

2. *Chronique de la Pucelle*, pp. 264-265. — William de La Pole fut depuis duc de Suffolk. Son nom de famille était La Pole. Les chroniqueurs le nomment La Poule et Suffort. Il avait deux frères, Alexandre et Jean, dont il sera parlé à l'occasion de la prise de Jargeau.

3. *Chronique de la Pucelle*, p. 265.

deux mille cinq cents Anglais arrivaient à Saint-Laurent, à l'ouest de la ville, et ne rencontrant qu'une poignée de chevaliers et miliciens devant eux, ils choisissaient un terrain hors de la portée du canon et s'y retranchaient tout à leur aise[1]. A partir de ce moment, la seconde phase du siège, la plus redoutable, commença. Les Orléanais virent s'exécuter successivement des travaux dont la *Chronique de la Pucelle* décrit ainsi la nature et le but :

« Pour enclore la cité, dit Cousinot de Montreuil, les seigneurs anglais et bourguignons, chefs de guerre, fermèrent et fortifièrent plusieurs bastides encloses de pieux et tranchées sur tous les grands chemins passants... Et ainsi la ville... fut enclose tant de la partie de la Beausse que de la Soulongne de treize places fortifiées, tant boulevarts comme bastides[2]. »

Jean Chartier confirme la remarque de Montreuil sur

1. *Journal du siège...*, p. 20.

2. *Chronique de la Pucelle*, pp. 265-266. — La Chronique de Morosini donne ce même nombre de treize bastilles. (R. P. AYROLES, *La Libératrice*, p. 572.)

« Lorsque en assiégeant une ville on trouvait un bâtiment dans lequel on pouvait se loger ou se fortifier, une église ou un monastère, ce fort se nommait une *Bastille*. Ceux qui étaient construits en terre avec palissades et fossés portaient le nom de *Boulevards*. » (Abbé DUBOIS, cité par J.-A.-C. Buchon dans son livre *Documents sur la Pucelle*, p. 464. Paris, grand in-8°, 1838.)

A parler exactement, les boulevards, dit Jollois, « étaient des ouvrages avancés, construits simplement en terre et maintenus quelquefois par des fascines ou des planchers, et quelquefois aussi par des murs. Ils étaient environnés de fossés. Leur forme, variable sans doute, offrait en général celle d'un carré ou d'un rectangle. Chaque boulevard avait une banquette, d'un mètre trente centimètres d'élévation, régnant sur chacun des côtés qui dominaient la campagne. (JOLLOIS, *Histoire du siège d'Orléans*, p. 8.)

les chemins couverts qui reliaient les bastilles les unes aux autres, quand il dit que « les Anglois besongnoient à faire fossés doubles depuis la bastille Saint-Laurent jusqu'à la grande bastille nommée Londres, depuis celle de Paris jusqu'à celle de Saint-Loup[1]. » Mais il ne paraît pas qu'ils aient eu le temps d'achever cette besogne et d'accomplir leurs projets.

Un notaire orléanais de l'époque, Guillaume Giraut, relevait de son côté le même fait, car il écrivait dans ses livres que toutes les forteresses et bastilles construites par les assiégeants étaient « closes à deux parties de fossés, et d'une forteresse à l'autre[2] »; excepté vraisemblement dans l'espace qui s'étendait de la bastille de Paris à celle de Saint-Loup.

Ces détails mettent en évidence le dessein des Anglais d'enserrer Orléans dans une ligne de blocus infranchissable, et d'en arriver à obtenir par la famine ce que la force des armes ne pourrait leur donner. La première bastille achevée fut celle de Saint-Laurent : le 4 janvier, les assiégeants s'y établissaient. La dernière fut celle de Saint-Jean-le-Blanc : le 20 avril, ils l'occupaient et « y faisaient un guet pour garder le passage[3]. »

Les bastilles et boulevards construits ou fortifiés entre ces deux dates étaient, en remontant de l'ouest au nord et à l'est, sur la rive droite :

1° La bastille de Saint-Laurent-des-Orgerils, qui com-

1. Jean Chartier, *Chronique de Charles VII*, t. I, chap. xiii, p. 63, édit. V. de Viriville.

2. Boucher de Molandon, *Étude sur une bastille anglaise*, pp. 11-12. In-8°, Orléans, 1858.

3. *Journal du siège*, pp. 23, 72.

mandait le passage de la Loire au-dessous d'Orléans, et que protégeait un véritable camp retranché[1] : elle était placée sous les ordres de Talbot;

2° Le boulevard de la Croix-Boissée ou Buissée (17 janvier), ainsi nommé parce qu'il y avait là une croix qu'on couronnait de buis le dimanche des Rameaux[2]; il commandait la route de Blois;

3° Le boulevard du Colombier[3]. L'abbé Dubois en fait un seul et même ouvrage avec le boulevard des Douze-Pierres[4];

4° Le boulevard de la Grange-de-Cuiveret (21 mars)[5];

5° La bastille des Douze-Pierres (des douze pairs, d'après Vallet de Viriville), que les Anglais appelaient Londres : elle interceptait la route du Mans et occupait la place de la porte actuelle dite de Saint-Jean; le comte de Suffolk s'y tenait habituellement[6];

6° La bastille du Pressoir-Ars (brûlé), entre le faubourg Bannier et le faubourg Saint-Jean; les Anglais la nommaient *Rouen*[7];

7° La bastille entre Saint-Pouair (Saint-Paterne) et Saint-Ladre ou de Paris[8];

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 265.
2. *Ibid.*, p. 26.
3. *Ibid.*, p. 265.
4. Abbé Dubois, *Histoire du siège...*, pp. 257-258.
5. *Journal...*, p. 60. — MM. P. Charpentier et Ch. Cuissard font du boulevard de la Grange-de-Cuiveret un seul et même boulevard avec celui des Douze-Pierres.
6. *Chronique de la Pucelle*, pp. 265, 266. — Jean Chartier, *op. cit.*, t. I, pp. 64-65. Le clos des Douze-Pierres est encore connu sous ce nom, dit l'abbé Dubois.
7. *Journal...*, p. 68.
8. *Ibid.*, pp. 69.

8° La bastille de Saint-Loup, construite sur les ruines du monastère et de l'église Saint-Loup, près de la Loire, en amont et assez loin de la ville; elle avait pour commandant sir Thomas Guerrard, capitaine de Montereau[1]. De ce point, les Anglais gênaient le ravitaillement de la ville assiégée, car ils commandaient le port dit de Saint-Loup, et ils restaient maîtres de prendre livraison des vivres et munitions qu'on leur envoyait de Sully et de Jargeau.

9° Entre les deux rives, dans l'île Charlemagne dont il portait le nom, vis-à-vis le port Saint-Laurent, s'élevait un boulevard qui commandait ce côté du cours de la Loire;

Du côté de la rive gauche, en remontant de l'ouest à l'est, on rencontrait d'abord :

10° Le boulevard des Champs de Saint-Privé, sur la terre ferme. Messire Lancelot était chargé de le garder, ainsi que le boulevard de l'île Charlemagne[2];

11° Les Tourelles et son boulevard;

12° La bastille des Augustins, dont il a été déjà question;

13° Celle de Saint-Jean-le-Blanc, qui avec la bastille de Saint-Loup, empêchaient les Orléanais de se mettre en libre communication avec le Berry et les provinces du centre[3].

1. *Journal...*, p. 57-58; — Berry, *Procès*, t. IV, p. 43.

2. Abbé Dubois, *Histoire du siège...*, p. 251; — *Journal...*, p. 24.

3. Si les observations signalées plus haut de l'abbé Dubois et de MM. P. Charpentier et Cuissart sur l'identité de deux boulevards étaient fondées, ces treize bastilles ou ouvrages seraient réduits à douze.

De ces bastilles, les plus fortes étaient celles de Saint-Laurent, de Londres[1], de Paris, de Saint-Loup et des Tourelles.

Au 20 avril, date de l'achèvement du dernier boulevard, peut-on dire que l'investissement de la ville assiégée fût complet ? Evidemment non, car il restait entre la bastille de Paris et celle de Saint-Loup un espace considérable par où les Orléanais pouvaient assez facilement recevoir des secours. « Et pouvoient bien, dit Jean Chartier, toujours entrer et yssoir (sortir) en laditte ville gens à cheval... Et y avoït grant espace de la bastille (Saint-Pouair ou de Paris) à icelle de Saint-Loup, combien que chaque jour besongnassent iceulx Anglais pour cuider empêcher icelle entrée[2]. ».

On s'est demandé si les Anglais n'avaient pas installé à Fleury ou plus haut, entre les deux points extrêmes Paris et Saint-Loup, à quatre kilomètres de la ville, une bastille ayant pour objet de barrer le passage aux convois d'hommes et de vivres. L'opinion qui l'affirme ne paraît pas suffisamment établie. Outre le défaut de textes et de documents positifs, les troupes assiégeantes étaient trop peu nombreuses pour occuper et défendre tant d'ouvrages éloignés les uns des autres. Et puis, avaient-elles eu le temps nécessaire pour les exécuter? Rien ne le prouve.

Admît-on l'existence d'un ouvrage important à Fleury, même en ce cas l'investissement n'eût pas, ce semble, été

1. Jean CHARTIER, qualifie à plusieurs reprises la bastille dite de Londres, de *grande bastille*.

2. Jean CHARTIER, *Chronique de Charles VII*, t. I, p. 63, édit. Vallet de Viriville.

complet. De cet endroit à la bastille de Paris d'un côté, à celle de Saint-Loup de l'autre, la distance restait assez grande pour que des secours pussent passer.

Au point de vue de l'investissement, la situation des Orléanais n'était donc pas désespérée lorsque Jeanne d'Arc se présenta sous leurs murailles; mais à tout autre point de vue elle offrait peu de chances de salut. Il était temps qu'une intervention efficace jetât le trouble dans le cœur des Anglais et les obligeât à rabattre de leur présomption et de leur orgueil.

II.

OPÉRATIONS DE LA SECONDE PHASE. — ÉNERGIE DE LA DÉFENSE. — LA COULEVRINE DE MAITRE JEAN LE LORRAIN. — LES PAGES FRANÇAIS. — LES FEMMES ORLÉANAISES. — AUBADES ET COURTOISIE.

Lorsque Suffolk et ses lieutenants Talbot et lord Scales eurent amené des troupes assez nombreuses pour reprendre les opérations, ils voulurent du premier coup déconcerter les Orléanais. Leurs canons, — ils passaient pour les meilleurs du royaume[1], — lancèrent dans la ville des boulets de pierre du poids de cent soixante livres. Ces projectiles endommagèrent « plusieurs maisons et beaux édifices » de la cité, mais ils ne tuèrent et ne blessèrent personne. Un boulet, à l'heure du repas, tomba sur une table à laquelle étaient assis cinq convives, sans leur faire aucun mal. Sans doute, c'était là un miracle « fait par Notre-Seigneur à

1. La délivrance d'Orléans, ou *Chronique anonyme*, publiée par Boucher de Molandon, p. 35. Brochure in-8°, Orléans, 1883.

la requeste de Monsieur saint Aignan, patron d'Orléans[1]. »

Le lundi 17 janvier, un boulet énorme tombait devant le boulevard de la porte Banier, au milieu de plus de cent personnes, sans en blesser ni tuer aucune; il ôta un soulier à l'une d'elles, mais il ne lui fit aucun mal[2].

Il n'en était pas ainsi des boulets que lançaient les canons de la ville. Une coulevrine surtout faisait rage, celle de maître Jean le Lorrain. Il l'avait installée dans un pilier du pont, près du boulevard de la Belle-Croix; de là il dirigeait son feu sur les Tourelles; et, comme il manquait rarement son but, il tuait ou blessait beaucoup d'Anglais. Les assiégeants, furieux, le signalaient aux coups de leurs meilleurs archers. Pour leur faire plaisir, maître Jean se laissait choir comme un homme blessé à mort et emporter en ville; puis, quand les Anglais s'y attendaient le moins, il reparaissait et les ajustait de plus belle[3].

Les capitaines français en humeur de combattre mettaient volontiers de la partie le canonnier lorrain. Ces jours-là, maître Jean quittait la Belle-Croix et prenait sa place aux escarmouches. A l'affaire de la Croix-Boissée (30 décembre), le *Journal du siège* nous avertit que « tout ce jour fit grandement son devoir maistre Jehan atout (avec) sa couleuvrine[4]. »

Une autre fois, — le jeudi 3 mars, — les Orléanais

1. *Journal du siège,* p. 16. La rue qui fut le théâtre de ce fait singulier portait le nom de *rue aux Petits-Souliers.*

2. *Ibid.*, p. 26.

3. *Ibid.*, pp. 18-19.

4. *Ibid.*, p. 21.

ayant exécuté une sortie vigoureuse, maître Jean ne demeura pas oisif : deux coups de sa coulevrine tuèrent cinq Anglais. L'un des cinq fut un neveu du comte de Salisbury, le seigneur de Gray, capitaine de Janville, « dont les Anglais firent grands regrets, parce qu'il était de grande hardiesse et vaillance[1]. »

Quelques jours après, les canons des assiégeants prenaient leur revanche. Le 19 mars, veille de Pâques fleuries, un boulet anglais tuait ou blessait sept personnes d'un coup, et un autre cinq[2].

Maître Jean ne fut pas toujours heureux; il eut aussi ses mésaventures. Dans la matinée du 18 janvier, les Anglais du fort des Tourelles s'étaient emparés d'un convoi de cinq cents bêtes à cornes à destination d'Orléans; ils avaient fait main basse en même temps sur la charrière ou bac dont les Orléanais comptaient user pour le transbordement du convoi, et sur deux sentines ou petits bateaux. Les assiégés qui tenaient à recouvrer le bac traversèrent la Loire et débarquèrent en la petite île au droit de Saint-Aignan, laquelle était proche de la rive gauche. Les Anglais s'aperçurent du mouvement : ils eurent l'air de ne pas y prendre garde et vinrent s'embusquer derrière la Turcie ou levée de Saint-Jean-le-Blanc; des arbres et des broussailles les masquaient aux yeux des Orléanais. Ceux-ci, estimant le moment favorable, se disposent à reprendre le bac et les bateaux. Les Anglais sortent alors de leur embuscade, tombent à l'improviste sur leurs adversaires et les obligent à repas-

1. *Journal du siège*, p. 54.
2. *Ibid.*, p. 60.

ser la rivière en laissant vingt-deux cadavres sur le terrain. Maître Jean le Lorrain, qui était de l'expédition, y laissa sa coulevrine que les Anglais emportèrent aux Tourelles, et c'est à grand'peine qu'il put regagner la ville [1].

Le 29 janvier, les Anglais perdirent par male et fortuite aventure un de leurs meilleurs capitaines, Lancelot de l'Isle, qui commandait la bastille Charlemagne. Il venait de tenir avec La Hire une conférence parlementaire et se retirait à l'heure convenue, lorsqu'un des premiers coups de canon tirés de la place lui enleva la tête. « Dont ceux de l'ost (armée anglaise) furent très dolens, car il estoit leur mareschal et bien vaillant homme [2]. »

L'un des combats les plus meurtriers qu'il y eut pour les assiégés se livra le 18 avril. A quatre heures du matin, les Orléanais attaquaient le camp des Anglais et enlevaient un étendard. Trop confiants en ce premier succès, ils s'attardent à piller. Les Anglais s'en aperçoivent, attaquent à leur tour et obligent les assaillants à battre en retraite. Si le porte-étendard anglais fut tué d'un coup de coulevrine, « ceux de la ville ne furent pas sans grant dommage, et bien y parut au retour par le deuil que firent les femmes d'Orléans, plourans et lamentans leurs pères, maris, frères et parents tués et blessés en cette escarmouche. Ce même jour furent rendus les corps de chaque costé; et furent enterrés en terre sainte [3]. »

Au reste, entre hommes d'armes et bourgeois, pages et

1. *Journal du siège*, pp. 27-29.
2. *Ibid.*, pp. 31, 32.
3. *Ibid.*, pp. 147-148.

chevaliers, simples coutilliers et capitaines, c'était à qui montrerait le plus de courage.

Le mercredi 5 janvier, Louis de Culan, amiral de France, avec deux cents combattants, arrivait au Portereau, et bravant la garnison des Tourelles, passait la Loire au port Saint-Loup, sans que les ennemis pussent l'en empêcher. Les Orléanais firent *grande chère* à lui et à ses gens, « et moult furent loués [1]. »

Le jeudi, ce même seigneur exécutait une sortie avec le maréchal de Boussac et autres gens de guerre et citoyens, « et se portaient très grandement contre les Anglais, lesquels se défendirent bien et hardiment. A telle escarmouche se porta pareillement moult bien maistre Jehan atout sa couleuvrine [2]. »

Le 3 avril, Aymard de Puiseux, jeune page du Dauphiné, à la blonde chevelure, fort aimé de La Hire, qui l'avait surnommé *Cap-Daourat* (tête à cheveux d'or), livrait avec ses camarades aux pages anglais, à coups de pierre et de cailloux, un combat dont il sortait vainqueur [3].

Le lendemain, nouvel engagement dans les mêmes conditions, cette fois-ci plus meurtrier. Les pages anglais gagnèrent l'étendard des pages français; mais un des pages anglais fut tué [4].

Les femmes orléanaises ne restaient pas, en fait d'énergie et d'intrépidité, au-dessous des bourgeois, leurs maris, et de leurs enfants. Dès le premier assaut livré par les

1. *Journal du siège*, p. 23.
2. *Ibid.*, p. 24.
3. *Ibid.*, p. 66.
4. *Ibid.*, p. 67.

Anglais au boulevard du bout du Pont, tandis que les Français renversaient leurs échelles et les précipitaient dans les fossés, les femmes de la ville apportaient cendres vives, chaux, graisse fondue et eaux chaudes, jetaient le tout sur les assiégeants afin de les empêcher de se relever. « Aucunes furent vues qui repoussaient de lances les Anglais des entrées du boulevard et les abattaient ez fossés [1]. »

On en a fait maintes fois la remarque : plus que les hommes peut-être, les femmes de France ont eu en horreur le joug de l'étranger. Du Guesclin le savait bien, lui qui disait : « Il n'est pas de fileuse en France qui ne file volontiers une quenouille pour ma rançon. »

Peu avant que parût la Pucelle, la dame de la Rocheguyon défendit à outrance contre les Anglais la forteresse de ce nom. Contrainte de la rendre, elle refusa d'épouser un seigneur dévoué à leur cause : elle aima mieux laisser tout et s'en aller pauvre avec ses enfants.

Les gens d'église ne voulurent pas rester en arrière des femmes orléanaises et des pages. Plusieurs ne se contentèrent pas des armes spirituelles pour repousser les Anglais; ils les combattaient, casque en tête, avec la lance et l'épée. « Le premier jour de l'an, il y eut une grosse escarmouche. L'abbé de Cerquenceaux, « que on disait être religieux et était moult vaillant pour les Français, y fut blessé [2]. »

1. *Journal du siège*, p. 7. — *Chronique de la Pucelle*, p. 261.

2. *Journal du siège*, pp. 21-22. — L'abbaye de Cerquenceaux était près de Nemours, dans le diocèse de Sens. La *Chronique de la Pucelle*, p. 245, parle d'un abbé de Cerquenceaux qui prêta main-forte à La Hire, à la rescousse de Montargis.

Quand il n'y avait pas de sortie ou d'action engagée, assiégés et assiégeants se provoquaient en combat singulier. « Le vendredi, dernier jour de l'an, deux Français, deux Gascons de la compagnie de La Hire, défient deux Anglais à deux coups de lance. » L'un des deux Gascons renverse son adversaire ; les deux autres combattants ne purent se vaincre. « Et pour les regarder, avait près d'eux plusieurs seigneurs tant de France que d'Angleterre. »

« Tout ce jour (sans doute pour bien finir l'année), fit grandement son devoir maitre Jehan atout sa couleuvrine[1]. »

De leur côté, à certaines heures, les chefs des deux armées se donnaient des aubades et faisaient échange de courtoisie. « Le jour de Noël (1428) furent octroyées trêves d'une part et d'autre, durant depuis neuf heures au matin jusqu'à trois heures après-midi. Et ce temps durant, Glacidas et autres seigneurs du pays d'Angleterre requirent au Bastard d'Orléans et au seigneur de Sainte-Sévère qu'ils eussent une note de hauts ménétriers, trompettes et clairons ; et jouèrent les instruments assez longuement, faisant grande mélodie[2]. »

Après les aubades, l'échange de courtoisie.

« Le mardi 22 février, le comte de Suffolk et les seigneurs de Talbot et de Scales envoyèrent par un héraut, pour présent au Bastard d'Orléans, un plat plein de figues, raisins et dattes, en le priant qu'il lui plût envoyer au comte de Suffolk de la panne noire pour four-

1. *Journal du siège*, p. 21
2. *Ibid.*, pp. 17-18.

rer une robe. Ce qu'il fit volontiers, car il le lui envoya par le héraut même[1]. »

III.

JOURNÉE DES HARENGS, 12 FÉVRIER 1429. — TRIOMPHE DES ANGLAIS.

L'un des grands avantages que possédaient les Anglais sur les habitants d'Orléans, c'était de rester en communication avec Paris où se trouvait le duc de Bethford, et de recevoir par son entremise les secours en hommes, en munitions et en vivres dont ils pouvaient avoir besoin. C'est ainsi que, au commencement de février 1429 (nouveau style), on apprit à Blois et à Orléans que « en ces jours, le duc de Bethford, régent, estant à Paris, avait fait assembler, tant des Marches de Normandie comme de l'Isle-de-France et à l'environ, de quatre à cinq cents, que chars que charrettes, lesquelz, avec la diligence de plusieurs marchands, furent chargés de vivres (de harengs principalement, provisions de carême), artillerie, » munitions, arcs, traits et « autres habillements de guerre », pour mener devers « les dessus ditz Anglais à Orléans. Et tout fut baillé à conduire à Messire Jean Fascot (Falstolf), grand maître d'ostel dudit duc de Bethford, avec lequel furent commis le prévost de Paris (Simon Morhier), messire Thomas Rameston et plusieurs autres officiers des Marches de l'Isle-de-France et d'environ, accompagnés de seize cents combattants, et bien mil valets, marchands et gens du commun, avec lesquels

1. *Journal du siège*, p. 53.

se départit ledit Fascot de Paris, le jour des cendres[1]. »

L'occasion était bonne : les capitaines de Charles VII se mirent en mesure d'en profiter.

A Blois, Charles, comte de Clermont, avait, sur l'ordre de Charles VII, rassemblé un corps de trois à quatre mille hommes venus principalement de l'Auvergne et du Bourbonnais, provinces dépendantes de sa famille, pour se porter au secours des assiégés. A ces troupes s'adjoignaient des Écossais commandés par Jean Stuart, seigneur de Darnley et connétable d'Écosse. Dès que le comte de Clermont apprit la marche de Falstolf sur Orléans, il quitta Blois le 11 février avec sa petite armée et se porta au-devant des Anglais.

A Orléans, les capitaines français avaient pris aussi

1. MONSTRELET, *Chronique*, 2e partie, chap. LVI, t. IV, pp. 310-314; —*Journal du siège*, p. 44. —Sir JOHN FALSTOLF (Fastol, Fastot, Fascot, Fastre, suivant les chroniqueurs), un des meilleurs capitaines anglais, était chevalier banneret, grand maître d'hôtel de Bethford et membre du conseil de régence de Paris.

En 1424, le régent l'avait nommé lieutenant général des pays au delà de la Seine. Après Rouvray, Falstolf s'établit dans la bastille de Londres. Nous le retrouverons à Patay.

SIMON MORHIER « gouvernait l'artillerie des Anglais. » (Jean Chartier, *Chronique de Charles VII*, t. I, p. 62. (Edit. Vallet de Viriville.)

Ce personnage était prévôt de Paris depuis le 1er décembre 1422 et il le fut tant que les Anglais restèrent maîtres de cette capitale. Il avait été auparavant maître d'hôtel de la reine Isabeau. Après la prise de Paris, il fut nommé gouverneur de Dreux, puis trésorier de Normandie pour les Anglais. (VALLET DE VIRIVILLE, article sur S. Morhier, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. XXV.) — A. LONGNON, *Paris sous la domination anglaise*, p. 147, note.)

THOMAS RAMESTON ou RAMPSTON, capitaine d'Argentan, était chevalier banneret et chambellan de Bethford. (L. JARRY, *Le compte de l'armée anglaise au siège d'Orléans*, p. 207. Un volume in-8e, Orléans, 1892.)

leurs dispositions. Le 10 février, le Bâtard d'Orléans, suivi de deux cents combattants, venait s'entendre avec le comte de Clermont sur le jour et l'heure du combat à livrer. Le lendemain, 11 février, quinze cents hommes d'armes environ partaient d'Orléans, ayant à leur tête le maréchal de Boussac, le sire d'Albret, le seigneur de Graville, Jacques de Chabannes, Poton de Xaintrailles et son frère, La Hire, Saulton de Mercadieu[1] et plusieurs autres chevaliers, et entraient en contact avec les troupes de Blois, non loin de Janville en Beauce et de Rouvray-Saint-Denis[2].

Le lendemain, dans la matinée, on signalait l'approche des Anglais qui s'avançaient « à la file et sans avoir nulle opinion d'être surpris[3]. » Se jeter sur eux, sans leur donner le temps de se reconnaître, culbuter les hommes de l'escorte et enlever le convoi était le parti indiqué par les circonstances. La Hire, Poton et les capitaines d'Orléans y étaient décidés. Mais le comte de Clermont leur manda par plusieurs messagers de ne tenter aucune attaque jusqu'à sa venue. Les capitaines « délaissèrent ainsi leur entreprise à leur très grant desplaisance, et surtout de La Hire qui démonstrait l'apparence de leur dommaige, en temps qu'on donnait espace aux Anglais de eux fortifier de paulx (pieux) et de chariots[4]. »

1. Saulton de Mercadieu est un vaillant Gascon qui, à Montargis, en 1427, frappé d'une lance dont le fer lui traversait la bouche et sortait d'un demi-pied derrière le cou, « se déferra lui-même » et continua de combattre. (*Chronique de la Pucelle*, p. 247.)

2. Yenville, aujourd'hui Janville, et Rouvray-Saint-Denis sont du département d'Eure-et-Loir.

3. *Journal du siège*, pp. 38-39; — *Chronique de la Pucelle*, p. 266.

4. *Journal du siège*, pp. 39-40.

Les Français avaient perdu le temps d'attaquer à propos. Falstolf ne perdit pas celui d'organiser la défense. Dès qu'il s'aperçut du danger, il donna l'ordre de ranger les quatre à cinq cents « chars ou charrettes » du convoi, de manière à former une enceinte et à servir de retranchements et de défense. Deux issues seulement furent ménagées et gardées par des archers en force. Tout le personnel du convoi resta renfermé dans ce parc improvisé, les hommes en état de combattre se tenant près du point que pouvait aborder l'ennemi, « les gens de petite défense, marchands, pages et les chevaux, en arrière et hors de portée[1]. »

A cette précaution, Falstolf en joignit une autre qui avait bien des fois réussi aux Anglais. Ses archers « avaient foison grans pieux, aigus à un bout et ferrés à l'autre. » Ils les fichèrent en terre, en les « penchant vers leurs ennemis. » Ces pieux les protégeaient surtout contre les cavaliers, « car les chevaux entraient dedans les pieux et les pieux dedans leurs poitrines[2]. »

Cependant les Français de l'avant-garde, impatients d'attaquer, assortissaient convois et coulevrines, et vers deux heures après-midi commençaient le feu[3]. Malheureusement, les chefs n'étaient pas d'accord sur la manière d'attaquer. Les uns voulaient combattre à pied, à cause des retranchements improvisés par les Anglais; les autres étaient d'avis de combattre à cheval. Parmi les premiers se trouvait le connétable d'Écosse, Jean Stuart, comte de Darnley. Sans attendre le gros des troupes du

1. MONSTRELET, *op. cit.*, p. 311.
2. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, pp. 231-232.
3. *Chronique de la Pucelle*, p. 268.

comte de Clermont, il fit mettre ses Écossais à pied et il se porta sur les archers anglais qui s'apprêtaient à le recevoir. Ceux-ci, à couvert derrière leurs chariots, se mirent « à tirer très roidement[1] » et provoquèrent du désordre chez les hommes à cheval qui appuyaient Jean Stuart. Le connétable ne recula pas pour si peu. Il assaillit avec ses gens l'une des issues qu'avait ménagées l'ennemi.

Les Anglais, dans la position avantageuse qu'ils occupaient, n'eurent pas de peine à le repousser. Mais quand Falstolf se fut rendu compte du petit nombre des assaillants et de l'impossibilité pour le comte de Clermont d'intervenir à temps, il fit sortir du parc ses hommes d'armes qui « frappant dedans les Français, les mirent en désarroy et en fuite, non pas toutefois sans grant tuerie[2]. »

Du côté des Français, il y eut de cinq à six cents morts, principalement des Écossais, et de ce nombre « six vint gentilzhommes » ; entre autres Jean Stuart et son fils, les seigneurs d'Orval et de Châteaubrun, messires de Rochechouart et Jean Chabot. Mais les Anglais ne firent qu'un seul prisonnier ; encore était-il Écossais.

Sur ses seize cents combattants, tous « de bonne étoffe », il est vrai, Falstolf ne perdit qu'un seul homme de condition, le neveu de Simon Morhier, prévôt de Paris[3].

Le Bâtard d'Orléans fut blessé d'un trait au pied, dès le commencement de l'action. « Deux de ses archers le

1. Monstrelet, *loc. cit.*, p. 312.
2. *Journal du siège*, p. 42.
3. Monstrelet, *op. cit.*, pp. 313-314.

tirèrent à grand'peine hors de la presse, le montèrent à cheval et ainsi le sauvèrent[1]. »

Le comte de Clermont, que le maréchal de La Fayette avait armé ce même jour chevalier[2], ne tenta rien pour repousser les Anglais et secourir les troupes engagées. Dès qu'il vit l'ennemi maître du terrain, il se mit en chemin vers Orléans; « en quoi il ne fit pas honnestement, mais honteusement[3]. » Il n'y arriva que bien tard, le soir, avec Dunois et le maréchal de Boussac. Poton et La Hire, toujours vaillants, s'étaient tenus à l'arrière-garde et avaient protégé la retraite[4].

Falstolf se présentait le lendemain sous les murs de la ville assiégée, n'ayant perdu que quelques barils de harengs défoncés pendant la bataille, ce qui fit donner à cette affaire le nom de *Journée des Harengs* (12 février 1429).

« Depuis ce jour-là, les assiégeants, pour se moquer des assiégés, criaient de leurs forts, par gausserie : A mes beaux harans (harengs)[5]. »

On eut soin de faire transporter à Orléans les corps des seigneurs français qui étaient restés sur le terrain du combat, car ils « étaient tous de grant noblesse et de très renommée vaillance. » On les ensevelit dans la belle église de Sainte-Croix, et l'on fit « pour eux un beau service divin[6]. »

Le duc de Bethford voulut lui aussi témoigner au ciel

1. *Journal du siège*, p. 43.
2. MONSTRELET, *Chronique*, 2e partie, ch. LVI, t. IV, p. 312.
3. *Journal du siège*, ibid.
4. *Ibid.*, p. 44.
5. SYMPHORIEN GUYON, *Histoire de la ville d'Orléans*, t. II, p. 195.
6. *Journal du siège*, p.43.

sa reconnaissance pour la victoire inespérée que son lieutenant venait de remporter. Par son ordre, il y eut le 22 janvier, à Paris, une procession générale d'actions de grâces[1].

La présence dans la ville assiégée des troupes qu'avait amenées le comte de Clermont ne pouvait qu'augmenter les embarras des Orléanais, à cause de la difficulté qu'il y avait à se procurer des vivres. C'était là une raison suffisante pour que ces troupes sortissent de la ville, en attendant l'occasion d'une revanche. Mais il n'était nullement nécessaire que leur chef leur en donnât l'exemple. Le comte de Clermont ne l'entendit pas ainsi.

Lui, « qui devait être porte-enseigne de magnanimité, s'effraya tellement » qu'il se retira le 18 à Blois avec nombre de seigneurs « et bien deux mille combattants. » « Et ne demeura dedans Orléans sinon le Bastard d'Orléans, le mareschal de Saincte-Sévère et leurs gens[2]. » Un des personnages qui suivirent le comte de Clermont était l'évêque d'Orléans, Jean de Saint-Michel. « Les Orléanais, remarque leur historien, ne furent pas contents[3]. »

1. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 233, note 1.

2. Symphorien Guyon, *op. cit.*, t. II, pp. 199-200. — *Journal du siège*, p. 51.

3. *Journal..., ibid.* — Le vaincu de Rouvray, Charles, comte de Clermont tant que vécut son père, puis cinquième duc de Bourbon et d'Auvergne (1401), était le fils aîné de Jean I, quatrième duc de Bourbon, qui fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt. Il épousa, contraint, la fille de Jean sans Peur en 1418. Charles VII le nomma lieutenant de Languedoc et gouverneur du Nivernais, Bourbonnais, Lyonnais, etc., provinces où il rendit de grands services. Au sacre de Reims, il représenta le duc de Normandie. Après l'échec de Paris, il fut nommé lieutenant général de l'Ile-de-France. Son père étant mort en Angleterre (1434), Charles prit le titre de duc de Bourbon. Il mourut à Moulins en 1456, à l'âge de cinquante-cinq ans. (P. Anselme, *Histoire*

C'est pour cela que pendant les huit jours qui précédèrent la levée du siège, aucun Chroniqueur ne mentionne la présence de l'évêque de la cité. Il ne sera plus question de lui qu'à Reims, où nous le verrons représenter un des pairs ecclésiastiques absents.

IV.

XAINTRAILLES ET LE DUC DE BOURGOGNE. — REFUS DE BETHFORD. — SITUATION DÉSESPÉRÉE. — JEANNE D'ARC RAMÈNE LA CONFIANCE.

Le combat funeste de Rouvray-Saint-Denis s'était livré le 12 février 1429. Ce même jour, — le lecteur ne l'a pas oublié, — Jeanne d'Arc venait trouver le capitaine de Vaucouleurs, Robert de Baudricourt, et, lui reprochant ses refus, lui disait :

— En nom Dieu, vous tardez trop à m'envoyer. Aujourd'huy le gentil Dauphin a eu près d'Orléans grand dommage.

Et elle ajoutait :

— Il sera en danger de l'avoir plus grand si ne m'envoyez bientôt vers lui.

Cette défaite inattendue assombrissait singulièrement l'horizon, et, humainement parlant, il y avait beaucoup à craindre qu'il ne s'assombrît encore davantage. Des

généalogique de la Maison de France, t. I, pp. 303-306; — GABRIEL DEPEYRE, *Les ducs de Bourbon*, pp. 246-278. In-8°, Paris, 1897.)

Le duc de Bourbon était seigneur du Bourbonnais, de l'Auvergne, du Forez, du Beaujolais et du comté de Clermont en Beauvaisis. Il était le plus grand seigneur terrien du royaume après le duc de Bourgogne. (A. LONGNON, *Les limites de la France et l'étendue de la domination anglaise...*, p. 96.)

conseils extraordinaires furent assemblés et tenus, soit auprès du Roi, soit à Orléans.

« Les capitaines qui étaient dans Orléans convoquèrent les principaux bourgeois pour leur représenter qu'ils ne voyaient pas moyen de pouvoir longtemps défendre leur ville, et les prièrent de déclarer ce qu'ils voulaient faire ; à quoi tous ensemble répondirent qu'ils aimaient mieux mourir que de se soumettre aux Anglais[1]. »

Puisque le sort des armes leur était contraire, il ne restait aux assiégés qu'une voie à tenter : celle de la diplomatie. Et encore ne fallait-il pas songer à négocier directement avec les Anglais qui, enflés de leurs succès, n'eussent consenti qu'à une capitulation sans condition. Mais il y avait en France un prince puissant qui avait rendu et rendait assez de services à ces insulaires pour que ceux-ci fussent obligés de le ménager et de compter avec lui.

Ce prince était le duc de Bourgogne. Deux raisons permettaient d'espérer que Philippe le Bon, se prononçant en faveur d'Orléans, peut-être plairait-il au duc de Bethford d'en faire lever le siège. Philippe était allié des Anglais, et il était de plus le beau-frère du Régent du royaume. Allié des Anglais, il l'était depuis la mort de Jean sans Peur. Quoiqu'il eût épousé une sœur de Charles VII, la princesse Michelle, le jeune duc succédant à son père à l'âge de vingt-trois ans, pour venger l'assassinat de Montereau, se jeta à corps perdu dans le parti d'Henri V d'Angleterre. Sa fidélité à la cause an-

1. *Abréviateur du Procès*, cité par l'abbé Dubois, *Histoire du siège d'Orléans*, p. 28.

glaise et le poids de son épée dans la balance l'autorisaient à penser qu'une requête venant de sa part ne serait pas traitée par ses alliés avec indifférence.

Philippe le Bon était d'ailleurs le beau-frère du duc de Bethford. Le Régent, en effet, avait épousé, en juin 1423, Anne de Bourgogne, sœur du duc Philippe, âgée de dix-neuf ans, qui lui avait apporté en dot 150,000 écus d'or. Le duc de Bourgogne pouvait sans présomption espérer que son beau-frère tiendrait à lui être agréable.

C'est ce sentiment qui prévalut dans le Conseil du jeune Roi, lorsqu'il y fut délibéré sur les mesures que commandaient les circonstances. Il y fut « résolu de prier le duc de Bourgogne prendre la ville d'Orléans en sa protection, et de luy plustost consigner entre les mains que de permettre qu'elle tombast en la puissance de l'Anglais. Et remonstra-t-on au Roi que cela servirait d'acheminement pour faire quelque accord avec le duc de Bourgogne, et en tout événement mettroit de la jalousie entre luy et l'Anglois[1]. »

On reconnaît là l'idée à laquelle s'attachera plus tard opiniâtrément Regnault de Chartres, celle qui, subordonnant tout à la diplomatie, devait mettre le chancelier en opposition ouverte avec la Pucelle et le rendre défavorable, hostile même à ses desseins.

En conséquence, à ce que nous apprend un historien des ducs de Bourgogne, les plus prudents des conseillers de Charles VII furent d'avis d'envoyer aux chefs des assiégés un pouvoir de remettre la place entre les mains de Philippe le Bon[2].

1. E. Richer, *Histoire de la Pucelle d'Orléans*, livre I, f° 6, verso.
2. Dom Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. IV, pp. 127-145.

Une ambassade fut donc députée à Philippe « par le roy Charles et ceux de la ville d'Orléans[1]. » A la tête fut placé un capitaine connu et estimé tout particulièrement du jeune duc, Poton de Xaintrailles. Plusieurs fois, le chevalier gascon avait eu l'occasion de combattre sous ses yeux. En 1423, à Arras, dans le célèbre combat singulier que fut livré entre Poton et Lyonnel de Wandonne et dont Poton sortit vainqueur, Philippe le Bon était juge du camp[2].

Xaintrailles[3] vint donc, au nom des Orléanais, prier Philippe le Bon qu'il daignât prendre leur cité sous sa haute protection. Philippe l'accueillit avec bienveillance et prit à cœur la requête des bons bourgeois d'Orléans. Emmenant les ambassadeurs avec lui[4], il se rendit aussitôt à Paris où il arriva le 4 avril. Là, il « remontra au duc de Bethford la pitié qui était au duc d'Orléans; il le requit bien chèrement qu'il lui plût lever le siège, et que la place lui fût donnée en garde comme place neutre. »

Le Grand conseil de Paris et le Régent écoutèrent cette proposition de fort mauvaise grâce. Bethford re-

1. MONSTRELET, *Chronique*, 2e partie, chap. LVIII, t. IV, p. 317.

2. ID., *ibid.*, t. IV, pp. 151-154. Pour célébrer sa victoire, ajoute Monstrelet, Poton « fist là de grans bonbans avec ses gens. »

3. Xaintrailles (Poton de), compagnon de La Hire et Gascon comme lui, était né au château de ce nom, dans l'arrondissement de Nérac (Lot-et-Garonne). Son frère aîné, Jean, était seigneur de Xaintrailles. Poton fut un des plus braves capitaines de ce temps. On ne l'appelait que le *Vaillant Poton*. Il fut nommé grand écuyer en juillet 1429, maréchal de France en 1454, et il mourut avec ce titre à Bordeaux, le 7 octobre 1464. (P. ANSELME, t. VII, p. 92; t. VIII, p. 488.)

4. *Chronique de la Pucelle*, p. 270.

partit qu'il « serait bien marry, d'avoir battu les buissons, si d'autres devaient avoir les oisillons[1]. »

Le refus de Bethford et du Grand conseil d'acquiescer à la demande qui leur était adressée blessa le duc de Bourgogne. Philippe le Bon avait envoyé aux troupes assiégeantes un certain nombre d'hommes d'armes qui combattaient dans leurs rangs. Il leur manda qu'ils eussent à quitter l'armée anglaise et à se retirer. Xaintrailles amena avec lui à Orléans, où il rentrait le 17 avril, « la trompette » (le héraut) chargée par le duc de transmettre cet ordre à qui de droit. « Pour obtempérer auquel commandement s'en alèrent et départirent très hastivement plusieurs Bourguignons, Picars, Champenois et d'autres des pays et obéissance d'icelluy duc de Bourgogne, — dont la puissance des Anglois affaiblit moult[2]. »

Plus encore que les Orléanais, après la journée des

1. JEAN CHARTIER, *Chronique de Charles VII*, t. I, chap. XXXIV, p. 65; édit. de Viriville.

2. Quel était le nombre de ces Bourguignons et Picards, aucun document ne le dit. — *Journal du siège*, p. 70; — *Chronique de la Pucelle*, p. 270; — MONSTRELET, *op. cit.*, t. IV, p. 317.

Philippe III, dit le Bon, était né à Dijon en 1396 : il était fils de Jean sans Peur et de Marguerite de Bavière. Il eut trois femmes légitimes : Michelle, fille de Charles VI, en 1409, Bonne d'Artois en 1424, et Isabelle de Portugal en 1429. Il ne laissa qu'un fils légitime, dont Isabelle était la mère, Charles le Téméraire. Il se rendit célèbre par son faste et ses prodigalités. On le nommait *le premier duc de la chrétienté*, et il était en effet un de ses princes les plus puissants. Lui-même se disait *duc par la grâce de Dieu*. Le 10 janvier 1430, il institua l'ordre célèbre de la *Toison d'or*. Ses sujets les Flamands, qu'il n'opprima pas, lui donnèrent le nom de Philippe le Bon. On a vu quels liens le meurtre de Montereau établit entre ce prince du sang royal de France et les ennemis héréditaires du royaume. Le traité d'Arras le ramena aux sentiments de fidélité à la France dont il n'eût jamais dû se départir. Il mourut en 1467.

Harengs « Charles, roy de France, avait eu au cœur grand tristesse, véant de toutes pars ses besongnes venir au contraire et persévérer de mal en pis[1]. » Il ne pouvait se dissimuler que tous, amis et ennemis, regardaient sa cause comme perdue. C'est alors qu'il se demanda si l'heure n'était pas venue d'aller s'embarquer à La Rochelle pour chercher un refuge auprès de ses alliés les Écossais. Autour de lui, personne pour combattre résolument ses hésitations et relever son courage. Les conseils qu'on lui faisait entendre n'étaient que faiblesse et pusillanimité. Selon les uns, il n'y avait qu'un parti à prendre : se retirer en Dauphiné et de là défendre pied à pied le Lyonnais, l'Auvergne et le Languedoc; selon les autres, il fallait renoncer à la lutte, traverser les Pyrénées et demander asile à la cour de Castille[2].

A la nouvelle du retour et de l'insuccès de Xaintrailles, un profond découragement envahit aussi le cœur des loyaux Français. C'était le cri général qu'il « n'y avait espérance quelconque d'avoir secours ni ayde humaine; qu'on ne pouvait rien espérer que de Dieu[3]. »

Eh bien, en ce moment-là, malgré l'échec de son ambassadeur, Charles ne désespérait plus. La Vierge de Domremy avait paru à Chinon et elle lui avait fait entendre le langage de la confiance : sa parole si ferme et si douce, si décidée et si persuasive, avait conquis le jeune prince; et des hommes sages et autorisés lui ayant affirmé qu'il pouvait s'aider de cette Pucelle,

1. Monstrelet, *ibid.*, p. 313.
2. Mémoires de Pie II, *Procès*, t. IV, p. 509.
3. *Chronique de la Pucelle*, pp. 278-80.

il lui avait conféré la dignité et l'état de chef de guerre. Et l'on avait appris ces choses à Orléans. On savait que la vierge guerrière avait promis, de par Dieu, de donner son signe sous les murs de la ville assiégée et de chasser les Anglais. Ce n'était donc plus pour le roi de France et pour ses sujets le cas de gémir, mais d'espérer quand même. Jeanne marchant sur Orléans à la tête de capitaines et d'hommes déterminés, Jeanne combattant les ennemis du royaume avec la protection du Ciel, il n'y avait rien de perdu, tout pouvait être gagné.

CHAPITRE XV

JEANNE DANS ORLÉANS.

PRISE DE LA BASTILLE DE SAINT-LOUP.

I. *La Pucelle et le convoi de vivres devant Orléans. — Entrevue avec Dunois. — On introduit le convoi dans la ville. — Jeanne à Chécy et au château de Reuilly. — Son entrée dans Orléans.*

II. *Samedi 30 avril. — Conseil auquel assiste Jeanne. — Sommation écrite. — Sommation de vive voix. — Dimanche 1er mai. — Départ de Dunois pour Blois. — Chevauchée de Jeanne dans la ville. — La Croix-Morin.*

III. *Lundi et mardi, 2 et 3 mai. — La Pucelle et le docteur Jean de Mascon. — Jeanne et les habitants d'Orléans. — Soin qu'elle prend du moral des hommes d'armes.*

IV. *Mercredi 4 mai. — Retour des troupes de Blois. — Stupeur et inertie des Anglais. — Attaque et prise de la bastille de Saint-Loup.*

I.

LA PUCELLE ET LE CONVOI DE VIVRES DEVANT ORLÉANS. — ENTREVUE AVEC DUNOIS. — ON INTRODUIT LE CONVOI DANS LA VILLE. — LA PUCELLE A CHÉCY ET AU CHATEAU DE REUILLY. — SON ENTRÉE DANS ORLÉANS.

En partant de Blois avec les deux ou trois mille hommes du corps expéditionnaire[1] et le convoi de secours,

1. C'est, nous l'avons déjà dit, l'évaluation d'Eberhard de Windecken. (*Procès*, t. IV, p. 491.)

Jeanne d'Arc aurait voulu qu'on se dirigeât sur Orléans par la rive droite de la Loire, du côté de la Beauce. Les Anglais avaient installé sur cette rive, il est vrai, leurs bastilles les plus fortes et leur camp retranché. Or, c'était là, au jugement de la Pucelle, un motif déterminant pour marcher droit à l'ennemi et l'aborder de front. De la sorte, on n'avait pas l'air de se dérober dès le premier moment, et l'on prouvait aux Anglais que les Français étaient décidés à accepter le combat, si peu qu'ils voulussent le leur offrir. Et puis l'on évitait la difficulté du passage de la Loire, qui obligea les troupes expéditionnaires à revenir chercher un pont à Blois et à suivre cette fois le côté de la Beauce. Dans le cas où les Anglais eussent essayé de lui barrer le chemin, Jeanne comptait bien leur passer sur le corps; ce qui eût produit le meilleur effet et précipité peut-être les événements. Mais les principaux chefs, s'en rapportant à l'avis exprimé par Dunois, avaient jugé prudent et préférable de remonter le fleuve par la rive gauche, du côté de la Sologne.

La Pucelle suivit, quoique à contre-cœur, la route imposée. Le soir, on campa, et Jeanne coucha tout armée sur la dure. N'ayant pas l'habitude de la cuirasse et des armes, elle se leva le lendemain toute meurtrie[1]. Le vendredi, on arrivait en vue d'Orléans.

Grande fut la stupéfaction des Anglais dans leurs bastilles de la rive gauche. « Les hommes d'armes du Roi

1. Déposition de Louis de Coutes, page de Jeanne. *Procès*, t. III, p. 67. — La distance de Blois à Orléans est de 55 à 60 kilomètres. Le convoi mit probablement deux jours à la franchir. (Voir aux *Notes et Pièces justificatives*.)

qui conduisaient le convoi de vivres s'avancèrent vers eux, de telle sorte que Français et Anglais pouvaient se dévisager[1]. »

Au reste, les chefs des assiégeants étaient fort peu rassurés. Ils avaient subi le contre-coup de la confiance à laquelle s'étaient ouverts les cœurs de leurs adversaires. Dès qu'ils apprirent que le corps de secours venait de quitter Blois, ordre fut donné à la garnison de la bastille de Saint-Jean-le-Blanc qui était sur la rive gauche, de l'évacuer et de rejoindre la garnison de la bastille des Augustins[2].

Jeanne, toujours convaincue de l'opportunité d'une démonstration guerrière, était d'avis, lorsqu'on se trouverait en vue de la cité, de marcher droit sur la bastille de Saint-Jean-le-Blanc[3]. Les chefs de l'expédition n'en firent rien; ils tournèrent Olivet et vinrent chercher, sur les bords de la Loire, un point où l'on pût attendre les chalands et bateaux que les Orléanais devaient envoyer pour charger les vivres du convoi et les transporter à Orléans[4].

1. *Procès*, t. III, p. 105. Déposition de Frère Pasquerel.

2. *Chronique de la Pucelle*, p. 283. — L'évacuation put n'être pas complètement effectuée, car Simon Beaucroix parle de la présence des Anglais en cette bastille le jour où fut emportée celle des Augustins. (*Procès*, t. III, p. 79.)

Jean d'Aulon dit expressément que l'objectif de la Pucelle et de Dunois, le jour où la bastille des Augustins fut emportée, était de s'emparer de Saint-Jean-le-Blanc (*Procès*, t. III, p. 214). Il faut donc, ou bien que les Anglais n'eussent pas évacué complètement cette bastille, à l'arrivée de la Pucelle, ou bien que, les jours suivants, ils l'eussent occupée de nouveau.

3. *Procès*, t. III, p. 78. Déposition de l'écuyer Simon Beaucroix.

4. Déposition de Simon Beaucroix, *loc. cit.*

La *Chronique de Lorraine* est loin d'être sérieuse et véridique en

Cependant on informa « Mgr le Bastard d'Orléans » que la Pucelle et le corps de secours étaient en vue de la place sur la rive gauche du fleuve, à la hauteur de la bastille de Saint-Loup, que les Anglais occupaient sur la rive droite. Dunois, assemblant sur-le-champ des gens de guerre, monta en bateau avec quelques-uns des principaux bourgeois orléanais, et ils vinrent ensemble vers Jeanne qu'ils rencontrèrent à la distance d'un quart de lieue environ[1]. A peine Jeanne eut-elle aperçu Dunois au milieu de ses capitaines, qu'elle l'interpella et lui dit :

— C'est vous, le Bâtard d'Orléans?

— Oui, et je me réjouis de votre arrivée.

— Est-ce vous qui avez conseillé de me faire venir par ce côté-ci, et non par celui où étaient Talbot et les Anglais?

— Moi et d'autres avons donné ce conseil, pensant agir plus sagement et plus sûrement.

Il ne nous semblait pas possible, poursuivit Dunois, que les hommes d'armes chargés de mener le convoi pus-

ce qui concerne Jeanne d'Arc. Nous lui emprunterons toutefois un passage curieux relatif à l'arrivée de la Pucelle en vue d'Orléans :

« En arrivant à Orléans, leur dit : « Messeigneurs, ne vous doutez, « ayez courage, bien près les approchons (les Anglais) ; ici nous faut « tout mettre en ordonnance. »

« Et elle les assortissait chacun en son endroit; moult bien le savait faire.

« Leur dit (encore) : « Chacun soit vaillant; moy je veux être la « première à donner dedans les Anglais. »

« Quand elle aperçut les ennemis, dit : Recommandons-nous à Dieu et à la Vierge: or, frappons dedans. » (*Procès*, t. IV, p. 333.)

On verra tout à l'heure que la Pucelle et ses troupes n'eurent point à combattre.

1. *Procès*, t. III, pp. 4-5. Déposition de Dunois.

sent résister aux Anglais, et que les vivres pussent entrer de ce côté (du côté de la Beauce).

— En nom Dieu, répliqua Jeanne, le conseil de mon seigneur est plus sage que le vôtre. Je vous amène, sachez-le bien, le meilleur secours qui vînt jamais à chevalier ou cité, car c'est le secours du Roi des cieux. A la requête de saint Louis et de saint Charlemagne, il a eu pitié d'Orléans, et il n'a pas voulu que les ennemis eussent à la fois le corps de votre duc et sa ville. Quant aux vivres, ils fussent entrés sans les faire passer par la rivière[1].

En ce moment les eaux du fleuve étaient basses et le vent contraire. On était fort inquiet, et l'on se demandait comment les bateaux pourraient remonter de la ville jusqu'au point où était le convoi, car ils ne le pouvaient qu'à force de voiles. « N'ayez crainte, dit la Pucelle; attendez un petit instant. En nom Dieu, le vent changera et tout entrera sans que personne y fasse empêchement[2]. »

Aussitôt, et comme instantanément, une crue se déclare, la rivière coule « à plain chantier », le vent tourne et devient favorable, « tellement que un chaland menoit deux ou trois chalands, (ce) qui estoit chose merveilleuse, et falloit dire que ce fust miracle de Dieu[3] ».

1. *Procès*, t. III, p. 5. Déposition de Dunois; — *Chronique de la Pucelle*, p. 284.

2. *Chronique de la Pucelle*, p. 284. — Le sire de Gaucourt (*Procès*, t. III, p. 105) atteste cette annonce du changement de vent et sa réalisation immédiate. Frère Pasquerel atteste la crue subite du fleuve; *Procès*, t. III, p. 105.

3. La délivrance d'Orléans, *Chronique anonyme du quinzième siècle*, pp. 28-29, publiée par Boucher de Molandon. In-8°, Orléans, 1883.

Les bateaux remontent la Loire, se rangent le long de la rive, dans la direction de Jargeau, entre le port du Bouchet et l'île aux Bourdons, et l'on embarque les vivres et les munitions du convoi. L'opération terminée, les chalands redescendent le fleuve, passent entre l'île au droit de Saint-Aignan et l'île aux Bœufs, et viennent aborder dans le voisinage de la porte de Bourgogne, d'où ils sont prestement déchargés et introduits dans la ville[1].

Les Anglais ayant évacué pour le moment Saint-Jean-le-Blanc, il n'y avait pas à craindre qu'ils s'opposassent par la force à l'embarquement du côté de la rive gauche. La garnison de Saint-Loup, sur la rive droite, aurait pu faire une démonstration et gêner singulièrement le débarquement près la porte de Bourgogne. Pour leur en ôter la facilité, « les Français saillirent a gran puissance et alèrent courir et escarmoucher devant Saint-Loup... et apportèrent dedans leur cité un des estendars des Anglois. Et lors que cette escarmouche se faisoit, entrèrent dedans la ville les vivres que la Pucelle avoit conduicts[2], » conformément à l'assurance qu'elle en avait donnée.

Dans son entrevue avec la jeune guerrière, le Bâtard d'Orléans, déférant aux instances des bourgeois qui l'accompagnaient, l'avait suppliée de consentir à entrer ce

1. Boucher de Molandon, *Première expédition de Jeanne d'Arc*, pp. 55-56.

2. *Journal du siège*, p. 75. — C'est donc sans fondement que Monstrelet a écrit ces lignes :

« Lors ceux de l'ost s'efforcèrent de conquerre les dessus dits vivres (en vaisseaux conduits parmi l'eau de la rivière de Loire). Mais ils furent bien défendus par ladite Pucelle et ceux qui étaient avec elle, et furent mis à sauveté (en sûreté). » (*Chronique*, livre II, chap. LIX, t. IV, p. 320.) — Le langage que tiennent Dunois et Jeanne ne laisse rien supposer de semblable.

même jour dans la cité qu'elle venait délivrer. « Les Orléanais, disait-il, croiraient ne rien avoir s'ils avaient le convoi de vivres sans la Pucelle. Ce leur serait un grand confort s'il lui plaisait de venir. »

De cela, Jeanne fit difficulté. Il n'était pas possible aux hommes d'armes qu'elle avait avec elle de pénétrer dans la place, et elle ne pouvait se séparer d'eux. Elle les avait « bien confessés, bien pénitents, de bonne volonté. En leur compagnie, elle ne craindrait pas toute la puissance des Anglais[1]. »

Sans perdre espoir, Dunois prit congé de la Pucelle, et montant, avec le chevalier de Saint-Jean, Nicole de Giresme, qui fut plus tard grand-prieur de France, sur un des chalands, ils traversèrent le fleuve et abordèrent au-dessous de l'église de Saint-Loup. En dépit des Anglais[2], ils rentrèrent dans la ville.

De son côté, Jeanne remonta « jusques à l'Isle-aux-Bourdons qui est devant Chécy[3] », à neuf kilomètres environ d'Orléans. La jeune guerrière se transporta de l'autre côté de l'eau et passa deux ou trois heures au château de Reuilly, chez Gui de Cailly, pour qui, en juin suivant, elle obtint du roi Charles VII des lettres d'anoblissement[4].

1. *Procès*, t. III, p. 6. Déposition de Dunois.

2. *Ibid.*

3. *Chronique anonyme du quinzième siècle*, p. 28. — L'île aux Bourdons « était un des nombreux atterrissements séparés par de minces filets d'eau qui existaient alors dans le lit de la Loire. Elle portait le nom d'une famille orléanaise (*Les Bourdons*) qui en avait la jouissance. (Boucher de Molandon, *ibid.*, p. 56.)

4. Depuis 1885, grâce à M. de Molandon, propriétaire du château de Reuilly, le petit bourg de Chécy célèbre chaque année, vers le 28 avril,

A Chécy, le Bâtard d'Orléans, qui désirait plus que jamais voir Jeanne d'Arc faire son entrée ce même jour dans la ville, vint la rejoindre en compagnie de nombreux « chevaliers, escuiers et gens de guerre. » Et quand ils furent arrivés en « icelluy village, moult joyeux de la venue de la Pucelle, tous lui firent grande révérence et belle chère, et si fit-elle à eux[1]. »

Jeanne persistant dans sa résolution de ne point entrer dans Orléans et de ne pas quitter ses hommes d'armes, Dunois eut recours aux principaux chefs, au maréchal de Rais, au sire de Loré, et les pressa d'intervenir auprès de la jeune guerrière, afin qu'elle lui accordât sa requête. Elle le ferait, remarqua-t-il, si ces seigneurs se chargeaient de retourner avec les troupes jusqu'à Blois, la seule ville où ils pussent passer la Loire pour prendre la rive droite et entrer dans Orléans, et s'ils promettaient à la Pucelle de revenir sans tarder[2].

Le maréchal de Rais et le sire de Loré se prêtèrent de bonne grâce au désir de Dunois. « Jeanne, dirent-ils à la vierge Lorraine, ne refusez pas aux Orléanais d'entrer dans leur ville. Allez-y sûrement, nous vous promettons de retourner bien brief (promptement) vers vous[3]. »

Sur cette promesse, la Pucelle consentit à ce qu'on lui demandait. Toutefois, afin que ses hommes d'armes de-

l'anniversaire du passage de Jeanne d'Arc. Le dimanche 24 avril 1892, une croix commémorative a été inaugurée.

Chécy est à 9 kilomètres environ en amont d'Orléans; le château de Reuilly est à 2 kilomètres de Chécy.

1. *Journal du siège d'Orléans*, pp. 75-76.

2. *Procès*, t. III, p. 6. Déposition de Dunois. — *Chronique de la Pucelle*, pp. 285-286.

3. *Chronique de la Pucelle*, p. 285.

meurassent dans les dispositions excellentes dont ils étaient animés, elle voulut que Frère Pasquerel, son aumônier, et les prêtres qui les avaient accompagnés depuis Blois restassent avec eux, soit à l'aller soit au retour[1].

Peut-être une faveur céleste, dont la Pucelle fut l'objet durant son séjour à Reuilly, ne fut-elle pas sans influence sur la détermination qu'elle prit. Les lettres d'anoblissement octroyées en juin suivant à Gui de Cailly nous apprennent que « le jour où Jeanne entra dans Orléans pour la première fois, elle y fut invitée par une apparition d'anges, apparition dont Gui de Cailly fut pareillement favorisé. Ces choses, Charles VII les tenait de la Pucelle elle-même[2]. » Sans doute, au milieu de ses hésitations, la jeune fille demanda aide et lumière à son céleste Conseil. Saint Michel et ses saintes, qu'elle déclarait n'avoir jamais invoqués en vain, répondirent à son appel et lui marquèrent ce qu'elle devait faire.

Cette décision prise, on s'occupa de l'entrée de Jeanne d'Arc dans la ville assiégée. Pour éviter tout désordre, il fut convenu qu'on attendrait la nuit.

A la huitième heure du soir, ce vendredi 29 avril, la Pucelle, accompagnée du Bâtard d'Orléans, de La Hire, « de nobles et vaillans seigneurs, écuyers et capitaines, et aussi des bourgeois qui luy estoient allés audevant, malgré les Anglais qui oncques n'y mirent empeschement[3] », faisait son entrée dans la cité orléa-

1. *Procès*, t. III, p. 105. Déposition du Frère Pasquerel.

2. « Quum primum in urbem Aureliam induceretur divina Angelorum apparitione invitata (Johanna), cujus fuerit dictus Guido *de Cailly* particeps, ut plenius fuimus per eam informati. » (*Lettres royales d'anoblissement* de Gui de Cailly, *Procès*, t. V, pp. 344-345.)

3. *Procès*, pp. 119, 7. Dépositions du chevalier Thibault d'Armagnac

naise. Lorsqu'elle parut, armée de toutes pièces, sur un blanc coursier, il n'y eut qu'un cri d'admiration, de joie et d'enthousiasme. Devant elle, on portait son étendard et son pennon. A sa gauche, chevauchait Dunois couvert d'une brillante armure. Derrière venaient le maréchal de Boussac, le sire de Gaucourt, Florent d'Illiers, La Hire, Xaintrailles, de nombreux capitaines et les principaux de la bourgeoisie. La population de la ville se pressait sur son passage portant des torches, et aussi heureuse que « si Dieu lui-même était descendu dans la cité[1]. »

Hommes, femmes, enfants s'efforçaient de toucher l'armure, la bannière, le coursier de cette jeune fille qui venait à eux au nom du ciel. Ils la regardaient « moult affectueusement et se sentaient déjà tout réconfortés. Enfin, s'écriaient-ils, nous allons être, par le moyen de la Pucelle, délivrés de nos ennemis[2]. » On se pressait tellement autour d'elle que l'un des porteurs de torches mit le feu au pennon. Jeanne, éperonnant son cheval, « le tourna gentement jusqu'au pennon dont elle éteignit le feu;ce que les gens d'armes tinrent à grans merveilles[3]. »

La jeune guerrière voulut se rendre d'abord à la cathédrale pour y remercier Dieu. De la cathédrale, on la con-

et de Dunois. — *Journal du siège*, p. 76. On s'autorise parfois de la déposition de Simon Beaucroix pour faire entrer Jeanne dans Orléans avec une escorte de deux cents lances. 1° Vu les circonstances, le fait n'est guère vraisemblable; — 2° ni Dunois, ni le *Journal du siège*, ni la *Chronique de la Pucelle* n'en disent rien; — 3° la phrase même de Beaucroix est loin d'être claire et catégorique.

1. *Journal du siège d'Orléans*, pp. 76-78.

2. *Procès*, t. III, p. 24. Déposition du bourgeois Luillier.

3. *Journal du siège*, loc. cit.

duisit « avec grand honneur » jusqu'à l'hôtel de maître Jacques Boucher, argentier du duc d'Orléans et trésorier de la ville. Cet hôtel se trouvait « près de la porte Regnart, et de ce logis on pouvoit veoir tout le siège[1]. » C'est là que Jeanne reçut une gracieuse hospitalité, ainsi que ses deux frères et les deux gentilshommes qui l'avaient accompagnée depuis Vaucouleurs.

« On lui avait fait appareiller à souper bien et honorablement. » La jeune fille, qui avait chevauché presque toute la journée et qui n'avait pris aucune nourriture, ne toucha pas aux mets qu'on lui avait préparés (c'était vendredi). « Elle fit seulement verser du vin dans une tasse d'argent où elle mit la moitié d'eau et quelques morceaux de pain, et ne prit autre chose tout le jour pour manger ni boire; puis alla en la chambre qui lui avait été ordonnée[2]. » Sur la demande de Jeanne, la fille du trésorier, nommée Charlotte, lui servit de compagne et vint prendre avec elle son repos.

II.

SAMEDI 30 AVRIL. — CONSEIL AUQUEL ASSISTE JEANNE. — SOMMATION ÉCRITE. — SOMMATION DE VIVE VOIX. — DIMANCHE 1er MAI. — DÉPART DE DUNOIS POUR BLOIS. — CHEVAUCHÉE DE JEANNE DANS LA VILLE. — LA CROIX-MORIN.

Samedi *30 avril.*

Le samedi 30 avril, lendemain de l'entrée de Jeanne d'Arc dans la cité d'Orléans, Dunois, accompagné de

1. *Chronique anonyme*, p. 29.

2. Cousinot de Montreuil, *Chronique de la Pucelle*, p. 285; — *Journal du siège d'Orléans*, p. 78.

La Hire et autres capitaines, vint conférer avec la Pucelle sur les moyens à prendre pour assurer la défense de la place et hâter la défaite des assiégeants. Jeanne, invitée à donner son avis, voulait sommer d'abord les Anglais de lever le siège; en cas de refus de leur part, on les attaquerait sur-le-champ, sans attendre de renforts. Selon Dunois, au contraire, il ne fallait en venir aux mains qu'après l'arrivée des troupes redescendues à Blois pour y passer la Loire. Celles qu'on y avait laissées, ou qui s'y étaient rassemblées depuis, se joindraient au corps expéditionnaire; il en serait de même des garnisons voisines qui avaient reçu des ordres en conséquence. Alors, on pourrait sans témérité prendre l'offensive et obtenir plein succès [1].

Jeanne n'insista pas. Pleine de déférence pour les chefs de l'armée et pour Dunois en particulier, elle se rangea de bonne grâce à l'avis du Bâtard d'Orléans. Il fut donc réglé qu'on n'aurait recours à la force qu'après le retour des troupes de Blois; et, pour qu'il n'y eût ni malentendu ni retard, Dunois lui-même irait, sous bonne escorte, presser à Blois le départ des secours [2].

Ce 30 avril, il y eut aux portes d'Orléans un engage-

1. *Procès*, t. III, pp. 7, 211. Dépositions de Dunois et du chevalier d'Aulon. Nous n'avons pas cru devoir mentionner le rôle que l'historien du sire de Gamache attribue ici à ce personnage. D'après lui, le sire de Gamache aurait tenu ce langage peu courtois en présence de la Pucelle, dont il ne goûtait pas l'avis : « Puisqu'on préfère l'avis d'une femme à celui d'un chevalier comme moi, je ne me rebifferai plus. Je défais ma bannière et ne veux plus être qu'un pauvre écuyer. J'aime mieux avoir pour maître un noble homme qu'une fille dont on ignore le passé. » Du reste, cette prétendue histoire ne peut guère être prise elle-même au sérieux. (Voir *Procès*, t. IV, pp. 158-159).

2. *Procès*, t. III, p. 211. Déposition du chevalier d'Aulon.

ment dans lequel Florent d'Illiers et La Hire malmenèrent les Anglais. Et durant cet engagement « tirèrent merveilleusement les canons, couleuvrines et bombardes [1]. » Jeanne n'y prit point de part.

Sur le soir de ce jour, Jeanne envoya aux assiégeants une sommation « en sa langue maternelle, et toute en paroles bien simples », remarquaient Dunois et le témoin Pierre Milet. Le Bâtard d'Orléans ne s'était point opposé à cette partie du programme de Jeanne. » Messire (Notre-Seigneur) vous mande que vous vous en alliez en votre pays, disait la jeune guerrière aux Anglais, car c'est son plaisir. » Elle ajoutait que, s'ils s'y refusaient, un grand assaut les forcerait à s'éloigner. En même temps, Jeanne réclamait aux seigneurs anglais le héraut qui leur avait remis sa première lettre et qu'ils retenaient prisonnier contre tout droit et toute justice [2].

Les deux hérauts de la maison militaire de Jeanne, Ambleville et Guyenne, portèrent cette sommation à Talbot, le principal lieutenant du comte de Suffolk. Les Anglais, furieux, gardent Guyenne et ne renvoient à la Pucelle qu'Ambleville, non sans dire d'elle toutes les injures imaginables, déclarant que « s'ils la tenaient, ils la feraient ardoir (brûler). »

Jeanne demande au héraut qui lui revient : — Que dit Talbot ?

Ambleville lui rapporte alors les propos qu'il a ouïs.

— Retourne-t-en, reprend Jeanne, et ne fais doute que tu amèneras ton compagnon. Et dis à Talbot que, s'il

1. *Journal du siège d'Orléans*, p. 78.
2. *Procès*, t. III, pp. 7, 126. Dépositions de Dunois et de Pierre Milet.

s'arme, je m'armerai aussi. Qu'il se trouve en place devant la ville et, s'il me peut prendre, qu'il me fasse ardoir; mais si je les déconfis, qu'ils lèvent le siège et s'en aillent en leur pays [1]. »

Dunois jugea la réponse chevaleresque, mais insuffisante. La Pucelle eut beau lui assurer : — En nom Dieu, ils ne lui feront aucun mal; — à son tour, il chargea Ambleville de mander aux Anglais que s'ils faisaient mourir les hérauts ou les maltraitaient, il userait de représailles et ferait subir le même sort aux hérauts anglais et aux prisonniers.

Cette menace eut raison de l'arrogance des Anglais, « et tantôt après, — mais pas avant le jeudi 5 mai, — les hérauts français furent rendus [2]. »

A partir de ce moment, remarque Cousinot de Montreuil, les Anglais perdirent leur confiance. « Par avant, dit-il, deux cents Anglais chassaient aux escarmouches cinq cents Français, et depuis la venue de la Pucelle, deux cents Français chassaient quatre cents Anglais; et en crût fort le courage des Français [3]. »

1. *Procès*, t. III, p. 26. Déposition de L'Esbahis, bourgeois d'Orléans; — *Chronique de la Pucelle*, pp. 285-286.

2. *Chronique de la Pucelle*, p. 256. — *Journal du siège*, p. 79.

D'après le chroniqueur Berry, le héraut qui avait porté la lettre de Jeanne au capitaine anglais ne recouvra sa liberté que grâce à la levée du siège. (Denys Godefroy, *Histoire de Charles VII*, p. 377.) La version de Montreuil paraît plus vraisemblable. Le *Journal du siège* (*loc. cit.*) dit expressément que les Anglais renvoyèrent « tous les hérauts et messagiers de la Pucelle. » Notons une fois pour toutes, que lorsqu'il y a dissentiment entre les chroniqueurs sur des faits relatifs au siège d'Orléans, l'opinion du *Journal* est d'un grand poids, l'auteur ou les auteurs s'étant trouvés sur les lieux.

3. *Chronique*, *loc. cit.*

Il en « crût si fort », que les Français dorénavant courront sus à leurs ennemis et que les assiégés vont devenir assiégeants. Les bastilles occupées par Suffolk, Talbot, Glasdale et leurs hommes d'armes seront prises d'assaut, et c'est ce qui leur fera lever le siège inopinément et se retirer.

Jeanne ne se contenta pas d'envoyer une sommation écrite. Le soir de ce même samedi, elle se porta de sa personne sur le pont, à portée de la bastille des Tourelles, d'où l'on pouvait l'entendre, et là, elle somma à haute voix les assiégeants de s'en aller, car « c'était le plaisir de Dieu » et le commandant de la bastille, William Glasdale, de se rendre, lui promettant la vie sauve. Les Anglais ne lui répondirent que par des injures et des moqueries; ils la traitèrent de *vachère*, de *ribaude,* ajoutant une fois de plus que s'ils s'emparaient d'elle, ils la feraient brûler.

« N'importe, s'écria la Pucelle, vous vous en irez bientôt; et toi, Glacidas (nom francisé de *Glasdale*), tu ne le verras pas[1]. »

Nous dirons tout à l'heure comment cette prédiction fut littéralement accomplie. Le prétendu *Bourgeois de Paris* qui la rapporte, quoique fort prévenu contre Jeanne, donne trop de détails sur la mort du capitaine anglais, arrivée comme la jeune guerrière l'avait annoncé, pour que son incrédulité ne fût pas entamée. C'est lui qui en fait la remarque :

« Et ainsi advint-il; car il (Glasdale) se noya, et

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 290; — *Journal du siège*, p. 79; — *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 237.

depuis fut pêché, et fut dépecé par quartiers, et embaumé, et apporté à Saint-Merry, et fut huit ou dix jours en la chapelle; et nuit et jour arrivaient (brûlaient) devant son corps quatre cierges ou torches; et après fut emporté en son pays pour enterrer[1]. »

DIMANCHE, 1er *mai*.

Dans la matinée du jour suivant, dimanche 1er mai, conformément à la décision arrêtée la veille, Dunois se mit en route pour Blois. Avant qu'il franchît les remparts, Jeanne voulant détourner les Anglais de tenter un coup de force, montait à cheval avec La Hire et une bonne compagnie d'hommes d'armes, et s'en venait aux champs, là où Dunois devait passer, prête à repousser ceux des assiégeants qui essaieraient de l'attaquer. Les Anglais ne bougèrent pas de leurs bastilles, et le Bâtard d'Orléans et ses gens purent sans encombre poursuivre leur chemin. « Et pareillement s'en retourna ladite Pucelle et ses dites gens en la dite cité[2]. »

Pendant la journée, la Pucelle, escortée de chevaliers et écuyers, parcourut sur son coursier les principales rues de la cité orléanaise. Comme le vendredi, le peuple se pressait en foule sur son passage : « Il ne se pouvait saoûler de la voir. » Et quand elle était en son hôtel, « ceux d'Orléans avaient si grant volonté de la voir, qu'ils rompaient presque l'huys (la porte) de son logis. » Jeanne leur disait, tout en chevauchant : « Messire m'a envoyée secourir les bons habitants d'Orléans. » Et en-

1. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, loc. cit.
2. *Procès*, t. III, p. 211. Déposition du chevalier d'Aulon.

core : « Espérez en Dieu ; ayez confiance en lui, et il vous délivrera des Anglais. » Et tous la contemplaient comme si elle eût été un ange du ciel[1]. Et ils admiraient son air martial, et ils ne doutaient pas qu'elle n'accomplît sa promesse de délivrer leur cité[2].

Toujours désireuse d'éviter l'effusion du sang, la Pucelle vint une fois encore presser les assiégeants de se retirer. Cette fois-ci, ce fut à la Croix-Morin [3] qu'elle renouvela sa sommation : « En nom Dieu, dit-elle aux Anglais, retirez-vous, sinon je vous chasserai. »

Comme précédemment, on ne lui répondit que par des outrages : « Eh quoi ! lui cria le bâtard de Granville, veux-tu que nous nous rendions à une femme ? » Et il proférait contre elle de vilaines paroles ; et à ces paroles il joignait des injures contre les Français qui étaient avec elle, les traitant de « mécréants[4]. »

1. *Procès*. t. III, pp. 24, 124. Dépositions de Luillier et de la femme Milet.

2. *Journal du siège*, p. 80.

3. Cette croix s'élevait à l'embranchement de deux chemins conduisant l'un à Saint-Jean, l'autre à la Madeleine, devant un clos appartenant ou ayant appartenu à un nommé Morin. Aujourd'hui, cet endroit est dans la ville.

4. *Journal du siège*, p, 80 ; — *Procès*, t. III, p. 68. Déposition de Louis de Coutes, page de Jeanne.

III.

LUNDI ET MARDI, 2 ET 3 MAI. — LA PUCELLE ET LE DOCTEUR JEAN DE MASCON. — JEANNE ET LES HABITANTS D'ORLÉANS. — SOIN QU'ELLE PREND DU MORAL DES HOMMES D'ARMES.

LUNDI ET MARDI, *2 et 3 mai.*

Dans la journée du lundi 2 mai, la Pucelle sortit à cheval d'Orléans et vint examiner de près les fortifications anglaises. « Et le peuple courait après elle à grande foule, prenant grand plaisir à la voir et être autour d'elle. » — C'était toujours nouvelle admiration « comment elle se pouvait tenir si gentiment à cheval comme elle faisait[1]. » Au retour de cette chevauchée, Jeanne se rendit dans l'église Sainte-Croix pour y entendre les premières vêpres de l'Invention de la Sainte-Croix. La foule l'y suivit, et elle la regardait prier; et, tout en priant, la jeune fille répandait des larmes abondantes.

Le mardi 3 mai, fête de l'Invention de la Sainte-Croix, il y eut une procession solennelle dans Orléans. La Pucelle y assista avec les principaux capitaines. Au moment où la procession rentrait dans la cathédrale, un docteur « qui était un très sage homme, messire Jean Mascon[2] », aborda la Pucelle et lui dit :

1. *Journal du siège*, p. 80.

2. Ce docteur « très sage homme », est-il le même que le *Jean Maçon* dont nous avons eu occasion de parler, d'après le témoin Cosme de Commy, bourgeois d'Orléans, à propos de la commission de Poitiers, t. I, pp. 260-261 : « Audivit dici magistro *Johanni Maçon*, in utroque jure doctori famatissimo... (*Procès*, t. III, p. 27. » C'est

— Croyez-vous vraiment que le siège sera levé ?

— En nom Dieu, oui, je le crois, répondit Jeanne.

— Pourtant, ils sont bien fortifiés, et ce sera grande affaire de les mettre dehors.

— Il n'est rien d'impossible à Dieu[1].

Ce même jour, les garnisons de Montargis, Gien, Châteaurenard, des gens de pied du Gâtinais et de Châteaudun pénétraient dans Orléans et venaient augmenter le nombre de ses défenseurs. La jeune Lorraine mettait à profit ces incidents pour relever la confiance et le courage des Orléanais. Maintenant il n'en coûtait plus à ceux-ci d'espérer.

— Vous pensez donc, lui disaient-ils, que Dieu aura pitié de nous?

— Oui, bons Français. Les Anglais ont la personne de votre duc, ils n'auront point sa ville.

Chez la dame du trésorier Boucher, comme à Poitiers, chez celle de maître Rabateau, et plus tard, à Bourges, chez dame René de Bouligny, Jeanne donnait aux habitants de la ville les plus pieux et les plus touchants exemples. « Dès son arrivée, disait un des témoins orléanais du Procès de réhabilitation, elle nous exhorta à mettre notre confiance en Notre-Seigneur, car sûrement il nous sauverait[2]. »

assez vraisemblable, car dans le manuscrit du Procès provenant du fonds de Notre-Dame, au lieu de *Johanni Maçon*, on lit *Joanni Mascon*. Les différences orthographiques entre les deux textes sont donc sans importance. Pour plus de détails, voir aux *Notes et Pièces justificatives*.

1. *Chronique anonyme*, p. 30.

2. *Procès*, t. III, p. 24. Déposition de Jean Luillier, bourgeois d'Orléans.

— « Elle donnait cœur à tous, ajoutait un autre, et elle affirmait sans hésiter que tout viendrait à bonne fin [1]. »

Simple et affable avec tout le monde, accessible à quiconque désirait la voir, elle vivait d'une vie de sobriété, de justice, de sainteté.

— « J'allais la visiter en son logis, disait la femme Milet; sans cesse elle parlait de Dieu. Plusieurs fois, je l'ai vue entendre la messe avec une dévotion admirable. Il y avait dans toutes ses manières d'agir l'honnêteté la plus grande [2]. »

La jeune fille qui partageait la couche de Jeanne, Charlotte Boucher, femme de Guillaume Havet, ajoutait que tout « en ses faits et gestes était simplicité, humilité, chasteté. Elle se confessait fréquemment et entendait la messe chaque jour. Mais les jours d'assaut, elle s'y préparait en recevant l'Eucharistie. A sa mère, dame Boucher, son hôtesse, la Pucelle recommandait d'espérer en Dieu : sûrement il viendrait en aide à la cité orléanaise et la délivrerait de ses ennemis [3]. »

Ce ne sont pas quelques personnes isolées qui rendent de la Vierge de Domremy ce témoignage favorable. Vingt-deux bourgeois, cinq chanoines de Saint-Aignan, un religieux Augustin, prieur de Saint-Magloire, neuf dames d'Orléans déclarent n'avoir aperçu et trouvé en elle rien que de « bon et de saint [4] ».

1. *Procès*, t. III, p. 32. Déposition de Robert de Farciaux, chanoine de Saint-Aignan.

2. *Ibid.*, pp. 124, 125.

3. *Ibid.*, p. 34.

4. « Nihil in vita sua unquam perceperat nisi *sanctum et bonum*. » *Ibid.*, p. 28.

En donnant aux Orléanais l'exemple d'une conduite et d'une bonne grâce parfaites, Jeanne ne perdait pas de vue les troupes, hommes d'armes et gens « de commun[1] » qu'elle avait amenés de Blois en si bon état d'âme et de corps.

Quoique aucun chroniqueur ne le dise expressément, on peut inférer de ce que Dunois, Frère Pasquerel et Cousinot de Montreuil rapportent du soin que la Pucelle, en campagne, mettait à rassembler les hommes d'armes, le soir, dans les églises des villages où l'on se trouvait, qu'elle ne négligea pas de le faire à Orléans tant qu'on resta dans l'expectative. Frère Pasquerel était là, toujours à ses côtés, toujours à son service. Comme à Blois, à Orléans il présidait les réunions, portait la bannière, chantait des hymnes et des cantiques à la Bienheureuse Vierge; et, avec lui, les prêtres, ses auxiliaires, entendaient ceux des assistants qui voulaient se confesser.

Jeanne avait-elle une recommandation morale ou religieuse à communiquer aux troupes, Frère Pasquerel lui servait d'intermédiaire. Aussi venait-il souvent prendre ses instructions. Le jour de l'attaque de la bastille de Saint-Loup, au moment où la Pucelle montait à cheval,

1. Il a été déjà question de ces « gens de commun » à propos de la formation à Blois du corps expéditionnaire d'Orléans. Nous en parlerons encore à l'occasion du mouvement populaire que produisirent la prise de Jargeau et la nouvelle de la marche sur Reims.

Ces gens de « commun », — *gens de païs à pié*, comme les appelle l'auteur de la *Chronique normande* (p. 457, à la suite de la *Chronique de la Pucelle*, édit. de Vallet de Viriville), — étaient ceux des villes et campagnes qui se mettaient au service du Roi. Ils formaient l'infanterie de ce temps-là, la noblesse ayant le privilège de fournir la cavalerie. Le prestige de Jeanne d'Arc attira dans les rangs des troupes royales beaucoup de ces gens « de commun ».

le bon religieux et quelques prêtres arrivaient à l'hôtel du trésorier pour converser avec elle. Force fut de remettre l'entretien à plus tard.

Le jour de l'Ascension, Frère Pasquerel recevait de la jeune guerrière l'ordre de mander aux gens du Roi qu'aucun ne marchât le lendemain à l'ennemi sans avoir mis sa conscience en règle par une bonne confession; qu'on veillât, en outre, à ce que les femmes de mauvaise vie ne se mêlassent pas aux troupes. « Autrement, à cause de leurs péchés, Dieu permettrait que les Français eussent le dessous[1]. »

Frère Pasquerel ajoute : « Et les choses se firent comme Jeanne l'avait ordonné[2]. »

Un des désordres auxquels la jeune guerrière s'efforçait surtout de porter remède, c'était l'habitude des reniements et des blasphèmes. Quand elle entendait jurer, elle ne pouvait se contenir et grondait avec véhémence les blasphémateurs, s'appelassent-ils La Hire ou le duc d'Alençon. Elle eut, sans aucun doute, fort à faire à Orléans pour obtenir des hommes d'armes, si peu portés à se gêner, qu'ils se surveillassent en cette matière et rompissent avec leurs mauvaises habitudes. Ce qui est plus surprenant que la persévérance avec laquelle Jeanne les combattait, ce sont les résultats qu'elle obtint. On en jugera par l'anecdote que dame Réginalde d'Orléans, veuve de Jean Huré, racontait aux Commissaires du procès de réhabilitation.

« Voici, disait ce témoin, ce que je me souviens avoir

1. *Procès*, t. III, p. 100. Déposition de l'aumônier de Jeanne.
2. *Ibid.*, p. 101.

vu et entendu. Un jour, un grand seigneur marchant en pleine rue se mit à jurer outrageusement et à renier Dieu. Jeanne, qui était tout près, l'entendit. S'avançant aussitôt vers le seigneur qui jurait, elle le prit par le cou et lui dit : « Ah ! maître, osez-vous bien renier votre « Sire et votre Créateur? En nom Dieu, vous vous dé- « direz avant que je parte d'ici. »

Ce langage, où la foi l'emportait sur la vivacité, toucha le seigneur qui se repentit et s'amenda[1].

Ainsi, des capitaines, des chevaliers s'inclinaient sous les remontrances d'une jeune fille et subissaient docilement sa volonté ! Quel ascendant Jeanne ne devait-elle pas exercer sur les simples coutilliers, archers, hommes d'armes, à qui des faits tels que le précédent finissaient toujours par être connus ! Avec leur grossier bon sens, ces braves gens dont la foi était demeurée intacte, quoique engourdie, saisissaient cette vérité que Jeanne ne cessait de leur rappeler : qu'il fallait avant tout attirer sur leurs armes la bénédiction de Dieu, et que la première chose à faire, le meilleur moyen à prendre consistait à ne pas outrager son nom, à ne pas violer sa loi et à pratiquer ses commandements. Après tout, en réformant les mœurs de la soldatesque, la vierge guerrière servait autant la cause de la patrie que celle de Dieu. Les gens du Roi, dont elle faisait d'honnêtes chrétiens, n'en devenaient que plus intrépides et plus braves. On marche à l'ennemi sans peur, on affronte la mort sans effroi, quand on a la conscience sans reproche.

1. *Procès*, ibid., p. 34.

IV.

MERCREDI 4 MAI. — RETOUR DES TROUPES DE BLOIS. — STUPEUR ET INERTIE DES ANGLAIS. — ATTAQUE ET PRISE DE LA BASTILLE DE SAINT-LOUP.

MERCREDI, *4 mai*.

En arrivant à Blois, le Bâtard d'Orléans avait trouvé les seigneurs de Rais et de Loré en conférence avec le grand chancelier de France, Regnault de Chartres, à l'effet d'aviser aux moyens les meilleurs pour servir le Roi et porter secours à la ville assiégée. Sur l'exposé que Dunois fit de la situation, l'on décida de faire partir un nouveau convoi de vivres, convoi que les troupes disponibles conduiraient en remontant la rive droite de la Loire, bien que de ce côté, celui de la Beauce, les Anglais fussent en plus grande puissance et plus redoutables. Le défenseur d'Orléans, gagné par la confiance de Jeanne, avait à son tour fait partager cette confiance, sinon par le grand chancelier, du moins par les capitaines appelés à le suivre jusqu'à la ville assiégée.

Troupes et convoi partirent de Blois le 3 mai et vinrent coucher à mi-chemin d'Orléans[1]. On se remit en marche le lendemain de grand matin. On arrivait à une

1. Le deuxième corps de secours ne devait compter qu'un millier d'hommes, car d'après Jean Chartier, « par la Sologne on estoit trois fois plus de gens que on estoit à aller par la Beauce. » (*Procès*, t. IV, p. 56.) On a vu plus haut que les troupes amenées par Jeanne à Orléans ne dépassaient pas trois mille hommes. Toutefois les deux corps réunis formaient un effectif respectable.

lieue de la ville entre six et sept heures. En ce moment, les seigneurs de Rais et de Loré aperçurent au loin un gros de troupes se dirigeant de leur côté. A qui allait-on avoir affaire : à des amis ou à des ennemis? Toute inquiétude fut dissipée lorsqu'on vit flotter l'étendard de la Pucelle. Suivie de la Hire et de Florent d'Illiers, elle accourait, avec cinq cents hommes déterminés, donner la main aux troupes de Dunois.

On avait appris à Orléans, la veille au soir, que le corps de secours et un nouveau convoi de vivres étaient partis de Blois[1]. En capitaine prévoyant et avisé, Jeanne, le 4 mai, s'était mise aux champs de grand matin avec des forces respectables, afin de protéger l'arrivée de Dunois et de ses braves gens; car ils ne pouvaient pénétrer dans la ville sans passer sous le feu d'une des bastilles anglaises les plus fortes. C'était celle que les assiégeants avaient nommée *Londres*, en souvenir de leur capitale, et qui interceptait l'accès d'Orléans du côté du couchant[2]. On s'attendait à une attaque sérieuse de l'ennemi. Il n'y en eut pas même un semblant, tant sa stupéfaction était grande. Le convoi et son escorte entrèrent dans la cité orléanaise, bannière en tête et au chant des cantiques. Frère Pasquerel, l'aumônier de Jeanne, portait la bannière : il avait accompagné les hommes d'armes qui avaient repris le chemin de Blois; il les suivit de même quand ils repartirent de Blois pour Orléans.

« Nous vînmes par la Beauce, racontait le bon Frère, sans empêchement d'aucune sorte. Jeanne s'était rendue

1. *Journal du siège*, p. 81; — *Chronique de la Pucelle*, p. 287.
2. Jean Chartier. *Procès*, t. IV, p. 56.

au-devant de nous. Tous ensemble nous entrâmes dans la ville. Il n'y eut aucune opposition. Nous introduisîmes les vivres sous les yeux des Anglais. Ce fut une chose merveilleuse. Les Anglais étaient puissants, nombreux, excellemment armés, prêts au combat; ils voyaient clairement que les gens du Roi faisaient maigre figure vis-à-vis d'eux[1]. Ils nous regardaient; ils entendaient chanter nos prêtres au milieu desquels j'étais, portant la bannière. Eh bien, ils restèrent immobiles, et ils n'attaquèrent ni les prêtres ni les hommes d'armes[2]. »

Cette journée si bien commencée devait finir encore plus glorieusement. La Pucelle, au retour de cette démonstration, prit, ainsi que son écuyer Jean d'Aulon, son repas du matin. Elle achevait, lorsque Dunois demande à lui parler. On l'introduit.

— Mauvaises nouvelles! dit, en abordant Jeanne, le Bâtard d'Orléans. Falstolf arrive; il est signalé! il amène des hommes et des vivres aux Anglais!

— Bâtard, bâtard! s'écrie Jeanne, toute joyeuse : en nom Dieu, je te commande qu'aussitôt que tu sauras la venue dudit Falstolf, tu me le fasses savoir; car s'il passe sans que je le sache, je te promets que je te ferai ôter la tête.

Dunois répondit, avec le même enjouement, qu'il n'y manquerait pas. Falstolf arriva-t-il sur ces entrefaites?... Perceval de Cagny mentionne sa présence à Orléans le jour de la prise de Saint-Loup[3]. Dans tous les cas, Jeanne

1. D'après Eberhard de Windecken, les Anglais en mesure de disputer le passage étaient plus de quatorze cents. (*Procès*, t. IV, p. 492.)

2. *Procès*, t. III, pp. 105, 211.

3. Perceval de Cagny, *Procès*, t. IV, p. 9. — Jean Chartier parle

ne fut point avisée de son arrivée et les circonstances l'appelèrent ailleurs.

En effet, la jeune guerrière, que l'expédition de la matinée avait fatiguée, était allée se jeter sur un lit pour prendre un peu de repos. Tout à coup, elle s'éveille en sursaut et, appelant son écuyer d'Aulon :

— En nom Dieu, lui dit-elle, nos gens ont bien à besoigner. Pourquoi ne m'a-t-on pas éveillée? C'est bien mal fait. Mes *Voix* me disent d'aller contre les Anglais; mais je ne sais si je dois aller aux bastilles ou vers Falstolf[1].

Sans tarder, elle se fait armer par son écuyer. Pendant qu'elle revêt son armure, un grand bruit s'élève, et elle entend dire que les Anglais menaient fort mal les Français. En ce moment, Frère Pasquerel et quelques prêtres se présentaient à l'hôtel qu'habitait Jeanne. Mais elle, toute à ce qu'elle venait d'entendre : « Eh quoi! s'écrie-t-elle, le sang des nôtres coule par terre! » Elle descend en toute hâte, et interpellant son page, Louis de Coutes : « Ah! sanglant garçon, vous ne me disiez pas que le sang de France fût répandu! Allez quérir mon cheval[2]. »

Dès que son coursier est amené, Jeanne monte dessus, saisit son étendard, que son page lui tend par la fenêtre,

aussi de la présence de Falstolf dans Orléans (*Procès*, t. IV, pp. 58, 62).

1. Nous avons combiné, dans l'ordre qui nous a paru le plus naturel, les détails donnés sur cette affaire de la bastille de Saint-Loup par le chevalier d'Aulon, le page Louis de Coutes, la femme Milet, maître Aignan Viole, Frère Pasquerel et les chroniqueurs. (Voir les dépositions de ces témoins dans J. Quicherat, *Procès*, t. III, et les diverses Chroniques, *Procès*, t. IV.)

2. *Procès*, t. III, pp. 68, 106.

et elle se dirige vers la porte Bourgogne, « aussi droit que si elle avait su le chemin par avant. Et courut sur le pavé, tellement, que le feu en saillait[1]. »

On se battait, en effet, de ce côté-là. Vers midi, une troupe assez nombreuse de chevaliers, écuyers, gens de trait et hommes d'armes étaient venus attaquer la bastille de Saint-Loup. Cette bastille, qui se trouvait sur la rive droite de la Loire, au-dessus d'Orléans, n'avait pour la défendre que trois ou quatre cents Anglais; mais elle était admirablement fortifiée, et ses défenseurs étaient des soldats d'élite.

En approchant du lieu du combat, la jeune guerrière rencontre des Français qui fuient. Elle les arrête. « Tournez le visage de l'autre côté », leur dit-elle, et elle les ramène sur le théâtre de l'action.

A côté de la bastille de Saint-Loup, il y avait une église du même nom. La Pucelle, en arrivant, fait publier à son de trompe qu'on se garde de rien prendre dans l'église[2]. Puis se jetant dans la mêlée, son étendard à la main, elle ranime de telle sorte l'ardeur des assaillants, elle est d'ailleurs si bien secondée par Dunois, le maréchal de Rais et les autres capitaines qui s'étaient empressés d'accourir sur le lieu de l'action, qu'à partir de ce moment la résistance des Anglais va toujours faiblissant. En vain Talbot tente de surprendre les assaillants et de les attaquer à revers. Par ses ordres, les garnisons des bastilles voisines sortent pour venir en aide aux défenseurs de Saint-Loup. Mais Jeanne a prévu le

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 288.
2. *Procès*, t. III, pp. 124-126.

mouvement. Elle a recommandé au Bâtard d'Orléans de « garder que les Anglais qui étaient dedans leurs bastilles ne pussent venir après elle et ses gens de pied[1]. » Dans la ville, on veillait aussi. Le beffroi retentit à deux reprises. Six cents combattants, conduits par le maréchal de Boussac et le sire de Graville, viennent se déployer entre la bastille assaillie et les autres bastilles, attendant l'ennemi de pied ferme. Devant ce déploiement de forces, les Anglais hésitent. Lorsqu'ils vont tenter un suprême effort, les flammes qui s'élèvent de Saint-Loup les avertissent que c'est inutile. Après trois ou quatre heures de résistance, la bastille venait d'être emportée et, « quoiqu'il y eût foison de vivres et de richesses », on l'avait livrée aux flammes[2]. Du côté des ennemis, cent soixante hommes furent tués et quarante faits prisonniers[3].

Tant que Français et Anglais en restèrent aux mains, la Pucelle se battit avec une ardeur et un sang-froid digne des capitaines les plus expérimentés. Mais, le combat fini, elle montra ces sentiments de générosité, de compassion, d'humanité, toujours prêts à jaillir de son cœur de femme et de chrétienne. Quand tout espoir de repousser les assaillants fut perdu, des soldats ennemis cherchèrent un refuge dans la tour de l'église, qui se trouvait proche de la bastille. Là, ils prennent des vêtements d'ecclésiastiques et essaient de passer pour tels. Ils sont reconnus, et les vainqueurs, indignés de cette tromperie, veulent les mettre à mort. Jeanne est infor-

1. Perceval de Cagny, *Procès*, t. IV, p. 7.
2. *Journal du siège*, p. 82; — *Chronique de la Pucelle*, p. 289.
3. Perceval de Cagny, *loc. cit.*

mée du sort qu'on prépare à ces malheureux. Elle intervient énergiquement en leur faveur et empêche qu'on ne leur fasse aucun mal[1].

Pour la première fois, la jeune guerrière avait sous les yeux le spectacle d'un champ de bataille avec ses morts et ses blessés. Elle pleurait sur ces victimes des combats, mais principalement sur ceux qui avaient perdu la vie, dit son aumônier Pasquerel; « elle s'affligeait en songeant qu'ils étaient morts sans confession[2]. »

C'est en se rendant à cette affaire — nous n'aurions garde de l'oublier — que la noble fille, rencontrant un blessé couvert de sang qu'on transportait sur un brancard, demanda quel était cet homme. On lui répondit que c'était un Français. « Ah! s'écria-t-elle, je n'ai jamais vu couler sang de Français que les cheveux ne se dressassent sur ma tête[3]! » Parole bien digne d'une femme, d'une chrétienne, d'une Française!

Le soir de ce jour, grâces furent rendues à Dieu dans toutes les églises d'Orléans, « en hymnes et dévotes oraisons, et au son des cloches que Anglais pouvaient bien ouïr : lesquels furent fort abaissés de puissance et aussi de courage[4]. »

1. Cousinot de Montreuil, *Chronique de la Pucelle*, p. 289.
2. *Procès*, t. III, p. 106. Déposition de Frère Pasquerel.
3. *Ibid.*, p. 213. Déposition du chevalier d'Aulon.
4. *Chronique de la Pucelle*, loc. cit.

CHAPITRE XVI.

JEANNE DANS ORLÉANS.

PRISE DES BASTILLES DES AUGUSTINS ET DES TOURELLES. LEVÉE DU SIÈGE.

I. *Jeudi 5 mai, fête de l'Ascension. — Nouvelle sommation aux Anglais. — Conseil de guerre. — On y appelle la Pucelle.*

II. *Vendredi 6 mai. — Attaque et prise de la bastille des Augustins.*

III. *Samedi 7 mai. — Deux prédictions de Jeanne. — Attaque du boulevard des Tourelles. — La Pucelle blessée. — Reprise de l'attaque. — Mort de Glasdale. — Victoire des Français.*

IV. *Dimanche 8 mai. — Retraite des Anglais. — Joie des assiégés. — Actions de grâces à Orléans et dans le royaume. — La fête du 8 mai.*

I.

JEUDI 5 MAI, FÊTE DE L'ASCENSION. — NOUVELLE SOMMATION AUX ANGLAIS. — CONSEIL DE GUERRE. — ON Y APPELLE LA PUCELLE [1].

JEUDI *5 mai, fête de l'Ascension.*

La prise de la bastille de Saint-Loup causa aux assié-

1. Dans le récit de la prise des deux bastilles des Augustins et des Tourelles, sujet principal de ce chapitre, comme dans celui de la prise de la bastille de Saint-Loup, nous nous sommes appliqué à fondre ensemble les récits des chroniqueurs et les dépositions des divers témoins, complétant les uns par les autres.

gés unc joie d'autant plus grande qu'ils s'y attendaient moins. C'était le premier avantage sérieux qu'ils remportaient sur leurs ennemis après six mois d'hostilités. Il était donc vrai que la Pucelle venait à leur secours de par Dieu. Tout heureux de ce changement de fortune, les bons Orléanais exprimaient leur reconnaissance à la jeune guerrière. Elle leur recommanda de remercier plutôt le ciel; et pour affermir leur confiance elle les assura « que dans cinq jours – elle leur parlait ainsi le mercredi même, veille de l'Ascension du Seigneur — le siège serait levé, et il ne resterait pas un seul Anglais devant la ville [1]. »

Cette prédiction, venant après la victoire de la journée, produisit chez les habitants une émotion considérabie. Ils s'empressèrent de se la communiquer les uns aux autres, et la nouvelle s'en propagea si bien que les assiégeants, dans leurs bastilles, en furent informés aussitôt. Le trouble et l'inquiétude qui avaient pénétré dans le cœur des Anglais n'en devinrent que plus grands [2].

Le 5 mai, fête de l'Ascension, la Pucelle, persuadée qu'il ne suffit pas de vaincre et qu'il faut surtout savoir tirer parti de la victoire, aurait voulu que, malgré la solennité du jour, on ne laissât pas respirer les assiégeants, et qu'on profitât du désarroi que la prise de Saint-

1. « Dixit (Joanna)... dicta die vigiliæ Ascensionis Domini, quod infra quinque dies obsidio exsistens ante villam Aurelianensem levaretur, nec remaneret aliquis Anglicus coram civitate. » C'est Frère Pasquerel, l'aumônier de la Pucelle, qui le rapporte. *Procès*, t. III, p. 106.

2. Jean de Wavrin du Forestel, qui combattait pour les Anglais en ce même temps sur les marches de l'Orléanais, mentionne cette prédiction. *Procès*, t. IV, pp. 410, 413.

Loup avait jeté parmi eux, pour attaquer la bastille de Saint-Laurent, l'une des plus fortes de la rive droite. Les chefs de l'armée furent d'un autre avis : soit qu'ils tinssent à célébrer la fête religieuse, soit que surpris eux-mêmes du succès obtenu la veille, ils sentissent le besoin de se reprendre et de peser toutes les chances avant de tenter une attaque nouvelle, ils préférèrent attendre au lendemain. Jeanne n'insista pas ; elle fit part à son aumônier de ce qui était convenu, et elle profita du loisir qu'on lui laissait pour assister aux offices, communier et prier longuement[1].

Toujours soucieuse d'éviter l'effusion du sang, la Pucelle dicta pour les Anglais une sommation nouvelle ; Frère Pasquerel, son aumônier, en rappelait plus tard les termes :

« A vous, hommes d'Angleterre, qui n'avez aucun droit en ce royaume de France, le Roi du ciel mande par moi que vous rentriez en votre pays. Je vous écris ces choses pour la troisième et dernière fois, et dorénavant je ne vous écrirai plus.

« JHESUS — MARIA.

« *Jehanne la Pucelle.* »

A cette sommation en règle, la jeune guerrière ajoutait cette remarque significative : « Je vous aurais envoyé mes lettres d'une façon plus honnête : mais vous détenez mes hérauts, vous avez retenu celui qui a nom Guyenne.

1. *Chronique de la Pucelle*, pp. 289-290 ; — *Procès*, t. III, p. 107. Déposition de Frère Pasquerel.

Renvoyez-le moi, et je vous renverrai quelques-uns des vôtres qui ont été pris avec la bastille de Saint-Loup, car ils ne sont pas tous morts [1]. »

On remarquera deux choses ici : d'abord la générosité de la Pucelle, qui offre de rendre la liberté à plusieurs prisonniers Anglais si on lui renvoie ses hérauts, bien que ces derniers fussent retenus par violation ouverte du droit des gens ;

En second lieu, le mauvais vouloir des Anglais qui, quatre jours après les réclamations de Dunois et de Jeanne, ne s'étaient pas encore exécutés.

La jeune guerrière porta elle-même son message au quartier des Anglais. « Lisez, ce sont des nouvelles », fit-elle crier par l'archer qui le lançait attaché à une flèche. — « Oui, ce sont des nouvelles de la... des Armagnacs », se mirent à vociférer les assiégeants, après avoir lu la lettre, et ils faisaient entendre les plus grossières injures. Jeanne les ressentit vivement. Elle se répandit en soupirs et en abondantes larmes. Elle ne le fit pas en vain, car Dieu la consola et elle put dire : « J'ai eu des nouvelles de mon Seigneur [2]. »

Ce même jour de l'Ascension, les chefs de l'armée, réunis dans l'hôtel du chancelier d'Orléans, tinrent un grand conseil sur les mesures qu'il convenait d'arrêter après le succès important obtenu la veille. A ce conseil prirent part : Dunois, le *chancelier* d'Orléans, les maréchaux de Boussac et de Rais, les sires de Loré et de Graville, le chevalier de Gaucourt, le seigneur de Villars, le seigneur

1. *Procès*, t. III, pp. 107, 108. Déposition de Frère Pasquerel.
2. *Ibid.*

de Xaintrailles, la Hire, le sire de Corraze, Thibault de Termes ou d'Armagnac, Jamet de Tilloy ou du Tillay, sir Kennedy, gentilhomme Ecossais, et plusieurs autres, soit capitaines, soit bourgeois d'Orléans. On n'avait pas prévenu la jeune Lorraine, quoiqu'elle fût à cette heure dans l'hôtel avec la femme du chancelier[1]. Après longue délibération, il fut arrêté qu'on feindrait le lendemain une attaque sur la principale bastille de la rive droite, celle où se tenaient Suffolk er Falstolf, afin d'attirer de ce côté de la Loire les défenseurs des bastilles de la rive opposée; ce qui permettrait de se porter du côté de la Sologne et d'attaquer avec chance de succès les bastilles dégarnies. Il fut convenu en même temps qu'on laisserait la Pucelle dans l'ignorance de la décision prise, et qu'on ne lui parlerait que d'une tentative à faire sur la

1. Quel est le personnage que le chroniqueur Jean Chartier (*Procès*, t. IV, p. 57) désigne ici sous ce nom de chancelier et qu'il ne nomme pas? J. Quicherat met en note : *Jacques Boucher*. Il y aurait donc eu méprise. Vallet de Viriville dit que c'était bien Guillaume Cousinot, le père de l'auteur de la *Chronique de la Pucelle* (Notice historique sur la *Chronique de la Pucelle*, p. 49) qui, pendant la captivité du duc d'Orléans, remplissait les fonctions de chancelier et avait la tutelle de ses biens. Le *Journal du siège* (pp. 82, 83) mentionne ce conseil ; mais il ne dit pas chez qui il fut tenu.

Disons un mot des personnages ci-dessus nommés dont nous n'avons pas encore eu occasion de parler :

Le seigneur de Villars (Archambault) s'était rendu célèbre par le combat de Montendre (1402), entre sept Anglais et sept Français, auquel il prit part.

Le seigneur de Xaintrailles était Jean, frère de Poton.

Le seigneur de Coarraze était Béarnais et lieutenant du comte de Foix. Il s'appelait Raimond Arnauld.

Thibault de Termes ou d'Armagnac était alors écuyer du Roi. Il fut plus tard bailli de Chartres.

Jamet du Tillay était capitaine de Blois.

grande bastille occupée par les chefs des troupes assiégeantes[1].

Ces résolutions prises, le sire de Loré va chercher Jeanne et l'introduit au conseil. Le chancelier d'Orléans communique à la jeune fille ce qui avait été convenu, gardant le silence sur le point capital de la délibération.

La Pucelle ne se fit pas illusion sur la communication partielle qu'on faisait. Froissée de ce défaut de confiance : « Dites au vrai, demande-t-elle, ce que vous avez conclu et appointé. Je saurais garder de bien plus grands secrets. »

Dunois, qui vit clair dans la pensée de la jeune fille, comprit qu'il fallait lui dire la vérité tout entière. « Ne nous courroucez pas, fit-il, on ne peut pas tout dire d'un coup. »

Jeanne avait refusé de s'asseoir : elle allait et venait dans la salle, contenant à grand'peine ses sentiments.

Dunois poursuivit : « Ce que le chancelier vient de vous dire a été conclu, en effet. Mais si les Anglais du côté de la Sologne viennent aider ceux de la grande bastille de ce côté-ci, nous passerons la rivière et besoignerons de notre mieux sur ceux de là-bas. Il nous a semblé que cette résolution était bonne et profitable[2]. »

Devant cette franchise du Bâtard d'Orléans, la Pucelle

1. Ce procédé des capitaines du Conseil à l'égard de la Pucelle prouve que Monstrelet s'écartait de la vérité historique lorsqu'il écrivait :

« Iceux capitaines... tinrent grands consaux (conseils) ; esquels consaux était *la première appelée* Jeanne la Pucelle, qui pour ce temps était en grand règne. » (*Chronique*, livre II, chap. LX, t. IV, p. 324.)

2. JEAN CHARTIER, *Procès*, t. IV, pp. 57 et suivantes.

se déclara satisfaite. Au demeurant, le lendemain, aucune des résolutions prises par le Conseil ne fut maintenue; « d'icelle conclusion, dit le chroniqueur, ne fut rien fait ni exécuté. » Au lieu d'attaquer la grande bastille de la rive droite, on passa le fleuve et on se porta sur celles de la rive gauche.

Jean Chartier donne à entendre que la Pucelle prit sur elle de suivre ce plan qui était contraire à celui que les capitaines avaient arrêté la veille[1]. Toutefois, elle ne le fit pas sans en avoir donné avis aux principaux chefs et sans avoir obtenu d'eux qu'ils prendraient les mesures nécessaires pour tout préparer en conséquence. En effet, « dès le soir fut faict tant grant diligence, que tout fust prest au plus matin et annoncé à la Pucelle[2]. » La conviction de la jeune guerrière était qu'il fallait simplifier les opérations et qu'il y avait des avantages de toute sorte à se porter sur les bastilles de la rive gauche. Celles-ci n'étaient que quatre; sur la rive droite il y avait sept bastilles ou boulevards; les six autres eussent pu se porter au secours de la bastille attaquée. En outre, les bastilles des Tourelles, des Augustins, de Saint-Privé, de Saint-Jean-le-Blanc, barraient aux Orléanais tous rapports avec la Sologne et le Berry.

1. Jean Chartier, *Procès*, t. IV, pp. 59-60. — Perceval de Cagny insinue la même chose, *op. cit.*, p. 7 : « Tous ne la suivirent pas, ainsy qu'elle s'y attendait. » — Cousinot de Montreuil dit de l'attaque des Tourelles : « Le sabmedy, septiesme jour de may, par l'accord et consentement des bourgeois d'Orléans, *mais contre l'opinion et volonté de tous* les chefs et capitaines qui estoient là de par le Roy, la Pucelle se partit à tout son effort et passa la Loire. » (*Chronique de la Pucelle*, p. 292.)

2. *Journal du siège*, p. 83.

La bastille des Augustins servait d'appui à la bastille des Tourelles qui était au bout du pont d'Orléans. La bastille de Saint-Jean-le-Blanc, en amont du pont, surveillait le passage du fleuve. Toutes deux contribuaient à fermer la ville aux secours et aux vivres venant de la rive gauche. Or, c'était de vivres que l'on avait surtout besoin. Qu'on réussît à s'emparer de ces bastilles, et les communications avec le Berry, l'Auvergne et tout le Midi se trouvaient rétablies[1].

II.

VENDREDI, 6 MAI, ATTAQUE ET PRISE DE LA BASTILLE DES AUGUSTINS.

Vendredi *6 mai.*

Le lendemain 6 mai, Jeanne se leva de bonne heure, se confessa et entendit la messe que Frère Pasquerel « chanta devant elle et tous ses gens. »

L'après-midi, « à heure de vespres[2], » avec Dunois, les seigneurs de Boussac et de Rais, le sire de Graville, Florent d'Illiers, La Hire, et plusieurs autres chevaliers et écuyers, elle passa la Loire entre Saint-Loup et la Tour-Neuve, suivie d'environ quatre mille combattants, et se dirigea vers la bastille de Saint-Jean-le-Blanc[3]. Lorsque Glasdale s'aperçut du mouvement des Français,

1. *Chronique de la Pucelle,* p. 290.

2. Perceval de Cagny, *Procès,* t. IV, p. 7.

3. *Journal du siège,* pp. 81, 92; — *Procès,* t. III, pp. 79, 214, 215.

il donna l'ordre d'incendier la bastille; quant à la garnison, elle se retira, si ce n'était déjà fait, partie dans la bastille des Tourelles, partie dans celle des Augustins[1].

La Pucelle et les capitaines français, voyant Saint-Jean-le-Blanc en flammes, marchent droit aux bastilles du bout du pont. Sans attendre que tous les combattants aient pu la rejoindre, Jeanne, suivie d'un petit nombre de gens de pied, vient planter son étendard sur le bord du fossé de la bastille des Augustins.

Mais les Anglais ne bougent pas et restent abrités derrière les remparts. Le soir approchant, les seigneurs français, « voyant qu'il n'estoit pas possible de prendre les bastilles, se retirèrent en une isle qui est devant saint Jehan le Blanc[2]. » De leur côté, les combattants se disposèrent à regagner les bateaux qui devaient les transporter sur l'autre rive de la Loire. C'est alors que les assiégeants, estimant l'occasion favorable, sortent en masse de leurs bastilles : ils sont rejoints par des hommes d'armes du boulevard de Saint-Privé[3], et tous ensemble prennent à revers les Français dans leur mouvement de retraite. Au cri de : « Les Anglais arrivent! Voilà les Anglais! » les Français saisis de frayeur se précipitent vers la rivière. Jeanne et La Hire qui, jugeant la journée finie, avaient comme les autres capitaines gagné la petite île, traversent avec leurs coursiers

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 290.

2. *Chronique anonyme*, p. 33. — L'île en question est celle que le *Journal du Siège* désigne sous le nom d'*Ile au droit de Saint-Aignan*, et qu'on nomma plus tard l'*Ile aux Toiles*. D'après l'abbé Dubois (*op. cit.*, p. 294), elle avait 1,800 pieds de long et 300 de large.

3. *Chronique de la Pucelle*, p. 291.

le bras qui les sépare du rivage[1] et viennent essayer d'arrêter les fuyards. Mais tel est l'effroi de ceux-ci que la jeune guerrière, en s'efforçant de les rallier, est entraînée malgré elle. Les Anglais s'en aperçoivent et, fiers de ce résultat, poursuivent la Pucelle de leurs invectives et de leurs outrages.

Incapable de les supporter, Jeanne se retourne, et secondée par La Hire et les braves gens qui l'entourent, elle marche, son étendard à la main, sur les Anglais qui l'injuriaient et les force à reculer. Ce sont eux alors qui « prennent la fuite laide et honteuse. » En ce moment survient le seigneur de Rais, à la tête de vaillants hommes d'armes. Les Français, revenus de leur surprise, se pressent autour de la Pucelle, donnent la chasse à l'ennemi et l'obligent à rentrer dans ses bastilles[2]. « Allons hardiment, au nom de Dieu », s'écrie la jeune guerrière[3], et elle plante de nouveau son étendard sur le bord du fossé des Augustins.

L'assaut devient général. C'est à qui donnera les plus beaux exemples de vaillance. « Ceux qui estoient retirés en l'isle, ne demandent nuls chalands pour venir audit assault, car ils passent à gué tout armés, estant jusques aux aisselles en l'eau[4]. » Deux hommes d'armes, dont

1. *Procès*, t. III, p. 214. Déposition du chevalier d'Aulon.

2. *Journal du siège*, p. 84; — *Chronique de la Pucelle*, pp. 290, 291. — *Procès*. t. III, p. 214.

3. *Procés*, t. III, p. 79. Déposition de l'écuyer Simon Beaucroix.

4. La délivrance d'Orléans ou *Chronique anonyme*, p. 33. Deux bateaux bout à bout suffisant pour passer de l'île sur la terre ferme, les troupes débarquées dans l'île se servaient de ce pont improvisé pour effectuer leur passage. D'Aulon paraît avoir été préposé à la garde de « ce pas. »

l'un, de nationalité espagnole, nommé Arphonse de Partada, combattait avec la compagnie de Jean d'Aulon, se défient à qui fera la meilleure besogne. Ils courent jusqu'au pied de la palissade. Mais devant eux se dresse un Anglais, véritable géant, « bien armé, bien en point », qui leur barre le passage et les empêche d'avancer. Heureusement, la coulevrine de Jean, le canonnier Lorrain, est proche. D'Aulon, qui suit les péripéties de cette attaque, ne perd pas de temps; il fait un signe à maître Jean; la coulevrine remplit son office et le géant anglais mord la poussière. Le passage devient libre, les deux hommes d'armes s'y précipitent et à leur suite les gens de leur compagnie pénètrent dans la bastille qui reste bientôt au pouvoir des Français.

Ceux des Anglais qui peuvent s'enfuir se réfugient dans le fort des Tourelles au bout du pont[1]. De nombreux prisonniers qu'on détenait dans la bastille des Augustins furent rendus à la liberté. On voulait la livrer au pillage, car là aussi « y avait foison de vivres et de richesses[2]. » La Pucelle s'y opposa; par ses ordres, la bastille fut livrée aux flammes.

Dans cette affaire, Jeanne fut blessée au pied par une chausse-trappe. Cette blessure, d'ailleurs légère, ne l'empêcha pas de combattre le lendemain et de livrer aux Tourelles un assaut définitif.

Telles étaient la joie et la confiance des vainqueurs, qu'il demandaient à se porter le soir même contre la bastille du Pont. Mais l'heure était trop avancée : les

1. *Procès*, t. III, p. 215. Déposition du chevalier d'Aulon.
2. *Chronique de la Pucelle*, loc. cit.



chefs de l'armée agirent sagement en renonçant à toute attaque immédiate. Ils se bornèrent à laisser dans le voisinage des forces assez importantes pour tenir l'ennemi en éveil. Ce fut comme une sorte de blocus. Toute la nuit du vendredi au samedi, « ceux d'Orléans firent grande diligence de porter pain, vin et autres vivres aux gens de guerre tenant le siège [1]. »

En voyant ses gens remplis de si bonne volonté, Jeanne ne voulait pas quitter le terrain. « Quoi donc? disait-elle aux capitaines présents, laisserons-nous là nos gens? [2] » Et elle les entretenait de la grande victoire qu'elle comptait remporter le lendemain. « Par mon martin, ajoutait-elle, j'aurai demain les tours de la bastille du Pont; je n'entrerai en Orléans jusqu'à ce qu'elles soient en la main du bon roi Charles. »

Les chevaliers et seigneurs qui l'écoutaient branlaient la tête avec incrédulité. — Ce n'était pas un jour, mais une semaine, mais un mois qui leur semblaient nécessaires, et avec la moitié plus de gens qu'ils n'étaient, pour s'emparer des Tourelles. Vu les forces dont ils disposaient, cette bastille était imprenable.

— Eh bien, cette bastille imprenable, je la prendrai demain, répliquait Jeanne, et je retournerai en ville par sur les ponts [3]. »

N'oublions pas que plusieurs arches du pont étaient rompues : l'une l'avait été dans les premiers jours du siège par les Orléanais, afin de barrer le chemin aux

1. *Journal du siège*, p. 84; — *Chronique de la Pucelle*, p. 291.
2. *Procès*, t. III, p. 79. Déposition de l'écuyer Simon Beaucroix.
3. Perceval de Cagny. *Procès*, t. IV, p. 8.

Anglais s'ils parvenaient à s'emparer des Tourelles; les deux autres l'avaient été par les Anglais eux-mêmes, lorsqu'ils furent devenus maîtres des Tourelles, afin de se mettre à l'abri d'une surprise.

On finit cependant par obtenir de la jeune guerrière qu'elle rentrât en son logis et qu'elle y prît un repos indispensable. « A cause qu'il ennuictoit (qu'il faisait nuit), la Pucelle fut ramenée à Orléans, et laissa grand gent au siège devant le boulevard et les Tourelles[1]. » De leur côté, les capitaines avec qui elle s'était entretenue s'empressèrent de rapporter aux chefs de l'armée le langage et les espérances qu'elle leur avait fait entendre.

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 291; — *Procès*, t. III, p. 70. Déposition du page de Jeanne.

C'est donc par erreur que J. Quicherat (*Procès*, t. IV, p. 43, note 2) affirme que la Pucelle resta la nuit aux champs. Jean Chartier, il est vrai, le dit (*Procès*, t. IV, p. 61); mais il a contre lui les témoignages exprès de Cousinot de Montreuil et du page de Jeanne. Louis de Coutes dit que Jeanne et lui, après la prise des Augustins, « rentrèrent dans la ville d'Orléans, et que Jeanne alla prendre son repos dans l'hôtel où elle était logée; — *Ipsa Johanna et ipsemet loquens cum ea regressi sunt ad villam Aurelianensem, in qua ipsa Johanna cubuit in suo hospitio cum aliquibus mulieribus* (loco supra citato). » La *Chronique anonyme de la fête du* 8 *mai*, page 33 de l'édition citée, atteste la même chose. « Les seigneurs voyant que la Pucelle estoit foulée (à cause de sa blessure), la menèrent en la ville pour soy rafraîchir. »

III.

SAMEDI 7 MAI. — DEUX PRÉDICTIONS DE JEANNE. — ATTAQUE DU BOULEVARD DES TOURELLES. — JEANNE EST BLESSÉE. — REPRISE DE L'ATTAQUE. — MORT DE GLASDALE. — VICTOIRE DES FRANÇAIS.

SAMEDI, 7 *mai*.

Arrivée en son logis, Jeanne prit un peu de nourriture. Quoiqu'elle jeunât tous les vendredis[1], ce jour-là elle n'avait pu jeûner « parce qu'elle avait eu trop à faire. C'est pourquoi elle soupa. » Son repas était à peine achevé qu'un messager se présentait de la part des chefs de l'armée et lui disait :

« Les capitaines ont tenu conseil. Ils ont reconnu que les Français étaient bien peu nombreux en comparaison des Anglais : c'est une grande grâce de Dieu si nous avons remporté quelques avantages. La ville est abondamment pourvue de vivres; nous pouvons donc parfaitement attendre le secours du Roi. Pour ces raisons, le conseil ne juge pas bon que les troupes sortent demain pour combattre. »

Jeanne répondit : « Vous avez été à votre conseil et j'ai été au mien. Croyez que le conseil de mon Seigneur s'accomplira et tiendra, au lieu que le vôtre périra. »

Se tournant alors vers Frère Pasquerel qui était près d'elle : « Demain, ajouta-t-elle, vous vous lèverez encore plus matin que vous ne l'avez fait aujourd'hui. Vous

1. C'est l'aumônier de la Pucelle qui nous l'apprend. « *Ipsa Johanna, quæ consueverat jejunare diebus veneris, illa die non potuit.* » *Procès*, t. III, p. 108.

aurez soin de vous tenir près de moi, car j'aurai à exécuter la plus difficile besogne que j'aie jamais eue. Demain, il sortira du sang de mon corps, à la hauteur de ma poitrine[1]. »

Cette prédiction d'une blessure sanglante qu'elle devait recevoir au siège d'Orléans, la jeune guerrière l'avait déjà faite à Chinon, en présence du Roi. « N'importe, avait-elle dit à Charles VII, que cela ne vous empêche pas d'agir[2]. »

On la trouve également signalée dans la lettre d'un chargé d'affaires du duc de Brabant écrite à Lyon le 22 avril 1429, c'est-à-dire quinze jours avant l'événement[3].

Dans la nuit qui suivit la prise de la bastille des Augustins, les Anglais, qui occupaient le fort de Saint-Privé, y mirent le feu. Comme ils passaient la Loire pour se retirer dans la bastille de Saint-Laurent, beaucoup se noyèrent, et l'on retrouva leurs armes dans le lit du fleuve[4]. Il ne restait plus en la possession des assiégeants, sur la rive gauche, que la bastille et le boulevard des Tourelles[5].

Le samedi matin, 7 mai, à la première heure, Jeanne entendit la messe que célébra son aumônier, Frère Pasquerel, et « elle reçut en moult grand dévotion le précieux corps de Jésus-Christ[6]. » La messe entendue, elle monta à cheval pour aller rejoindre les hommes d'armes qui

1. *Procès*, t. III, p. 108. Déposition de Frère Pasquerel.
2. *Ibid.*, t. I, p. 79.
3. *Ibid.*, t. IV, p. 425. — Nous avons déjà parlé de cette lettre importante au tome I, chapitre VII, pp. 245, 246, Note 2.
4. *Chronique anonyme*, p. 34.
5. *Chronique de la Pucelle*, p. 291.
6. *Ibid.*, p. 295.

avaient passé la nuit à surveiller les Anglais. Avant qu'elle partît, Jacques Boucher, son hôte, à qui on venait de porter une alose, lui dit :

— Jeanne, mangeons cette alose avant que partiez.

— En nom Dieu, répondit-elle, gardez-la pour ce soir à souper. Nous repasserons le pont et ramènerons un *godon* (un Anglais) qui en mangera sa part[1].

Et elle se dirigea vers la porte Bourgogne.

Notons cette persistance de la Pucelle à annoncer qu'elle rentrera dans Orléans le samedi soir, en traversant le pont dont le passage était alors impraticable, une partie se trouvant rompue. Elle avait assuré la même chose aux capitaines, la veille. Elle le dit aussi à son écuyer d'Aulon, dans cette même journée de l'assaut des Tourelles : « En nom Dieu, on entrera cette nuit en la ville par le pont[2]. »

Les chefs du Conseil, toujours décidés à ne pas combattre le samedi, avaient chargé le chevalier de Gaucourt de faire respecter la décision prise. De grand matin, le chevalier s'était rendu à la porte Bourgogne et il interdisait le passage à tous venants. Jeanne se présente ; elle trouve la porte fermée. Elle insiste afin que la porte soit ouverte. Le sire de Gaucourt lui objecte qu'elle va mettre les gens du Roi en grand péril, en les menant à l'assaut des fortifications anglaises ; que les chefs du Conseil y sont formellement opposés.

— Vous êtes un vilain homme, répliqua la Pucelle. Que vous le vouliez ou non, les gens de guerre viendront

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 227. — *Procès*, t. III, p. 124. Déposition de la femme Milet.

2. *Procès*, t. III, p. 217.

et gagneront comme ils ont gagné. En nom Dieu, je ferai ce que j'ai dit. Qui m'aimera me suivra[1].

Le sire de Gaucourt voulut empêcher la jeune guerrière de sortir; mais les hommes d'armes qui étaient avec elle, et les Orléanais survenus pendant la discussion, prirent une attitude menaçante. Il fallut que Jeanne couvrît le chevalier de sa protection, sans quoi — il le déclarait lui-même plus tard au président Simon Charles — sa vie eût été en grand danger[2].

L'on ouvrit donc la porte Bourgogne, ainsi qu'une poterne placée près de la grosse tour, et l'on put passer la Loire. Dès que la jeune Lorraine eut rejoint les troupes campées devant les Tourelles, elle prit avec Dunois et les capitaines les dispositions de circonstance. « Et là furent avec Jeanne et le Bâtard d'Orléans, le sire de Rieux, le seigneur de Graville, le sire de Guitry, le sire de Coarraze, le sire de Villars, messire Denis de Chailly, l'amiral messire Louis de Culan, La Hire, Poton, le commandeur de Giresme, messire Florent d'Illiers, Le Bourg de Masquaren, Thibault de Termes et plusieurs aultres[3]. » L'attaque commença vers dix heures du matin. Elle eut lieu de deux côtés : d'abord du côté de la rive gauche, que la prise de la bastille des Augustins

1. *Chronique anonyme...*, p. 34.

2. *Procès*, t. III, pp. 117, 70. Dépositions du président Simon Charles et de Louis de Coutes.

Les deux dépositions diffèrent en ce que Simon Charles place cet incident au vendredi, jour de la prise des Augustins, et le page de Jeanne au samedi, jour de l'assaut des Tourelles. Simon Charles ne parlait que par ouï-dire; Louis de Coutes rapportait un fait dont il avait été témoin.

3. Berry, *Procès*, t. IV, pp. 43-44.

avait dégagée ; puis, du côté de la rive droite, par le pont même, à l'extrémité duquel des gens de trait s'étaient installés : on y avait d'ailleurs disposé un appareil afin de passer les arches rompues et d'assaillir les Tourelles[1].

Les ouvrages dont il fallait déloger les Anglais étaient de deux sortes : la bastille des Tourelles proprement dite, et le boulevard qui la protégeait. Le boulevard était séparé de la bastille des Tourelles par un petit bras de la Loire. Un pont-levis jeté sur ce bras reliait le boulevard à la bastille.

Selon qu'il avait été décidé entre Jeanne et les capitaines[2], les efforts des Français se portèrent d'abord contre le boulevard qui couvrait la bastille. On se battit de part et d'autre avec acharnement. Les gens du Roi et les milices Orléanaises, fiers d'être commandés par la Pucelle et tout pleins du succès de la veille, faisaient des prodiges de valeur. « Ayez bon cœur et bon espoir, criait au milieu d'eux la jeune guerrière ; vous aurez la bastille à bref délai. L'heure approche où les ennemis seront pris[3]. »

Mais les Anglais, qui étaient fort nombreux et munis de tous les engins propres à la défense, opposaient une résistance opiniâtre. Glasdale, qui les dirigeait, comprenant que la journée serait décisive, se portait sur tous les points où il voyait ses hommes faiblir. Deux ou trois heures durant, les assauts se succédèrent ; à chaque tentative, les assiégés renversaient les échelles et les

1. *Chronique de la Pucelle,* p. 292.

2. *Procès,* t. III, p. 215. Déposition du chevalier d'Aulon.

3. Jean Chartier, *Procès,* t. IV, p. 61 ; — *Chronique de la Pucelle* p. 293.

assaillants étaient obligés de regagner le bord du fossé.

Vers midi ou une heure, les Français paraissant faiblir, Jeanne prend une échelle, l'applique contre le rempart, et au cri de « qui m'aime me suive! » elle se met à monter. A peine avait-elle gravi quelques échelons, qu'un trait d'arbalète l'atteint entre la gorge et l'épaule et la perce de part en part.

On l'emporte à l'écart et on panse sa blessure. En voyant couler son sang, la jeune fille se prend à pleurer. Mais aussitôt ses chères Saintes lui apparaissent et la consolent.

Elle-même arrache le fer de la plaie. Des hommes d'armes quelque peu magiciens lui offrent un *charme* pour la guérir. Elle s'y refuse. « J'aimerais mieux mourir que de pécher de la sorte, dit-elle; il y aura bien moyen de guérir sans mal faire. » On mit sur la blessure une compresse de lard et d'huile d'olive; après quoi Jeanne, appelant Frère Pasquerel, se confessa, et en se confessant, « elle se lamentait et pleurait[1]. »

Mais la guerrière reprend bientôt le dessus chez la jeune fille, et Jeanne reparaît au milieu des siens.

L'acharnement des Anglais d'une part, la blessure de la Pucelle de l'autre, jetaient déjà du découragement parmi les Français. Les chefs se disaient qu'il valait mieux renvoyer l'assaut au lendemain; la nuit approchait et l'on se préparait à sonner la retraite. Jeanne, s'apercevant de ces dispositions, aborde Dunois et le conjure d'attendre encore.

« Ne vous retirez pas, lui dit-elle; en nom Dieu, vous

1. *Procès*, t. III, p. 110. Déposition de Frère Pasquerel.

entrerez bien brief (bientôt) dedans, n'ayez doute. Reposez-vous un peu, buvez et mangez; et n'auront les Anglais plus de force sur vous[1]. »

Dunois et ses gens firent ce que leur demandait la Pucelle, « car à merveille ils lui obéissaient. » Quand ils eurent pris un peu de nourriture et de répit : « Maintenant, dit Jeanne, retournez de par Dieu à l'assaut derechef; car sans faute les Anglais n'auront plus la force de se défendre, et seront prises leurs tourelles et boulevards[2]. »

Aussitôt l'assaut recommence. La jeune guerrière, laissant son étendard à Jean d'Aulon, s'en va prier à l'écart dans une vigne un demi-quart d'heure. Gui de Cailly qui, depuis l'arrêt de la Pucelle en son château de Reuilly, ne l'avait plus quittée, l'aperçoit et vient la rejoindre. Il la « trouva comme en extase, qui avait une apparition de Chérubins, lesquels semblaient combattre contre lesdits Anglais[3]. »

Pendant ce temps, l'écuyer de Jeanne, qui était « las et travaillé, avait baillé ledit étendard à un nommé le Bas-

1. *Journal du siège*, pp. 85-86; — *Procès*, t. III, p. 25. Déposition du bourgeois Luillier.

2. *Journal*, p. 86.

3. C'est Charles du Lys, l'auteur du *Traité sommaire*... plusieurs fois cité, qui rapporte ce fait en son ouvrage, chap. x, pp. 50-52. Il ajoute que Gui de Cailly aurait participé à cette même vision. Charles du Lys avait épousé une demoiselle Catherine de Cailly. C'est des parents de sa femme, sans doute, qu'il tenait ce fait. Nous le croyons distinct de celui qu'atteste Charles VII dans les lettres d'anoblissement octroyées, sur la requête de Jeanne, à son hôte de Reuilly. L'apparition que mentionne le Roi, d'après ce que la Pucelle lui avait attesté, et dont Gui de Cailly fut également favorisé, avait eu lieu, ce semble, le jour même de l'entrée de Jeanne dans Orléans, comme nous l'avons exposé plus haut, chap. xiv, vers la fin.

que, qui était au seigneur de Villars, pour ce que il connaissait ledit Basque être un vaillant homme. » Lorsque Jeanne reparut, apercevant son étendard entre les mains de cet homme d'armes, elle s'écria : « Ah ! mon étendard, mon étendard ! » Et l'ayant saisi elle se mit à l'agiter. Les Français, prenant cela pour un appel, accourent auprès d'elle[1]. La jeune fille s'approche du fossé et dit à Gui de Cailly[2] :

— Remarquez bien quand la queue de mon étendard touchera le mur du boulevard.

En ce moment, le vent soufflait et agitait les bannières.

Au bout de quelques instants, de Cailly s'écrie :

— Jeanne, la queue y touche[3].

— Tout est vôtre, crie alors la Pucelle aux assaillants; entrez-y.

Les Français, électrisés à sa voix, ne connaissent plus de danger. « Oncques on ne vit une nuée d'oisillons percher sur un buisson comme chacun monta sur ledit boulevard[4]. » Les Anglais sont attaqués à la fois et du côté d'Orléans, par le pont, et du côté de la rive gauche. Sur l'arche rompue, du côté de la ville, on avait jeté une mauvaise pièce de bois, « une vieille et large gouttière » ; mais il s'en fallait de trois pieds qu'elle ne fut assez longue : un charpentier y mit une saillie à fortes chevilles. Nicole de Giresme, chevalier Hospitalier, suivi de gens de bonne volonté, ne craignit pas de s'y aventurer. En même temps, canons et coulevrines faisaient rage. « Si la Pucelle

1. PROCÈS, t. III, pp. 216-217. Déposition du chevalier d'Aulon.
2. Charles DU LYS, *Traité sommaire...*, *loc. cit.*
3. *Chronique de la Pucelle*, p. 293.
4. *Chronique anonyme...*, pp. 35-36.

faisoit son devoir, ceux de la ville le faisoient de devers la ville tant par terre que par eaux[1]. » Sur la rive gauche, les Français livraient au boulevard « un fier et merveilleux assaut, plus que nul qui eût été oncques vu. » Pendant l'assaut, des combattants se portent derrière la bastille des Tourelles et y mettent le feu. A la vue des flammes, les Anglais terrifiés ne cherchent plus à se défendre. Ils ne s'imaginent plus avoir affaire à des hommes de chair et d'os, mais à des légions d'anges qui combattent pour eux. Les uns ont aperçu deux colombes voltigeant autour de l'étendard de la Pucelle ; d'autres ont vu les archanges Michel et Gabriel conduisant l'assaut. C'était du reste un fait notoire que saint Euverte et saint Aignan, les deux évêques protecteurs d'Orléans, avaient été reconnus faisant le tour des murailles de la ville en habits pontificaux[2].

En ce moment où les Anglais n'ont plus rien à espérer, Jeanne pense au capitaine qui n'avait répondu à sa sommation que par des outrages. « Glacidas, Glacidas, lui crie-t-elle, rends-toi au Roi du ciel : tu m'as grossièrement injuriée; mais j'ai grand'pitié de vos âmes. » Glasdale, dédaignant cet appel, essaie avec quelques-uns des siens de passer du boulevard dans la bastille des Tourelles par le pont-levis qui reliait ces deux ouvrages. Mais les Orléanais avaient amarré un chaland rempli de matières incendiaires à la charpente du pont-levis[3] : le pont-levis, attaqué par le feu, se rompit sous le poids

1. *Chronique anonyme...*, p. 36.
2. *Journal du siège*, p. 88. — Eberhard de Windecken, *Procès*, t. IV, p. 495. — *Chronique anonyme...*, pp. 35, 40, 41.
3. *Chronique anonyme...*, p. 35.

de Glasdale et de ses hommes au nombre de vingt à trente ; ils furent tous précipités dans la Loire et noyés[1]. A cette vue, Jeanne ne put s'empêcher de pleurer sur l'âme du capitaine anglais et sur celles des malheureux qui, après avoir combattu sous ses ordres, périssaient avec lui.

La bastille fut livrée aux flammes. Tous les défenseurs furent pris ou tués. « Et si estoit dedans la fleur des meilleurs gens de guerre d'Angleterre et gens d'armes d'eslite[2]. » Il y avait bien de cinq à six cents hommes. Le chroniqueur Perceval de Cagny parle même de sept à huit cents[3]. Parmi les morts, qui s'élevèrent à quatre cents[4], se trouvaient le seigneur de Molins ou Moleyns, commandant du fort, le seigneur de Ponyngs, Thomas Giffart, bailli de Mantes « et plusieurs autres notables hommes de grand estat[5]. »

Une chose bien faite pour étonner, c'est l'indécision du général de l'armée assiégeante, le comte de Suffolk, c'est l'inaction des troupes anglaises de la rive droite.

1. L'auteur de la *Chronique anonyme* ajoute sur cette mort de Glasdale : « Là fut accomplie la prophétie qu'on avoit faict audit Glacidas, c'est assavoir la Pucelle, qu'il mourroit sans saigner. » Ce n'est pas la Pucelle qui avait prédit à Glasdale qu'il mourrait « sans saigner, » mais un soi-disant magicien. La Pucelle n'avait annoncé à son insulteur que sa mort violente avant la levée du siège. Dans le *Mystère d'Orléans*, paraît un devin qui, consulté par Salisbury et Glasdale sur leur avenir, aurait répondu à Salisbury de bien garder sa tête, et à Glasdale qu'il n'avait pas à craindre de blessure, car il mourrait « sans saigner. »

2. *Chronique de la Pucelle*, p. 294. — MONSTRELET, *Chronique*, livre II, chap. LIX ; t. IV, p. 321.

3. *Procès*, t. IV, p. 8.

4. JEAN CHARTIER, *Chronique de Charles VII*, t. I, p. 78. Edit. Vallet de Viriville.

5. *Journal du siége*, p. 87. — MONSTRELET, *loc. cit.*

Des bastilles où ils étaient établis, Talbot, Falstolf, de Scales et les autres capitaines eussent pu venir au secours des Augustins ou des Tourelles; ils eussent dû au moins se tenir prêts à soutenir la garnison de cette dernière bastille ou tenter une diversion, avertis qu'ils étaient de la gravité de la situation par la prise des Augustins et de Saint-Loup : eux d'ordinaire si entreprenants, si audacieux, n'en firent rien; ils ne bougèrent pas. Cette inaction ne s'explique que par la démoralisation de leurs troupes et par la stupeur qui les avait gagnés eux-mêmes. Dans ces trois affaires, les Anglais laissèrent, tués ou prisonniers, un millier d'hommes. D'après Monstrelet, qui n'est pas suspect, les Français ne perdirent environ que « cent hommes de tous estats[1]. »

Il était plus de six heures du soir, lorsque le combat fut terminé[2]. Jeanne resta sur le terrain jusqu'à ce que les communications avec Orléans par le pont même furent rétablies. Elle avait dit qu'elle ne rentrerait pas autrement et ce fut ainsi fait. On travailla avec tant d'entrain à rendre le passage possible qu'en moins de trois heures on avait terminé une besogne qui eut paru exiger « huit jours. » La Pucelle passa le pont, « et avec elle ceux qui voulurent. Dieu sait à quelle joie elle et ses gens furent reçus. » Ce fut un véritable triomphe. Les cloches sonnèrent dans toutes les églises, et le *Te Deum* y fut chanté en action de grâces[3].

1. Monstrelet, *Chronique*, livre II, chap. xlix, t. IV, p. 322. — Le chroniqueur bourguignon parle, lui, de six à huit cents Anglais pris ou tués en ces trois affaires.
2. *Chronique de la Pucelle*, p. 294.
3. *Journal du siège*, p. 88.

Arrivée à l'hôtel de Jacques Boucher le soir même, comme elle l'avait assuré, Jeanne ne put toutefois manger l'alose qu'on avait préparée. Après le pansement de sa blessure par un chirurgien expérimenté, elle prit quatre ou cinq tranches de pain qu'elle trempa dans un peu de vin coupé d'eau, et elle alla se reposer[1].

Cette prise de vive force des deux bastilles des Augustins et des Tourelles parut si extraordinaire aux capitaines du temps, qu'ils déclaraient que ce qui s'était fait à Orléans ne pouvait s'expliquer que par une protection toute divine. Tel était le sentiment de Dunois et du chevalier Raoul de Gaucourt, les deux principaux défenseurs de la place. Le duc d'Alençon, qui n'avait pu se joindre à eux, disait dans sa déposition à l'enquête de 1456 : « Je n'ai appris ce qui s'est passé à Orléans que par ouï dire. Ce que je sais bien, ayant vu les fortifications élevées par les Anglais, c'est que les bastilles ennemies furent plutôt prises miraculeusement que par la force des armes. Cela est surtout vrai du fort des Tourelles, au bout du pont, et de celui des Augustins. Si j'eusse été dans l'un ou l'autre de ces deux forts avec un petit nombre d'hommes, j'aurais bien osé défier pendant sept ou huit jours la puissance d'une armée. Du reste, j'ai entendu des capitaines qui avaient pris part à ces combats, déclarer que ce qui s'était accompli à Orléans tenait du miracle; que c'était là une œuvre d'en haut, et non une œuvre humaine. C'est en particulier ce que m'a dit à plusieurs reprises le seigneur Ambroise de Loré, naguères gouverneur de Paris[2].

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 295.
2. *Procès*, t. III. p. 94.

IV.

DIMANCHE, 8 MAI. — RETRAITE DES ANGLAIS. — JOIE DES ASSIÉGÉS. — ACTIONS DE GRACES A ORLÉANS ET DANS LE ROYAUME. — LA FÊTE DU 8 MAI.

DIMANCHE, *8 mai.*

La prise des Tourelles et de leur boulevard n'aveugla pas les capitaines français et ne leur inspira pas une confiance téméraire. Toute la nuit, des troupes demeurèrent sur pied, « tant pour garder les Tourelles ainsi vaillamment conquestées, comme pour sçavoir si les Angloys du costé de sainct Lorens n'essaieraient pas de les surprendre ou de venger leurs compaignons. Mais ils n'en avaient nul vouloir[1]. »

Déconcertés par des revers aussi inattendus et saisis d'un profond découragement, les chefs des assiégeants qui naguères « ne craignaient pas toute la puissance de France ni d'Angleterre[2], » tenaient de nuit un grand conseil et décidaient la levée du siège.

Le lendemain 8 mai, qui était un dimanche, Suffolk, Talbot et les chefs des divers corps sortirent de leurs bastilles dont ils livrérent quelques-unes aux flammes[3], et, abandonnant leurs vivres, leurs munitions, leurs malades et une partie de leur artillerie, vinrent de grand matin se déployer devant la ville comme pour

1. *Journal du siège*, pp. 88, 89.
2. *Chronique anonyme...*, p. 36.
3. MONSTRELET, *op. cit.*, 2ᵉ partie, chap. LIX.

offrir le combat[1]. Les Français sortirent alors, eux aussi, d'Orléans, prêts à relever le défi. Jeanne était avec eux, sans cuirasse, n'ayant, à cause de sa blessure, qu'une légère cotte de maille[2]. Elle fit ranger l'armée en bataille; mais au lieu de presser l'attaque, « pour l'amour et honneur du saint dimanche[3] » elle commanda qu'on attendît.

— N'attaquez pas, disait-elle; si les Anglais attaquent les premiers, défendez-vous hardiment, n'ayez point peur, et vous les aurez.

Ils restèrent bien une heure en face les uns des autres dans l'expectative. Jeanne prit soin qu'on célébrât la messe devant toute l'armée; on en célébra même deux[4]. Après quoi la Pucelle demanda :

— Regardez donc si les Anglais tournent vers vous le visage ou le dos.

— Ils tournent le dos, lui répondit-on; leur face regarde le château de Meung.

— Eh bien, laissez-les partir. Il ne plaît pas à *Messire* que vous combattiez; ne les poursuivons pas, puisque c'est aujourd'hui dimanche, vous les aurez une autre fois[5].

Les Anglais se retiraient, en effet, dans la direction de Meung-sur-Loire, en belle ordonnance, enseignes déployées, mais sans oser attaquer et renonçant à prendre

1. *Chronique de la Pucelle*, pp. 296, 297.
2. Dunois l'appelle *jasseren*. *Procès*, t. III, p. 9.
3. *Journal du siège*, p. 89.
4. *Procès*, t. III, p. 29. Déposition de l'Orléanais Jean de Champeaux. — *Chronique de la Pucelle*, loc. cit.
5. *Procès*, t. III, pp. 29, 80. Dépositions de Jean de Champeaux et de Simon Beaucroix. — *Chronique de la Pucelle*, p. 282.

cette ville d'Orléans qui était pour eux « la clef à tout perdre et à tout gagner. » Ils cherchaient à sauver les apparences ; en réalité, selon l'expression de l'écuyer de Jeanne, ils étaient « confus et déconfits[1]. » On ne les poursuivit pas. La Hire, le seigneur de Loré et quelques chefs des plus ardents, avec une centaine de lances, coururent après, l'espace de deux à trois lieues, et ramenèrent du butin et des prisonniers[2].

Quelques-uns de la garnison de la cité y mirent plus d'âpreté. « Ils frappèrent sur la queue des Anglais par divers assauts, tellement qu'ils gagnèrent sur eux grosses bombardes et canons, arcs, arbalètes et autre artillerie[3]. »

Un incident comique marqua cette retraite des Anglais. Les habitants d'Orléans furent fort surpris de voir arriver au milieu d'eux un seigneur français, prisonnier des Anglais, porté sur les épaules d'un moine Augustin qui avait été chargé de le garder. Ce seigneur, nommé le Bourg du Bar, était tombé entre les mains des Anglais la veille de *la journée des Harengs*. Talbot, qui espérait en tirer une riche rançon, avait pris ses précautions pour qu'il ne s'évadât pas : une paire de fers extrêmement pesants enchaînait ses pieds et ne lui permettait de marcher qu'avec peine. Lorsqu'il fallut lever le siège d'Orléans, Talbot chargea son propre confesseur, moine Augustin, de veiller sur son prisonnier pendant la retraite. Mais le prisonnier fit si bien qu'il contraignit son gardien à le prendre sur ses épaules et à le porter à Orléans en cet équipage, ce qui réjouit fort les bons

1. *Procès*, t. III, p. 217.
2. *Chronique de la Pucelle*, p. 296.
3. *Journal du siège*, p. 90.

Orléanais. « Et fut sceu par l'Augustin beaucoup de la déconvenue des adversaires, car il estoit fort familier de Talbot[1]. »

Le 8 mai, jour où les Anglais levèrent le siège, était le jour d'une des fêtes que l'Église célèbre en l'honneur de saint Michel. Jeanne d'Arc ne put être insensible à cette coïncidence. Elle y vit une marque spéciale de la protection dont le glorieux archange n'avait cessé de l'environner, depuis sa première apparition à Domremy. Il lui avait enseigné à être bonne et brave enfant; devenue jeune fille, Jeanne venait de se montrer guerrière habile autant que vaillante. En assistant aux deux messes célébrées en face de l'armée anglaise, elle remercia de toute son âme son céleste protecteur.

Dans la ville, les Orléanais offraient des actions de grâces non moins ardentes à l'Ange des batailles, car, comme la jeune Lorraine, ils avaient remarqué la coïncidence providentielle.

Le respectable auteur qui a écrit « l'Histoire d'Orléans sous la loy de nature et sous la loy de grâce », fait observer à ce sujet que « Dieu s'est servi de saint Michel pour délivrer la ville d'Orléans et tout ce roïaume très chrétien de la tyrannie des Anglais. Quelques bons historiens ont rapporté que l'archange saint Michel parut visiblement sur le pont d'Orléans, combattant les Anglais et renversant leurs étendards, tellement que nos ennemis furent contraints de lever le siège le huitième jour de mai, fête de l'apparition de saint Michel au mont Gargan[2] ».

1. *Journal du siège*, p. 90; — JEAN CHARTIER, *Procès*, t. IV, p. 63.
2. SYMPHORIEN GUYON, *Histoire de la ville et diocèse d'Orléans*, t. II, pp. 228-229.

Lorsque Jeanne d'Arc, Dunois, les capitaines et les hommes d'armes rentrèrent dans la ville, il y eut grande joie, « grant exultation chez tout le clergé et le peuple. Et ils donnaient merveilleuses louanges à leurs vaillants défenseurs, et par spécial et sur tous, à Jehanne la Pucelle. » Les habitants, transportés, lui criaient :

— Vous êtes notre Providence.

A quoi Jeanne répondait :

— Ce n'est pas moi, c'est Dieu qu'il faut remercier.

Les Orléanais n'y manquèrent pas. Ce jour de dimanche et un des jours suivants, « gens d'église, seigneurs, capitaines, gens d'armes et bourgeois firent très belles processions pour remercier Notre-Seigneur de cette belle victoire qu'il leur avait donnée. » A la procession générale, il y eut en outre sermon[1]. Il fut prêché dans le cloître de Sainte-Croix par Frère Louis de Rucheville, prieur des Augustins, lequel reçut pour honoraires la somme de seize sols.

A la procession solennelle du surlendemain 10 mai, ce fut un dominicain, Frère Baignart, un des confesseurs de Jeanne, qui prononça le sermon, toujours dans le cloître de l'église Sainte-Croix. Il prêcha également l'année suivante 1430, à la procession du 8 mai, ce qui prouve la fidélité des Orléanais à témoigner à Dieu leur reconnaissance[2].

Telle fut l'origine de la fête instituée pour perpétuer le souvenir de la délivrance d'Orléans par Jeanne, *l'envoyée*

1. *Procès*, t. III, p. 110. Déposition de Frère Pasquerel. — *Journal du siège*, p. 92.

2. Boucher de Molandon, *Chronique anonyme*, pp. 91, 92. — R. P Chapotin, *Jeanne d'Arc et les Dominicains*, pp. 82-83.

de Dieu. Aux yeux des Orléanais, la levée du siège était une œuvre divine et non humaine. « L'opinion commune proclamait que tout s'était fait par le moyen de Jeanne et comme miraculeusement[1]. » Nous avons dit ce qu'en pensaient les chefs de l'armée qui avaient pris part à cette œuvre de délivrance. Les bourgeois de la cité exprimeront leur conviction en termes non moins frappants. Le 9 mai de cette année 1429, Guillaume Giraut, notaire orléanais, écrivait sur son livre confidentiel la note suivante :

« Présente et ordonnant Jehanne la Pucelle, à ce envoiée de Dieu Nostre Seigneur, et aussi comme *par miracle le plus évident qui ait été apparent depuis la Passion de Nostre Seigneur*, fut levé le siège que les Anglais avaient mis[2]. »

Un témoin oculaire, Orléanais lui aussi, déposa en ces termes au procès de réhabilitation :

« Quant à savoir si le siège d'Orléans fut levé et la ville sauvée de l'ennemi par l'intervention de la Pucelle plutôt que par la force des armes, voici ma réponse : Tous les habitants de la ville et moi croyons que si la Pucelle ne fût venue de la part de Dieu à notre aide, nous aurions été bientôt au pouvoir et aux mains des assiégeants. A mon avis, il était impossible que les Orléanais et les troupes présentes pussent tenir longtemps contre les forces et la supériorité écrasantes de nos adversaires[3]. »

1. *Procès*, t. III, p. 75. Déposition de l'écuyer Gobert Thibault.

2. Boucher de Molandon, *Étude sur une bastille anglaise*, p, 19.

3. *Procès*, t. III, pp. 25, 26. Déposition de Jean Luillier, bourgeois d'Orléans.

La fête du 8 mai avait, par conséquent, un double objet :

1° Remercier Dieu de la protection extraordinaire qu'il avait octroyée à la cité orléanaise par l'entremise de la Pucelle ;

2° Glorifier le nom de Jeanne d'Arc et perpétuer le souvenir du bienfait dont Orléans lui était redevable.

De là le caractère religieux et patriotique tout ensemble que cette fête a toujours revêtu. A l'origine, elle commençait par le panégyrique de Jeanne ; puis une procession parcourait les rues de la ville. Le lendemain, on disait une messe pour les trépassés.

Bourges, qui fut longtemps comme la capitale du royaume et la résidence de Charles VII, célébra chaque année, jusqu'en 1793, une fête semblable, qu'on appelait *la Procession de la Pucelle*, le dimanche dans l'octave de l'Ascension.

Châteaudun, dont Florent d'Illiers était gouverneur, et dont le château appartenait aux comtes de Dunois, fit de même pendant deux siècles.

« Pour occasion de ces nouvelles, en la ville de La Rochelle furent faites processions générales et dévotes deux fois la semaine[1]. »

Les villes du Midi s'unirent de grand cœur à ces témoignages de joie patriotique. Vers la fin de mai de cette année 1429, Brignoles organisa une procession solennelle en l'honneur des victoires de Jeanne d'Arc[2]. Les habi-

1. *Relation du Greffier de La Rochelle*, Revue histor., t. IV, p. 340.

2. « Dum venerunt nova illius *Piuselle* (Pucelle) quæ erat in partibus Franciæ. » (*Extrait des comptes* de la ville de Brignoles. — *Revue des questions historiques*, 1er juillet 1893.)

tants de Montpellier, dans le midi de la France, enthousiasmés de cette délivrance de la cité orléanaise, élevèrent une chapelle à *Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle* pour exprimer à Dieu et à la Bienheureuse Vierge leurs sentiments de gratitude. Mais depuis 1429, jamais la mémoire de cet événement n'a été célébré avec plus d'enthousiasme qu'au mois de mai de l'année 1894. Cette année-là, non seulement la ville d'Orléans, mais Paris, Lyon, Rouen, Marseille, Reims, Toulouse, en un mot la France entière, par des fêtes du plus grand éclat, ont remercié Dieu de leur avoir donné dans la Vierge de Domremy une libératrice et une sainte[1].

1. C'est le 27 janvier de cette année 1894 que la cause de Jeanne d'Arc a été introduite et que la vierge de Domremy a été déclarée *Vénérable*.

CHAPITRE XVII.

CAMPAGNE DE LA LOIRE.

PRÉPARATION DE LA CAMPAGNE.

I. *Lettres de Charles VII à ses bonnes villes. — Entrevue de Jeanne d'Arc et du Roi. — Jeanne à Tours et à Loches.*
II. *Plan de campagne que la Pucelle propose à Charles VII. — Adoption de ce plan. — Blason que le Roi octroie à Jeanne d'Arc.*
III. *La Pucelle à Selles en Berry et à Saint-Aignan. — Son entrevue avec Gui de Laval. — Lettre de ce jeune seigneur à ses* REDOUTÉES DAMES ET MÈRES.
IV. *De la beauté de Jeanne d'Arc. — Rayonnement de chasteté qui la caractérisait. — De l'habileté de Jeanne à chevaucher. — Peut-on l'expliquer de façon naturelle?*

I.

LETTRES DE CHARLES VII A SES BONNES VILLES. — ENTREVUE DE JEANNE D'ARC ET DU ROI. — JEANNE A TOURS ET A LOCHES.

En arrachant aux Anglais cette cité orléanaise dont ils se croyaient déjà maîtres, et en les obligeant à lever le siège, Jeanne d'Arc avait donné son signe. Les prélats, docteurs et capitaines qui l'avaient interrogée à Poitiers étaient obligés de reconnaître que la jeune guerrière avait accompli ce qu'elle avait annoncé, quelque incroya-

ble que cela parût, et tenu ce qu'elle avait promis. Huit jours, et même trois, ceux où elle s'empara des trois bastilles, lui avaient suffi pour faire perdre aux vainqueurs d'Azincourt le fruit de leurs efforts de six mois et la confiance dont les avaient remplis leurs précédentes victoires. « Depuis que la Pucelle fut arrivée à Orléans, remarque fort judicieusement Edmond Richer, on eût dit que les Anglais étaient assiégés en leurs bastilles, et non pas qu'ils tenaient Orléans assiégé [1]. » Ils se défendaient vaillamment, mais ils n'osaient plus attaquer; et d'intrépides guerriers, tels que Talbot et Suffolk, demeuraient inactifs et comme démoralisés.

C'était un beau succès que la délivrance d'Orléans; mais Jeanne avait encore annoncé et assuré autre chose, le sacre et le couronnement du gentil Dauphin dans la ville de Reims durant l'été de l'année présente. Reims étant au pouvoir du duc de Bourgogne, et la plupart des pays à traverser pour se rendre de Gien dans la ville du sacre subissant la loi des Anglo-Bourguignons, l'accomplissement de cette promesse de la Pucelle paraissait aussi peu réalisable que la délivrance de la cité orléanaise. Dans la confiance sans bornes qui l'animait, la jeune Lorraine pouvait n'entrevoir aucun péril en ce que le *Journal du siège* appelle « le saint voyage [2] » de Reims; mais déciderait-elle le Dauphin à l'entreprendre, et l'expédition commencée, qu'en adviendrait-il? Le second signe annoncé serait-il aussi merveilleux, s'accomplirait-il aussi promptement et d'une manière aussi sur-

1. E. Richer, *Histoire de la Pucelle...*, l. I, f° 40.
2. *Journal du siège*, p. 91.

prenante que le premier? Les faits que nous allons raconter vont répondre à ces diverses questions.

Dès que la petite armée royale, sous la conduite de Jeanne, de Dunois et des autres capitaines, eut vu l'armée anglaise s'éloigner, elle fit aussitôt sa rentrée dans Orléans délivré. Les bastilles et boulevards élevés par les Anglais ne restèrent pas longtemps debout. « Si furent envoyés nobles gens de guerre dedans icelles bastilles et forteresses, où ils trouvèrent aucuns vivres et très largement d'autres biens. Et lesdites bastilles et forteresses furent prestement arses (brûlées) et démolies jusqu'à terre, afin que nulles gens de guerre, de quelconque pays qu'ils fussent, ne s'y pussent plus loger[1]. »

Pendant que la Pucelle bataillait pour la cause française sous les murs d'Orléans, le gentil Dauphin n'était pas resté sans nouvelles. Aux premiers succès obtenus, des messages spéciaux l'en avaient informé[2]. Il en fut ainsi jusqu'à la levée du siège; des courriers ne cessèrent d'arriver à Chinon où l'on attendait, non sans passer par des alternatives de crainte et d'espérance, l'issue des événements. Heureux de ces informations, Charles s'empressa de les communiquer à ses bonnes villes, entre autres à Narbonne et à Tournay[3].

Le 9 mai au soir, et le 10 au matin, à mesure que les courriers se succédaient, le roi mandait à ses *chers et*

1. MONSTRELET, *Chronique*, l. II, ch. XLIX; t. IV, p. 323. — *Chronique de la Pucelle*, p. 297.

2. Le chevalier de Gaucourt était l'auteur de quelques-unes de ces lettres. Charles VII le nomme aux habitants de Narbonne. (*Procès*, t. V, p. 103.

3. L'original de la lettre aux habitants de Narbonne est conservé aux Archives de cette ville.

bien amés (aimés) sujets de la ville de Narbonne « les continuelles diligences *par lui* faites pour donner tous secours possibles à la ville d'Orléans », et les résultats obtenus. Ce dont il les engageait à rendre grâces à Dieu « par notables processions, prières et oraisons, afin de recouvrer les passages occupés encore par les ennemis. » Et il ne manquait pas de mentionner « la part merveilleuse que la Pucelle avait prise à toutes ces choses, y ayant été toujours en personne pour les accomplir[1]. »

La lettre aux habitants de Tournay fut écrite à Loches le 22 mai. Cette ville assise « ès confins et extrémités du royaume », en plein pays ennemi, gardait à la France et à son roi une fidélité touchante. Dans la lettre qu'il adressait à ses fidèles sujets tournaisiens, Charles VII s'exprimait comme il l'avait fait dans sa lettre aux Narbonnais : à eux aussi il faisait connaître la part exceptionnelle qui revenait à la Pucelle dans tous ces beaux faits d'armes et dans cette victoire inespérée[2].

Jeanne d'Arc était demeurée les huitième et neuvième jours de mai dans la ville délivrée. Le dixième, elle « prit congé de ceux d'Orléans. Tous pleuraient de joie, et moult humblement la remerciaient, et se offraient eux et leurs biens à elle et à sa volonté, dont elle les remercia très bénignement[3]. »

1. *Procès*, t. V, pp. 100-104.

2. WANDENBROEK, *Extraits analytiques des anciens registres de la ville de Tournay*, t. I, p. 329.

« Quand le roy ouït les nouvelles, dit la *Chronique de Lorraine*, moult joyeux en fut. Il loua Dieu de cette Pucelle, qui en son service était venue. — Je crois que Dieu l'a inspirée, disait-il, pour mon royaume recouvrer. » (*Procès*, t. IV, p. 334.)

3. *Journal du siège*, p. 166. — *Chronique de la Pucelle*, p. 298.

Deux motifs décidèrent Jeanne à se retirer avec les troupes royales, et à s'arracher à la reconnaissance des Orléanais : d'une part, il y avait la difficulté d'entretenir l'armée, faute de vivres et d'argent[1], quoiqu'on eût trouvé des provisions abondantes et un butin considérable dans les bastilles anglaises; d'autre part, la jeune Lorraine tenait à se mettre le plus tôt possible à la disposition de son Roi.

« Avec le seigneur de Rais, et plusieurs autres chevaliers, escuiers et gens de guerre, Jeanne s'en alla devers le gentil Dauphin lui porter les nouvelles de la noble besongne[2]. » Elle se rendit d'abord à Blois, où elle passa deux jours. De Blois, elle vint à Tours. Dès que Charles VII eut appris sa présence dans le chef-lieu de la Touraine, il partit de Chinon le 13 mai pour la rejoindre. Jeanne se porta à sa rencontre, son étendard à la main. Arrivée près du Roi, la jeune guerrière arrêta son cheval, et, sans descendre, découvrit sa tête et s'inclina profondément. Charles la fit aussitôt se redresser. Otant lui-même son chaperon, il l'entoura de ses bras et la pressa contre son cœur. « Et selon qu'il parut à plusieurs, il l'eût baisée volontiers, de la joie qu'il

1. *Chronique de la Pucelle*, ibid.

2. *Journal du siège*, p. 91.

Le *Mystère d'Orléans* prête ces paroles à la Pucelle, dans son entrevue avec Charles VII après la levée du siège :

Sachez, Sire, que ceux d'Orléans
Ont fait grandement leur devoir;
Ce sont Français bons et vaillants!

(J. Fabre, *Procès de réhabilitation*, t. II, p. 382.)

Ce n'était pas une flatterie, mais la vérité.

avait[1]. » Le Roi et Jeanne entrèrent à Tours aux acclamations de la ville entière. Le *gentil Dauphin* y resta dix jours, pendant lesquels il fit à la Pucelle « grande chère. » De Tours, il se rendit avec Jeanne au château de Loches.

II.

PLAN DE CAMPAGNE QUE LA PUCELLE PROPOSE A CHARLES VII. — PRÉPARATION DE L'EXPÉDITION CONTRE LES PLACES DE LA LOIRE. — BLASON QUE LE ROI OCTROIE A JEANNE D'ARC.

En cette résidence royale, la pensée qui s'empara de la jeune guerrière, et qui ne cessa de la poursuivre, fut de décider Charles à prendre au plus tôt la route de Reims. Avec sa perspicacité et son remarquable bon sens, elle sentait bien que, tant que le jeune prince ne serait pas sacré, aux yeux du peuple de France il ne serait pas le Roi. En revanche, la cérémonie du sacre accomplie, un coup mortel était porté à la cause Anglo-Bourguignonne. Aussi la jeune fille insistait-elle sur ce point et y revenait-elle sans cesse dans ses entretiens avec son souverain.

— Gentil Dauphin, lui disait-elle, il est temps que vous vous mettiez en chemin pour être couronné.

A ces paroles, le prince, inspiré par ses conseillers habituels, répondait :

— Il y aurait imprudence à le faire ; nos ennemis sont trop puissants.

1. Eberhard de Windecken, *Procès*, t. IV, p. 497. — *Chronique de Tournay*, t. III, p. 412.

— Gentil Sire, répliquait Jeanne, par mon martin, je vous mènerai sûrement à Reims, et là vous recevrez votre sacre et l'on verra que vous êtes le vrai Roi[1].

Charles hésitant toujours, la Pucelle ajouta :

— Je ne durerai guères plus d'un an, Sire; il me faut donc bien employer[2].

Notons toutefois une chose. Ce que la jeune fille requérait de Charles VII, ce n'était pas qu'il prît sur-le-champ la route de Reims, mais qu'il en finît avec ses hésitations et qu'il arrêtât en principe cette prochaine campagne, sauf à rechercher immédiatement les mesures propres à la faire réussir. Une de ces mesures consistait à s'assurer de la possession des places occupées par les Anglais sur la Loire; car il était à craindre que les ennemis, profitant des circonstances, n'entreprissent une campagne de diversion dans le centre du royaume, ou n'attaquassent les troupes royales à revers. Ils allaient d'ailleurs se trouver dans d'excellentes conditions pour prendre leur revanche de cette manière.

Arrivé à Meung-sur-Loire, après la levée du siège, le comte de Suffolk s'était empressé de demander des secours au duc de Bethford : « Autrement, lui écrivait-il, les forteresses dont ils étaient maîtres sur la Loire et dans la Beauce couraient risque de tomber entre les mains de Charles VII. » Au reçu de ce message, le Régent avait fait rassembler en toute hâte de quatre à cinq mille hommes, afin de les envoyer dans l'Orléanais sous la conduite de Falstolf, de messire Thomas de Rameston et du bâtard de Thian; il promettait, en outre,

1. Perceval de Cagny, *Procès*, t. IV, p. 11.
2. *Procès*, t. III, p. 99. Déposition du duc d'Alençon.

d'y aller lui-même « atout (avec) grand' puissance qu'il avait mandée d'Angleterre[1]. »

Il importait donc extrêmement aux Français d'agir avant l'arrivée de ces secours. C'est ce que la Pucelle comprit avec cette justesse de vues qui la distinguait entre les chefs de guerre. Jugeant d'un coup d'œil la situation, elle conçut immédiatement le plan qu'il y avait à suivre, et sans retard elle le soumit à Charles VII. « En compagnie de Dunois et de quelques autres capitaines, Jeanne vint presser le Roi d'envoyer des troupes recouvrer les forteresses et villes situées sur la rivière de Loire, entre autres Meung, Beaugency et Jargeau; de la sorte, il pourrait entreprendre sans empêchement et avec plus de sécurité le voyage de Reims et y être couronné. A plusieurs reprises et avec de vives instances, la jeune guerrière supplia le prince de se hâter et de n'admettre aucun retard. » Si bien qu'à partir de ce moment, Charles, d'ordinaire hésitant, « fit toute la diligence possible[2] » et approuva pleinement le plan de campagne que la Pucelle lui proposait. Il fut arrêté que l'on s'assurerait d'abord

1. Monstrelet, *Chronique*, livre II, chap. LX, t. IV, p. 325. — *Procès*, t. IV, p. 369. — Le bâtard de Thian était un Picard au service des Anglais. (*Procès*, t. V, p. 567.)

2. *Procès*, t. III, pp. 9-10. Déposition de Dunois. — « Item, dicit dominus deponens quod, post obsidionem villæ Aurelianensis, dicta Puella, cum dicto domino deponente et aliis capitaneis guerræ, accessit ad regem exsistentem in castro *de Loches*, pro requirendo eum ut mandaret armatos ad recuperandum castra et villas supra fluvium Ligeris situatas, videlicet *Mehun*, *Beaugency* et *Jargueau*, ad finem ut liberius et securius procederet ultra, ad suam consecrationem Remis; de qua re ipsa instantissime et frequenter instigabat regem ut festinaret, nec tardaret amplius. Ex tunc Rex fecit omnem diligentiam possibilem... »

des places des bords de la Loire et que la marche sur Reims suivrait cette expédition.

Est-ce en cette audience, est-ce dans une autre que se produisit la scène que nous avons eu occasion de décrire au chapitre IV (*Jeanne et ses Voix*), scène dans laquelle la Vierge de Domremy, sur le désir du jeune prince, en présence de Charles d'Harcourt, de Gérard Machet, confesseur du roi, et de Robert Le Maçon, lui exposa comment ses *Voix* lui donnaient conseil[1]? Le langage que tient Dunois semble indiquer que ce fut dans une audience différente. Il est certain que l'audience dans laquelle Jeanne parla de ses *Voix* eut lieu au château de Loches, de même que l'audience à la suite de laquelle le Roi décida la campagne de la Loire. Mais le comte de Dunois, dans sa déposition, ne parle de la scène des *Voix* qu'après avoir mentionné la première démarche et raconté brièvement les affaires de Jargeau, Beaugency et Patay[1].

De plus, le même témoin note que, pour décider Charles VII à sortir de l'inaction, il l'alla trouver « avec la Pucelle et autres chefs de guerre, — *et aliis capitaneis guerræ;* » tandis que pour la scène des *Voix,* il ne parle pas des capitaines, mais seulement de la Pucelle et de lui-même : « *Rege existente in castro de Loches, dictus deponens et ipsa Puella iverunt ad eum*[2] ».

Autre point à déterminer. Cette scène des *Voix* se passa-t-elle avant ou durant la campagne de la Loire? Le *Journal du siège* la raconte de telle manière qu'elle

1. *Procès*, t. III, pp. 9-12. Déposition de Dunois.
2. *Ibid.*, p. 11.

semble avoir précédé cette campagne[1]. La *Chronique de la Pucelle* n'aborde le récit de cette scène qu'après avoir raconté la prise de Jargeau et le retour de Jeanne à Orléans[2]. Il suivrait de là que la Pucelle serait allée d'Orléans au château de Loches, ou que Charles VII serait venu de Loches à Orléans. Or, les deux hypothèses sont en opposition avec les faits. Jeanne n'alla point à Loches après Jargeau, et le Roi ne vint point à Orléans. Il se rendit quelque temps après au château de Sully-sur-Loire, mais sans arrêt ni séjour dans le chef-lieu de l'Orléanais. C'est donc au château de Loches, avant la campagne de la Loire, et dans une audience accordée à la Pucelle et à Dunois, qu'il convient de placer la scène dans laquelle « la Fille de Dieu » parle de son céleste Conseil.

La campagne de la Loire arrêtée, on s'occupa sans retard de la formation de la petite armée. Le duc d'Alençon venait d'acquitter le prix de sa rançon. « Et paya bien deux cens mille escus d'or[3]. » Il était donc libre de tout engagement envers les Anglais; il pouvait, sans forfaire à l'honneur, marcher contre eux et les combattre. Le Roi lui confia le commandement général; mais, à raison de sa jeunesse, — il n'avait que vingt-quatre ans, — la Pucelle, qui venait de donner la mesure de ses qualités guerrières, lui fut adjointe, avec ordre au duc de ne rien faire sans son approbation.

La démarche de la Pucelle et de Dunois auprès de

1. *Journal du siège*, p. 93.
2. *Chronique de la Pucelle*, p. 299.
3. Jean Chartier, *Chronique de Charles VII*, t. I, p. 57. Édit. Vallet de Viriville.

Charles VII en vue de la campagne de la Loire avait eu lieu dans les derniers jours du mois de mai. Le 2 juin suivant, le Roi, désireux d'être agréable à Jeanne et de reconnaître ses services par un témoignage public de son bon plaisir, voulut qu'elle eut un blason digne d'elle et de lui. Ce fut un écu d'azur à deux fleurs de lis d'or, et une épée d'argent à la garde dorée, la pointe en haut, surmontée d'une couronne d'or. Ce blason, Charles l'octroya à Jeanne d'Arc en la ville de Chinon, de l'avis de son conseil. Jeanne n'en usa jamais ; il ne servit qu'à sa famille[1].

D'après des Lettres patentes de Louis XIII, en date du 25 septembre 1612, Charles VII aurait permis en même temps aux frères de la Pucelle de porter ces armes, eux et leur postérité, et par la même occasion, il les aurait autorisés à prendre le nom de Du Lis[2].

1. *Procès*, t. 1, p. 117. Premier interrogatoire du 10 mars, dans la prison. — Dans cet interrogatoire, la Pucelle donne à entendre que ses frères avaient exprimé le désir d'avoir des armes et un blason. « Son roy, dit-elle, donna des armes à ses frères. *Item*, dit que ce fut donné par son roy à ses frères, à la plaisance d'eulx, sans qu'elle le demandât et sans révélation. » (*Ibid.*, pp. 117-118.)

2. Dans ces Lettres, Louis XIII s'exprime ainsi : « Comme sous Charles VII d'heureuse mémoire, il eust pleu à Dieu, protecteur de nostre royaume, de susciter des frontières d'iceluy cette magnanime et vertueuse fille, nommée Jeanne d'Arc, laquelle contre l'opinion d'un chacun et contre toute apparence humaine, fit miraculeusement lever le siège d'Orléans; en recognoissance de ces grands et signalez services, par un privilège spécial dudit seigneur roy Charles VII, lui fut permis, ensemble à ses frères et à leur postérité, de porter le lis tant en leur nom qu'en leurs armoiries qui dès lors leur furent octroyées. » (*Procès*, t. V, pp. 226, 227.)

III.

JEANNE A SELLES EN BERRY ET A SAINT-AIGNAN. — GUI DE LAVAL ET LA PUCELLE. — LETTRE DE GUI DE LAVAL A SA MÈRE ET A SON AÏEULE.

Le lieu fixé pour le rassemblement des troupes et l'entrée en campagne était Selles en Berry. On n'eut pas de peine à réunir le nombre d'hommes d'armes nécessaires. « Ils y venaient de toutes parts, croyant fermement que la dicte Jeanne venoit de par Dieu, et plus pour cette cause que en intention d'avoir soldes ou proficts du roy[1]. »

Le 4 juin, Jeanne était au lieu convenu, et un héraut d'Orléans venait lui donner des nouvelles des Anglais[2]. Le lendemain, elle se rendit à Saint-Aignan, mandée par le Roi qui s'y trouvait. Deux jeunes seigneurs, Gui et André de Laval, étaient venus offrir leurs services à Charles VII. Les choses merveilleuses qui venaient de s'accomplir, grâce à la Pucelle, inspiraient à ces jeunes gens un vif désir de voir cette fille extraordinaire. Le Roi se réserva le plaisir de la leur présenter. Ce fut pour Gui de Laval l'occasion d'écrire à sa mère et à son aïeule une lettre des plus intéressantes, dans laquelle il leur raconte cette entrevue et celle qu'il eut encore le 6 juin avec la jeune guerrière.

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 300.

2. Extrait des comptes de la ville d'Orléans. « Payé à Jacquet Compaing, le héraut, pour avoir été à Selles, devers la Pucelle, le 4e jour de juin, dire nouvelles des Anglais, 6 livres, 8 sous parisis. » (*Procès*, t. V, p. 262.)

L'aïeule de Gui et d'André de Laval avait été mariée dans sa jeunesse au fameux Bertrand Du Guesclin. André de Laval avait fait ses premières armes à la bataille de la Gravelle, gagnée en septembre 1423 sur les Anglais, et il y fut armé chevalier, quoique âgé de douze ans seulement. Jeanne de Laval, en l'envoyant guerroyer contre les ennemis de la France, lui avait remis l'épée du connétable breton : « Dieu te fasse, lui dit-elle, aussi vaillant que celui à qui cette épée était. » André de Laval ne dégénéra pas : il fut successivement amiral et maréchal de France. La baronnie de son frère Gui fut érigée en comté par Charles VII, au sacre de Reims[1].

C'est ce dernier qui écrivit aux dames de Laval l'intéressante lettre que nous allons rapporter à peu près tout entière[2].

« Mes très redoutées Dames et Mères,

« Depuis que je vous écrivis de Sainte-Catherine de Fierbois vendredi dernier, j'arrivai le samedi à Loches et allai voir monseigneur le Dauphin (celui qui fut Louis XI) au chastel, à l'issu des vêpres, en l'église collégiale : c'est un très gracieux seigneur, bien formé et bien agile, de l'âge d'environ sept ans.

1. André de Laval tomba en 1428 entre les mains des Anglais : il dut payer une rançon de 24,000 écus. Il était seigneur de Lohéac et de Rets. — Gui de Laval, seigneur de Laval, de Vitré, de Gavre, etc., était qualifié d'écuyer banneret. Les deux frères moururent la même année, 1486. (P. Anselme, *Histoire généalogique de la maison de France*, t. VII, p. 72-74.)

2. L'original de cette lettre, longtemps conservé aux Archives de la Chambre des Comptes, est perdu. Le texte publié parmi les suites à l'Histoire de Charles VII, de Denys Godefroy, n'est qu'une copie.

« Le dimanche, j'arrivai à Saint-Aignan, où était le Roy, et envoyai quérir le seigneur de Trèves, pour savoir quand plairait au Roy que j'allasse devers lui. Et j'eus réponse que j'y allasse sitôt qu'il me plairait; et (le Roy) me fit très bonne chère (très bon visage), et me dit moult bonnes paroles. Et quand il allait par la chambre ou parlait avec un autre, il se retournait chacune fois devers moy, et disoit que j'estois venu sans mander, et qu'il m'en sçavoit meilleur gré. Et quand je lui disois que je n'avois pas amené telle compagnie que je désirois, il respondit qu'il suffisoit bien de ce que j'avais amené, et que j'avois bien pouvoir d'en recouvrer un plus grand nombre.

« Et dit le sire de Trèves à sa maison au seigneur de la Chapelle, que le Roy avait été bien content de mon frère et de moy. Et à aucun de ses parents, il n'avait jamais fait si bon accueil. Et cependant, disait-il, il n'est pas avare de bon accueil et de bon visage.

« Le lundi, je quittai le Roy pour venir à Selles en Berry, à quatre lieues de Saint-Aignan. Le Roy fit venir au-devant de lui la Pucelle, qui était auparavant à Selles. Disaient aucuns que c'était en ma faveur, pour que je la visse. Et fit ladite Pucelle très bon visage à mon frère et à moi. Elle était armée de toutes pièces, sauf la tête, et elle tenait la lance à la main.

« Après que nous fûmes descendus à Selles, j'allai à son logis pour la voir. Elle fit venir du vin et me dit qu'elle m'en ferait bientôt boire à Paris. Et semble chose toute divine de son fait de la voir et de l'ouïr.

« Le lundi soir, elle partit de Selles pour aller à Romorantin, à trois lieues en avant, et se rapprocher des

grandes routes. Le maréchal de Boussac et un grand nombre de gens armés et de la commune étaient avec elle. Je la vis monter à cheval, armée tout en blanc, sauf la tête, une petite hache en la main. Elle avait un grand coursier noir qui se démenait fort à la porte de son logis et ne souffrait pas qu'on le montât. Elle dit alors : « Menez-le à la croix. » Cette croix était devant l'église, tout près, sur le chemin. Et quand il y fut, elle le monta sans qu'il bougeât plus que s'il fust lié. Et lors se tourna vers l'huis (la porte) de l'église, elle dit d'une assez douce voix de femme : « Vous, les prêtres et gens d'Église, faites « processions et prières à Dieu. » Et lors, elle se retourna à son chemin en disant : « Tirez avant, tirez « avant! » Un gracieux page portait son étendard ployé, et elle avait sa petite hache en la main. Un de ses frères[1], qui est venu depuis huit jours, partait aussi avec elle, tout armé en blanc.

« Et arriva ce lundy à Selles, monseigneur le duc d'Alençon, qui a très grosse compagnie; et ai aujourd'huy gagné sur lui un pari au jeu de paume. Et n'est encore point ici venu mon frère de Vendosme[2].

« ... Et dit-on ici que monseigneur le Connestable vient avec six cens hommes d'armes et quatre cens hommes de traict, et que le Roy n'eut depuis longtemps (piéça) si grande compagnie qu'on espère estre ici; ni oncques gens n'allèrent de meilleure volonté en besongne, qu'ils vont à ceste (celle-ci). Et doit ce jour d'huy ici arriver

1. Pierre d'Arc.

2. Son beau-frère Louis de Bourbon, comte de Vendôme; il avait épousé Jeanne de Laval, sœur de Gui et d'André.

mon cousin de Rais[1], et croît ma compagnie; et quoy que ce soit, ce qu'il y a est bien honneste et d'appareil (de bonne apparence). Mais de l'argent n'y en a-t-il point à la cour, ou si peu que pour le temps présent je n'y espère aucune rescousse ni soustenue (soutien). Pour ce, vous, madame ma mère, qui avez mon sceau, n'épargnez point ma terre par vente ni par engage, ou avisez plus convenable affaire, car si nous ne faisons ainsy, veu qu'il n'y a point de solde, nous demeurerons tous seuls. Et jusques ici notre fait a esté et est en bon honneur. Et a esté notre venue au Roy et à tous ses gens, et aussy aux aultres seigneurs qui viennent de toutes parts, bien agréable et nous font tous meilleure chère (meilleur visage) que ne vous pourrions escrire.

« La Pucelle m'a dit en son logis, comme je la suis allé voir, que trois jours avant mon arrivée elle avoit envoyé à vous, mon aïeulle, un bien petit anneau d'or, mais que c'estoit bien petite chose, et quelle vous eust volontiers envoyé mieulx, considéré votre recommandation.

« Ce jour d'huy, Monseigneur d'Alençon, le bastard d'Orléans et Gaucour doivent partir de ce lieu de Selles et aller après la Pucelle. Vous avez fait bailler je ne sçay quelles lettres à mon cousin de La Trémoille et seigneur de Trèves, par occasion desquelles le Roy s'efforce de me vouloir retenir avec luy jusques à ce que la Pucelle ait esté devant les places anglaises des environs d'Orléans où l'on va mettre le siège; et est desjà l'artillerie pourveue. La Pucelle ne doute pas qu'elle ne rejoigne tantost le

1. Gilles de Laval, maréchal de Rais.

Roy; et il dit que lorsqu'il prendra son chemin à tirer avant vers Reims, j'irai avec luy. Mais à Dieu ne plaise que je reste près de luy et que je n'aille pas (à l'ennemi). Autant en dit mon frère et Monseigneur d'Alençon. Bien abandonné serait celui qui demeureroit !

« Je pense que le Roy partira ce jeudy d'ici, pour s'approcher plus près de l'ost (de l'armée); et viennent gens de toutes parts chacun jour. Je vous ferai sçavoir plus tard, sitost qu'on aura aucune chose besoigné (qu'on aura fait quelque chose), ce qui aura esté executé. Et l'on espère que avant qu'il soit dix jours, la chose sera bien advancée de costé ou d'aultre. Mais tous ont si bonne espérance en Dieu que je crois qu'il nous aidera.

« Mes très redoutées Dames et Mères, nous (nous) recommandons, mon frère et moy, à vous, le plus humblement que pouvons. Et vous plaise aussy sommairement nous escrire de vos nouvelles; et vous, madame ma mère, en quelle santé vous vous trouvez après les médecines qu'avez prises, car j'en suis à très grand malaise.

« Mes très redoutées Dames et Mères, je prie le benoist (béni) fils de Dieu qu'il vous donne vie et longue, et nous recommandons aussy tous deus à nostre frère Loys[1]. . Et n'avons plus en tout qu'environ trois cens escus du poids de France.

« Escrit à Selles ce mercredy huictiesme de juin.

« Et ce soir, sont arrivés ici monseigneur de Vendosme, monseigneur de Boussac, et aultres; et La Hire

1. Louis de Laval, seigneur de Châtillon, grand-maître des eaux et forêts sous Louis XI.

s'est approché de l'ost, et aussy on besongnera bientost. Dieu veuille que ce soit à nostre desir!

« Vos humbles fils, Guy et André de Laval[1]. »

Deux passages de cette lettre méritent une mention particulière. Le premier est celui qui nous apprend que Jeanne d'Arc, avec une délicatesse et un tact exquis, avait envoyé à l'aïeule de Gui de Laval, trois jours avant son arrivée, un petit anneau d'or. Elle eût voulu envoyer mieux, dit-elle, « considéré sa recommandation. » Sans doute que la grand'mère des deux jeunes seigneurs avait écrit elle-même à la Pucelle, afin de lui annoncer l'arrivée prochaine de ses petits-enfants, et de lui inspirer pour eux un affectueux intérêt.

Le second passage est celui-ci : « Et espère-t-on que avant qu'il soit dix jours, la chose sera bien avancée de costé ou d'aultre. » Qui donc s'était aventuré à limiter de la sorte la durée d'une campagne, au cours de laquelle il y aurait certainement plusieurs sièges à ouvrir, et peut-être des batailles rangées à livrer? Un seul chef de guerre avait l'autorité requise pour énoncer un tel pronostic. Qu'on se souvienne de l'assurance donnée par Jeanne d'Arc aux Orléanais le mercredi 4 mai, que dans cinq jours il n'y aurait plus un seul Anglais devant leurs remparts, et l'on verra bien à qui doit être attribué le pronostic dont le jeune seigneur de Laval s'est fait l'écho. Ce serait une prédiction inédite de la jeune Lorraine dont les Chroniqueurs auraient oublié ou négligé de nous faire connaître les témoins, l'occasion et les termes.

1. *Procès*, t. V, pp. 127-130. — La mère et l'aïeule des seigneurs de Laval habitaient, en 1429, le château de Vitré.

IV.

DE LA BEAUTÉ DE JEANNE D'ARC. — RAYONNEMENT DE CHASTETÉ QUI LA CARACTÉRISAIT. — DE L'HABILETÉ DE LA PUCELLE A CHEVAUCHER — PEUT-ON L'EXPLIQUER DE FAÇON NATURELLE ?

Les passages de la lettre de Gui de Laval qui nous ont arrêté quelques instants offrent de l'intérêt à coup sûr; mais de la lettre tout entière, et principalement des parties qui concernent la Pucelle ressortent deux questions d'un intérêt beaucoup plus attachant. Ces deux questions, posées bien des fois, les voici :

1° Jeanne d'Arc était-elle vraiment belle; et, si elle l'était, quel était le caractère distinctif de sa beauté ?

2° Jeanne d'Arc était cavalière accomplie : comment expliquer cette habileté et d'où lui venait cette adresse à manier les coursiers les plus difficiles ?

Voici, ce semble, la réponse que les documents permettent de faire à ces deux questions.

Il n'existe malheureusement pas de portrait authentique qui puisse nous renseigner sur les traits et la physionomie de Jeanne d'Arc [1]. Mais les témoignages de ses

1. Les prétendus portraits qu'on possède de Jeanne d'Arc ne remontent pas au delà du seizième siècle. Ils n'offrent par conséquent aucune garantie de certitude au point de vue de la fidélité des traits. Il est assez raisonnable de penser que la statue de la Pucelle qui faisait partie du monument élevé sur le pont de la Loire à Orléans, en 1458, reproduisait exactement sa ressemblance. « A cette époque, un grand nombre des habitants de la cité avaient connu leur libératrice; ses traits ne s'étaient pas effacés de leur mémoire. » Mais cette

contemporains mettent en lumière ce fait indubitable que Jeanne était belle, d'une beauté de physionomie et d'expression surtout, mais aussi d'une beauté plastique et de formes, beauté n'offrant toutefois rien que de grave et de sérieux.

Comme taille, Jeanne était grande; encore que revêtue de son armure elle pût paraître petite à côté de capitaines bâtis en hercules tels que les La Hire et les Xaintrailles. Si elle eût été de petite taille, elle n'eût pu revêtir les habits d'emprunt que Laxart et Jean de Metz mirent à sa disposition à l'occasion de ses voyages à Saint-Nicolas-de-Sept-Fonds et à Nancy.

A Châlons, nous verrons la Pucelle donner à Jean Morel, son parrain, un habit rouge qu'elle avait porté [1]: preuve qu'elle était de la taille d'un homme ordinaire, et conséquemment grande pour une femme.

Comme vigueur, Cousinot de Montreuil nous apprend qu'elle était « bien compassée de membres et forte [2]. »

Le Président Simon Charles, Perceval de Boulain-

statue, comme le monument dont il faisait partie, fut détruite par les huguenots en 1567. (E. DE BOUTEILLER et G. DE BRAUX, *Notes iconographiques sur Jeanne d'Arc*, pp. 17, 18. Brochure in-8°, Paris-Orléans, 1879).

Existe-t-il aujourd'hui quelque œuvre d'art reproduisant les traits de Jeanne? Certains critiques le pensent; telle serait, d'après M. Louis Gonse, « une tête en pierre peinte » qu'on voit au musée archéologique d'Orléans. Elle y est cataloguée comme « représentant la tête de saint Maurice. » M. Gonse proteste contre cette attribution. D'après lui, cette tête serait un portrait de la bonne Lorraine. (LOUIS GONSE, *l'Art gothique*, p. 446. Grand in-f°, sans date, Paris, ancienne maison Quentin.) M. Desnoyers, d'Orléans, combat cette opinion dans sa brochure : *L'iconographie de Jeanne d'Arc*, in-8°, 1893, Orléans.

1. *Procès*, t. II, p. 391. Déposition dudit Morel.

2. *Chronique de la Pucelle*, p. 271.

villiers et autres témoins assureront qu'elle était d'une endurance incroyable à la fatigue[1].

Ses yeux et ses cheveux étaient noirs, d'après Philippe de Bergame et le greffier de la Rochelle[2].

Nous venons d'entendre le jeune Gui de Laval nous dire qu'elle avait « une douce voix de femme. »

L'inquisiteur de France, Jean Bréhal, relèvera, dans une vaticination qu'il reproduit, un passage où il est dit que la Pucelle était « une vierge au parler lent et doux, au cou peu élevé, portant en arrière de l'oreille droite une petite tache écarlate; » et il remarquera qu'il n'y a dans ces détails rien que d'exact[3]. Si on n'en peut inférer que Jeanne fût belle. on ne saurait en conclure non plus qu'elle ne l'était pas.

Le sire Perceval de Boulainvillers, dans sa lettre au duc de Milan, nous apprend « que le visage de la jeune guerrière respirait la joie, qu'elle pleurait facilement. » Et il ajoute : « Cette Pucelle est d'une souveraine élégance, avec quelque chose de viril dans le port[4]. »

Le *Mystère* du siège d'Orléans met à Blois, dans la bouche des capitaines, au sujet de Jeanne, ces paroles :

Elle est plaisante en faits, en dits,
Belle et blanche comme la rose[5].

1. *Procès*, t. III, p. 118.
2. *Procès*, t. IV, p. 523; — *Revue historique*, t. IV, p. 336.
3. *Procès*, t. III, p. 346.
4. *Id.*, t. V, pp. 119-120.
5. Fabre, *Procès de réhabilitation*, t. II, p. 368.
Dans le même *Mystère*, un messager dit au héraut :

Il faut à présent que tu vois
Madame Jeanne la Pucelle.
Le héraut : C'est bien raison, je m'en y vois (vais);
C'est une fille gente et belle. (*Ibid.*, p. 371.)

On saisit mieux, après ces témoignages, l'exclamation de Gui de Laval : « Et semblait chose toute divine de son fait, de la voir et de l'ouïr. »

Telle était, en vérité, la beauté de la vierge de Domremy, qu'on éprouvait un sentiment plus qu'humain « à la voir[1]. » Le jeune seigneur de Laval ne fut pas le seul à l'éprouver et à le proclamer. Lorsque le Roi lui présenta la Pucelle, Jeanne était rayonnante de cette allégresse qu'engendre le succès et qu'aucun mécompte n'a encore obscurcie. On pourrait faire observer que l'impression ressentie et exprimée par Gui de Laval tenait à cet état d'esprit de la Pucelle, état particulier et de circonstance : cet état s'évanouissant, devait s'évanouir, aussi la « chose toute divine qu'il y avait à voir Jeanne et à l'ouïr. » Mais d'autres témoins se lèvent, non moins véridiques, non moins impartiaux que Gui de Laval, et ces témoins nous révèlent que, tout au contraire de ce qui se passe communément chez les femmes réputées belles, la beauté de la Pucelle, au lieu d'allumer chez les seigneurs et hommes d'armes qui l'admiraient les feux de la convoitise, exerçait sur eux une action d'apaisement et de chasteté.

Et qu'on n'allègue pas que la beauté de la jeune vierge n'était qu'illusion et apparence trompeuse : Jean d'Aulon, son écuyer, qui « d'elle approchoit souventes fois, et l'aidoit à s'armer[2]; » le duc d'Alençon, qui fut son compagnon d'armes, affirment ces deux choses :

1° Que « Jeanne était belle et bien formée[3]; »

1. *Procès*, t. V. pp. 119-120.
2. *Ibid.*, t. III, 219. Déposition dudit écuyer.
3. *Ibid.*, et p. 100. Dépositions de Jean d'Aulon et du duc d'Alençon.

2° Que néanmoins ni ces deux seigneurs, ni autres quelconques de leurs gens et de leurs écuyers n'étaient « émus par désir charnel vers elle, ainsi qu'ils l'ont ouï dire et relater par plusieurs fois[1]. »

Nous avons ouï précédemment les deux gentilshommes qui conduisirent la Pucelle au Roi rendre de la chaste influence qu'elle exerçait autour d'elle ce même témoignage. Simon Beaucroix, Gobert Thibaut et le chevalier de Gaucourt le rendront pareillement.

Et qu'on n'en cherche pas uniquement l'explication dans la réserve, dans la gravité de Jeanne, dans ses mœurs absolument pures qui faisaient dire à son écuyer, Jean d'Aulon, « qu'il ne croyait pas qu'il pût y avoir une femme plus chaste que ne l'était la Pucelle[2] »; une explication semblable serait manifestement insuffisante. A des faits qui sortent de l'ordinaire il faut des causes non moins extraordinaires. Or, c'est un fait en dehors de l'ordre habituel des choses que celui-ci. Des hommes dans toute l'ardeur et la force de la jeunesse, sujets à des habitudes peu réservées, voient chaque jour à côté d'eux une jeune fille de dix-neuf ans, grande, belle, non moins séduisante par les dons de l'esprit, par les qualités de l'âme que par celles du corps; ils se trouvent fréquemment en rapport de service avec elle : au lieu de sentir le feu des passions les embraser, sa vue et sa parole produisent sur eux comme l'impression d'une fraîche rosée, et ils n'éprouvent à son endroit que de la vénération et du respect.

1. *Procès*, t. III, pp. 219, 100.
2. *Ibid.*, t. III, p. 15.

A la rigueur, on ne serait pas surpris qu'il en fût ainsi chez un Dunois ou chez un chevalier d'Aulon; mais on l'est au delà de toute expression de rencontrer ces effets chez la soldatesque elle-même, chez ces soudards dont la grossièreté était l'élément. Et pourtant, un simple écuyer, Gobert Thibault, affirmera ce qui suit :

« J'ai entendu dire par beaucoup d'hommes d'armes qui vivaient en la familiarité de Jeanne, que jamais ils n'eurent sur elle de pensée dont elle eût pu rougir. Assez souvent ils tenaient des propos légers. Si, à ce moment, ils apercevaient Jeanne ou s'approchaient d'elle, soudain leur passion se calmait[1]. »

N'est-ce pas le cas de s'écrier avec Dunois : « A mon avis, il y avait là quelque chose de divin[2]? »

Y avait-il aussi quelque chose de divin dans l'adresse de Jeanne à chevaucher et à manier les coursiers?

Le jeune seigneur de Laval n'est pas le seul que cette adresse et cette habileté de la Pucelle aient étonné. On n'a pas oublié la surprise non moins grande de Charles VII et du duc d'Alençon lorsque, pour leur être agréable, la jeune guerrière courut la lance sous leurs yeux, dans la prairie de Chinon. « A Poitiers, rapporte le greffier de La Rochelle, après que son harnais fut faict, la dicte Pucelle s'en arma et courait la lance aussi bien et mieux qu'homme d'armes qui y fust, et chevauchoit les coursiers noirs, de tels et de si malitieux, qu'il n'était nul qui bonnement les osast chevaucher[3]. »

1. *Procès*, t. III, pp. 76-77.
2. *Ibid.*, p. 15.
3. *Revue historique*, t. IV, p. 338.

Tous les chroniqueurs sont unanimes à constater ce fait. Jeanne, dira dame Marguerite La Touroulde « montait à cheval et maniait la lance comme l'eût fait le meilleur cavalier. Les hommes d'armes en étaient dans l'admiration[1]. »

D'où venaient cette adresse et cette habileté? Faut-il y voir, avec quelques écrivains, une « qualité surnaturellement infuse[2]? » La jeunesse de la Pucelle n'offre-t-elle pas des circonstances qui permettent de l'expliquer différemment? Au lecteur prudent de s'enquérir et, s'il y a lieu, de juger.

Pour devenir cavalier habile, deux conditions suffisent : 1° des dispositions naturelles spéciales; 2° l'occasion de les cultiver et de les développer. Or, chez Jeanne, ces deux conditions se sont rencontrées.

Qu'elle ait eu des dispositions remarquables à manier et à maîtriser les coursiers les plus difficiles, on n'en saurait douter d'après ce que les témoins des diverses enquêtes et les chroniqueurs nous racontent. Il n'y a nulle témérité à ranger la Pucelle parmi ces gens qui naissent, pour ainsi dire, cavaliers, et qui en très peu de temps, après un petit nombre d'essais, deviennent écuyers accomplis.

Mais la Pucelle, avant de paraître à Chinon, eut-elle l'occasion de cultiver ces dispositions natives? On n'hésitera pas à le croire si l'on veut bien tenir compte de deux choses : 1° qu'au temps de Jeanne d'Arc, les voyages se faisaient d'ordinaire par chevauchée; 2° que Jeanne, dans

1. *Procès*, t. III, p. 88.
2. R. P. AYROLES, *La Vierge guerrière*, pp. 466-468.

son adolescence, a beaucoup plus voyagé, et par conséquent beaucoup plus chevauché, qu'on ne le croirait au premier abord.

En ce temps-là, quand il s'agissait de franchir une certaine distance, on ne le faisait pas au moyen de chars ou de voitures, mais à cheval. Les habitants de la vallée de la Meuse devaient d'autant plus voyager de cette manière que, avec les prairies dont ils disposaient, il leur était facile d'élever et d'avoir des chevaux. La Pucelle ne fut pas embarrassée de recourir à ce moyen, lorsque les circonstances le demandèrent. Il y avait des chevaux dans la maison de Jacques d'Arc, et ses compatriotes nous apprennent que Jeannette « gardait parfois les chevaux de son père. »

De plus, l'occasion de voyager, et par suite de chevaucher, se produisit pour la jeune fille assez souvent. Ce furent d'abord les relations de parenté, d'amitié, de dévotion, d'affaires qui appelaient les habitants de Domremy dans les diverses localités de la vallée ou du voisinage, telles que Neufchâteau, Toul, Vaucouleurs, Burey-en-Vaulx, Maxey-sur-Vaise.

Ce furent encore les visites que la famille de Jacques d'Arc rendait à ses parents de Sermaize, petite ville de Champagne que vingt-cinq ou trente lieues séparaient de Domremy. Jeanne d'Arc franchit plus d'une fois cette distance avec ses frères.

En troisième lieu, il y eut les voyages qui amenèrent la jeune Lorraine à Toul, Vaucouleurs, Nancy, Saint-Nicolas-de-Port, voyages qui auraient à la rigueur suffi, étant donné les dispositions naturelles de la Pucelle, pour la familiariser avec l'équitation. A douze ou treize ans,

lorsque saint Michel disait à Jeannette « la pitié qui était au royaume de France », et ajoutait qu'il lui faudrait venir au secours du Roi, l'enfant répondait qu'elle ne savait pas chevaucher[1].

Il n'est pas écrit que la jeune Lorraine ait fait cette réponse à Baudricourt lorsqu'elle vint lui demander une escorte pour aller trouver le Dauphin. Il est même hors de doute qu'elle réfuta victorieusement les difficultés que le capitaine de Vaucouleurs put tirer de cet ordre de considérations, et qu'elle se déclara capable de faire à cheval le voyage à travers la Champagne, l'Orléanais et la Touraine, qui devait la conduire à Chinon. Cette chevauchée de onze jours, couronnant les voyages divers précédemment signalés, acheva de développer chez la jeune fille cette adresse et cette habileté qui firent peu après l'admiration des seigneurs, chevaliers et hommes d'armes[2].

1. *Procès*, t. I, pp. 171, 52.

2. Il va sans dire que nous sommes loin d'écarter toute assistance spéciale de Dieu, dans l'explication de cet ordre de faits et gestes de la Pucelle; mais nous ne pensons pas qu'une logique raisonnable oblige à y voir un don vraiment surnaturel ou un miracle véritable; il nous semble que la Providence ordinaire de Dieu suffit à l'expliquer. C'est un principe théologique fort sage que le principe connu : *Non sunt multiplicanda miracula præter necessitatem.*

CHAPITRE XVIII.

CAMPAGNE DE LA LOIRE.

JARGEAU. — MEUNG. — BEAUGENCY. PATAY.

I. *Ouverture de la campagne. — Attaque et prise de Jargeau.*
II. *Joie de Charles VII en apprenant la prise de Jargeau. — Prise du pont de Meung. — Les Français devant Beaugency. — Arrivée du connétable de Richemont.*
III. *Talbot et Falstolf à Janville-en-Beauce. — Les Anglais devant Meung. — Leur retraite. — Bataille de Patay. — Talbot prisonnier.*
IV. *Humiliation des Anglais. — Explication donnée par Bethford. — Allégresse et actions de grâces dans les bonnes villes du royaume. — Anoblissement de l'hôte de Jeanne, Gui de Cailly. — Message et présents du duc de Bretagne à la Pucelle. — Présents des bourgeois d'Orléans.*

I.

OUVERTURE DE LA CAMPAGNE. — ATTAQUE ET PRISE DE JARGEAU.

Dans la lettre que le jeune Gui de Laval écrivait, le 8 juin, à ses *redoutées Dames et Mères*, il leur mandait, — on l'a vu plus haut, — qu'au bout de dix jours probablement la campagne serait fort avancée. Il ne se trompait pas. Le 18 juin, deux assauts étaient livrés, trois

villes étaient prises, une bataille gagnée, et, selon la pittoresque expression du Chroniqueur, « la rivière de Loire était nettoyée[1]. »

Le jeudi 9 juin, Jeanne, après avoir pris congé du Roi, rentrait dans Orléans et y passait deux jours. Le duc d'Alençon, le comte de Vendôme, Dunois, l'amiral de Culan, le maréchal de Boussac, Florent d'Illiers et de nombreux seigneurs accompagnaient la Pucelle. Les bons Orléanais reçurent leur libératrice avec une joie extrême. Heureux de la revoir, ils lui prodiguaient tous les témoignages imaginables de vénération et de reconnaissance[2].

Le samedi 11 juin, huit mille hommes, dont douze cents à Dunois et au duc d'Alençon, « et en leur compaignie de deux à trois mille gens de commun ou plus[3] », venaient camper devant Jargeau. Aux seigneurs déjà nommés se joignaient le sire de Graville, grand maître des arbalétriers, Ambroise de Loré, Gauthier de Brusac, Tudual de Kermoisan, chevalier de Bretagne, et plusieurs autres capitaines. On n'oublia pas l'artillerie. Entre autres pièces, furent envoyées d'Orléans la bombarde *Bergère*, ainsi nommée en l'honneur de la Pucelle, le canon dit *Montargis* et la grosse bombarde[4]. Maître Jehan le Lorrain et autres canonniers experts s'y rendirent également, disposés tous à faire d'excellente besogne.

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 299.

2. *Journal du siège*, p. 95.

3. Perceval de Cagny, *Procès*, t. IV, p. 12. — Jargeau, ville sur la Loire, au-dessus et à 17 kilomètres d'Orléans.

4. *Chronique de la Pucelle*, pp. 300-301 ; — *Journal du siège*, p. 96.

De six à sept cents Anglais, tous soldats d'élite, défendaient Jargeau sous les ordres du comte de Suffolk. Il s'agissait moins pour eux de vaincre que de gagner du temps. Par les soins du duc de Bethford, un corps d'environ cinq mille hommes était parti de Paris avec Falstolf pour chef, et, s'il arrivait avant que les places des bords de la Loire fussent prises, le succès des Anglais semblait assuré. L'approche du vainqueur de Rouvray n'était point un secret, la nouvelle en était répandue; si bien que bon nombre d'hommes d'armes intimidés se retirèrent[1]. Toutefois, la grande majorité garda sa confiance en Jeanne d'Arc et resta prête à la suivre.

Ce n'était pas la première fois que, depuis la levée du siège d'Orléans, la garnison de Jargeau était attaquée par les Français. Déjà Dunois, les seigneurs de Boussac et de Graville, Xaintrailles, à la tête de quelques hommes déterminés, avaient tenté de surprendre la place et de l'enlever par un coup de main. Les eaux, qui étaient hautes, ayant rempli les fossés, les assaillants ne purent pénétrer dans la ville. Après avoir bataillé trois heures, ils se retirèrent. « Mais les Anglais y furent fort dommagés, car un vaillant chevalier d'Angleterre, appelé Messire Henry Biset, lors capitaine de cette ville, y fut tué, dont ils firent grant deuil[2]. »

Arrivée devant Jargeau, la petite armée du duc d'Alençon se porta hardiment sur les faubourgs afin de s'y établir. Une sortie vigoureuse de la garnison anglaise obligea

1. *Journal du siège*, p. 96; — JEAN DE WAVRIN DU FORESTEL, *Procès*, t. IV, p. 413.
2. *Journal du siège*, pp. 92-93.

les Français à revenir en arrière. C'étaient « les gens de commun qui avaient sailli és fossez, et il y en eut de bien battus[1]. » Jeanne, à cette vue, saisit son étendard, et s'élançant en avant : « Sus! mes amis, s'écria-t-elle. Ayez bon cœur; nous en viendrons à bout. » Et elle entraîne les hommes d'armes. La nuit même, les faubourgs de Jargeau étaient en leur pouvoir.

Victorieuses, les troupes du Roi négligèrent les précautions les plus élémentaires. « Il faut croire, disait le duc d'Alençon, que Dieu était avec nous; car nos gens firent tant mauvaise garde, que si les Anglais fussent sortis, l'armée eût couru un grand danger[2]. »

Pendant la nuit et de grand matin, les Français mirent en place les machines de guerre, canons et bombardes, et le feu fut ouvert contre les tours et remparts. Il était si bien dirigé que, en trois coups, la bombarde d'Orléans, nommée la *Bergère*, fit crouler la plus grosse tour qui y fût[3].

Cependant Jeanne criait aux Anglais de déposer les armes et de se retirer. « Rendez la place au Roi du ciel et au gentil roi Charles, leur disait-elle; autrement il vous mescherra[4]. » Pour gagner du temps, le comte de Suffolk demanda à traiter : la condition qu'il y mettait était un délai de quinze jours. Le duc d'Alençon et les chefs de l'armée refusèrent; ils exigèrent que la garnison

1. Perceval de Cagny, *op. cit*,, p. 12.

2. Voir, sur cette affaire de Jargeau et sur toute la campagne de la Loire, les dépositions du duc d'Alençon et de Dunois. *Procès*, t. III, pp. 94-98; pp. 1-10.

3. *Journal du siège*, p. 97; — Symphorien Guyon, *Histoire d'Orléans*, t. II, p. 232.

4. Perceval de Cagny, *Procès*, t. IV, p. 12.

se retirât sur l'heure; dans ce cas, les assiégés pourraient emmener leurs chevaux.

Les Anglais eurent alors recours à la Pucelle. Jeanne ne leur garantit que la vie sauve et la facilité d'emporter leur petites cottes [1].

Devant le refus des assiégés, les capitaines français résolurent de ne pas différer l'attaque. Ils s'assemblèrent en conseil pour se concerter et arrêter les mesures à prendre.

Pendant qu'ils délibéraient, on vint les avertir que La Hire était en conférence avec Suffolk lui-même. Le duc d'Alençon, mécontent, envoie à La Hire l'ordre de cesser la conférence au même instant et de venir au conseil. La Hire obéit et l'assaut fut décidé.

La décision prise, Jeanne ne souffre pas de délai. Dès neuf heures du matin, — c'était un dimanche, — elle commande aux trompettes de sonner l'attaque. Les trompettes sonnent et les hérauts parcourent les rangs des troupes en criant : « A l'assaut, à l'assaut! »

— Allons, fait Jeanne de son côté, s'adressant au duc d'Alençon, allons, gentil duc, à l'assaut.

Le duc et d'autres seigneurs trouvaient qu'on allait bien vite, vu le nombre et la valeur des ennemis.

— Ne craignez pas le nombre, dit la jeune guerrière, attaquez ces Anglais. Dieu conduit notre œuvre. Si je n'en étais sûre, croyez-le bien, j'aimerais mieux garder mes brebis que de m'exposer à tant de périls.

— C'est trop tôt commencer l'assaut, dit le duc d'Alençon.

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 301; — *Procès*, t. I, pp. 79-80.

— N'en doutez pas, repart la Pucelle ; l'heure est bonne quand il plaît à Dieu. Il faut besogner quand Dieu veut. Besognons, et Dieu besognera.

Se tournant alors vers le jeune seigneur, elle ajouta gaiement :

— Ah! gentil duc, as-tu peur? Ne sais-tu pas que j'ai promis à ta femme de te ramener sain et sauf?

Et à l'appui de cette promesse, comme le jeune duc se tenait en un lieu battu par les canons de la place :

— Beau duc, lui dit la Pucelle, ôtez-vous de là, sinon voici une machine qui vous tuera.

Et elle lui indiqua une pièce ennemie.

Le duc quitte l'endroit menacé ; un gentilhomme d'Anjou nommé du Lude l'y remplace et est tué d'un boulet de canon.

Cependant l'assaut est donné. Si l'attaque est vigoureuse, la défense ne l'est pas moins. Il y avait du côté des Anglais une sorte de géant qui, la tête protégée par un bassinet (espèce de calotte de fer), renversait gens et échelles. Le duc d'Alençon appelle maître Jean le Lorrain au secours et lui signale le redoutable adversaire. Jean pointe sa coulevrine et l'Anglais, frappé en pleine poitrine, roule du haut des remparts [1] du côté de la ville et meurt.

De son côté, la Pucelle ne s'épargnait pas. Avec le jeune duc elle avait été des premières à marcher là « où les Anglais faisaient plus âpre défense [2]. » Elle était debout sur une échelle, son étendard à la main, lorsqu'une

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 301.
2. *Ibid.*

grosse pierre frappa l'étendard, l'atteignit elle-même à la tête si fort « que du coup elle fut contrainte à s'asseoir[1]. » Se relevant aussitôt, elle cria aux Français :

— Amis, amis, sus, sus ! Notre-Seigneur a condamné les Anglais. A cette heure ils sont à nous. Ayez bon courage ; montez hardiment et entrez dedans. Vous n'y trouverez plus aucune résistance[2].

Les Français, que ces paroles enflamment, escaladent les remparts et s'emparent de la place. Ce qui restait de combattants ennemis se retire avec Suffolk sur le pont. Ils y sont poursuivis par les assaillants et n'ont plus qu'à périr ou qu'à se rendre. Un écuyer d'Auvergne, nommé Guillaume Regnault prend à partie le commandant Anglais. Suffolk lui demande :

— Es-tu gentilhomme?

— Oui.

— Es-tu chevalier?

— Non.

Alors Suffolk le fait chevalier et lui rend son épée[3].

Le greffier de la Rochelle donne de cet incident une version différente. Sur le pont où Suffolk est acculé, le duc d'Alençon et autres seigneurs entourent le général Anglais et le somment de se rendre. Mais Suffolk « dit qu'il ne se rendrait point à eux, dût-il être mort. Et il cria à haute voix : — Je me rends à la Pucelle qui est la plus vaillante femme du monde et qui nous doit tous subjuguer et mettre à confusion.

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 301 ; — *Journal du siège*, p. 98-99.

2. *Chronique de la Pucelle*, p. 302 ; — *Journal...*, p. 98.

3. *Chronique de la Pucelle*, p. 302 ; — *Journal...*, p. 99. — On a dit aussi que Suffolk se rendit à un des frères de La Hire.

« Et, de fait, vint à ladite Pucelle et se rendit à elle[1]. »

Jules Quicherat préfère cette version à celle des autres chroniqueurs par la raison que le greffier de la Rochelle écrivait du vivant même de Jeanne, et non plusieurs années après[2]. Cette opinion du savant paléographe est très discutable, et la raison sur laquelle il l'appuie peu solide. L'auteur ou les auteurs du *Journal du siège* écrivaient eux aussi du vivant de la Pucelle; Cousinot de Montreuil était pareillement un de ses contemporains. Comment se fait-il que ces chroniqueurs donnent de la prise du comte de Suffolk la première version? D'autre part, ni le duc d'Alençon dans sa déposition, ni Perceval de Cagny dans sa Chronique alençonnaise, ne font la moindre allusion à l'incident relaté par le greffier Rochelais.

Des deux frères de Suffolk, l'un, John de la Pole, capitaine d'Avranches, resta prisonnier; l'autre, Alexandre de la Pole, périt dans le combat. L'on envoya par eau à Orléans tous les prisonniers de marque et la ville fut abandonnée au pillage.

Le soir même de la prise de Jargeau[3], les chefs de l'armée victorieuse, Jeanne, le duc d'Alençon, bon nombre de seigneurs et d'hommes d'armes rentraient dans Orléans. Ils y furent reçus « à très grande joie. De là ils firent savoir au Roi la prise de Jargeau, et comment l'assaut avait bien duré quatre heures pendant lesquelles

1. *Relation... du Livre noir de la Rochelle*, Revue historique, t. IV, p. 340.

2. *Revue historique*, t. IV, p. 332.

3. *Journal du siège*, p. 99. — PERCEVAL DE CAGNY dit : « Le lundy ensuivant... » *Procès*, t. IV, p. 13.

furent faits de beaux faits d'armes. Et il y eut de quatre à cinq cents Anglais tués, sans les prisonniers qui estoient de grand renom tant en noblesse qu'en faits de guerre[1]. »

II.

JOIE DE CHARLES VII A LA NOUVELLE DE LA PRISE DE JARGEAU. — PRISE DU PONT DE MEUNG. — LES FRANÇAIS DEVANT BEAUGENCY. — ARRIVÉE DU CONNÉTABLE DE RICHEMONT.

Charles VII fut tout joyeux de ces nouvelles. « Il en regracia Dieu et manda gens de guerre pour venir se joindre avec le duc d'Alençon, Jeanne la Pucelle et autres seigneurs et capitaines[2]. » Lui-même se rapprochant du théâtre de l'action « s'en vint à Sully-sur-Loire[3]. »

Ces jours-là, en effet, arrivèrent à Orléans « où avoit jà de six à sept mil combattants », pour renforcer l'armée, les seigneurs de Rais, de Chauvigny, de Laval, de La Tour-d'Auvergne, le vidame de Chartres, et bon nombre de chevaliers, d'écuyers et de vaillants hommes d'armes[4].

Le mardi 14 juin, la Pucelle dit au duc d'Alençon :

— Beau duc, je voudrais bien aller voir demain ceux

1. *Journal du siège d'Orléans*, pp. 99-100. — C'est par erreur que la *Chronique de la Pucelle* dit p. 302 « que les Français furent environ huict jours devant Jargeau. » Ils y arrivaient le 11 juin et la prenaient le 12.

2. *Chronique de la Pucelle* p. 302.

3. *Chronique de la Pucelle*, p. 302. — Sully-sur-Loire, à 17 kilomètres au-dessus d'Orléans et à 30 de Jargeau.

4. *Journal du siège*, p. 100.

de Meung-sur-Loire[1]. Faites que la compagnie soit prête à partir.

On partit en effet le 15 juin, mercredi, « à grand chevalerie », avec des vivres, de l'artillerie et des munitions. Arrivés devant le pont de Meung sur lequel les Anglais, commandés par le fils du comte de Warwick et le seigneur de Scales s'étaient fortifiés, les Français attaquent sur-le-champ. Malgré la défense énergique de l'ennemi, la position est prise d'assaut[2].

Laissant quelques hommes sûrs en cet endroit, le duc d'Alençon marcha le 16 juin sur Beaugency[3]. Il trouva la ville abandonnée. La garnison, augmentée de celle de la Ferté-Hubert, s'était retirée dans le château et sur le pont qu'elle avait fortifié. Talbot venait de quitter Beaugency pour aller à la rencontre de Falstolf qui arrivait de Paris avec les troupes de secours. Au moment où les Français s'occupaient de se loger dans la ville, des Anglais embusqués les assaillirent soudainement et leur livrèrent une très forte escarmouche[4]; après quoi, ils regagnèrent le château.

Pendant qu'on se préparait à les y forcer, le connétable Arthur de Richemont parut dans le voisinage, à la tête d'une troupe d'hommes d'armes. Au sein de sa disgrâce, il n'avait cessé de suivre d'un œil attentif les affaires du royaume. Quand il apprit la venue de la Pucelle auprès du Roi et son dessein de secourir Orléans, le comte

1. Meung-sur-Loire, à 18 kilomètres au-dessous d'Orléans.

2. *Chronique de la Pucelle*, pp. 303, 304.

3. Beaugency-sur-Loire, à 28 kilomètres environ au-dessous d'Orléans.

4. *Journal du siège*, p. 104,

Arthur voulut payer lui aussi de sa personne. Il se mit en armes et « assembla une très belle compagnie et bonne, en laquelle étaient le comte de Pardiac, second fils du connétable d'Armagnac; Mgr de Beaumanoir, Mgr de Rostrenen, Jacques de Dinan, frère du seigneur de Chateaubriant, plusieurs chevaliers et écuyers de Bretagne, » en tout quatre cents lances et huit cents archers. Toutefois, par déférence pour le Roi, il envoya le seigneur de la Jaille solliciter son agrément. Charles VII, dominé par La Trémoille, ennemi du connétable, manda à Richemont « de s'en retourner à sa maison. »

Sur ces entrefaites, le siège d'Orléans avait été levé et la campagne de la Loire commencée. Richemont, apprenant que les troupes du Roi assiégeaient Beaugency, se mit en chemin à travers la Beauce et envoya demander « logis à ceux du siège[1]. » Le duc d'Alençon, à qui il avait été défendu de recevoir le connétable, répondit que si Richemont se présentait, lui, duc d'Alençon, se retirerait. Jeanne, sentant plus que personne la nécessité de l'union devant l'ennemi, fit entendre au chef de l'armée que son devoir était de ne rien brusquer; elle se chargeait de ménager un rapprochement entre Charles VII et le connétable. « Maintenant, dit-elle, il ne faut plus penser qu'à s'aider les uns les autres. »

Aussitôt, Richemont vint jurer entre les mains de Jeanne qu'il servirait toujours loyalement le Roi; les chefs présents, le duc d'Alençon lui-même, gagnés par la parole persuasive de la jeune Lorraine, furent témoins

1. Guillaume Gruel, *Chronique d'Arthur de Richemont*, p. 70. Publication de la *Société de l'Histoire de France*, in-8°, 1890.

du serment de Richemont et consentirent à se porter garants de sa fidélité.

D'après l'historien d'Arthur, le connétable aurait abordé la Pucelle, en lui disant : « On m'a dit que vous vouliez me combattre. Je ne sais si vous êtes de par Dieu ou non. Si vous êtes de par Dieu, je ne vous crains de rien, car Dieu sait mon bon vouloir. Si vous êtes de par le diable, je vous crains encore moins[1]. »

En se préoccupant de réconcilier Richemont avec le Roi, Jeanne lui prouvait qu'elle n'était pas *de par le diable*. Arthur de Richemont demeura et Beaugency fut pris.

Le duc d'Alençon, ayant accepté les services du connétable, le chargea de se porter à l'extrémité du pont, du côté de la Sologne.

Du côté de la Beauce, canons et bombardes étaient préparés et l'investissement de la place allait être complet. A la vue de ces dispositions, les Anglais perdent courage : ils demandent à traiter, et le bailli d'Evreux, qui les commandait, entre en pourparlers avec la Pucelle. Vers minuit, on tomba d'accord que la garnison composée environ de cinq cents combattants rendrait au roi de France, représenté par Jeanne et le duc d'Alençon, le pont et le château de Beaugency, et qu'au soleil levant, ces cinq cents hommes se retireraient où bon leur semblerait, avec leurs chevaux, leurs armes et la valeur d'un marc d'argent en bagages ou autres objets par personne, sous l'engagement de passer dix jours sans prendre part à aucun fait de guerre[2]. « Richard

1. Guillaume Gruel, *Chronique d'Arthur de Richemont*, pp. 71-72.
2. *Journal du siège*, p. 102.

Guettin et Mathays (Mathago), capitaines de la garnison, furent retenus comme otages. Leurs soudoyers, ayant vidé la place, se retirèrent dans la direction du Mans[1].

Le samedi matin 18 juin, à l'heure dite, Beaugency, le pont et le château étaient entre les mains de gens du Roi.

III.

TALBOT ET FALSTOLF A JANVILLE EN BEAUCE. — MARCHE DES ANGLAIS SUR MEUNG. — LEUR RETRAITE. — BATAILLE DE PATAY. — TALBOT PRISONNIER.

Ce succès nouveau procurait à l'armée royale un précieux avantage; il lui rendait sa liberté de mouvement. Les cinq mille hommes que le duc de Bethford avait envoyés au secours de Talbot étaient en ce moment sous la main de ce capitaine. Lorsque Falstolf, qui les conduisait, eut appris l'entrée en campagne du duc d'Alençon, il laissa à Étampes les vivres et l'artillerie, qui eussent retardé sa marche, et avec ses gens, « les plus déterminés qu'on pût voir au pays de France[2] » il arriva

1. Document publié par Siméon Luce, *Revue bleue*, t. XLIX, 1er semestre, p. 203. — Mathago, nom francisé pour Mathe-Gough, ou Mathew-Goug.

2. Jean de Wavrin du Forestel, *Procès*, t. IV, p. 413. — Sur la bataille de Patay, voir le récit que ce chroniqueur anglais en a fait dans ses *Anciennes chroniques d'Angleterre*, 5e partie, livre IV, pp. 278-295 (publication de Mlle Dupont pour la *Société de l'Histoire de France*, 3 vol. in-8°, Paris, 1858-59-63); ou dans J. Quicherat, *Procès*, t. IV, pp. 406-424.

Jean de Wavrin, chevalier, seigneur du Forestel près de Lille, était fils naturel de Robert de Wavrin. Il combattit à Azincourt, Verneuil, Patay, et resta au service des Anglo-Bourguignons jusqu'à la paix

dans la place de Janville, à deux lieues de Patay. Talbot, qui en était avisé, quittait de nuit Beaugency et venait rejoindre le vainqueur de Rouvray avec quarante lances et deux cents archers.

Les capitaines Anglais se réunirent aussitôt en conseil de guerre et examinèrent s'il était sage, le cas échéant, d'accepter le combat, ou s'il ne vaudrait pas mieux battre en retraite. Ce dernier parti était celui que préférait Falstolf. Il fallait, disait-il, que la garnison de Beaugency obtint des Français les conditions les plus avantageuses possibles. Quant aux troupes dont Talbot et le préopinant disposaient, elles se mettraient en sûreté derrière les remparts de leurs forteresses. Depuis la levée du siège d'Orléans, les soldats Anglais étaient dans une sorte de stupeur et d'effroi. La prudence conseillait d'attendre qu'ils fussent rassurés et qu'on eût reçu les renforts annoncés d'Angleterre. Il y avait enfin à considérer que si la fortune venait à tourner « tout ce que le feu roy Henri avait conquis en France à grand labeur et long terme serait en voie de perdition[1]. »

Ce langage, quoique empreint de sagesse, n'eut pas l'heur de plaire à Talbot et à la plupart des capitaines.

Le commandant Anglais répliqua sèchement que, quoi

d'Arras. Il passa en Angleterre en 1467. C'est en 1445 qu'il commença à écrire sa Chronique, déférant au désir de son neveu Valeran. En 1478, il en avait publié six volumes et il annonçait le septième : on ignore s'il le composa. Sauf quelques pages, et en particulier celles qui racontent la bataille de Patay, à laquelle il prit part, son travail qu'il intitula *Chroniques d'Angleterre*, n'est qu'une compilation des chroniqueurs du temps. (Voir la Notice que Mlle Dupont a consacrée à Jean de Wavrin, t. I de l'ouvrage cité, pp. XIII-XLI.)

1. JEAN DE WAVRIN DU FORESTEL, *op. cit.*, pp. 415-416.

qu'il advint, il irait combattre les Français, avec « l'ayde de Dieu et de monseigneur Saint-Georges. »

En conséquence, ordre fut donné aux hommes de Falstoff de se porter vers la Loire, le jour même où le duc d'Alençon et la Pucelle se mettaient en mesure d'investir Beaugency. Ils arrivèrent à une lieue environ de Meung, du côté de Beaugency. Les Français, avertis de leur approche, marchèrent à leur rencontre de manière à leur barrer l'accès de la place assiégée[1]; mais au lieu de se déployer dans la plaine et d'en venir aux mains, les troupes royales prirent position sur une colline et, de là, observèrent les mouvements de eurs adversaires. Les Anglais, persuadés qu'ils allaient être attaqués, mirent pied à terre et, selon leur tactique habituelle, s'entourèrent d'une ceinture de pieux présentant la pointe à l'ennemi. Voyant que les Français ne bougeaient pas, ils envoyèrent deux hérauts les défier.

« Pour aujourd'hui, fit répondre la Pucelle, allez vous loger, car il est tard; demain, au plaisir de Dieu et de Notre Dame, nous nous verrons de plus près[2]. »

Les Anglais alors se retirèrent vers Meung et se logèrent de nuit dans la ville; de leur côté, les Français vinrent reprendre leur position devant Beaugency. Pendant que le commandant du château de Beaugency traitait avec le duc d'Alençon des conditions de la capitulation, Talbot prenait ses dispositions pour s'emparer du pont de Meung. Le samedi, 18 juin, vers huit heures du matin, au moment où il allait donner l'assaut, un mes-

1. Gruel, pp. 72-73.
2. Jean de Wavrin du Forestel, *op. cit.*, p. 417.

sager lui apprenait que le bailli d'Evreux avait rendu le château de Beaugency aux troupes du Roi et que l'avant-garde de ces dernières se portait au secours de la petite garnison du pont de Meung. A cette nouvelle, le capitaine anglais donna l'ordre à ses lieutenants de renoncer à toute attaque et de se mettre aux champs [1].

Le duc d'Alençon et la Pucelle ne tardèrent pas être informés de ce mouvement de l'armée anglaise. Un des hommes de la compagnie de La Hire survient en toute hâte, annonçant que l'ennemi se prépare à attaquer. « Ils sont bien là-bas mille hommes d'armes, » dit-il au duc d'Alençon. Jeanne, se tournant alors vers le connétable de Richemont.

« Ah! beau connétable, s'écria-t-elle; vous n'êtes pas venu de par moi; mais puisque vous êtes venu, vous serez le bienvenu. »

Quelques capitaines exprimant des appréhensions et disant qu'on ferait bien d'avoir des chevaux :

« En nom Dieu, proteste la jeune Lorraine, il faut combattre. Les Anglais fussent-ils pendus aux nues, nous les aurons. C'est pour les châtier que Dieu nous les envoie. »

On insiste et elle répond :

« Je suis sûre de la victoire. Le gentil Roi aura aujourd'hui la plus grande victoire qu'il eût jamais. Et m'a dit mon conseil qu'ils sont tous nôtres [2]. »

1. *Journal du siège*, p. 103; — JEAN DE WAVRIN DU FORESTEL, *loc. cit.*

2. Dépositions du duc d'Alençon et de Dunois. *Procès*, t. III, pp. 10, 98, 99; — *Chronique de la Pucelle*, pp. 306-307; — MONSTRELET, *Chronique*, l. II, chap. LXI; t. IV, pp. 325-332.

Un langage semblable ne pouvait qu'affermir la confiance des chefs et de leurs hommes d'armes. Ils se préparaient à recevoir de leur mieux les ennemis lorsqu'on s'aperçut que le mouvement offensif de ces derniers n'était qu'une feinte : il n'avait eu pour but que de masquer leur retraite dans la direction de Janville et de Patay. Sans perdre un moment, l'armée royale se met à leur poursuite à travers la plaine de la Beauce. En tête, formant l'avant-garde, s'élancent La Hire, Xaintrailles, le sire de Loré, le seigneur de Beaumanoir, Thibault d'Armagnac et les cavaliers les mieux montés. Puis viennent le corps de bataille et l'arrière-garde avec le duc d'Alençon, la Pucelle, Dunois, le comte de Vendôme, le seigneur de Rais, le maréchal de Boussac, Gui de Laval et le connétable de France.

Au moment de se mettre en marche, on avait demandé à Jeanne où l'on trouverait les Anglais. « Chevauchez hardiment, répondit-elle, et vous aurez bon conduict[1]. »

L'armée anglaise, de son côté, s'efforçait de prendre l'avance afin de choisir un terrain favorable, s'il lui fallait livrer bataille, et de s'appuyer sur la forteresse de Janville, si on lui en laissait le temps. Un chevalier, portant à la main un étendard tout blanc, conduisait l'avant-garde. Entre l'avant-garde et le corps de bataille on avait placé les vivres, l'artillerie et les bagages. Le corps de bataille était dirigé par Talbot et Falstolf. Quant à l'arrière-garde, elle était uniquement composée de soldats anglais[2].

1. MONSTRELET, *loc. cit.*

2. JEAN DE WAVRIN DU FORESTEL, *Procès*, t. IV, pp. 421-424. — Jean de Wavrin combattit lui-même à Patay dans les rangs des Anglais.

On était arrivé à la hauteur de Patay lorsque les coureurs de Talbot lui donnèrent avis que l'armée française ne tarderait pas à l'atteindre. Le capitaine anglais prend aussitôt ses mesures pour la recevoir. L'avant-garde, le matériel et l'artillerie reçoivent l'ordre d'aller se ranger le long des haies qui sont près du village. Talbot lui-même met pied à terre et se prépare à s'abriter avec cinq cents archers d'élite derrière deux haies formant un passage étroit dans lequel les Français devaient inévitablement s'engager. De là, il tendrait la main au corps de bataille et à l'arrière-garde.

Mais la promptitude de l'attaque rendit inutiles ces dispositions.

L'avant-garde du duc d'Alençon avait chevauché près de cinq lieues sans que les éclaireurs eussent encore aperçu l'ennemi, qui était tout près pourtant, se dissimulant de son mieux. Soudain, un cerf effrayé sort d'un petit bois, et, fuyant à l'opposé des éclaireurs, va se jeter au milieu du corps de bataille des Anglais. A sa vue, ceux-ci poussent un grand cri et révèlent leur présence[1]. Quelques instants après, La Hire et le chevalier d'Armagnac, ayant reconnu leur position, en avisaient la Pucelle et le chef de l'armée.

— Les Anglais, leur disent-ils, sont là, prêts à combattre.

— A merveille, répond Jeanne : frappez hardiment, ils prendront bientôt la fuite[2].

1. MONSTRELET, *loc. cit.* — JEAN DE WAVRIN DU FORESTEL, *Procès*, t. IV, p. 422.

2. Déposition du chevalier Thibault d'Armagnac. *Procès*, t. III. p. 120.

Le duc d'Alençon demande à la jeune guerrière ce qu'il faut faire.

— Avez-vous de bons éperons? lui dit Jeanne.

— Quoi donc? nous tournerions le dos?

— Nenni, en nom Dieu! les Anglais, oui, le tourneront : ils seront déconfits, sans guère de perte de vos gens; et il vous faudra des éperons pour les suivre[1].

Le corps de bataille et l'arrière-garde des Anglais se voyant découverts, avaient cherché immédiatement un terrain propre à la défense. Apercevant une haie tout proche, ils cherchaient d'abord à s'abriter derrière. Mais quelques-uns de leurs chefs, comptant mieux faire, les entraînent un quart de lieue plus loin, vers la lisière d'un bois, en un endroit tout hérissé de buissons. Ils ont beau se hâter : « Ils n'eurent pas loisir d'eux fortifier de poinçons aiguisés par la manière qu'ils avoient accoutumé de faire[2]. » Pendant qu'ils exécutaient leur mouvement, La Hire et l'avant-garde fondent sur eux à toute bride. Pour éviter le choc, les cavaliers ennemis veulent descendre de leurs chevaux et chercher un abri derrière les buissons : la fougue des Français ne leur permet pas de le faire. Au bout de quelques instants quinze cents Anglais jonchaient le terrain. Alors, frappés d'épouvante, ceux qui restent tournent le dos et s'enfuient à pleine course pour sauver leur vie. Falstolf et le bâtard de Thian furent de ce nombre : à minuit, ils arrivaient à Étampes, où ils couchèrent, et le lendemain à Corbeil[3]. Ceux des cavaliers qui avaient mis pied à terre

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 243; — Déposition de Dunois, *loc. cit.*

2. MONSTRELET, *Chronique*, livre II, chap. LXI; t. IV, p. 330.

3. JEAN DE WAVRIN DU FORESTEL, *Procès*, t. IV, pp. 423-424. —

et les archers furent réduits à périr ou à se rendre. Talbot lui-même tomba au pouvoir des gens de Poton[1]. Lorsque le duc d'Alençon, la Pucelle et leurs gens arrivèrent sur le lieu du combat, la victoire n'était pas douteuse : ils n'eurent qu'à la rendre plus complète et qu'à achever la déroute[2].

Tandis que les Français n'avaient qu'un très petit nombre de tués et de blessés, les Anglais eurent plus de deux mille hommes tués, « gens de petit état et moyen, tels qu'ils ont accoutumé à amener de leur pays mourir en France[3]. » Les prisonniers furent au nombre de quatre à cinq cents, et parmi eux le chef de l'armée, Talbot, qui était tombé entre les mains des archers de Xaintrailles, le fils du comte de Warwick, le sire de Scales, sir Thomas de Rameston, sir Gaultier de Hungerford, et un grand nombre d'autres chevaliers et seigneurs de renom[4].

Falstolf a-t-il pris la fuite sans combattre, les chroniqueurs français, Berry (*Procès*, t. IV, p. 45), le *Journal du siège* (p. 105), Cousinot de Montreuil (p. 308), le donnent à entendre. Jean de Wavrin tient un langage fort embarrassé. « Ainsi alla cette besogne, dit-il. Laquelle chose voiant, Messire Jehan Fastre (Falstolf) s'en partit moult envis (à contre-cœur) à moult petite compagnie. Et pour vérité se fût reboutté en la battaille, si n'eussent esté ceulx qui avec luy estoient, specialement Messire Jehan, bastard de Thian, et aultres qui l'en détournèrent. » (*Loc. cit.*) Ce plaidoyer est malaisé à concilier avec la conduite de Talbot qui, dit-on, ne pardonna pas cette fuite à Falstolf et la lui reprocha comme une lâcheté.

1. G. Gruel, *loc. cit.*, p. 74.

2. Revue Bleue, *loc. cit.*

3. Monstrelet, *loc. cit.*

4. Jean Chartier, *Procès*, t. IV, p. 68; — Perceval de Cagny, *ibid.*, p. 16; — *Journal du siège...*, p. 104; — *Chronique de la Pucelle*, p. 307; — Monstrelet, *loc. cit.*

Le combat fut livré au « lieu dict Coynces, » près Patay. (*Chroni-*

Ce fut une véritable « chasse[1] » que les Français donnèrent aux fuyards. Ceux-ci se présentèrent devant Janville ; mais on leur en ferma les portes et la place se rendit aux gens du Roi. « Et n'y perdirent pas ceux de Yenville, ajoute le *Journal du siège* : à plusieurs desquels avoient moult des Anglais baillé en gage leur argent, lorsqu'ils y estoient passés pour aller secourir Beaugency[2]. » Les garnisons anglaises de Mont-Pipeau, Saint-Sigismond et autres forteresses voisines, à la nouvelle de cette déconfiture, « y boutèrent le feu et s'enfuirent hâtivement[3]. »

Il était deux heures après-midi lorsque le combat fut terminé. La victoire était complète, ainsi que l'avait annoncé Jeanne d'Arc. Comme elle l'avait fait après la levée du siège d'Orléans, le premier soin de la jeune guerrière fut de remercier de cette victoire Celui qui l'avait octroyée. A sa voix, « les capitaines français se rassemblèrent et regracièrent dévotement et humblement leur créateur[4]. »

Ce devoir rempli, Jeanne, s'oubliant elle-même, s'occupa de procurer secours et assistance aux blessés, soit Français, soit Anglais. Apercevant un de ces derniers qui avait été frappé grièvement à la tête, elle descendit de cheval et souleva elle-même le pauvre blessé ; après

que..., p. 306.) — Patay, aujourd'hui chef-lieu de canton du Loiret, à 22 kilomètres nord-ouest d'Orléans.

1. « Si commença la *chasse* des fuyans. » *Chronique de la Pucelle*, p. 307. — « Et dura la *chasse* jusqu'à Yenville en Beausse. » Jean Chartier, p. 68.

2. *Journal du siège*, p. 105.

3. *Ibid.*, p. 105.

4. Monstrelet, livre II, chap. lxi ; t. IV, p. 330.

l'avoir consolé par de bonnes paroles, elle appela un prêtre afin qu'il le confessât et l'aidât à mourir[1].

Nous avons dit que Talbot fut fait prisonnier. Lorsque le capitaine anglais parut devant le duc d'Alençon et le Connétable :

— Vous ne pensiez pas ce matin, lui dit le jeune duc, que ce soir vous auriez perdu la liberté?

Talbot se contenta de répondre :

— C'est la fortune de la guerre.

IV.

HUMILIATION DES ANGLAIS. — EXPLICATION DONNÉE PAR BETHFORD. — ALLÉGRESSE ET ACTION DE GRACES DANS LES BONNES VILLES DU ROYAUME. — ANOBLISSEMENT DE L'HÔTE DE JEANNE, GUI DE CAILLY. — MESSAGE ET PRÉSENTS DU DUC DE BRETAGNE A LA PUCELLE. — PRÉSENTS DES BOURGEOIS D'ORLÉANS.

Cette déroute de Patay, venant après la levée du siège d'Orléans, après la prise de Jargeau, Meung et Beaugency, humilia profondément les Anglais. D'être battus, ils en avaient perdu l'habitude. L'être à quatre reprises, coup sur coup, ils ne pouvaient le croire, encore moins s'y résigner. En se retirant d'Orléans, ils avaient emporté l'espoir d'une revanche, et ils comptaient la prendre prochainement. Après l'écrasement, après « la chasse de Patay, » il ne leur restait qu'à rougir de la panique à laquelle ils avaient cédé, et à dévorer en silence l'affront infligé à leurs armes.

Aussi bien, cette panique donnait aux chefs de l'armée

1. *Procès*, t. III, pp. 71, 72. Déposition de Louis de Coutes.

anglaise la mesure du progrès que la démoralisation et la frayeur avaient fait chez les hommes qu'ils commandaient. Autant ils étaient naguères audacieux et vaillants, autant ils venaient de se montrer irrésolus et pusillamines. Le chroniqueur Jean de Wavrin le remarquait à l'occasion de la capitulation de Beaugency[1]; la déroute de Patay le prouvait d'irréfutable façon.

Patay, c'était enfin la revanche de Rouvray. Devant les Français, le vainqueur de la *Journée des Harengs* passait pour avoir pris honteusement la fuite; l'un de ses principaux lieutenants, sir Thomas de Rameston, était fait prisonnier. Talbot lui-même, que ses compatriotes estimaient « en ce temps le plus sage et vaillant chevalier du royaume d'Angleterre[2], » avait dû rendre son épée si souvent victorieuse.

Lorsque, à Corbeil, Falstolf se présenta devant le duc de Bethford et lui apprit sa défaite, le régent fut si courroucé qu'il lui arracha, dit-on, les insignes de l'Ordre de la Jarretière. A la vérité, ils lui furent plus tard rendus, malgré l'opposition de Talbot qui ne pouvait pardonner au fuyard de Patay d'avoir donné à ses compagnons d'armes ce triste exemple sinon de lâcheté, du moins de faiblesse[3].

Il fallut bien pourtant que Bethford avouât sa déconvenue, quand il rendit compte des événements au jeune Roi et au Grand Conseil d'Angleterre. Pour atténuer sa responsabilité et flatter l'orgueil de ses compatriotes, il

1. Jean de Wavrin, *Procès*, t. IV, p. 418. « Les courages anglais estoient fort altérés et faillis. »

2. Jean de Wavrin, *op. cit.*, p. 414.

3. Monstrelet, *Chronique*, livre II, chap. lxi; t. IV, p. 332.

est assez vraisemblable qu'il attribua, comme il le fit plus tard, ce terrible échec « à un limier du diable, à « un suppôt de l'enfer, nommé la Pucelle, qui avait usé, « pour vaincre, d'enchantement et de sorcellerie; lequel « échec avait non seulement diminué le nombre des « gens du monarque anglais, mais avait aussi diminué « de façon merveilleuse le courage de ceux qui res- « taient[1]. »

Dans sa déposition au Procès de réhabilitation, Dunois rappelle que quinze jours après la prise de Jargeau, huit jours par conséquent après la bataille de Patay, on fit tenir au comte de Suffolk, qui était prisonnier, quatre vers dans lesquels était mentionnée la fameuse prophétie de Merlin sur la Pucelle du Bois Chesnu. Les Anglais ayant en haute estime les vaticinations de Merlin l'enchanteur, on supposait que, à défaut d'autre consolation, c'en serait une pour les vaincus d'apprendre que leur défaite avait été annoncée par leur prophète de prédilection[2].

De Corbeil, le duc de Bethford, revint à Paris. Il trouva

1. *Procès*, t. V, p. 137. — Ce passage est extrait, non du Rapport adressé par Bethford au Grand Conseil de Londres après la bataille de Patay, comme on le dit souvent, mais d'une Lettre écrite au Roi, en 1434 probablement, par le Régent à propos de l'état auquel la domination anglaise avait réduit les provinces de France qui lui étaient soumises. Bethford ayant à parler des villes et populations qui avaient abandonné la cause anglaise depuis 1429, chercha à dégager sa responsabilité. Il a fait, dit-il dans sa lettre, tout ce qu'il devait et pouvait. C'est à la Pucelle, à la foi qu'on eut en elle et aux enchantements dont elle usa qu'il faut attribuer ces défections. (Voir R. P. Ayroles, *La libératrice*, pp. 572-564.)

2. *Procès*, t. III, p. 15. — On a vu dans la page de Mézeray, citée *Note* V du 1er volume, que les Anglais invoquaient à tout propos les prophéties et l'autorité de Merlin.

la ville tout émue du bruit de la victoire des Français. On voyait déjà les Armagnacs aux portes de la capitale. Le Conseil royal s'assembla : l'on y raconta les périls et les extrémités auxquelles les troupes anglaises avaient été en butte, la destruction que les Français avaient faite d'un grand nombre de combattants. Les fidèles sujets de Henri VI pleuraient en entendant ces récits. La conclusion arrêtée fut qu'il fallait mettre la ville en état de défense. Le prévôt des marchands et les échevins, soupçonnés de froideur pour la cause anglaise, furent remplacés. Enfin, on écrivit à Londres pour demander en toute hâte, non seulement les 200 lances et les 1,200 archers que le Régent avait demandés en avril précédent et qu'il attendait toujours, mais le plus de secours possible en hommes et en argent[1].

Autant les Anglo-Bourguignons étaient abattus et déconcertés par les succès de l'armée royale, autant la joie était grande dans le royaume. Deux jours après Patay, le 21 juin, Perceval de Boulainvilliers, conseiller-chambellan de Charles VII, s'en faisait l'écho et écrivait au duc de Milan la curieuse lettre que nous mentionnions dès le premier chapitre de cette Histoire. L'auteur nous y trace un tableau rapide de cette campagne de la Loire. Après avoir rappelé les succès obtenus, il ajoute : « La Pucelle a fait tout cela et bien d'autres choses encore. Pour nous, nous voyons un miracle du ciel dans tous ces événements[2]. »

Comme les nouvelles du siège d'Orléans, les nouvelles

1. De Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*, t. III, p. 323.
2. *Procès*, t. V, p. 120.

de la prise des places de la Loire étaient fidèlement transmises par les soins de la Pucelle au gentil Dauphin, dans le château de Sully où ce prince recevait de son favori, La Trémoille, une fastueuse hospitalité. Charles VII, de son côté, s'empressa de les faire savoir à ses bonnes villes du royaume. Une lettre qu'il écrivait vers la mi-juin aux habitants de Tours leur annonçait le secours qu'il avait obtenu de « Dieu, notre créateur, pour le fait de Jargeau, pris d'assaut en cette semaine sur les Anglais[1]. » Dans la lettre, écrite le lendemain de la victoire de Patay à ses « amés et féaux les gens de *son* conseil » Delphinal, le Roi, après avoir résumé les succès de la campagne, les engageait à s'en réjouir et à notifier ces nouvelles « aux gens d'église, nobles et autres de notre pays du Dauphiné[2]. »

A Lyon, l'on savait dans les derniers jours de juin les choses dont les rives de la Loire et les plaines de la Beauce venaient d'être le théâtre. Le bruit que Paris avait chassé les Anglais s'y était même répandu. Un magistrat Lyonnais le mandait aux conseillers Grenoblois du Roi-Dauphin, dans une lettre qu'il leur écrivait à la date du 27 juin. Maître Rebauteau (c'était le nom de ce personnage) rapportait à ce propos un aveu tombé de la bouche de Talbot, quand il fut fait prisonnier. « A cette heure, avait dit le capitaine anglais, le Roy est maistre de tout et il n'y a plus de remède. — Et crois qu'il dit vrai, la mercy Dieu », ajoutait l'auteur de la lettre[3].

Ces mêmes nouvelles, le Roi « les escrivit encore à

1. Archives de Tours, *Registre des Comptes*, xxiv.
2. *Bulletin de l'Académie Delphinale*, t. II, p. 459.
3. Id., loc. cit.

Monsieur le Maire et à Messieurs de La Rochelle, gens d'Église et autres. Lequel M. le Maire, après lesdittes lettres reçues, s'en alla incontinent en l'église de Saint-Berthommé, d'icelle ville; et fut ordonné de faire promptement sonner les services par toutes les églises d'icelle ville, et que chacun s'assemblât en l'église de sa paroisse, et qu'illec (là) fust remercié Nostre-Seigneur desdittes nouvelles en chantant solennellement le *Te Deum laudamus*, et autrement en prières et oraisons; et que celuy jour au soir fussent faits feux nouveaux par les carrefours de laditte ville; et le lendemain, procession générale et dévote en l'église Nostre-Dame-de-Losnes. Et ainsy fut fait comme il fut ordonné[1]. »

Le jeune monarque ressentit une vive joie de ce changement de fortune : à tel point qu'il ne put se défendre de la témoigner dans les lettres d'anoblissement qu'il concéda, sur la requête de la Pucelle, dans les premiers jours de ce mois de juin, au sieur Gui de Cailly, « citoyen notable d'Orléans[2] », qui avait reçu Jeanne, le 29 avril, en son château de Reuilly, près Chécy.

Dans cette lettre, Charles VII commence par rappeler

1. *Relation extraite du Livre noir de l'hôtel de ville de La Rochelle.* (Revue historique, t. IV, p. 341.)

2. *Procès*, t. V, pp. 342-346. — Le texte de ces lettres d'anoblissement est tiré d'un manuscrit de la bibliothèque de Carpentras ayant appartenu au célèbre érudit Nicolas-Claude de Peiresc. Il y avait été transcrit d'après un original en parchemin dont on n'a pas indiqué la provenance. Par leur forme et par leur ton enthousiaste, ces lettres ne rappellent aucunement les usages de l'ancienne chancellerie. (*Procès*, t. V, pp. 342-343.) — A quelle date ces lettres furent-elles octroyées?... Le document même ne le porte pas. Comme il n'y est question que du siège d'Orléans, il est probable que ce fut avant la campagne de la Loire.

« l'immensité des bienfaits dont le Ciel l'a comblé, et, avant tout, la faveur capitale par laquelle, alors que les choses allaient de mal en pis, le siège d'Orléans a été si heureusement levé.

« Cet évènement, poursuit le monarque, s'est accompli par l'heureuse venue et la conduite de l'illustre Pucelle, de cette Jeanne d'Arc de Domremy, dont les mérites à notre égard sont infinis (*de nobis in infinitum meritæ Johannæ d'Arc*[1]), à ce point qu'on peut dire que la venue et l'entrée de ladite Pucelle en cette ville d'Orléans, pour la défendre et en repousser les Anglais, sont une promesse et un présage qu'il nous deviendra facile de recouvrer les autres places et cités.

« Que nous entourions des faveurs les plus hautes ladite Jeanne, ce n'est pas assez; jamais la récompense n'égalera ses services. Il nous faut, de plus, étendre nos faveurs aux vaillants guerriers qui ont aidé ladite Jeanne à faire lever ce siège fameux.

« Parmi ces guerriers un de ceux que notre bien-aimée Jeanne nous a particulièrement recommandé est Guy de Cailly, homme des plus honorables par l'honnêteté de la vie, et des plus notables, des plus distingués de la cité d'Orléans... C'est pourquoi, sachant les remarquables services dudit Guy de Cailly et comment il a secondé de tout son pouvoir la bonne volonté de Jeanne à notre égard, soit en combattant avec elle, soit en la recevant dans son château de Ruilly, près de Chécy, lorsqu'une apparition angélique l'invita à

1. Ici le nom de Jeanne d'Arc est écrit tout entier et avec l'orthographe voulue. Ce n'est pas *Jeanne d'Ay*, comme portent les lettres d'anoblissement de la famille de la Pucelle.

pénétrer dans Orléans, faveur céleste dont ledit Guy de Cailly eut sa part, ainsi que Jeanne nous l'a pleinement déclaré..., nous anoblissons le prénommé Guy de Cailly..., et en faveur de l'apparition sus mentionnée, nous lui donnons pour armes, *d'azur rehaussé d'argent, à trois têtes de chérubins ailées et barbelées de couleur flamboyante qui est d'or ombré de gueules*, conformément à ce qu'il a vu dans ladite apparition. »

Nous ne relèverons pas, dans ces lettres d'anoblissement, la mention qui y est faite de « cette apparition angélique qui invita la jeune Lorraine à pénétrer dans Orléans, faveur dont Guy de Cailly eut sa part; » nous avons eu déjà l'occasion de nous en occuper. Mais nous noterons tout particulièrement la foi respectueuse avec laquelle Charles VII s'exprime et la mesure qu'elle lui inspire. « C'est pour perpétuer la mémoire de cette faveur céleste, » déclare-t-il, qu'il octroie au nouvel anobli le blason que venons de décrire[1].

Ce qui mérite tout autant d'être signalé, c'est le sentiment de gratitude dont la première partie de ces lettres est pénétrée. Charles VII avait alors conscience du service « immense » que la Pucelle avait rendu au royaume et à lui-même, en repoussant les Anglais d'Orléans. Il comprenait que ce succès éclatant ouvrait une ère nouvelle et que dorénavant recouvrer les villes et provinces perdues devenait chose facile. Combien ces aveux du jeune Roi rendent pénible le silence qu'il gardera, après que sa bienfaitrice sera tombée au pouvoir

1. « In favorem prædictæ apparitionis, tria capita angelorum..., prout in dicta apparitione vidisse crediderat... concessimus. » (*Procès*, t. V, pp. 345-346).

des Anglais, et surtout l'inaction dans laquelle il s'enfermera!

Dans le cours de la campagne de la Loire, Jeanne d'Arc reçut du duc de Bretagne un message dont parle le trésorier de l'empereur Sigismond, Eberhard de Windecken. Frère Yves Milbeau, confesseur du duc, et Hermine, son héraut d'armes, étaient chargés de complimenter la Pucelle sur ses succès d'Orléans.

« Alors, raconte Eberhard, c'est-à-dire après la prise de Meung-sur-Loire, le duc de Bretagne envoya son confesseur vers la Pucelle pour lui demander si c'était de par Dieu qu'elle était venue secourir le Roi. Jeanne répondit : « Oui. » Le confesseur dit : « S'il en est ainsi, « Monseigneur le duc de Bretagne est disposé à venir « pour aider le Roi de son service. Il ne peut venir de « son propre corps, car il est dans un grand état d'in« firmité; mais il enverra son fils aîné avec une grande « armée. » La Pucelle lui répondit que le duc n'aurait pas dû raisonnablement attendre si longtemps pour envoyer ses gens aider le Roi de leur service[1]. »

Jean VI, duc de Bretagne et frère d'Arthur de Richemont, avait lié plus d'une fois sa cause à celle des ennemis du royaume. Il avait adhéré au funeste traité de Troyes. L'élévation de son frère à la dignité de connétable le rapprocha de Charles VII. Mais il ne mit des troupes à son service qu'après février 1431, à l'occasion du traité conclu entre Charles VII et lui[2].

Le compte rendu que fit Frère Yves Milbeau à son

1. *Procès*, t. IV, pp. 497, 498; — t. V, p. 264.
2. DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*, t. II, pp. 113, 271.

illustre pénitent de l'entretien qu'il avait eu avec Jeanne d'Arc ne paraît pas avoir déplu au duc Jean, car quelque temps après il envoyait à la Pucelle « une dague et plusieurs chevaux de prix par le sire de Rostrenen, Auffroy Guinot et un poursuivant d'armes qui allaient de sa part à la cour de France[1]. »

Le duc de Bretagne n'est pas le seul personnage qui ait songé à offrir à la Pucelle des cadeaux de prix, en signe d'admiration. En ce même mois de juin, les gens du conseil du duc d'Orléans, désireux de témoigner leur reconnaissance envers leur libératrice, firent faire et délivrer à Jehanne la Pucelle, présente alors dans leur cité, une robe de fine brucelle vermeille (de drap cramoisi surfin de Bruxelles) et une huque (sorte de blouse ou cotte courte qu'on portait soit sous la robe, soit sur l'armure) d'étoffe verte, ornées l'une et l'autre de satin blanc. On jugera de la richesse de ces vêtements par le prix qui en fut payé : étoffes et façon revinrent à treize écus d'or, dont la plus grande partie fut comptée à Jean Luillier, drapier, le même qui déposa au Procès de réhabilitation. Jeanne reçut ce cadeau des bons Orléanais dans l'un des séjours qu'elle fit à Orléans, soit avant la campagne de la Loire, soit durant cette campagne, après Jargeau, ou à la fin, après Patay. Jacques Boucher, trésorier général du duc d'Orléans, compta, le cinquième jour d'août 1430, ces treize écus d'or aux fournisseurs qui en donnèrent quittance « et s'en tinrent à bien contens[2]. »

1. Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 580.
2. *Procès*, t. V, pp. 112-114.

CHAPITRE XIX.

LA CAMPAGNE DE REIMS.

DE GIEN A TROYES — FRÈRE RICHARD.

I. *Jeanne d'Arc à Orléans et à Sully-sur-Loire. — Sa requête en faveur de Richemont. — Prodiges dans le Poitou. — Réveil du sentiment patriotique.*

II. *Instances de la Pucelle auprès du Roi afin qu'il marche sur Reims. — Hésitations de Charles VII. — Décision prise. — Lettre de la Pucelle aux habitants de Tournay.*

III. *Départ de Gien. — Auxerre. — Lettres du Dauphin aux habitants de Troyes et de Reims. — Lettre de Jeanne aux habitants de Troyes. — Arrivée devant Troyes.*

IV. *Frère Richard et Jeanne d'Arc.*

I.

JEANNE D'ARC A ORLÉANS ET A SULLY-SUR-LOIRE. — SA REQUÊTE EN FAVEUR DE RICHEMONT. — PRODIGES DANS LE POITOU. — RÉVEIL DU SENTIMENT PATRIOTIQUE.

Le dimanche matin, 19 juin, Jeanne d'Arc, le duc d'Alençon, les capitaines et les hommes d'armes qui avaient combattu à Patay rentrèrent à Orléans. Ils furent reçus avec grande joie par « les gens d'Église, bourgeois et commun peuple », qu'émerveillaient des suc-

cès si inattendus. Et ce n'étaient pas seulement les Orléanais qui témoignaient leur admiration; mais, en ces jours, il fut beaucoup parlé de ces choses entre seigneurs, chevaliers, écuyers, gens de guerre « et toutes gens de quelque état qu'ils fussent. » Et ils ne pouvaient se lasser d'admirer « les grandes aventures de guerre qui, le samedi d'avant, étaient advenues par l'entremise de la Pucelle à elle et à sa compagnie[1]. »

« Et, par spécial, Jehanne la Pucelle acquit en ces besognes si grandes louanges et renommée, qu'il semblait que, par son moyen, le Roy dût être remis et restabli du tout en son royaume[2]. »

Et l'on disait que si on « eust voulu poursuivre, on eust chassé lesdits Anglais jusques à la mer, vu le courage que chacun avoit, car un Français eust abattu dix Anglais[3]. »

Les fidèles Orléanais ne doutaient pas que, à cette occasion, Charles VII ne vînt en leur cité se réjouir avec eux de l'heureuse issue de la campagne, féliciter leur libératrice à qui les chefs de l'armée se reconnaissaient eux-mêmes redevables de leurs victoires, et rendre grâces de tout à Dieu par des prières publiques et solennelles. Dans cette attente, ils tendirent les rues de draperies et pavoisèrent leurs maisons. Préparatifs inutiles! Le jeune roi ne bougea pas de Sully; « dont aucuns ne furent mie contents[4]. »

1. Perceval de Cagny, *Procès*, t. IV, p. 17; — *Chronique de la Pucelle*, p. 308.
2. Monstrelet, liv. II, chap. lxi; t. IV, p. 331.
3. *Chronique anonyme*, p. 39.
4. *Chronique de la Pucelle*, loc. cit.; — *Journal du siège* p. 105.

C'est dans cette résidence que Jeanne, le duc d'Alençon et les principaux capitaines allèrent raconter à Charles VII les détails de la campagne[1]. La Pucelle présenta au gentil Dauphin les chevaliers et seigneurs anglais qui avaient été faits prisonniers. Charles les traita avec affabilité et courtoisie. Il félicita ensuite les vaillants compagnons d'armes de Jeanne de l'avoir si bien secondée; mais il fit surtout « grande fête » à la jeune guerrière, remerciant Dieu « qui donnait à une femme le courage de telles entreprises[2]. » Ce que pensait le Roi, les seigneurs et capitaines le pensaient également; car, ainsi que le déclarait Dunois, « si toutes ces places (Jargeau, Meung, Beaugency), furent réduites en peu de jours, elles ne le furent que grâce à la Pucelle. » Et il ajoutait : « Telle est ma conviction[3]. »

Le nombre des prisonniers de « grand état » qui furent présentés au Roi fournit à la Pucelle l'occasion d'entretenir Charles VII de son cousin le duc d'Orléans et des moyens de mettre fin à sa captivité. En offrant aux Anglais de remettre en liberté le comte de Suffolk, le comte de Huntingdon et tous ceux dont la rançon revenait en totalité ou en partie à Jeanne même ou au Roi, en échange de la délivrance du duc prisonnier, on proposerait des conditions trop raisonnables pour que le grand Conseil d'Angleterre refusât de les examiner. Après sérieux examen et mûre délibération, le grand

1. *Journal du siège*, pp. 105, 106. — *Chronique de la Pucelle*, p. 308.

2. PERCEVAL DE CAGNY, *op. cit.*, p. 17. — *Chroniques de Flandre*, t. III, p. 414.

3. *Procès*, t. III, p. 10.

Conseil vint-il à se prononcer pour la négative, il n'y aurait qu'à laisser le temps faire son œuvre et à garder captifs tous les personnages de qualité que la fortune de la guerre ferait tomber entre les mains des Français : le duc de Glocester et ses conseillers seraient peut-être moins inflexibles devant les réclamations des prisonniers de guerre et de leurs familles. La Pucelle, qui nous dit avoir demandé au Roi « qu'il la laissât faire des prisonniers[1], » ne nous a pas appris ce que le jeune monarque lui avait répondu.

Cependant, le connétable de Richemont attendait à Beaugency, où il était revenu après Patay, ce qu'il plairait à Charles de décider à son sujet. Jeanne n'oublia pas la promesse qu'elle lui avait faite de plaider sa cause. Elle s'empressa donc de remontrer au gentil Dauphin le bon vouloir que le connétable avait témoigné. Il lui amenait de nobles seigneurs, de braves gens de guerre et quinze cents combattants. Il ne demandait qu'à servir son Roi, et il se prêterait à toutes les conditions que Charles et La Trémoille jugeraient bon de lui imposer, « fût-ce jusqu'à baiser le favori aux genoux. »

Le Roi répondit à la jeune guerrière que, sur sa requête, il voulait bien pardonner; mais ce qu'il n'accorderait jamais, c'est que Richemont se trouvât avec lui au voyage du sacre; il aimerait mieux n'être pas couronné[2].

Quelle était l'influence qui paralysait à ce point chez le jeune prince le désir d'être agréable à la Pucelle et à ces gentilhommes qui venaient d'exposer généreusement

1. *Procès*, t. I, pp. 133, 134.
2. *Journal du siège*, p. 106; — GUILLAUME GRUEL, p. 74.

leur vie pour sa cause; car Jeanne, en sollicitant la rentrée en grâce du connétable, avait exprimé autant leurs sentiments que les siens propres.

Cette influence était celle de l'homme dont, en ce temps, Charles acceptait l'hospitalité, du sire de La Trémoille. Cet homme, alors tout-puissant, ne voulait à aucun prix de la grâce de Richemont. Le faible monarque craignait encore plus de mécontenter son ministre qu'il n'avait à cœur d'accorder sa requête à la libératrice d'Orléans. Charles VII « faisait du tout au tout ce qu'il plaisait au dit seigneur de La Trémoille », et c'est pour « lui plaire qu'il ne voulut souffrir que le connétable vînt devers lui[1]. » Le châtelain de Sully-sur-Loire savait qui était Richemont; la présence auprès de Charles de ce rude homme de guerre n'eût pas tardé, — le favori n'en pouvait douter, — à battre en brèche son crédit et à compromettre sa faveur.

D'autre part, La Trémoille était bien aise de prouver à la Pucelle qu'elle devait compter avec lui, en dépit de la confiance et du bon vouloir que, à certaines heures, le Roi, livré à lui-même, n'hésitait pas à lui témoigner. Le connétable reçut donc l'ordre de « s'en retourner en sa maison. » Les seigneurs de Beaumanoir et de Rostrenen, qu'il envoya à La Trémoille lui-même pour essayer de le fléchir, ne rapportèrent pas une réponse plus favorable. Richemont se vengea noblement de ces procédés en allant dans l'Ouest combattre les Anglais et défendre la cause nationale[2].

1. *Journal du siège*, ibid.

2. Guillaume Gruel, p. 74. — A partir de 1433, Richemont recouvra la faveur de son souverain et ne la perdit plus. — En 1457, après

C'est apparemment vers ce même temps, c'est-à-dire dans les derniers jours de juin, que Charles VII reçut les deux gentilshommes, et peut-être aussi l'évêque de Luçon, qui venaient lui rendre compte des prodiges advenus dans le pays de Poitou. On y avait vu, assurait-on, « les plus merveilleuses choses que l'on vît jamais; des hommes armez de toutes pièces chevauchant en l'air sur de grands coursiers blancs, avec, sur les armures, une grande bande blanche. » Le Roi, ayant eu connaissance de ces bruits, avait chargé l'évêque de Luçon de s'enquérir de ce qu'il pouvait y avoir de vrai. En réponse aux informations de l'évêque, plusieurs de ses diocésains affirmèrent avoir vu un de ces chevaucheurs aériens passer par-dessus un chastel près de Talmont, tenant en sa main une épée toute nue, avec un grand feu tout autour de lui. Les habitants du chastel ayant crié à haute voix, l'homme à l'armure leur dit à trois reprises : « Ne craignez rien! » Plus de deux cents personnes affirmaient avoir vu ces choses et d'autres tout aussi surprenantes. De ce nombre étaient les deux gentilshommes qui vinrent trouver le Roi[1].

Si l'on veut bien noter que ces faits étranges, amplifiés, transformés, dénaturés peut-être par l'imagination

la mort de son neveu Pierre II, il devint duc de Bretagne, d'où son nom d'Arthur III, duc de Bretagne. Néanmoins, il tint à demeurer toujours connétable. Il voulait « honorer en sa vieillesse un titre qui l'avait honoré en sa jeunesse. »

Le 29 août 1442, il se remaria à Jeanne d'Albret. Celle-ci étant morte en 1444, il épousa en 1445 Catherine de Luxembourg, fille de Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol. Il ne laissa qu'une fille naturelle. Sa mort arriva à Nantes, le 26 décembre 1458.

1. *Procès*, t. V, pp. 121-123.

populaire, se produisaient au temps de la campagne de la Loire, et que le personnage qui les raconte rappelle par la même occasion les résultats de cette campagne, on n'hésitera pas à voir dans cette surexcitation des esprits un effet de l'apparition de la Pucelle. Les populations sortaient de leur torpeur, la fibre patriotique s'éveillait en elles et s'apprêtait à vibrer plus fort que jamais. En un mot, non seulement l'armée du Roi, mais le royaume, mais la France elle-même se resaisissait.

II.

INSTANCES DE LA PUCELLE AUPRÈS DU ROI AFIN QU'IL MARCHE SUR REIMS. — HÉSITATIONS DE CHARLES VII. — DÉCISION PRISE. — LETTRE DE JEANNE AUX HABITANTS DE TOURNAY.

Malgré l'accueil peu encourageant qu'avait fait le Roi à sa démarche concernant Richemont, Jeanne d'Arc ne laissa pas le prince s'endormir dans la nonchalance qui lui était naturelle. Tout entière à l'accomplissement de sa mission, elle rappela respectueusement au Dauphin les résolutions qu'il avait arrêtées lui-même, lorsque fut décidée la campagne de la Loire. Puisqu'il n'y avait plus rien à craindre du côté de la Beauce, il fallait, lui dit-elle, se porter en avant sans attendre davantage et marcher sur Reims.

Charles VII, sous l'empire néfaste de La Trémoille, écouta assez froidement le langage de la Pucelle. Il serait imprudent de se hâter, lui répondit-il. Tout le pays depuis Orléans jusqu'à la ville du sacre était entre les mains des Bourguignons et des Anglais; du reste, on

examinerait en conseil, à Châteauneuf-sur-Loire, ce qu'il y aurait de mieux à faire.

Le 20 juin, le Roi partait de Sully, emmenant avec lui la jeune Lorraine. Le lendemain, 21, il était à Saint-Benoît-sur-Loire. Jeanne paraissant profondément triste, Charles en fut ému. Il lui remontra qu'elle se donnait trop de peine pour lui, qu'elle devait songer à prendre un peu de repos.

— Ce n'était pas le moment de prendre du repos, repartit la Pucelle; elle n'en prendrait pas et n'y songerait pas tant que Charles n'aurait pas reçu son digne sacre.

Le Roi, retombant dans ses doutes et ses perplexités, Jeanne lui dit :

— Pourquoi doutez-vous ainsi, gentil sire? Vous aurez votre royaume et vous serez couronné [1].

A Châteauneuf-sur-Loire, où l'on était rendu le 22 juin, il se tint de nombreux conseils. Dans quelle mesure l'opposition ouverte aux desseins de la Pucelle se fit-elle jour, nous ne saurions le dire; mais une opposition indirecte, mettant en avant l'imprudence qu'il y aurait à compromettre par un échec les résultats obtenus, ne manqua pas de se produire. C'est Dunois qui nous l'apprend. « Les seigneurs de sang royal, dit-il, et autres capitaines voulaient que le Roi allât non à Reims, mais en Normandie. La Pucelle fut constamment d'avis qu'il fallait aller à Reims pour y faire sacrer le Roi. Et elle donnait pour raison que, le Roi une fois sacré et couronné, la puissance des adversaires irait diminuant

1. *Procès*, t. III, p. 116. Déposition du président Simon Charles.

sans cesse, et ils ne pourraient plus nuire au prince et au royaume[1]. »

Sans doute, Jeanne appela l'attention du Conseil sur le mouvement d'opinion que les victoires récentes avaient suscité dans le pays, principalement dans les provinces voisines de l'Orléanais : ce mouvement, des plus favorables à la cause de Charles, irait croissant et deviendrait irrésistible si l'on prenait la route de Reims; il risquerait fort de s'affaiblir si, au contraire, on tournait le dos à Reims pour aller faire campagne en Normandie.

Conseillers royaux et capitaines reconnurent la justesse des raisons de Jeanne et se rangèrent à son avis[2]. S'il y eut des dissidents, c'était apparemment les personnages qui, devant Troyes, proposèrent de renoncer au sacre et de reprendre la route de la Loire.

Il fut donc décidé que l'on marcherait sur Reims sans tarder davantage. C'était une campagne d'environ quatre-vingts lieues à fournir en pays ennemi. Pour l'entreprendre, il fallait de la confiance et, humainement parlant, de l'audace. « Depuis Orléans jusques audit Reims, tout était à la dévotion de l'Anglais. »

Aux conseillers royaux et autres gens qui lui en faisaient l'observation, la jeune Lorraine répondait :

— Tout cela je le sais bien, mais je n'en tiens pas compte. Par mon martin, je mènerai le gentil Roy Charles et sa compagnie sûrement, et il sera sacré au dit lieu de Reims[3].

1. *Procès*, t. III, pp. 12, 13.
2. *Procès*, t. III, p. 13.
3. Jean Rogier, *Procès*, t. IV, p. 286. — Perceval de Cagny, *ibid.*,

La ville choisie pour le rendez-vous des troupes et gens appelés à prendre part à la campagne était Gien-sur-Loire. Charles, qui de Châteauneuf était retourné à Sully, se rendit à Gien le 25 juin, avec sa maison et son conseil[1]. La jeune reine Marie d'Anjou vint l'y rejoindre. Le Roi songeait à l'emmener à Reims; mais sur l'avis de ses conseillers il y renonça, et la reine s'en retourna à Bourges[2].

De Châteauneuf-sur-Loire, la Pucelle, toute joyeuse de la résolution du Dauphin, était venue à Orléans en aviser les capitaines et gens de guerre qui s'y trouvaient. Le vendredi (24 juin) « bien matin », vivres, artillerie, munitions, tout étant prêt, Jeanne dit au duc d'Alençon :

p. 18. — Bon nombre des détails qui suivent sur la campagne de Reims sont tirés d'un auteur de la seconde moitié du seizième siècle qui mourut en 1637. Mais vu la source à laquelle cet auteur, nommé Jean Rogier, les a puisés, ils ont, remarque J. Quicherat, l'autorité des documents du quinzième siècle. Jean Rogier était bourgeois de Reims, dont il fut échevin et procureur. Il était grand amateur d'histoire et correspondait avec le savant André Duchesne. L'étude de l'histoire de Reims l'amena à rédiger un « Recueil des chartes, titres et arrêts notables qui se trouvent en la maison et hostel de ville, comme aussy en la Chambre de l'eschevinage de la ville de Reims. » Ce recueil, dont Jean Rogier ne laissa que le manuscrit, a été imprimé dans les *Archives législatives de la ville de Reims*. C'est là seulement que se trouve la lettre de Jeanne aux habitants de Troyes et le résumé de bon nombre de lettres écrites depuis le sacre aux Rémois par Regnault de Chartres. Les pages que J. Quicherat a tirées de Jean Rogier ont été rédigées d'après les lettres mêmes de Charles VII, des autorités civiles et militaires des villes de Troyes, Châlons et Reims, c'est-à-dire d'après des pièces d'un caractère officiel. (Voir J. Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 284; — R. P. Ayroles, *La Libératrice*, pp. 351, 352.)

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 309. — Gien est à 63 kilomètres d'Orléans.

2. *Journal du siège*, p. 180; — *Chronique de la Pucelle*, p. 310.

« Faites sonner les trompilles (trompettes) et monter à cheval. Il est temps d'aller vers le gentil roy Charles pour le mettre à son chemin de son sacre à Reims.

« Et tous montèrent à cheval, en la ville et ceux des champs[1]. »

Les seigneurs qui essayaient de dissuader le jeune prince d'entreprendre cette expédition alléguaient, entre autres raisons, le petit nombre de troupes dont on disposait.

— Je ne redoute pas le manque de monde, répliquait la Pucelle ; beaucoup de gens me suivront[2].

En effet, à la nouvelle que, selon la parole de Jeanne, « c'était la volonté de Dieu que le roy Charles allât à Reims pour y être sacré et couronné, il vint de toutes parts des hommes d'armes au service du Roy[3]. »

Ce qui surtout les attirait, c'était la pensée de faire campagne avec l'héroïne d'Orléans et de Patay. Peuple et hommes d'armes ne voyaient plus, ne connaissaient plus que Jeanne. Pour combattre avec elle, des gentilshommes, n'ayant ni cheval, ni armure, se présentaient comme archers et gens de pied, « montés sur de petits chevaux. » D'autres servaient à leurs frais personnels, contents de tout, pourvu qu'ils suivissent la Pucelle[4].

« Et avoient chascun grant attente que par le moyen d'icelle Jehanne on eust beaucoup de biens au royaume de France, laquelle désirait-on cognoistre, comme chose

1. Perceval de Cagny, *op. cit.*, pp. 16, 17.
2. *Procès*, t. III, p. 76. Déposition de Gobert Thibault.
3. Jean Chartier, *Procès*, t. IV, pp. 69-71.
4. *Chronique de la Pucelle*, p. 312; — Henri Martin, *Histoire de France*, t. VII, p. 114. Paris, in-8°, 1844.

venue de par Dieu. Et chevaulchoit toujours armée, ainsy qu'estoient les aultres gens de guerre de sa compaignie; et parloit aussy prudemment de la guerre comme capitaine savoit faire. Et quand le cas advenoit qu'il y avoit en l'ost (en l'armée) aucun cri ou effroi de gens d'armes, elle venoit, à pié ou à cheval, aussi vaillamment que capitaine eust sceu faire, donnant cœur aux aultres, et les admonestant de faire bon guet et garde. Et en toutes les aultres choses estoit bien simple personne, et de belle vie et honneste; et se confessoit bien souvent, et recepvoit le corps de Nostre-Seigneur presque toutes les semaines une fois. Et toujours estoit en habit d'homme, et disoit-on qu'il n'y avoit docteur, clerc ne (ni) aultre personne qui de son fait ne fust esmerveillé[1]. »

Cette confiance des gentilshommes et du peuple en la Pucelle ne se manifesta pas seulement pendant que les troupes royales s'assemblaient à Gien, elle se maintint après l'entrée en campagne, car en route la petite armée ne cessa de grossir. On le vit bien lorsque Jeanne, entre Auxerre et Troyes, la fit passer en revue. « Elle se trouva extrêmement nombreuse, car chacun suivait la Pucelle. » Ils étaient bien « douze mille combattans, tous preux, hardis, vaillants et de grand courage[2]. »

Le 25 juin, le jour même où le Roi et sa maison arrivaient dans Gien, Jeanne, qui s'y était rendue également, adressait aux fidèles habitants de Tournay une lettre dans laquelle elle les informait des résultats de

1. Jean Chartier, *Procès*, t. IV, pp. 69-70.

2. *Procès*, t. III, p. 76. Déposition de Gobert Thibault. — *Journal du siège*, p. 108.

la campagne de la Loire et les invitait « à venir au sacre du gentil roi Charles, à Reims, où nous serons bientôt », disait-elle.

Voici, dans sa teneur, cette lettre qui, comme toutes celles de Jeanne, respire un parfum exquis de patriotisme et un amour ardent pour la *bonne cause du royaume de France* :

† JHESUS † MARIA.

« Gentilshommes loyaux Français de la ville de Tour-
« nay, la Pucelle vous fait savoir des nouvelles de par
« deça. En huit jours, elle a chassé les Anglais de tou-
« tes les places qu'ils tenaient sur la rivière de la Loire,
« par assaut ou autrement. Il y en a eu beaucoup de
« pris et de tués, et elle les a déconfis en bataille. Et
« croyez que le comte de Suffolk, La Poole, son frère,
« le sire de Talbot, le sire de Scales et messire Jean
« Falstolf[1], ainsi que plusieurs chevaliers et capitaines,
« ont été pris, et le frère du comte de Suffolk et Glans-
« dale tués. Maintenez-vous bien loyaux Français, je
« vous en prie.

« Je vous prie et vous requiers que vous soyez tous
« prêts à venir au sacre du gentil roi Charles à Reims,
« où nous serons bientôt; venez au-devant de nous,
« quand vous saurez que nous approchons. A Dieu je
« vous recommande. Que Dieu vous garde, et qu'il vous

1. Falstolf, on l'a vu plus haut, ne fut ni pris, ni tué. Il se réfugia dans Corbeil. — Peut-être avait-on confondu avec ce capitaine quelque seigneur anglais qui lui ressemblait de visage et de nom.

« donne la grâce de pouvoir défendre et maintenir la « bonne querelle (cause) du royaume de France.

« Ecrit à Gien le vingt-cinquième jour de juin. »

Sur l'adresse : « *Aux loyaux Français de la ville de Tournay*[1]. »

La lettre de la Pucelle fut remise le 7 juillet aux Tournaisiens. « Aussitôt les quatre Consaux ou comités administratifs mandèrent le clergé et les délégués du Roi pour aviser avec eux sur le contenu de la dépêche. Il fut décidé, après délibération, qu'on la communiquerait aux bannières, c'est-à-dire aux trente-six sections formant l'universalité des citoyens.

« Les bannières, après avoir entendu lire la lettre, déclarèrent s'en rapporter à la sagesse des Consaux ; sur quoi ceux-ci nommèrent des députés pour aller trouver le Roi, conformément à l'invitation de Jeanne. »

Les trois députés choisis furent Bettremieu Carlier, grand doyen ; Jacques Queval, juré, et maître Henry Romain, conseiller général de la ville. Du procès-verbal officiel de leur retour, il semble résulter qu'ils assistèrent non seulement au sacre et couronnement de Charles VII, mais encore « aux entrées qu'il avait faictes ès villes de Rains, Troyes, Châlons. »

Le jeudi soir, 21 juillet, les trois ambassadeurs rentraient dans Tournay. Le lendemain, ils rendaient compte au peuple de leur mission et présentaient les lettres adressées par le Roi à ses fidèles sujets. Lecture publique en fut donnée ce même jour au peuple, ainsi

1. *Procès*, t. V, p. 125. — Cette lettre n'ayant pas l'importance de la lettre aux Anglais, nous en avons rajeuni les mots et l'orthographe.

que le 26 juillet « par-devant les Consaulx et commis en halle [1]. »

III.

DÉPART DE GIEN. — AUXERRE. — LETTRES DU DAUPHIN AUX HABITANTS DE TROYES ET DE REIMS. — LETTRE DE JEANNE A CEUX DE TROYES. — ARRIVÉE DEVANT TROYES.

Parmi les seigneurs et graves personnages que Charles VII écoutait volontiers, plusieurs étaient d'avis que, avant de partir, on prît la précaution de s'emparer des places de la Haute-Loire. Déjà le Roi avait fait sommer par des hérauts Bonny, Cosne et La Charité, de rentrer en son obéissance, et elles s'y étaient refusées. Déférant à l'avis exprimé, Charles VII envoya l'amiral Louis de Culan, assiéger Bonny. Cette démonstration eut raison de la résistance des habitants. Le dimanche, 26 juin, la ville se rendait [2]. Toutefois, ces mesures de précaution pouvaient susciter des obstacles à l'entrée en campagne. Pour couper court à toute tergiversation, la Pucelle sortit de Gien, le 27 juin, avec un certain nombre de capitaines et d'hommes d'armes, et se porta à quatre lieues en avant dans la direction de Montargis [3].

Le 29, fête de saint Pierre et de saint Paul, Charles VII se décidait à ouvrir la campagne, L'armée partit ce même jour : elle comptait environ douze mille hommes et des chefs tels que le duc d'Alençon, les comtes de Clermont et

1. *Archives historiques du nord de la France*, année 1837, t. I, p. 520. — *Procès*, t. V, pp. 123-125.
2. *Chronique de la Pucelle*, p. 310; — *Journal du siège*, p. 107.
3. Jean Chartier, *Procès*, t. IV, p. 71.

de Vendôme, le bâtard d'Orléans, les maréchaux de Boussac et de Rais, l'amiral de Culan, le seigneur de Kermoison, vaillant chevalier breton, les sires de Laval et d'Albret, La Hire, Xaintrailles, sans oublier le ministre favori du roi, le seigneur de La Trémoille[1].

On ne distribua aux troupes pour leur entrée en campagne que trois francs par homme d'armes[2]. Mais tel était leur enthousiasme, telle était leur confiance en la Pucelle que tous acceptèrent sans murmurer ces minces avances.

Au début d'une pareille entreprise, on pouvait se demander quel accueil le Dauphin et la Pucelle avaient sujet d'espérer des villes importantes devant lesquelles ils devaient passer. Le 1er juillet après le départ de Gien, Philibert de Moulant, qui commandait une compagnie de gens de guerre au nom du duc de Bourgogne, écrivait aux habitants de Reims que « les villes d'Auxerre et autres du pays ne se souciaient ni des Armagnacs ni de la Pucelle; que si les habitants de Reims le désiraient, il les viendrait secourir comme bon chrétien doit faire[3]. »

Le même jour, les habitants de Troyes avisaient ceux de Reims que, s'ils étaient requis de passer du côté du Dauphin, « ils étaient délibérés de faire réponse toute négative, et de se tenir au parti du roy (d'Angleterre) et du duc de Bourgogne jusques à la mort inclusive : ils l'avaient tous juré sur le précieux corps de Jésus-Christ[4]. » Une lettre conçue dans le même sens était adressée aux habitants de Châlons.

1. *Journal du siège*, p. 108; — *Chronique de la Pucelle*, p. 312.
2. *Chronique de la Pucelle*, p. 313.
3. Jean Rogier, *Procès*, t. IV, p. 286.
4. Id., *ibid.*, pp. 287-290.

Du reste, c'était de toutes parts qu'on écrivait aux Rémois, « afin de les encourager à se maintenir en l'obéissance du roi Henri et du duc de Bourgogne. » Ainsi fit, le dixième jour de juillet, Colart de Mailly, bailli de Vermandois[1]. Ce qui n'empêcha pas le duc de Bourgogne de se plaindre que des habitants de Reims avaient promis au Dauphin de lui ouvrir les portes de la ville, s'il se décidait à venir en Champagne[2].

Quelques Rémois avaient-ils donné réellement au roi Charles une telle assurance, et se sentaient-ils en communion d'idées sur ce point avec leurs concitoyens?... Le chroniqueur qui nous a transmis ces détails paraît incliner à le croire. A l'appui de son opinion, il fait observer que, pendant cette campagne du sacre, les bourgeois de Reims avisaient exactement le duc de Bourgogne des incidents qui se produisaient; mais « de demander du secours pour défendre et garder ladite ville pas un mot, et n'en voulurent recevoir, comme sera dit ci-après[3]. »

Le premier jour de juillet, l'armée royale arrivait devant Auxerre, après avoir reçu la soumission de la petite ville de Saint-Fargeau[4]. Auxerre avait été engagée au duc Philippe le Bon par le Régent. La Pucelle, plusieurs seigneurs et capitaines étaient d'avis qu'on prît la ville d'assaut, si elle refusait d'ouvrir ses portes. C'eût été, dès le début, un exemple de vigueur propre à aplanir les difficultés de la campagne. Sur le conseil de La Trémoille,

1. Jean Rogier, *Procès*, t. IV, p. 294.
2. Id., *ibid.*, p. 285.
3. Id., *ibid.*, p. 286.
4. Monstrelet, livre II, chap. lxiii; t. IV, p. 336.

qui avait reçu secrètement des bourgeois d'Auxerre deux mille écus d'or[1], le Roi en passa par ce que voulurent les Auxerrois. Ils lui offrirent des vivres, mais à prix d'argent. Charles les dut payer. En se retirant, il se contenta de leur promesse de lui faire telle obéissance que feraient les villes de Troyes, Châlons et Reims[2].

D'Auxerre, le 3 juillet, l'armée royale prit la direction de Troyes. Chemin faisant, on reçut la soumission de Saint-Florentin. Saint-Phal se soumit également. De cette localité, Charles VII écrivit, le 4 juillet, aux habitants de Troyes une lettre dans laquelle il leur mandait que « par l'avis de son conseil, il avait entrepris d'aller « à Reims pour y recevoir son sacre et son couronne- « ment; que son intention était de passer le lendemain « par la ville de Troyes; qu'ils se disposassent à le rece- « voir avec l'obéissance qu'ils lui devaient, sans faire « difficulté des choses passées; car il mettrait tout en « oubli et les recevrait en sa bonne grâce[3]. »

De son côté, Jeanne d'Arc adressait aux habitants de la même ville, à cette date du 4 juillet, la lettre suivante[4] :

JHESUS ✝ MARIA.

« Très chiers et bons amis, s'il ne tient à vous, sei- « gneurs, bourgeois et habitants de la ville de Troies, « Jehanne la Pucelle vous mande et fait sçavoir de par « le Roy du ciel, son droitturier et souverain Seigneur,

1. *Journal du siège*, p. 108; — *Chronique de la Pucelle*, p. 313.
2. *Journal du siège*, *Chronique de la Pucelle*, loc. cit.
3. Jean Rogier, *op, cit.*, p. 287.
4. Id., *ibid.*, pp. 287-288.

« duquel elle est chacun jour en son service royal, que « vous fassiez vraye obéissance et recongnoissance au « gentil Roy de France, qui sera bien brief à Reims et « à Paris, qui que vienne contre, et en ses bonnes villes « du sainct royaume, à l'ayde du roi Jhesus. Loiaulx « François, venez au devant du roy Charles et qu'il n'y « ait point de faulte; et ne vous doubtez de vos corps ne « de vos biens (*ne craignez rien pour vos vies et pour « vos biens*), si ainsi le faictes. Et si ainsi ne le faictes, « je vous prometz et certiffie sur vos vies que nous en- « trerons à l'ayde de Dieu en toultes les villes qui doib- « vent estre du sainct royaulme, et y ferons bonne paix « ferme, qui que vienne contre. A Dieu vous commant « (*recommande*), Dieu soit garde de vous, s'il lui plaist. « Responce brief. Devant la cité de Troyes, escrit à « Saint-Falc (Saint-Phal), le mardy quatriesme jour de « jullet. »

Au dos : « Aux seigneurs bourgeois de la cité de Troyes[1]. »

Le même jour, — si ce n'est dans les derniers jours de juin, — la Pucelle écrivit au duc de Bourgogne une lettre l'invitant à assister au sacre du gentil roi Charles. Elle la lui envoya par un héraut. Mais elle n'eut plus de nouvelles ni du héraut, ni de la lettre : ce qui la décida à écrire derechef, le 17 juillet suivant, à Philippe le Bon, la lettre que l'on verra plus bas.

Après les habitants de Troyes, ce fut le tour de ceux de

1. JEAN ROGIER, *Procès*, t. IV, pp. 287-288. — Saint-Phal, à vingt kilomètres de Troyes.

Reims. Le 4 juillet, Charles VII leur écrivit de Brinon-l'Archevêque [1] une lettre dans laquelle il leur mandait que sans doute « ils avaient reçu nouvelle de la bonne fortune et victoire qu'il avait plu à Dieu luy donner sur les Anglais, ses ennemis, devant la ville d'Orléans, et depuis à Jargeau, Beaugency et Meun-sur-Loire. Lesquelles choses étant advenues plus par grâce divine que œuvre humaine, par l'avis de son sang et lignage (*des princes du sang*) et de son Grand Conseil, il s'était acheminé pour aller en ladicte ville de Reims pour y prendre son sacre et couronnement. Par quoy il leur mandait que, sur (*vu*) la loyauté et obeissance qu'ils lui devaient, ils se disposassent à le recevoir par la manière accoustumée de faire à ses prédécesseurs, sans que pour les choses passées on pût faire aucune difficulté, leur certifiant qu'en se gouvernant envers lui ainsi que faire on doit, il les traitera en toutes leurs affaires comme bons et loyaux sujets; et pour être plus avant informé en (*de*) son intention, si on voulait aller quelqu'un de ladicte ville par devers lui, qu'il en sera très content, avec le héraut qu'il envoye; que l'on y pourrait aller sûrement en tel nombre qu'ils aviseraient, sans qu'il leur fût donné aucun empeschement [2]. »

Lorsque la ville de Troyes eut fait sa soumission, Charles VII écrivit de nouveau auxdits habitants de Reims une lettre conçue dans le même esprit et rédigée à peu près dans les mêmes termes.

Les habitants de Troyes reçurent la lettre du Dauphin;

1. Brinon-l'Archevêque, à quatre lieues de Joigny.
2. Jean Rogier, *op. cit.*, pp. 291-292.

mais ils ne permirent pas que les hérauts qui l'avaient apportée entrassent dans la ville. Leur réponse fut qu'ils avaient juré fidélité au duc de Bourgogne et qu'ils étaient dans la ferme volonté, si l'on recourait contre eux à la force, de résister jusqu'à la mort[1]. Quant au message de la jeune Lorraine, ils le traitèrent fort dédaigneusement. En donnant communication de la lettre royale aux habitants de Reims, ils leur mandaient aussi qu'ils avaient « reçu lettre de Jehanne la Pucelle, une vraie *coquarde* (hâbleuse, aventurière), une folle, pleine du diable, lettre qui n'avait ni rime ni raison; et qu'après avoir pris lecture d'icelle et s'en être bien moqués, ils l'avaient jetée au feu sans lui faire aucune réponse[2]. »

Le 5 juillet, vers neuf heures du matin, l'armée de Charles arrivait sous les murs de Troyes. Ce ne fut pas une députation pacifique des bourgeois de la cité qui vint au-devant du Dauphin, mais les cinq ou six cents Bourgnignons qui y tenaient garnison. Ils sortirent au moment où les troupes françaises se logeaient autour de la place, et se mirent à escarmoucher contre elles. Mal leur en prit, car quelques vaillants capitaines et hommes d'armes les reconduisirent rudement et les obligèrent de rentrer en grande hâte dans la ville[3].

1. Jean Rogier, *op. cit.*, p. 289.
2. Id., *ibid.*, p. 290.
3. Jean Chartier, *Procès*, t. IV, p. 72; — *Journal du siège*, p. 109.

IV.

FRÈRE RICHARD LE CORDELIER ET JEANNE D'ARC.

Si le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne comptaient de chauds partisans dans les rangs des habitants de Troyes, il y en avait aussi beaucoup parmi eux dont les sympathies étaient acquises à la cause de Charles et à celle du royaume. De ce nombre était l'évêque Jean Laiguisé, son frère Gilles, son beau-frère Guillaume Molé, un des principaux de la ville, et la plupart des ecclésiastiques placés sous son autorité[1]. Livré à lui-même, le peuple eût été plutôt Français que Bourguignon ou Anglais; il ne fallait qu'une occasion, qu'un incident pour qu'il se prononçât ouvertement en faveur de la cause nationale. Or, justement cette occasion se présenta, cet incident se produisit.

Au moment où le roi Charles faisait appel aux sentiments patriotiques des bourgeois de la cité troyenne, un moine cordelier, très connu, très renommé dans l'Ile-de-France et dans toute la Champagne, Frère Richard, se trouvait dans ses murs. Qu'était-ce que Frère Richard? Venait-il d'Espagne ou d'Italie[2]? Il était Français, vrai-

1. Jean Laiguisé (ou L'Eguisé) était né à Troyes même. Il fut élu évêque de Troyes, le 5 juin 1426. Charles VII l'envoya en mission au concile de Bâle. Il mourut à Paris en 1450. On rapporta sa dépouille mortelle à Troyes. Son épitaphe le qualifie de « *prudentissimus et nobilis dominus* qui Ecclesiam Trecensem laudabiliter per 24 annos administravit. » *Gallia christiana*, t. XII, colonnes 514, 515.

2. D'après Vallet de Viriville (*Procès de condamnation de Jeanne*

semblablement. Edmond Richer, qui a pu le savoir par les archives de l'Université de Paris, dit qu'il « se nommait Roch Richard, et qu'il fut licencié en théologie en 1410[1] ».

Frère Richard était cordelier de l'observance. Il reconnaissait hautement pour maître « frère Vincent » Ferrier et « frère Bernard » de Sienne[2]; Vincent Ferrier, le missionnaire dominicain dont les sermons sur l'antéchrist et le jugement dernier faisaient pâlir les fidèles de frayeur; Bernard de Sienne, qui prêchait la puissance et la douceur du grand nom de Jésus, et qui, à Viterbe, en 1426, après chaque prédication, offrait aux adorations de la foule toute transportée le nom divin écrit en lettres d'or sur un tableau et entouré de rayons lumineux[3].

L'*historien de l'Eglise gallicane* dit qu'il faut voir dans Frère Richard « un de ces hommes extraordinaires que Dieu envoie de temps en temps pour ranimer la piété des peuples[4]. » S'il suffisait pour justifier cet éloge de se présenter aux fidèles avec le prestige de l'inconnu et de leur faire entendre une parole entraînante et d'une éloquence vraiment populaire, Frère Richard avait ce prestige et était doué de cette éloquence.

d'Arc, traduit en français, introduction, p. XLVI), il aurait été Italien. L'opinion de Richer paraît mieux fondée.

1. *Histoire de la Pucelle*, livre Ier, f° 50 verso.

2. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 235. — Saint Vincent Ferrier n'était pas « de l'ordre des Frères mineurs », comme le dit M. A. Tuetey (*Journal*, p. 235, note 2), d'habitude si exact et si sûrement informé, mais Dominicain.

3. *Bollandistes*, t. V, pp. 279, 307. — PAUL THUREAU-DANGIN, *Un prédicateur populaire..., saint Bernardin de Sienne*, pp. 78-80, 92-96.

4. Le P. LONGUEVAL, *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XVI, p. 175.

Pèlerin de la Terre sainte, le moine cordelier racontait à ses auditeurs ce qu'il avait vu et ouï en ces contrées lointaines qui apparaissaient aux populations non moins mystérieuses que vénérables. « Pour vray, il venait de Syrie comme de Jérusalem, et il y avait rencontré plusieurs troupes de Juifs, les avait interrogés, et ils lui avaient dit pour vray que Messias était né; lequel Messias leur devait rendre leur héritage, c'est à savoir la terre de promission[1]. »

Et ils s'en allaient vers Babylone en troupes. Et selon la sainte Écriture, « celui Messias est l'Antéchrist, lequel doit naître en la cité de Babylone, et doit être nourri en Bethsaïde et converser en Corozaïm en sa jeunesse. » Voilà pourquoi Notre-Seigneur s'est écrié : « Malheur à toi, Bethsaïde! Malheur à toi, Corozaïm[2]! »

Une des premières et principales villes que Frère Richard avait évangélisées à son retour d'outre-mer était la ville de Troyes. Durant l'Avent de 1428, les habitants n'avaient cessé de recueillir avidement sa parole imagée, ardente, populaire, au ton aisément prophétique. Entre autres choses étranges, il leur avait dit celle-ci : « Semez, bonnes gens, semez foison de fèves, car celui qui doit venir viendra bien brief (bientôt)[3]. » Sur quoi les gens de la ville ensemencèrent de fèves leurs champs, mesure qui devait, sans qu'ils s'en doutassent, rendre aux troupes de Charles le plus grand des services.

Mais c'est dans la capitale que Frère Richard obtint par ses prédications le succès le plus complet, succès

1. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, loc. cit.
2. Id.
3. *Journal du siège*, p. 110.

d'enthousiasme, succès d'œuvres et de conversions. Le 16 avril, il prêchait à Sainte-Geneviève son premier sermon. Le lendemain et les jours suivants jusqu'au dimanche, il se fit entendre dans le cimetière des Innocents[1], du haut d'un échafaud qu'on y avait dressé, à l'endroit de la Danse macabre, vouant au feu tous les jeux et objets de parure et de vanité. Il commençait ses prédications dès cinq heures du matin et ne finissait qu'entre dix et onze heures. De cinq à six mille auditeurs ne cessaient de se presser autour de lui pour entendre sa parole. La veille du dimanche où il devait prêcher à Montmartre pour la dernière fois, plus de six mille personnes couchèrent « aux champs en vieilles masures et où ils purent mieux[2]. »

A son dernier sermon, le 29 avril 1429, il dit « que l'an qui serait après, on verrait les plus grandes merveilles que on eût oncques vues[3]. »

Mais ce que les prédications du moine cordelier eurent de remarquable fut moins le concours qu'elles produisirent que les conversions qui en furent l'effet. Au rapport du faux Bourgeois de Paris, « dix sermons que fit le frère Richard à Paris et un à Boulogne, tournèrent plus le peu-

1. La place des Innocents était d'abord un cimetière et une voirie. Philippe-Auguste l'enserra de murs et lui donna pour patron saint Innocent, enfant martyrisé par les Juifs. Au quatorzième siècle, on y bâtit une église. Tout autour de la place, on établit des charniers à un étage. Sous les arcades de ces charniers, on mettait les tombes principales, et dans les greniers au-dessus les ossements retirés des fosses. A l'extérieur étaient adossées des boutiques de marchands et d'écrivains.

Sur la *Danse macabre*, voir la Note aux *Pièces justificatives*.

2. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 237.

3. Id., p. 235.

ple à dévotion que tous les sermonneurs qui depuis cent ans avaient prêché à Paris. Grands et petits pleuraient piteusement, comme s'ils voyaient porter en terre leurs meilleurs amis et lui aussy[1]. »

Au retour du sermon prêché à Boulogne, « furent les gens de Paris tellement tournés en dévotion que les hommes ardaient (brûlaient) tables et tabliers, dés, billes, billards » et tous autres jeux de hasard. Item, les femmes, ce jour-là et le lendemain, ardaient devant tous les atours de leurs festes; les damoiselles laissèrent leurs cornes et leurs queues[2]. »

Le zélé prédicateur en voulait surtout aux mandragores « que maintes sottes gens gardaient, et avaient si grant foy que pour vray ils croyaient que jamais de leur vie ils ne seraient pauvres[3]. »

Tant que Frère Richard n'afficha de sympathies que pour la cause anglaise, il jouit d'une entière liberté de parole et fut réputé un homme de Dieu. Mais ses sympathies pour le roi Charles ayant percé, l'Université prit ombrage de ses doctrines théologiques, et on lui intima l'ordre de sortir de la capitale et de l'Ile-de-France[4].

1. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, pp. 234-236.

2. Id., *ibid.*

3. Id., p. 236. — Les mandragores étaient des racines de forme étrange que les sorcières donnaient à leurs clients, leur assurant que tant qu'ils les garderaient ils seraient en prospérité et richesse. On les gardait enveloppées en des tissus de lin ou de soie, et on attendait avec confiance la fortune promise.

C'était une superstition fort répandue en ce quinzième siècle.

A Rouen, les juges de Jeanne l'accusèrent d'en avoir gardé une. (*Procès*, t. I, pp. 89, 213.)

4. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, p. 263.

Frère Richard partit dans la nuit du 30 avril et prit la route de la Bourgogne et de la Champagne[1]. C'est dans le cours de ses pérégrinations que le bruit public porta à ses oreilles les nouvelles de la levée du siège d'Orléans, de la réduction des places de la Loire et de la victoire de Patay.

Le moine cordelier sentit alors naître en son cœur un vif désir de voir de près la jeune fille à qui l'on faisait honneur de ces succès inespérés. Il avait des prétentions à l'inspiration prophétique. Jeanne la Pucelle passait aussi pour prophétesse. N'assurait-on pas qu'avant d'accomplir ces glorieux faits d'armes, la jeune guerrière les avait annoncés et prédits?

En conséquence, Frère Richard se rapprocha de Gien, où l'on préparait la campagne du sacre. Quand la petite armée royale se mit en marche, le prêcheur demanda la faveur de se joindre à la suite du Roi, afin d'être dans le voisinage de l'héroïne. Lorsqu'on fut à la recherche d'un messager pour porter aux habitants de Troyes la lettre que Jeanne leur avait écrite, Frère Richard s'empressa d'offrir ses services, en invoquant les bons rapports qui avaient existé entre les Troyens et lui.

Les offres du moine furent acceptées, et il se mit en mesure de s'acquitter de son message. Toutefois, ces choses ne se traitèrent de Jeanne à lui que par intermédiaire. Avant que la Vierge lorraine arrivât sous les murs de Troyes, Frère Richard n'avait encore jamais osé l'aborder et lui adresser la parole.

L'arrivée du célèbre franciscain, porteur de la lettre

1. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 233.

de la Pucelle[1], au milieu des Troyens, causa autant de joie que de surprise. Elle fut particulièrement agréable aux bourgeois qui hésitaient encore à se soumettre au gentil roi Charles, à cause du mystère qui planait sur la personne de Jeanne, mystère que les Anglo-Bourguignons ne tenaient aucunement à dissiper. Ils pensèrent que la présence de Frère Richard les tirerait de leurs incertitudes. Puisqu'il avait vu la Pucelle, il pourrait leur dire ce qu'elle était et mettre fin à leurs perplexités.

Le moine cordelier fut tout heureux de rencontrer de semblables dispositions. Sur le désir qui lui en fut exprimé, il se rendit au camp des Français, et on le conduisit vers Jeanne. Quand il fut tout proche, comme s'il craignait d'avoir à redouter quelque influence diabolique, il se mit à faire de grands signes de croix et à jeter sur la jeune fille force eau bénite.

— Venez sans crainte, lui cria Jeanne, je ne m'envolerai pas[2].

Frère Richard, tout confus, s'approcha et s'entretint avec Jeanne autant qu'il le voulut. Quand il la quitta, il ne doutait plus qu'elle ne fût venue « de par Dieu. » Rentré dans Troyes, il raconta le tout aux bourgeois qui l'avaient envoyé et les laissa sous l'impression la plus favorable.

Cette première visite du célèbre cordelier à la Pucelle fut suivie d'une seconde : c'est le greffier de La Rochelle qui nous l'a fait connaître :

« Pendant que l'évêque de Troyes se concertait avec

1. Jean Rogier, *Procès*, t. IV, p. 290.
2. *Procès*, t. I, pp. 99, 100.

le bailli de la ville et les principaux de la garnison, Frère Richard, « un sainct prud'homme, en qui tous « ceux de la ville et de tout le pays avait grand foy et « confiance », sortit de nouveau de la ville pour aller voir la Pucelle. « Et sitost qu'il la vit, et d'assez loin, « s'agenouilla devant elle. Et quand la dite Pucelle le « vit, pareillement s'agenouilla devant luy; et s'entre-« firent grande révérence et parlèrent longuement en-« semble. » Après quoi le moine « s'en alla en la ville et « prescha moult grandement au peuple, en leur admo-« nestant de faire leur devoir envers le Roy, et leur « remontrant comment Dieu luy avait baillé pour le con-« duire à son sacre une saincte pucelle, laquelle, comme « il croit fermement, savait autant des secrets de Dieu « comme sainct qui fût en paradis après saint Jean « Évangéliste. Et incontinent crièrent tous à une voix : « Vive le roy Charles de France[1]. »

Dans ces conditions, la soumission des habitants au gentil Dauphin ne pouvait tarder longtemps.

1. *Relation du greffier de La Rochelle.* (Revue historique, IV, p. 342. Juillet, août 1877.)

CHAPITRE XX.

LA CAMPAGNE DE REIMS.

LE SACRE DE CHARLES VII.

I. *Conseil tenu devant Troyes. — Regnault de Chartres. — Protestation et promesse de la Pucelle. — Capitulation de Troyes.*

II. *Soumission de Châlons-sur-Marne. — Jeanne y revoit des habitants de son village. — Marche sur Reims. — Les notables Rémois à Sept-Saulx. — Entrée du Roi dans la ville du sacre.*

III. *Le sacre. — Jeanne aux genoux de Charles VII.*

IV. *Lettre de trois gentilshommes d'Anjou à la femme et à la belle-mère de Charles VII. — Jeanne d'Arc et son père à Reims. — Actions de grâces dans le royaume à la nouvelle du sacre. — Lettre d'Alain Chartier.*

I.

CONSEIL TENU PAR CHARLES VII DEVANT TROYES. — REGNAULT DE CHARTRES. — PROTESTATION ET PROMESSE DE LA PUCELLE. — CAPITULATION DE TROYES.

L'armée royale n'avait point avec elle de grandes provisions de vivres. Elles furent bientôt épuisées, et, dans les cinq jours que Charles VII passa devant Troyes, la disette se fit vivement sentir. Les soldats en furent ré-

duits à égrener les épis de blé sur leurs tiges. Heureusement, il y avait tout près les champs de fèves ensemencés sur la parole de Frère Richard : les Français en firent largement leur profit.

Il n'en régnait pas moins dans le camp une grande inquiétude. Devant cette résistance des habitants de Troyes, c'était le cas, on le comprenait bien, de prendre sans retard une résolution décisive. Mais à quelle résolution s'arrêter? Pour en délibérer, Charles VII assembla son conseil. Les principaux capitaines, le duc d'Alençon, le duc de Bourbon, le comte de Vendôme furent invités à y assister; mais on n'en dit rien à Jeanne, et on ne l'appela pas à la délibération.

C'est l'archevêque de Reims, chancelier de France, qui prit le premier la parole. Son avis était qu'il n'y avait qu'à lever le siège et à retourner vers la Loire. « Nous n'avons, dit-il, ni argent, ni vivres, ni artillerie suffisante. Que faire sans provisions et sans espoir de secours? Il n'en peut venir que de Gien, et Gien est à une distance de trente lieues. »

La plupart des membres du conseil, invités à exprimer leur sentiment, se rangèrent à l'avis du chancelier[1]. Aux raisons présentées, on ajouta que la ville d'Auxerre, ayant refusé d'ouvrir ses portes à l'armée royale, il n'y avait pas apparence que la garnison de Troyes, beaucoup plus nombreuse et protégée par de solides murailles, consentît à se retirer.

Le seigneur de Trèves, Robert Le Maçon, ancien chan-

1. *Chronique de la Pucelle*, pp. 315 et suiv.; — JEAN CHARTIER, *Procès*, t. IV, p. 73.

celier de France, se permit d'exprimer une opinion différente. Il commença par demander pourquoi la Pucelle n'assistait pas au conseil. Il rappela que si le Roi avait entrepris cette campagne, il l'avait fait sans se dissimuler l'insuffisance de ses troupes et la pénurie du trésor, mais uniquement sur les instances de Jeanne lui assurant que c'était la volonté de Dieu qu'il fût sacré et couronné comme l'avaient été ses prédécesseurs les rois de France. Il convenait donc, avant de prendre toute résolution contraire, d'entendre la Pucelle et de lui demander ce qu'elle pensait[1].

Le Roi goûta la proposition de son fidèle conseiller, et l'on alla sur-le-champ chercher Jeanne. La jeune fille se présente, fait à Charles sa révérence accoutumée et prête une oreille attentive aux explications que lui donne Regnault de Chartres et aux considérations qu'il venait de faire valoir devant le conseil. « A vous maintenant, conclut l'archevêque, de dire votre opinion au Roi et quelle chose il vous semble qu'il y aurait à faire. »

— Parlez, Jeanne, fit Charles VII; si vous dites chose profitable et raisonnable, volontiers on la fera.

— Me croirez-vous? répondit la jeune Lorraine.

— Oui, selon ce que vous direz.

— Gentil roi de France, Troyes est à vous. Si vous voulez demeurer cy, avant trois jours elle sera en votre obéissance par force ou par amour; n'en faites nul doute.

Le chancelier reprit :

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 317; — JEAN CHARTIER, *op. cit.*, p. 74.

— Qui serait certain de l'avoir dans six jours l'attendrait bien jusque-là. Mais dites-vous vrai?

— Oui, je dis vrai, repartit Jeanne.

Sur cette parole on résolut d'attendre [1].

Ce conseil tenu sous les murs de Troyes, ce procédé du chancelier de France qui, à l'insu et en l'absence de la Pucelle, met la retraite sur la Loire en délibération, et qui l'eût obtenue sans l'intervention de l'honnête homme qui a nom Robert Le Maçon, ouvre la série des manœuvres publiques et secrètes qui ne cesseront d'entraver l'action de Jeanne dans le cours de sa mission guerrière. Ici l'opposition jette le masque : elle le reprendra toutes les fois qu'elle le jugera expédient; mais elle sera toujours l'opposition.

Faut-il s'en étonner? Les hommes ne cessent jamais d'être des hommes, et les grandes œuvres ne se sont jamais accomplies sans contradiction. La vierge Lorraine avait rencontré sur sa route des politiques et des favoris; c'était inévitable. Les politiques, les habiles comme les médiocres, — les médiocres surtout, — ne souffrent pas qu'on se mette en travers de leurs plans et de leurs combinaisons. Les favoris défendent avec férocité — comme la tigresse ses petits — la faveur dont ils sont l'objet et les avantages de tout genre qu'ils en retirent. Qu'on ne cherche pas en des régions plus hautes l'explication de la conduite qu'ont tenue et que tiendront jusqu'à la fin envers Jeanne d'Arc, Regnault de Chartres, La Trémoille et leurs partisans.

1. Jean Chartier, p. 75; — *Journal du siège*, p. 182; — *Chronique de la Pucelle*, p. 318.

Au sortir du conseil auquel elle venait d'assister, la Pucelle monte à cheval et, un bâton à la main, va dans tout le camp ordonner qu'on prépare l'assaut pour le lendemain. On met les canons et une petite bombarde qu'on avait[1], en batterie. Chevaliers, écuyers, gens de pied et de tous états apportent des fagots, des pièces de bois, des tables, des fenêtres pour protéger l'artillerie et favoriser l'approche de la place. On fait des fascines pour combler les fossés.

Ces préparatifs ne pouvaient passer inaperçus des Troyens. Alarmés de ce qu'ils voient, ils vont en toute hâte prévenir l'évêque et Frère Richard. Ce qui ajoute à leur frayeur, c'est que plusieurs d'entre eux assuraient avoir vu autour de l'étendard de la Pucelle une « infinité de papillons blancs[2]. »

— Il n'y a pas de temps à perdre, leur dit alors Jean Laiguisé ; c'est le moment de prendre une décision.

A ces mots, la foule se transporte au logis des seigneurs de Rochefort et de Plancy, qui commandaient la garnison anglo-bourguignonne, et leur signifie « qu'ils mettront les gens du Roi dedans ladite ville, qu'ils le veuillent ou non[3]. » Cette déclaration faite, une députation tant de bourgeois que de gens de guerre, ayant l'évêque à sa tête, vient trouver Charles VII et lui propose de lui rendre la cité de Troyes. Les conditions furent bientôt arrêtées. La garnison se retirerait *avec ce*

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 318.

2. *Chronique de la Pucelle*, loc. cit. — « Et aucunes simples gens disoient qu'ils avoient veu autour de l'estendart de la dicte Pucelle une infinité de papillons blancs. »

3. Jean Rogier, *op. cit.*, pp. 296, 297.

qu'elle possédait, les habitants promettraient obéissance au Roi, et tout serait oublié[1].

Le lendemain, à la première heure, Jeanne entrait dans la ville avec bon nombre de gens de trait qu'elle plaçait le long des rues pour faire honneur au cortège royal et prévenir tout désordre. Du reste, par commandement du Roi, des hérauts crièrent « que nul ne fût si hardi, sur peine de la hart, d'entrer dans les maisons et de prendre rien contre le gré et la volonté de ceux de la ville[2]. » A neuf heures du matin (10 juillet), Charles, entouré des seigneurs et capitaines, « bien habillés et montés », entrait à cheval dans Troyes recouvrée. Il y entendit la messe, puis retourna dans sa tente. « Les bourgeois renvoyèrent vers lui grands présents de vivres et autres choses. Ils lui firent serment d'être bons et loyaux, et tels se sont-ils montrés depuis[3]. »

Le gros de l'armée demeura, ce jour-là, dans les champs sous le commandement de messire Ambroise de Loré. Le lendemain, 11 juillet, les troupes royales entrèrent dans Troyes et la traversèrent « en belle ordonnance. Les habitants leur firent grande fête et grande joie, et ceux de l'armée eurent vivres à plaisir[4]. » Dans la journée, Charles VII quittait Troyes et se dirigeait vers Châlons.

Lorsque les Anglo-Bourguignons sortirent de la place, ainsi qu'il avait été arrêté, ils emmenaient avec eux les

1. *Chronique de la Pucelle,* loc. cit.; — JEAN CHARTIER, *op. cit.,* p. 76.

2. *Relation du greffier de La Rochelle,* op. cit., p. 342.

3. *Ibid.;* — *Chronique de la Pucelle,* p. 319.

4. *Chronique de la Pucelle,* p. 319.

Français qui étaient leurs prisonniers; les termes de la capitulation, disaient-ils, leur en donnaient le droit. Jeanne ne voulut pas le souffrir. Elle vint à la porte de la ville, et arrêtant les prisonniers français : « En nom Dieu, fit-elle, ils ne les emmèneront pas. » Elle les fit remettre tous en liberté; Charles VII, avec une générosité vraiment royale, paya leur rançon[1].

Ce même jour, 11 juillet, les habitants de Troyes mandaient à ceux de Reims l'événement considérable qui s'était accompli dans leur cité; comme quoi, à la suite d'un entretien que « Révérend Père en Dieu, monseigneur l'évêque de leur ville[2] », avait eu avec le roy Charles, ils avaient fait audit Roy plénière obéissance; et ils priaient les habitants de Reims de faire de même; qu'ils seraient très joyeux, quand ils l'auraient fait : d'autant que le roy Charles, ajoutaient-ils, était « le prince de la plus grande discrétion, entendement et vaillance qui fût issu de la maison de France[3]. »

Dans les courts instants que Jeanne d'Arc passa au milieu des habitants de Troyes, — elle n'y coucha point[4], — ils lui demandèrent de vouloir bien tenir un enfant sur les fonts du baptême. La jeune Lorraine s'y prêta volontiers. Elle emporta de ces braves gens un si bon souvenir que, à la fin de la campagne de l'Ile-de-France, elle leur écrivait le 22 septembre des lettres « par

1. *Ibid.*; — JEAN CHARTIER, p. 76.
2. Pour reconnaître le service que Jean Laiguisé lui avait rendu, Charles VII l'anoblit lui et sa famille. (*Gallia christiana*, t. XII, col. 514.)
3. JEAN ROGIER, *op. cit.*, pp. 295, 296.
4. *Procès*, t. I, p. 102.

lesquelles elle se recommandait au clergé, bourgeois et habitants de Troyes, leur faisait savoir de ses nouvelles et qu'elle avait été blessée devant Paris[1]. »

L'imagination populaire ne prit pas aisément son parti de cette soumission inattendue de la ville de Troyes. Elle y mêla du merveilleux et ne s'en rendit compte qu'à ce prix. Le bruit se répandit jusqu'à La Rochelle, qui en a informé la postérité, qu'à l'arrivée et au départ du Roi, « ceux de la ville qui estoient sur la muraille virent une grande compaignie de gens d'armes, qui estoient bien de cinq à six mille hommes, tous armées au chef, tenant chacun une lance à un fenon blanc en sa main (à banderolles de satin blanc) et suyvoient le Roi à la distance d'un trait d'arc. Et sitost que le Roy fust bougé, ne sceurent ce qu'ils devinrent[2]. »

Ces hommes d'armes à banderolles blanches flottantes qui suivaient Charles VII à distance étaient probablement ceux de la compagnie de la Pucelle. Seulement, au lieu d'une centaine, on y en supposa de cinq à six mille.

Devant la soumission de Troyes et les faits accomplis, le grand chancelier de France fut obligé de reconnaître la justesse des prévisions de Jeanne d'Arc. Il se dit que le Dauphin pourrait tout aussi bien être sacré. Alors il se ressouvint qu'il était archevêque de Reims et il jugea bon de le rappeler à ses diocésains. Le 12 juillet, il adressait aux habitants de Reims des lettres épiscopales, afin qu'ils se disposassent à recevoir le Roi « honorable-

1. *Procès*, t. I, p. 103; t. V, p. 145.
2. *Relation du greffier de La Rochelle*, op. cit., p. 343.

ment à son sacre; à quoi faire il les priait et les exhortait[1]. »

II.

SOUMISSION DE CHALONS-SUR-MARNE. — JEANNE Y REVOIT DES HABITANTS DE SON VILLAGE. — MARCHE SUR REIMS. — LES NOTABLES RÉMOIS A SEPT-SAULX. — ENTRÉE DU ROI DANS LA VILLE DU SACRE.

Le treizième jour de juillet, le frère du capitaine de Reims, Jean de Châtillon, écrivait aux Rémois et leur mandait que les gouverneurs, chevaliers et écuyers n'étaient pour rien dans la soumission de Troyes; « que ladicte entrée des Français avait été faite par la séduction de l'évêque et du doyen dudict Troyes, par le moien d'un cordelier nommé frère Richard; » que les seigneurs de Rochefort, Philibert de Moulant et autres, avaient interrogé Jehanne la Pucelle, et que « c'estoit la plus simple chose qu'il vit oncques, qu'en son faict n'avait ny rime ny raison, et ne la comparoit pas à si vaillante femme comme madame d'Or[2]. »

Trois jours après la soumission de Troyes (14 juillet),

1. JEAN ROGIER, *op. cit.*, pp. 297, 298.

2. J. ROGIER, *op. cit.*, pp. 296-297. — On croit que la dame désignée sous le nom de « *Madame d'Or* » serait Guillemette Marighier, servante de la duchesse de Bourgogne; sa belle chevelure blonde lui avait valu ce surnom de « Madame d'Or. » Philippe le Bon l'avait honorée de son attention, et elle n'avait pas été, pense-t-on, étrangère au choix du nom de l'Ordre de la Toison d'Or. La conjecture n'est pas invraisemblable au sujet d'un prince à qui les chroniqueurs du temps reconnaissent vingt-sept femmes, dont trois légitimes et vingt-quatre maîtresses. (REIFFENBERG, *Histoire de la Toison d'Or*, Introduction, p. XXV. — SIMÉON LUCE, *Jeanne d'Arc à Domremy*, pp. 182-183.)

la ville de Châlons-sur-Marne suivait son exemple. Charles VII avait envoyé un héraut aux habitants, afin qu'ils se préparassent à le recevoir et à lui faire obéissance. A Bussy-Lettré, des députés de Châlons se présentèrent au jeune Roi.

Le Dauphin produisit sur eux une si bonne impression, et ils firent à leurs concitoyens un rapport si favorable de l'accueil qu'ils avaient reçu, que ceux-ci, réunis en assemblée générale, décidèrent de se soumettre et d'obéir au roi Charles comme à leur souverain. A son approche, l'évêque[1] et les principaux bourgeois viennent au-devant de lui et lui offrent les clefs de leur cité. Charles y entra avec grande joie et y passa la nuit. Le lendemain, après avoir désigné des capitaines et des officiers pour y commander en son nom, il sortait de Châlons et prenait la route de Reims. Encore une journée de marche et l'on touchait au terme du voyage.

Comme les habitants de Troyes, ceux de Châlons mirent les Rémois au courant de ce qui s'était passé chez eux. Dans la lettre qu'ils leur écrivirent, ils louaient fort la personne du Roi. Il était « doux, gracieux, piteux et miséricordieux, belle personne, de bel maintien et de haut entendement. » Ils engageaient fort ceux de Reims à aller au-devant de lui ; « ils en recevraient grande joie et honneur[2]. »

1. Jean de Saarbruck, oncle de Robert de Saarbruck, le damoiseau de Commercy. Il était fils de Jean II, seigneur de Commercy. En 1404, il était promu à l'évêché de Verdun ; en 1420, il fut transféré à celui de Châlons. Il mourut en 1438. (*Gallia christiana*, t. X, colonnes 894-895.)

2. Jean Rogier, *op. cit.*, p. 298.

A la joie qu'éprouvait Jeanne de voir les sujets du gentil Dauphin se remettre en son obéissance s'ajouta un plaisir auquel elle ne s'attendait pas. Elle retrouva dans la ville de Châlons des gens de son village, de son cher Domremy : Gérardin d'Epinal, dont elle avait tenu un enfant sur les fonts baptismaux, Jean Morel, un de ses parrains, et trois autres compatriotes. Elle apprit de leur bouche que Jacques d'Arc, son père, comptait la rejoindre à Reims. A Jean Morel elle donna un habit rouge qu'elle avait porté. Son ancienne connaissance, Gérardin d'Epinal, lui demanda si, dans la bataille, elle ne craignait pas les coups de lance. Jeanne répondit qu'elle ne craignait que les traîtres [1].

Tout en poursuivant sa marche de Châlons sur Reims, Charles VII n'était pas sans inquiétude. Il n'ignorait pas la démarche tentée auprès de ses compatriotes par le défenseur intraitable de la cause anglo-bourguignogne, Pierre Cauchon, évêque de Beauvais. Vers la fin du mois de mai précédent, ce prélat était venu à Reims réchauffer les sentiments anti-français de ses habitants, et le 26 mai, jour de la Fête-Dieu, il avait présidé la procession et porté le Saint-Sacrement dans les rues de la cité [2]. Qu'allait-il advenir, se demandait Charles, si les Rémois opposaient de la résistance?

— N'ayez crainte, gentil Dauphin, lui répondait Jeanne;

1. *Procès*, t. II, p. 423. — L'auteur d'une *Histoire du diocèse de Laon* (1783), D. Le Long, dit, p. 369, que Charles VII, étant à Châlons, fit le pèlerinage de Notre-Dame-de-l'Épine. D'après M. le chanoine Lucot, archiprêtre de Châlons (*Jeanne d'Arc en Champagne*, opuscule de 21 pages), Jeanne l'y aurait accompagné.

2. *Mémoires de Pierre Coquault*, t. III, p. 642. — Henri Jadart, *Jeanne d'Arc à Reims*, p. 25. In-8°, Reims, 1887.

les bourgeois viendront au-devant de vous. Avant que vous soyez sous les murs de leur ville, ils feront leur soumission.

— Mais, reprenait le Roi, s'ils résistent, nous n'avons ni artillerie, ni machines de guerre pour mener un siège.

— N'importe, répliquait la jeune guerrière, marchez toujours et ne doutez de rien. Si vous voulez agir virilement, vous serez bientôt maître de tout votre royaume[1].

Le langage que Jeanne tenait au *gentil Dauphin*, elle n'avait cessé de le faire entendre aux capitaines et aux gens de guerre depuis le commencement de l'expédition. « Allez hardiment, leur disait-elle, et ne craignez rien; tout tournera bien; vous ne trouverez personne qui veuille vous nuire; vous ne rencontrerez pas même de résistance[2]. »

Tantôt à l'avant-garde que conduisaient le maréchal de Boussac et le sire de Rais, avec La Hire et Poton de Xaintrailles pour lieutenants, tantôt à l'arrière-garde, le plus souvent au corps de bataille près du Dauphin et du duc d'Alençon[3], la jeune guerrière entretenait dans tous les cœurs la confiance en l'heureuse issue de la campagne. Ce qui était bien fait pour affermir l'armée dans ce sentiment, c'était la facilité avec laquelle les châteaux et forteresses qu'on rencontrait sur la route se mettaient en l'obéissance du Roi. Dès qu'on signalait une de ces places, Jeanne envoyait des hérauts dire à ceux du dedans : « Rendez-vous au Roi du ciel et au gentil roi

1. *Procès*, t. III, p. 118. Déposition du président Simon Charles.
2. *Ibid.*, p. 76. Déposition de Gobert Thibault.
3. Monstrelet, liv. II, ch. LXIII; t. IV, p. 337; — Perceval de Cagny, *Procès*, t. IV, pp. 18-19.

Charles. » Et les hommes d'armes et leurs capitaines, « ayant cognoissance des grans merveilles avenues et faites par la Pucelle, se mettaient franchement en l'obéissance du Roi. Et ceux qui refusaient, Jeanne y allait en personne, et estoit tousjours devant à parler aux barrières; et tous lui obéissaient[1]. »

Cependant, on approchait de Reims. De crainte que les Rémois ne refusassent de lui ouvrir leurs portes, le Dauphin s'arrêta à quatre lieues de la ville, à Sept-Saulx[2], et il se logea dans un château qui servait aux archevêques de résidence d'été. Quelle ne fut pas la surprise et tout ensemble la joie de Charles VII lorsqu'on lui annonça, le jour même, une députation de notables bourgeois qui venait lui remettre les clefs de leur ville, et l'assurer de leur pleine et entière soumission[3]? Assurément, c'était la meilleure et la plus agréable réponse qu'ils pussent faire aux lettres du Roi, à celles que les habitants de Troyes et de Châlons leur avaient écrites en dernier lieu, et à celle qu'ils avaient reçue également de Regnault de Chartres, leur archevêque.

Ce n'est pas à cette démarche que s'attendait le capitaine de la ville de Reims pour le duc de Bourgogne, Guillaume de Châtillon[4]. Le 4 juillet, à Château-Thierry où se trouvait ce seigneur, le bailli de Reims était venu, au nom de ses concitoyens, le prier de se rendre dans

1. Perceval de Cagny, *Procès*, t. IV, *ibid.*

2. Sept-Saulx, canton de Verzy, arrondissement de Reims, département de la Marne.

3. Jean Rogier, *op. cit.*, pp. 298-299.

4. Guillaume, seigneur de Châtillon et de La Ferté en Ponthieu, ami de Jean de Luxembourg.

leur ville avec une cinquantaine de chevaux seulement. Cette particularité éveilla les soupçons du capitaine. Il se demanda si l'intention des Rémois ne serait pas d'ouvrir leurs portes au Dauphin. Dans tous les cas, à se rendre au milieu d'eux, il devait le faire, non avec quarante ou cinquante cavaliers, mais avec une troupe imposante d'hommes d'armes. Il répondit donc aux habitants qu'il fallait au moins trois ou quatre cents combattants pour défendre la ville, et qu'il n'en prendrait la garde qu'à la condition d'occuper le château de Porte-Mars avec cinq à six des bourgeois les plus notables.

Peu de jours après, Guillaume de Châtillon se présentait sous les murs de la cité avec les seigneurs de Saveuse et de l'Isle-d'Adam, et une troupe nombreuse. Les Rémois refusent de lui ouvrir leurs portes et de le recevoir. Châtillon alors les engage à tenir bon cinq à six semaines; l'armée que préparait le duc de Bourgogne ne pouvait être prête plus tôt. Les bourgeois de Reims gardèrent leurs portes fermées, et laissant le capitaine bourguignon se morfondre dehors, ils se réservèrent de prendre tel parti qu'il leur plairait[1].

Celui auquel ils s'étaient arrêtés comblait les espérances de la Pucelle et du Dauphin. Charles accorda à ses loyaux sujets amnistie complète. Le 16 juillet, vers neuf heures du matin, Regnault de Chartres fit son entrée dans sa ville archiépiscopale. Le soir, Charles VII se présenta aux portes de Reims, suivi de ses troupes; il fut reçu solennellement par le grand chancelier, par tous les corps et confréries et par une foule immense,

1. Jean Rogier, *op. cit.*, pp. 292-294.

toutes bannières déployées, au cri national de : « Noël ! Noël ! » A côté du Dauphin chevauchait Jeanne la Pucelle « qui fut moult regardée[1]. » Tous les yeux se portaient sur Charles VII, mais ils se portaient encore plus avidement sur Jeanne que l'on considérait « comme une apparition céleste[2]. »

Il avait été décidé que le sacre aurait lieu sans délai aucun, le lendemain 17 juillet. La nuit qui précéda fut employée à préparer les choses nécessaires pour la cérémonie. On fit grande diligence. Les habits destinés au Roi furent aussi beaux que ceux qui servaient d'ordinaire, mais qu'on n'avait pu se procurer, ces habits étant gardés en l'abbaye de Saint-Denis, près Paris.

C'était merveille que le Dauphin eût traversé sans livrer bataille les quatre-vingts lieues de pays ennemi qui le séparaient de Reims; mais c'était merveille encore plus grande que le sacre pût avoir lieu. Eût-il été possible si la Sainte-Ampoule eût disparu ? Or, les partisans de la cause anglo-bourguignonne avaient songé à ce moyen de l'empêcher; ils s'étaient proposé de s'emparer de force du vase précieux et de le transporter en lieu sûr. Furent-ils surpris par la promptitude des événements ? n'eurent-ils pas le temps d'exécuter leur dessein ? ou bien, s'ils essayèrent, les partisans de la cause française avaient-ils de leur côté pris leurs précautions et faisaient-ils bonne garde autour du dépôt sacré ? Quelle que soit la

1. *Chronique de la Pucelle*, pp. 319-323; — *Journal du siège*, p. 113; — Jean Chartier, *Procès*, t. IV, p. 77.

2. *Mémoires de Pie II*, Procès, t. IV, p. 514. — « Magnus circa Delphinum salutantium concursus, dit cet auteur; major circa Puellam, quam veluti divinum aliquod numen intuebantur. »

cause de cet avortement, le ciel voulait que le descendant de saint Louis reçût l'onction que ses prédécesseurs avaient reçue, et la Sainte-Ampoule fut sauvée [1].

III.

LE SACRE. — JEANNE AUX GENOUX DE CHARLES VII.

Le jour du sacre, 17 juillet, dès le matin [2], les quatre gentilshommes députés par le Roi, le maréchal de Boussac, les sires de Graville et de Rais, Louis de Culan, amiral de France, armés de toutes pièces, tenant chacun leur bannière en la main, allèrent à cheval à l'abbaye de Saint-Remy où la Sainte-Ampoule était gardée. Ils furent reçus par l'abbé Jean Canart, et, à sa requête, ils jurèrent sur l'Évangile « de ne pas souffrir qu'il fût fait aucun tort à la précieuse relique et d'exposer, s'il le fallait, leur vie pour sa conservation. » Ils se constituaient en outre ôtages de la Sainte-Ampoule, déclarant qu'ils demeureraient à l'abbaye jusqu'à son retour. Sur la réponse de l'abbé qui ne leur demandait qu'une chose, l'accompagner et la ramener sûrement, le cortège se mit en marche. En tête s'avançaient les religieux de l'abbaye en aube; puis venait le Grand-Prieur revêtu d'une chape d'or, montant une haquenée blanche envoyée par ordre du Roi, la Sainte-Ampoule suspendue à son cou par une

1. *Mémoires de Pie II*, Procès, t. IV, p. 513; — Dom Marlot, *Histoire de la ville de Reims*, t. IV, p. 174. 4 volumes in-4°, Reims, 1846.

2. C. Leber, *Des cérémonies du sacre*, p. 148; 1 vol. in-8°. Paris, 1825.

chaîne d'argent, sous un dais de moire d'argent. A ses côtés chevauchaient les quatre seigneurs chargés de veiller sur la sainte relique[1]. Arrivé devant l'église Saint-Denis, l'abbé de Saint-Remy fut reçu par l'archevêque Regnault de Chartres, entouré des membres du chapitre et d'un nombreux clergé. Après avoir promis, foi de prélat, de rendre fidèlement la Sainte-Ampoule au Grand-Prieur, Regnault de Chartres la prit entre ses mains, entra solennellement dans la cathédrale, et, traversant la nef avec son cortège, vint la déposer au milieu du maître-autel. Les quatre seigneurs qui avaient escorté l'abbé de Saint-Remy escortèrent aussi l'archevêque. Ils entrèrent à cheval dans l'église et ne mirent pied à terre qu'à la porte du chœur.

Au moment fixé par le cérémonial, Charles VII, précédé de ses grands officiers, avait franchi le seuil de l'église et était venu s'agenouiller au milieu du chœur sur

1. C. Leber, *op. cit.*, pp. 148, 149, 181; — Marlot, *Histoire de Reims*, pp. 42-58. — Le vase dans lequel était contenue l'huile sainte était une petite fiole de verre blanc, laquelle aurait appartenu, croit-on, à saint Remy. Cette petite fiole était placée dans l'intérieur d'une colombe d'or, au bec et pattes de corail, fixée sur un plat de vermeil ciselé et orné de pierreries. (D. Marlot, *op. et loc. cit.*) Quant à l'origine de l'huile de la Sainte-Ampoule, les anciens auteurs la placent au baptême de Clovis et l'expliquent miraculeusement. Selon les uns, c'est une colombe, selon les autres, c'est un ange qui l'aurait apportée du ciel. Ce qui paraît le plus vraisemblable au P. Longueval (*Histoire de l'Église gallicane*, livre V), c'est que saint Remi voulant baptiser Clovis et n'ayant pas de chrême, mit deux fioles sur l'autel, lesquelles se trouvèrent miraculeusement remplies.

Le reliquaire et le vase qu'il contenait furent brisés publiquement par le conventionnel Rühl sur la place royale de Reims en 1793. L'orfèvrerie fut envoyée à la Monnaie. On ne sauva que deux fragments du verre et quelques parcelles du chrême.

le magnifique prie-Dieu qui lui avait été préparé. Conformément à l'usage, le héraut d'armes Berri fit l'appel des pairs soit ecclésiastiques, soit laïques qui devaient se ranger autour du Roi. Les pairs laïques étaient les ducs de Bourgogne, de Normandie, de Guyenne, et les comtes de Flandre, de Toulouse et de Champagne; les pairs ecclésiastiques étaient l'archevêque-duc de Reims, les évêques-ducs de Laon et de Langres, et les évêques-comtes de Châlons, Beauvais et Noyon[1].

Chacun de ces personnages avait à remplir un office déterminé. A l'archevêque de Reims appartenait le privilège d'oindre, de sacrer et de couronner le nouveau Roi; à l'évêque de Laon, celui de tenir la Sainte-Ampoule; à l'évêque de Langres, celui de tenir le sceptre; à l'évêque de Beauvais, de tenir le manteau royal; à l'évêque de Châlons, de présenter l'anneau; à l'évêque de Noyon, de ceindre au prince le baudrier.

Parmi les pairs laïques, le duc de Bourgogne tenait l'épée et la ceignait au Roi; le duc de Guyenne portait la première bannière carrée; le duc de Normandie, la seconde; le comte de Toulouse, les éperons; le comte de Champagne, la bannière royale; le comte de Flandre, une des épées du roi. Lorsque le prince se présentait à l'autel, tous les pairs soutenaient la couronne royale.

Le costume de cérémonie des pairs laïques était des plus riches : ils portaient des vêtements faits d'étoffe d'or, une ceinture d'or également, un manteau de drap violet doublé et bordé d'hermine, et une couronne ducale sur un bonnet de satin violet.

1. En fait de préséance, les pairs ecclésiastiques avaient le pas sur les pairs laïques; ils ne le cédaient qu'aux princes du sang.

Les pairs ecclésiastiques, en chape de drap d'or et en mitre, se tenaient près de l'autel, du côté de l'Epître.

L'appel que fit entendre le héraut Berri permit de constater l'absence de dix pairs sur douze : deux pairs ecclésiastiques seuls étaient présents, l'archevêque de Reims Regnault de Chartres, et Jean de Saarbruck évêque de Châlons. Le duc d'Alençon prit alors la place du duc de Bourgogne; le comte de Clermont, le sire de La Trémoille, le comte de Vendôme, les seigneurs André et Gui de Laval « tous en habits royaux[1] », celle des autres pairs laïques; et les évêques d'Orléans (Jean de Saint-Michel), de Séez (Robert de Rouvres), et deux autres prélats dont on n'a pas gardé les noms, celle des pairs ecclésiastiques absents[2].

Devant le Roi, le sire d'Albret tenait haut l'épée de connétable. Enfin, à côté de Charles VII, on voyait Jeanne d'Arc, son étendard à la main. « Il avait été à la peine; c'était bien raison qu'il fût à l'honneur[3]. »

« Et fut moult belle chose à voir ce beau mystère, écrivaient des témoins de cette imposante scène. Et durant ledit mystère, la Pucelle s'est tenue toujours joi-

1. Monstrelet, *Chronique*, livre II, chap. LXIV. — Ce chroniqueur met à la place d'André et de Gui de Laval, pour représenter deux des pairs laïques absents, le seigneur de Beaumanoir, Breton, et le seigneur de Mailly, gentilhomme de Touraine.

2. Les villes épiscopales des quatre pairs ecclésiastiques absents, Laon, Beauvais, Noyon et Langres, étaient alors au pouvoir des Anglo-Bourguignons. — L'évêque de Séez avait été promu à ce siège par Martin V en 1422. Il fut conseiller de Charles VII et employé par lui à de nombreuses missions. Transféré en 1433 par Eugène IV au siège de Maguelonne, il y résida peu : il mourut en 1453. (*Gallia christiana*, t. I, col. 698; t. VI, col. 801-802.)

3. *Procès*, t. I, p. 187.

gnant le Roy, son étendard à la main. Et était moult belle chose de voir les belles manières que tenait le Roy et aussi la Pucelle[1]. »

Avant de procéder au sacre, l'archevêque officiant, Regnault de Chartres, adressa au Roi la requête d'usage, à savoir « de conserver aux évêques et aux églises à eux commises, le privilège canonique, loi et justice due. »

Charles, la tête couverte, la main sur l'Evangile, répondit en latin :

« Moi, par la grâce de Dieu, au moment d'être sacré roi de France, promets devant Dieu et à ses saints que je conserverai le privilège canonique, loi et justice à chacun de vous, prélats, et vous défendrai, Dieu aidant, tant que je pourrai.

« Je promets, au nom de Jésus-Christ, au peuple chrétien à moi sujet ces choses : premièrement, que je garderai à l'Eglise ce peuple chrétien; puis, que je le défendrai de toutes rapines et de toutes iniquités; puis, que sur tous jugements, je commanderai équité et miséricorde; puis, que je travaillerai de tout mon pouvoir à mettre hors de ma terre tous les hérétiques déclarés par l'Eglise.

« Toutes choses dessus dites, je les confirme par serment. »

Le serment royal prononcé, les pairs se tournèrent vers les assistants, comme pour les prendre à témoins.

En ce moment le Roi revêtit les ornements royaux que l'on avait disposés sur l'autel. Le duc d'Alençon lui

1. *Lettre de trois gentilshommes angevins*, t. IV, p. 339; — *Procès*, t. V, pp. 128-129.

chaussa les éperons d'o et l'arma chevalier; l'archevêque bénit l'épée royale et Charles la remit au sire d'Albret; puis Regnault de Chartres, assisté du Grand-Prieur de Saint-Remy, procéda aux cérémonies du sacre. Le Grand-Prieur ouvrit la Sainte-Ampoule et l'archevêque fit les onctions en disant :

« Je te sacre avec cette huile sanctifiée, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. »

Quand la couronne royale eut été placée sur sa tête, Charles VII, revêtu du grand manteau de velours bleu, semé de fleurs de lis d'or et doublé d'hermine, fut solennellement conduit au trône par l'officiant. Par trois fois Regnault de Chartres acclame le monarque et s'écrie : *Vivat rex in æternum!* [1]

Les pairs font entendre à leur tour la même acclamation. Les portes de la cathédrale s'ouvrent toutes grandes, la foule s'y précipite au cri de : « Noël! Noël! » Et les trompettes sonnèrent si fort « que les voûtes de l'église semblaient devoir se fendre. »

La cérémonie, commencée à neuf heures du matin, finissait à deux heures après-midi.

Lorsque Charles VII eut été sacré et couronné, Jeanne

1. « Vive le Roi à jamais! ».

Une des particularités intéressantes de la messe du sacre était l'offrande. Elle avait lieu de cette manière :

Le Roi, précédé des hérauts d'armes, du grand-maître des cérémonies et des seigneurs qui portaient les offrandes, venait à l'autel baiser la croix que l'officiant lui présentait. Ces offrandes étaient : un pain d'or, un pain d'argent, un grand vase d'argent doré rempli de vin, une bourse de velours rouge brodée d'or contenant treize pièces d'or frappées pour la circonstance. Les pairs accompagnaient le Roi à l'offrande : les pairs ecclésiastiques se tenaient à droite, et les pairs laïques à gauche. (C. Leber, *Des cérémonies du sacre*, p. 420.)

d'Arc se jeta à ses pieds, embrassa ses genoux et lui dit, « pleurant à chaudes larmes : »

« Gentil Roy, maintenant est exécuté le plaisir de Dieu qui voulait que vinssiez à Reims recevoir votre digne sacre, montrant que vous êtes vrai Roy et celui à qui le royaume doit appartenir. »

« Et qui l'eût vue accoler le Roy à genoux et lui baiser le pied, en eût eu pitié. Et en parlant ainsi, elle provoquait plusieurs à pleurer[1]. »

A l'occasion de son sacre, Charles VII fit comtes les seigneurs de Sully et de Laval, et le sire de Rais maréchal. Il y eut aussi, ce jour-là, beaucoup de nouveaux chevaliers. Le roi en arma dans l'église trois de sa main. Parmi les trois se trouvait le fameux dámoiseau de Commercy[2], qui s'était rendu à Reims « bien accompagné de gens de guerre, les offrant au service du roi. » Au rapport du *Journal du siège* et de Cousinot de Montreuil, René de Bar était venu aussi assister au sacre et faire acte de soumission à son suzerain[3]. Si, comme d'autres

1. *Chronique de la Pucelle*, pp. 322-323; — *Journal du siège*, p. 114.

2. MONSTRELET, *Chronique*, livre II, chap. LXIV; t. IV, p. 339.

3. *Journal du siège*, p. 113; — *Chronique de la Pucelle*, p. 321; — JEAN CHARTIER, *Procès*, t. IV, p. 77.

Le dernier historien du roi René écrit : « Vers le commencement de juillet, René était encore sous les murs de Metz avec son beau-père : le 16, malgré ses avis, il avait rejoint l'armée royale à Reims, accompagné du sire de Commercy et d'un corps de troupes barroises, et, le 17, il assistait dans la basilique à l'importante cérémonie du sacre. » (LECOY DE LA MARCHE, *Le roi René*, t. I, p. 72. In-8°, Paris, 1875.)

Le Doyen de Saint-Thibaud, dont on invoque le témoignage pour soutenir la présence de René au siège de Metz jusqu'au 20 juillet, est peu exact quand il s'agit de préciser les dates. Cousinot de Montreuil et les rédacteurs du *Journal du siège*, aussi bien informés sinon

historiens l'avancent, il se trouvait ce jour-là non au sacre mais au siège de Metz, il ne tarda pas à rejoindre Charles VII et à faire, dans la campagne de l'Ile-de-France, cause commune avec lui.

Le duc d'Alençon, le comte de Clermont et les principaux seigneurs présents à Reims donnèrent eux aussi les éperons d'or à bon nombre de vaillants hommes de guerre : plus de trois cents furent faits chevaliers.

Ce même jour, le jeune Roi reçut à sa table, en l'hôtel archiépiscopal, Jeanne la Pucelle avec les prélats et seigneurs qui avaient assisté à la cérémonie. Il fut servi par le duc d'Alençon, le comte de Clermont et autres grands personnages. Pour être agréable au prélat qui l'avait sacré, Charles VII nomma son neveu, Antoine de Hellande, capitaine de Reims[1].

Deux jours après, le 19 juillet, on annonçait publiquement à Paris « que messire Charles de Valois, dimanche dernier passé, avait été sacré en l'église de Reims, en la manière que son père et les autres rois de France l'avaient été[2]. »

mieux que le chroniqueur lorrain, doivent dans le cas présent, ce semble, être suivis de préférence.

1. MONSTRELET, livre II, chap. LXIV; t. IV, p. 339.

2. CLÉMENT DE FAUQUEMBERQUE, greffier au Parlement de Paris, dans J. QUICHERAT, t. IV, p. 453.

Le Roi, dans ses libéralités, n'oublia pas la cathédrale de Reims et l'église Saint-Remy. A la cathédrale, il fit présent « du tapis de satin vert qui avait servi en son sacre, qu'on convertit en chappes, suivant l'inventaire de 1470. Il donna encore à la même église un ornement de velours rouge figuré, et un autre de damas blanc à fleurons d'or à celle de Saint-Remy. » (Dom MARLOT, ouvrage cité, t. IV, p. 175.)

IV.

LETTRE DE TROIS GENTILSHOMMES D'ANJOU A LA FEMME ET A LA BELLE-MÈRE DE CHARLES VII. — JEANNE D'ARC ET SON PÈRE A REIMS. — ACTIONS DE GRACES DANS LE ROYAUME A LA NOUVELLE DU SACRE. — LETTRE D'ALAIN CHARTIER.

Il devait en avoir coûté beaucoup à la jeune reine Marie d'Anjou et à sa mère la reine Yolande de renoncer au « saint voyage de Reims », et de n'assister point à cette belle cérémonie du sacre qui empruntait aux circonstances un caractère si solennel et si national. C'est sans doute pour déférer au désir exprimé par ces princesses que trois gentilshommes d'Anjou écrivirent à leurs *Souveraines et très redoubtées Dames* une lettre dans laquelle ils leur font part de leurs impressions et leur racontent quelques-unes des belles choses dont ils ont été témoins. Marie d'Anjou et Yolande de Sicile, qui chérissaient fort Jeanne, durent comme elle verser de douces larmes en apprenant de quelle manière leur Roi bien-aimé avait reçu « son digne sacre ! »

Quoique la lettre des trois gentilshommes angevins à la femme et à la belle-mère de Charles VII revienne sur des faits déjà exposés, on la lira, croyons-nous, sans effort, et même avec intérêt et plaisir.

« Nos souveraines et très redoubtées dames, plaise vous scavoir que yer (hier) le Roy arriva en ceste ville de Rains, ouquel (en laquelle) il a trouvé toute et pleine obéissance. Aujourd'hui (il) a esté sacré et couronné ; et a

esté moult belle chose à voir le beau mystère, car il a été auxi (aussi) solempnel et accoustré de toutes les besongnes y appartenans, auxi bien et si convenablement pour faire la chose, tant en abis royaux et autres choses à ce nécessaires, comme s'il eust mandé un an auparavant; et y a eu autant de gens que c'est chose infinie à escrire, et auxi la grande joie que chacun avait.

« Messeigneurs le duc d'Alençon, le comte de Clermont, le comte de Vendosme, les seigneurs de Laval et La Trémouille, y ont esté en abis royaux, et monseigneur d'Alençon a fait le roy chevalier, et les dessusditz représentaient les pairs de France; monseigneur d'Albret a tenu l'espée durant ledit mystère devant le Roy; et pour les pairs de l'Eglise y estoient, avec leurs croces et mitres, messeigneurs de Rains, de Chalons, qui sont pairs; et en lieu des autres, les évesques de Séez et d'Orléans, et deux autres prélas; et mondit seigneur de Rains y a fait ledit mystère et sacre qui luy appartient.

« Pour aller querir la Sainte-Ampolle en l'abbaye de Saint-Remy, et pour la apporter en l'église de Nostre-Dame, où a esté fait le sacre, furent ordonnez le maréchal de Bossac, les seigneurs de Rays, Graville et l'admiral avec leurs quatre bannières que chacun portait en sa main, armez de toutes pièces et à cheval, bien accompagnez pour conduire l'abbé dudit lieu, qui apportoit ladite Ampolle; et entrèrent à cheval en ladite grande église et descendirent à l'entrée du chœur, et en cest estat l'ont rendue après le service en ladite abaye; lequel service a duré depuis neuf heures jusqu'à deux heures. Et à l'heure que le Roy fut sacré, et auxi quand l'on lui assist la couronne sur la teste, tout homme cria Noël! et trompettes

sonnèrent en telle manière qu'il semblait que les voultes de l'église se deussent fendre.

« Et durant ledit mystère, la Pucelle s'est toujours tenue joignant du Roy, tenant son estendart en sa main. Et estait moult belle chose de voir les belles manières que tenoit le Roy et auxi la Pucelle. Et Dieu sache si vous y avez été souhaitées.

« Aujourd'hui ont été faitz par le Roy contes le sire de Laval et le sire de Sully, et Rays mareschal.

« Vendredi eut huit jours, le Roy mist le siège devant Troyes et leur fit moult forte guerre; si vindrent à obéissance; et y entra le dimanche après par composition. Et s'ils ne lui eussent fait obéissance à son plaisir, il les eust prins par puissance; car c'est une chose merveilleuse de voir la grande puissance des gens qui sont en sa compagnie. Le lundy suivant se partit le Roy de Troye tenant son chemin à Chalons. Ceux de Chalons ont envoyé devant demi-journée rendre obéissance. Le Roy y entrá jeudi et s'en parti vendredy tenant son chemin en ceste ville. Et pareillement ceux de ceste ville sont venus rendre obéissance, et sont bien joyeux de sa venue, comme ils le montrent à leur pouvoir.

« Demain s'en doibt partir le Roy tenant son chemin vers Paris. On dit en ceste ville (à Reims) que le duc de Bourgogne y a esté (à Paris) et s'en est retourné à Laon, où il est de présent; il a envoyé sitost devers le Roy qu'il arriva en ceste ville. A ceste heure nous espérons que bon traité y trouvera avant qu'ils partent. La Pucelle ne fait doubte qu'elle ne mette Paris en l'obéissance (du Roy).

« Audit sacre le Roy a fait plusieurs chevaliers, et

aussi lesdits seigneurs en font tant que merveilles; il y en a plus de trois cents nouveaux.

« Nos souveraines et redoubtées dames, nous prions le benoist Sainct-Esprit qu'il vous donne bonne vie et longue.

« Escript à Rains ce dimanche XVIIe de juillet.

« Vos très humbles et obéissants serviteurs,

« Beauveau[1], Moréal, Lussé. »

Jeanne eut à Reims, ainsi qu'on le lui avait annoncé à Châlons, la joie de voir et d'embrasser son père, sa mère et son bon oncle ou cousin Durand Laxart[2]. Ils étaient venus assister au triomphe de cette jeune fille dont tous les cœurs français bénissaient le nom et dont toutes les bouches publiaient les étonnantes victoires. Pleine de tendresse pour le village où elle avait vu la lumière, la Pucelle demanda au Roi qu'il daignât exempter de toutes tailles et impôts les localités de Greux et de Domremy. Charles lui octroya gracieusement sa demande, et Jacques d'Arc put en porter à ses concitoyens la bonne nouvelle.

Les lettres patentes d'exemption furent délivrées à

1. Peut-être Pierre de Beauveau, gouverneur d'Anjou et du Maine, qui avait fait cadeau d'un cheval à un des frères de Charles VII. (*Procès*, t. V, pp. 38, 128-131.)

L'original de cette lettre à été longtemps conservé aux Archives de l'abbaye de Bénissondieu en Forez. Elle a été imprimée pour la première fois dans la *Bibliothèque instructive* du P. Menestrier, t. II, p. 90. (*Procès*, t. V, pp. 127-128.)

Au dos de la lettre on lisait : « A la royne et à la royne de Secile, nos souveraines et très redoubtées Dames. »

2. *Procès*, t. II, p. 445. Déposition de Laxart. — *Procès*, t. III, p. 198. Déposition de *Husson Lemaistre*.

Château-Thierry le dernier jour de juillet. Charles VII y déclare spécialement que s'il octroie de grâce spéciale cette exemption de « toutes tailles, aides, subsides et subventions aux manans et habitans des ville et villaige de Greux et Domremy, c'est en faveur et à la requeste de notre bien aimée Jehanne la Pucelle, considéré le grant, haut et notable service qu'elle nous a fait et fait chacun jour au recouvrement de nostre seigneurie[1]. »

Les bourgeois de Reims firent grande chère au père de Jeanne et à sa mère qui paraît l'avoir accompagné. Il fut décidé par le Conseil de la cité que leur dépense à l'hôtel de l'*Asne rayé*[2] serait payée des deniers communs, et qu'on donnerait à Jacques d'Arc un cheval pour se retirer. Le trésorier du roi remit aussi, « du commandement et ordonnance de son seigneur », au père de la Pucelle la somme de soixante livres tournois[3].

Le patriotisme des Rémois ne se démentit pas au lendemain de l'événement mémorable qui s'était accompli dans leurs murs. Le dimanche qui suivit le sacre, ils firent une « procession générale pour rendre grâces à Dieu du couronnement du Roy et de la sortie des An-

1. *Procès*, t. V, pp. 137-139.

2. L'hôtel de l'*Ane rayé* se trouvait dans la rue du Parvis, devant la cathédrale. Sur la façade de celui qui l'a remplacé on a mis une plaque de marbre avec l'inscription suivante :

L'AN 1429
AU SACRE DE CHARLES VII,
DANS CETTE HÔTELLERIE APPELÉE ALORS L'ANE RAYÉ,
LE PÈRE ET LA MÈRE DE JEANNE D'ARC
ONT ÉTÉ LOGÉS ET DÉFRAYÉS
PAR LE CONSEIL DE VILLE.

3. *Procès*, t. V, pp. 141, 266, 267.

glais. Dans la suite, ils fournirent quantité de munitions de guerre pour aider Charles VII en plusieurs sièges. Jusqu'à l'an 1451, ils l'assistèrent de plus de deux cents mille livres[1]. »

Il y eut grande joie dans tout le royaume lorsque se répandit la nouvelle de la marche sur Reims et du sacre de Charles VII.

La ville de Tours en fut informée une des premières par les lettres que le duc d'Alençon écrivit à la jeune duchesse qui était alors à Orléans. Copie de ces lettres fut apportée à la duchesse douairière, mère du duc, Marie de Bretagne, qui résidait à Tours. « Et après lesdites lettres vues, fut faite grant solennité dans ladite ville, tant ès églises d'icelle comme autrement[2]. »

Tournay célébra le sacre du Dauphin par « des feux de joie, des fêtes, des processions[3]. »

A Poitiers, le Parlement, quand on lui en apporta la nouvelle, leva la séance et se rendit avec la population tout entière à la cathédrale où l'on chanta un *Te Deum*[4].

C'est peu de jours après le sacre, sur la fin de ce mois de juillet, que le secrétaire de Charles VII, Alain Chartier, écrivit à un souverain étranger, au duc de Savoie probablement, cette lettre débordante d'enthousiasme dans laquelle il place Jeanne d'Arc au-dessus des plus fameux capitaines de l'antiquité, Hector et Alexandre, Annibal et César. « Cette Pucelle, dit-il, n'est pas seu-

1. Dom Marlot, *Histoire de la ville de Reims*, t. IV, pp. 175-176.
2. *Procès*, t. V, pp. 264-265.
3. R. P. Ayroles, *La Libératrice*, p. 597.
4. De Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 230, note.

lement la gloire de la France, elle est la gloire de la chrétienté tout entière[1]. »

Ce langage d'Alain Chartier permet de comprendre la profonde émotion ressentie par tous les loyaux Français lorsqu'ils apprirent de quelle façon prodigieuse le descendant de Philippe-Auguste et de saint Louis avait reçu à Reims ce sacre dans lequel la nation voyait un huitième sacrement, « le sacrement de la royauté[2]. »

1. *Procès*, t. V, pp. 131-136.
2. E. Renan, *Revue des Deux-Mondes*, 1er novembre 1869.

CHAPITRE XXI.

APRÈS LE SACRE.

LA MISSION DE JEANNE D'ARC.

I. *Objet et étendue de la mission de Jeanne d'Arc. — Sentiments divers sur ce point. — J. Quicherat. — Le R. P. Ayroles. — Cette mission ne finit pas à Reims et a été accomplie.*

II. *Les deux parties de la mission de Jeanne : relèvement du pays, son affranchissement. — La première partie nécessaire à la seconde. — La mission de Jeanne n'est pas uniquement guerrière, mais d'ordre supérieur, patriotique et moral.*

III. *D'après les déclarations de la Pucelle, sa mission ne finit pas à Reims. — Elle s'étend à la délivrance du royaume. — Dépositions du duc d'Alençon et de Frère Seguin. — La lettre aux Anglais. — Témoignages de Mathieu Thomassin, de Perceval de Boulainvilliers et de Cousinot de Montreuil.*

IV. *Est-il raisonnable d'étendre la mission de la Pucelle à des événements survenus après sa mort? — L'est-il d'y comprendre ses épreuves, ses revers, sa captivité et son supplice? — En affirmant ces événements futurs, Jeanne n'a jamais affirmé savoir de par Dieu qu'elle en serait témoin. — Son espoir à cet endroit était simplement humain.*

V. *Solution de quelques difficultés. — De la guerre d'aventures reprochée à la Pucelle. — Ses* Voix *lui ont-elles jamais fait défaut?*

VI. *Conclusion. — Jeanne d'Arc libératrice d'Orléans et de la France.*

I.

OBJET ET ÉTENDUE DE LA MISSION DE JEANNE D'ARC. — SENTIMENTS DIVERS SUR CE POINT. — J. QUICHERAT. — LE R. P. AYROLES. — CETTE MISSION NE FINIT PAS A REIMS ET A ÉTÉ ACCOMPLIE.

Avec la levée du siège d'Orléans et le sacre de Charles VII à Reims, les deux choses que Jeanne d'Arc disait avoir de par Dieu mission d'opérer étaient accomplies. Avant de poursuivre notre récit, nous devons nous demander si, au lendemain du sacre, la mission de la jeune Lorraine était accomplie tout entière. De graves historiens le contestent; il est bon d'examiner ce qu'il sied d'en penser.

Nous ne rechercherons pas présentement si la mission de la Pucelle était une mission divine, comme elle l'assurait, ou si au fond elle était simplement humaine; un tel problème ne saurait être abordé qu'à la fin de cette histoire : la solution à donner doit en être comme la résultante. Les deux points que nous voudrions élucider pour le moment sont : 1° l'objet de la mission de Jeanne, quelles que soient l'origine et la nature de cette mission; 2° la réalité ou la non réalité de son accomplissement.

D'après quelques historiens, M. G. du Fresne de Beaucourt, par exemple[1], l'objet de la mission de Jeanne

1. Après Reims, dit l'historien de Charles VII, « la mission de Jeanne d'Arc était remplie. Elle ne se dirigeait plus, depuis Reims, d'après l'inspiration de ses *Voix*. Tandis qu'on négociait (à Arras et

n'aurait consisté que dans les deux événements signalés plus haut : la levée du siège d'Orléans et le sacre de Reims ; cette mission, on le comprend, Jeanne l'aurait remplie tout entière.

Pour prouver que la mission de la jeune Lorraine ne dépassait pas Reims, ces auteurs allèguent la différence profonde qu'on remarque, avant le sacre et après, dans sa vie, soit intérieure, soit publique. De Reims à Compiègne, les phénomènes extraordinaires qui se produisaient auparavant chez elle, visions, révélations, ne reparaissent plus ou ne reparaissent que rarement ; les inspirations surprenantes qui la guidaient lui font défaut. Si elle continue à guerroyer, elle le fait sans un but précis, sans idée nette et comme à l'aventure. Elle n'a plus cette vue claire des choses dont, à Orléans et à Troyes, les capitaines et les membres du Conseil du Roi étaient obligés de reconnaître la supériorité. Aussi la voit-on rarement intervenir dans les conseils de guerre, et n'insiste-t-elle plus pour qu'on se rende à son avis ; elle laisse les chefs de l'armée diriger les opérations à leur gré. On voit bien qu'elle n'a plus qu'à attendre l'issue incertaine de sa destinée.

D'après J. Quicherat, la mission de la Pucelle s'étendait aux quatre événements énoncés dans la déposition du duc d'Alençon que nous rappellerons tout à l'heure. Pour accomplir ce qu'elle avait hautement publié, « Jeanne aurait dû expulser les Anglais jusqu'au dernier, aussi bien que procurer la délivrance du duc d'Or-

Compiègne), elle faisait la guerre d'aventures. » (G. du Fresne de Beaucourt, *Revue des questions historiques*, t. II, année 1867, p. 291.)

léans, et comme elle ne fit ni l'un ni l'autre, sa mission fut manquée[1]. »

D'après le R. P. Ayroles, la mission de Jeanne d'Arc dépassait Orléans et Reims, et sur ce point il s'accorde avec J. Quicherat. Mais ce qu'il ne lui concède pas, c'est que cette mission, selon la *brutale* expression du savant paléographe, ait été *manquée*. Cette expression suppose de la part de Jeanne impuissance ou insuffisance. Or, on ne saurait le prétendre. La mission totale de la Pucelle n'a pas été remplie, soit; mais cela par la faute de ceux qui devaient la seconder, qui auraient dû lui prêter leur concours et qui le lui ont refusé. Ces personnages on les connaît : ce sont les conseillers de Charles VII, principalement La Trémoille et Regnault de Chartres; c'est, à quelques égards, Charles VII lui-même. Ainsi, la mission de Jeanne se divise en deux parties : l'une absolue, qui va du siège d'Orléans au sacre de Reims et s'accomplit ponctuellement; l'autre conditionnelle, qui n'a pu s'accomplir, non parce que la Pucelle n'a pas été personnellement à la hauteur de sa tâche, mais parce que les auxiliaires dont elle ne pouvait se passer, au moment voulu lui ont fait totalement défaut[2].

Le sentiment qui nous semble le seul vrai diffère de

1. J. Quicherat, *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc,* p. 44. — L'auteur fait observer qu'il se sert à dessein de « cette brutale expression. » Henri Martin est encore plus *brutal* dans ses expressions que J. Quicherat. La conduite de Charles envers la Pucelle, dit-il, a été tellement odieuse qu'en faisant manquer sa mission « il a fait mentir Dieu. » (Voir son *Histoire de France*, t. VI, p. 196, 201, 215, 222.)

2. R. P. Ayroles, *La Pucelle devant l'Église de son temps,* pp. 78-79, 655; — *La Vierge guerrière,* pp. 118-136.

ceux que nous venons d'exposer. Nous reconnaissons avec J. Quicherat que la mission de Jeanne d'Arc a pour objet les choses énoncées dans la déposition du duc d'Alençon, et tout particulièrement l'expulsion des Anglais hors de France, qui en est la principale. Mais nous nions que cette mission ait été *manquée*. A notre avis, elle a été remplie tout entière. Les événements annoncés se sont produits exactement, et la Pucelle en a été, après Dieu, la cause véritable.

Avec le R. P. Ayroles, nous convenons que cette mission ne se termine pas à Reims, mais nous n'admettons pas qu'elle ait compris une partie purement conditionnelle ; à notre sens, elle était de tout point absolue.

Pour donner à notre pensée la clarté la plus grande, nous dirons :

La mission de Jeanne d'Arc avait pour objet deux choses : 1° le relèvement moral du pays; 2° son affranchissement de la domination anglaise.

Deux événements ont signalé et provoqué la première de ces choses : la levée du siège d'Orléans et le sacre de Reims.

Une série de succès inattendus, dont le plus notable fut la rentrée de Paris en l'obéissance de Charles VII, a conduit à l'accomplissement de la seconde.

Ces deux choses, le relèvement du pays et son affranchissement, Jeanne d'Arc était chargée : 1° de les annoncer; 2° de les accomplir.

Qu'elle les ait annoncées dans les termes les plus catégoriques, les plus absolus, à un moment où ces deux choses paraissaient de toute impossibilité, et qu'après avoir été annoncées, ces deux choses aient été accom-

plies grâce à la Pucelle et, après Dieu, grâce à la Pucelle uniquement, c'est une vérité qu'il est aisé de mettre en évidence.

Pour la prédiction des événements qui devaient marquer le relèvement et l'affranchissement du royaume, la preuve en sera fournie tout à l'heure.

Quant à l'accomplissement ponctuel des événements annoncés et, par suite, du relèvement et de l'affranchissement dont ils étaient le point de départ, c'est encore un fait historique au-dessus de toute contestation.

On ne peut élever de doute que sur la réponse à faire à cette question : Est-ce bien grâce à Jeanne d'Arc et, après Dieu, grâce à elle uniquement, que le pays s'est relevé, qu'il a reconquis son indépendance?

A notre avis, la réponse ne peut être qu'affirmative. Dans les deux cas, la Pucelle est, après Dieu, la cause première, efficiente, personnelle, manifeste des événements accomplis. Peu importe que la capitale n'ait ouvert ses portes au Roi et que les Anglais n'aient été expulsés qu'après la mort de la jeune Lorraine. Pour qu'elle fût la cause première et véritable de ces faits, il n'était nullement indispensable qu'ils précédassent sa mort et qu'elle en fût témoin. Elle avait annoncé qu'elle venait « bouter les Anglais hors de toute France »; elle n'a jamais annoncé, surtout de par Dieu, qu'elle serait témoin de leur expulsion. Mais cette expulsion s'étant produite comme elle l'avait déclaré, et s'étant produite grâce à sa venue et à son intervention, on a le droit de dire que la mission de la Pucelle n'a été conditionnelle en aucune façon et qu'elle a été de tout point accomplie.

Ces idées sur la mission de Jeanne d'Arc ont besoin,

nous le comprenons, d'être expliquées et prouvées ; nous allons essayer de faire l'un et l'autre[1].

II.

LES DEUX PARTIES DE LA MISSION DE JEANNE : RELÈVEMENT DU PAYS ; SON AFFRANCHISSEMENT. — LA PREMIÈRE PARTIE NÉCESSAIRE A LA SECONDE. — LA MISSION DE JEANNE N'EST PAS UNIQUEMENT GUERRIÈRE, MAIS D'ORDRE SUPÉRIEUR, PATRIOTIQUE ET MORAL.

Du langage tenu par la Pucelle, soit devant Charles VII, soit devant la Commission de Poitiers, soit devant le tribunal de Rouen, il résulte manifestement qu'aux yeux de la jeune Lorraine sa mission avait pour objet deux choses : 1° le relèvement du pays; 2° son affranchissement du joug de l'Angleterre.

De ces deux choses, la plus importante, la plus difficile, la plus nécessaire était la première. Aussi Jeanne en sera-t-elle personnellement l'instrument, l'ouvrière visible ; à la réalisation de cette partie se dépensera, s'emploiera sa vie publique, depuis Vaucouleurs et Chinon jusqu'au bûcher de Rouen.

Cette première partie de sa mission accomplie, la seconde se trouvera préparée et s'accomplira elle aussi infailliblement.

1. Ces idées, — nous nous permettrons de le remarquer, — peuvent se soutenir, quelque opinion qu'on adopte sur l'origine de la mission de Jeanne. Qu'on la regarde comme surnaturellement inspirée et positivement *envoyée de Dieu*, ou qu'on s'y refuse, notre explication reste la même.

Le relèvement du pays consistera dans le relèvement des âmes, le redressement des caractères. Il atteindra non seulement les sujets du royaume, mais le souverain lui-même ; il s'exercera non seulement sur les hommes d'armes, mais sur les chevaliers, seigneurs et capitaines. Chez tous, il fera succéder au découragement la confiance, la décision et la fermeté à l'abattement; la confiance en Dieu et en soi, au présent et en l'avenir. Dans les cœurs naîtront des sentiments généreux dont les effets seront, du vivant de la Pucelle, la levée du siège d'Orléans, la victoire de Patay, la campagne de Reims, et après sa mort, le traité d'Arras, la rentrée de Paris en l'obéissance du Roi, la conquête de la Normandie et de la Guyenne, et enfin l'expulsion totale des Anglais.

En revanche, un résultat opposé se produira chez nos ennemis. Eux, tout jactance et orgueil, seront soudain, sans qu'ils puissent s'en défendre, envahis par la défiance et en proie à l'abattement. Ils assiégeront la cité orléanaise, et tout à coup ils prendront le rôle d'assiégés. Ces vainqueurs de Verneuil et de Crevant, qui semblaient avoir fait un pacte avec la victoire, resteront, comme des femmes, enfermés dans leurs bastilles. Du continent, cette panique passera jusqu'à la Grande-Bretagne, et un édit royal fera honte aux capitaines et aux hommes d'armes de n'oser aller combattre en France, terrifiés qu'ils sont par le nom d'une jeune fille[1].

Telle a été la première partie, et la plus importante, de la mission de la Pucelle. En relevant les âmes par sa

1. Voir plus loin, chapitre xxv, cet édit « contra capitaneos et soldarios *incantationibus Puellæ terrificatos* »

présence, ses paroles, ses exemples et ses hauts faits, la vierge de Domremy posait la cause sûre de l'affranchissement du royaume : la délivrance, « le nettoyage du sol français », pour nous servir de l'énergique expression d'un chroniqueur, ne seront plus qu'une affaire de temps. La cause posée, rien au monde n'empêchera l'effet de se produire.

Aussi bien la relation de causalité qui rattache ces deux parties l'une à l'autre est justement ce qui met en lumière l'unité de la mission de Jeanne d'Arc. On voit clairement qu'elle constitue un vrai drame, une vraie tragédie dans laquelle se poursuit un seul et même but, que domine une seule et même figure, qu'explique un seul et même personnage. Dans les actes divers de ce drame qui va d'Orléans à la bataille de Castillon, le protagoniste est toujours le même, Jeanne la Pucelle, Jeanne vivante, Jeanne morte et suppliciée. Vivante, par son action guerrière, par ses vertus chevaleresques, sa vaillance, sa loyauté, elle rouvre et enseigne aux Français à nouveau le chemin de la victoire ; morte, le souvenir de ses exploits, celui de ses épreuves et de ses malheurs maintient les cœurs au niveau de confiance où elle les avait remontés. Les flammes ont dévoré son chaste corps, mais elles n'ont pas consumé son âme. Cette âme si noble, si pure, si grande vit toujours : elle ne cessera de planer comme un génie tutélaire sur la France ; elle continuera d'exercer son action réconfortante sur ses défenseurs, et, de victoire en victoire, elle les conduira au triomphe final.

Ce qui fait la grandeur de la mission de la Pucelle ainsi entendue, c'est qu'elle sort du cadre étroit d'une

mission purement guerrière et qu'elle apparaît comme une mission d'ordre essentiellement supérieur et moral. Elle ne vise plus un certain nombre de faits militaires, de succès plus ou moins éclatants, mais une transformation telle de la nation qu'elle devient capable de briser le joug de l'étranger. Sans doute, des faits de guerre, des victoires devront concourir à cette transformation, mais ces faits ne seront que des moyens subordonnés à une fin supérieure qui sera le relèvement du pays d'abord, puis son affranchissement.

Qu'on veuille bien ne pas l'oublier. L'histoire des nations ne consiste pas exclusivement dans une succession d'événements politiques, de faits belliqueux et de batailles. Au-dessus des manœuvres de la politique et de la diplomatie, des défaites et des victoires, il y a les idées, les convictions, les croyances, les sentiments, en un mot l'âme des peuples. Les victoires passent, les défaites se réparent ou s'oublient; l'âme de la nation subsiste et demeure, plus grande parfois après la défaite qu'elle ne l'était au temps de la victoire, dans tous les cas susceptible de relèvement et pouvant compter sur des jours meilleurs.

Voilà pourquoi la mission de la Vierge de Domremy n'a pas été une mission purement guerrière et de circonstance; elle a été par-dessus tout une mission morale et patriotique, à longue et haute portée. Jeanne d'Arc a laissé au Roi et à la France quelque chose de plus précieux que des victoires passagères, ou, si on l'aime mieux, elle a complété le bienfait de ses victoires par le souvenir fécond de son héroïsme, de sa captivité et de son martyre. En produisant chez les Français l'état

d'âme indispensable pour recouvrer leur autonomie et leur indépendance, la Pucelle assurait en outre la conservation de leur foi religieuse, elle gardait à l'Église catholique la France de Charlemagne et de saint Louis, elle la mettait à l'abri des caprices tyranniques des futurs Henri VIII. Si les Anglais n'ont pas fait de notre beau pays une Irlande continentale, c'est à Jeanne d'Arc, après Dieu, qu'il en est redevable.

Il y a là un bienfait d'ordre supérieur dont les contemporains eurent comme l'intuition et dont ils sentirent le prix.

« Le restaurement de France et recouvrement a été moult merveilleux, écrivait Mathieu Thomassin. Et sache un chacun que Dieu a montré et montre chaque jour qu'il a aimé et aime le royaume de France, et l'a spécialement élu pour son propre héritage, et pour, par le moyen de lui, entretenir la sainte foy catholique, et par ce Dieu ne veut pas le laisser perdre. Mais sur tous les signes d'amour que Dieu a envoyés au royaume de France, il n'y en a point de si grand ni de si merveilleux comme de cette Pucelle [1]. »

Avec l'affranchissement de la patrie, c'est le *Gesta Dei per Francos* dont, grâce à l'apparition de Jeanne d'Arc, la tradition, un moment interrompue, a pu se renouer et se reprendre.

1. *Procès*, t. IV, pp. 309-310.

III.

D'APRÈS LES DÉCLARATIONS DE LA PUCELLE, SA MISSION NE FINIT PAS A REIMS. — ELLE S'ÉTEND A LA DÉLIVRANCE DU ROYAUME. — DÉPOSITION DU DUC D'ALENÇON ET DE FRÈRE SEGUIN. — LA LETTRE AUX ANGLAIS. — TÉMOIGNAGES DE MATHIEU THOMASSIN, DE PERCEVAL DE BOULAINVILLIERS ET DE COUSINOT DE MONTREUIL.

Telle est donc, autant qu'il nous est permis d'en juger, l'idée qu'il sied de concevoir de la mission de Jeanne d'Arc; tel est le point de vue auquel on doit se placer pour en mesurer la portée et l'ampleur. Reste maintenant à montrer que cette idée n'a point les textes contre elle, qu'elle s'appuie sur les déclarations les plus catégoriques de Jeanne, et qu'elle est en parfait accord avec les événements.

En premier lieu, sommes-nous fondé à dire que la mission de la Pucelle ne se termine pas au sacre de Reims, et que cette opinion méconnaît les déclarations les plus formelles de notre héroïne?

Les écrivains qui défendent cette opinion s'autorisent de quelques paroles tombées de la bouche de Jeanne en présence de Dunois et du chancelier-archevêque Regnault de Chartres, paroles rappelées par le Bâtard d'Orléans à l'enquête de la réhabilitation. Or, ces paroles, examinées de près, loin d'établir que la mission de la Pucelle se termine au sacre, indiquent manifestement le contraire. Voici dans quelles circonstances elles furent prononcées.

On était aux premiers jours du mois d'août 1429. La

petite armée royale, poursuivant sa marche à travers l'Ile-de-France, était arrivée à La Ferté et à Crespy en Valois. Les habitants du pays accouraient en foule sur le passage de Charles VII qui venait d'être sacré, et tout joyeux, criaient : « Noël, Noël! » Touchée jusqu'aux larmes, Jeanne, qui chevauchait entre Dunois et l'archevêque de Reims, ne put s'empêcher de dire :

— Voilà un bon peuple! Je n'en ai jamais vu qui se réjouît comme celui-ci de l'arrivée d'un si noble prince. Puissé-je être assez heureuse pour finir mes jours en ce pays et inhumée en cette terre!

L'archevêque de Reims alors lui demanda :

— En quel lieu, Jeanne, croyez-vous mourir?

— Où il plaira à Dieu, répondit Jeanne; car je ne suis assurée ni du temps ni du lieu plus que vous-même. *Que je voudrais qu'il plût à Dieu mon créateur que je m'en retournasse maintenant,* quittant les armes, et que je revinsse servir mon père et ma mère, et garder leurs troupeaux avec ma sœur et mes frères, qui seraient grandement joyeux de me voir [1]!

Voilà, d'après le comte de Dunois, témoin auriculaire, le langage qu'aurait tenu la jeune Lorraine. On remarquera qu'il n'y est nullement fait mention de la levée du siège d'Orléans et du sacre de Charles VII. Par conséquent, on ne saurait inférer des paroles citées que Jeanne, ayant obtenu ces deux résultats, estimait sa mission accomplie tout entière.

A la vérité, la *Chronique de la Pucelle* et le *Journal du siège* prêtent à Jeanne des paroles que Dunois ne

1. *Procès*, t. III, pp. 14-15. Déposition de Dunois.

mentionne pas. « Et dit oultre (Jeanne) auxdits seigneurs : *J'ai accomply ce que Messire* (mon Seigneur) *m'a commandé, de lever le siège d'Orléans et faire sacrer le gentil Roy*. Je voudrais bien qu'il voulust me faire ramener auprès mes père et mère, et garder leurs brebis et bestail, et faire ce que je saoûlais faire. — Et quand lesdits seigneurs ouyrent ladite Jeanne ainsi parler, et que les yeux au ciel remercioit Dieu, ils crurent mieux que c'estoit chose venue de par Dieu qu'autrement[1]. »

On pourrait mettre en question l'authenticité de la phrase que les deux chroniques ajoutent à la déposition de Dunois. Mais cette phrase, fût-elle d'une authenticité inattaquable, jamais on n'y découvrira cet aveu que la mission de la Pucelle finit au sacre de Reims. Ce qui en ressort, au contraire, c'est la pensée que cette mission n'est pas arrivée à son terme, puisque Jeanne voudrait « qu'il plût à Dieu qu'elle s'en retournât », et qu'elle ignore si Dieu le veut.

Ou plutôt, non, elle ne l'ignore pas; elle sait que la volonté divine l'appelle ailleurs qu'en son village; elle est encore loin du terme de sa mission, car ce terme, — les déclarations tombées de ses lèvres à plusieurs reprises, dans les circonstances les plus solennelles de sa carrière, nous l'apprennent, — ce terme n'est autre que l'expulsion définitive de l'étranger.

Prêtons une oreille attentive au langage que la jeune Vierge à Chinon et Poitiers tient, soit à Charles VII

1. *Chronique de la Pucelle*, p. 326; — *Journal du siège*, pp. 116-117.

lui-même, soit aux prélats, maîtres et docteurs qui, poursuivant l'examen dont ils sont chargés, l'interrogent sur la mission qu'elle dit avoir à remplir.

Au Roi, Jeanne déclare « qu'elle a quatre choses importantes à exécuter :

« Mettre en fuite et chasser les Anglais;

« Le faire couronner lui-même et sacrer à Reims;

« Délivrer le duc d'Orléans de sa captivité;

« Faire lever le siège que les Anglais avaient mis devant Orléans. »

Peu importe l'ordre dans lequel le duc d'Alençon, qui assistait à cet entretien de la Pucelle avec le Roi, présente ces quatre prédictions; ce qu'il y a de remarquable, c'est que la prédiction formulée en première ligne, celle à laquelle l'héroïne attache la plus haute importance, est l'expulsion des Anglais.

Et voilà pourquoi, ajoute-t-elle, il faut se hâter. « Elle durera une année, mais guère plus. Il faut songer à bien employer cette année-là[1]. »

Aux prélats et docteurs de la Commission de Poitiers, Jeanne — nous l'avons vu en son lieu — comprend dans sa mission quatre choses réputées alors impossibles et qui depuis se sont accomplies.

« Premièrement, les Anglais seraient détruits, le siège mis par eux devant Orléans serait levé, la cité orléanaise ne tomberait pas en leur pouvoir;

« Deuxièmement, le Roi serait sacré à Reims;

« Troisièmement, la ville de Paris rentrerait dans l'obéissance du Roi;

1. *Procès*, t. III, p. 99. Déposition du duc d'Alençon.

« Quatrièmement, le duc d'Orléans retournerait d'Angleterre. »

Frère Seguin de Seguin qui rapporte ces quatre prédictions ajoutait : « Toutes ces choses, je les ai ouïes, et je les ai vues s'accomplir[1]. »

Il ne suffit pas à la Pucelle de faire connaître au monarque et à ses féaux sujets le secours qu'elle vient apporter « à lui et au royaume », et de déchirer à leurs regards le voile qui cache l'avenir. Elle ne veut pas que les ennemis de la France ignorent le programme qu'elle vient exécuter : il faut que les Anglais sachent ce qu'ils ont à craindre, de même que les Français ce qu'ils ont à espérer, et alors elle écrit cette lettre-manifeste que nous avons reproduite ailleurs et qu'on ne saurait trop méditer.

Dans cette lettre, elle ne craint pas de signifier aux ennemis héréditaires « qu'elle est envoyée de Dieu, le Roy du ciel. » Quant à l'objet et à l'étendue de sa mission, c'est « réclamer le sang royal », c'est-à-dire réintégrer l'héritier légitime de Charles VI et la maison de France dans tous ses droits;

C'est faire rentrer Paris en l'obéissance du roy Charles, « lequel y entrera en bonne compaignie » ;

C'est « bouter les Anglais hors de toute France[2] », et délivrer de leur présence et de leur domination le royaume tout entier.

Si nous rapprochons les unes des autres ces déclarations soit verbales, soit écrites de la Pucelle, nous

1. *Procès*, pp. 203-205. Déposition de Frère Seguin.
2. Voir au tome I, pp. 325-329.

remarquerons que le point capital de sa mission, celui auquel les autres se rattachent comme à leur centre, c'est l'expulsion totale de l'étranger. « Faire fuir, chasser les Anglais (témoignage du duc d'Alençon); — les détruire (témoignage de Frère Seguin); — les bouter hors de toute France (lettre à Bethford) », c'est-à-dire affranchir, délivrer le royaume, voilà l'événement que la jeune fille a charge d'accomplir. Comme nous l'avons dit ailleurs, la levée du siège d'Orléans, le sacre de Reims, le procès de Rouen, la recouvrance de Paris seront les actes divers du drame dont Jeanne d'Arc va être l'héroïne; mais l'expulsion définitive de l'étranger en sera le dénouement.

Les trois documents que nous avons cités ne sont pas les seuls qui donnent de la mission de la Pucelle l'idée que nous venons d'en présenter et qui la ramènent à la délivrance du pays. D'après ce que rapporte Mathieu Thomassin, « disait (Jeanne) qu'elle estoit envoyée par Dieu pour deschasser les Anglais, et que pour ce faire, il fallait armer : dont chacun fut esbahy de ces nouvelles[1]. »

Perceval de Boulainvilliers, dans sa lettre au duc de Milan, mentionne ces déclarations de l'héroïne : « Elle dit que les Anglais n'ont aucun droit sur la France; elle dit qu'elle est envoyée de Dieu pour les en chasser[2]. »

La *Chronique de la Pucelle* n'est pas moins explicite. « Jeanne, écrit de Montreuil, disait que par plusieurs fois lui avoient été dites aulcunes révélations touchant la

1. *Procès*, t. IV, p. 304.
2. *Ibid.*, t. V, p. 120.

salvacion (le salut) du Roy et préservation de toute sa seigneurie, laquelle Dieu ne vouloit lui estre tollue (ravie) ni usurpée; mais que ses ennemis seraient déboutés. Ouye par le Roi et son Conseil, elle ouvrit des choses à elle chargées, et traita merveilleusement des manières de *faire vuider Anglais du royaume*[1]. »

Cette « manière de faire vuider Anglais du royaume » et d'en débarrasser le sol de la patrie hantait la jeune Lorraine jusque dans son cachot de Rouen. Ses juges la pressent de quitter l'habit d'homme.

— Quand j'aurai fait ce pourquoy je suis envoyée, répond la captive, alors je prendrai habit de femme[2].

Ce pourquoy elle était envoyée, ce pourquoy elle avait pris l'habit d'homme et l'armure des chevaliers, c'était cette chasse aux insulaires. Les bras chargés de fers, Jeanne nourrissait encore l'espoir de recouvrer sa liberté. Sa liberté recouvrée, elle ne voulait en faire qu'un usage, courir sus aux Anglais, jusqu'à leur complète expulsion.

IV.

EST-IL RAISONNABLE D'ÉTENDRE LA MISSION DE LA PUCELLE A DES ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS SA MORT? — L'EST-IL D'Y COMPRENDRE SES ÉPREUVES, SES REVERS, SA CAPTIVITÉ, SON SUPPLICE? — EN AFFIRMANT CES ÉVÉNEMENTS FUTURS, JEANNE N'A JAMAIS AFFIRMÉ SAVOIR DE PAR DIEU QU'ELLE EN SERAIT TÉMOIN. — SON ESPOIR A CET ENDROIT ÉTAIT PUREMENT HUMAIN.

Ici peut-être nous arrêtera-t-on et, sans préjudice des difficultés énumérées plus haut, nous fera-t-on observer

1. *Chronique de la Pucelle*, pp. 278-279.
2. *Procès*, t. I, p. 394.

que la libération du sol français ne s'est accomplie qu'après la mort de la Pucelle. Or, serait-il raisonnable de comprendre dans sa mission des événements qui ne se sont produits que lorsqu'elle n'était plus là?

Ce ne serait pas raisonnable, nous en convenons volontiers, si Jeanne d'Arc n'avait exercé aucune influence sur ces événements; mais s'ils ne se sont accomplis que par son action, si, après Dieu, elle en est la cause véritable, si, en outre, elle les a formellement annoncés, si elle les a présentés comme la raison d'être de sa mission guerrière, alors non seulement on peut, mais on doit comprendre ces événements dans sa sphère d'action; il est juste de les considérer comme un des objets principaux, sinon le principal de sa mission, et une de ses parties intégrantes. Exclure de la mission de la Vierge de Domremy certains faits, par la raison qu'ils ne se sont produits que plusieurs années après qu'elle eut disparu de ce monde, est tout aussi peu soutenable que de borner cette même mission à la phase de ses succès et d'en exclure la phase de ses mécomptes et de ses revers.

Si l'on prend la peine d'y réfléchir, on n'hésitera pas à réserver une place d'honneur, dans la mission de la Pucelle, au temps de ses épreuves et en particulier à sa captivité et à son supplice. C'est au château de Rouen, « dans la cage de fer où on l'a enchaînée comme une bête fauve, dans ce cachot qui retentit nuit et jour des propos infâmes de ses geôliers, devant ces juges auxquels on la mène chargée de fers[1] », en présence de ces maîtres et

1. Introduction de la présente Histoire, t. I, p. XVI.

docteurs qui s'unissent pour l'accabler, c'est enfin sur le bûcher, en face de la plus horrible des morts, que cette vierge qui n'a pas vingt ans apparaît dans son idéale beauté ; c'est là que se révèle la Française et la Chrétienne, l'héroïne et la sainte que Jeanne était. Ses souffrances inexprimables, son honneur de jeune fille à chaque instant menacé, l'abandon affreux qu'elle subit, ses larmes en cet abandon plus amères, sa mort ignominieuse seront le prix de la rédemption du pays. Des exemples aussi magnanimes, des leçons aussi sublimes de dévouement à la patrie sont partie intégrante et des plus belles d'une mission libératrice.

Il n'était donc pas indispensable à l'accomplissement de sa mission que l'héroïne ne connût que les succès ; il était bon même, nous le rappellerons dans un instant, qu'elle connût aussi les revers. De même, il n'était nullement nécessaire qu'elle fût témoin des événements annoncés : il suffisait qu'ils se produisissent comme elle l'avait dit, et que, après Dieu, elle en fût la cause manifeste.

Et il en a été ainsi : la Pucelle et de graves auteurs contemporains ont pris soin de nous l'apprendre.

Que sa captivité ne soit pas un obstacle à la délivrance du royaume, Jeanne nous le déclare du fond de son cachot et à la face de ses juges. Le comte de Ligny — le triste personnage qui la vendra aux Anglais — la visite dans sa prison en compagnie du comte de Warwick et du comte de Stafford, « Il lui offre la liberté à la condition qu'elle prendra l'engagement de ne plus porter les armes contre les Anglais.

— En nom Dieu, répond la captive, vous vous moquez

de moi : me rendre libre, vous n'en avez ni le pouvoir ni le vouloir. » Et elle ajoute :

— Je sais bien que ces Anglais me feront mourir, pensant gagner après ma mort le royaume de France. Mais fussent-ils cent mille *godons* de plus qu'ils ne sont à présent, ils ne l'auront jamais ce royaume.

« Ce langage irrita si fort le comte de Stafford, qu'il tira sa dague pour en frapper Jeanne ; il fallut que le comte de Warwick s'y opposât. »

Dans l'interrogatoire du 17 mars, les juges demandent à la captive « si Dieu hait les Anglais. — « Elle répond que de l'amour ou haine que Dieu a aux Anglais elle ne sait rien ; mais elle sait bien qu'ils seront boutés hors de France, excepté ceux qui y mourront, et que Dieu enverra victoire aux Français contre les Anglais. »

Un autre jour, Jeanne rappelle qu'elle a requis le duc de Bourgogne de faire bonne paix. « Quant aux Anglais, dit-elle, la paix qu'il y faut, c'est qu'ils s'en aillent en leur pays. »

Le réquisitoire du promoteur fait un crime à l'accusée d'avoir promis au Roi qu'il recouvrerait son royaume tout entier et que les Anglais en seraient chassés.

« Lorsque Jeanne, dit-il, vint trouver ledit Charles, entre autres choses elle lui promit ces trois-ci : premièrement, qu'elle lèverait le siège d'Orléans ; secondement, qu'elle le ferait couronner à Reims ; troisièmement, qu'elle viendrait à bout de ses adversaires de telle sorte qu'ils seraient par son moyen ou tués, ou chassés du royaume, tant les Anglais que les Bourguignons. »

Jeanne répond :

« Oui, tout cela est vrai ; elle a porté de par Dieu

ces nouvelles : que notre Sire rendrait à son Roi son royaume de France, qu'il le ferait couronner à Reims, et qu'il expulserait ses adversaires. Et de ces choses elle fut messagère de par Dieu. Et le royaume que Dieu devait rendre au Roi, c'était le royaume tout entier[1]. »

Ainsi, Jeanne captive et enchaînée ne rétracte pas les promesses qu'elle a fait entendre lorsqu'elle était libre. Messagère de Dieu pour les trois choses annoncées, elle est autant assurée de la troisième, c'est-à-dire de la délivrance du royaume et de l'expulsion des Anglais, que des deux autres. L'accomplissement de celles-ci garantit l'accomplissement de celle-là. La délivrance d'Orléans présage la délivrance de Paris; la recouvrance de Reims et de la Champagne annonce celle du royaume.

Il ne faudrait pas croire que ces assurances de la Pucelle soient tombées, après sa mort, dans l'oubli.

Jeanne, écrit Mathieu Thomassin, « fut par aucuns interrogée de sa puissance, si elle durerait guères, et si les Anglais avaient puissance de la faire mourir.

« Elle répondit que tout était au plaisir de Dieu, et si certifia que s'il lui convenait mourir avant que ce pour quoy Dieu l'avait envoyée fût accompli, après sa mort elle nuirait plus auxdits Anglais qu'elle n'aurait fait en sa vie, *et que, non obstant sa mort, tout ce pour quoy elle était venue s'accomplirait.*

« Et il a été ainsi fait par la grâce de Dieu, conclut l'écrivain, comme clairement et évidemment il appert et est chose notoire de notre temps[2]. »

1. *Procès*, t. I, pp. 178, 232-234; t. III, p. 122.

2. MATHIEU THOMASSIN, *Registre delphinal*, p. 540, édit. J.-A.-C. Buchon. In-8° Paris, 1838; — J. QUICHERAT, t. IV, pp. 309-310.

On se demandera peut-être si Jeanne nourrissait l'espoir d'assister au triomphe qu'elle annonçait, et, supposé qu'il en fût ainsi, sur quel fondement reposait cet espoir.

Assurément, au début de sa carrière, après Orléans, Patay, Reims, la jeune guerrière comptait assister à la délivrance du royaume et aux incidents qui devaient la préparer; elle l'espérait comme elle le désirait, de toutes les forces de son âme. Jamais cependant elle n'a donné pour base à ce sentiment une révélation supérieure. Elle disait hautement savoir de par Dieu que les événements annoncés s'accompliraient, quelque impossibles qu'ils parussent; mais, sauf la levée du siège d'Orléans et le sacre du Dauphin à Reims, elle n'a jamais certifié qu'elle assisterait à leur accomplissement; encore moins a-t-elle fait reposer cette certitude sur une révélation.

A Chinon, elle déclarait au Dauphin et aux seigneurs de sa cour « qu'elle avait deux choses à exécuter elle-même, par ordre du Roi des cieux : premièrement, faire lever le siège d'Orléans; secondement, mener le Roi à Reims pour qu'il y fût couronné et sacré[1]. » Jamais, dans sa courte carrière, on ne l'entendra dire qu'en vertu d'un mandat de même nature elle ouvrira personnellement à Charles VII les portes de sa capitale, et qu'elle remportera sur les Anglais la victoire qui décidera leur expulsion définitive. Elle assurera que ces événements se produiront. Quant à y assister, elle en nourrira l'espérance,

1. « Dixit quod habebat *duo in mandatis* ex parte Regis cœlorum, unum videlicet de levando obsidionem Aurelianensem; aliud de ducendo Regem Remis, pro sua coronatione et consecratione. » *Procès*, t. III, p. 115. Déposition du Président Simon Charles.

même durant sa captivité, mais elle ne dira pas une seule fois en avoir la certitude. Ce dont elle déclare demeurer absolument certaine, c'est ce que nous rappelions tout à l'heure, à savoir que « si elle mourait avant que ce pour quoy Dieu l'avait envoyée fût accompli, nonobstant sa mort, tout ce pour quoy elle était venue s'accomplirait. »

V.

SOLUTION DE QUELQUES DIFFICULTÉS. — DE LA GUERRE D'AVENTURES REPROCHÉE A LA PUCELLE. — SES *Voix* LUI ONT-ELLES JAMAIS FAIT DÉFAUT ?

Nous ne quitterons pas ce sujet important de l'objet et de l'étendue de la mission de Jeanne d'Arc sans dire quelques mots des arguments qu'on met en œuvre pour limiter cette mission à la levée du siège d'Orléans et au sacre de Reims.

On représente d'abord que, après le sacre, les *Voix* de la Pucelle ne la guident plus dans ses opérations militaires, que dès ce moment elle passe du premier au second rang des chefs de guerre, et qu'à la fin elle ne fait plus que la guerre d'aventures.

Les *Voix* de Jeanne ne la guident plus dans ses opérations militaires, parce qu'il n'y a plus lieu de le faire : il n'y a plus de victoire annoncée à l'avance et d'importance capitale pour la cause française, comme l'étaient les succès d'Orléans, de la campagne de la Loire et de celle de Reims. L'élan est donné, il n'y a plus qu'à l'entretenir. Jeanne devant prochainement disparaître, il est bon que les capitaines de Charles VII s'habituent à ne pas comp-

ter uniquement sur elle, et qu'ils guerroient de leur pleine initiative et dans leur pleine indépendance. La jeune Lorraine n'éprouve aucune répugnance à s'en rapporter à eux. La seule chose dont elle ne peut prendre son parti, c'est l'inaction, l'oisiveté. Pour y échapper, elle ne balance pas à quitter le Roi en mars 1430.

Oui, réplique-t-on, mais dans quel but; que va-t-elle faire, sinon la guerre d'aventures[1] ?

Soit, répondrons-nous à notre tour; mais la guerre d'aventures, c'était toujours la guerre. Le péril que la France courait en ce moment c'était celui de s'endormir dans une sécurité trompeuse et dans une indifférence fatale. Le jeune monarque et ses ministres ne s'y trouvaient que trop portés! En s'arrachant au séjour de Sully-sur-Loire, la Pucelle faisait acte de résolution et donnait un noble exemple. Elle allait combattre l'ennemi héréditaire : est-ce que ce but n'en valait pas un autre? Elle continuait à rappeler aux Français soucieux de leur indépendance qu'il y avait encore des provinces à recouvrer, qu'il ne devait jamais être question de poser les armes tant qu'un Anglais foulerait en maître le sol de la patrie.

Ce n'est pas tout. Du sacre de Reims à la sortie de Compiègne, les *Voix* de Jeanne, dit-on, cessent de l'assister.

Erreur complète qu'une semblable affirmation. A Rouen, la Pucelle déclare à ses juges que depuis Domremy jusqu'au moment même où elle parle, ses Saintes n'ont cessé de l'éclairer. Jamais elle ne les a requises

1. G. de Beaucourt, *Revue des questions historiques*, loc. cit.

qu'elles ne lui aient répondu[1]. — « Quelque chose qu'elle fit oncques, en si grandes affaires qu'elle fût, ses *Voix* l'ont assistée, et ce est signe que ce sont bons esprits[2]. » Pas plus de Reims à Compiègne que de son village à Chinon, Orléans, Patay, Reims, son *céleste Conseil* ne lui a fait défaut. Elle a recours à lui, et il vient à son aide; elle l'interroge, et il lui répond. Seulement les réponses sont ce qu'elles doivent être, eu égard aux desseins de Dieu et à l'avenir qui se prépare. De Chinon à Reims, la jeune guerrière allait de triomphe en triomphe; à partir de l'échec de Paris jusqu'à Compiègne, elle ira de mécompte en mécompte. Son *Conseil* la préparera aux mécomptes, de même qu'il l'avait préparée aux triomphes; les événements se succéderont et s'enchaîneront de manière à mener la servante de Dieu au but que la Providence a marqué.

De Reims à Paris, les *Voix* de Jeanne n'ont eu qu'à la laisser faire, puisque la campagne ouverte eut pour résultat la soumission de presque toute l'Ile-de-France. Château-Thierry, Senlis, Beauvais, Lagny, une foule de châteaux et de places fortes, — nous le verrons bientôt, — rentrèrent dans l'obéissance du Roi. Après cette série ininterrompue de succès, la jeune guerrière pouvait bien espérer enlever la capitale, soit de vive force, soit par entente avec ses habitants. Mais elle n'en reçut pas de son *Conseil*

1. *Procès*, t. I, p. 127.

2. *Ibid.*, p. 169. « Quidquid unquam fecit in suis magnis agendis, ipsæ *Voces* semper succurrerunt ei, et hoc est signum quod sunt boni spiritus. »

Voir au tome Ier de cette Histoire le chapitre IV : JEANNE ET SES VOIX.

assurance formelle. Pourquoi sainte Catherine et sainte Marguerite ne la détournent-elles pas de résolutions qui doivent aboutir à un insuccès? Pourquoi? Parce qu'il était bon que Jeanne connût l'insuccès; parce que les insuccès qui l'attendaient rentraient dans le plan de la Providence; ils devenaient la condition, le moyen de son accomplissement : telle fut la sortie de Compiègne; parce que, enfin, Dieu voulait aussi absolument la sanctification de sa servante, sa glorification par le martyre, que la levée du siège d'Orléans et le sacre de Reims. En ces circonstances, sainte Catherine et sainte Marguerite laisseront la jeune fille maîtresse d'agir à sa guise et livrée à ses inspirations personnelles, toujours en vue de la fin supérieure à laquelle les événements doivent aboutir.

De décembre 1429 au premier jour d'avril 1430, le *Conseil* de Jeanne ne lui fait aucune communication importante : le moment ne paraît pas encore venu. Ce n'est pas que la Vierge de Domremy néglige de recourir à ses chères Saintes et ne leur demande consolation et confort. Elle les invoque et les prie d'autant plus, que l'oisiveté lui pèse lourdement et qu'elle est affligée de l'inaction du Roi. Mais à Melun, peu de jours après son départ de Sully, une révélation lui donne à connaître qu'elle est bien dans la voie providentielle et que l'heure du dénouement est proche. « Sainte Catherine et sainte Marguerite lui dirent qu'elle serait prise avant qu'il fût la Saint-Jean; qu'il fallait que ce fût fait ainsi, qu'elle ne s'en ébahît pas, qu'elle prît tout en gré, et que Dieu lui aiderait. »

Ses juges lui demandent si depuis Melun ses *Voix* lui ont répété la même chose, à savoir qu'elle serait prise.

« Elle répond que oui, par plusieurs fois et comme tous les jours[1]. »

Aux mêmes juges, la prisonnière déclarera que, pendant sa captivité, ses *Voix* ne cessent de l'assister; qu'elle les entend chaque jour et même plusieurs fois par jour, et « qu'elle serait morte sans la révélation qui la conforte quotidiennement[2]. »

Il est donc vrai que l'intervention du *céleste Conseil* de Jeanne d'Arc dans la direction de sa vie, si nous nous en rapportons à son témoignage, n'a jamais cessé. Toujours la Pucelle a été, de la part de ses Saintes, l'objet d'une assistance maternelle, d'une protection qui ne s'est pas démentie. Ainsi se poursuivait la mission libératrice dont la Providence l'avait chargée. Mais cette mission ne devait avoir son accomplissement parfait qu'après l'heure où Jeanne aurait rejoint ses Saintes aimées « au royaume du Paradis. »

VI.

CONCLUSION. — JEANNE D'ARC, LIBÉRATRICE D'ORLÉANS ET DE LA FRANCE.

En livrant aux flammes du bûcher la jeune fille qui les avait repoussés d'Orléans et qui leur avait infligé des défaites insupportables à leur orgueil, les Anglais croyaient conjurer à tout jamais le mauvais sort jeté sur leurs armes. Ils se trompaient et ils ne tardèrent pas à s'en apercevoir.

1. *Procès*, t. I, pp. 114-115.
2. *Ibid.*, pp. 57, 61, 62, 70, 88.

Quatre ans après le supplice de la Pucelle (1435), le duc de Bourgogne signait le traité d'Arras et rompait avec l'Angleterre. En 1437, Charles VII entrait dans sa capitale reconquise. Quelques années plus tard (1449), Rouen lui ouvrait ses portes : la Normandie, la Guyenne redevenaient françaises, et sur le champ de bataille de Castillon, le vieux Talbot, expirant, constatait la ruine de la cause anglaise. La lutte séculaire qui avait armé deux grandes nations l'une contre l'autre prenait fin ; la France était enfin rendue à elle-même. A qui sied-il de rapporter l'honneur de ces résultats? Aux capitaines de Charles VII, assurément, mais avant tout à Jeanne la Pucelle.

Nous ne dirons pas, en empruntant la langue des poètes : C'est l'ombre de la jeune guerrière qui, après sa mort, guidait les Français à la victoire. Nous dirons simplement, mais en toute vérité : C'est la transformation qu'elle avait opérée chez les défenseurs du pays, c'est l'élan qu'elle leur avait imprimé, c'est la confiance dont elle les avait remplis, c'est encore le souvenir vivant de ses exploits, celui de ses prédictions dont les plus étonnantes s'étaient réalisées, qui ont amené ce résultat inespéré de la délivrance de tout un royaume. On dirait que l'âme de la Pucelle est devenue l'âme même de la France. Dans sa merveilleuse campagne de la Loire, Jeanne avait prouvé que les vainqueurs de Verneuil et d'Azincourt n'étaient pas invincibles. Les Dunois, les Richemont, les Ambroise de Loré, les Graville ne l'oublièrent pas. La flamme que la libératrice d'Orléans avait allumée au cœur des Français ne resta pas sans aliment ; elle gagna de proche en proche et prit chaque jour une ardeur nouvelle. Les troupes royales allèrent de succès

en succès, les troupes anglaises de défaite en défaite, et en vingt années les provinces que ces dernières avaient mis cent ans à conquérir rentraient en la possession du souverain légitime.

Au temps même où la mission de la Pucelle recevait son couronnement, on est heureux de voir les sujets de Charles VII rendre justice à leur libératrice et reconnaître le bienfait dont ils lui sont redevables. Le docteur qui ouvrit la première enquête du Procès de réhabilitation, Guillaume Bouillé, dans son Mémoire sur le procès de Rouen, s'est fait l'écho de ces accents de gratitude :

« Jeanne, dit-il, travaillait pour la restauration de ce royaume de France si souvent annoncée par elle. N'a-t-elle pas chassé, rempli de frayeur les ennemis du royaume? Ses saintes exhortations n'ont-elles pas réveillé les courages endormis? A sa voix, l'ardeur n'a-t-elle pas succédé à l'inertie? N'a-t-on pas couru aux armes pour expulser du pays ses fiers envahisseurs? De telle sorte que depuis ce moment, la force et la puissance de nos adversaires n'ont cessé de décliner et de s'affaiblir[1]. »

D'autre part, le peuple de France, avec sa loyauté de cœur et sa passion pour la justice, acclamait cette enfant sortie de son sein, cette villageoise qui avait aimé son pays jusqu'à la mort, et il glorifiait comme l'auteur principal de l'expulsion des Insulaires. Sans méconnaître la part qui revenait aux Dunois, aux La Hire, aux Richemont dans cette œuvre de la délivrance na-

1. *Procès*, t. III, p. 324.

tionale, au-dessus de toutes ces figures, si belles qu'elles fussent, il ne cessa d'apercevoir et d'acclamer une figure plus belle et plus radieuse, la figure de la martyre de Rouen, de la vierge inspirée, de l'héroïne d'Orléans et de Patay, et c'est à elle d'abord qu'il rapporta l'honneur de la défaite de l'*Englischerie*[1] et de la libération du territoire.

Qu'on lise le titre d'un tout petit livre fort répandu à la fin de ce quinzième siècle, on y lira :

MIROUER (MIROIR) DES FEMMES VERTUEUSES; *l'histoire admirable de Jehanne la Pucelle, laquelle par révélacion divine et par grant miracle fut cause de expulser les Anglays tant de France, Normandie, que aultres lieux circonvoisins*[2].

Dans son histoire manuscrite de la Pucelle, Edmond Richer signale, entre autres biens dont le pays est redevable à Jeanne d'Arc, la paix qui lui fut rendue et qui a été comme le couronnement de sa mission. « Et peut-on dire, remarque-t-il, que Jeanne a servi au Roy et à la France d'Ange de paix. La paix, voilà le grand bien qu'il a plu à Dieu nous moyenner par cette Pucelle qui devrait avoir autant de statues de bronze en France que jadis on en dressa à Démétrius de Phalères, le méritant beaucoup mieux[3]. »

Encore quelques années et ce vœu du premier historien sérieux de Jeanne d'Arc sera exaucé. Il n'est guère de mois où les feuilles publiques n'annoncent l'inaugura-

1. Expression de Christine de Pisan, *Procès*, t. IV, p. 16.
2. *Procès*, t. IV, p. 267.
3. E. RICHER, *Histoire de la Pucelle d'Orléans*, livre Ier, fol. 35 verso.

tion dans quelque ville ou village d'une statue, d'un monument en l'honneur de la Pucelle d'Orléans. Preuve que les Français du dix-neuvième siècle apprécient l'œuvre de Jeanne d'Arc comme l'appréciaient les Français du quinzième. Les érudits et les savants pourront disputer tout à leur aise sur l'objet précis et l'étendue de la mission de la Pucelle, une voix dominera leurs argumentations et leurs disputes : la voix du pays tout entier saluant, acclamant en Jeanne la villageoise, en Jeanne la vierge, en Jeanne la sainte, la libératrice d'Orléans et de la France!

CHAPITRE XXII.

APRÈS LE SACRE.

CAMPAGNE DE L'ILE-DE-FRANCE.

I. *Une période nouvelle de la vie de Jeanne d'Arc. — Sa lettre au duc de Bourgogne. — Les envoyés du duc à Reims. — Marche sur l'Ile-de-France. — Le cardinal de Winchester et ses cinq mille hommes à Paris. — Démonstration militaire de Bethford.*

II. *Résultat des négociations de Reims. — Ce qu'en pensait la Pucelle. — Lettre aux Rémois. — Tentative de retour vers la Loire. — Manifeste du Régent.*

III. *Affaire de Montépilloy. — Soumission de Compiègne, Senlis, Beauvais, à Charles VII. — Les ambassadeurs de Charles VII à Arras et ceux du duc de Bourgogne à Compiègne. — Trêve consentie.*

IV. *Ce qui se passait à Paris en août 1429. — Humeur des Parisiens contre Frère Richard. — Difficultés de la situation. — Éloge que Hume fait du Régent.*

I.

UNE PÉRIODE NOUVELLE DE LA VIE DE JEANNE D'ARC. — SA LETTRE AU DUC DE BOURGOGNE. — LES ENVOYÉS DU DUC A REIMS. — MARCHE SUR L'ILE-DE-FRANCE. — LE CARDINAL DE WINCHESTER ET SES CINQ MILLE HOMMES A PARIS. — DÉMONSTRATION MILITAIRE DE BETHFORD.

Au point du récit où nous sommes arrivé, une période va s'ouvrir qui contraste singulièrement avec celle que

nous venons de raconter. Jeanne d'Arc en avait-elle le pressentiment lorsqu'elle prononçait devant Dunois et Regnault de Chartres les paroles pleines de mélancolie que nous rappelions dans le précédent chapitre...? On serait aisément porté à le croire. Avant même que ses Saintes lui annoncent les souffrances qui l'attendent, la jeune guerrière comprend qu'elle touche au terme de ses triomphes. Et, en vérité, elle ne connaîtra plus que des succès entremêlés de revers. Elle s'achemine non plus à des fêtes, mais à l'épreuve, à la contradiction, à la captivité, au martyre. Dieu destine sa petite servante à une félicité plus haute et plus durable que les félicités terrestres. La partie humainement brillante de sa tâche va bientôt finir pour la vierge de Domremy, la partie douloureuse va commencer. Orléans, Patay, Reims ont été son Thabor; Compiègne, Beaurevoir, Rouen qu'on entrevoit dans le lointain seront son Gethsémani et son Calvaire. A ce prix, la France sera sauvée et ses ennemis héréditaires chassés définitivement.

Le jour même du sacre de Charles VII à Reims, la Pucelle écrivait à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, la lettre suivante :

† JEHSUS MARIA.

« Haut et redouté prince, duc de Bourgogne, Jehanne la Pucelle vous requiert, de par le Roy du ciel, mon droicturier et souverain Seigneur, que le Roy de France et vous fassiez bonne paix ferme qui dure longuement. Pardonnez l'un à l'autre de bon cœur, entièrement, ainsi

que doivent faire loyaux chrétiens, et, s'il vous plait à guerroyer, allez sur les Sarrasins.

« Prince de Bourgogne, je vous prie, supplie et requiers tant humblement que requérir vous puis, que ne guerroyiez plus au (*contre le*) saint royaume de France; et faictes retraire (*retirer*) incontinent et briefment vos gens qui sont en aucunes places et forteresses dudit saint royaume; et de la part du gentil Roy de France, il est prêt de faire paix à vous, sauf son honneur, s'il ne tient en vous.

« Et vous fait à savoir, de par le Roy du ciel, mon droicturier et souverain Seigneur, pour vostre bien et pour vostre honneur et sur voz (*votre*) vie, que vous n'y gagnerez point (*de*) bataille à l'encontre des loyaux Français, et que tous ceux qui guerroient oudit (*contre ledit*) saint royaume de France, guerroient contre le roy Jhésus, roy du ciel et de tout le monde, mon droicturier et souverain Seigneur. Et vous prie et requiers à jointes mains que ne faictes (*fasstez*) nulle bataille ne (*ni*) guerroiez contre nous, vous, vos gens ou subgiez (*sujets*). Et croiez seurement (*sûrement*) que, quelque nombre de gens que vous amenez contre nous, qu'ils n'y gaigneront mie (*pas*), et sera grant pitié de la grant bataille et du sang qui y sera respendu de ceux qui y viendront contre nous.

« Et a (*il y a*) trois semaines, je vous avois escript et envoié bonnes lettres par un hérault (*pour vous prier de vous trouver*) que feussiez au sacre du Roy qui, aujourd'hui dimanche, XVIIe jour de ce présent mois de juillet, se fait en la cité de Reims : dont je n'ay eu point de response, ni n'ouïs oncques plus nouvelles dudit hérault.

« A Dieu vous commens (*vous recommande*) et qu'il soit (*ait*) garde de vous, s'il lui plaist ; et prie Dieu qu'il y mecte (*mette*) bonne pais (*paix*).

« Escript audit lieu de Reims, ledit XVIIe jour de juillet. »

Sur l'adresse : « Au duc de Bourgogne [1]. »

Pourquoi Jeanne avait-elle écrit cette lettre? Que se proposait-elle, qu'en attendait-elle? Ce qui venait de se passer à Paris le 15 juillet, l'avant-veille du sacre, entre le duc de Bourgogne et le duc de Bethford, va nous l'apprendre, tout en nous donnant lieu de saisir sur le fait une fois de plus le remarquable sens politique et le patriotisme ardent de la jeune guerrière.

Après Patay, nous l'avons déjà dit, le Régent anglais avait adressé au cardinal de Winchester une demande pressante de secours en hommes et en argent. Il avait même insisté en avril précédent auprès du Grand Conseil de Londres afin qu'on envoyât le jeune roi en France pour y être sacré. En apprenant la marche de la Pucelle et de l'armée royale sur Reims, il sentit que la Champagne était perdue et il se préoccupa des moyens de sauver au moins l'Ile-de-France et la Normandie. L'appui du duc de Bourgogne lui devenait indispensable. Bethford alors regretta le mauvais accueil qu'il avait fait à sa requête en faveur des Orléanais. Pour atténuer l'effet de cette faute politique, il députa à Philippe le Bon, en son nom et au nom des Parisiens, l'évêque de Noyon, deux

1. *Procès*, t. V, pp. 126-127. — L'original de cette lettre est conservé à Lille, aux archives du département du Nord. Nous en avons légèrement rajeuni l'orthographe.

docteurs en théologie et quelques notables bourgeois, avec mission de réclamer instamment la présence du duc à Paris et son assistance.

Philippe, flatté de cet appel, partit de Hesdin, en Artois, et arriva dans la capitale avec sept ou huit cents chevaux, le 10 juillet[1]. Le vendredi 15 juillet, il y eut « procession générale » à Saint-Magloire. On prêcha à Notre-Dame, en faveur de la cause anglo-bourguignonne, un sermon enthousiaste devant les principaux de la ville, les membres de l'Université et les corps constitués. Au palais, où l'on se rendit ensuite, on rappela les circonstances de l'assassinat de Montereau. Le duc de Bourgogne demanda que la mort de son père fût vengée, et tous les assistants renouvelèrent par acclamation leur serment de fidélité au traité de Troyes. Le lendemain, Philippe repartait pour la Flandre avec la duchesse de Bethford, sa sœur, qui devait l'entretenir en ses bonnes dispositions; il laissait dans Paris sept cents hommes d'armes sous les ordres du sire de l'Isle-Adam[2].

Le Régent estimait à un haut prix cette démonstration du prince son beau-frère et allié, car il écrivait au Grand Conseil de Londres, à la date du 16 juillet, comment le duc de Bourgogne « faisait très grandement et honorablement son devoir d'aider et servir le Roi, et comment en ce besoin il s'était montré en plusieurs manières vrai parent, ami et loyal vassal du Roi, auquel il devait être très honorablement recommandé; car n'eût été sa faveur, Paris et tout le reste étaient perdus de ce coup[3]. »

1. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 240.
2. *Ibid.*, pp. 240-241.
3. Rymer, t. IV, pars IV, p. 150. Édition de 1740.

Le duc de Bethford reconnut le service que lui rendait le duc Philippe, en faisant porter à Arras, le 22 juillet suivant, vingt mille livres tournois qui furent versées entre les mains du trésorier du duc, pour le « paiement des gens d'armes et de traict. » Des joyaux lui furent également remis, afin qu'il pût emprunter une pareille somme[1]. »

C'était pour neutraliser les résultats de ce rapprochement du duc de Bethford et du duc Philippe, préparer la conclusion d'une paix sérieuse entre le duc de Bourgogne et Charles VII, et affaiblir ainsi la cause anglaise, que Jeanne écrivit, le jour même du sacre, la lettre qu'on a lue tout à l'heure.

Le jeune Roi ne partit pas, le lendemain du couronnement, pour se rendre, selon la coutume de ses prédécesseurs, au prieuré de Corbegny, à quelques lieues de Reims, y vénérer les reliques de saint Marcoul, abbé du sang royal de France, et guérir, en les touchant, les écrouelles des malades qui se présentaient[2]. Il demeura

1. Rev. Stevenson, *Letters and papers of the wars of the English in France*, t. II, p. 101.

Une pièce publiée par M. Auguste Longnon dans son ouvrage, *Paris pendant la domination anglaise*, n° cxliv, pp. 300-301, montre le prix que le Régent attachait à l'alliance de Philippe le Bon. Un maçon parisien, nommé Pierre Thouroude, ayant demandé par moquerie ce qui amenait le 10 juillet le duc de Bourgogne à Paris, et si ce prince avait l'intention de s'opposer au sacre du Dauphin, fut condamné au pilori et à la prison « jusques au bon plaisir de Nous (roi d'Angleterre), ou du prévost de Paris. »

2. Le privilege de guérir les écrouelles avait été conféré par saint Remi à Clovis après son baptême. Il fut confirmé à Childebert et aux rois, ses successeurs, par saint Marcoul ou Marculf, abbé de Nanteuil, en reconnaissance du bien que le monarque avait fait à l'Église. Les pauvres scrofuleux se rangeaient en cercle autour du Roi qui les tou-

trois jours dans la capitale de la Champagne pour y recevoir les ambassadeurs de Philippe le Bon, qui « venaient le saluer au nom de leur souverain et faire des ouvertures de paix[1] ». Faut-il croire que la lettre écrite par la Pucelle dans les premiers jours de juillet au fils de Jean sans Peur ne fut pas étrangère à cet acte de déférence de la part de ce prince; ou ne faut-il y voir que l'effet d'un calcul politique ayant pour but de montrer aux Anglais que, en dépit de leurs avances et de la réponse qu'il y avait faite, Philippe ne renonçait pas à se rapprocher du chef de la maison de France?

Les trois gentilshommes angevins, dans la lettre citée précédemment, mentionnent cette arrivée des ambassadeurs du duc de Bourgogne et les espérances de paix qu'elle faisait concevoir.

« Le duc Philippe, écrivaient-ils, a envoyé ici devers le Roy, si tost qu'il arriva en cette ville. A cette heure, nous espérons que bon traité y trouvera avant qu'ils partent. »

La paix, c'était le désir encore plus que l'espoir des fidèles sujets de Charles VII. Mais il y avait lieu de craindre que les faits ne justifiassent pas ces espérances, et que la conclusion d'une paix sérieuse fût le moindre souci des personnages qui tenaient en main les fils des négociations. Pour faire honneur aux ambassadeurs du

chait en prononçant ces paroles : « Le roi te touche, Dieu te guérisse! »

Le prieuré de Saint-Marcoul dépendait de l'abbaye Saint-Remy de Reims.

1. *Mémoires de Pie II*, Procès, t. IV, pp. 514-515. — « Burgundorum legati salutatum venerant et aliquod ad concordiam afferebant, » — *Greffier de la Rochelle*, Revue historique, t. IV, p. 344.

duc de Bourgogne, le monarque retarda son départ et chargea ses conseillers, Regnault de Chartres et La Trémoille spécialement, d'entendre leurs propositions. Nous verrons tout à l'heure à quels résultats ces négociations aboutirent.

Le 20 juillet, Charles se rendait au tombeau de saint Marcoul, y faisait ses dévotions et y touchait les écrouelles. Il n'avait pas encore quitté cette abbaye lorsqu'une députation des habitants de Laon vint lui remettre les clefs de la ville[1].

Le sacre accompli, le Conseil du Roi avait examiné, de concert avec les chefs de guerre, quel parti il convenait de prendre. On avait à choisir entre le retour à Gien et la marche en avant, dans la direction de l'Ile-de-France. Il n'y a aucune invraisemblance à supposer que le premier projet paraissait préférable aux ministres du jeune prince et à leurs créatures. Les chefs de guerre et les capitaines étaient, eux, pour la marche en avant. Dès ce moment s'accusèrent ouvertement les deux politiques opposées qui s'étaient manifestées devant Troyes, et que nous verrons à l'œuvre jusqu'à la fin de la campagne : celle qui comptait sur la force des armes pour achever l'œuvre commencée, et celle qui entendait ne recourir qu'à la diplomatie. Nous n'avons pas besoin de dire à laquelle de ces politiques la Pucelle était gagnée. Elle qui voulait « remettre le roy en sa seigneurie, et son royaulme en son obéissance[2] »; elle qui avait toujours présent à la pensée l'article capital de son pro-

1. Perceval de Cagny, *Procès*, t. IV, p. 20.
2. Id., *ibid.*

gramme, « bouter les Anglais hors de toute France », ne pouvait goûter la voie cauteleuse et interminable des négociations. Elle n'eut pas de peine à faire entendre raison au jeune Roi et à le décider à entreprendre « le voyage devant Paris[1]. » Il fallait, observait-elle, continuer à mettre à profit l'émotion favorable que les événements avaient soulevée dans le pays, et ne pas laisser aux adversaires le temps de se reconnaître.

Le duc de Bethford ne se faisait point illusion sur les desseins de Jeanne et sur l'espoir qu'elle caressait d'ouvrir à Charles VII les portes de sa capitale. Il écrivait au Grand Conseil d'Angleterre que si le jeune Roi venait devant Paris, il n'en serait pas de cette ville comme de Troyes, Châlons et Reims, et qu'il y aurait résistance.

L'armée royale se mit donc en marche dans la direction de Soissons[2].

« Et chevauchait la Pucelle devant le Roy toute armée de pleins harnais, à étendard déployé ; et quand elle était désarmée, avait-elle état et habits de chevalier : souliers lacés dehors piés (extérieurement sur le pied), pourpoint et chausses justes, et un chapelet (petit chapeau) sur la tête ; et portait très nobles habits de drap d'or et de soie bien fourrés[3]. »

Et pendant que les troupes poursuivaient leur marche, la jeune guerrière faisait beaucoup « de diligences pour réduire et mettre plusieurs places en l'obéissance du

1. Perceval de Cagny, *Procès*, t. IV, p. 20.

2. Voir aux *Notes et Pièces justificatives*, l'itinéraire suivi par la petite armée royale, de Reims à Compiègne et Paris.

3. *Chronique des Cordeliers*. — Procès, t. IV, pp. 449, 472.

Roy. Et ainsi en fut-il; car un certain nombre de places en furent faites par elle françaises[1]. »

Le 22 juillet, Charles recevait la soumission de Vailly-sur-Aisne, petite ville dépendant de l'archevêché de Reims, et il y passait la journée. Le 23, il entrait dans Soissons, « où il fut reçu à très grande joye de tous ceux de la cité qui moult l'aimaient et désiraient sa venue. Et là lui vinrent les très joyeuses nouvelles que Crécy-en-Brie, Provins, Coulommiers et plusieurs autres villes s'étaient remises en son obéissance[2]. »

Après cinq à six jours passés à Soissons, le Roi, la Pucelle et l'armée vinrent devant Château-Thierry : c'était le 29 juillet. Le sire de Châtillon et quatre cents hommes gardaient la place pour le compte du duc de Bourgogne. Le bruit s'étant répandu que le duc de Bethford se portait à la rencontre des Français, ceux-ci se déployèrent en ordre de bataille devant la ville. Les Anglais ne parurent pas. La garnison bourguignonne craignit de n'être pas secourue. Les habitants manifestant des dispositions hostiles, le capitaine rendit alors la place à Charles VII[3]. Le Roi demeura à Château-Thierry jusqu'au lundi 1er août. Ce jour-là, il vint coucher à Montmirail. Le mardi il était à Provins, il y demeurait jusqu'au vendredi suivant, et n'en partait qu'après avoir nommé La Hire bailli de Vermandois[4].

1. Perceval de Cagny, *Procès*, t. IV, p. 21.

2. *Chronique de la Pucelle*, pp. 323-324; — *Journal du siège*, p. 115; — Perceval de Cagny, *op. cit.*, p. 20.

3. Monstrelet, liv. II, chap. lxiv; t. IV, p. 340.

4. Perceval de Cagny, *op. cit.*, pp. 20-21; — Monstrelet, t. II, chap. lxiv.

Cependant le duc de Bethford avait reçu les secours qu'il attendait d'Angleterre. C'était un corps de cinq mille hommes que le cardinal de Winchester venait de lever aux frais de l'Eglise dans le but déclaré de les conduire en Bohême combattre les Hussites. Le cardinal consentit à prêter ces cinq mille hommes pour six mois au roi d'Angleterre, son seigneur et neveu, à la condition qu'on rendrait au pape l'argent qu'ils avaient coûté[1].

L'oncle du Régent prit la peine de conduire lui-même cette petite armée : il passa le détroit avec elle et entra dans Paris le 25 juillet. Mais il n'y fit pas long séjour ; le 3 août, il partait pour Rouen avec les gens de sa maison[2].

Le pape Martin V blâma vivement le cardinal de l'abus qu'il faisait de la mission dont il l'avait chargé. Dans une lettre que citent les *Annales ecclésiastiques* de Raynaldi, Martin V témoigna au roi de France le déplaisir que cette mesure du cardinal de Winchester lui causait, et il lui

1. *Revue historique*, t. IV, p. 147. — Le cardinal de Winchester était l'oncle du vainqueur d'Azincourt et des deux ducs de Bethford et de Glocester. Il fut promu au cardinalat par Martin V en 1426; son neveu, le duc de Bethford, lui remit le chapeau à Calais, le 27 mars 1427.

2. Clément de Fauquemberque, *Procès*, t. IV, p. 453.

Ce personnage, contemporain de Jeanne, était greffier au Parlement de Paris. Il eut l'idée de consigner sur l'un des registres du Parlement des notes concernant les événements du temps. Ces notes parlent plus d'une fois de la Pucelle, mais jamais dans les termes passionnés du faux Bourgeois de Paris.

Sur le registre annoté par Clément, on voit un dessin fantaisiste que l'on a dit, bien à tort, être un portrait de la Pucelle. Le greffier du Parlement se permit cette fantaisie à l'occasion de la délivrance d'Orléans. La dernière phrase qu'il consacre à Jeanne dans ses notes est celle-ci : *Deus suæ animæ sit propitius et misericors!* (J. Quicherat, t. IV, pp. 450-460.)

manda qu'il avait défendu audit cardinal de porter en France les insignes de légat apostolique [1].

Au dire d'un chroniqueur bourguignon, parmi les hommes d'armes amenés par Winchester, il y en avait un certain nombre qui, pour contrefaire l'escadron à banderolles blanches qui formait la compagnie de la Pucelle, étaient vêtus de blanc. Ils avaient aussi un étendard tout blanc au milieu duquel était peinte une quenouille chargée de lin ; à la quenouille pendait un fuseau à moitié garni; des fuseaux vides occupaient le champ de l'étendard, et on y lisait en lettres d'or l'inscription : « Or, vienne la belle[2]. »

Avec ces cinq mille hommes et les troupes dont il disposait, Bethford eut sous la main de dix à douze mille combattants. Le 4 août, il entrait en campagne et se portait successivement à Corbeil et Melun. « Il voulait, disait-il, se trouver aux champs et livrer bataille au Roi de France[3]. » A cette nouvelle, l'armée française sort de Provins et vient attendre près du château de La Motte de Nangis en Brie.

« Là les batailles furent ordonnées bien notablement et prudemment. Et c'était gente chose de voir le maintien de Jeanne la Pucelle et les diligences qu'elle faisait... Et les seigneurs et gens de guerre estans avec elle y avaient grand désir et volonté de combattre[4]. » La journée

1. Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, t. IX, pp. 77-78.

2. *Revue historique*, loc. cit.; — R. P. Ayroles, *La Libératrice*, p. 543. Ces particularités sont tirées d'une *Chronique anonyme* publiée en 1873 par M. Kervyn de Lettenhove, dans la collection des *Chroniques belges*.

3. Jean Chartier, *Procès*, t. IV, p. 78.

4. *Chronique de la Pucelle*, pp. 324, 325; — Jean Chartier, *Procès*, t. IV, pp. 78-79.

s'écoula sans que l'ennemi parût. Bethford, moins désireux d'en venir aux mains que ses adversaires, se déroba et prit une direction opposée[1].

II.

RÉSULTAT DES NÉGOCIATIONS AVEC LE DUC DE BOURGOGNE. — CE QU'EN PENSAIT LA PUCELLE. — SA LETTRE AUX HABITANTS DE REIMS. — TENTATIVE DE MARCHE RÉTROGRADE VERS LA LOIRE. — LETTRE-MANIFESTE DU DUC DE BETHFORD.

L'accueil fait par le Roi de France aux envoyés du duc de Bourgogne, au lendemain du sacre, avait flatté ce prince. Les négociations engagées ne traînèrent pas en longueur; elles eurent pour résultat :

1° Une trêve de quinze jours;

2° La promesse, au nom de Philippe le Bon, d'ouvrir au roi Charles, à l'expiration de la trêve, les portes de Paris.

Il fut en outre convenu que Charles VII enverrait une ambassade au duc Philippe à Arras, où elle se rencontrerait avec celle du duc de Savoie[2].

Les conseillers de Charles VII paraissaient priser fort la promesse du fils de Jean Sans Peur; Jeanne n'y eut aucune confiance. Ce qu'elle eût voulu de Philippe, c'était une démarche loyale, une avance décisive, et non une de ces négociations diplomatiques dans lesquelles les deux parties cherchent à se duper l'une l'autre.

1. Probablement celle de Montereau d'où il écrivit le 7 au Roi de France la lettre que nous rapporterons plus bas. JEAN CHARTIER (*Procès*, t. IV, p. 79) le fait retourner à Paris « avec son ost (armée). »

2. DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 104; — VALLET DE VIRIVILLE, même titre, t. II, p. 107.

La promesse du duc de Bourgogne d'ouvrir au Roi les portes de la capitale était-elle d'ailleurs sérieuse? et comme le remarque le greffier de La Rochelle, n'était-elle pas faite « pour amuser le Roy qui estoit tout disposé d'aller tout droit devant Paris[1] ? » Sous ces impressions diverses, Jeanne écrivit aux Rémois la lettre suivante :

« Mes chiers et bons amis les bons et loyaux Français « de la cité de Rains (*Reims*), Jehanne la Pucelle vous « faict à savoir de ses nouvelles et vous prie et vous « requiert que vous ne faictes nul doute (*que vous ne* « *doutiez pas*) en la bonne querelle qu'elle mayne pour le « sang royal (*du succès de la bonne cause qu'elle sou-* « *tient pour le sang royal*); et je vous promets et certify « que je ne vous abandonneray poinct tant que je vivray. « Et est vray que le Roy a faict trêves au duc de Bourgo- « gne quinze jours durant, par ainsi (*à l'issue desquelles*) « il luy doit rendre la cité de Paris paisiblement au chief « (*au bout*) de quinze jours. Cependant ne vous donnez nule « merveille (*ne soyez pas étonnés*) si je ne y entre si brief- « vement (*si je n'y entre pas bientôt*), combien que (*bien* « *que*) des trêves qui ainsi sont faictes je ne soy pas con- « tente et ne scay si je les tiendray; mais si je les tiens, « ce sera seulement pour garder l'honneur du Roy; com- « bien aussi que ils n'abuseront pas le sang royal, car « je tiendray et maintiendray ensemble l'armée du Roy « pour estre toute preste au chief (*bout*) desdicts quinze « jours, s'ils ne font la paix. Pour ce, mes très chiers et

1. *Relation du Livre noir de La Rochelle*, Revue historique, t. IV, p. 337.

« parfaicts amis, je vous prie que vous ne vous en don-
« niez malaise tant comme je vivray (*que vous ne vous*
« *en tourmentiez pas tant que je vivrai*); mais vous
« requiers que vous faictes (*fassiez*) bon guet et gardez
« (*gardiez*) la bonne cité du Roy; et me faites (*faites-*
« *moi*) savoir s'il n'y a nuls triteurs (*de mauvaises gens*)
« qui vous veuillent grever, et au plus brief que je pour-
« ray, je les en osteray; et me faictes savoir de vos nou-
« velles. A Dieu vous commande (*recommande*) qui soit
« garde de vous (*qu'il ait garde de vous*).

« Escript ce vendredy, cinquiesme jour d'aoust, em-
« près un logis sur champ au chemin de Paris. »

Sur l'adresse : « Aux loyaux Francxois habitans en la ville de Rains[1]. »

Au fond, la pensée qui avait inspiré à la Pucelle sa lettre du 17 juillet au duc de Bourgogne lui inspirait cette lettre-ci aux Rémois. Dans la première, elle requérait du duc Philippe « bonne paix ferme qui durât longtemps. » Au lieu de cette bonne paix, Philippe n'accordait qu'une trêve, et encore de quinze jours. Or, d'une trêve pareille, et même de toute cette politique qui va restreindre de plus en plus l'action guerrière, Jeanne ne s'en soucie pas. Depuis le commencement du règne de Charles VII, de nombreuses trêves avaient été consenties entre le duc de Bourgogne et le roi de France. Jamais ces trêves n'empêchèrent le fils de Jean sans Peur de fournir

1. *Procès*, t. V, pp. 139-140. — Cette lettre, dont l'original est perdu, a été imprimée pour la première fois en 1844 dans les *Archives administratives* de Reims, t. I, p. 596, d'après une copie intercalée dans le manuscrit de Jean Rogier.

aux Anglais des hommes et des subsides[1]. Quant aux trêves qui se préparent, elles auront pour effet de réduire Jeanne elle-même à l'impuissance.

Comme on vient de le voir, Jeanne écrivait cette lettre « en un logis sur champ, chemin de Paris. » L'armée royale venait de reprendre cette direction dont avaient cherché à la détourner les conseillers et seigneurs qui voyaient avec dépit le Roi s'en rapporter aux vues de la Pucelle. Forts du succès de leurs négociations avec le duc de Bourgogne et de la trêve qui avait été consentie, ils insistèrent auprès de Charles VII afin qu'il renonçât à poursuivre la campagne et qu'il reprît la route de la Loire. « A quoi bon, disaient-ils, s'efforcer d'obtenir par beaucoup de sang répandu cette ville de Paris que, sous peu de jours, Philippe le Bon devait livrer sans coup férir? » Le jeune monarque, toujours faible, toujours enclin aux mesures qui favorisaient son indolence naturelle, consentit à ce qu'on lui demandait. Par ses ordres, l'armée prit la route de Bray où elle devait passer la Seine pour regagner ensuite Gien et la Loire[2].

1. Pendant que les hostilités entre Anglais et Français se poursuivaient dans les premières années du règne de Charles VII, le duc de Savoie s'était entremis et avait obtenu du duc de Bourgogne plusieurs trêves (28 septembre 1424, 30 janvier 1426, 20 janvier 1427, 22 mai 1428). Le 16 janvier 1429, la trêve existante fut prorogée, toujours grâce à la médiation du duc, et elle était encore en vigueur le 30 juin 1429. Les négociations directes établies en juillet suivant entre Charles VII et le duc de Bourgogne donnèrent lieu à la trêve que mentionne la Pucelle. (De Beaucourt, *Revue des questions historiques*, t. II, p. 288; — Guichenon, *Preuves de l'Histoire généalogique de la royale maison de Savoie*, p. 296).

2. *Chronique de la Pucelle*, p. 325; — Jean Chartier, p. 79; — *Journal du siège*, pp. 115-116.

Cette décision causa une pénible surprise à Jeanne d'Arc qui se voyait déjà aux portes de la capitale. Le duc d'Alençon, les seigneurs de Vendôme, les comtes de Clermont et de Laval n'en furent pas moins mécontents. Heureusement, une circonstance imprévue rendit inutiles les mesures arrêtées.

Les habitants de Bray avaient pris l'engagement de livrer aux gens du Roi le passage de la ville et du fleuve. Mais la nuit qui précéda l'arrivée des troupes royales, les Anglo-Bourguignons pénétrèrent dans Bray et s'emparèrent du pont. Quand les premiers Français arrivés se présentèrent pour passer le pont, ils furent rudement reçus par l'ennemi et durent se retirer en désordre. Impuissant à forcer le passage, Charles VII fut obligé de revenir sur ses pas et de regagner Provins. Un nouveau conseil fut tenu. Cette fois, le sentiment de la Pucelle prévalut définitivement et l'armée se remit en marche vers Paris.

Le dimanche 7 août, le Roi passa la journée à Coulommiers. Le mercredi 10, il était à la Ferté-Milon, et le jeudi (11 août) à Crespy-en-Valois[1]. En apprenant la venue de leur jeune monarque et de la libératrice d'Orléans, les populations accouraient de toutes parts, « criant Noël[2] et chantant *Te Deum laudamus*, et dévotes an-

1. Perceval de Cagny, *Procès*, t. IV, p. 21.

2. C'est la coutume de chanter Noël durant l'Avent et à la Nativité de Notre-Seigneur, remarque E. Richer, qui « a fait que le peuple au siècle de la Pucelle interprétait ces termes : *Noël*, *Noël*, pour une manière de compliment, comme qui diroit : Vous, soyez le bienvenu. Et me souviens en ma jeunesse avoir vu et chanté de vieux Noëls imprimés en lettres gothiques ausquels y avoit ce verset pour refrain ordinaire : Criez voix, à haute voix, Noël tu sois bien venu! » (E. Richer, *Histoire de la Pucelle*, livre I, f° 71.)

tiennes, versets et répons, et faisant merveilleusement fête, regardant surtout beaucoup la Pucelle. Et elle, considérant leur maintien, pleurait bien fort. » C'est à cette occasion que se produisit la scène touchante entre Regnault de Chartres, Dunois et Jeanne, que nous avons rappelée au commencement du chapitre précédent.

Le onzième jour de ce mois d'août, à Crespy-en-Valois, Charles VII recevait une lettre du duc de Bethford, écrite le 7 août à Montereau. Dans cette lettre, le Régent, après maints reproches amers, sommait le prince de prendre, dans la Brie ou dans l'Ile-de-France, « place aux champs convenables, à bref délai, pour procéder par journée de bataille, si l'on ne pouvait par voie de paix. »

Cette lettre, qui est fort longue[1], commençait ainsi :

« Nous, Jehan de Lancastre, régent de France et duc de Bethford, faisons savoir à vous, Charles de Valois, qui vous nommiez autrefois Dauphin de Viennois, et maintenant sans cause vous dites roy ; pour ce que torchionnièrement avez de nouveau entrepris contre la couronne de très haut et excellent prince, mon souverain seigneur, Henry, par la grace de Dieu, vray, naturel et droiturier roy de France et d'Angleterre, donnant à entendre au simple peuple que venez pour lui donner paix et sécurité ; ce qui n'est pas et ne peut être, par les moyens que avez tenus, faisant réduire et abuser le peuple ignorant, vous aydant de gens superstitieux et réprouvés, comme d'une femme désordonnée et diffamée, en habit d'homme

1. Voir la lettre entière dans MONSTRELET, l. II, ch.. LXV ; t. IV, pp. 310-344.

et de conduite dissolue, et aussi d'un frère mendiant (Frère Richard), apostat et séditieux, tous deux, selon la sainte Écriture, abominables à Dieu[1];

« Nous, pour garder le vray droit de mondit seigneur le roy, avec l'ayde du Tout-Puissant, nous sommes mis sus et tenons les champs en notre personne et en la puissance que Dieu nous a donnée. »

Le Régent ne manque pas de rappeler « le terrible, détestable et cruel meurtre commis contre loi et honneur de chevalerie en la personne de feu le duc Jean de Bourgogne, à qui Dieu pardonne, et l'impunité dont avaient bénéficié les meurtriers. »

En terminant, le duc de Bethford demande à Charles de lui faire savoir hâtivement et sans perdre temps ce qu'il se propose de faire, le déclarant responsable des maux, « continuation de guerre, pilleries, rançonnements et occisions de gens » qui pourront advenir.

Charles VII répondit au héraut qui lui avait porté la lettre :

« Ton maître n'aura pas grand'peine à me trouver : c'est moi qui le cherche[2]. »

E. Richer dit qu'il faut voir en ce prétendu message de Bethford, non une lettre adressée au Roi, conformément au cérémonial ordinaire, mais un manifeste, « un papier volant qu'il fit courir pour retenir le peuple dans le devoir et asseurer Melun, Corbeil, Montereau-faut-Yonne, desquelles villes la conservation de Paris des-

1. Frère Richard, après Reims, était resté en la compagnie du roi Charles et de la Pucelle.

2. Hollinshed, *The cronicles of England;* — De Barante, t. III, p. 340.

pendoit. Aussi Monstrelet ne dit-il pas que ce manifeste ait été envoyé à Charles VII par des hérauts, comme il était nécessaire[1]. »

Le roi Charles, persuadé que Bethford recherchait la bataille, quitta Crespy avec sa petite armée et vint, le vendredi 12 août, à Lagny-le-Sec. Le samedi 13, « il tenait les champs tout le jour près de Dammartin-en-Gouelle[2]. » La Pucelle, Dunois, La Hire et les capitaines se réjouissaient fort à la pensée de combattre enfin les Anglais et de se mesurer avec le vainqueur de Verneuil. Ils comptaient, d'après la teneur arrogante du message, que le Régent, fidèle à ses paroles de défi, ne se déroberait pas et viendrait de lui-même offrir la bataille. Vain espoir! Le Régent, qui occupait à Mitry, non loin de là, une position très forte, n'en voulut pas sortir.

La Hire et autres hardis compagnons essayèrent en vain de l'attirer hors de ses lignes : on escarmoucha le long d'une rivière près de Thieux[3] »; mais Bethford ne bougea pas, soit qu'il ne voulût livrer bataille que sur un terrain de son choix, soit qu'il ne voulût qu'amuser les Français par de simples démonstrations. Peu après, il retournait à Paris.

Devant cette attitude de l'ennemi, Charles VII se replia le lendemain (14 août) sur Crespy-en-Valois. Bethford, de son côté, ne tardait pas à sortir de la capitale avec ses Anglais et à prendre la direction de Senlis. Le Roi, informé de ce mouvement, donna l'ordre de ne pas le perdre de vue. La Pucelle, le duc d'Alençon, les

1. E. Richer, *Histoire de la Pucelle d'Orléans*, livre Ier, folio 68.
2. *Procès*, t. IV, p. 21.
3. Berri, *Procès*, t. IV, p. 46.

maréchaux de Boussac et de Rais et le reste des troupes formant un total de six à sept mille combattants[1] se mirent en marche; mais on ne put atteindre et surprendre l'ennemi. L'occasion cependant avait été favorable, Ambroise de Loré et Poton de Xaintrailles, qui couraient après l'armée anglaise, l'aperçurent « à heure de vespres » traversant une petite rivière qui coule de Senlis à Baron (La Nonette), en un endroit où il ne pouvait passer que deux chevaux de front. Ils retournèrent à bride abattue prévenir le Roi, qui donna l'ordre de marcher en avant. Le mouvement fut-il exécuté avec mollesse; y eut-il perte de temps? lorsque les Français arrivèrent au point désigné, les Anglais avaient tous passé[2].

Les Français campèrent à deux lieues de Senlis, près de l'abbaye de Montépilloy, que Philippe-Auguste avait fondée en souvenir de la bataille de Bouvines. De son côté, Bethford prenait position à une demi-lieue de Senlis, sur la petite rivière la Nonette, près d'un village nommé Notre-Dame-de-la-Victoire. Dans la soirée, Charles vint de Crespy à Montépilloy où il coucha. Les gens de la Pucelle livrèrent quelques petits combats aux Anglais du côté de Senlis, mais le gros des troupes ne quitta pas son campement.

1. Perceval de Cagny, *Procès*, t. IV, p. 21.
2. *Journal du siège*, pp. 119-120.

III.

AFFAIRE DE MONTÉPILLOY. — SOUMISSION DE COMPIÈGNE, SENLIS, BEAUVAIS A CHARLES VII. — LES AMBASSADEURS DE CHARLES VII A ARRAS ET CEUX DU DUC DE BOURGOGNE A COMPIÈGNE. — PROMULGATION DE LA TRÊVE.

Le lundi 13 août, Jeanne d'Arc, le duc d'Alençon et autres chefs de guerre entendirent la messe de grand matin. Après la messe, ils montèrent à cheval, disposèrent les troupes en ordre de bataille et s'avancèrent vers l'ennemi.

L'armée royale s'était formée en trois corps. Le duc d'Alençon et le comte de Vendôme commandaient le premier, lequel était le plus nombreux ; René, duc de Bar, commandait le second. Au centre du troisième se tenait le Roi lui-même, avec le duc de Bourbon, le sire de La Trémoille et de nombreux chevaliers. Les maréchaux de Sainte-Sévère et de Rais surveillaient les ailes de ces trois corps. A la tête de la réserve, prête à se porter où le besoin le demanderait, se tenaient la Pucelle, le Bâtard d'Orléans, le sire d'Albret et La Hire. Le seigneur de Graville et un vaillant chevalier limousin, messire Jean Foucault, dirigeaient les archers et arbalétriers[1].

1. *Journal du siège*, pp. 120-121. — Jean Foucault prit part au combat contre Franquet d'Arras, avec la Pucelle, près de Lagny. En 1435, dans la nuit du 31 mai au 1er juin, il surprenait Saint-Denis et le soumettait à Charles VII. (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, pp. 305-306.)

Les Anglais avaient employé la nuit à se couvrir par des fossés, retranchements et chariots ; derrière eux, un étang et la rivière leur servaient de défenses naturelles. Ainsi abrités, ils se gardent de quitter leurs positions. Des escarmouches s'engagent assez nombreuses, mais d'action sérieuse, il n'y en a pas l'ombre. Les Français s'approchant, des groupes de chevaliers et d'hommes d'armes anglais sortaient des lignes, couraient sus aux assaillants, échangeaient quelques coups de lance et d'épée, et regagnaient les retranchements. Pour décider l'ennemi à se mettre en bataille, la Pucelle saisit son étendard, et, se portant tout à l'avant-garde, vient frapper jusqu'aux palissades des fossés[1]. Les Anglais demeurent coi. La jeune guerrière leur fait savoir alors que « s'ils voulaient sortir pour combattre, les Français se retireraient à distance et leur laisseraient le champ libre, afin qu'ils se missent en leur ordonnance. »

Le Régent resta insensible à ce défi. Les combats isolés se succédèrent, assez meurtriers toutefois, car de part et d'autre il y eut environ trois cents tués. La plus rude affaire se produisit sur le soir entre les Écossais et autres gens du Roi et les Picards qui servaient dans les rangs des Anglais ; elle dura bien une heure et demie.

Charles VII ne cessa d'encourager ses gens par sa présence. « Plusieurs fois, il chevaucha assez loin de ces trois corps de batailles par-devant l'armée des Anglais[2]. » Son favori, le sire de La Trémoille, voulut lui aussi faire montre de courage et briller aux regards de son sou-

1. PERCEVAL DE CAGNY, *Procès*, t. IV, p. 22.
2. *Journal du siège*, p. 121.

verain. Dans une des nombreuses escarmouches qui remplirent la journée, il s'était avancé, la lance au poing, au milieu des ennemis. Son cheval étant tombé, le favori roula piteusement dans la poussière. Bien lui en prit d'être secouru à temps, car on ne faisait pas de grâce, et des deux côtés « il n'y avait ni pitié ni miséricorde [1]. »

Le jeune Roi retourna le soir à Crespy. Quant à Jeanne et aux troupes, elles passèrent la nuit sur le terrain, à une demi-lieue des lignes anglaises. Le lendemain matin (16 août), la Pucelle feignit un mouvement de recul dans la direction de Montépilloy, espérant que l'ennemi, prenant ce mouvement pour une retraite, se mettrait à sa poursuite. Elle attendit jusqu'à une heure après midi. Alors elle fut informée que les Anglais avaient profité de ce mouvement pour se retirer eux-mêmes et regagner la route de Paris.

Quoiqu'il n'y eût pas eu de bataille proprement dite, le Régent parcourut les quartiers dans la soirée du 15, et félicita les hommes d'armes, les Picards tout particulièrement, de leur vaillance. « Vous êtes de très bonnes gens, leur dit-il, et avez soutenu grand fait pour nous, dont nous vous mercions très grandement et vous prions, s'il vient aucuns affaires, que vous persévériez en votre vaillantise et hardiment (hardiesse) [2]. »

Les promenades militaires du duc de Bethford et la prudence avec laquelle il évitait d'en venir aux mains n'eurent pas les résultats qu'il espérait. Au lendemain de

1. Perceval de Cagny, pp. 22-23; — *Journal du siège*, pp. 120-124; — Jean Chartier, p. 83; — Monstrelet, liv. II, chap. LXVI: t. IV, pp. 344-347.

2. Monstrelet, *loc. cit.*, p. 347.

l'affaire de Montépilloy, plusieurs villes voisines de Paris, Compiègne, Senlis, Beauvais, rentraient en l'obéissance du souverain légitime. Le mercredi 17 août, Charles recevait à Crespy, où la Pucelle et les chefs de guerre l'avaient rejoint, les clefs de Compiègne[1].

Déjà, sur la fin de juillet, avis était donné aux habitants de cette ville qu'ils s'apprêtassent à ouvrir leurs portes au Roi. Le 9 août, le héraut Montjoye venait, de la part de Charles VII, sommer les *Attournés*[2] de rendre la place. Ceux-ci, d'accord avec les bourgeois de Compiègne, convinrent d'en ouvrir les portes à l'armée royale lorsqu'elle se présenterait. Le 18 août, Charles VII entrait dans Compiègne par la porte de Pierrefonds. Il était armé de toutes pièces et montait un coursier couvert jusqu'aux pieds de velours bleu d'azur. Il fut reçu avec tous les honneurs par les *Attournés* et par Guillaume de Flavy, capitaine de la ville. Le Roi permit à Flavy de continuer à remplir ces fonctions, mais il en conféra le titre à son favori La Trémoille[3].

Charles VII n'avait point envoyé ses hérauts aux bourgeois de Senlis, comme il les avait envoyés aux habitants de Compiègne. Avant de quitter Crespy, il leur députa le maréchal de Boussac, le maréchal de Rais et le comte de Vendôme[4]. Ces seigneurs se présentèrent devant la ville

1. Perceval de Cagny, *Procès*, t. IV, p. 23.

2. Les bourgeois de Compiègne désignaient ainsi les magistrats qui géraient les affaires municipales. Ces magistrats, au nombre de trois, étaient élus tous les trois ans. (A. Sorel, *La prise de Jeanne d'Arc devant Compiègne*, p. 12, note 2. In-8°, Paris, 1889.)

3. *Archives de Compiègne*, CC 13, f° 287 verso; — A. Sorel, *op. cit.*, pp. 117-118.

4. Perceval de Cagny, *Procès*, t. IV, pp. 23-24.

et requirent les magistrats de la remettre entre les mains du Roi. Les bourgeois de Senlis ne comprenaient pas la conduite de Bethford qui, ayant eu plusieurs fois occasion d'attaquer l'armée royale, n'avait jamais osé engager le combat. Ils étaient surtout frappés « des grandes conquêtes que le Roy avait faites en peu de temps par l'aide de Dieu et le moyen de la Pucelle ; » car elle avait recouvré « en deux mois ce que les Anglais avaient mis à conquérir plus de trois ans[1]. » C'est pourquoi, sans balancer, « ils se rendirent au Roi et à la Pucelle[2]. » Le comte de Vendôme fut nommé capitaine de la place, et une députation de bourgeois, ayant l'évêque à leur tête, vint faire hommage à Charles VII.

A Beauvais, dès que le messager royal se présenta, les habitants se mirent à crier : « Vive Charles VII! vive le Roi de France! » et sans prendre l'avis de l'évêque, Pierre Cauchon, on chanta le *Te Deum* en signe d'allégresse. L'évêque, partisan outré des Anglais, n'eut rien de mieux à faire que de se retirer. On laissa la même liberté, avec celle d'emporter leurs biens, aux bourgeois inféodés à la cause des Anglo-Bourguignons[3].

« On tient pour maxime d'État, dit E. Richer, que jamais on ne doit traiter de la paix en habit de deuil.

1. P. Cochon, *Chronique normande*, pp. 456-457. (A la suite de la *Chronique de la Pucelle*, édit. de Vallet de Viriville.) — L'auteur de cette chronique n'a rien de commun avec Pierre Cauchon, évêque de Beauvais. L'évêque de Beauvais était Champenois, et le chroniqueur était Normand : ce dernier était prêtre et notaire, habitait Rouen où vraisemblablement il naquit et mourut (1360-1435).

2. Perceval de Cagny, *loc. cit.*; — Jean Chartier, *Procès*, t. IV, p. 85.

3. *Journal du siège*, p. 118; — *Chronique de la Pucelle*, p. 327.

Cette raison invita le Roy, se voyant maistre de la campagne et de plusieurs bonnes villes, d'envoyer messires Regnault de Chartres, chancelier de France, Christophe d'Harcourt, les seigneurs de Gaucourt, de Dampierre, de Fontaines, Jean Tudert, doyen du chapitre de Paris, au duc de Bourgogne pour négocier de la paix. » Il les chargea de remontrer à ce prince « que l'injure faicte à défunt son père ne devoit estre imputée à Sa Majesté, vu son bas âge; que le duc de Bourgogne avoit l'honneur d'être du sang de France, et conséquemment capable de succéder à la couronne luy et les siens, avenant changement de lignée; que fortifiant le party anglais, il se privoit luy-mesme de ce droit inestimable, et posé que les prétentions de l'Anglois réussissent, qu'il pouvoit jamais rien prétendre à la couronne[1]. »

Vers le milieu du mois d'août, les ambassadeurs de Charles arrivaient à Arras et étaient reçus le 16 par Philippe le Bon en audience publique. Les ambassadeurs du duc de Savoie, qui remplissaient le rôle de médiateurs, présentèrent au duc les propositions du Roi de France. Ils rédigèrent également les conditions que les ambassadeurs de Charles acceptaient comme préliminaires de la paix, et ils les remirent aux conseillers de Philippe. Le duc de Bourgogne répondit que, pour ce qui le concernait, il ferait connaître sa pensée à bref délai[2].

1. E. Richer, *Histoire de la Pucelle d'Orléans*, liv. I, f° 68 verso.

2. De Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, pp. 401-407: — Monstrelet, liv. II, chap. lxvii; t. IV, pp. 348-349. — Voir les propositions présentées, au nombre de dix, dans de Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*, t. III, pp. 317-348.

Sur ces entrefaites, arrivèrent à Arras deux envoyés de Bethford, l'évêque de Tournay et le sire de Lannoy. Le Régent, qui venait de faire nommer Philippe le Bon gouverneur de Paris par lettres patentes du 13 août, chargea ses deux représentants de rappeler au duc ses engagements envers l'Angleterre. Par suite de cette intervention, les négociations traînèrent en longueur. Pour en finir, Philippe résolut d'envoyer des ambassadeurs à Charles VII.

En conséquence, Jean de Luxembourg, l'évêque d'Arras, messire David de Brimeu et plusieurs « aultres notables et discrètes personnes[1] », se rendirent à Compiègne où se trouvait le Roi. Après maints pourparlers avec les ambassadeurs du duc de Savoie et les représentants de Charles, on tomba d'accord, le 27 août, sur les préliminaires de la paix à venir. Le 28, des lettres patentes de Charles VII publiaient la trêve à laquelle, en attendant la conclusion de ladite paix, on s'était arrêté.

Cette trêve s'appliquait à tous les pays de la rive droite de la Seine, depuis Nogent jusqu'à Honfleur; Paris et les villes commandant le passage du fleuve en étaient seuls exceptés.

Les Anglais étaient admis à la trêve, pourvu qu'ils signifiassent leur consentement.

Pour Paris en particulier, il était stipulé que si Charles l'attaquait, le duc Philippe « pourrait s'employer, lui et ses gens, à sa défense pendant la durée de la trêve[2] », c'est-à-dire jusqu'à Noël prochain.

1. Monstrelet, liv. II, chap. LXIX; t. IV, p. 353.
2. De Beaucourt, *Histoire de Charles VII,* t. II, pp. 408-410; —

Le duc de Bourgogne tenait à avoir un poste sur l'Oise : on lui promit Compiègne. Mais l'opposition des habitants fut si énergique qu'il lui fallut se contenter de Pont-Sainte-Maxence : le moment venu, un de ses lieutenants, Regnault de Longueval, fut chargé de l'occuper[1].

De graves auteurs ont reproché durement ce traité à Charles VII.

Quicherat n'a pas hésité à le qualifier d'odieux et d'ignominieux, et à prononcer le mot de trahison[2]. A la veille de l'attaque de Paris, dix jours avant l'exécution d'une résolution arrêtée en conseil royal, reconnaître au duc de Bourgogne le droit de faire cause commune avec ses ennemis, c'était de la part du Roi de France une faiblesse qu'il est bien difficile de justifier[3].

Nous laissons aux historiens de Charles VII la tâche de plaider sa cause, et, si problème il y a, le mérite de le

De Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*, t. III, p. 351; — *Chronique des cordeliers*, citée par le R. P. Ayroles, *La Libératrice*, pp. 144-451. — Les Anglais n'adhérèrent pas à la trêve.

1. *Procès*, t. V, pp. 174-175.

2. *Revue de Normandie*, livraison du 30 juin 1866. — Voir, pour l'opinion opposée, l'article de M. G. du Fresne de Beaucourt : *La trahison de Charles VII*, dans la *Revue des questions historiques*, t. II, pp. 286-291, année 1867.

3. « Un vainqueur qui traite avec l'allié du vaincu pour solliciter de lui une défaite, dit J. Quicherat, est quelque chose de si extraordinaire que, même du côté des ennemis, le plus grand nombre ne le comprit pas. Mais les causes posées n'en produisirent pas moins leurs effets. » (*Revue historique*, 7e année, t. XIX, mai-juin 1882.)

Le chroniqueur Berri ne taxe pas Charles VII de faiblesse, mais il ne serait pas éloigné de voir chez lui de la naïveté et de la crédulité. « A Compiègne, dit-il, vint messire de Luxembourg qui fist moult de promesses de faire la paix entre le Roy et le duc de Bourgogne, dont il ne fit rien, *sinon le décevoir.* » *Procès*, t. IV, p. 47.

résoudre. Historien de Jeanne d'Arc, nous nous bornerons à noter que les stipulations de cette trêve ne pouvaient avoir été agréables qu'aux conseillers dont l'idée fixe était de recouvrer Paris et le royaume par l'effet d'une action purement diplomatique, sans avoir à user de l'intervention de la Pucelle et sans recourir à la force des armes. De plus, le droit concédé au duc de Bourgogne de défendre Paris de concert avec les Anglais, si Jeanne venait à l'attaquer, vouait cette dernière à un échec inévitable : autant ce droit était de nature à redoubler la confiance des Anglo-Bourguignons, autant les troupes royales devaient en être refroidies et déconcertées. Quoi qu'il en soit, bien aveugles étaient les ministres qui ne voyaient pas que bon nombre de villes et forteresses des provinces voisines ne demandaient qu'à ouvrir leurs portes à Jeanne et au roi Charles.

Ce n'est pas un chroniqueur du parti français, c'est le Bourguignon Monstrelet, qui a écrit ces lignes :

« Pour vérité, si (Charles VII) à tout sa puissance fust venu à Sainct-Quentin, Corbye, Amiens, Abbeville et plusieurs autres fortes villes et forts chasteaux, la plus grand partie des habitants d'icelle contrée estoient tout prêts de le recepvoir à seigneur, et ne désiroient au monde aultre chose que de luy faire obéissance et plaine ouverture. » Pendant le séjour de Regnault de Chartres à Arras, les bourgeois de la ville et gens du pays de Picardie venaient « devers le chancelier de France solliciter rémission, lettres de grâce et autres mandements royaux, comme si le Roy fût pleinement en sa seigneurie. Toutefois, il ne luy fut point conseillé (à Charles VII) de traire (aller) si avant sur les marches du duc de Bour-

gogne, tant pour ce qu'il le sentoit fort de gens de guerre, comme pour l'espérance qu'il avoit que aulcun bon traicté se fist entre eux[1]. »

IV.

CE QUI SE PASSAIT A PARIS EN AOUT 1429. — HUMEUR DES PARISIENS CONTRE FRÈRE RICHARD. — DIFFICULTÉS DE LA SITUATION. — ÉLOGE QUE HUME FAIT DU RÉGENT.

Pendant que ces négociations diplomatiques se poursuivaient, la petite armée royale attendait le moment d'aborder ces Anglais devenus tout à coup si craintifs.

Quoiqu'il n'y eût pas de bataille livrée, l'ardeur dont les troupes étaient animées, la confiance que la présence de la Pucelle leur inspirait, était bien pour quelque chose dans l'empressement avec lequel les villes et forteresses se rangeaient sous l'obéissance du « gentil roy Charles. »

Le cordelier Frère Richard était toujours, depuis Reims, en la compagnie de Jeanne d'Arc et du Roi[2]. La nouvelle en vint jusque dans Paris. « Aussitôt que ceulx de Paris furent certains que Frère Richard chevauchoit ainsi, et que par son langage il faisoit ainsi tourner les cités qui avaient faiz les serments au Régent de France ou à ses commis, ils le maudissoient de Dieu et de ses saints, et, qui pis est, les jeux, comme des tables, des dés,

1. *Procès*, t. IV, p. 391.

2. « Item, pour vray, le cordelier qui prescha aux Innocents, qui tant assembloit de peuple à son sermon, pour vray chevaulchoit avec eux. » (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 242.)

brief, tous autres jeux qu'il avoit deffenduz, recommencèrent en despit de luy[1]. »

Toutefois, on ne voit pas que les habitants de la capitale et leurs seigneurs et maîtres les Anglais aient été pour cela plus rassurés. En apprenant que les troupes du Roi entraient sans coup férir dans des places fortes telles que Luzarches, Dammartin, Château-Thierry, « ceulx de Paris moult avoient grand paour, car nul seigneur n'y avoit[2]. » Pour combattre cette frayeur et relever le courage des Parisiens, le chancelier de France de par le roi d'Angleterre, Louis, évêque de Thérouanne, renouvela le 25 août, en plein Parlement, la cérémonie imposante de la prestation du serment. En sa présence, « les présidents et conseillers des trois chambres dudit Parlement, l'évêque de Paris, le prévost de Paris, les maistres et clercs des comptes, les advocats et procureurs a céans, l'abbé de Chastillon, maistre J. Chuffart[3], maistre Pasquier de Vaulx (que nous retrouverons au procès de Rouen), le prieur des Jacobins (Jean Graverand, inquisiteur de France) et plusieurs autres... firent serment de vivre en paix et union en ceste ville, soubz l'obéissance du Roy de France et d'Angleterre, selon le traicté de paix (de Troyes)[4]. »

Ce même jour, « ledit chancelier, en la présence des gens du Conseil du Roy, commit maistre Philippe de Rully, trésorier de la Sainte-Chapelle, et maistre Marc de Foras, archidiacre de Thérasclée, à recevoir les serments

1. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, pp. 242-243.
2. *Ibid.*, p. 242.
3. L'auteur présumé du *Journal d'un Bourgeois de Paris*.
4. Clément de Fauquemberque, *Procès*, t. IV, p. 454.

pareils des gens d'église de Paris, séculiers et réguliers. »

Le lendemain et les jours suivants, ces deux dignitaires ecclésiastiques parcoururent les couvents et églises pour exécuter leur mandat. Pendant plusieurs jours, l'expédition des procès fut suspendue. Les présidents et conseillers ne vinrent en « la chambre du Parlement que pour oyr requestes de causes urgens et nécessaires, et pour pourveoir sur cas survenans à l'occasion des gens d'armes de messire Charles de Valoys, estans en plusieurs villes et cités environ de Paris[1]. »

Recueillir les serments des religieux et prêtres, c'était une précaution sage; mais pour assurer la défense de la capitale, il fallait autre chose, de l'argent. Les représentants du roi d'Angleterre ne l'oublièrent pas. « Et est vray que lors on faisoit prendre et lever de par le Roy touz dépotz et faire empruntz aux églises et personnes ecclésiastiques, bourgeois et habitans de la ville de Paris, pour paier et entretenir les gens d'armes estans à Paris pour garder la ville et les habitants d'icelle à l'encontre des gens d'armes de messire Charles de Valois[2]. » Selon la remarque malicieuse du faux Bourgeois de Paris, Bethford « toujours enrichissoit son païs d'aulcune chose de ce royaume, et n'y rapportoit rien que une taille quand il revenoit[3]. »

Il faut reconnaître que les circonstances étaient difficiles, et l'on n'est pas surpris de l'éloge qu'un des principaux historiens d'Angleterre a fait des qualités et de la conduite du Régent.

1. Clément de Fauquemberque, *Procès*, pp. 455-456.
2. *Ibid.*, p. 456; — *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 241.
3. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 218.

« Rien, dit Hume, ne peut donner une plus haute idée de la sagesse, de la résolution et de la dextérité du duc de Bethford que d'avoir été capable de se maintenir dans une situation si périlleuse et de se conserver un pied en France après la défaite de tant de places, et malgré le penchant de tout le reste à imiter cet exemple contagieux. La vigilance et la prévoyance de ce prince semblaient le multiplier. Il ne négligea aucune des ressources que la fortune lui laissa; il mit toutes les garnisons anglaises en posture de défense, contint les Parisiens en employant tour à tour les caresses et la sévérité, et sachant que la fidélité du duc de Bourgogne chancelait déjà, il se conduisit avec tant de finesse et de prudence, qu'il parvint à raffermir un allié si nécessaire au crédit du gouvernement anglais.

« La modicité des secours qu'il reçut d'Angleterre mit encore les talents du duc de Bethford dans un plus beau jour. Il ne put obtenir d'argent pendant ses plus pressants besoins. Les soldats s'enrôlaient lentement ou désertaient aussitôt qu'ils étaient engagés, par la raison des fables monstrueuses qui se répandaient en Angleterre sur le pouvoir infernal et magique de la Pucelle.

« La vaste capacité du Régent parut aussi dans ses opérations militaires. Il rendit le courage à ses troupes en s'avançant hardiment devant l'ennemi ; mais il choisit si bien ses positions qu'il put se dispenser d'en venir aux mains et rendre toute attaque impossible à ses adversaires[1]. »

1. Hume, *Histoire d'Angleterre*, t. II, pp. 465-466. Petit in-4°, Amsterdam, M.DCC.LXIX.

Il y aurait plus d'une réserve à faire à propos de cette page de Hume. Ce n'est pas notamment dans les opérations de la campagne de l'Ile-de-France que paraît la capacité militaire de Bethford ; on n'y aperçoit que le peu de confiance du Régent en lui-même et en ses hommes d'armes. Toutefois, prises dans l'ensemble, les remarques de l'historien sont fondées ; et puis il ne faut pas oublier qu'il est Anglais et qu'il fait l'éloge d'un Anglais.

CHAPITRE XXIII.

L'ÉCHEC DE PARIS.

I. *Jeanne d'Arc à Compiègne* (18-23 août 1429). — *Lettre qu'elle y écrit au comte d'Armagnac.*

II. *Départ du duc d'Alençon et de Jeanne pour Saint-Denis. — Hésitations de Charles VII. — Bethford en Normandie. — Préparatifs de défense des Parisiens.*

III. *Attaque de Paris. — La Pucelle est blessée. — Le Roi renonce à prendre de force la capitale. — Il ramène Jeanne et l'armée à Gien.*

IV. *L'échec de Paris et le prestige de la Pucelle. — Jeanne savait-elle de par Dieu qu'elle recouvrerait Paris? — Premier pas de la jeune fille dans sa* VOIE DOULOUREUSE.

I.

JEANNE D'ARC A COMPIÈGNE (18-23 août 1429). — LETTRE QU'ELLE Y ÉCRIT AU COMTE D'ARMAGNAC

La Pucelle était en la compagnie du Roi, lorsque Charles VII fit son entrée solennelle dans Compiègne. En cette ville, comme à Troyes, comme à Reims, elle fut l'objet des regards empressés et de l'admiration des habitants. Elle fut logée dans la maison du procureur du Roi, lequel habitait dans la rue de Paris une maison connue sous le nom d'*Hôtel du Bœuf*. Pendant les cinq

jours qu'elle y demeura, elle prit son repos avec la femme dudit procureur, nommée Marie Le Boucher. Souvent, pendant la nuit, Jeanne faisait lever sa compagne de lit, afin qu'elle allât avertir son mari « qu'il se tînt en garde contre la trahison de plusieurs Bourguignons[1]. »

Si la jeune guerrière eût été au courant des négociations d'Arras, elle-même en personne serait allée dénoncer au Roi ce qu'il y avait de contraire à l'honneur de l'armée et aux intérêts du royaume dans les menées des conseillers qu'il écoutait. Ignorant ce qui se tramait, elle entretenait le jeune prince du coup à tenter sur Paris : l'occasion était favorable. Charles paraissant vouloir demeurer quelque temps à Compiègne, « la Pucelle fust moult marrie du séjour qu'il y voulait faire[2]. » Elle profita des loisirs qu'on lui imposait pour écrire au comte d'Armagnac une lettre dans laquelle se montre sa préoccupation de marcher sur la capitale. Cette lettre était une réponse à une consultation que ce seigneur lui avait demandée dans le cours de juillet précédent.

Jean IV, comte d'Armagnac, né en 1395, était le fils du connétable Bernard VII d'Armagnac qui, par le mariage de sa fille avec le duc Charles d'Orléans, était devenu le personnage le plus en vue du parti dit d'Armagnac. La

1. C'est le célèbre héraldiste Jean le Féron, petit-fils de la dame Marie Le Boucher, qui nous donne ces détails. Il possédait l'exemplaire des *Annales d'Aquitaine* de Jean Bouchet, qu'on voit aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, et il écrivit en marge la note d'où ces détails sont tirés. Cf. A. Sorel, *La prise de Jeanne d'Arc devant Compiègne*, p. 122; — R. P. Ayroles, *La libératrice*, p. 296.

La dame Le Boucher était parente de Jacques Boucher, trésorier d'Orléans.

2. Perceval de Cagny, *Procès*, t. IV, p. 24.

mort violente de son père (1418) n'empêcha pas le comte Jean d'adhérer quelque temps au traité de Troyes; cependant il ne tarda pas à se rallier au Dauphin. En 1429, ce qui le préoccupait c'était la question du pape légitime; il y avait à se prononcer entre trois prétendants, et le comte d'Armagnac ne savait auquel entendre. De la Marche d'Aragon où il se trouvait en ce moment, il se souvint de Jeanne, soit qu'il eût eu l'occasion de la voir à Chinon, Poitiers ou Orléans[1], soit qu'il la connût seulement par les choses merveilleuses qu'elle venait d'accomplir. La teneur de la lettre qu'on va lire ne permet pas de douter que le comte d'Armagnac n'attribuât à la Pucelle des connaissances particulières de même ordre que la mission exceptionnelle dont elle paraissait chargée. Il lui écrivait donc ce qui suit :

« Ma très chière dame,

« Je me recommande humblement à vous et vous supplie pour Dieu que, attendu la division qui en présent est en sainte Eglise universal, sur le fait des papes (car il y a trois contendans du papat : l'un demeure à Romme, qui se fait appeler Martin quint, auquel tous les rois chrestiens obéissent; l'autre demeure à Paniscole, au royaume de Valence, lequel se fait appeler Clément VIIe; le tiers (*troisième*) on ne scet (*on ne sait*) où il demeure, sinon seulement le cardinal de Saint-Estienne et peu de gens avec lui, lequel se fait nommer pape Benoist XIIIIe. Le premier, qui se dit pape Martin, fut esleu à Constance

1. C'est ce qui semble résulter des termes de la lettre de Jeanne : *Mon très chier et bon ami*

par le consentement de toutes les nacions des chrestiens; celui qui se fait appeler Clément, fu esleu à Paniscole, après la mort du pape Benoist XIII[e], par trois de ses cardinaulx; le tiers (*troisième*) qui se nomme pape Benoist XIIII, à Paniscole, fu esleu secrètement, mesmes par le cardinal de Saint-Estienne); veulliez supplier à Notre-Seigneur Jhésuscrist que, par sa miséricorde infinite, nous veulle par vous déclarier qui est, des trois dessusdits, vray pape, et auquel plaira que on obéisse de ci en avant, ou à cellui qui se dit Martin, ou à celluy qui se dit Clément, ou à cellui qui se dit Benoist; et auquel nous devons croire, si secrètement ou par aucune dissimulacion, ou publique manifeste (ou *secrètement*, ou par *une soumission publique et manifeste*) ; car nous serons tous prestz de faire le vouloir et plaisir de Notre Seigneur Jhesucrist.

« Le tout vostre CONTE D'ARMIGNAC. »

Jeanne ne répondit à cette lettre que le 22 août; sa réponse était conçue en ces termes :

« JHESUS ✝ MARIA.

« CONTE D'ARMIGNAC, mon très chier et bon ami,

« Jehanne la Pucelle vous fait savoir que vostre message est venu par devers moy, lequel m'a dit que l'aviez envoié par deçà pour savoir de moy auquel des trois papes, que mandez par mémoire, vous devriés croire. De laquelle chose ne vous puis bonnement faire savoir au vray pour le présent, jusques à ce que je soye à Paris ou ailleurs, à requoy (*en repos*); car je suis pour le présent trop empeschiée au fait de la guerre; mes (*mais*) quant

vous sarez (*saurez*) que je seray à Paris, envoiez ung message pardevers moy, et je vous feray savoir tout au vray auquel vous devez croire, et (ce) que en aray (*aurai*) sceu par le conseil de mon droiturier et souverain seigneur, le Roy de tout le monde, et (ce) que en aurez à faire, à tout mon pouvoir. A Dieu vous commans (*recommande*) ; Dieu soit garde de vous[1].

« Escript à Compiègne, le XXIIe jour d'aoust. »

Les réponses de Jeanne à ses juges, quand ils l'interrogèrent sur cette lettre du comte d'Armagnac[2], laissent entendre clairement que le messager du comte était chargé de consulter la jeune Lorraine sur des points différents de celui qui est indiqué dans la lettre. « Elle dit au messager d'autres choses que ce qui est contenu dans la copie de sa lettre, et ces choses ne furent pas mises par écrit. »

Quant au fait des trois papes, sur lequel portait la consultation, la Pucelle déclarait avec serment au tribunal de Rouen « qu'elle n'a jamais écrit ni ordonné d'écrire sur ce sujet[3]. »

1. *Procès*, t. I, pp. 245, 246. — Ces deux lettres furent citées aux articles XXVI, XXVII, XXVIII du Réquisitoire: Jeanne n'en a pas contesté l'authenticité. Vallet de Viriville se demande comment les Anglais avaient pu se procurer ces deux lettres du comte d'Armagnac et de Jeanne. Il n'est pas éloigné de penser que le comte d'Armagnac lui-même les aurait livrées : affaire de politique et de précaution. Peu scrupuleux, Jean IV y aurait vu un moyen de ménager le Régent et de s'assurer ses bonnes grâces. Cette appréciation de l'historien de Charles VII lui est personnelle et demanderait à reposer sur autre chose que sur une simple conjecture. (*Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, traduit par Vallet de Viriville, p. 148, note 5.)

2. PROCÈS, t. I, pp. 82, 83.

3. *Ibid.*

Du messager lui-même, Jeanne dit que s'il « ne s'était pas retiré au plus tôt, il aurait été jeté à l'eau, mais non par sa volonté à elle[1]. » Ce messager aurait-il par hasard excité les soupçons des capitaines de Charles VII, et cette lettre sur la question des papes n'aurait-elle été de la part de Jean d'Armagnac qu'un trompe-l'œil destiné à masquer quelque mission suspecte et secrète[2]? Le champ est ouvert aux hypothèses; la vérité seule restera ignorée.

Ce qui est au-dessus de toute hypothèse, c'est l'espoir que nourrissait la Pucelle de recouvrer bientôt Paris. Les termes dans lesquels elle s'exprime indiquent clairement qu'une tentative à brève échéance sur la capitale avait été décidée dans le Conseil du Roi, encore que le jour n'en fût pas fixé. On a pu noter que jusqu'ici, dans cette campagne de l'Ile-de-France, Jeanne ne paraît pas avoir pris l'initiative et la direction des opérations militaires; elle laissait ce soin aux chefs de guerre et se rangeait volontiers à leur avis. Toutefois, elle exceptait une chose qu'elle avait particulièrement à cœur : la rentrée de Paris en l'obéissance du Roi. « En tout ce voiage, la Pucelle n'avoit autre intention, fors elle et ses gens,

1. *Procès*, t. I, pp. 82, 83. — Voir R. P. AYROLES, *La Vierge guerrière*, pp. 63-67.

2. Le comte Jean d'Armagnac disputa à la Couronne, en 1443, le comté de Comminges dont il prétendait être héritier. Les troupes du Roi l'assiégèrent dans l'Isle-Jourdain et le firent prisonnier. Envoyé en captivité à Carcassonne, il y resta deux ans, au bout desquels Charles VII lui fit grâce, à la prière du comte de Foix. Jean IV d'Armagnac mourut en 1450.

La maison d'Armagnac datait des premières années du dixième siècle (960); elle s'éteignit en 1497, avec le comte Charles I, mort sans postérité.

assaillir la ville et cité de Paris[1]. » On pouvait laisser de côté telle ou telle place ; mais, pour la capitale, il fallait absolument tenter de l'occuper. Ce résultat obtenu, le but suprême que Jeanne d'Arc poursuivait, l'expulsion définitive des Anglais, devenait plus rapproché ; si rapproché que, vu l'ardeur de ses espérances et de son patriotisme, la jeune guerrière s'abandonnait à la pensée qu'elle y toucherait de son vivant. Sauf ces deux objectifs que Jeanne eut constamment devant les yeux, l'occupation de Paris et la guerre à outrance aux Insulaires, nous souscrivons sans difficulté à cette remarque du premier historien de notre héroïne :

« C'est grant merveille, depuis qu'elle eut mené le Roy à Rheims pour être sacré, cognoissant combien les événements de la guerre sont incertains et périlleux, elle (la Pucelle) ne s'entremettoit plus de donner conseil aux seigneurs et capitaines pour les affaires de guerre, mais pour l'ordinaire suivoit l'advis et résolution des chefs de l'armée, les asseurans toujours en général de l'heureux succès des affaires de Sa Majesté, et que tout ce qu'elle avoit prédit de la part du Roy du ciel adviendroit en son temps. Et tout cela montre qu'elle estoit fort prudente, et se gardoit bien d'exposer ses révélations au mespris[2]. »

1. *Chroniques de Flandre*, t. III (Chronique de Tournay), pp. 405-417.

2. E. RICHER, *Histoire de la Pucelle*, liv. Ier, f° 71 v°.

II.

DÉPART DU DUC D'ALENÇON ET DE JEANNE POUR SAINT-DENIS. — HÉSITATIONS DE CHARLES VII A S'Y RENDRE. — BETHFORD EN NORMANDIE. — PRÉPARATIFS DE DÉFENSE DES PARISIENS.

Jeanne ne voyait pas volontiers Charles VII prolonger son séjour à Compiègne, comme si sa petite et vaillante armée n'avait plus rien à entreprendre. D'autre part, si on l'avait mis au courant, elle ne goûtait pas plus les négociations pendantes et la trêve qu'on s'apprêtait à conclure, qu'elle n'avait goûté les précédentes. Au bout de cinq jours passés auprès du Roi, le 23 août, elle vint trouver le duc d'Alençon et lui dit :

« Mon beau duc, faites appareiller vos gens et ceux des autres capitaines. Je tiens à voir Paris de plus près que je ne l'ai vu[1]. »

Elle ne l'avait aperçu qu'une fois, de très loin, très vaguement, des hauteurs de Dammartin, quand on s'attendait à être attaqué par Bethford.

Le 23, Jeanne et le jeune duc, présumant le congé du Roi, partaient avec l'élite de l'armée. A Senlis, ils ralliaient une partie des troupes qu'y avait amenées le comte de Vendôme et, le 26, ils entraient dans Saint-Denis-en-France, sans coup férir. Après Reims, la ville du sacre, c'était la ville des tombes royales dont les bourgeois ouvraient les portes au souverain légitime.

La Pucelle pensait que Charles ne tarderait pas à re-

1. Perceval de Cagny, p. 21, *op. cit.*

joindre ses troupes à Saint-Denis. Tel parut être d'abord le dessein du jeune monarque. En effet, dès qu'il apprit l'entrée de Jeanne et du duc d'Alençon dans Saint-Denis, il quitta Compiègne (29 ou 30 août) et vint à Senlis dont les habitants avaient témoigné le désir de le recevoir. Au lieu de traverser simplement la ville ou d'y passer vingt-quatre heures, il fit mine d'y séjourner, comme s'il eût tenu rigueur à la Pucelle et aux capitaines qui l'accompagnaient de leur empressement à se porter dans le voisinage de la capitale.

« Il semblait, dit Perceval de Cagny, qu'il fût conseillé au contraire du vouloir de la Pucelle, du duc d'Alençon et de ceux de leur compagnie[1]. » Cette influence hostile à Jeanne, le Roi la subissait en vérité, et l'on en verra tout à l'heure la preuve.

Cependant le duc d'Alençon envoyait à Charles message sur message. Le 1er septembre, le duc se transporta de sa personne à Senlis. Charles VII promit de partir le lendemain, et il n'en fit rien. Le lundi, 5 septembre, le duc revint. Charles enfin se décida et quitta Senlis; le 7, il dînait à Saint-Denis. Il n'y eut plus alors qu'un cri dans l'armée. On voyait déjà Paris au pouvoir des troupes royales. Assurément, disait-on, la Pucelle mettra « le Roi dedans Paris, si à lui ne tient. »

Mais, comme l'avait écrit le Régent au Grand Conseil d'Angleterre, il allait y avoir résistance. Les Anglo-Bourguignons, maîtres de la capitale, n'étaient pas pris au dépourvu. Bethford, il est vrai, avait quitté Paris. A la nouvelle de l'entrée de Charles dans Senlis, il craignit que

1. Perceval de Cagny, *op. cit.*, p. 25.

l'armée royale ne rejoignît en Normandie le connétable de Richemont qui, vers Evreux, travaillait fort le pays. Rassemblant toutes les troupes dont il pouvait disposer, il avait pris la route de Rouen[1], afin de rassurer ses partisans par sa présence et d'y tenir les états de Normandie. Mais avant son départ, il s'était assuré que toutes les précautions avaient été prises pour la défense de la capitale ; il avait fait renouveler aux échevins, prévôts, capitaines, le serment de fidélité au roi d'Angleterre ; il avait fait jurer aux combattants de lutter jusqu'à la dernière extrémité, et il avait chargé de le remplacer, durant son absence, messire Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne et chancelier de France pour le monarque anglais.

La garnison anglo-bourguignonne comptait environ deux mille hommes. Elle était placée sous les ordres de Villiers de l'Isle-Adam, d'un chevalier anglais nommé Radley et de Simon Morhier, le combattant de Rouvray, qui remplissait les fonctions de prévôt de la cité. Le duc de Bourgogne n'avait point oublié ses bons amis de Paris ; il leur envoya de vaillants chevaliers tels que le seigneur de Créqui, messire Simon de Lalaing, messire Valérant de Bonneval et « autres notables hommes, accompagnés de quatre cents combattants[2]. »

Pour mettre la place en état de défense, aux premiers jours de septembre, « les eschevins mandèrent les tailleurs de pierre pour canons. Les quarteniers, chacun en son endroit, commencèrent à fortifier Paris de boule-

1. JEAN CHARTIER, *op. cit.*, p. 85 ; — MONSTRELET, liv. II, ch. LXX ; t. IV, p. 355 ; — BERRI, *Procès*, t. IV, p. 48.
2. MONSTRELET, livre II, chap. LXX, t. IV, p. 355 ; — BERRI, *Procès*, t. IV, p. 48 ; — JEAN CHARTIER, *ibid.*, p. 85.

vars, affuster canons et queues pleines de pierres sur les murs, redresser les fossés dehors la ville, et faire barrières dehors et dedans[1]. »

Plusieurs des partisans de la campagne de Paris fondaient leurs espérances sur le petit nombre des défenseurs de la place et sur les intelligences qu'on y avait nouées. Pour gagner les prévôts et les échevins à la cause royale, on avait jeté dans la ville des lettres au sceau du duc d'Alençon, dans lesquelles les magistrats étaient salués par leur nom et sollicités d'embrasser le parti du Roi et de la France contre les étrangers[2]. Les magistrats à qui l'on s'adressait étaient beaucoup trop Anglais de cœur pour être sensibles à cet appel. Au lieu d'incliner les esprits vers la conciliation, ces lettres fournirent aux ennemis de la paix l'occasion d'exciter la population contre Charles de Valois et les Armagnacs. Ils répandirent le bruit que si le Roi prenait la ville, il se proposait de faire passer la charrue sur le sol. C'était un motif de plus pour hâter les préparatifs de défense. On creusa des fossés, on répara les murailles, on mit en place les pièces d'artillerie; à chacun des capitaines fut par avance assignée « sa garde ès lieux propices et convenables. » En sorte qu'ils étaient tous décidés à « combattre moult vigoureusement et de grand courage[3]. »

D'autre part, les hésitations du roi Charles et l'inaction de son armée qui en était la conséquence affermissaient la confiance des Parisiens gagnés à la cause anglaise. Les Français avaient passé près de huit jours sans essayer

1. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 243.
2. *Ibid.*, pp. 243-244.
3. Monstrelet, *loc. cit.*

d'attaque sérieuse; ils se bornaient à escarmoucher aux portes de la capitale. Jeanne était d'ordinaire avec eux et les accompagnait dans ces escarmouches, pour étudier le terrain et se rendre compte des chances d'un assaut[1]. Les bourgeois de Paris, voyant qu'on n'attaquait point, étaient tout fiers de braver « cette créature en forme de femme qu'on nommait la Pucelle[2]. »

L'incident suivant, s'ils l'eussent su, n'eût pas manqué d'accroître leur confiance : portés à la superstition comme ils l'étaient, ils y eussent vu un présage favorable.

Quoique Jeanne ne cessât de recommander aux hommes d'armes de repousser les femmes « folles de leur corps », et de se garder de tout désordre, les choses ne se passaient pas toujours comme elle le désirait.

Un jour, à Saint-Denis, elle aperçoit une de ces malheureuses et l'engage à se retirer. Celle-ci résistant, la jeune guerrière perd patience et frappe la récalcitrante du plat de son épée dont la lame se brise.

Jeanne raconta la chose au Roi. — « Vous auriez mieux fait, lui dit Charles, de vous contenter de frapper avec un bâton[3]. »

1. Perceval de Cagny, *loc. cit.*

2. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 244.

3. Procès t. III, p. 99. Déposition du *duc d'Alençon*. — L'épée dont la Pucelle brisa la lame n'était pas l'épée de Fierbois, pas plus que l'épée que, d'après Jean Chartier, t. IV, pp. 71, 93, elle brisa dans une circonstance semblable, après Patay, au moment du départ pour Reims. M. de Barante et Henri Martin qui l'affirment (*Histoire* citée, t. III, p. 354; — *Jeanne d'Arc*, p. 136, in-18, Paris, 1857) se trompent. Jeanne dit expressément à ses juges de Rouen qu'elle a gardé l'épée de Fierbois jusqu'au retour de Saint-Denis, après l'échec de Paris, qu'elle l'avait à Lagny (avril-mai 1431), mais qu'elle ne l'avait pas lorsqu'elle fut prise à Compiégne. (Procès, t. I, pp, 76,

Le Roi et les troupes qu'il amenait avec lui de Senlis arrivaient à propos pour mettre fin à toute hésitation. Jeanne, persuadée qu'il y avait déjà trop de temps de perdu, pressa le monarque de consentir à ce que l'assaut fut donné le lendemain même, c'est-à-dire le 8 septembre, fête de la Nativité de la très sainte Vierge. Charles VII n'osa refuser; mais les incidents qui marquèrent les journées des 8-10 septembre autorisent à penser que de puissantes influences agissaient à la dérobée sur lui en sens contraire.

Ce jour, 7 septembre, la Pucelle, en possession de l'ordre royal, se porta avec le gros de l'armée, en la compagnie du duc d'Alençon, des maréchaux de Boussac et de Rais, du duc de Bourbon et du comte de Vendôme, de La Hire et de Xaintrailles, sur le village de La Chapelle, à moitié chemin de Saint-Denis et de Paris. La soirée fut employée à prendre les dispositions nécessaires pour le lendemain.

Des douze mille hommes de l'armée on forma deux corps : un corps d'attaque, sous le commandement de la Pucelle et du maréchal de Rais, qui se porterait contre les remparts, et un corps de réserve, sous le commandement du duc d'Alençon et du comte de Clermont, pour recevoir les Bourguignons qui tenteraient une sortie. Il fut décidé que l'attaque aurait lieu par la porte Saint-Honoré, le lendemain, à la première heure[1].

77, 78.) Elle ne voulut pas dire où « elle l'avait laissée ; cela n'appartenait pas au procès. » (Ibid., p. 78.) Elle reconnaissait l'avoir portée continuellement, depuis qu'elle l'avait eue en sa possession, jusqu'à Saint-Denis. (Ibid., p. 76.)

1. Jean Chartier, pp. 86-87; — *Journal du siège*, p. 198.

Ce même jour, mercredi 7 septembre, dans la capitale, on se rendait en procession solennelle à la montagne Sainte-Germaine : les chanoines du palais y assistaient, portant la Vraie Croix. Cette manifestation religieuse avait pour objet d'obtenir aux Parisiens la protection du ciel contre Charles et ses capitaines[1].

III.

ATTAQUE DE PARIS. — LA PUCELLE EST BLESSÉE. — LE ROI RENONCE A PRENDRE LA CAPITALE DE FORCE. — IL RAMÈNE JEANNE ET L'ARMÉE A GIEN.

Le 8 septembre, dès le matin, les troupes désignées pour l'attaque se mettent en mouvement, la Pucelle à leur tête, et viennent en belle ordonnance se ranger devant la porte Saint-Honoré, à l'endroit où se tenait le marché aux pourceaux, sous la butte dite aujourd'hui *Butte des Moulins*. Des chariots avaient apporté quantité de fagots pour protéger l'artillerie, et quantité de fascines pour combler les fossés. Quand on eut mis en batterie les bombardes, canons et coulevrines, on dirigea contre la porte de la ville et les murailles un feu soutenu. Les canons de la place ne restèrent pas muets et répondirent de leur mieux. Au bruit de la canonnade, la garnison accourt pour faire face aux assaillants. A l'intérieur de la ville, le long des remparts, les Français voient circuler chevaliers et seigneurs anglais avec leurs hommes d'ar-

1. *Registre des délibérations du Chapitre de Notre-Dame*, Arch. nat., LL, 716, pp. 173-174.

mes et des bannières de diverses couleurs. Parmi ces bannières, on en distinguait une plus grande que les autres, toute blanche, avec une croix vermeille au milieu[1]. Le combat s'engage avec autant d'acharnement d'un côté que de l'autre. Au plus vif de l'attaque, le sire de Saint-Vallier, gentilhomme dauphinois, et les braves gens qui l'accompagnent poussent jusqu'à la barrière de la porte Saint-Honoré et y mettent le feu. Malgré le courage de leurs défenseurs, le boulevard et la barrière restent au pouvoir des Français après une mêlée dans laquelle la Pucelle enlève à un ennemi son épée[2].

C'était midi environ. Les Anglais se tenant toujours à l'abri derrière les remparts, Jeanne juge le moment favorable et donne le signal de l'assaut. Suivant son exemple, le maréchal de Rais, les seigneurs et les gens à cheval mettent pied à terre et viennent aux fossés. Il y en avait deux, l'un à sec, l'autre rempli d'eau, ce qu'ignorait la Pucelle, et de plus très profond[3]. A la tête des combattants, Jeanne traverse le premier fossé et vient sur les bords du second. Son premier soin est de sommer les assiégés de se rendre. « Rendez-vous, leur crie-t-elle, de par Jésus, à nous tôt; car si ne vous rendez avant la nuit, nous entrerons dans la ville par force, que vous le vouliez ou non[4]. »

1 *Chronique de la Pucelle*, pp. 332-333.

2. JEAN CHARTIER et *Journal du siège*, loc cit ; — *Procès*, t. I, p. 179.

3. En racontant l'assaut de Paris, Cousinot de Montreuil parle de « aucuns qui sçavoient bien audict lieu » la profondeur de l'eau des fossés que Jeanne ignorait; « et selon ce qu'on pouvoit considérer, eussent bien voulu par envie qu'il fut mescheu (qu'il arrivât malheur) à la dicte Jehanne. » (*Chronique de la Pucelle*, p. 333).

4. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 245. — Le venimeux auteur

On ne lui répondit que par des injures et le combat continua. Cependant la jeune fille, impuissante à traverser le fossé et à se porter au pied des murailles, réclame fascines et fagots. Ceux qu'on avait apportés étaient de beaucoup insuffisants, à cause de la profondeur à combler. Soit imprévoyance, soit mauvaise volonté, à un moment donné fascines et fagots manquent totalement, et l'eau reste toujours profonde. Au premier rang, sur le bord du fossé, Jeanne ne cessait d'encourager les hommes d'armes, lorsqu'un archer anglais, l'apercevant du haut des remparts, se met à l'insulter et lui décoche un vireton (trait d'arbalète) qui lui traverse la cuisse. Au même instant, un second trait perçait le pied de l'homme d'armes qui portait son étendard, et un troisième, peu après, le frappait à mort entre les deux yeux.

Malgré sa blessure, la jeune guerrière refusa de quitter le terrain. Au contraire, elle insistait plus que jamais et pressait les assaillants de tenter un suprême effort. « Qu'on s'approche des murs, disait-elle, et la ville est à nous. » La nuit survient et Jeanne s'obstine à ne pas vouloir se retirer. Les ducs d'Alençon et de Bourbon l'envoient quérir. Ce n'est point à cela que songe la vaillante jeune fille. « Que le roi se montre! s'écrie-t-elle. Les bons Français qui sont dans Paris tenteront quelque chose cette nuit. Que le Roi se montre seulement! »

Le Roi ne se montra pas. Le duc d'Alençon, ne voyant pas revenir Jeanne, quoique l'heure fût avancée, alla de sa personne avec le sire de Gaucourt la chercher afin de

met dans la bouche de Jeanne ces autres paroles : « ... et tous serez mis à mort sans merci. » Parler ainsi n'était ni dans le caractère, ni dans les habitudes de la Pucelle.

la ramener dans La Chapelle. Il eut toutes les peines du monde à l'y décider : elle ne pouvait se résigner à s'éloigner des remparts et elle ne cessait de dire : « Par mon martin, la place eût été prise[1]. »

Pendant l'action, le duc d'Alençon et le corps de réserve s'étaient tenus derrière la Butte aux Moulins, à l'abri de l'artillerie de la place, prêts à culbuter les ennemis s'ils avaient tenté de prendre Jeanne et ses gens à revers; mais les ennemis ne quittèrent pas les remparts et ne tentèrent aucune diversion.

Le roi, de son côté, avec un corps de troupes et les gens de sa maison, était resté en bataille entre Paris et Montmartre, « ses princes avec lui[2]. » Durant l'assaut, au lieu d'envoyer au secours de Jeanne, le sire de La Trémoille « avait fait retourner les gens d'armes à Saint-Denis[3] ». Sous prétexte d'épargner l'effusion du sang, « car il y avait trop grande occision », le favori demanda au Roi de faire cesser le combat; « et ainsi fit ledit Charles audit assaut sonner la retraite[4]. » Le chroniqueur ajoute : « Et crois qu'ils eussent gagné ladite ville de Paris si on les eût laissé faire. »

Cinq cents hommes de l'armée royale furent tués en cette journée, et un millier blessé[5]. On ne manquera pas, à Rouen, de reprocher à Jeanne ce sang inutilement

1. Perceval de Cagny, *op. cit.*, p. 27; — Jean Chartier, p. 87.
2. Monstrelet, liv. II, chap. lxx; t. IV, p. 355.
3. Berri, *Procès*, t. IV, pp. 47-48.
4. *Chronique de Normandie*, dans Quicherat, *Procès*, t. IV, pp. 342-343.
5. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 246. — Les Français enfermèrent leurs morts dans une grange, près des Porcherons, et les brûlèrent. (*Ibid.*)

versé, et on lui fera un crime d'avoir donné l'assaut le jour de la Nativité de la sainte Vierge[1].

Dans Paris, l'épouvante avait été grande. « Ceux d'icelle ville » étaient à la grand'messe en l'honneur de la fête, au moment où l'attaque commençait. Ils eurent « si grand peur, quand ladite Pucelle et dites gens y donnaient ledit assaut, que ils s'enfuyoient des églises et cuidoient que ladite ville fust prise, ainsy que plusieurs religieux et autres rapportèrent après au Roy nostredit seigneur[2]. »

Le greffier du Parlement, Clément de Fauquemberque, qui était parmi les assiégés, écrivait cette note : « A cette heure, il y eut dedans Paris gens qui élevèrent une voix en toutes les parties de la ville deçà et delà les ponts, crians que tout estait perdu, que les ennemis estoient entrés dedans Paris et que chacun fit diligence de se sauver. Et à cette voix, se départirent des églises de Paris tous les gens estans lors aux sermons, et furent épouvantés, et se retirèrent en leurs maisons, et fermèrent leurs huys (portes)[3]. »

Le lendemain vendredi, Jeanne, convaincue qu'un nouvel assaut finirait par aboutir, se leva « bien matin », quoique souffrant de sa blessure. Elle pria le duc d'A-

1. M. Alexandre Tuetey a donné, dans sa savante édition du *Journal d'un Bourgeois de Paris*, une relation inédite de l'attaque de Paris due à Nicolas Sellier, greffier du chapitre de Notre-Dame, et insérée dans les délibérations capitulaires. Nicolas Sellier nous apprend que les Français laissèrent sur le champ de bataille six cent soixante-dix échelles et quatre mille clayes, que trois cents chariots y avaient transportées pour combler les fossés et donner l'assaut. (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, pp. 244-245, note 1.)

2. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 245; — *Relation du Livre noir de La Rochelle*, Revue historique, t. IV, p. 344.

3. *Procès*, t. IV, p. 457.

lençon, « qu'il fît sonner les trompettes et monter à cheval pour retourner devant Paris. — Par mon martin, disait-elle, jamais je n'en partirai tant que je n'aurai la ville[1]. » Le duc et quelques-uns de ses capitaines étaient prêts à faire la volonté de Jeanne; mais il y en avait aussi d'un avis contraire. Pendant qu'on discutait, survint le sire de Montmorency, à la tête d'une soixantaine de gentilshommes. Le *premier baron chrétien*[2], jusque-là partisan du duc de Bourgogne, abandonnait les Anglo-Bourguignons pour se rendre en la compagnie de la Pucelle. Sa présence fit tomber toutes les hésitations et l'on se mit en marche sur la capitale. On approchait de la ville lorsque le comte de Clermont et le duc de Bar accourent, porteurs d'un ordre formel de Charles VII invitant la Pucelle à ne point « aller plus avant et à retourner devers le Roy à Saint-Denis. » Invitation pareille est faite au duc d'Alençon. Quant aux autres capitaines, il leur était commandé « qu'ils s'en vinssent et amenassent la Pucelle devers lui. » Jeanne, le jeune duc et le plus grand nombre de leurs gens en furent « très marris », mais on obéit à la volonté royale[3].

Il restait à la jeune guerrière un dernier espoir. Le duc d'Alençon avait fait jeter un pont sur la Seine à la hauteur de Saint-Denis. On pouvait passer le fleuve sur ce pont et attaquer Paris par la rive gauche. Le samedi, à la

1. PERCEVAL DE CAGNY, *op. cit.*, p. 27.

2. « Premier baron chrétien. » Cette expression n'a pas le sens de dignité, de supériorité en fait de noblesse qu'on y attache ordinairement. Elle signifiait simplement que les seigneurs de Montmorency étaient « vassaux de l'évêque de Paris. » (VALLET DE VIRIVILLE, *Procès de condamnation traduit*, p. 151, note 2.)

3. PERCEVAL DE CAGNY, p. 28.

première heure, la Pucelle, le duc et une élite d'hommes d'armes rejoignent le fleuve. Nouvelle déception! Plus de pont; cette même nuit, on l'avait rompu par ordre du Roi. La campagne de l'Ile de France était terminée[1].

Sans nul doute, cette résolution de ne point poursuivre la prise de la capitale et de se retirer au moment même de réussir était due à l'influence de La Trémoille et de l'archevêque de Reims. D'après les *Chroniques de France*, les ennemis auraient donné de l'argent au sire de La Trémoille afin de demeurer en trêves et abstinence de guerre pour cette fois. Quant à Regnault de Chartres, il ne voulait à aucun prix tenir Paris des mains de la Pucelle.

Faut-il penser, en outre, comme l'a dit J. Quicherat, que Charles VII avait engagé sa parole de renoncer à toute opération militaire à une date antérieure à la campagne de Paris, et que l'insuccès de l'assaut de la capitale n'eut d'autre cause que le souci de tenir son engagement? L'accusation est grave, et l'accusateur aussi. On pourra voir dans l'article publié sur ce sujet par le dernier historien de Charles VII s'il a réussi à le justifier[2].

Ce qui put contribuer à refroidir le Roi ce fut un message du duc de Bourgogne qui lui fut remis le 9 septembre[3]. Le sire de Charny venait, au nom de Philippe le Bon, assurer Charles que son maître lui livrerait tôt la capitale. En attendant, il sollicitait pour le duc la faveur

1. Perceval de Cagny, *op, cit.*, pp. 28-29.

2. J. Quicherat, *Nouveaux documents sur Charles VII*, in-8° de 8 pages. Rouen, Cagniard, 1866; — De Beaucourt, *Revue des questions historiques*, t. II, pp. 286-291. Paris, 1867.

3. Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 119.

d'un sauf-conduit, afin qu'il pût se rendre à Paris sans encombre et préparer les esprits[1].

C'était l'usage des rois de France que « après avoir été sacrés à Reims, ils venaient faire une seconde cérémonie en l'église de Saint-Denys, qu'ils appelaient le couronnement. Ils y recevaient en grande pompe le sceptre et la couronne sur un trône magnifique dressé dans le chœur; puis ils déposaient cette couronne comme entre les mains de l'apôtre de la France, gardien de leur personne et protecteur du royaume, saint Denys l'aréopagiste[2]. »

Charles VII profita de sa présence en la royale abbaye pour se conformer à cet usage[3]. Le 9 septembre, il y faisait célébrer « plusieurs messes pour son père le roi Charles VI[4]. »

Le samedi, 10 septembre, c'est-à-dire le lendemain de l'arrivée du sire de Charny, Charles tint conseil à Saint-Denis. On y examina les divers partis à prendre, et surtout celui du retour vers la Loire qui paraissait avoir les préférences du monarque, au grand déplaisir de la Pucelle. Cependant on attendit jusqu'au 13 du mois[5]. Fai-

1. Berri, pp. 47-48; — *Chronique de Normandie*, dans J. Quicherat, t. IV, pp. 342-343.

2. Jacques Doublet, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denys en France*, liv. Ier, ch. xlix, pp. 366, 367, 373. In-4°, Paris, M.DC.XXV.

3. Th. Basin, *Histoire de Charles VII*, pp. 75, 76.

4. *Registre des délibérations du chapitre de Notre-Dame*, Arch. nation., LL, 716, p. 174.

5. Perceval de Cagny, p. 29. — D'après Monstrelet, « le roi Charles, triste et dolent, s'en alla à Senlis pour garir et médiciner les navrés. Et les Parisiens se reconfermèrent (s'affermirent) les uns avec les autres, promettans que de toute leur puissance ils résisteraient jusqu'à la mort contre yceluy roy Charles qui les vouloit du tout détruire. » Monstrelet, *Chronique*, livre II, cap. lxx; t. IV, p. 356.

sait-on entrevoir au jeune prince la probabilité d'un mouvement des Parisiens en faveur de la cause nationale...?

Des mémoires du temps le donnent à entendre[1]. « Le Roi, disent-ils, attendait non loin de la capitale; les habitants pouvaient changer leurs dispositions à son égard et le rappeler. Mais ce que l'on espérait ne se produisit pas. » Alors le Grand Conseil, considérant la puissance des Anglais dans Paris et le défaut d'argent pour entretenir l'armée, décida, quoi que pût dire Jeanne, que le siège serait abandonné. Le Roi nomma Charles de Bourbon, comte de Clermont, son lieutenant général dans l'Ile-de-France et le Beauvaisis; il confia le soin de défendre Saint-Denis à l'amiral de Culan; Jacques de Chabannes fut capitaine de Creil; Regnault de Chartres et le comte de Vendôme devaient se tenir à Beauvais. Ces mesures arrêtées, Charles VII se mettait en route après dîner pour regagner la Loire[2].

La pensée inspiratrice de toutes ces déterminations était l'espoir d'arriver à une entente avec le duc de Bourgogne, et d'obtenir à force de condescendance qu'il tînt sa promesse d'ouvrir à Charles VII les portes de sa capitale. C'est pourquoi, au lendemain de l'attaque de Paris, Regnault de Chartres renouait à Saint-Denis des négociations avec les représentants de Philippe, Jean de Luxembourg et le sire de Lannoy. Le 18 septembre, des lettres royales, datées de Senlis et contresignées par le comte de Clermont, étendaient le bénéfice de la trêve de quatre mois à Paris et ses environs, y compris les ponts

1. *Mémoires de Pie II,* Procès, t. IV, p. 515; — Perceval de Cagny, *op. cit.*, p. 30.
2. Perceval de Cagny, p. 29; — *Journal du siège,* p. 130.

de Saint-Cloud et de Charenton, Saint-Denis et le château de Vincennes. Arrivé à Gien, Charles VII expédiait au duc de Bourgogne le sauf-conduit que ce prince avait sollicité; il renouvelait la trêve du 38 août dans les conditions susdites et la prorogeait jusqu'à la Pâque de l'année 1430[1].

La trêve prorogée amena non la paix, mais la guerre : la paix, on ne devait l'avoir, selon le mot de Jeanne, que *par le bout de la lance*. Charles attendit sept ans la possession de sa capitale, que présentement un effort de vingt-quatre heures lui eût livrée. Ce n'est pas Philippe de Bourgogne qui lui en ouvrit les portes; ce furent les anciens compagnons de Jeanne d'Arc, le connétable de Richemont et ses capitaines.

« Quand la Pucelle vit que à son partement (départ) elle ne pouvait trouver remède, à très grant regret elle se mit en la compagnie du Roi. » Elle ne pouvait consentir à s'éloigner de Paris. Ses *Voix* d'abord lui ordonnaient de demeurer. A la fin toutefois, elles lui permirent de partir. « Si je n'avais été blessée, disait-elle plus tard, je ne serais pas partie; les seigneurs m'emmenèrent malgré moi[2]. »

Du reste, la blessure de la jeune Lorraine n'avait pas de gravité. Au bout de cinq jours elle était guérie.

Avant son départ, Jeanne voulut déposer en *ex-voto* dans la basilique de Saint-Denis, devant l'image de Notre-Dame et les reliques du saint martyr, « tout son harnais complet », c'est-à-dire sa blanche armure et l'épée

1. *Procès*, t. IV, p. 394; t. V, p. 174. Voir sur ce sujet, les derniers historiens de Charles VII.

2. *Procès*, t. I, pp. 57, 260.

qu'elle avait conquise devant Paris. « Je le fis par dévotion disait-elle. C'est la coutume des gens d'armes quand ils sont blessés. J'avais été blessée. J'offris mes armes à saint Denis, parce que c'est le cri de France (Montjoie Saint-Denis[1] !) »

De Saint-Denis, Charles VII vint à Lagny-sur-Marne. Les habitants de cette petite ville, qui étaient allés lui faire leur soumission dans la royale abbaye, eurent la joie de le recevoir le 14 septembre dans leurs murs. Le roi leur donna pour capitaine Ambroise de Loré avec messire Jean Foucault comme lieutenant. De Lagny, Charles gagna Provins (15 septembre) et Bray, où il traversa la Seine. Sens refusant de lui ouvrir ses portes, le monarque passa l'Yonne à gué. Courtenay, Château-Renart, Montargis furent ses dernières étapes. Le 21 septembre, il était « à disner » dans Gien d'où il était parti trois mois auparavant[2].

1. *Procès*, t. I, p. 179. — Nous verrons au chapitre suivant que les Anglais-Bourguignons emportèrent ces armes, quand ils reprirent Saint-Denis. L'historien de cette abbaye dit à ce propos : « L'épée seule demeura avec sa ceinture de buffle, dont les annelets, garnitures et boucles des pendants étaient d'or, que j'ai vus maintefois. » (JACQUES DOUBLET, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denys en France*, p. 1314.

Au chapitre XLVI, livre I du même ouvrage, p. 347, ce religieux note entre autres objets précieux gardés au trésor de l'église de Saint-Denis : « Une espée de très bonne trempe, garnie au milieu de son pommeau de deux esmaux d'or, l'un de nostre Dame, l'autre d'un soleil, *qui est celle de la très valeureuse Pucelle Jeanne.* » Sans doute, cette épée et celle dont parle plus haut Doublet sont une seule et même épée.

On a dit aussi que l'armure offerte par Jeanne à Saint-Denis serait actuellement au musée des Invalides, à Paris, série G, n° 119.

2. *Journal du siège*, p. 130 ; — PERCEVAL DE CAGNY, *op. cit.*, p. 29.

Jeanne avait tenu sa parole au *gentil Dauphin* : après avoir délivré Orléans des Anglais, elle avait mené Charles VII à Reims et l'y avait fait sacrer. Si elle ne le mit pas en possession de Paris, comme elle y avait compté, ce ne fut pas de sa faute : la mauvaise volonté des principaux conseillers du Roi, la faiblesse et la versatilité de Charles lui-même ne lui permirent pas de retirer de l'expédition de l'Ile-de-France les avantages qu'elle avait lieu d'espérer.

IV.

L'ÉCHEC DE PARIS ET LE PRESTIGE DE LA PUCELLE. — JEANNE SAVAIT-ELLE *de par Dieu* QU'ELLE RECOUVRERAIT PARIS? — PREMIER PAS DANS SA *Voie douloureuse*.

L'échec que la Pucelle venait d'essuyer sous les murs de Paris lui fut d'autant plus sensible qu'elle avait nourri l'espérance d'ouvrir elle-même au *gentil roi* Charles les portes de sa capitale et de l'y voir entrer solennellement, comme il était entré dans la ville du sacre. Son prestige allait en souffrir, elle ne pouvait se le dissimuler; il subissait une atteinte difficile à réparer. « A partir de ce moment, écrivait un contemporain, il commença à diminuer. Désormais le nom de la Pucelle inspira moins de frayeur aux Anglais, et moins de vénération aux Français[1]. »

Les ennemis de la libératrice d'Orléans s'autorisèrent

1. « Atque hic favor Puellæ minui cœpit... Neque deinceps nomen ejus tam formidabile Anglicis, aut tam venerabile Francis fuit. » (*Mémoires de Pie II*, dans J. Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 515.)

de cet échec, non seulement pour montrer qu'elle n'était pas invincible, mais encore pour nier le caractère divin de sa mission et la traiter elle-même d'aventurière. L'article 57 du Réquisitoire de Rouen l'accuse d'avoir provoqué l'attaque de Paris, « en promettant aux troupes dudit Charles qu'elles entreraient dans la ville ce jour-là, qu'elle le savait par révélation. Et cependant, disait aux juges le Promoteur, l'accusée n'a pas craint de nier ces choses, dans le cours du procès, devant vous ».

Il ajoutait cette accusation absurde : « A ce même assaut de Paris, Jeanne a dit être assistée de milliers d'anges tout prêts à la porter en Paradis, si elle avait été frappée de mort[1]. »

Que sied-il de penser de l'accusation formulée par d'Estivet?

La Pucelle était-elle assurée qu'un jour ou l'autre Paris rentrerait dans l'obéissance du roi de France?

Comptait-elle l'y faire rentrer elle-même?

Si elle y comptait, était-ce en vertu d'une révélation positive de ses *Voix*?

Questions graves dont la solution est indispensable, si l'on veut concevoir une juste idée de la mission de Jeanne, et que nous devons tâcher de résoudre.

I. En premier lieu, il est certain que la mission de Jeanne d'Arc, considérée dans son intégrité, impliquait la reprise de Paris sur les Anglais, comme elle impliquait leur expulsion « hors de toute France. » Par conséquent, Jeanne comptait sur la soumission de Paris au

1. *Procès*, t. I, p. 298. — Henri Martin (*Jeanne d'Arc*, p. 142, Paris, 1857) attribue sans hésiter ce propos à Jeanne.

roi Charles VII, comme elle comptait sur l'expulsion totale des Anglais.

C'est un point que le chapitre sur la mission de la Pucelle, a mis, ce nous semble, suffisamment en lumière. La lettre envoyée aux capitaines anglais, avant l'arrivée de Jeanne à Orléans, dit en propres termes : « Ne prenez mie votre opinion, que vous ne tiendrez mie France du Roy du ciel, du Fils de sainte Marie; mais la tiendra le roy Charles, vray héritier, à qui Dieu l'a donnée, *qui entrera à Paris en belle compaignie*[1]. »

Interrogée par ses juges sur la teneur de cette lettre, Jeanne, loin d'atténuer le sens des termes employés et de rétracter son affirmation, répondit que, « si les Anglais eussent cru à sa lettre, ils eussent agi sagement; qu'avant sept ans ils s'apercevraient de la vérité de ce qu'elle leur écrivait. — *Respondit Johanna quod, si Anglici credidissent suis litteris, fecissent ut sapientes; et quod ante septennium ipsi bene hoc percipient de hoc quod eis scripsit*[2]. » En effet, avant que sept ans se fussent écoulés, Paris redevenait Français (1436).

II. En second lieu, il est tout aussi incontestable que la jeune guerrière comptait ou s'emparer de Paris les armes à la main, ou amener ses habitants à ouvrir leurs portes à leur souverain légitime, couronnant de cette sorte l'œuvre d'Orléans et de Reims. « Encore fut-il dit pour le temps, rapporte le Doyen de Saint-Thibaud de Metz, qu'elle (Jeanne) régnait avec le bon roy Charles, que tantôt après son sacre, elle conseillait bien d'aller

1. *Procès*, t. I, pp. 240, 241.
2. *Ibid*,

devant Paris, et disait pour vray qu'ils la prendraient[1]. »

Nous avons entendu le jeune Gui de Laval narrer à ses *très redoutées Dames et Mères* comment, à Selles en Berry, il alla voir Jeanne à son logis. « Et elle fit venir le vin, et me dit qu'elle m'en ferait bientôt boire à Paris[2]. »

La lettre de la Pucelle au comte d'Armagnac, que nous avons reproduite au commencement de ce chapitre, est encore plus significative. Jeanne était à la veille de se porter sur Paris. Elle mande au comte qu'elle ne peut pour le présent répondre à ses questions, *jusqu'à ce qu'elle soit à Paris*. « Je suis pour le présent, lui disait-elle, trop empêchée au fait de la guerre. Mais quand vous saurez que je serai à Paris, envoiez un message par devers moy[3]. » La jeune Lorraine comptait donc entrer à brève échéance dans la capitale. Sa lettre est datée du 22 août, et, le 8 septembre suivant, moins de trois semaines après, Paris était assailli.

III. En troisième lieu, il n'est pas moins avéré que, si Jeanne affirmait *de par Dieu* la rentrée de la capitale en l'obéissance du roi de France, nulle part elle n'affirme *de par Dieu* devoir introduire elle-même Charles VII dans Paris, comme elle affirmait devoir *de par Dieu* faire lever le siège d'Orléans et mener le *gentil Dauphin* à Reims pour y être sacré. Quand le promoteur Jean d'Estivet, en son réquisitoire, formule l'accusation contraire, elle y oppose une dénégation absolue. Si elle a dit savoir par révélation que les Anglais seraient chassés de

1. *Procès*, t. IV, p. 323.
2. *Ibid.*, t. V, p. 107.
3. *Ibid.*, t. I, p. 246.

Paris, jamais elle n'a dit savoir par révélation qu'elle les en chasserait elle-même, pas plus qu'avoir eu commandement de ses *Voix* d'assaillir la capitale.

A Rouen, dans l'interrogatoire du 13 mars, on lui demanda si, « quand elle alla devant Paris, elle eut par révélation commandement d'y aller. »

« Respond que non; mais (elle y alla) à la requête des gentilshommes, qui voulaient faire une escarmouche ou une vaillance d'armes. Mais elle avait bien intention d'aller outre et de passer les fossés[1]. »

Le 15 mars suivant, on revint sur ce sujet.

« On lui demanda si, dans les faits de guerre, elle avait fait quelque chose sans le conseil de ses *Voix*. Elle répondit : Je vous ai répondu là-dessus. Lisez bien votre livre (procès-verbal) et vous le trouverez. Elle dit cependant que, à la requête des hommes d'armes, il fut fait une vaillance d'armes devant Paris; et ce ne fut ni contre ni par le commandement de ses *Voix*[2]. »

« Interrogée si elle avait bien fait d'aller devant Paris, elle répondit que les gentilshommes de France voulurent aller devant Paris; et en le faisant, il lui semble qu'ils firent leur devoir, puisqu'ils allaient contre leurs adversaires[3]. »

Le Promoteur insiste sur l'accusation : « Jeanne, affirme-t-il, annonçait et promettait par avance comme chose à elle révélée que les troupes royales entreraient victorieuses dans Paris. » Plusieurs témoins dignes de foi rapportent que ces promesses et ces prédictions ont

1. *Procès*, t. I, pp. 146, 147.
2. *Ibid.*, pp. 168-169.
3. *Ibid.*, pp. 250-251.

été dites et publiées par la Pucelle. A ceux qui lui demandaient pourquoi les choses s'étaient passées contrairement à ce qu'elle avait promis, l'accusée a répondu que « Jésus avait failli à ce qu'il avait promis. »

A ces accusations sans preuves, Jeanne oppose une dénégation absolue. « Que Jésus lui ait failli, dit-elle, elle le nie[1]. »

Il restait au Promoteur un moyen de prouver ce qu'il avançait : c'était de citer les témoignages auxquels il faisait allusion, de mettre Jeanne en face de ceux qui les produisaient. D'Estivet n'en a rien fait. Dans les chroniqueurs du temps, on ne trouve mentionnés que des bruits grossis et dénaturés par la crédulité populaire[2]; jamais on n'y rencontre un témoignage positif, catégorique, absolument digne de foi.

Alors, d'où venait à la Pucelle cette confiance dans la prise prochaine de Paris, cette assurance donnée au comte d'Armagnac qu'elle y serait avant peu? — Elle lui venait du désir ardent qu'elle éprouvait de ravir aux Anglais un si beau gage, et de rendre Paris au Roi et au royaume. Dieu permit qu'elle se trompât : il lui ouvrait de la sorte, on ne saurait trop le redire, cette voie de mécomptes et d'épreuves qui devait aboutir au bûcher de Rouen. Humainement parlant, rien de plus naturel, rien de plus explicable que la confiance dont la Pucelle était animée. Après Orléans et Reims, après la soumission de Beauvais, Compiègne et Senlis, Jeanne avait le droit

1. *Procès*, t. I, p. 299.

2. La lettre d'Alain Chartier qui rapporte un bruit de ce genre est antérieure à l'assaut de Paris, étant de juillet 1429. Il n'y a là rien moins qu'un témoignage digne de foi. (*Procès*, t. V, p. 131.)

d'espérer que Paris suivrait l'exemple de toutes ces villes. Et, de fait, c'était l'opinion générale que la jeune guerrière aurait pénétré dans la capitale, soit le jour même de l'assaut, soit l'un des jours suivants, de gré ou de force, si le mauvais vouloir de certains personnages, ministres et capitaines, n'y eût mis obstacle[1].

Cousinot de Montreuil n'est pas d'un avis différent.

« Et disoit-on que Charles ne crut oncques faute de courage (*de lasche couraige*) de voulloir prendre la ville d'assaut, et que s'ils y eussent esté jusqu'au matin, il y en eust eu (dans Paris) qui se seroient advisés[2]. »

Le Doyen de Saint-Thibaud de Metz, après avoir rappelé le propos de Jeanne touchant l'attaque de Paris, disant « pour vray qu'ils la prendraient, » comme on l'a vu plus haut, ajoutait : « Mais un sire appelé La Trémoille, qui gouvernait le Roy, détruisit icelle chose; et fut dit qu'il n'était mie bien loyaux audit Roi son seigneur, et qu'il avait envie des faits qu'elle (Jeanne) faisait[3]. »

L'auteur de la *Chronique normande* affirme les mêmes choses; que Paris devait être pris, et que, s'il ne le fut pas, la responsabilité en revenait au sire de La Trémoille. « Ils étaient lesdits assaillants si près des murs, raconte-t-il, qu'il ne fallait que lever les échelles dont ils étaient bien garnis, et ils eussent été dedans. Mais fut avisé par un nommé Monseigneur de La Trémoille, du côté

1. Voir dans les *Aperçus nouveaux...*, de J. Quicherat, le chapitre IV, *Preuves de l'opposition faite aux desseins de la Pucelle*, pp. 30-37.

2. *Chronique de la Pucelle*, p. 334.

3. *Procès*, t. IV, p. 323.

dudit Charles..., et ainsi fit ledit Charles sonner la retraite[1]. »

On loua fort à Saint-Denis, d'après le *Journal du siège d'Orléans,* le courage et la constance de Jeanne d'avoir assailli « si forte cité, tant bien garnie de gens et d'artillerie comme était la cité de Paris. Et certes aucuns disent depuis que, si les choses se fussent bien conduites, qu'il y avait bien grant apparence qu'elle en fût venue à son vouloir; car plusieurs notables personnes étant lors dedans Paris, lesquels cognoissoient le roi Charles estre leur souverain seigneur et le vray héritier du royaume de France..., se fussent unis comme firent six ans après, en l'obéissance de leur souverain seigneur, et luy eussent faict pleinière ouverture de sa principale cité de Paris[2]. »

Dans un article publié par la *Grande Revue de Paris et de Saint-Pétersbourg*, le 15 janvier 1889, le capitaine Paul Marin démontre par documents authentiques que Paris eût été pris le 9 septembre à sept heures du matin, si La Trémoille n'avait arraché dans la nuit à Charles VII l'ordre de lever le siège et d'emmener de force la Pucelle, au cas où elle aurait persisté. Vers cinq heures du matin, l'ordre royal était exécuté.

Jeanne n'avait donc pas tort de penser que les troupes commandées par le duc d'Alençon et par elle « eussent gagné la ville de Paris, si on les eût laissé faire », comme le remarque le chroniqueur normand[3]. Mais le Roi et

1. P. Cochon, *Chronique normande*, pp. 460, 461, édit. Vallet de Viriville.

2. *Journal du siège*, pp. 128. 129.

3. P. Cochon, *op.* et *loc. cit.*

ses ministres ne les laissèrent pas faire. Ce n'était pas l'envoyée de Dieu qui manquait aux hommes; c'était les hommes les plus intéressés à lui accorder leur concours plein et entier qui manquaient à l'envoyée de Dieu. L'échec de Paris était pour la libératrice d'Orléans le premier pas dans la *voie douloureuse* qu'elle devait suivre jusqu'à la fin de sa vie.

CHAPITRE XXIV.

DANS LA HAUTE-LOIRE.

SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER, LA CHARITÉ.

I. *Les ducs de Bethford et de Bourgogne à Paris. — Séparation de Jeanne et du duc d'Alençon. — La Pucelle à Bourges. — Témoignage que rend d'elle son hôtesse, la dame de Bouligny.*
II. *Expédition de la Haute-Loire. — Prise de Saint-Pierre-le-Moutier. — Lettres aux habitants de Clermont-Ferrand et de Riom. — Échec devant La Charité.*
III. *Jeanne d'Arc et Catherine de La Rochelle. — La Pucelle à Jargeau. — Encore Frère Richard.*
IV. *La Pucelle à Mehun-sur-Yèvre. — Son anoblissement et celui de sa famille. — La Pucelle à Orléans et à Sully-sur-Loire. — Sa lettre aux Hussites.*
V. *Progrès de la cause nationale. — La Hire à Château-Gaillard. — Complots dans Paris en faveur de Charles VII. — Lettres de la Pucelle aux Rémois. — Son départ de Sully pour l'Ile-de-France.*

I.

LES DUCS DE BETHFORD ET DE BOURGOGNE A PARIS. — SÉPARATION DE JEANNE ET DU DUC D'ALENÇON, — LA PUCELLE A BOURGES. — TÉMOIGNAGE QUE REND D'ELLE SON HÔTESSE, LA DAME DE BOULIGNY.

En renonçant à toute nouvelle tentative sur Paris, le roi de France donnait au duc de Bethford un avantage que

celui-ci, après la levée du siège d'Orléans, la défaite de Patay et le sacre de Reims, n'espérait guère; de plus, il laissait les populations de l'Ile-de-France et de la Picardie, qui s'étaient rangées sous son obéissance, exposées à de cruelles représailles.

Dès que les troupes royales se furent éloignées de Paris, les Anglo-Bourguignons se disposèrent à prendre leur revanche. La première place menacée fut Saint-Denis. La garnison, trop peu nombreuse pour la défendre, l'abandonna et se retira à Senlis. Les Anglo-Bourguignons, à cette nouvelle, accourent, entrent dans la ville, la pillent et emportent l'armure que Jeanne d'Arc avait déposée en offrande devant les reliques du saint martyr. Le chancelier du roi d'Angleterre, Louis de Luxembourg, évêque de Thérouane, fut tout fier de présenter ce trophée au Régent, « sans, pour ce, faire quelque récompense à laditte église : (ce) qui est pur sacrilège et manifeste[1]. »

Après Saint-Denis, ce sont les campagnes et les villes voisines que les Anglo-Bourguígnons ravagent et dépouillent. Les marches de l'Ile-de-France et du Beauvaisis eurent particulièrement à souffrir. Français et Anglais couraient les uns sur les autres : « à l'occasion desquelles courses les villages d'alentour se commencèrent à se dépeupler », leurs habitants se retirant dans les bonnes villes[2].

Le comte de Clermont, se sentant impuissant à empêcher ces maux, renonça à sa lieutenance et se retira dans ses domaines. Charles VII nomma le comte de Ven-

1. Jean CHARTIER, *Procès*, t. IV, pp. 89, 90.
2. MONSTRELET, liv. II, ch. LXXIV; t. IV, p. 359.

dôme en sa place et envoya le maréchal de Boussac avec un millier d'hommes pour lui venir en aide[1].

De Rouen, le duc de Bethford s'était hâté de retourner dans la capitale, dès que Charles et la Pucelle furent en route vers la Loire. Le 18 septembre, qui était un dimanche, il venait faire ses dévotions à Notre-Dame et déposait sur le grand autel l'offrande d'une pièce d'or[2]. Pour le rejoindre, le duc de Bourgogne partit de Hesdin, le 20 septembre, avec sa sœur la duchesse de Bethford, et, traversant les territoires occupés par les troupes françaises, il se dirigea sur Paris. Quand il passa sous les murs de Senlis, Regnault de Chartres, que le Roi avait chargé de présider le conseil royal des pays soumis récemment à son obéissance[3], et qui avait en outre la mission spéciale de traiter avec les envoyés de Philippe le Bon, sortit de la ville et présenta au duc ses hommages.

Le 30 septembre, Philippe entrait solennellement dans Paris aux cris de : *Noël, Noël*, et à la grande joie des habitants. Le 6 octobre, le cardinal de Winchester rejoignait son neveu à Paris, « à belle compaignie[4]. » Les jours qui suivirent furent employés à tenir de nombreux

1. Jean CHARTIER, *Procès*, t. IV, p. 90.

2. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 246, note 2.

3. Indépendamment du Grand Conseil royal, il y avait des Conseils transitoires, pour les besoins du moment. Après la campagne du sacre, « Charles VII laissa dans les pays récemment soumis à son autorité un Conseil placé sous la direction du chancelier Regnault de Chartres. Ce Conseil continua à siéger d'abord à Senlis, puis à Compiègne, jusqu'à la reprise des hostilités avec le duc de Bourgogne au mois de mai 1436. (G. DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 570.)

4. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 247.

conseils. Le résultat de ces conseils, conformément au désir de l'Université, fut que Bethford pria le duc de Bourgogne de vouloir bien accepter le titre de lieutenant-général du roi d'Angleterre et se charger de garder la capitale. Philippe y ayant consenti, l'on proclama le 13 octobre dans Paris le nouvel état de choses, ainsi que les trêves conclues entre les représentants du duc de Bourgogne et ceux de Charles VII[1].

L'empressement du duc Philippe à souscrire aux offres du Régent montra une fois de plus quel prix il convenait d'attacher à ses promesses, et combien Jeanne voyait juste, quand elle refusait de se fier aux espérances de paix que les conseillers du Roi faisaient briller à ses yeux. Le duc de Bethford et le duc de Bourgogne « firent leurs alliances plus fort que devant n'avaient fait à l'encontre du Roi[2]. Si conclurent et délibérèrent les dessus dits ducs qne, vers Pâques, à la saison nouvelle, se montreraient sus, chacun à tout grande puissance, pour reconquérir et gagner les villes qui s'étaient retournées en la marche de France et sur la rivière d'Oise[3]. »

Philippe n'était pas encore disposé, on le voit, à ouvrir au roi Charles les portes de Paris.

Quelques jours après, Bethford, qui avait atteint le but de son voyage, retournait en Normandie. Philippe le Bon, de son côté, regagnait la Flandre, après avoir nommé le sire de l'Isle-Adam gouverneur de Paris (17 octobre). Le duc de Bourgogne avait à préparer son troisième mariage avec la princesse Isabelle, fille du roi

1. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 247, note 5.
2. Berri, *Procès*, t. IV, p. 48.
3. Monstrelet, *Chronique*, liv. II, chap. LXXIII; t. IV, p. 362.

de Portugal. Ce mariage fut célébré le 10 janvier 1430 dans la ville de Bruges. A cette occasion, Philippe institua l'ordre célèbre de la Toison d'or. On ne saurait trop louer l'ordonnance en 94 articles qui s'y rapporte : elle forme un vrai code d'honneur et de vertu chevaleresque[1].

Depuis le départ de Saint-Denis, Jeanne d'Arc était demeurée en la compagnie du Roi. A l'arrivée à Gien, l'armée fut licenciée. Les ressources pécuniaires faisaient défaut. Pour le moment, il ne pouvait être question d'une campagne sérieuse. Charles VII et ses conseillers ne paraissent pas y avoir songé davantage pour un avenir prochain. De fait, il s'écoula un temps assez long avant que le jeune Roi « entreprît nulle chose à faire sur ses ennemis où il voulût être en personne[2]. »

Lorsque, peu après, on fit le siège des places de la Haute-Loire, Charles aurait pu encourager les troupes par sa présence; il n'en fit rien, au déplaisir très grand de la Pucelle qui était « très marrie de ce qu'il n'entreprenoit pas à conquester de ses places en ses ennemis[3]. »

Le duc d'Alençon profita des loisirs que lui procurait le licenciement de l'armée pour aller passer quelques jours auprès de sa femme, en sa vicomté de Beaumont-sur-Oise. L'occasion lui paraissant favorable pour combattre les Anglais en Normandie et dans le Maine, il rassembla des gens de guerre. Le repos était à charge à la Pucelle : son beau duc ne l'ignorait pas; il savait qu'il

1. Monstrelet, *Chronique*, livre II, chap. LXXVII et LXXIX ; t. IV, pp. 370, 373-375.

2. Perceval de Cagny, *Procès*, t. IV, p. 30.

3. Id., *ibid.*, p. 31.

lui serait agréable de guerroyer avec lui contre l'ennemi héréditaire. En conséquence, il présenta au Roi une requête à l'effet de permettre à Jeanne de le suivre en cette expédition. Charles, livré à lui-même, y eût peut-être consenti; mais Regnault de Chartres, La Trémoille et le chevalier de Gaucourt l'en détournèrent[1]. On fit valoir sans doute ces considérations, qu'il ne convenait pas que la jeune Lorraine s'éloignât de Charles VII, que prochainement on aurait besoin de son concours pour réduire à l'obéissance les villes que les Bourguignons occupaient du côté du Bourbonnais. Le duc d'Alençon partit sans avoir rien obtenu, et Jeanne, dont il n'avait cessé d'être l'admirateur le plus dévoué, ne le revit plus[2].

Le vingt-deuxième jour du mois de septembre, la Pucelle écrivait, de Gien, aux « gens du clergé, bourgeois et habitants de la ville de Troyes des lettres par lesquelles elle se recommandait à eux, leur faisait sçavoir de ses nouvelles, et qu'elle avait été blessée devant Paris. »

Ces lettres furent lues le dimanche 2 octobre en la salle royale de Troyes, par l'ordonnance de Monseigneur le bailli. On y lut également « certaines lettres envoiées par le Roi à messieurs du clergé, bourgeois et habitants. » Comme les lettres de Jeanne, ces lettres de Charles avaient été écrites de Gien[3].

Dans les derniers jours de septembre ou dans les premiers d'octobre, Charles VII quitta Gien pour aller reprendre, dans sa chère ville de Bourges, cette vie de non-

1. Perceval de Cagny, *op. cit.*, pp. 29-30.

2. Id., *ibid.*

3. *Procès*, t. V, p. 145. Elles sont datées du 23 septembre.

chaloir qui lui plaisait tant. La jeune reine vint au-devant de son époux jusqu'à Selles en Berry. Dès que Jeanne en apprit la nouvelle, de Bourges où elle était, elle se porta à sa rencontre en la compagnie de la dame de Bouligny son hôtesse, et rendit ses devoirs à sa gracieuse souveraine[1].

C'est chez cette dame de Bouligny, née Marguerite La Touroulde, dont le mari, René ou Régnier de Bouligny, était conseiller du Roi au département des finances, que le sire d'Albret avalt conduit la Pucelle. Elle devait d'abord descendre chez un certain Jean Duchesne : on l'avait annoncé à messire de Bouligny et il l'avait dit à sa femme[2]. Jeanne passa chez eux environ trois semaines. Il est vraisemblable que ses hôtes lui donnèrent la même généreuse hospitalité toutes les fois que les circonstances l'amenèrent dans la capitale du Berry, durant les premiers mois de l'année suivante, avant son départ pour l'Ile-de-France.

Appelée à déposer, en 1456, à Paris, devant les commissaires du Procès de réhabilitation, la veuve de René de Bouligny rendit de Jeanne le témoignage le plus circonstancié et le plus favorable. « Jamais, disait-elle, je ne vis en la Pucelle rien que de bon. Elle vivait en honnête femme et en bonne catholique. »

Au sujet de ses habitudes religieuses, elle ajoutait : « Jeanne se confessait très souvent et aimait à assister à la messe. »

Mais la messe ne lui suffisait pas, et maintes fois « la

1. *Procès*, t. III, p. 86. Déposition de Marguerite la Touroulde.
2. Voir toute la déposition de la dame susdite, *Procès*, t. III, pp. 85-88.

jeune fille demanda à dame Marguerite La Touroulde de l'accompagner à matines. Sur ses instances, dame Marguerite y alla plusieurs fois et la conduisit. »

On sait que l'office des matines chantées n'est pas précisément très court. A Bourges, il se célébrait quotidiennement le soir dans le chœur de la cathédrale, dans les cinq églises collégiales et dans quelques couvents. La remarque de dame La Touroulde : « Sur ses instances, j'y allai », montre que si Jeanne, dans sa ferveur religieuse, tenait à assister aux matines, son hôtesse en avait peu l'habitude.

« Il nous arrivait fréquemment de causer ensemble, poursuit Marguerite La Touroulde. Je lui disais : Si vous ne craignez pas d'aller aux assauts, c'est que vous savez bien que vous ne serez pas tuée.

— Je n'en suis pas plus assurée que les autres, répondait la Pucelle.

Une des choses qui étonnaient le plus la veuve de René de Bouligny, c'était l'adresse de Jeanne à monter à cheval et à manier la lance. Sans doute, la jeune guerrière se livrait à ces exercices afin d'être prête, quand il le faudrait, à se remettre en campagne. Comment son hôtesse n'aurait-elle pas été frappée d'une habileté qui, nous l'avons dit ailleurs, déconcertait les hommes d'armes eux-mêmes[1] ?

Si Jeanne aimait l'équitation, elle n'aimait pas les jeux de hasard; « elle avait particulièrement en horreur le jeu de dés. »

1. « Equitabat, portando lanceam sicut melior armatus fecisset; et de hoc mirabantur armati. » (*Procès*, t. III, p. 88.)

A entendre dame La Touroulde s'exprimer ainsi, on serait tenté de penser qu'elle ne partageait pas l'horreur de la jeune fille pour ce jeu-là et qu'elle a peut-être essayé de l'en faire revenir, quoique sans succès.

La veuve de René de Bouligny s'entretenait aussi avec Jeanne des examens réitérés que les prélats et gens d'Église lui avaient fait subir à Chinon et Poitiers. Et Jeanne redisait à son interlocutrice le mot si joli qu'elle répétait à ces maîtres et docteurs décontenancés par les réponses d'une villageoise sans lettres :

« Il y a ès livres de Nostre-Seigneur plus que ès vôtres. »

Ou, comme le rapporte Frère Pasquerel :

« Mon Seigneur a un livre où nul clerc n'a jamais lu, si fort soit-il en cléricature[1]. »

De bonnes femmes venaient au logis de dame La Touroulde, pendant que la Pucelle y demeurait, « lui apportant des *patenôtres* et autres objets de dévotion, afin que Jeanne les touchât. La jeune fille souriait et disait à son hôtesse : — Touchez-les vous-même : ils seront tout aussi bons par votre toucher que par le mien. » Preuve que notre héroïne ne s'attribuait aucune vertu, aucun pouvoir qui sentît la superstition.

La largesse de Jeanne en fait d'aumônes étonnait fort la dame de Bouligny, de même que la condescendance avec laquelle elle venait en aide aux malheureux et aux pauvres, les accueillant avec affabilité, leur parlant avec bonté et douceur, les consolant, les encourageant et leur faisant entrevoir la récompense que Dieu leur préparait.

1. *Procès*, t. III, p. 111.

Et quand Marguerite La Touroulde lui faisait part de sa surprise : « C'est que, repartait la jeune vierge, je suis envoyée pour consoler les pauvres et les malheureux [1]. »

La dame de Bouligny termine sa déposition en rendant bon témoignage de la virginité de Jeanne et en assurant « qu'elle était toute innocence [2]. »

II.

EXPÉDITION DE LA HAUTE-LOIRE. — PRISE DE SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER. — LETTRES AUX HABITANTS DE CLERMONT-FERRAND ET DE RIOM. — ÉCHEC DEVANT LA CHARITÉ.

Pendant le séjour de Jeanne chez la dame de Bouligny, le Conseil royal, assemblé à Mehun-sur-Yèvre, décida qu'on essaierait de recouvrer les places de la Haute-Loire qu'occupaient les Bourguignons, et principalement la ville de La Charité. On y avait songé après la victoire de Patay; mais on y renonça provisoirement, afin de ne pas retarder la marche sur Reims. Il fut résolu que la première place assiégée serait Saint-Pierre-le-Moutier. C'est La Trémoille qui insista sur l'opportunité de cette petite campagne. Le favori de Charles voulait tenir la Pucelle loin de l'Ile-de-France et lui donner de la besogne ailleurs qu'en Normandie [3], tout en la gardant près de son Roi.

1. « Erat missa (Johanna) pro consolatione pauperum et indigentium. » (*Procès*, t. III, p. 88.)

2. « Dicit insuper quod... credit ipsam fore virginem. Et quidquid scit, erat tota innocentia de facto suo. » (*Ibid.*)

3. Berri, *Procès*, t. IV, p. 48.

Charles VII avisa Jeanne de la décision du Conseil. Pour lui faire honneur, il lui donna le commandement de l'expédition; le sire d'Albret, frère utérin de La Trémoille, lui fut adjoint à titre de lieutenant.

La jeune guerrière rassembla aussitôt à Bourges les troupes indispensables. Dès les premiers jours de novembre, elle crut pouvoir exécuter le plan convenu. Cependant, remarque le chroniqueur Berri, cette campagne était commencée « à bien peu de gens[1]. »

On se porta, suivant ce qui avait été arrêté, devant Saint-Pierre-le-Moutier et l'on ouvrit le siège. Quand le moment parut favorable, Jeanne commanda l'assaut. Malgré le courage des Français, les assiégés les repoussèrent. Tel était le « grand nombre de gens d'armes estant dans ladite ville, la grande force d'icelle, et aussi la grant résistance que ceux du dedans faisaient, que furent contraints et forcés lesdits Français » de battre en retraite. Jeanne resta sur le terrain du combat avec un petit nombre de combattants. Son écuyer, le brave d'Aulon, qui avait été blessé lui-même d'un trait au talon, la voyant isolée de la sorte, lui demanda pourquoi elle ne se retirait pas comme les autres.

— Vous me croyez seule, répond Jeanne en ôtant son casque. J'ai cinquante mille de mes gens avec moi, et je ne me retirerai pas d'ici que la place ne soit prise[2]. »

1. Berri, *op. cit.*, p. 49.

2. *Procès*, t. III, p. 218. Le chevalier d'Aulon dit : « en ôtant sa *salade*. » C'était un casque conique à visière mobile par devant, et à large rebord par derrière. J. Quicherat, avec un parti pris dont il aurait dû se garder, qualifie cette vision d'*hallucination*. (*Procès*, t. V, p. 553.) Qu'en sait-il?

« Or, remarque Jean d'Aulon, tout au plus avait-elle cinq ou six hommes avec elle. » Et le brave écuyer insistait derechef afin qu'elle se retirât. Mais la Pucelle ne veut point entendre de conseil de ce genre. « Faites-moi, dit-elle, apporter des fagots, que nous comblions les fossés et approchions des murailles[1]. »

Ce qui n'est pas moins surprenant que cette assistance invisible des milices célestes révélée à la Pucelle, c'est la confiance qu'elle inspira dans ce moment même aux assiégeants. Les appelant de nouveau à l'assaut : « Aux claies! aux fagots, tout le monde! s'écrie-t-elle. Faisons un pont sur les fossés. »

Les hommes d'armes accourent, le pont est établi, les échelles s'appliquent contre les remparts, toute résistance devient inutile, et la ville est emportée. A la faveur du désordre inévitable qui suit tout assaut, les Français victorieux s'apprêtaient à piller l'église et à en enlever tous les objets de prix. Jeanne, survenant, s'y opposa avec la plus grande énergie; elle fit si bien que l'église, avec tout ce qu'elle contenait, fut respectée[2].

La soumission de trois ou quatre petites places du voisinage qui obéissaient au duc de Bourgogne suivit la prise de Saint-Pierre-le-Moutier. Restait à venir à bout de La Charité-sur-Loire. Avant d'en entreprendre le siège, la Pucelle, voyant que la cour et les ministres de Charles ne se mettaient point en peine de lui procurer les secours dont elle avait besoin, fit appel au patriotisme des villes

1. *Procès*, t. III, *loc. cit.*

2. *Procès*, t. III, p. 23. Déposition de Réginald Thierry, chirurgien du roi. — Voir JALADON DE LA BARRE, *Jeanne d'Arc à Saint-Pierre-le-Moutier*, brochure in-8° de 68 pages; Nevers, 1868.

fidèles. Le 7 novembre, de concert avec le sire d'Albret, elle écrivait aux habitants de Clermont-Ferrand, le 9, à ceux de Riom, afin qu'ils lui vinssent en aide. Vraisemblablement, les deux lettres étaient rédigées à peu près dans les mêmes termes.

C'est de Moulins qu'est datée la lettre que Jeanne écrivit aux habitants de Riom. La présence de la Pucelle en ce chef-lieu du Bourbonnais a provoqué maintes conjectures au sujet des rapports que des critiques à l'imagination prompte ont supposé exister entre Jeanne et sainte Colette de Corbie[1]. Pour voir la réformatrice franciscaine et s'entretenir avec elle, la vierge de Domremy se serait rendue en cette ville, et sainte Colette lui aurait communiqué des révélations qui la concernaient. Ces hypothèses ne sont nullement compromettantes; mais elles ne sont que des hypothèses, et aucun document sérieux ne leur sert de fondement.

La lettre que nous allons reproduire est d'une provenance un peu plus authentique. Voici en quels termes la Pucelle parlait aux habitants de la ville de Riom :

« Chers et bons amis, vous savez comment la ville
« de Saint-Pierre-le-Moustier a été prise d'assaut ; et, à
« l'aide de Dieu, ay intention de faire vuider les au-
« tres places qui sont contraires au Roy. Mais pour ce
« que grant despense de pouldres, trait et autres habil-
« lements de guerre a esté faicte devant ladicte ville, et
« que les seigneurs qui sont en ceste ville et moy en

1. Francis André, *La vérité sur Jeanne d'Arc*, pp. 308-312; in-8°, Paris, 1895; — Francis Pérot, *Jeanne d'Arc en Bourbonnais*, brochure in-8° de 26 pages. Orléans, 1889.

« sommes petitement pourvus pour aler mectre le siège « devant La Charité, où nous alons présentement, je « vous prie, sur tant que vous aymez le bien et honneur « du Roy, que vueillez incontinant envoyer et aider « pour ledit siège, de pouldres, salpestre, souffre, trait, « arbalestes fortes et d'autres habillements de guerre. « Et en ce faictes tant que, par faulte desdictes poul- « dres et autres habillements de guerre, la chose ne « soit longue, et que on ne vous puisse dire en ce estre « négligens ou refusans.

« Chers et bons amis, nostre Sire (seigneur) soit garde « de vous.

« Escript à Molins (Moulins en Bourbonnais) le neuf- « viesme jour de novembre.

« *Signé* : JEHANNE. »

Sur l'adresse : « A mes chers et bons amis les gens « d'église, bourgeois et habitans de la ville de Riom [1]. »

Particularité rare autant qu'intéressante, l'original de cette lettre de la Pucelle aux habitants de Riom a été conservé. On le découvrit en 1844 parmi les papiers de l'hôtel de ville de Riom. Il est signé de la main même de Jeanne; mais la forme hésitante des lettres fait voir qu'on dut lui guider la main. La lettre avait été scellée d'un cachet de cire rouge. L'empreinte en a été détruite. Le revers porte la marque d'un doigt et le reste d'un cheveu noir qui avait été mis dans la cire [2].

1. *Procès*, t. V, pp. 146-148. — C'est de Moulins pareillement et le 9 novembre que le seigneur d'Albret écrivit aux habitants de Riom la lettre qu'on peut voir dans J. Quicherat, t. V, pp. 148-150.

2. J. Quicherat dit avoir vu et tenu dans ses mains l'original de

On ignore ce que répondirent et offrirent les habitants de Riom. Il y a lieu de croire qu'ils ne se laissèrent pas vaincre en générosité par les habitants de Clermont. Ceux-ci envoyèrent « deux quintaux de salpêtre, un quintal de soufre, deux caisses de traits, et, pour la personne de Jehanne, une épée, deux dagues et une hache d'armes [1]. »

La Pucelle adressa-t-elle une requête semblable à ses chers Orléanais...? Si elle le fit, ce ne fut pas en vain, car les *Registres des comptes de la ville* font mention de diverses dépenses se rapportant au siège de La Charité. Ainsi, Jeanne vit arriver d'Orléans une compagnie de quatre-vingt-neuf hommes d'armes, dont *deux joueurs de couleuvrines,* commandés par le capitaine Jehan Voiau, et un cordelier, Frère Jacques, qui faisait aussi partie « dudit voyage [2]. »

Il en fut de ce siège comme de celui de Paris. Les *Voix* de Jeanne la laissèrent libre de l'entreprendre. Ses juges lui demandant, à Rouen, si elle était allée « devant La Charité à la suite d'une révélation, elle répondit que non; elle y était allée par le conseil des gens de guerre et à la requête de son Roy : ce ne fut ni contre, ni par le commandement de ses *Voix* [3]. » Si elle eût été libre

cette lettre de Jeanne. *Procès,* t. IV, p. 147. — Le cheveu engagé dans la cire du cachet était-il de Jeanne d'Arc? On peut le croire, mais aucun document n'y oblige. En 1888, ce cheveu et le cachet furent enlevés; il ne reste plus qu'un peu de cire. (M. le chanoine Cochard, *Existe-t-il des reliques de Jeanne d'Arc?* p. 20, note 3. Brochure in-8°, Orléans, 1891.)

1. *Procès,* t. IV, p. 146.

2. *Ibid.,* pp. 268-270.

3. *Procès,* t. I, pp. 147, 169, 299. Dans l'interrogatoire du 3 mai, les

d'agir à sa guise, elle fût allée plutôt dans l'Ile-de-France; mais elle s'en rapporta à l'avis des capitaines[1].

Les habitants de La Charité eurent grande frayeur au début du siège. Pourtant ils étaient bien approvisionnés et bien fortifiés. « Inutile de résister, » disaient-ils, « car cette fille est sorcière ». Et Perrinet Grasset, le chef de la garnison, de leur répliquer : « Allons donc! sa sorcellerie, c'est notre lâcheté. »

Ce Perrinet Grasset était un capitaine de fortune qui disait ne reconnaître d'autre supérieur que le duc Philippe, et qui ne se gênait pas pour refuser de lui obéir et en faire à sa tête. Quant aux seigneurs du parti bourguignon, même les plus élevés, il les traitait avec arrogance. Le seigneur de la Trémoille s'en allant, muni d'un sauf-conduit, trouver le duc Philippe, Perrinet Grasset s'empara de sa personne et ne lui rendit la liberté qu'au prix d'une forte rançon. On lui proposa maintes fois de se déclarer pour Charles; il n'y consentit qu'après le traité d'Arras et qu'après avoir fait ses conditions[2].

Sachant à qui elle avait affaire, la Pucelle attaqua vigoureusement la place : les Bourguignons se défendirent avec non moins de vigueur. Les Français donnèrent un assaut : l'assaut fut repoussé. Pour venir à bout

juges de Rouen firent à Jeanne cette question perfide : « Pourquo n'entra-t-elle pas dans la ville de La Charité, puisqu'elle en avait commandement de par Dieu? Elle répondit : Qui vous a dit que j'en avais commandement de par Dieu? »

« On lui demanda alors si elle n'avait point eu conseil de ses *Voix*. Elle répondit qu'elle voulait venir en France (dans l'Ile-de France); mais les hommes d'armes lui dirent qu'il était préférable d'aller d'abord devant la ville de La Charité. » (*Procès*, t. I, p. 109.)

1. *Procès*, t. I, pp. 147, 169.

2. R. P. Ayroles, *La Libératrice*, pp. 20, 21.

de la résistance qu'on lui opposait, il eût fallu à la jeune guerrière et à ses deux auxiliaires le sire d'Albret et le maréchal de Boussac qui était survenu, des troupes fraîches, des secours, des vivres, des munitions, de l'argent. Or, tout cela manquait : le Roi n'envoyait rien[1]. Pour subvenir à l'entretien de la petite armée, la ville de Bourges se procurait treize cents écus d'or en mettant aux enchères, le 24 novembre, sur l'ordre de Charles VII, la ferme d'une partie de ses octrois[2]. C'était quelque chose, mais ce n'était pas assez pour tirer Jeanne d'embarras. Peu à peu, le découragement gagna les assiégeants. Au bout d'un mois de privations, d'assauts et de combats sans résultat, il fallut que la Pucelle, « à sa grant desplaisance », levât le siège et se retirât, abandonnant sous les murs de la place la plus grande partie de son artillerie[3].

Il y avait là pour Jeanne un second échec qui réveillait en elle la peine que lui avait causée l'insuccès de la tentative sur Paris. C'était de plus une arme nouvelle entre les mains de ses ennemis et de ses jaloux, arme dont ils devaient se servir avec autant d'habileté que de perfidie[4].

1. Perceval de Cagny, *Procès*, t. IV, p. 31.

2. *Procès*, t. V, p. 356. — « Les habitants de Bourges envoyèrent treize cents Ecus d'or à Messire Alain d'Albret, comte de Gaure, gouverneur de Berry, et à la Pucelle, qui assiégeaient la ville de Charité-sur-Loire. » Cette somme devait être avancée par le bénéficiaire du bail, le 24 novembre. (Thaumas de la Thaumassière, *Histoire de Berry*, p. 160. In-folio, Bourges, M.DC.IXC.)

3. Berri, p. 49, *op. cit.*; — J. Chartier, p. 91. — Les juges de Rouen demandèrent à Jeanne si elle n'avait point aspergé d'eau bénite les fossés de La Charité pour que l'assaut réussit. Jeanne répondit qu'elle n'en avait rien fait. (*Procès*, t. I, p. 109.)

4. Berri parle de cet échec en des termes qui n'étaient assurément

Néanmoins, cette expédition ne resta pas sans résultat. Le 11 janvier suivant, un mois environ après la levée du siège, la ville de La Charité faisait sa soumission au roi Charles VII : il est à croire qu'elle ne s'y fût pas résolue si elle n'eût vu à l'œuvre Jeanne la Pucelle[1].

III.

JEANNE D'ARC ET CATHERINE DE LA ROCHELLE. — LA PUCELLE A JARGEAU. — ENCORE FRÈRE RICHARD.

Après la prise de Saint-Pierre-le-Moutier, avant le siège de La Charité, Jeanne eut occasion d'aller à Montfaucon-en-Berry[2] pour prendre sans doute quelque mesure relative à l'expédition qui se préparait. Dans cette localité, une aventurière nommée Catherine de La Rochelle vint la trouver. Cette Catherine se disait envoyée et inspirée de Dieu et s'était présentée en cette qualité à la cour de Charles VII. Elle prétendait avoir reçu d'en haut mission de réclamer les trésors d'argent ou d'or que pourraient posséder les sujets du prince, et de les obliger à les livrer afin de payer les hommes d'armes que la Pucelle avait sous son commandement. Il fallait que le Roi lui baillât trompettes et hérauts pour faire crier cet avertissement. Quant à ceux qui refuseraient d'apporter

pas de lui. « Et là (devant La Charité) furent environ un mois, et se levèrent honteusement. » (*Procès*, t. IV, p. 49.) Quelle douleur pour la Pucelle que d'être accusée d'une retraite honteuse!

1. Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 126.

2. Montfaucon-en-Berry, une des places demeurées fidèles à Charles VII, à huit lieues de Bourges.

leurs trésors et qui en auraient de cachés, elle les connaitrait bien et elle saurait trouver lesdits trésors.

Frère Richard, qui avait un faible pour les visionnaires, insistait pour qu'on mît Catherine à l'épreuve et qu'on lui donnât les moyens de remplir sa prétendue mission. Moins confiant et plus sage, le Roi fit prier Jeanne de donner d'abord son avis sur le cas de cette femme. Catherine était mariée et mère de famille, et elle avait quitté ses enfants et son mari pour se rendre à la cour. La Pucelle lui demanda quel signe elle pouvait donner de la vérité de sa mission : Catherine lui exposa ses rêveries. La Pucelle lui dit aussitôt que ce qu'elle avait de mieux à faire c'était « de retourner simplement rejoindre son mari, faire son ménage et nourrir ses enfants. » Toutefois, pour agir en toute prudence, Jeanne consulta ses *Voix*. Sainte Catherine et sainte Marguerite lui répondirent que la femme en question n'était qu'une aventurière, et que ses prétendues apparitions n'étaient « que folie et tout néant[1]. »

L'incrédulité de Jeanne indigna fort Catherine de La Rochelle. Car, insista-t-elle, « ce qu'elle racontait était la vérité. Une dame blanche, vêtue de drap d'or, lui apparaissait la nuit et lui commandait ce qu'elle avait à faire ».

La Pucelle lui dit alors :

— Vous voyez cette apparition toutes les nuits?

— Oui, répondit Catherine.

— Alors, je coucherai avec vous et je la verrai, moi aussi.

1. *Procès*, t. I, pp. 106, 109, 119, 296-298.

Mais Jeanne s'étant endormie vers minuit, Catherine eut beau jeu et put lui dire que sa dame était venue pendant qu'elle dormait : tant pis pour Jeanne si elle ne s'était pas réveillée.

Le lendemain, la Pucelle prit ses précautions, et, pour ne pas dormir la nuit suivante, dormit dans la journée. Le soir venu, elle accourt rejoindre la visionnaire. On se couche; toute la nuit Jeanne reste les yeux ouverts, mais personne ne paraît. Les heures s'écoulent.

— Eh bien, disait Jeanne à sa compagne, votre dame ne viendra-t-elle point?

— Elle viendra tantôt, elle viendra, répondait Catherine toute confuse.

Inutile d'ajouter que personne ne parut.

Jeanne écrivit à Charles VII « qu'elle lui dirait ce qu'il devait faire de la visionnaire. » Quand elle vint au Roi, elle lui déclara ce qu'elle en pensait. Il n'y eut de mécontents que Frère Richard et ladite Catherine.

Cette aventurière qui se chargeait de trouver et de faire donner de l'argent n'était point pressée de prendre part à des faits de guerre : les missions où il n'y avait aucun danger à courir lui convenaient mieux. Comme, en cette circonstance, la Pucelle la pressait de venir avec elle devant les remparts de La Charité, Catherine répondit qu'elle « lui conseillait de n'y point aller; il faisait trop froid; pour elle, elle n'irait point. »

Après le siège de La Charité, Jeanne revit la visionnaire à Jargeau, le 25 décembre. Catherine de La Rochelle alors ne parlait plus de découvrir les trésors des sujets du Roi, mais elle se vantait de négocier prochainement la paix avec le duc de Bourgogne. Jeanne lui

répondit que, avec le duc Philippe, il n'y aurait de paix que par le bout de la lance[1].

Catherine de La Rochelle ne pardonna pas à Jeanne de l'avoir démasquée et ridiculisée. Elle saisit l'occasion de se venger, lorsque l'Official de Paris l'interrogea (février 1431) au sujet de la captive de Rouen Elle dit que Jeanne était un vrai suppôt d'enfer, que deux esprits mauvais lui servaient de conseillers, et que, si on n'y veillait bien, elle s'échapperait de prison par l'assistance du diable[2].

Avec Catherine de La Rochelle, la Pucelle avait trouvé à Jargeau le cordelier Frère Richard. D'après le prétendu *Bourgeois de Paris,* un Frère dominicain, inquisiteur de la foi, aurait prêché, le 4 juillet 1431, dans une des églises de la capitale, que Frère Richard avait, le jour de Noël, donné trois fois à la Pucelle le corps de Notre-Seigneur en communion[3]. Le témoignage ici vaut

1. *Procès*, t. I, p. 297.
2. *Procès*, t. I, p. 295.

On ne sait guère autre chose sur cette aventurière que ce qui est contenu au procès. Traduite devant l'Official de Paris, comme on vient de le dire, on la relâcha, car le *Bourgeois de Paris* dit positivement qu'au mois de juin 1431 elle était encore « avec les Armignacs. » Elle disait que « quand on sacre (consacre) le précieux corps de Notre-Seigneur, elle voyait merveilles du haut secret de Notre-Seigneur Dieu. »

Un extrait des *Comptes de la ville de Tours* nous apprend qu'en l'année 1430, avant le mois d'août, Catherine de La Rochelle accusait les gens d'Église, bourgeois et habitants de la ville d'Angers, de choses contraires à leur bien et honneur, accusations dont un religieux de l'ordre de Saint-Augustin alla porter connaissance à Charles VII et à son conseil. Le Roi fit de ces accusations le cas qu'elles méritaient. (J. QUICHERAT, *Procès*, t. IV, p. 473, note 1.)

3. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 271.

ce que vaut le rapporteur; le *Bourgeois de Paris* ne se pique pas d'exactitude quand il s'agit de Jeanne d'Arc.

Jusqu'à Reims, et même pendant la campagne de l'Ile-de-France, Frère Richard serait demeuré fervent admirateur de la Pucelle.

A Reims, il aurait tenu son étendard pendant une partie de la cérémonie. Cependant, Jeanne disait à ses juges n'en avoir pas souvenance[1]. Un témoin du Procès en réhabilitation, le chevalier Albert d'Ourches, déposait avoir vu Frère Richard confesser la jeune Lorraine et la communier sous les murs de Senlis[2]. Après l'échec de Paris, l'admiration du moine cordelier s'était refroidie; il paraît depuis ce moment ne s'être plus occupé que de Catherine de La Rochelle. Visionnaire lui-même, il eût voulu qu'on mît cette extravagante à l'épreuve, et peut-être garda-t-il rancune à Jeanne d'avoir donné au Roi le conseil opposé[3]. A s'en rapporter au prétendu Bourgeois de Paris, Frère Richard aurait été aussi le directeur spirituel, non seulement de Jeanne d'Arc et de Catherine de La Rochelle, mais encore de deux autres femmes qui s'intéressèrent à la Pucelle : Périnaïk ou Péronne la Bretonne que les Anglais brûlèrent à Paris, et sa compagne qu'on ne nomme pas. « Ces pauvres femmes, dit le Bourgeois parisien, Frère Richard les avait toutes ainsi gouvernées, car il était leur beau-père (leur père spirituel ou par affection)[4]. »

Dans le carême de 1430, le célèbre cordelier évangé-

1. *Procès*, t. I, p. 301.
2. *Procès*, t. II. p. 450.
3. *Procès*, t. I, p. 107.
4. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, pp. 271-272.

lisa les habitants d'Orléans. Les comptes de la ville mentionnent les libéralités faites « à frère Richart, prescheur de la ville, » et le paiement de sa dépense en l'hôtel de Jehan Greslier, « depuis la veille Pasques-flories jusques au mercredi d'après Quasimodo[1]. »

Dans les premiers mois de 1431, nous retrouvons l'ancien admirateur de Jeanne en un couvent de Cordeliers à Poitiers. Dénoncé au Parlement par l'autorité ecclésiastique pour ses prédications peu respectueuses envers le pouvoir, la chaire lui fut interdite par ordre supérieur[2].

A partir de ce moment, on perd la trace de l'éloquent mais peu sensé cordelier.

IV.

LA PUCELLE A MEHUN-SUR-YÈVRE. — SON ANOBLISSEMENT ET CELUI DE SA FAMILLE. — LA PUCELLE A ORLÉANS ET A SULLY-SUR-LOIRE. — SA LETTRE AUX HUSSITES.

Après l'échec de La Charité, Jeanne d'Arc vint rejoindre la cour au château de Mehun-sur-Yèvre, une des résidences favorites de Charles VII dans le Berry. C'est dans ses murs que le jeune prince, à la mort de son père, avait été proclamé roi de France, c'est dans ses murs qu'il devait tomber malade et mourir.

Le château de Mehun-sur-Yèvre était situé à quatre

1. *Procès*, t. I, pp. 99-100.

2. *Revue bleue*, du 13 février 1892, p. 203. Extrait d'un manuscrit de la Bibliothèque impériale de Vienne, n° 6959, f° 77, publié par M. Bougenot, archiviste paléographe.

lieues de Bourges. « C'était, dit Froissart, l'une des plus belles maisons du monde. » Il avait été bâti par Jean, duc de Berry, troisième fils de Jean le Bon. Ce prince, à qui l'on doit aussi le grand portail de la cathédrale de Bourges, « y avait fait ouvrer excellentement, et jolyer et édifier; et avait bien coûté trois cents mille francs. » Une galerie à mâchicoulis et à créneaux permettait de circuler tout autour. Des tourelles élégamment sculptées surmontaient les bâtiments. Au pied des remparts de la première enceinte, la petite rivière qui donnait son nom à la ville roulait ses eaux paisibles. Du haut du rocher sur lequel il se dressait, le château dominait Mehun, qui était la quatrième ville royale du Berry[1].

Après la tentative sur Paris, la douleur de la Pucelle était grande; mais on ne pouvait, sans mauvais vouloir, faire peser sur elle toute la responsabilité de l'échec qu'on avait subi : au Roi et à ses conseillers en revenait la partie principale. Il n'en était pas de même de l'échec de La Charité : Jeanne d'Arc avait eu la direction du siège, elle commandait en chef; de même qu'on lui eût fait honneur du succès, on lui renvoyait la responsabilité de la défaite. Quelle différence entre sa visite triomphante à Sully-sur-Loire, après Jargeau et Patay, et sa rentrée à Mehun-sur-Yèvre! Quel sujet de tristesse pour ses admirateurs; quel sujet de joie pour ses envieux et ennemis!

Malgré les actes de faiblesse qu'on reproche avec raison à Charles VII, nous sommes persuadé que la politique,

1. Thaumas de la Thaumassière, *Histoire du Berry*, p. 374; — Raynal, même titre d'ouvrage, t. II, pp. 412-414; — Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, p. 207.

la triste politique, n'avait pas encore insensibilisé à l'endroit de Jeanne d'Arc le cœur du jeune Roi, et qu'il gardait à sa bienfaitrice une affection vraie et une sincère gratitude. Il en donna une preuve publique dans les lettres d'anoblissement qu'il octroya à la Pucelle et à toute sa famille, au mois de décembre 1429. Ces lettres, au bas desquelles on lit les noms de La Trémoille et de Robert Le Maçon, seigneur de Trèves, indiquent seulement le mois et l'année où elles furent données. Sans doute le Roi ménagea cette surprise à Jeanne d'Arc, afin d'adoucir la peine que son récent insuccès venait de lui causer. Ces lettres commencent ainsi :

« Charles, *ad perpetuam rei memoriam*.

« Pour célébrer les grâces si nombreuses et si éclatantes dont la Majesté divine nous a comblés par le ministère glorieux de la Pucelle de Domremy, notre chère et aimée Jeanne d'Ay[1] (d'Arc), et les grâces que nous espérons encore en recevoir, avec l'aide de la divine clémence, nous jugeons décent et opportun d'élever et d'exalter, par de dignes témoignages d'honneur de notre majesté royale, et la Pucelle même et toute sa parenté..., afin que la renommée de si excellentes grâces se conserve et s'accroisse.

« Nous faisons donc savoir à tous présents et à venir que Nous, vu ce qui précède, et considérant en outre les louables, utiles et remarquables services que ladite Pucelle Jeanne a déjà rendus de bien des manières à

1. Voir, pour l'explication de cette orthographe du nom d'Arc, notre premier volume, *Appendice* II, p. 421.

Nous et à notre royaume, et ceux que nous espérons recevoir d'elle dans l'avenir, pour ces motifs et pour d'autres qui nous induisent à ce faire, nous avons anobli, nous anoblissons ladite Pucelle; Jacques d'Ay (d'Arc), son père; Isabelle, sa mère; Jacquemin et Jean d'Ay et Pierre Pierelo (Pierrelot), frères de la même Pucelle, et toute leur parenté et lignage, et leur postérité masculine et féminine, né ou à naître de légitime mariage... »

Suit l'énumération des privilèges attachés à ces lettres de noblesse, par exemple, celui de tenir fiefs et arrière-fiefs sans être obligés pour cela de payer aucune somme d'argent, soit à Charles VII, soit à ses successeurs; celui, pour les descendants mâles, d'être faits chevaliers par quelque chevalier que ce fût, même « *hors la faction de la guerre,* » etc.[1].

Dans les lettres ordinaires d'anoblissement, on fait observer que si l'anobli est de race plébéienne, il est pourtant de condition libre. Les lettres octroyées à Jeanne et aux siens s'écartent de cette formule et stipulent que « fussent-ils d'une condition autre que la condition libre », ils n'en seraient pas moins assimilés aux autres personnes nobles du royaume, même à celles qui seraient issues de parents nobles[2]. On aurait tort cependant de penser que cette déclaration donne à entendre que la famille de la Pucelle était de condition servile.

Jeanne avait trop de délicatesse pour rester insensible

1. *Procès*, t. V, pp. 150-153.

2. « Eosdem... aliorum nobilium nostri regni ex nobili stirpe procreatorum consortio aggregamus; non obstante quod ipsi... *forsan alterius quam liberæ conditionis existant.* » (*Ibid.*, p. 152.)

à ce témoignage de l'affection et de la reconnaissance de son Roi. Mais elle ne se prévalut pas plus du rang auquel ces lettres l'élevaient, qu'elle ne s'était prévalue des armoiries que lui avait octroyées Charles VII au mois de juin de cette même année. Ce qu'elle eût préféré à ces marques de distinction, c'était la liberté de prendre les armes contre les Anglais et de conduire les troupes royales à de nouvelles victoires. Il n'en fut pas ainsi : durant près de quatre mois, de décembre 1429 à fin mars 1430, elle dut mener le genre de vie pour lequel elle éprouvait la plus vive répugnance, une vie de repos et d'oisiveté.

Au sentiment pénible qui en résultait s'ajoutait la douleur autrement vive, l'angoisse autrement poignante que lui causait l'apathie de son Roi, et l'aveuglement avec lequel ses ministres et lui envisageaient la situation, comme s'il n'y avait plus d'ennemis à vaincre, de provinces à recouvrer. Jeanne, qui savait que la vie lui était mesurée, Jeanne, qui avait à cœur d'accomplir ce point capital de sa mission, l'expulsion des Anglais hors du royaume, et qui, en vertu de l'espoir enraciné au fond de toute nature humaine, comptait y réussir, Jeanne rongeait ce frein doré que lui imposaient ceux qui étaient le plus intéressés à lui laisser sa liberté d'action et pleurait toutes les larmes de ses yeux. A Chinon, quand elle voyait le Dauphin livré à ses incurables hésitations, elle se retirait en son logis, nous apprend son page Louis de Coutes, et elle pleurait. A Mehun-sur-Yèvre, à Sully-sur-Loire, où il ne s'agissait plus d'hésitations mais de refus catégorique et formel, par quelles angoisses dut passer la libératrice d'Orléans, la victo-

rieuse de Patay! Les souffrances morales de la captivité de Rouen furent pour la Pucelle bien grandes : dans les quatre mois qui suivirent l'échec de La Charité, elle a peut-être souffert autant.

Ce n'est pas que Charles VII gênât la liberté de la jeune fille : il la laissait maîtresse d'aller où elle jugeait bon, persuadé qu'elle aurait toujours à cœur les intérêts du royaume et de son souverain. Après sa visite du 25 décembre à Jargeau, dans les premiers jours de janvier 1430 (nouveau style), Jeanne vint à Bourges où la jeune reine, Marie d'Anjou, avait sa résidence. Les lettres d'anoblissement données en sa faveur « à Mehun-sur-Yèvre, au mois de décembre, l'an du Seigneur mil quatre cents vingt-neuf », ne furent enregistrées à Bourges que le 13 janvier en la Chambre des comptes du roi. Il est probable que, par déférence pour Charles VII, la Pucelle se trouvait à Bourges à l'occasion de cet enregistrement[1].

Le dix-neuvième jour du même mois, Jeanne était au milieu de ses bons amis d'Orléans. Nous l'y rencontrons en la compagnie de maître Jehan Rabateau, son hôte de Poitiers, de maître Jehan de Velly et de monseigneur de Mortemar. Les magistrats de la ville firent à leur libératrice la réception la plus empressée. On lui donna, ainsi qu'à ceux de sa compagnie, deux repas dont le menu est consigné fidèlement dans les livres de comptes. Il se composait — pourquoi ne le dirions-nous pas — « de six chapons, neuf perdrix, treize lapins et un faisan », lesquels furent servis aux personnages susdits, et, vraisem-

1. Berriat-Saint-Prix, *Jeanne d'Arc...*, p. 265.

blablement, à ceux des magistrats qui représentaient à ce repas la cité orléanaise et en faisaient les honneurs[1].

Est-ce à l'occasion de cette visite à ses amis d'Orléans ou d'une visite subséquente que la Pucelle prit à bail, pour une soixantaine d'années, « un hostel que le Doyen et le Chapitre d'Orléans » avaient, lequel était « assis en la rue des Petits-Souliers »; avec un certain Guillot de Guienne, pour caution?... Ce fut au moins dans les premiers jours de février, car l'acte de cession de ce bail, après la mort de Jeanne, est daté du XXVIIIe jour de février 1432 (nouveau style), et mentionne une période de cinquante-neuf années; ce qui suppose une année écoulée[2]. La jeune Vierge aurait donc formé le projet de se fixer dans la cité qu'elle avait délivrée, si la Providence eût prolongé ses jours. Et, en vérité, Orléans était bien sa seconde patrie, et les habitants, qui firent si bon accueil à sa mère et à ses frères, l'eussent vue avec bonheur et fierté s'établir au milieu d'eux. Il en fut de ce rêve de Jeanne comme de ceux qui se rapportaient à la délivrance prochaine du royaume : ils s'évanouirent devant la triste réalité.

Quels furent les autres déplacements de la Pucelle jusqu'au mois de mars? On est réduit pour cette période à de simples conjectures[3]. Le 23 mars, nous la trouvons

1. Payé pour l'achat de ces victuailles « à Jehan Morchoasne, le XIXe jour de janvier : six livres douze sols quatre deniers parisis. » (*Procès*, t. V, p. 270.)

2. JULES DOINEL, *Note sur une maison de Jeanne d'Arc*, dans les *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XV, pp. 494-500. In-8°, Orléans, 1876.

3. D'après quelques auteurs, dans cet intervalle, la jeune Lor-

auprès du Roi, au château de Sully-sur-Loire. De ce jour et de ce lieu est datée la lettre qu'elle fit écrire aux Hussites de Bohême[1], soit que le bruit public lui en eût appris les excès, soit que des personnages intéressés l'eussent priée d'intervenir. Dans cette lettre, son secrétaire lui faisait dire, entre autres choses :

« Moi, Jeanne la Pucelle, « j'ai connaissance de ceci : « d'hérétiques chrétiens vous êtes devenus des païens « aveugles et des Sarrasins; vous avez aboli la vraie « croyance et toute édification des serviteurs de Dieu; « vous travaillez à une révoltante superstition, vous la « défendez par le sang et la flamme; vous renversez les « saintes images, vous ruinez les saints édifices. Quelle « fureur insensée vous possède?... »

« Moi, Jeanne la Pucelle, je vous aurais depuis long« temps visités avec mon bras vengeur, si la guerre « avec les Anglais ne m'avait toujours retenue ici. Si « je n'apprends bientôt votre amendement, votre rentrée « au sein de l'Église, je laisserai peut-être les Anglais et « me tournerai contre vous. Si vous rentrez dans le sein « de la croyance catholique, adressez-moi vos envoyés; « je vous dirai ce que vous avez à faire. Mais si vous « vous endurcissez dans votre résistance,... attendez-moi

raine aurait résidé successivement à Bourges, Orléans, Chinon, Vierzon et Sully-sur-Loire. Elle aurait visité aussi la seigneurie des *Marches du Berry*, qui se trouve aujourd'hui dans la commune d'Orsennes, canton d'Aigurand, arrondissement de La Châtre. (P. LANÉRY D'ARC et LUCIEN JENY, *Jeanne d'Arc en Berry*, pp. 104-105; — BERRIAT-SAINT-PRIX, *Jeanne d'Arc...*, p. 265.)

1. Cette lettre a été publiée pour la première fois en 1834. (*Procès*, t. V, p. 156.) — L'original latin a été retrouvé aux archives de Vienne, dans les registres de la chancellerie de l'empereur Sigismond, en 1860. Il est signé « PASQUEREL. »

« avec la plus grande puissance humaine et divine pour
« vous payer en vous rendant la pareille.

« Donné à Sully, le 3 mars[1]. — Pasquerel. »

En tête de la lettre se trouvaient les noms : Jesus, Maria.

Ce qui ressort de ces lignes, c'est le zèle ardent de la Pucelle pour la foi catholique et son horreur de l'hérésie et du schisme. Le langage qu'elle tient aux Hussites n'est pas assurément celui de la diplomatie et de la politique; il ne trahit aucunement l'intention de se mêler des affaires d'un pays étranger; il n'est pas exempt d'une certaine naïveté et d'une confiance en soi qu'on pourra trouver excessive. Ce qui s'y montre à découvert, c'est l'amour de la foi et de la sainte Église ; c'est, comme nous l'avons dit ailleurs, le sentiment des dangers que l'esprit de division et les fauteurs d'hérésie faisaient courir à l'Europe chrétienne, de plus en plus menacée par les disciples du Coran.

On remarquera que le style de la lettre aux Hussites trahit des habitudes d'humaniste et un goût de rhétorique inconnus chez Jeanne. La Pucelle se sera contentée d'indiquer à Frère Pasquerel, son secrétaire habituel, le sens de la lettre. Le bon aumônier l'aura composée à sa façon et signée lui-même. Ne l'ayant pas dictée, Jeanne se sera dispensée de la signer[2].

1. *Procès*, t. V, pp. 156-159 ; — Wallon, *Jeanne d'Arc*, t. I, p. 447.

2. L'accent chrétien qui, malgré tout, respire dans cette lettre n'aurait pas dû échapper à un inquisiteur allemand tel que *Jean Nider*, prieur des Dominicains de Nuremberg, puis de Bâle. Au Concile de Bâle, en 1439, il donna lecture d'un opuscule intitulé *Formi-*

V.

PROGRÈS DE LA CAUSE NATIONALE. — LA HIRE A CHATEAU-GAILLARD. — COMPLOTS DANS PARIS EN FAVEUR DE CHARLES VII. — LETTRES DE LA PUCELLE AUX RÉMOIS. — SON DÉPART DE SULLY POUR L'ILE-DE-FRANCE.

Tandis que la Pucelle se consumait dans l'oisiveté qui qui lui était imposée, Anglais et Français ne cessaient de guerroyer. De Louviers, dont il s'était emparé à la tête de six cents combattants en décembre 1429, La Hire poussait des pointes jusqu'à Rouen et délivrait le sire de Barbazan à Château-Gaillard[1]. Quand on rompit les

carium, sur les règles à suivre dans la répression de l'hérésie; en cet opuscule, il consacrait trois pages à Jeanne d'Arc. Pour cet Allemand, Jeanne était le jouet de l'esprit malin. Il qualifie sa lettre aux Hussites de présomptueuse. « *Ad tantam præsumptionem venit Johanna ut Bohemis, ubi hæreticorum multitudo tunc fuit, minas intentaret per litteras.* — Jeanne en vint à un tel excès de présomption, qu'elle écrivait une lettre de menaces aux Bohêmes dont un grand nombre en ce temps-là étaient hérétiques. » (*Procès*, t. IV, pp. 502-504.)

J. Nider donna ce titre de *Formicarium* à son traité parce que, au commencement de chaque chapitre, il note une ressemblance entre les sorciers hérétiques et les fourmis.

1. Arnald ou Arnaud Guilhem, seigneur de Barbazan en Bigorre, était parent du comte de Foix et méridional, comme Xaintrailles et La Hire. C'est une des nobles et brillantes figures militaires de ce temps. Ses contemporains le surnommèrent *le chevalier sans reproche*. Le jugement qu'il porta sur l'assassinat de Jean sans Peur fait connaître sa franchise et sa loyauté. Après la prise de Château-Gaillard, le roi Charles VII nomma Barbazan capitaine général et gouverneur des pays de Champagne, Brie et Laonnais. Il eut peu de rapports avec la Pucelle, si toutefois il en eut; ils étaient cependant dignes l'un de l'autre. Le nouveau gouverneur soumit plusieurs places et

barreaux de la cage de fer dans laquelle le prisonnier était enfermé, il n'en voulut pas sortir. Il avait donné sa parole d'y demeurer; il entendait y rester fidèle. On dut courir après le gouverneur anglais de la place, sir Kinston, qui vint l'en relever (24 février 1430).

Dans la capitale et les provinces voisines, les circonstances semblaient favoriser la cause du Roi. Sens, dont les portes étaient restées fermées devant Charles VII à son retour vers la Loire, venait de « se tourner Français. » Melun avait également chassé les Anglais et appelé dans ses murs le commandeur Nicolas de Giresme, des chevaliers de Saint-Jean.

Le 23 mars 1430, les « Arminalx entraient, environ minuit, dans Saint-Denis, tuèrent les gens qui faisaient le guet et grant foison des Picquars qui y étaient en garnison ; » puis « laissèrent la ville et s'en allèrent à tout (*avec*) leur pillage qui était grand[1].

« Le xxv[e] avril, le lendemain de Saint-Marc, par force ou par trahison, ils gagnaient l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés ; et partout leur venoit bien[2]. »

A Paris, le duc Philippe le Bon venait de débarrasser les habitants des six mille Picards qui y défendaient la

battit les Anglo-Bourguignons en plusieurs rencontres. Envoyé au secours de René d'Anjou, beau-frère du Roi, à qui Antoine de Vaudemont, neveu du duc de Lorraine, disputait ce duché, il trouva la mort dans la bataille de Bulgnéville (2 juillet 1431) que René perdit et où il fut fait prisonnier. On ensevelit le *chevalier sans reproche* à Vaucouleurs. Lorsque Charles VII fut rentré à Paris, il fit transporter ses restes à Saint-Denis, où ils reposèrent à côté de ceux de Du Guesclin.

1. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 251.

2. *Ibid.*, p. 253.

cause anglo-bourguignonne : « Six mille forts larrons, comme il parut en toutes les maisons où ils furent logés[1]. » En quittant la capitale, Philippe les avait emmenés avec lui (17 octobre). L'hiver était rude, les vivres rares et chers. « Rien ne venait à Paris qui ne fût rançonné deux ou trois fois[2]. » Les Anglais ne se faisaient aucun scrupule d'arrêter les approvisionnements destinés aux habitants. Aux environs de Pâques (1430), un bateau chargé de denrées se rendait à destination de Paris; la garnison de Pontoise s'en empara sans autre forme de procès et s'en adjugea le contenu.

Avec un pareil état de choses, les Parisiens souffraient. Décidément ils ne gagnaient rien à l'occupation anglo-bourguignonne. Un complot se trama pour livrer la capitale au roi de France. A la tête de ce complot figurait un religieux carme, ancien prieur du couvent de Melun, nommé Pierre d'Allée. Déguisé en ouvrier, il allait et venait, servant d'intermédiaire entre les mécontents et les gens du Roi. Il fut découvert et mis à la torture. Sept des principaux conjurés furent décapités ou écartelés, et leurs biens confisqués[3].

Un second complot fut au moment de réussir. Des pri-

1. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 248.

2. *Ibid.*, pp. 249-250.

3. Auguste Longnon, *Paris sous la domination anglaise*, pp. 301-303. — Au nombre de ces conjurés qui, d'après Clément de Fauquemberque, furent exécutés le 8 avril 1430, se trouvait un certain « Jacquet Guillaume, demeurant à l'Ours. » Le R. P. Ayroles (*La Libératrice*, pp. 557-558) dit que ce personnage « semble avoir été spécialement cher à la Pucelle. A notre avis, ce conjuré ne saurait être confondu avec l'individu, prisonnier de guerre probablement, que Jeanne se proposait d'échanger contre Franquet d'Arras. (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 252, n. 2.)

sonniers de la Bastille avaient obtenu d'un de leurs camarades élargi qu'il essaierait d'ouvrir leurs cachots et de briser leurs liens. Il essaya et il réussit. Les prisonniers, rendus libres, étaient au moment de livrer la porte Saint-Antoine, lorsque le sire de l'Isle-Adam survint, se rendit maître des révoltés et les fit noyer sans autre forme de procès (avril-mai 1430)[1].

Il en était de la capitale en cette année comme de la capitale en 1436, temps où le faux Bourgeois de Paris écrivait ces lignes peu engageantes :

« En vérité, oncques les Juifs qui furent menez en Chaldée ne furent pis menez que estoit le pouvre peuple de Paris ; car nulle personne n'osoit yssir (sortir) hors de Paris sans congé, et nul n'osoit aller sur les murs sous peine de la hart : et si ne gagnoit le peuple, de quelque labeur que ce fust, denier. »

Et le chroniqueur anglomane ajoutait, emporté par la force de la vérité :

« Pour vray, les Anglois, de leur droicte nature, veullent toujours guerreer (guerroyer) leurs voisins sans cause ; par quoy ils meurent tous mauvaisement, car adonc en estoit mort en France plus de LXXVI mil[2]. »

Les conventions arrêtées entre le duc de Bethford et de Bourgogne avant leur séparation ne permettaient pas d'espérer le renouvellement de la trêve entre Philippe le Bon et Charles VII. Il fallait s'attendre à voir les hostilités recommencer. Les habitants de Reims, craignant d'être attaqués des premiers, écrivirent à Jeanne pour lui

1. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, pp. 251-254.
2. *Ibid.*, pp. 319-320.

faire part de leurs alarmes. Jeanne leur répondit par les deux lettres suivantes, l'une du 16, l'autre du 28 mars.

« Très chiers et bien amés (*aimés*) et bien désiriés à « voir, leur dit-elle dans la première, Jehanne la Pucelle « ay reçu vos lettres, faisant mencion que vous vous « doutiez (*craigniez*) d'avoir le siège. Veuillez sçavoir « que vous ne l'aurez point, si je les puis rencontrer; et « si ainsi fut (*s'il advenait*) que je ne les rencontrasse « (*point*), ni eux vinssent devant vous, si (*alors*) vous, « fermez vos portes, car je seray bien brief vers vous; « et si eux y sont, je leur ferai chausser leurs esperons « si en hâte (*en telle* hâte) qu'ils ne sauront par où les « prendre, et leur seil (destruction, défaite), y est si « brief que ce sera bientost. Autre chose que (ceci) ne « vous escris pour le présent; mais que vous soÿez tous- « jours bons et loyals. Je prie à Dieu qu'il vous ait en sa « guarde.

« Escrit à Sully, le XVIe jour de mars.

« Je vous manderais encores aucunes (*quelques*) nou- « velles de quoy vous seriez bien joyeux; mais je doubte « (*crains*) que les lettres ne fussent prises en chemin et « que l'on ne vit lesdites nouvelles. »

Signé : JEHANNE.

Sur l'adresse : « A mes très chiers et bons amés, gens « d'église, bourgeois et autres habitants de la ville de « Rains [1]. »

1. *Archives législatives de la ville de Reims*, 2e partie, t. I, p. 596. — L'impression de cette lettre a été faite d'après une copie du

A quoi se rapportaient les nouvelles que Jeanne eût voulu communiquer à ses bons amis les Rémois? probablement aux incidents qui venaient de se produire à Paris et qui révélaient chez ses habitants des dispositions favorables à la cause de Charles VII.

Dans la lettre du 28 mars, la Pucelle s'exprimait ainsi :

« Très chiers et bons amis, plese (*plaise*) vous savoir « que je ay reçu vos lettres, lesquelles font mencion « comment on a rapporté au Roy que dedans la bonne « cité de Rains il (y) avoit moult de mauvais. Si veuillez « savoir que c'est bien vray que on (le) luy a rapporté, « voirement qu'il y en avoit beaucoup qui estoient d'une « alliance, et qui devoient trahir la ville et mettre les « Bourguignons dedans. Et depuis, le Roy a bien sceu le « contraire, parce que vous lui en avez envoyé la certai- « neté, dont il est très content de vous, et croyez que « vous estes bien en sa grace; et si vous aviez à besoin- « gnier, il vous secourroit quant au regard du siège; et « cognois bien que vous avez moult à souffrir pour la « dureté que vous font ces traitres Bourguignons adver- « saires : si vous en délivrera au plaisir (*en son bon* « *plaisir*) Dieu bien brief, c'est assavoir le plus tost que « faire se pourra. Si vous prie et requiers, très chiers « amis, que vous guardiez bien laditte bonne cité pour le « Roy, et que vous faciez très bon guet. Vous au:ez bien « tost de mes bonnes nouvelles plus à plain. Autre chose

dix-septième siècle intercalée dans le manuscrit de Jean Rogier. L'original était autrefois à l'hôtel de ville de Reims. Il était signé de la main de Jeanne, comme la lettre aux habitants de Riom, et scellé d'un sceau de cire rouge tout à fait brisé. (*Procès*, t. V, pp. 159-160.)

« quant à présent ne vous rescris, fors que toute (la) « Bretaigne est française, et doibt le duc envoier au Roy « III mille combatans paiez pour II mois. A Dieu vous « commande, qui soit guarde de vous. Escript à Sully le « XXVIII[e] de mars. »

Sur l'adresse : « A mes très chiers et bons amis les « gens d'église, eschevins, bourgois et habitans et mais- « tres de la bonne ville de Reyms[1]. »

Jeanne n'avait pas besoin des émotions que cette correspondance éveillait chez elle pour sentir douloureusement son inaction et son impuissance. Ces alarmes des habitants de Reims, ces nouvelles venues de la capitale et de la Bretagne, les bruits qui couraient de l'accord arrêté entre le Régent et le duc de Bourgogne pour recouvrer la Champagne et la Brie et accabler le roi de France[2]; d'autre part la conscience de la mission qu'elle avait à remplir, la conviction que le pays ne demandait qu'à poursuivre l'œuvre de son affranchissement lui rendirent le fardeau intolérable. Ce qu'elle voyait depuis quatre mois « sur le fait et la manière que le Roy et son conseil tenoient pour le recouvrement du royaume », ne lui laissait guère d'espoir. « Très malcontente de ce, sans le sceu du Roy ni prendre congé de lui, » après avoir écrit sa seconde lettre aux Rémois, le lendemain, sinon le jour même, sous prétexte « d'aller en quelque esbat[3] », avec son écuyer Jean d'Aulon, son

1. *Procès*, t. V, pp. 161-162. — Même provenance et même source pour cette lettre que pour la précédente.

2. De Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*, t. III, p. 372.

3. Perceval de Cagny, *Procès*, t. IV, p. 32.

frère Pierre d'Arc, et une petite troupe d'hommes d'armes dévoués, elle prit la route de l'Ile-de-France[1].

1. Perceval de Cagny, *loc. cit.* — M. de Barante (*Histoire des ducs de Bourgogne*, t. III, p. 370) semble dire que la Pucelle alla sur Paris, amenant des secours de la part de Charles VII, sinon envoyée par lui. A l'occasion de la découverte des complots ourdis par les Parisiens pour lui rendre la capitale, « le Roi, dit l'historien cité, envoya toutes ses forces vers Paris : la Pucelle s'y rendit aussi... Dès que Jeanne et les secours qu'elle amenait furent arrivés, tout commença à prospérer mieux encore pour les Français. »

Cette façon de présenter les choses nous paraît être en désaccord avecles faits et avec le témoignage formel du chroniqueur Perceval de Cagny.

CHAPITRE XXV.

COMPIÈGNE.

SORTIE ET PRISE DE JEANNE D'ARC.

I. *La Pucelle à Melun. — Épreuves que ses* Voix *lui annoncent. — L'enfant de Lagny. — Franquet d'Arras. — Irritation des Bourguignons. — Terreur des Anglais. — Édit à ce sujet. — Henri VI d'Angleterre à Rouen.*
II. *Le duc de Bourgogne devant Gournay-sur-Aronde. — Siège de Choisy-sur-Aisne. — Jeanne à Compiègne. — Tentatives sur Pont-l'Évêque et sur Soissons. — Siège de Compiègne.*
III. *La Pucelle dans Compiègne. — Sortie qu'elle exécute. Elle est faite prisonnière. — Son entrevue avec le duc de Bourgogne. — Joie des Anglo-Bourguignons.*
IV *Deuil en France à la nouvelle de la prise de la Pucelle. — Ses envieux et détracteurs. — Ce qui avait été acquis au royaume en l'année 1429-1430.*

I.

LA PUCELLE A MELUN. — ÉPREUVES QUE SES VOIX LUI ANNONCENT. — L'ENFANT DE LAGNY. — FRANQUET D'ARRAS. — IRRITATION DES BOURGUIGNONS. — TERREUR DES ANGLAIS. — ÉDIT A CE SUJET. — HENRI VI D'ANGLETERRE A ROUEN.

Quelle route la Pucelle suivit-elle pour se rendre du côté de Paris, quelles villes donnèrent l'hospitalité à sa petite troupe? on peut le conjecturer, mais aucun document ne nous l'apprend. Voulut-elle revoir une

fois encore ses chers Orléanais?... Les comptes de la ville nous ont instruits de la visite que Jeanne fit en janvier à ses bons amis d'Orléans, et de la manière dont elle fut reçue : ces mêmes livres auraient dit sans doute quelque chose de son passage en mars ou avril, s'il avait eu lieu. Or, ils gardent le silence. Pour retrouver à coup sûr notre héroïne après son départ de Sully-sur-Loire, il faut nous transporter à Melun, qui venait de se soumettre à Charles VII. Jeanne y passa les fêtes de Pâques. En cette ville, une révélation formelle déchira le voile qui lui cachait son propre avenir. Un jour, comme elle était sur les fossés de la place, ses Saintes aimées lui découvrirent que, avant la Saint-Jean, elle serait faite prisonnière et tomberait dans les mains de ses ennemis. A cette révélation, la Pucelle fut saisie de stupeur. « Il faut qu'il en soit ainsi, ajoutèrent sainte Catherine et sainte Marguerite; prends tout en gré, Dieu te viendra en aide. »

La jeune vierge, s'abandonnant alors à la volonté de Dieu, répondit à ses protectrices :

— Obtenez-moi de Dieu qu'il m'épargne les ennuis d'une longue captivité, qu'il me fasse plutôt mourir de suite et qu'il me reçoive en son paradis.

Sainte Catherine et sainte Marguerite ne firent pas de réponse à cette demande.

Jeanne aurait bien voulu savoir le jour et l'heure où elle serait prise : plusieurs fois, elle pria ses Saintes de le lui dire. Sur ce point encore, elles se refusèrent à satisfaire sa curiosité[1].

1. *Procès*, t. I, pp. 114-116,

Malgré sa piété profonde et son désir de faire en tout la volonté divine, la jeune fille se sentit envahie par le découragement. Dans la campagne de l'Ile-de-France, ses *Voix* ne lui indiquant pas de plan à suivre, Jeanne s'était tenue sur la réserve. Depuis qu'elle sut par la révélation de Melun qu'elle serait prise, elle le fit encore davantage, « et elle s'en rapporta, dans la plupart des cas, aux capitaines du fait de la guerre : toutefois, elle ne leur dit pas qu'il lui avait été révélé qu'elle serait prise[1]. »

A partir de ce moment, sainte Catherine et sainte Marguerite ne cessèrent d'annoncer à la Pucelle la captivité qui lui était réservée.

Parmi les places de l'Ile-de-France, la Pucelle choisit Lagny-sur-Marne, « pour ce que ceux du dedans y faisaient bonne guerre aux Anglais de Paris et d'ailleurs[2]. »

Le sire Ambroise de Loré en avait été nommé capitaine par Charles VII. Lorsque Jeanne y arriva, il était absent, le duc d'Alençon l'ayant mandé pour mettre le château de Saint-Célerin en état de défense[3]. Son lieutenant, Jean Foucault, fit bon accueil à la jeune guerrière, décidé à la seconder de son mieux dès qu'il en aurait l'occasion.

Deux faits entre autres signalèrent la présence de Jeanne dans cette place : un fait considéré comme miraculeux, et un fait de guerre.

Il était né dans Lagny un enfant qui, pendant trois

1. *Procès*, t. I, p. 147.

2. PERCEVAL DE CAGNY, p. 32. *op. cit.*

3. JEAN CHARTIER, *Chronique de Charles VII*, chap. LX. Edit. de Vallet de Viriville.

jours, ne donna pas signe de vie. C'était au mois de mai. On porta l'enfant à l'église, devant l'image de la Vierge, et les jeunes filles de la ville se mirent à prier pour lui. On avise Jeanne de cette démarche des jeunes filles et on lui demande de vouloir bien, elle aussi, venir prier Dieu et Notre-Dame pour ce petit enfant. Jeanne y consent de bon gré. Elle s'agenouille devant l'image de Notre-Dame et se met en prières. Or, voilà qu'après quelques instants, l'enfant donne signe de vie, il baille par trois fois et les couleurs lui reviennent, car auparavant il était tout noir. On s'empresse de le baptiser, il meurt et est inhumé en terre sainte [1].

Les juges de Rouen demandèrent à Jeanne si on n'attribuait pas cette quasi-résurrection à la vertu de sa prière. Jeanne se contenta de répondre qu'elle ne s'en enquérait point [2].

Après le fait réputé miraculeux, le fait de guerre.

La Pucelle était depuis peu de jours à Lagny lorsqu'elle apprit qu'une troupe de trois ou quatre cents Anglais, sous les ordres d'un capitaine fort redouté en ce temps-là, Franquet d'Arras, traversait l'Ile-de-France et poussait une pointe du côté de Lagny. Aussitôt Jeanne convoque une partie de la garnison et, secondée par Jean Foucault et autres braves gens, elle sort de la place et court sus aux ennemis. Ceux-ci, fidèles à leur tactique habituelle, mettent pied à terre et s'adossent contre une haie. Les Français les attaquent sans hésiter et frappent dessus, à pied et à cheval. « Et y eut très dure

1. *Procès*, t. I, p. 105.
2. *Ibid.*, p. 106.

et très âpre besogne, car les Français n'étaient guère plus que les Anglais. » Ceux-ci furent tous pris ou tués. La Pucelle et ses hardis compagnons rentrèrent dans Lagny avec les prisonniers[1].

Parmi ces derniers se trouvait Franquet lui-même. Les Bourguignons vantaient son courage et le donnaient pour « un homme de vaillante conduite[2]. » Ils ne parlaient pas de sa rapacité et de sa cruauté.

La Pucelle se proposait de l'échanger contre un Parisien de sa compagnie tombé entre les mains des Anglais, qui tenait un hôtel à l'enseigne de l'Ours. De son côté, le bailli de Lagny réclamait Franquet pour lui demander compte de ses crimes et faire un exemple. On informa Jeanne que le Parisien prisonnier était mort. Elle laissa alors la justice faire à Franquet son procès, lequel dura quinze jours. L'accusé avoua ses méfaits; il « confessa être meurtrier, larron et traître »; en conséquence de quoi il fut condamné et décapité.

1. Jean Chartier, *Procès*, t. IV, p. 91; — Perceval de Cagny, *Ibid.*, p. 32.

Monstrelet, *loc. infra cit.*, et Georges Chastellain disent qu'après une première et seconde attaque infructueuses, « la Pucelle manda toutes les garnisons de Lagny et autres forteresses de l'obéissance du roy Charles », pour avoir raison de la résistance de Franquet, « lesquelles y vinrent en grand nombre à tout couleuvrines, arbalestres et aultres habillemens de guerre. » Pour un combat en rase campagne, un tel récit est peu vraisemblable.

Peut-être le fait de guerre dans lequel, d'après Monstrelet et G. Chastellain, Franquet d'Arras fut pris, est-il distinct du combat raconté par J. Chartier et P. de Cagny. Dans le combat que ces chroniqueurs racontent, ils ne disent absolument rien de Franquet. Il semble que, si ce personnage y avait pris part, les deux chroniqueurs français l'auraient au moins nommé.

2. Monstrelet, l. II, chap. lxxxiv; t. IV, p. 384.

Les Bourguignons furent extrêmement irrités de cette exécution. Ils conçurent contre la Pucelle une haine mortelle, l'accusant d'être la cause de la mort de ce vaillant homme [1].

Chez les Anglais, il y eut surtout accroissement d'alarmes et d'inquiétude. L'échec de Paris n'avait pas dépouillé la libératrice d'Orléans du prestige que lui avaient valu, aux yeux des ennemis du royaume, les campagnes de la Loire, de Reims et de l'Ile-de-France. Capitaines et simples archers ne pouvaient se défendre d'une terreur superstitieuse lorsqu'il était question de combattre les troupes commandées par la Pucelle. A la seule pensée de l'avoir pour adversaire, les armes leur tombaient des mains. « Plusieurs affirmaient avec serment que, à la vue de son étendard, ou en entendant prononcer son nom, le courage leur manquait pour se défendre, la force pour bander leur arc et frapper les assaillants [2]. »

Dèjà, l'année précédente, quelques jours après la levée du siège d'Orléans, le duc de Bethford recommandait aux capitaines des places maritimes de la Normandie d'arrêter au passage les hommes d'armes qui, saisis de frayeur, pour n'avoir pas à combattre la Pucelle, cherchaient à gagner l'Angleterre [3].

Dans le cours de cette année, bon nombre de seigneurs et sujets anglais avaient pris l'engagement de passer d'Angleterre sur le continent, à une époque déterminée,

1. *Procès*. t. I, p. 158; — MEYER, historien flamand, cité par E. Richer, *Histoire de la Pucelle*, livre I, f° 82.

2. TH. BASIN, *Histoire de Charles VII*, livre II, chap. XI.

3. Pièce publiée en 1894 par M. Germain Lefèvre-Pontalis. (R. P. AYROLES, *La Libératrice*, pp. 545-546.)

pour guerroyer contre les ennemis de leur roi. Le moment venu, il s'en présenta si peu que les autorités anglaises reçurent l'ordre de rechercher les réfractaires et de les expédier sur le théâtre de la guerre, sous peine de dégradation et d'emprisonnement. En outre, le Grand Conseil de Londres avait résolu d'envoyer sans retard le petit Henri VI visiter son royaume de France. Or, les capitaines et hommes d'armes qui devaient former l'escorte mirent si peu d'empressement à se rendre, qu'une proclamation royale chargea les magistrats de Londres de les mettre en demeure de s'exécuter, sous menace de confiscation de leurs armes et coursiers, et sous peine d'emprisonnement.

C'est un texte curieux que celui de cet édit qu'on trouve dans le grand ouvrage de Rymer, *Fœdera, conventiones*, etc... Il a pour titre :

« Proclamations à faire contre les capitaines et soldats retardataires que terrifient les enchantements de la Pucelle », et est ainsi conçu[1] :

« Le Roi aux magistrats de Londres, salut.

« Comme on nous a donné à entendre que beaucoup de capitaines et de soudoyers

« Qui doivent nous accompagner dans notre présent voyage d'outre-mer,

« S'attardent et s'oublient dans la ville susdite, au grave préjudice de notre personne et sans respect pour Nous,

« Nous ordonnons que sur-le-champ, au vu des pré-

1. Rymer, *Fœdera, conventiones... et acta publica...*, t. IV, pars iv, p. 160. — Voir aux *Pièces justificatives*.

sentes, vous fassiez annoncer publiquement de notre part :

« Que tous et chacun de ces capitaines et soudoyers se hâtent et s'empressent de se rendre en toute célérité auprès de notre personne, à peine de perdre leurs chevaux et harnais, et d'être de leurs corps emprisonnés à notre volonté. »

Grâce à cet édit, le jeune roi Henri, alors âgé de huit ans, put venir d'Angleterre à Calais. Le 23 avril 1430, « il descendait de sa nef, environ dix heures du matin, le jour de Monseigneur Saint-Georges. Si fut monté sur un cheval et alla ouïr messe en l'église Saint-Nicolas. Si étaient avec lui le cardinal de Winchester, le duc d'York, le comte de Huntingdon, le comte de Warwick et plusieurs autres. Si y était aussi Maître Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, qui avait été envoyé pour le quérir. Si fut mené à tout sa puissance en la ville de Rouen où il fut longtemps[1]. »

Satisfaction était enfin donnée au duc de Bethford, qui ne se contentait pas de l'onction royale que son neveu avait reçue à Westminster, le 9 novembre de l'année précédente ; il nourrissait l'espoir de le mener sacrer à Reims, même après les succès de la Pucelle. Il dut se résigner à le faire couronner à Paris, le 25 décembre 1431[2].

Le 28 avril, on apprenait dans la capitale la nouvelle du débarquement du petit roi ; en actions de grâces, un *Te Deum* solennel était chanté à Notre-Dame[3].

1. Monstrelet, *Chronique*, livre II, chap. lxxxviii ; t. IV, p. 389.
2. Lingard, *Histoire d'Angleterre*, t. VI, pp. 133-135 ; — Rymer, *op. cit.*, t. IV, p. 143.
3. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 254, note 1.

II.

LE DUC DE BOURGOGNE DEVANT GOURNAY-SUR-ARONDE. — SIÈGE DE CHOISY-SUR-AISNE. — JEANNE A COMPIÈGNE. — TENTATIVES SUR PONT-L'ÉVÊQUE ET SUR SOISSONS. — SIÈGE DE COMPIÈGNE.

Pendant que le cortège royal prenait la route de Rouen, le duc de Bourgogne, plus soucieux de ses intérêts propres que de ceux de son allié, songeait à frapper un grand coup et à prendre de force la place de Compiègne, qui avait osé refuser de se ranger sous son obéissance. Par sa situation sur l'Oise, entre la Picardie et le royaume, la possession de cette ville était pour Philippe, comme pour Charles VII, d'une extrême importance. A Charles VII, elle facilitait le moyen de surveiller et de réduire Paris; à Philippe, elle fournissait le libre accès de toute l'Ile-de-France. Mais avant de mettre son dessein à exécution, le duc de Bourgogne voulut s'assurer de deux places voisines, Gournay-sur-Aronde et Choisy-sur-Aisne. Gournay-sur-Aronde appartenait à Charles de Bourbon, comte de Clermont. Tristran de Magueliers, capitaine de la place, se sachant incapable de soutenir l'assaut, s'engagea à remettre les clefs au duc de Bourgogne le 1er août suivant, si le roi Charles ou ses lieutenants n'étaient pas venus à son secours.

Philippe le Bon profita du répit que ce traité lui procurait pour se porter au secours du château de Montagu, que le damoiseau de Commercy assiégeait. A cette nouvelle, le damoiseau abandonna son artillerie et se retira

en toute hâte. Philippe se rendit alors à Noyon, où il passa huit jours. De Noyon, avec le comte de Suffolk, le comte d'Arondel et Jean de Luxembourg, il vint mettre le siège devant Choisy-sur-Aisne, où commandait Louis de Flavy, frère du capitaine de Compiègne[1]. Jeanne avait rayonné de Lagny sur Senlis, Crespy-en-Valois, Soissons; elle avait passé quelque temps au château de Borenglise, non loin de Compiègne, lequel château dépendait de la paroisse d'Elincourt qui avait pour patronne sainte Marguerite, une de ses célestes protectrices. Lorsqu'elle apprit le siège de Choisy-sur-Aisne, elle partit pour Compiègne, où elle arriva dans la soirée du 13 mai[2].

La Pucelle, cette fois, « alla loger *rue de l'Étoile,* dans une maison qui a conservé longtemps le nom de *Maison de la Pucelle d'Orléans*. Le lendemain, les *Attournés* (magistrats municipaux) se rendirent auprès d'elle, et, après lui avoir adressé leurs félicitations, ils lui offrirent quatre pots de vin[3]. »

Si les habitants de Compiègne témoignaient hautement leur affection à la jeune Lorraine, elle le leur rendait bien. Elle n'ignorait pas à quel point ils étaient dévoués

1. MONSTRELET, *Chronique*, livre II, chap. LXXXII; t. IV, p. 378.

2. *Procès*, t. IV, p. 32; t. V, p. 165.

3. *Comptes de la ville de Compiègne*, CC 18, folio 291. — A. SOREL, *La prise de Jeanne d'Arc...*, pp. 144-145. — Dom GILLESSON, *Antiquités de Compiègne*, t. V, p. 95, au lieu de quatre pots, parle de « trois pintes de vin, présent qui estoit grand et de prix en ce temps, et qui fait voir l'estime que l'on faisoit de la valeur de cette vierge. »

La Société historique de Compiègne a inauguré récemment, en l'honneur de Jeanne d'Arc, deux plaques commémoratives : l'une, rue de l'Etoile, n° 20; l'autre, à l'emplacement de l'hôtel du Bœuf, où la Pucelle avait logé du 18 au 23 août 1429, après la soumission de la ville.

à Charles VII. En août de l'année précédente, — nous en avons déjà dit un mot, — La Trémoille, qui s'était fait donner le titre de capitaine de la ville, aurait voulu, d'accord avec Regnault de Chartres, qu'on la cédât au duc de Bourgogne : en quoi ils ne se montraient guère loyaux Français. Les habitants opposèrent une résistance insurmontable. « Très humbles sujets du Roi, ils désiraient, dirent-ils au grand chancelier qui essayait de les persuader, le servir de corps et de biens. Plutôt que d'être livrés au duc de Bourgogne et exposés à sa merci, ils étaient décidés à périr eux et leurs enfants[1]. »

Devant cette réponse et cette résolution, Regnault de Chartres n'insista pas. La Trémoille se contenta de son titre de capitaine de Compiègne, Guillaume de Flavy en demeura capitaine de fait, et, au lieu de Compiègne, Pont-Sainte-Maxence fut remis au duc de Bourgogne[2].

Pendant les dix jours que Philippe le Bon passa devant Choisy[3], un corps anglais, sous les ordres de Montgommery, s'était logé à Pont-l'Évêque afin de protéger le ravitaillement des assiégeants. On ne pouvait secourir et délivrer les assiégés qu'en coupant leurs communications avec Noyon, et on ne pouvait les couper qu'à la condition de battre les Anglais de Pont-l'Évêque, qui étaient chargés de les assurer. Jeanne, suivie de Xaintrailles, de messire Jacques de Chabannes et autres vaillants hommes de guerre, n'hésita pas à les attaquer. Au point du jour,

1. A. Sorel, *op. cit.* pp. 157-158.

2. J. Quicherat, *Mémoire sur G. de Flavy, Procès,* t. V, pp. 174-175; — A. Sorel, *op. cit.*, pp. 157-158.

3. Lefèvre de Saint-Remy, *Procès*, t. IV, p. 438. Voir la notice sur ce chroniqueur aux *Pièces justificatives.*

elle se porte avec deux mille combattants sur les lignes ennemies et les force. Heureusement pour les Anglais, les seigneurs Jean de Saveuse et Jean de Brimeu viennent de Noyon à leur secours. Les Français, devant un ennemi bien supérieur en nombre, sont obligés de regagner Compiègne[1]. Quelques jours après, Xaintrailles prenait sa revanche sur le sire de Brimeu. Il le rencontrait dans un bois, du côté de Crespy-en-Valois, avec une compagnie de cent hommes d'armes et les faisait tous prisonniers[2].

L'insuccès de ce coup de main sur Pont-l'Evêque ne découragea pas la Pucelle. Avec le comte de Vendôme, l'archevêque Regnault de Chartres et des gens de bonne volonté, elle remonta jusqu'à Soissons, comptant y passer l'Aisne et prendre à revers le duc de Bourgogne[3]. Le comte de Clermont avait confié la garde de Soissons à un écuyer de Picardie nommé Guichard Bournel. Cet écuyer était secrètement gagné au duc Philippe : il ne souffrit pas que la petite troupe de Jeanne entrât dans la ville. Elle passa la nuit dans les champs. Bournel ne permit l'accès de Soissons qu'à l'archevêque de Reims, « à la Pucelle, au comte de Vendôme et à petite com-

1. Monstrelet, *Chronique*, livre II, chap. lxxxiii; t. IV, p. 383.

2. Id., *ibid.* — Berri, *Procès*, t. IV, p. 49.

3. Berri place l'affaire de Xaintrailles, et conséquemment celle de Pont-l'Evêque, avant la pointe sur Soissons. Pour cette pointe, il fait partir la Pucelle de Compiègne (*Procès*, t. IV, p. 49). M. Alexandre Sorel (*La prise de Jeanne d'Arc...*, pp. 151-155) met au contraire en première ligne la tentative par Soissons. Monstrelet parle de l'affaire de Pont-l'Evêque, mais il ne dit rien de celle de Soissons. Lefèvre de Saint-Remi n'en parle pas davantage. (*Procès*, t. IV, pp. 397-399 et 437, 438.) Ce qu'ajoute Berri de la dispersion des capitaines après Soissons indique l'antériorité de l'affaire de Pont-l'Evêque.

pagnie. » Ne pouvant traverser l'Aisne et prendre la route de Choisy, les Français se dispersèrent : les uns passèrent la Seine et la Marne, afin de trouver de quoi vivre; d'autres, les grands seigneurs principalement, retournèrent vers Senlis; quant à Jeanne, elle regagna Compiègne d'abord, puis Lagny et Crespy-en-Valois.

A peine les Français étaient-ils partis, que le capitaine de Soissons livrait la ville à Jean de Luxembourg et qu'il allait rejoindre Philippe devant Choisy[1]. La place, ne pouvant être secourue, capitula. Le duc de Bourgogne ordonna qu'elle fût rasée. Alors, libre de ses mouvements, il transporta son camp près du fort de Coudun, à une lieue de Compiègne, et, secondé par les comtes d'Arondel et de Staffort, il en commença le siège[2].

Le 22 mai, Jeanne était à Crespy[3] avec trois ou quatre cents hommes, quand un messager vint lui apprendre ce qui se passait.

— Allons à Compiègne, dit-elle aussitôt.

— Y pensez-vous? lui fut-il répondu; voyez combien nous sommes.

— C'est bien peu de monde, ajoutait-on, pour traverser les lignes ennemies.

— C'est bien assez, dit-elle; je veux aller voir mes

1. Berri, pp. 49, 50, *op. cit.*

2. Monstrelet, *loc. cit.*, p. 383; — Perceval de Cagny, *Procès*, t. IV, p. 32; — Berri, *loc. cit.*

Staffort (Humphrey, comte de) était connétable de France pour le roi d'Angleterre.

Le comte d'Arondel commandait, avec Talbot, les Anglais à la bataille où fut pris le Berger du Gévaudan, par qui Regnault de Chartres avait voulu remplacer la Pucelle. (*Procès*, t. V, pp. 171-173.)

3. *Procès*, t. I, p. 114.

bons amis de Compiègne; par mon martin, je les verrai tout à l'heure[1]. »

Le 23 mai, au soleil levant, elle avait exécuté son dessein et entrait par la forêt dans la ville[2].

Nous le disions tout à l'heure, les Saintes aimées de Jeanne ne lui laissaient pas ignorer que des jours d'épreuve allaient commencer pour elle. A Compiègne même, quelques jours auparavant, de tristes pressentiments l'avaient envahie. Elle se rendit à l'église Saint-Jacques, y communia et y fit ses dévotions. Il y avait en ce moment beaucoup de monde dans la nef, des femmes, des enfants au nombre de plus de « six-vingt » (cent vingt), et des gens du peuple, entre autres les deux témoins qui plus tard racontèrent le fait. A la vue de cette foule et sous le coup de l'émotion qu'elle éprouvait, Jeanne se mit à pleurer à chaudes larmes; puis, s'adossant contre un pilier et regardant ces bonnes gens, elle leur dit :

« Mes bons amis, mes chers petits enfants, on m'a vendue et trahie. Bientôt je serai livrée à la mort. Priez Dieu pour moi, car je ne pourrai plus servir le Roi ni le royaume de France »

Alain Bouchard, l'auteur de ce récit, ajoute : « Ces paroles, je les ai ouïes à Compiègne l'an 1488, au mois de juillet, de la bouche de deux vieux et anciens hommes de la ville de Compiègne, qui disaient avoir été présents lorsque la Pucelle les prononça[3].

1. Perceval de Cagny, p. 33, *op. cit.*

2. *Ibid.*

3. Alain Bouchard, *Grandes Annales de Bretagne*, dans *La Libératrice* du R. P. Ayroles, pp, 289-290. — *Miroir des femmes vertueuses*; Procès, t. IV, p. 272.

Toutefois, lorsqu'elle se chargea de la sortie dont elle fut victime, la jeune Lorraine ignorait ce qui devait en résulter. Ses *Voix* l'avaient laissée libre.

« Si j'avais su que je dusse être prise, disait-elle, je n'y serais point allée ; à moins que mes *Voix* ne me l'eussent expressément commandé ; et alors j'y serais allée, quoi qu'il dût advenir[1]. »

Sans doute, elle pensait à la catastrophe prochaine, lorsque s'entretenant avec frère Pasquerel, son aumônier, elle lui disait :

« Je voudrais bien que, lorsque j'aurai quitté ce monde, notre seigneur le Roi fonde des chapelles où il sera fait des prières pour le salut de tous ceux qui seront trépassés pour la défense du royaume[2]. »

III.

LA PUCELLE DANS COMPIÈGNE. — SORTIE QU'ELLE EXÉCUTE. — ELLE EST FAITE PRISONNIÈRE. — ENTREVUE DE LA CAPTIVE AVEC LE DUC PHILIPPE. — JOIE DES ANGLO-BOURGUIGNONS.

Compiègne était assiégée par quinze cents Bourguignons et Anglais, mais non investie[3].

Cette place, qu'un roi de France appelait « clef de France et chambre roiale, faisant frontière du pays de Picardie[4] », occupait une position stratégique importante, un peu au-dessous du confluent de l'Oise, de

1. *Procès*, t. I, pp. 115, 116.
2. *Ibid.*, t. III, p. 112.
3. BERRI, *Procès*, t. IV, p. 50.
4. François Ier, acte du 7 juillet 1525. Voir A. Sorel, *op. cit.*, p. 1.

l'Aisne et de l'Aronde[1]. Elle s'élevait sur la rive orientale de l'Oise, dominant la rivière et une prairie large d'un quart de lieue, qui se développait sur la rive occidentale, jusqu'à la côte de Picardie. Protégée par la rivière, elle était mise en communication avec la vallée de la rive droite par un pont et une chaussée qui, partant du pont, se dirigeait vers la Picardie. Un boulevard, formant tête de pont, assurait le libre accès de cette chaussée et de la rive droite. C'est sur cette rive que les assiégeants avaient pris position. Le duc de Bourgogne s'était logé à Coudun, à six kilomètres de la ville; Jean de Luxembourg occupait Clairoix, à quatre kilomètres; messire Baudot de Noyelles, Margny, à un kilomètre seulement et assez près de la chaussée; le seigneur de Montgommery et ses Anglais étaient campés à Venette, à deux kilomètres sud-ouest, au bout de la prairie[2].

Le capitaine qui commandait à Compiègne et qui devait en diriger la défense, était Guillaume de Flavy. Quoique jeune encore, — il était né à Compiègne même vers 1398, — il jouissait d'une réputation méritée de vaillance. « Il avait figuré avec éclat parmi les défenseurs de la Meuse. Forcé en 1428 de rendre la place de Beaumont, il renonça aux armes[3]. » Mais, l'année suivante, l'inaction lui pesant et nullement désireux de demeurer

1. Cf. Elisée Reclus, *Nouvelle géographie universelle*, t. II, La France, pp. 763-764. Grand in-8°, Paris, 1885.

2. Georges Chastellain, *Chronique*, t. II, livre II, pp. 46-50. Edition Kervyn de Lettenhove.

3. J. Quicherat, *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc*, p. 82; — A. Sorel, *op. cit.*, ch. XIII, pp. 288 et suiv.

dans l'ombre, il se fit élire capitaine de Compiègne par les habitants. Le siège commencé, Flavy opposa durant près de six mois aux assiégeants une résistance opiniâtre. Les contemporains sont unanimes à reconnaître son courage. Ils paraissent l'être tout autant à contester sa loyauté et à nier sa moralité.

Le jour même de l'entrée de Jeanne à Compiègne, Guillaume de Flavy résolut de tenter une sortie et obtint de la Pucelle qu'elle la dirigerait elle-même [1]. Il s'agissait d'attaquer brusquement, sur le soir, la position de Margny occupée par les Bourguignons, en face le boulevard qui protégeait le pont de Compiègne, et, après s'en être emparé, de s'y établir fortement, sauf à se porter, si le temps le permettait, sur Clairoix où se trouvaient les hommes d'armes de Jean de Luxembourg.

Pendant que la Pucelle combattrait hors de la ville, le gouverneur la seconderait par l'artillerie des remparts ; il tiendrait sur l'Oise des bateaux prêts pour recevoir les combattants en cas de retraite, et il prendrait tous autres moyens de les protéger [2].

1. *Procès*, t. I, pp. 115, 116. — Est-ce la Pucelle qui voulut faire cette sortie...? Ce n'est pas probable, vu la résolution qu'elle avait prise depuis Reims, de s'en rapporter aux capitaines pour les choses de la guerre. Ce serait alors Flavy qui l'aurait décidée.

2. « Interrogée si, quand elle fut venue à Compiègne, elle fut plusieurs journées avant qu'elle fit aucune saillie (sortie), Jeanne répond qu'elle vint à heure secrète du matin, et entra en la ville, sans que ses ennemis le sussent guères; du moins elle le pense. Et ce jour même, sur le soir, fit la saillie dont elle fut prise. »

Le juge demandant si, « quand elle fit cette saillie, elle avait eu *voix* de partir et de faire cette saillie », Jeanne répond « que ce jour ne sut point sa prise et n'eut autre commandement de yssir (sortir). » (*Procès*, t. I, pp. 114-116.)

Vers quatre heures de l'après-midi, Jeanne, armée de pied en cap « et parée sur son harnais d'une huque (casaque) de riche drap d'or vermeil », s'avance à la tête de sa compagnie d'hommes d'armes[1] et « sur un coursier moult bel et moult fier, son étendard haut levé et flottant au souffle du vent[2]. » Elle se dirige vers Margny et attaque vivement les adversaires. L'avantage reste d'abord aux Français. La Pucelle « reboute par deux fois les gens du comte de Ligny jusqu'au logis des Bourguignons et, une troisième fois, jusqu'à mi-chemin[3]. » Mais alors le combat change de face.

Lorsqu'on avait appris dans les lignes ennemies que la jeune guerrière venait de pénétrer dans Compiègne, on supposa qu'elle tenterait une sortie le jour même, et, en prévision, on prépara du côté de Clairoix, « en la couverture d'une grande montagne près de là, » une forte embuscade[4].

Au moment où Jeanne culbutait les assiégeants, Jean de Luxembourg, accompagné de huit à dix gentilshommes, arrivait sans armes au quartier de Margny. Voyant

1. Le registre des Comptes de Compiègne pour 1429-30, à l'article : « Frais de la dépense faite pour la nourriture de la compagnie de la Pucelle qui avait combattu avec elle », nous apprend qu'on « y comptait 32 hommes d'armes, produisant un effectif d'au moins 100 cavaliers, plus 2 trompettes à cheval, et, en fait de fantassins, 48 arbalétriers et 20 hommes, armés les uns de l'arc, les autres du grand bouclier qu'on appelait targe. Le lieutenant de Jeanne, Barthélemy Barette, la commandait. (*Revue historique*, t. IV, pp. 67-68; — *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXIV, p. 487.)

2. Georges Chastellain, *op.* et *loc. cit.*

3. *Procès*, t. I, pp. 116-117.

4. Perceval de Cagny, *op. cit.*, pp. 33-34; — *Chronique normande*, dans J. Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 344.

qu'on se bat, il mande à ses troupes de Clairoix d'accourir en aide aux gens de messire Baudot. En sorte que, d'une part, les hommes de l'embuscade se portent à toute bride vers le pont afin de couper le chemin aux Français, et, d'autre part, les Anglais de Venette et les Bourguignons de Clairoix se joignent aux combattants de Margny et contraignent Jeanne à reculer[1].

— Retournez vers la ville, lui crient ses compagnons d'armes, ou, vous et nous, sommes perdus.

— Taisez-vous, répond la courageuse jeune fille; il ne tient qu'à vous qu'ils soient déconfits. Ne pensez qu'à frapper sur eux[2].

Ce n'est point à elle que Jeanne pense, c'est aux braves gens qui combattent à ses côtés. Tout en opérant sa retraite, « passant nature de femme, elle mettait beaucoup de peine à sauver sa compagnie, demeurant derrière », faisant constamment face à l'ennemi, « comme chef et comme la plus vaillante du troupeau[3]. » En dépit de ses efforts, « ses gens ne la veulent croire et, à force, la firent retourner droit au pont[4]. » Mais c'était trop tard : les ennemis avaient envahi tous les abords du boulevard et du pont; il ne lui est plus possible de gagner la rivière et de rentrer dans Compiègne, soit par les bateaux, soit par le pont même. Par surcroît de malheur, Guillaume de Flavy « voyant les Bourguignons et les Anglais prêts d'entrer sur son pont[5], » ordonne d'abaisser la herse et

1. MONSTRELET, *Chronique*, liv. II, chap. LXXXVI; t. IV, pp. 386-389.
2. GEORGES CHASTELLAIN, *op.* et *loc. cit.*
3. ID., *ibid.*; — LEFÈVRE DE SAINT-REMY, *Procès*, t. IV, p. 439.
4. PERCEVAL DE CAGNY, *Procès*, t. IV, p. 31.
5. ID., *ibid.*

de relever le pont-levis. Acculée dans l'angle formé par le flanc du boulevard[1] et le talus de la chaussée, Jeanne voit les hommes de sa compagnie tomber sous les coups des assaillants et n'a bientôt plus que quelques défenseurs autour d'elle. Son étendard échappe de ses mains et tombe à terre.

— Rendez-vous à moi, rendez-vous à moi, lui crie chacun des ennemis qui sont près d'elle. Donnez-moi votre foi.

— Ma foi, je l'ai donnée à un autre, répond Jeanne; je tiendrai mon serment[2].

Un archer du bâtard de Wandonne la tire alors violemment par sa casaque de drap d'or et la renverse de cheval. Les Français qui sont près d'elle s'efforcent en vain de l'y faire remonter. Le bâtard de Wandonne[3] se présente alors et presse la jeune guerrière de se rendre à

1. « Il a été facile de déterminer à quelques mètres près, dit M. A. Sorel, l'endroit où Jeanne a été prise. C'est au fond de la cour de l'immeuble qui porte aujourd'hui le n° 4 du Marché aux fourrages, et où s'exploita pendant deux siècles et demi l'Hôtel de la Pucelle d'Orléans. »

On retrouve aussi la trace du boulevard dont Jeanne cherchait à gagner la pointe, lorsqu'elle fut entourée de toutes parts. (A. Sorel, *Jeanne d'Arc prise devant Compiègne*, pp. 195-196.)

2. Perceval de Cagny, *op. cit.*, p. 34.

3. Lionel de Wandonne était au service de Jean de Luxembourg, qui le traitait en frère d'armes. Nous avons rappelé ailleurs le récit donné par Monstrelet d'un combat en champ clos que se livrèrent à Arras, en 1423, cet ami de Jean de Luxembourg et Poton de Xaintrailles.

J. Quicherat, dans l'édition des deux Procès, orthographie *Wandonne* et *Wendonne* (t. I, p. 13), d'après les titres du temps. Dans les *Aperçus nouveaux*, p. 89, il orthographie *Wandomme*, et il cite à l'appui de cette variante le passage ci-dessus. Sa mémoire l'avait mal servi. Aujourd'hui, Wandomme est un bourg du Pas-de-Calais.

lui : elle y consent, parce qu'il se dit gentilhomme. « Plus joyeux que s'il eût eu un roi entre ses mains, il emmena aussitôt sa captive à Margny et l'y garda jusqu'en la fin de la besogne[1]. » Le frère de la Pucelle, Pierre d'Arc, Poton le Bourguignon, frère de Jean d'Aulon, Jean d'Aulon lui-même et les braves gens qui avaient combattu avec elle jusqu'à la fin, partagèrent son sort et demeurèrent prisonniers[2].

Hors d'eux-mêmes, les Anglais ne pouvaient croire à cette fortune. « Nous l'avons! s'écriaient-ils transportés; nous l'avons! » Ils eussent été moins contents s'ils eussent pris « cinq cents combattants, car ils ne redoutaient nul capitaine comme ycelle Pucelle[3]. »

1. GEORGES CHASTELLAIN, *op.* et *loc. cit.*

2. MONSTRELET, *op. cit.*, p. 388. — D'après le *Bourgeois de Paris*, il y aurait eu en cette affaire quatre cents Français tués ou noyés. (*Journal*, p. 255.) C'est probablement une exagération.

Poton, que Monstrelet qualifie de *Bourguignon*, était, non le fameux Xaintrailles qui n'était pas avec Jeanne à Compiègne, mais le frère de Jean d'Aulon, le « maistre d'hôtel » de la Pucelle. Pontus Heuterus le dit expressément : « Jeanne, raconte-t-il, fut prise *cum Potone, œconomici sui fratre.* » (Cf. RICHER, *Histoire de la Pucelle*, liv. IV, fol. 168 verso et 169 verso.)

Le frère de Jeanne fut « contraint de vendre les héritages de sa femme pour payer sa rançon au bastard de Vergy qui le tenoit prisonnier. » Pour le dédommager, au moins partiellement, le duc d'Orléans (28 juillet 1448) lui accorda la jouissance de l'Ile-aux-Bœufs, près Orléans. (*Procès*, t. V, pp. 210, 213-214.)

3. MONSTRELET, *loc. cit.*; — LEFÈVRE DE SAINT-REMY, p. 439.

« Sa prise fut un triomphe pour les Anglais : ils crurent, en la prenant, avoir enchaîné la bonne fortune du Roy Charles. On chanta le *Te Deum* à Paris, en actions de grâces. » (DOM CALMET, *Histoire de Lorraine*, t. II, col. 700.)

William Worcester, protégé de Falstolf, qui l'avait fait élever à l'Université d'Oxford, annonce en ces termes la prise de Jeanne : « En cette année, le XXIIIe jour de mai, une femme, appelée *Pucelle de*

Ainsi advint-il le 23 mai 1430, vers six heures du soir, un peu plus d'un an après la levée du siège d'Orléans.

Quelques instants après que Jeanne eût été prise, le duc de Bourgogne arrivait de Coudun avec des troupes fraiches sur le lieu du combat. On l'informa de la bonne fortune qui était survenue. Le duc se rendit au logis où la jeune Lorraine était gardée, et il eut avec elle un entretien demeuré secret. Le chroniqueur Enguerran de Monstrelet assista à cet entretien; mais il déclare n'en avoir gardé aucun souvenir. « Et parla le dit duc à elle aucunes paroles dont je ne suis mie bien recors, jà sois que (*quoique*) j'y étois présent. » Peut-être la vaillante Française reprocha-t-elle à ce prince français, en termes indignés, son alliance avec les ennemis de la patrie. Peut-être est-ce le souvenir du langage que lui tint Jeanne qui décida Philippe le Bon, en 1435, à se réconcilier avec Charles VII et à lui dire enfin : « Sire, vos ennemis seront mes ennemis ! »

Pour le moment, Philippe le Bon, tout à la joie de ce succès inespéré, envoya de nombreux courriers aux villes dévouées à la cause anglaise. Nous vous mandons « cette chose, écrivait-il le soir même de ce vingt-troisième jour de mai aux habitants de Saint-Quentin, espérant que vous en aurez joie, confort et consolation, et en rendrez grâces et louanges à notre Créateur, qui tout voit et connait[1]. »

Dieu, fut prise par les Anglais devant la ville de Compiègne. » (*Procès*, t. IV, p. 475.)

1. *Procès*, t. V, p. 166.

On lit la date du 23 mai au bas de cette lettre. « Escrypt à Codun

Le duc manda la même nouvelle au duc de Bretagne : un messager spécial, nommé Lorraine (?), la lui apporta avec des lettres de Philippe[1].

La Pucelle était tombée entre les mains des Bourguignons sur un point de la rive droite de l'Oise dépendant de Compiègne. On dit généralement que ce point dépendait du diocèse de Beauvais. Ce serait une erreur, s'il faut s'en rapporter à la délimitation des deux diocèses de Beauvais et de Soissons. Aujourd'hui Compiègne appartient au diocèse de Beauvais. Au temps de Jeanne, cette ville et son territoire appartenaient au diocèse de Soissons. La *Gallia Christiana* dit en termes exprès : « Le diocèse de Soissons renferme trois cent quatre-vingt paroisses au nombre desquelles se trouvent les villes de COMPIÈGNE, Château-Thierry, La Ferté-Milon, etc.[2].

Cette remarque, sur laquelle nous appelons l'attention des juristes et des historiens, est de la plus haute importance au point de vue du procès dont nous aurons bientôt à nous occuper. Elle ne tend à rien moins qu'à l'entacher tout entier d'un vice de nullité indiscutable. D'après les principes fondamentaux du droit, Pierre Cauchon ne pouvait avoir juridiction ordinaire sur la Pucelle, et par

(Coudun), emprès Compiègne le XXIIIe jour de may. » Quicherat accepte cette date sans hésiter (*Aperçus nouveaux*, p. 95). — M. Wallon (*Jeanne d'Arc*, p. 451) adopte la date du 24, vigile de l'Ascension. Il invoque entre autres témoignages, ceux de Perceval de Cagny et de Monstrelet. Voir sur ce sujet A. SOREL, *Jeanne d'Arc prise devant Compiègne*, pp. 214-219.

1. *Procès*, t. V, p. 358.

2. « In diœcesi Suessionensi exstant 380 parochiæ quibus adnumerantur oppida COMPENDIUM, Castrum-Theodorici, Firmitas-Milonis, etc. » (*Gallia Christiana*, t. IX, p. 335.)

suite en être le juge ecclésiastique, qu'autant qu'elle fût née dans le diocèse de Beauvais, ou qu'elle y eût élu domicile ou quasi-domicile, ou qu'elle y eût commis quelque crime. On sait qu'elle n'était pas née dans ce diocèse. Ce qu'on sait moins, c'est que Compiègne n'appartenait pas plus que Domremy au diocèse de Beauvais; cette ville et le territoire qui en dépendait étaient du diocèse de Soissons. Si Jeanne, le jour où elle fut prise, avait un domicile ou quasi-domicile quelque part, si elle s'est rendue coupable de quelque crime, c'est à Compiègne uniquement, ou sur son territoire, par suite dans le diocèse de Soissons, et non dans celui de Beauvais[1].

IV.

DEUIL EN FRANCE A LA NOUVELLE DE LA PRISE DE LA PUCELLE. — SES ENVIEUX ET DÉTRACTEURS. — CE QUI AVAIT ÉTÉ ACQUIS AU ROYAUME EN L'ANNÉE 1429-1430.

Lorsque la nouvelle de la malheureuse sortie de Compiègne et de la captivité de Jeanne d'Arc se répandit dans le royaume, il y eut une sorte de stupeur. Le premier mouvement des sujets de Charles VII fut de n'y pas ajouter foi. C'était une invention de ses ennemis, disait-on ; l'on ne tarderait pas à apprendre le contraire. Non, il n'était pas possible que la Pucelle, si vaillante, si avisée, si experte au fait de la guerre, eût succombé sous les efforts de ses adversaires et fût demeurée entre leurs

1. « Judex ecclesiasticus, cujus potestas territorialis est, v. g. Episcopus, dit le Droit, forum sortitur vel *ratione originis*, vel *ratione domicilii aut quasi-domicilii*, vel *ratione delicti*. »

mains[1]. La triste nouvelle s'étant confirmée, il se produisit alors un deuil véritable. A Orléans, la ville de Jeanne, sa seconde patrie, à Blois et Tours, la consternation fut inexprimable. A Tours, l'on ordonna une procession générale à laquelle assistèrent les chanoines de la cathédrale, le clergé séculier et régulier, tous nu-pieds, et dans laquelle on portait les reliques de saint Martin, le protecteur du royaume, au chant du *Miserere*. A Embrun, l'archevêque Jacques Gelu ordonna des prières publiques pour la délivrance de l'infortunée captive.

Mais si la Pucelle avait des admirateurs, elle avait aussi des détracteurs, des ennemis et des jaloux. Ses admirateurs c'étaient les capitaines et seigneurs dont les Chroniques de l'époque et les Enquêtes de la réhabilitation nous ont transmis les noms; c'était avec eux bon nombre de chevaliers demeurés inconnus et d'hommes d'armes; en dehors de la cour et de l'armée, c'était tout le peuple de France. Ses détracteurs et jaloux étaient peut-être en petit nombre; mais plusieurs occupaient de hautes situations : tels le chancelier du royaume, Regnault de Chartres, et le ministre favori, le sire de La Trémoille ; à ces personnages s'en joignaient de plus obscurs, conseillers royaux, magistrats, chefs de guerre. Réunis, ils formaient une opposition compacte, dissimulant ses visées, poursuivant son œuvre par des voies souterraines et d'autant plus redoutables.

1. A Constantinople, en 1433, on ne croyait pas encore à la prise de la Pucelle. « Il semblait aux Grecs que c'était une chose impossible. » Un gentilhomme aquitain au service du duc de Bourgogne, Bertrandon de la Broquière, leur dit « la vérité, tout ainsi que la chose avait été : de quoi ils furent bien émerveillés. » (*Procès*, t. IV, p. 532.)

Quand on songe que La Trémoille a toujours pris ombrage de l'intervention et des desseins de Jeanne d'Arc, quand on rapproche de cette donnée le fait que Guillaume de Flavy était son lieutenant à Compiègne, on se rend compte de l'accusation formidable de trahison qui pèse sur la mémoire de ce capitaine. Les affirmations du fait même de la trahison ne manquent pas; ce qui fait défaut, c'est le document, la preuve matérielle.

Y a-t-il eu marché? De graves auteurs ne le pensent pas. Flavy a repoussé les avances du duc Philippe qui lui promettait « des monceaux d'or et un beau mariage avec une riche héritière de ses domaines », s'il consentait à lui livrer Compiègne. Le capitaine « répondit noblement que la ville n'était pas à lui mais au Roi[1]. »

S'il n'y a pas eu marché, et s'il y a lieu de repousser les accusations de ce genre dirigées contre Guillaume de Flavy, la sortie de Compiègne ne serait-elle pas l'effet d'une trahison d'autre sorte et d'un calcul couvrant un véritable guet-apens?

Au jugement du savant éditeur des deux procès de Jeanne, rien « n'autorise à voir dans la prise de la Pucelle autre chose que l'un des funestes hasards de la guerre[2]. »

J. Quicherat oublie que, s'il est avéré que Guillaume de Flavy n'était pas avide de richesses, il n'est pas moins avéré qu'il était orgueilleux, hautain, ambitieux et sans moralité. Lorsque Richemont l'eut fait dépouiller en 1436

1. *Aperçus nouveaux...*, p. 84.

2. J. Quicherat, *Aperçus nouveaux...*, p. 85. — MM. Wallon et A. Sorel sont, sur le premier point, de l'avis de J. Quicherat, mais non sur le second.

de sa capitainerie de Compiègne, il n'eut garde de se soumettre. L'année suivante, il rentrait de force dans la ville et reprenait son gouvernement. Fier, ombrageux, débauché comme il l'était, la présence prolongée dans la ville assiégée d'un chef de guerre aussi peu sympathique à ses pareils que Jeanne, l'eût assurément gêné, et il n'est nullement invraisemblable qu'il ait, dès le premier jour, songé au moyen de s'en débarrasser. Dans tous les cas, il y a un fait considérable que l'auteur des *Aperçus nouveaux* et les défenseurs du capitaine de Compiègne ont oublié d'expliquer : à notre avis, il fournit à ses accusateurs une charge malaisée à écarter.

Au moment de la sortie de Jeanne, Flavy avait sous ses ordres et à sa disposition la garnison presque entière de Compiègne et toute la milice bourgeoise. La Pucelle, qui avait amené avec elle ses quatre cents hommes, n'avait pris, pour attaquer les Bourguignons, que cent ou deux cents des hommes de la garnison.

Pourquoi le capitaine, qui était au courant du plan de la jeune fille, qui le lui avait peut-être suggéré ou imposé lui-même, n'a-t-il pas logé sur le pont, dans le boulevard qui en formait la tête, une réserve prête à venir au secours de Jeanne, s'il lui arrivait de faiblir? Lorsque les Français commencèrent à reculer et que les Picards sortirent de leur embuscade, pourquoi, le péril devenant manifeste, Flavy n'a-t-il pas tenté lui-même une sortie et ne s'est-il pas jeté au devant des ennemis, pour assurer la retraite des combattants? Au moment même où les Bourguignons menaçaient le pont, pourquoi ne pas essayer, par un mouvement vigoureux, de les culbuter et de tendre la main à la Pucelle? La jeune guerrière valait

bien cet effort, alors même qu'il eût ressemblé à une imprudence. On était en droit de l'attendre de la valeur de Flavy et de son coup d'œil militaire. Ce qui est hors de doute, ce que nous apprennent les récits de tous les chroniqueurs, c'est qu'il n'en a rien fait : il a plutôt fait le contraire, puisque, sur son ordre, la herse fut abaissée et le pont-levis relevé. Abrité derrière ses remparts, il ne bougea pas, et lui chevalier, capitaine, laissa honteusement une femme, la Pucelle, à la merci de ses ennemis.

De ce seul fait rejaillit une lueur sinistre sur le défenseur de Compiègne. Flavy n'a pas vendu à prix d'or Jeanne aux Bourguignons ou aux Anglais, soit; mais il pouvait, il devait la secourir, et il ne l'a pas fait. Il n'a pas obéi à la voix de la cupidité; mais il est demeuré sourd à la voix de la loyauté et à celle de l'honneur. Cette trahison ne vaut pas mieux que l'autre.

On pourrait ajouter que le sire de la Trémoille ne répugnait pas à la pensée de voir Jeanne disparaître, et que Flavy ne l'ignorait pas. En matière de délicatesse, les scrupules ne gênaient pas ce personnage. Il n'a pas bonne réputation auprès des écrivains du temps. Il cherchait trop aisément noise « aux grans seigneurs ses voisins, et aussi au pauvre peuple », dit Mathieu d'Escouchy[1]. Ce ne sont pas les crimes qui souillèrent la fin de sa vie, ce n'est pas sa triste mort qui défendraient victorieusement sa mémoire[2]. L'accusation demeure, et la présomption aussi.

1. Mathieu d'Escouchy, *Chronique*, t. I, chap. xxvii, pp. 143-147. Publication de la Société de l'Histoire de France.

2. Guillaume de Flavy ayant menacé Blanche d'Arsy, sa femme, de

Nous ne pouvons juger que par conjecture des sentiments avec lesquels le sire de La Trémoille accueillit la nouvelle de la prise de Jeanne d'Arc. Nous sommes plus positivement renseignés sur les sentiments de Regnault de Chartres : le grand Chancelier les a fait connaître dans une lettre qu'il écrivit à ses fidèles de Reims. « Il leur donne advis de la prise de Jehanne la Pucelle devant Compiègne, et comme elle ne vouloit croire conseil, mais faisoit tout à son plaisir... Dieu avoit souffert prendre la Pucelle pour ce qu'elle s'estoit constituée en orgueil, et pour les riches habits qu'elle avoit pris, et qu'elle n'avoit (pas) faict ce que Dieu lui avoit commandé, mais avoit faict sa volonté[1]. »

Évidemment, l'Archevêque de Reims n'avait pas Jeanne en grande affection. La levée du siège d'Orléans et le sacre perdaient tout leur mérite à ses yeux, du moment que la jeune Lorraine ne prenait pas conseil du chancelier et ne s'en rapportait pas aveuglément à lui. La jalousie de l'homme d'État ne prend pas la peine de se dissimuler. Est-ce à titre de Français, est-ce à titre de chrétien et de prince de l'Église que Regnault de Chartres croyait devoir écrire aux Rémois comme on vient de le voir?

Les ministres et conseillers du Roi n'avaient pas été les seuls à prendre la Pucelle en jalousie; il y avait, à leur exemple, des capitaines qui, oubliant ce qu'ils devaient comme chevaliers à une femme, lui tenaient rigueur de ses prouesses, murmuraient de ce que l'hon-

la faire emmurer, elle le prévint et le fit étrangler par son barbier. (*Procès*, t. IV, p. 271.)

1. *Procès*, t. V, pp. 168-169.

neur des récentes victoires lui fût attribué, et ne pouvaient prendre leur parti des réformes qu'elle avait introduites dans les mœurs des hommes d'armes, des pratiques de dévotion auxquelles elle les accoutumait. Qu'une femme, qu'une jeune fille fît la loi à des seigneurs et gens de guerre, c'était, à leur sens, une chose qu'on ne devait pas souffrir.

La Chronique de Tournay est très catégorique sur ce point. « Depuis, dit-elle, affirmèrent plusieurs que par l'envie des capitaines de France, avec la faveur que aulcuns du conseil du roi avoient à Philippe, duc de Bourgogne, et à messire Jehan de Luxembourg, on trouva couleur de faire morir laditte Pucelle par feu en la ville de Rouen[1]. »

D'après l'historien anglais Hume, « l'opinion reçue était que les capitaines français, jaloux que l'honneur de toutes les victoires fût attribué à Jeanne d'Arc, et que leur gloire s'éclipsât par la sienne, la sacrifièrent en l'exposant exprès à cette fatale sortie[2]. »

Un des trois chroniqueurs normands cités par J. Quicherat dit la même chose, ainsi que Alain Bouchard et Jean Bouchet[3]. « Advint un jour que ladicte Pucelle fit une sortie vaillamment. Mais Anglais chargèrent si fort sur elle et sa compagnie, qu'elle fut prise. Et ce firent faire par envie les capitaines de France pour ce que, si aucuns faits d'armes se faisaient, la

1. *Revue historique*, t. IV, p. 62.

2. D. HUME, *Histoire d'Angleterre*, t. II, p. 467. In-4°, Amsterdam, 1769.

3. ALAIN BOUCHARD, l'auteur des *Grandes annales de Bretagne*; JEAN BOUCHET, l'auteur des *Annales d'Aquitaine*.

renommée estoit telle par tout le monde que la Pucelle les avoit faits[1]. »

Au demeurant, ces témoignages antifrançais de satisfaction furent couverts et comme étouffés par la douleur et les regrets que la prise de la Pucelle causa dans tout le royaume. Cette douleur et ces regrets étaient l'expression d'un sentiment de gratitude bien juste, bien légitime envers la jeune fille qui avait mis un terme aux conquêtes et aux insolences des étrangers : sentiment tout à l'honneur du peuple qui le manifeste, et de celui de ses enfants qui lui en donne sujet.

Au moment où Jeanne d'Arc était réduite à l'impuissance et enfermée captive dans un château fort, la partie essentielle de son œuvre était accomplie. L'envoyée de Dieu avait marqué le point du territoire national que l'ennemi ne devait plus dépasser, et elle avait dit à l'Anglais : « Tu n'iras pas plus loin ; tu briseras ici l'orgueil de tes armes. » Elle avait vaincu cet adversaire à plusieurs reprises ; elle avait relevé le courage des Français, transformé leur âme, créé en eux l'état moral qui devait les conduire infailliblement à l'affranchissement définitif.

Ces résultats étaient acquis, incontestés, lorsque la carrière militaire de la Pucelle prit fin. Mais il y avait d'autres résultats non moins positifs, non moins précieux qu'on oublie ou qu'on méconnaît trop aisément et qu'il sied de mettre en lumière. Nous avons vu, au début de cet ouvrage, quels misérables lambeaux de territoire reconnaissaient l'autorité de Charles VII, à la fin de l'an-

1. *Procès*, t. IV, p. 346.

née 1428[1]. Le même érudit dont nous avons invoqué sur ce point le témoignage, va nous dire ce que Jeanne d'Arc avait ajouté à ces lambeaux, de 1429 à 1430. On aime aujourd'hui les détails précis : les lignes suivantes ne contiennent pas autre chose.

Au bout d'une année, à la fin de mai 1430 (8 mai 1429-25 mai 1430), dit M. A. Longnon, Charles VII « a recouvré une grande partie du pays compris entre Orléans et la Meuse. L'Orléanais et le Gâtinais, et sans doute aussi le Vendômois, ont été délivrés, en même temps que le Dunois. Le comté de Joigny, la plus grande partie de la Brie française, le comté de Champagne (Meaux, le bailliage de Chaumont et un certain nombre de forteresses secondaires exceptés) ont fait leur soumission. Le duc de Bar a cessé d'être l'allié et le vassal du roi anglais. Le Châlonnais, le Rémois, Laon, Compiègne et le comté de Beauvais sont occupés par les troupes françaises. Le Valois, le Senlisien, le comté de Clermont et le Vexin français obéissent en partie à l'adversaire de Henri VI. Plusieurs forteresses du pays de Vaux (Aumale et Torcy), du Vexin normand (Étrépagny et Gaillard), de l'Évrecin (Louviers et Conches), ont été occupés ou sont occupés encore par des routiers français. Enfin, un certain nombre de places du duché d'Alençon et de la vicomté de Beaumont sont aux mains des défenseurs de la cause nationale, qui tiennent en outre, en ce même temps ou dans l'année suivante, quelques autres villes ou châteaux du Maine, parmi lesquels les noms de Laval, de Sillé-le Guillaume, de la Guierche et de Bois-Thibaut

1. Voir t. I de cette *Histoire*, pp. 52, 53, 460, 461.

nous ont été conservés. Tout cela était l'œuvre d'une année (8 mai 1429-25 mai 1430)[1]. »

La justice et les faits obligent l'historien à ajouter : *et l'œuvre de Jeanne d'Arc.*

1. A. Longnon, *les Limites de la France à l'époque de la mission de Jeanne d'Arc*, pp. 60-61.

CHAPITRE XXVI.

L'AME DE JEANNE D'ARC.

CANDEUR, BON SENS, HÉROISME, SAINTETÉ.

> MENS SANA *in corpore sano;*
> MENS SANCTA *in corpore sancto!*

I. *Qualités qui distinguent l'âme de Jeanne d'Arc. — Candeur. — Bon sens. — Energie de volonté. — Héroïsme, sainteté qui les couronnent.*

II. *Ce que pensaient de Jeanne ses compatriotes et ses compagnons d'armes.*

III. *Apostolat de Jeanne d'Arc en ses diverses campagnes. — Son horreur des jurements et blasphèmes. — Son souci de faire des hommes d'armes de vrais chrétiens et d'honnêtes gens. — Affabilité, — bonté, — simplicité, — modestie de la Pucelle.*

IV. *Des reproches de vanité et de mondanité qui lui ont été adressés. — Jeanne a-t-elle aimé à paraître? — A-t-elle eu la passion des présents, — de la parure, — et un luxe de secrétaires? — Imperfections qu'on peut signaler.*

V. *Des mœurs de la Pucelle. — Virginité. — Chasteté. — Piété. — « Belle honnêteté. »*

VI. *Opinion du peuple de France sur la sainteté de Jeanne d'Arc. — Vénération dont elle a été l'objet de son vivant. — Médailles, prières en son honneur. — Opinion des contemporains à l'étranger.*

I.

L'AME DE JEANNE D'ARC. — QUALITÉS QUI LA DISTINGUENT. — CANDEUR. — BON SENS. — ÉNERGIE DE VOLONTÉ. — HÉROÏSME, SAINTETÉ QUI LES COURONNENT.

A la sortie de Compiègne finit la vie guerrière de Jeanne d'Arc. Le vainqueur lui a pris son épée; elle ne la portera plus. Son étendard est entre les mains de ses ennemis; elle ne le reverra plus. Les Anglais s'empresseront de le détruire pour n'avoir pas à rougir des défaites qu'il leur rappelle[1]. Désormais, nous n'aurons plus à signaler les exploits de la Libératrice d'Orléans; nous ne raconterons que ses malheurs. Mais, à cause de cela même, nous aurons une vision plus large, plus profonde, plus lumineuse de son âme. Durant les longs mois de la captivité, dans les scènes diverses de ce lugubre procès de Rouen, cette âme se montrera tout entière; elle va nous apparaître avec des qualités supérieures demeurées jusqu'à présent dans l'ombre, et nous la verrons acquérir ce quelque chose d'achevé, ce lustre immortel que, selon la parole de Bossuet, la persécution et le malheur ajoutent à la vertu.

1. Quoique les documents soient muets sur ce point, la bannière de la Pucelle a été certainement détruite : il fallait qu'il ne restât rien d'un objet auquel, d'après les Anglais, était attachée une vertu magique funeste à leurs armes. Depuis Compiègne, on n'en trouve plus de vestige. Le Procès lui-même ne nous apprend rien. On a voulu voir la bannière de Jeanne dans un étendard conservé à Chantilly. C'est une erreur. M. le chanoine Cochard, d'Orléans, en a fait justice dans son opuscule : *Existe-t-il des reliques de Jeanne d'Arc?* pp. 34-37.

Nous n'anticiperons pas sur le drame de Rouen. Les faits que nous venons de raconter nous ont permis d'entrevoir ce que fut l'âme de la Pucelle; un coup d'œil rétrospectif et d'ensemble, jeté sur ces mêmes faits, achèvera de nous la révéler.

L'âme de Jeanne d'Arc, cette âme si simple et néanmoins si grande, à l'intelligence si pénétrante et si vive, au cœur si généreux, si loyal, si dévoué, aux affections si ardentes, si solides et si pures, à la sensibilité si exquise, nous n'avons pas la prétention de la peindre en ces quelques pages. Pour la peindre fidèlement, il faudrait une histoire digne d'elle retraçant sa vie tout entière. En esquisser quelques traits, principalement ceux desquels se dégage cette splendeur qu'on appelle beauté morale, c'est tout notre dessein.

A propos de la beauté physique attribuée à la Pucelle, nous avons recherché si l'histoire et les documents s'accordaient en ce point avec les poètes. Nous avons demandé aux contemporains si Jeanne était une jeune fille aux traits communs et épais, une villageoise à la physionomie agreste et vulgaire. Et les contemporains nous ont répondu qu'il n'en était rien; que la Vierge Lorraine était belle d'une beauté de traits et d'une beauté de physionomie et d'expression; mais à ces deux points de vue, elle l'était d'une beauté saine, vigoureuse, n'ayant rien de troublant.

Demandons-leur à présent ce qu'ils pensent de son âme, et si cette âme n'était pas encore plus belle que son jeune et chaste corps. Leur réponse nous permettra de rassembler plusieurs faits qui n'ont pu trouver place dans le cours du récit. Après l'avoir entendue, nous sai-

sirons mieux la justesse du mot charmant de Gui de Laval : « C'était chose toute divine, et de la voir et de l'ouïr[1]. »

Oui, en vérité, l'âme de Jeanne d'Arc était belle ; de son âme, plus que de ses yeux et que de son visage, rayonnaient cet éclat, cette harmonie qui ravissent,

Et la grâce plus belle encore que la beauté[2] ;

comme on l'a dit dans un vers célèbre, formule d'esthète qu'eût enviée Platon.

Quatre mots résument, ce nous semble, l'impression que laisse chez le lecteur l'histoire de la Pucelle, depuis Domremy jusqu'à sa prise à la sortie de Compiègne, et que laissera aussi son histoire tout entière : candeur, bon sens, héroïsme, sainteté. Ces mêmes mots suffisent à dire ce que fut l'âme de Jeanne d'Arc.

Toute sa vie nous trouverons chez Jeanne la candeur, et avec la candeur la naïveté de l'enfant, la délicatesse, l'ingénuité de la vierge, le charme et la bonté de la femme, et une simplicité qui faisait dire à la dame de Bouligny qu'elle était « toute innocence. »

Jeanne eut aussi en partage le bon sens, et, avec le bon sens, elle eut à un degré peu commun la rectitude des idées, la sûreté du jugement, la pénétration du coup d'œil, la droiture des intentions qui caractérisent la véritable santé intellectuelle et morale. MENS SANA *in corpore sano!*

Nous ne parlerons pas des facultés exceptionnelles que

1. *Procès*, t. V, p. 107.
2. LA FONTAINE, *Adonis*, poème.

la Vierge de Domremy avait reçues de la nature, de cette intelligence pour ainsi dire devineresse, de cette puissance d'intuition, de cette mémoire prodigieuse qui jetait ses juges dans une sorte de stupeur, de cette prudence d'autant plus surprenante qu'elle s'alliait à la plus grande simplicité, de cette sensibilité délicate toujours prompte à s'émouvoir, encore plus à s'attendrir. Ce qui place Jeanne au-dessus de bien des femmes justement célèbres, c'est qu'avec ces facultés si riches, avec la candeur et le bon sens, elle eût en partage les dons supérieurs qui font les héros et les saints. Magnanimité, vaillance, loyauté, dévouement, oubli de soi, mépris du danger, élan vers tout ce qui est grand et beau, horreur de tout ce qui est petit et bas, le culte de l'honneur, cher aux chevaliers et aux preux, la religion du patriotisme, toutes les choses qui font les héros, nous les trouvons chez la jeune fille chargée de par Dieu de venir en aide à la France et à son Roi. Et en même temps apparaissent ces aspirations d'ordre supérieur, ces vertus qui ne sont pas, comme parfois l'héroïsme, l'affaire d'une heure et d'un jour; qui, solides, robustes, encore plus que brillantes, encadrent et soutiennent la vie; cette énergie de volonté qui établit l'âme dans une région sublime; cet amour incessant et progressif du bien, du sacrifice, qui atteint à ce degré de perfection dont le nom est *Sainteté*.

Nous avons dit : cette énergie de volonté qui établit l'âme dans une région sublime. La sainteté, l'héroïsme véritable ne sont possibles qu'à ce prix. A l'intelligence il appartient de voir le but : à la volonté seule revient la tâche de mettre en branle toutes les puissances qui devront concourir à l'atteindre, de les guider, de prévenir

et, au besoin, de réparer leurs défaillances. Quand le but est élevé, environné d'obstacles, — tel est celui que poursuivent les héros et les saints, — alors il faut à la volonté une puissance singulière d'énergie. Et voilà pourquoi, les volontés énergiques étant plus rares que les intelligences exceptionnelles, il y a peu de héros et de saints.

Sous ce rapport, Jeanne d'Arc était admirablement douée. Elle avait la vivacité de l'intelligence en partage, mais elle avait une puissance plus étonnante encore de volonté. Cette enfant si douce, si modeste, si réservée, mettait au service de ses résolutions une énergie indomptable. Baudricourt le vit bien à Vaucouleurs; le Dauphin et ses conseillers purent s'en convaincre à Chinon; les membres de la commission d'examen à Poitiers; les chefs de guerre et les capitaines à Orléans, Reims, Paris : ses juges auront lieu de s'en apercevoir à Rouen.

Nous avons cité ailleurs les termes dans lesquels Perceval de Boulainvilliers signalait au duc de Milan l'élégance qui distinguait Jeanne d'Arc. Ce seigneur ajoutait : « Il y a aussi chez elle quelque chose de viril dans le port[1]. » Nous pouvons sans exagération appliquer ce mot à l'âme de la Vierge Lorraine : en sa volonté il y avait aussi, il y avait surtout quelque chose de viril. Humainement parlant, cette puissance de volonté est peut-être la faculté la plus haute que nous remarquions chez la Pucelle. Si l'énergie morale dont elle fit preuve à Orléans

1. « Puella competentis est elegantiæ, virilem sibi vindicat gestum. » (*Procès*, t. V, p. 120.)

lui eût fait tant soit peu défaut, jamais les Anglais n'eussent levé le siège, et jamais ils n'eussent quitté le sol français. L'énergie de Jeanne demeura toujours à la hauteur des circonstances, sa foi patriotique à la hauteur de sa foi religieuse, et c'est pourquoi nous admirons en elle une héroïne et une sainte : MENS SANCTA *in corpore sancto!*

C'est le devoir de l'historien d'insister sur ces deux titres de la Vierge de Domremy.

Pourquoi hésiterait-il à les lui attribuer? N'a-t-elle pas été une grande chrétienne et une grande Française? Or, l'héroïsme n'est qu'un des noms de la grandeur française, et la sainteté un des noms de la grandeur morale et chrétienne. Se refuserait-on, par hasard, à convenir que l'âme de la Pucelle, si forte et si tendre, justement pour cette raison, était tout entière pétrie de patriotisme et de christianisme, et qu'il en a été de même de sa vie? Ce serait fermer volontairement les yeux à la lumière, méconnaître les faits, nier l'évidence.

Française et chrétienne, disions-nous dans notre *Introduction* [1], Jeanne d'Arc l'a été par le sang qui coulait dans ses veines, par l'air qu'elle respirait, par la foi de son âme, par les sentiments de son cœur, par les actes de sa vie. Française et chrétienne, *Fille au grand cœur* et *Fille de Dieu,* elle l'a été jusqu'à ce degré de sublimité qui fait les héros et les saints : d'une part servant son pays et son roi, avec la vaillance des chevaliers sans peur, avec la loyauté des preux sans reproche, atteignant ainsi à la taille des Du Guesclin et des Bayard; — d'autre part, servant son Dieu et son Christ avec l'ardent amour,

1. Voir tome I, *Introduction*, p. XXII.

la confiance sans bornes et l'humilité des saints, prenant de la sorte place dans la famille des Geneviève et des Clotilde, des Charlemagne et des saint Louis.

Les historiens qui, pour exalter la chrétienne, gardent le silence sur la Française, et ceux qui, tout en glorifiant la Française, dédaignent ou passent sous silence la chrétienne, ne donnent qu'une moitié du portrait de la Pucelle; une partie essentielle y manque, et la vraie physionomie par cela même est absente. Quant aux écrivains qui, esclaves d'un système préconçu, à la chrétienne qu'était Jeanne d'Arc, substituent une druidesse, une hallucinée, une rêveuse, une manière d'esprit fort égarée en ce quinzième siècle, ceux-là, qu'ils le veuillent ou non, abdiquent leur rôle d'historiens véridiques et impartiaux pour prendre celui de sectaires fanatiques ou de prédicants ridicules.

II.

CE QUE PENSAIENT DE JEANNE SES COMPATRIOTES ET SES COMPAGNONS D'ARMES.

Française, chrétienne dans la plus pure, dans la plus haute, dans la plus complète acception du mot, c'est-à-dire héroïne et sainte, telle se révèle donc à l'historien l'âme de Jeanne d'Arc. Avec toute l'ardeur, tout le désintéressement, tout le dévouement dont elle était capable, la Pucelle a aimé son pays et son Roi, son Église et son Dieu.

Du premier de ces nobles amours et de l'héroïsme qui en a été le truit, que pourrions-nous dire sans nous répéter, après les pages que le lecteur a eues sous les yeux?

Dans sa vie guerrière, Jeanne apparaît constamment sur la scène, donnant l'exemple à ses compagnons d'armes, toujours la première au péril, et toujours la première sur le chemin de l'honneur. Les étapes qu'elle a parcourues d'Orléans à Compiégne sont les étapes de son héroïsme : il ne lui en reste plus qu'une à franchir, celle qui aboutit au bûcher.

L'amour supérieur et divin, qui a pour couronnement la sainteté, ne se produit pas ainsi aux regards : il fuit le grand jour, il se dérobe au bruit, il s'enveloppe d'ombre, de solitude et de silence. A la vérité, la lumière finit par percer l'obscurité; le parfum de la fleur en révèle l'existence.

Ce parfum qui s'exhale de la vie morale de la Pucelle, nous l'avons déjà respiré. Ces rayons qui l'éclairent, nous les avons aperçus. Nous allons essayer de les recueillir et d'en former comme un faisceau, dans la présente étude. Par l'éclat qui en rejaillira, l'on pourra juger de l'âme même qui en était le foyer.

Nous ne reviendrons pas sur les témoignages des compatriotes de la Pucelle qui nous ont entretenu de son enfance et de son séjour à Domremy, Burey, Vaucouleurs; ils nous ont dit, — et c'est avec leurs paroles que nous avons écrit les premiers chapitres de cette Histoire, — ils nous ont dit que Jeanne était sincèrement et profondément pieuse, aimant Dieu et, après Dieu, son pays par-dessus tout, tendre et dévouée aux siens, ardente au travail, chaste, vertueuse, aimée de tous sans exception, d'une réputation sans ombre, d'une douceur exquise, d'une humeur égale, d'un caractère excellent, fidèle à ses amitiés, toute bonne et charitable,

compatissante aux étrangers, aux pauvres, aux malades, à tous ceux qui souffraient, telle enfin qu'il n'y en avait pas de meilleure dans la paroisse. Si ces témoins n'ont pas dit : *C'était une sainte,* ils ont affirmé la chose que ce mot exprime.

Dans la partie de la vie de Jeanne qui va de Vaucouleurs à la sortie de Compiègne, et pendant la captivité de Rouen, cette même chose éclate de façon encore plus admirable, et, de plus, le mot est prononcé.

« Jeanne est une sainte », s'écrient capitaines, seigneurs et hommes d'armes.

« On a brûlé une sainte », s'écrieront à Rouen les témoins de son supplice. Témoignage merveilleux assurément, mais témoignage fondé en vérité, car libre ou prisonnière, cette jeune fille, qui atteignait à peine ses dix-neuf ans, s'est montrée dans toute sa carrière avec une auréole de foi, de pureté, de vertu, de grandeur qui n'appartient qu'aux saints.

Durant le temps qui s'écoule entre son arrivée à Chinon et la sortie de Compiègne, la Pucelle s'est trouvée en contact avec des gens de toute condition : hommes d'église, conseillers, docteurs ès lois, seigneurs, capitaines, chevaliers et simples hommes d'armes. Ils l'ont accueillie avec défiance; ils l'ont examinée, étudiée, surveillée; ils ont rapproché ses paroles de ses actes; ils l'ont suivie dans sa vie, soit privée, soit publique; ils l'ont vue à l'œuvre sur les champs de bataille et dans les jours de repos; et le jugement porté à l'unanimité par les princes du sang et les maréchaux de France, par les chevaliers et les simples gens de guerre, par les hommes d'église et les bourgeois, par les docteurs ès lois et les

gens du peuple, c'est que Jeanne était non seulement un modèle de courage, de loyauté, de bonté, de chasteté, mais qu'elle était véritablement *une sainte*.

L'un des deux gentilshommes qui conduisirent Jeanne à Chinon, Bertrand de Poulengy, parlait d'elle en ces termes :

« Jamais je n'ai vu chez elle rien de mal. Elle fut toujours bonne *comme si elle eût été une sainte*[1]. »

Ce que déclarait cet homme de guerre, des gens d'église des plus graves le déclaraient pareillement. Pendant sa vie guerrière, la jeune Lorraine « se confessa plusieurs fois à gens de grande dévotion et austérité : ces gens disaient pleinement que *c'était une créature de Dieu*[2]. »

Maître Jean Barbin, avocat du roi au Parlement, avait ouï bien des fois les seigneurs et hommes d'armes formuler leur jugement sur la Pucelle. Il le résumait en ces paroles :

« Tout ce qu'a fait Jeanne est de Dieu. Si je parle d'elle ainsi, c'est qu'en toutes choses elle était d'une vertu remarquable. Jamais je n'entendis parler mal d'elle. »

Et il ajoutait :

« *Tous les hommes d'armes la considéraient comme une sainte*. Dans l'armée, elle se comportait si bien en ses dits et faits que personne ne pouvait la reprendre[3]. »

Que se proposait-elle, en effet, dans l'entreprise dont elle poursuivait l'exécution? Une seule chose, bien digne

1. « Semper fuit ita bona filia *sicut fuisset sancta.* » (*Procès*, t. II, p. 458.)

2. *Chronique de la Pucelle*, p. 295.

3. « Armati eam *reputabant quasi sanctam...* » (*Procès*, t. III, p. 84.)

de son amour pour la France : venir en aide au royaume, en chasser ses ennemis, les Anglais.

Qu'attendait-elle, qu'espérait-elle de l'accomplissement de ce dessein? — Ni gloire, ni honneurs, ni avantages humains; rien que le salut de son âme.

A Rouen, le tribunal adresse à Jeanne captive cette question :

— Qu'avez-vous demandé à vos *Voix?*

Jeanne fait la réponse que nous avons rappelée ailleurs :

— Trois choses : 1° le succès de mon entreprise; 2° que Dieu aide aux Français; 3° *le salut de mon âme*[1].

— Que vous ont promis vos Saintes?

— De me mener en paradis; ce que je leur avais demandé[2].

III.

APOSTOLAT DE JEANNE EN SES DIVERSES CAMPAGNES. — SON HORREUR DES JUREMENTS ET DES BLASPHÈMES. — SON SOUCI DE FAIRE DES HOMMES D'ARMES DE VRAIS CHRÉTIENS ET D'HONNÊTES GENS. — AFFABILITÉ, — BONTÉ, — SIMPLICITÉ, — MODESTIE DE LA PUCELLE.

Nous avons eu déjà occasion de parler des pratiques chrétiennes de la Vierge de Domremy, de sa piété saine autant que profonde, de sa fidélité à remplir les devoirs que la religion impose et les conseils qu'elle y joint; nous avons dit quel sentiment était chez Jeanne le foyer

1. *Procès*, t. I, p. 154.
2. *Ibid.*, p. 87.

et le principe de sa vie morale et religieuse, l'amour de Dieu, son créateur, de Jésus-Christ, son rédempteur. A cet amour d'essence surnaturelle et céleste se rattachait un autre amour, d'essence divine lui aussi, aux yeux de la jeune Vierge, l'amour du royaume et de son souverain; de la France, si malheureuse dans cette première partie du quinzième siècle; de son jeune Roi, dont le trône était si branlant et si menacé. Pour ne pas nous répéter, nous renvoyons le lecteur aux chapitres dans lesquels ces considérations ont été présentées [1].

Nous avons vu aussi la Pucelle, sous l'inspiration de la foi vive et de l'ardent patriotisme dont elle était animée, exercer, par l'exemple et la parole, une action morale et religieuse des plus efficaces sur les chefs de guerre et sur les hommes d'armes au milieu desquels elle se trouvait : à Chinon et à Poitiers, sur les seigneurs et chefs de guerre, et jusque sur le jeune Roi lui-même, d'après le greffier de La Rochelle; à Blois et Orléans, sur toutes les troupes auxquelles elle avait affaire [2].

Cet apostolat, elle continua de l'exercer en ses diverses campagnes. Faire régner dans l'armée des mœurs chrétiennes, en bannir les désordres et les vices qui trop souvent s'y établissent en maîtres, c'était, au jugement de Jeanne, l'un des moyens les plus efficaces pour attirer la bénédiction de Dieu sur les armes françaises et en arriver à déconfire les Anglais. Elle ne se gênait pas, au témoignage du président Simon Charles, « pour gourmander les hommes d'armes, lorsqu'elle leur voyait faire

1. Voir en particulier les trois premiers chapitres de cette *Histoire*, t. I, pp. 70-123, et les chapitres, V, VII, VIII et X.

2. Voir *ibid.*, pp. 320-321.

quelque chose qui n'était pas à faire[1]. » Nous avons dit ailleurs un mot de la guerre qu'elle avait déclarée aux jureurs et blasphémateurs. On en vint à ne plus oser jurer en sa présence. Elle ne ménageait même pas celui qu'elle appelait son beau duc. « Je jurais quelquefois, témoignait au procès de 1456 le duc d'Alençon ; la Pucelle me le reprochait vivement. Aussi, quand je la voyais, je me gardais de jurer[2]. »

Jeanne, qui détestait tous blasphèmes et jurons, principalement ceux qui profanaient le saint nom de Dieu, ne se prêtait pas davantage aux mauvais discours. « Elle ne souffrait pas qu'on proférât devant elle des paroles vilaines, et elle ne négligeait aucune occasion de montrer combien elles lui inspiraient d'horreur[3]. »

Une des plaies des armées ce sont les femmes « folles de leur corps. » Jeanne, si chaste, « ne pouvait les tolérer. Lorsqu'elle en rencontrait avec des hommes d'armes, elle les forçait à partir, à moins que leurs compagnons ne consentissent à les épouser[4]. »

1. *Procès*, t. III, p. 116.

2. *Ibid.*, p. 99.

3. *Ibid.*, p. 19. — Cette déposition du chevalier de Gaucourt suffirait à faire justice, s'il en était besoin, du mot malheureux qui dénonce en la Pucelle « une gauloise aussi gaillarde dans ses saillies qu'imprenable dans ses actes. » (Joseph Fabre, *Le procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc traduit...*, t. I, Préface, p. VI, 2 vol. in-18. Paris, 1888.) Le grave sénateur, qui a écrit ce mot, reproche aux récents historiens de n'avoir pas *soupçonné* la Jeanne d'Arc *gaillarde* et *gauloise* qu'il a, lui, découverte. A leur tour, ces historiens s'étonnent que M. J. Fabre n'ait pas fait connaître au public savant le texte de ces saillies que, jusqu'à lui, les érudits les mieux informés, J. Quicherat lui-même, ont ignorées.

4. *Procès*, t. III, p. 81.

C'est un écuyer de l'écurie du roi, Simon Beaucroix, que nous venons d'entendre. Louis de Coutes, page de la Pucelle, raconte qu'un jour, « près de Château-Thierry, Jeanne ayant aperçu la maîtresse d'un homme d'armes montée sur un cheval, elle se mit à la poursuivre l'épée à la main. Elle l'atteignit : néanmoins elle ne la frappa point; mais elle l'avertit avec douceur et charité de ne plus se trouver en semblable compagnie, sinon elle lui en donnerait du regret[1]. »

A Saint-Denis, il est vrai, la jeune Lorraine fut moins patiente. Elle frappa, et vivement sans doute, puisqu'elle brisa son épée[2].

Ce qu'elle s'efforçait encore d'inculquer aux gens de l'armée du Roi c'était l'horreur du vol et du pillage. « Jamais, dit Simon Beaucroix, elle n'aurait admis que les gens de sa compagnie se rendissent coupables du moindre vol. Si on lui présentait des vivres qu'elle sût acquis par pillerie, jamais elle n'en voulait manger. Un jour, un Écossais lui donna à entendre qu'elle venait de manger d'un veau dérobé ; elle en fut très fort irritée, et elle voulait frapper l'Écossais[3]. »

Frère Pasquerel, aumônier de Jeanne, ajoute :

« Quand on était en campagne, les vivres quelquefois manquaient; jamais la Pucelle n'eût consenti à manger des aliments acquis par le pillage[4]. »

Pour entretenir ses gens en bonnes dispositions et leur faire aimer cette vie d'hommes de bien, la jeune fille

1. *Ibid.*, p. 73.
2. *Ibid.*, p. 99. Déposition du duc d'Alençon.
3. *Procès*, t. III, p. 81.
4. *Ibid.*, p. 111.

faisait appel à leurs sentiments de foi. Elle qui, le jour de la prise des Tourelles, disait à ceux qui voulaient *charmer* sa blessure : « J'aimerais mieux mourir que de faire chose que je susse être un péché ou contraire à la volonté de Dieu[1] », s'attachait à fortifier chez les autres cette crainte du Seigneur sans laquelle il n'y a point de vraie moralité. Par ses soins, des prêtres, des religieux suivaient les troupes en campagne. « Le soir, à la tombée de la nuit, au rapport du comte de Dunois, Jeanne gagnait une église, et là elle faisait sonner les cloches une demi-heure environ. Pendant ce temps, elle rassemblait les Frères mendiants qui accompagnaient l'armée royale; puis elle se mettait en prières, et l'on chantait une antienne en l'honneur de la Bienheureuse Vierge mère de Dieu[2]. »

Lorsque rien ne s'y opposait, la pieuse guerrière faisait célébrer la messe, à laquelle venaient assister un certain nombre d'hommes et, plus d'une fois, les chefs eux-mêmes. Souvent elle y communiait, donnant un exemple que des princes du sang et des capitaines d'un courage au-dessus de tout soupçon se firent, en maintes circonstances, un honneur d'imiter[3].

1. *Procès*, t. III, p. 109.
2. *Ibid.*, p. 14.
3. Nous avons vu au chapitre précédent que Jeanne avait une compagnie spéciale d'hommes d'armes. D'après un poète inconnu cité par J. Quicherat, le nom de Jésus aurait été comme la devise des gens d'armes de cette compagnie de la Pucelle. Une question des juges de Rouen (*Procès*, t. I, p. 98), permet de penser que au nom de Jésus était joint celui de Marie. « Ils demandèrent à la captive si ses compagnons de guerre ne mettaient pas sur leurs panonceaux Jesus, Maria. — Je n'en sais rien, » répondit la Pucelle.

Un mot de Frère Pasquerel nous montre que Jeanne, sous le harnais de guerre, était toujours la jeune fille qui, à Domremy, aimait si tendrement les petits enfants et les pauvres.

« Se trouvait-elle, dit le bon aumônier, dans une localité où il y avait des religieux mendiants, elle me recommandait de l'informer des jours où les petits enfants des mendiants faisaient la sainte communion, afin de la recevoir avec eux ces jours-là : ce qu'elle fit bien des fois[1]. »

Frère Pasquerel remarque encore que Jeanne « avait grande pitié des pauvres soldats, même de ceux qui étaient du parti des Anglais. Les voyait-elle en danger de mort, ou même simplement blessés, elle les faisait se confesser[2]. » On n'a pas oublié les larmes qu'elle versa sur la mort de Glasdale qui, pourtant, l'avait gravement injuriée[3], ni cet Anglais blessé à Patay, qu'elle souleva dans ses bras et dont elle adoucit les derniers moments; ce qui arrachait à l'excellent religieux cette réflexion sur les juges de Rouen :

« Je suis bien étonné que de si grands clercs aient

Quoi qu'il en soit, le poète cité par J. Quicherat prête à l'héroïne ces paroles :

Armabor simul et socios armata præibo.
Quisque super scutum signum crucis, et super arma,
Nomen, Christe, tuum feret.

« Je prendrai les armes et, tout armée, je marcherai en tête de ceux de ma compagnie. Chacun d'eux portera sur son écu le signe de la croix, et sur ses armes ton nom, ô Christ. » (*Procès*, t. V, p. 38.)

1. *Procès*, t. III, p. 104.
2. *Ibid.*, p. 111.
3. *Ibid.*, p. 110.

livré Jeanne à la mort et osé un tel attentat. Comment ont-ils pu faire mourir cette pauvre fille, *si simple et si bonne chrétienne?* A mon avis, ils ont assumé la responsabilité d'une sentence injuste[1]. »

Si nous appuyons de préférence sur le zèle, ardent et mesuré tout ensemble, que la libératrice d'Orléans déployait au milieu des troupes qu'elle menait combattre les Anglais, cherchant à ranimer chez les défenseurs du pays la foi patriotique et la foi religieuse, ces deux plus puissants ressorts de l'âme des peuples, et à faire d'eux de bons chrétiens et d'honnêtes gens, c'est parce que la vie des camps est peu favorable à l'exercice d'un tel zèle, et que d'ailleurs toutes les autres vertus, la bonté sous toutes ses formes, la générosité, l'affabilité, la simplicité, la modestie, l'humilité, sans compter la réserve et la chasteté dont nous nous occuperons dans quelques instants, lui faisaient dignement cortège.

Avec une condescendance charmante, Jeanne se prêtait, dans les villes qu'elle traversait, aux désirs des mères qui la priaient d'être marraine de leurs nouveau-nés. Nous avons vu que, à Troyes, elle voulut bien tenir un enfant sur les fonts; à Saint-Denis, elle en tint deux : le cas se reproduisit apparemment dans plusieurs autres localités. « Et volontiers, disait-elle, mettait nom aux garçons Charles pour l'honneur de son Roy, et aux filles Jehanne; et d'autres fois, comme les mères voulaient[2]. »

1. *Procès*, t. III, pp. 111, 112.
2. *Procès*, t. I, p. 103.

La générosité de la Vierge Lorraine en fait d'aumônes étonnait les gentilshommes qui la menèrent à Chinon, et son hôtesse de Bourges, la veuve de l'intendant des finances René de Bouligny. Sa générosité d'âme aura de quoi nous étonner encore davantage lorsque, à Rouen, nous l'entendrons prendre, contre le prêcheur de Saint-Ouen, la défense du prince qui n'a reconnu ses services que par la plus noire ingratitude, et s'écrier : « Ne dites pas de mal de mon Roi ; c'est le plus noble chrétien qu'il y ait, et qui aime mieux la foy et l'église[1]. »

Les femmes du peuple qui présentaient à la Pucelle leurs médailles et autres objets de piété, afin qu'elle les touchât, n'étaient pas les seules à se louer de sa bonté et de son affabilité ; les pauvres gens ne l'abordaient jamais sans ouïr des paroles qui les réconfortaient et les consolaient. Aussi, « venaient-ils à elle volontiers, parce qu'elle ne leur faisait pas de déplaisir, mais les supportait à son pouvoir[2]. » Oui. vraiment, comme le proclamaient ses amies d'enfance, Jeanne d'Arc était « toute bonne. »

Et cette bonté s'alliait chez elle à une adorable simplicité, à une modestie, à une humilité qui faisait qu'elle semblait s'ignorer elle-même.

Interrogeons sur ce point les Orléanaises qui ont vu la Pucelle de près et dans l'intimité : ce ne sont pas les femmes qui, chez une personne de leur sexe, prendront l'orgueil pour de l'humilité, et pour modestie et simplicité la vanité et la prétention.

1. *Procès*, t. II, p. 17. Déposition de Jean Massieu, prêtre de Rouen.
2. *Ibid.*, t. I, p. 102.

La réponse sera que « Jeanne était de vie sainte, humble et simple[1]. »

Nous avons rapporté, dans un chapitre du volume précédent[2], plusieurs témoignages, entre autres ceux de maître Aignan Viole, avocat au Parlement de Paris, et du duc d'Alençon, nous montrant, hors du fait de guerre, Jeanne « toute jeune fille, et si simple que c'était merveille[3]. »

Maintes fois, il arriva aux admirateurs de la libératrice d'Orléans d'exprimer leur enthousiasme en sa présence. Dans son humilité, la jeune guerrière répondait qu'elle remplissait une mission; « il n'y avait dans son fait qu'un pur ministère[4]. »

Et si on répliquait qu'on n'avait jamais rien vu de pareil à ce fait, et qu'en aucun livre on ne lisait de telles choses, elle faisait la charmante repartie :

— Mon Seigneur a un livre dans lequel jamais nul clerc n'a lu, tant soit-il parfait en cléricature[5].

A Rouen, on lui demande pourquoi elle plutôt qu'un autre porta secours aux gens d'Orléans. Elle répond « qu'il plut à Dieu de ce faire par une simple pucelle pour repousser les ennemis du Roi[6]. »

1. *Procès*, t. III, p. 33.
2. Voir le t. I de cette Histoire, pp. 332-335.
3. *Procès*, t. III, pp. 100, 126.
4. *Ibid.*, p. 110.
5. *Ibid.*, pp. 110-111.
6. *Ibid.*, t. I, p. 145.

IV.

DES REPROCHES DE VANITÉ ET DE MONDANITÉ ADRESSÉS A LA PUCELLE. — A-T-ELLE AIMÉ A PARAITRE? — A-T-ELLE EU LA PASSION DES PRÉSENTS, — DE LA PARURE, — ET UN LUXE DE SECRÉTAIRES? — IMPERFECTIONS QU'ON PEUT SIGNALER.

Ce que nous venons de dire de la simplicité et de la modestie de la Pucelle ne rencontre chez quelques esprits que scepticisme et incrédulité. Au temps de sa captivité et de son supplice, le chancelier de France lui faisait un crime de « porter de riches habits », elle qui n'était qu'une villageoise. Un des récents historiens de Charles VII a pris cette accusation à son compte et l'a élargie.

« Il y a, dit-il, chez la Pucelle un côté mondain » qu'on n'a pas assez remarqué : « l'amour des présents, du luxe, de la parure. Les textes permettent de suivre la série de plus en plus élégante des costumes qu'elle revêtit successivement. » Jeanne se serait même permis un luxe réservé d'habitude aux souverains, aux grands seigneurs et aux hommes d'État, le luxe des secrétaires. « Elle entretenait autour d'elle des clercs occupés à une correspondance étendue[1]. »

Cette accusation de recherche, de mondanité, d'amour du luxe, et par suite de vanité, de désir de paraître, est-elle fondée?

1. Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. I, pp. 131, 136, 137.

Le désir de paraître, la vanité, où donc, chez Jeanne, en a-t-on vu la trace? S'afficher, se donner en spectacle, elle l'a toujours évité. On remarque plutôt dans sa conduite une réserve, une timidité un peu farouche. « Hors le fait de la guerre, d'après les témoins Orléanais, elle aimait mieux être seule et en lieu solitaire, que d'être mêlée aux hommes[1]. »

Après des exploits tels que la levée du siège d'Orléans et la victoire de Patay, qui eût songé à reprocher au vainqueur d'en être fier et lui eût fait un crime de s'en glorifier? Ces sentiments légitimes, Jeanne ne les éprouve, ou, du moins, ne les manifeste pas. Vingt honorables bourgeois de la ville qui lui dut de n'être pas anglaise l'attestent en ces termes :

« Nous n'avons jamais rien observé nous permettant de conjecturer que la Pucelle se fît gloire d'aucune de ses louables actions. Loin de là, elle rapportait tout à Dieu. Autant qu'il lui était possible, elle résistait au peuple qui voulait l'honorer et la glorifier[2]. »

Après des services tels que la soumission de Troyes et le sacre de Reims, qui donc eût trouvé mauvais que la jeune Vierge exprimât à son Roi maints désirs se rapportant à sa famille ou à elle-même, et que Charles VII reconnût ce que Jeanne avait fait pour lui, en accomplissant ces désirs et en la comblant elle-même d'honneurs et de largesses?

Or, pour elle-même et pour sa famille, Jeanne ne demande rien. La seule faveur qu'elle sollicite, c'est

1. *Procès*, t. III, p. 31.

2. *Ibid.* — « In hoc conveniunt omnes quod... Johanna adscribebat omnia Deo... »

l'exemption d'impôts pour son village et sa paroisse de Greux-Domremy. Du blason qui lui est octroyé, des lettres d'anoblissement concédées à sa famille, Charles a l'initiative et le mérite. Même après que ces témoignages de gratitude sont devenus des faits accomplis, la Pucelle s'en désintéresse entièrement.

Passons au reproche de mondanité. Jeanne a-t-elle eu vraiment la passion des présents et de la parure; s'est-elle permis un luxe de secrétaires?

On lui a fait des présents, c'est vrai; mais ces présents, les a-t-elle provoqués ou recherchés? En aucune manière : ceux qui les lui offrent le font avec pleine spontanéité. Ce sont des villes qui veulent lui exprimer leur reconnaissance, de grands seigneurs qui lui témoignent leur admiration. Aucun document n'établit que la jeune guerrière ait sollicité ces libéralités. Si elles ne la trouvent pas indifférente, elles ne lui inspirent ni orgueil, ni fausse modestie. Les conseillers du duc d'Orléans lui remettent une belle robe et une huque[1] aux couleurs du prince; le duc de Bretagne lui envoie, après la bataille de Patay, une dague richement montée et des chevaux de prix[2]; la ville de Clermont lui offre une épée, deux dagues, une hache d'armes[3]. Jeanne ne fait point étalage de ces présents, elle n'en tire point vanité : elle les reçoit simplement et, une fois reçus, elle ne s'en préoccupe pas plus qu'elle ne se préoccupe des armoiries que le Roi lui a données, et des lettres de noblesse par lesquelles il a voulu reconnaître ses services. Or, nous avons vu qu'elle

1. *Procès*, t. V, pp. 112-114.
2. *Ibid.*, t. V. p. 264.
3. Id., *ibid.*, p. 146.

n'a jamais usé pour son propre compte de ces lettres et de ces armoiries, lesquelles n'ont servi qu'à sa famille.

Et l'amour du luxe et de la parure chez Jeanne, où en trouve-t-on la preuve? Serait-ce dans le costume dont elle était revêtue, au témoignage du greffier de La Rochelle, lorsqu'elle parut à Chinon devant le Roi? Costume recherché en vérité, car il se composait d'un chaperon de laine et d'un pourpoint noir. On allèguera l'armure dont Charles VII lui fit don, le chapeau de feutre ou de velours bleu, brodé d'or, qui a été conservé longtemps à Orléans, les riches habits qu'elle portait lorsqu'elle fut prise par les Bourguignons à Compiègne. Mais alors pourquoi ne lui reprocherait-on pas la maison militaire que le Roi lui donna, les chevaux qu'il lui fit acheter, les sommes d'argent que ses trésoriers lui comptèrent à diverses reprises pour soutenir cet état de maison? Qui donc en avait pris l'initiative, la Pucelle ou le monarque? Si c'est le monarque, quel sujet aurait-on d'en faire un grief à la Pucelle?

Et lors même que Jeanne eût pris plaisir à ces honneurs et « à l'état, » qui en était la conséquence obligée, qu'est-ce que cela prouverait sinon un certain goût, un certain amour inné de l'élégance? Tant que ce goût est contenu en de raisonnables limites, chez une femme, chez une jeune fille, il ne mérite que louange et qu'approbation. A moins qu'on ne songe à faire un crime à Jeanne d'avoir été femme!

En fait de clercs occupés à la correspondance de la Pucelle, les documents n'en désignent que deux : Frère Pasquerel et un certain Mathelin Raoul, qui devait suivre la jeune Lorraine, puisque Charles VII lui fit délivrer

la somme nécessaire pour se procurer un harnais de guerre et s'armer. Ce Mathelin Raoul est désigné sous le titre de « clerc de la Pucelle », dans l'Extrait des comptes d'Hémon Raguier, trésorier des guerres, où il est fait mention de lui[1]. Peut-être faut-il y joindre, à titre de clerc extraordinaire, le parent que la Pucelle fit venir du couvent de Cheminon, et qui lui servait de second chapelain. S'il faut juger de la correspondance de Jeanne par le nombre de lettres dont on a retrouvé la trace, cette correspondance n'a pas été très étendue. Les lettres écrites par elle depuis Poitiers ne dépassent guère la vingtaine. Il nous semble que les trois clercs susnommés ont pu y suffire, et que la Pucelle n'a pas eu besoin d'un plus grand nombre de secrétaires.

Nos censeurs insisteront-ils et se feront-ils forts de relever chez la libératrice d'Orléans mainte imperfection et maint défaut? Qu'ils ne prennent pas cette peine; nous ne les suivrons pas sur ce terrain. S'ils y tiennent, nous leur accorderons que Jeanne a pu avoir des défauts et qu'elle n'a pas été parfaite de tout point. Ici-bas, les âmes les plus pures ont leurs ombres, les plus énergiques leurs faiblesses. Des critiques pointilleux trouveront à redire au ton que Jeanne prend avec le Bâtard d'Orléans et le duc d'Alençon; ils relèveront chez elle certains mouvements de vivacité, des réflexions d'une bonne humeur qui les déconcerte[2]. Nous répondrons qne si, en ces su-

1. *Procès*, t. V, p. 265.

2. On pourrait citer ce trait qui se rapporte au Procès de Rouen. Un des greffiers contestait à Jeanne qu'elle eût répondu, huit jours auparavant, à une question qu'on lui posait. Jeanne soutenait le contraire. On recourut au procès-verbal de la séance visée : et il se trouva que Jeanne avait raison. De quoi s'égayant, la prisonnière dit

jets, le blâme est prompt et aisé, la justification, si on l'essayait, serait encore plus facile. Qu'il nous suffise de rappeler cette vérité de sens commun, que la perfection absolue n'est pas de ce monde. De tout temps, on a été persuadé que, pour la rencontrer, il faut monter jusqu'à la région que Dieu habite. Mettons que la Vierge Lorraine a connu quelques-unes des imperfections de l'humanité. Quoi qu'on fasse, les ombres qu'on pourra signaler en sa vie ne seront jamais que légères : elles disparaîtront devant l'éclat qui en rejaillit; et il restera, dans cette vie de Jeanne la Pucelle, assez de hauts faits et de vertus pour justifier ses titres d'héroïne et de sainte, assez de dévouement et de magnanimité pour expliquer l'admiration que son pays lui a vouée.

V.

DES MŒURS DE LA PUCELLE. — VIRGINITÉ. — CHASTETÉ. SOBRIÉTÉ. — PIÉTÉ. — « BELLE HONNÊTETÉ. »

Il est un point plus délicat peut-être que ceux dont nous venons de nous occuper, et sur lequel il importe de ne laisser planer aucune ombre, aucune équivoque : nous voulons parler des mœurs de Jeanne d'Arc. Ses mœurs, desquelles les habitants de Domremy avaient rendu le meilleur des témoignages, se sont-elles conservées pures dans l'atmosphère licencieuse des camps et dans la fré-

à Bois-Guillaume (c'était le nom du greffier) : « Une autre fois, si vous êtes en faute, je vous tirerai l'oreille. » (*Procès*, t. III, p. 201. Déposition de Pierre Daron, ancien procureur de Rouen.) Les rigoristes crieront ici à l'inconvenance. Les critiques moins farouches ne verront en ce mot qu'une preuve du caractère enjoué et de la bonne humeur de la Pucelle.

quentation des capitaines, des courtisans et des hommes d'armes? Question grave que les compagnons d'armes de la Pucelle peuvent seuls nous aider à résoudre.

A Chinon et Poitiers, il fut reconnu, — nous l'avons dit en son lieu, — à la suite d'épreuves conduites par des dames d'expérience et de vertu, que Jeanne était vierge et qu'elle méritait le nom de Pucelle qu'elle avait dit être le sien.

Ce nom, le justifiait-elle encore lorsqu'elle fut tombée entre les mains de ses ennemis? Les juges du tribunal de Rouen et les Anglais vont nous l'apprendre. L'une des premières mesures ordonnées par l'évêque de Beauvais et le duc de Bethford fut de soumettre la captive à une visite qui permît de se rendre compte de son intégrité. A leur confusion, ils apprirent que l'intégrité et la pureté de Jeanne étaient inviolées : *Virgo et integra reperta est*[1].

Donc, la jeune fille avait traversé ces quinze mois, depuis son arrivée à Chinon jusqu'à sa prise devant Compiègne, en donnant à ses compagnons d'armes l'exemple de la chasteté qu'elle n'avait cessé de leur recommander. Les dépositions des témoins appelés au *Procès de réhabilitation* sont formelles.

A la suite de cette constatation de la pureté et de la chasteté de la Vierge Lorraine, quelques-uns de ses juges

1. *Procès*, t. III, pp. 46, 48, 155. — Déposition de Jean Massieu et des docteurs De La Chambre et Tiphaine. Thomas de Courcelles, qui dans sa déposition au Procès de la réhabilitation, *ne se souvient de rien*, *ne sait rien*, dit pourtant de la virginité de Jeanne :

« Ce que je crois, d'après le dire du seigneur évêque de Beauvais et d'après ce que j'ai ouï moi-même, c'est que Jeanne a été trouvée vierge. Si elle n'eût pas été trouvée telle, m'est avis que le procès n'eût point passé la chose sous silence. » (*Procès*, t. III, p. 59.)

estimèrent en conscience devoir se récuser par la raison que, si l'accusée « était reconnue vierge et pure après être demeurée si longtemps au milieu des hommes d'armes, c'était la preuve qu'elle avait pratiqué toutes les autres vertus[1]. »

Mais ne nous contentons pas de cet aveu. Interrogeons les beaux seigneurs et capitaines qui ont vécu avec la Pucelle dans les camps. Écoutons le langage que tiendront sur ses mœurs, sa conduite, les personnages qui l'ont connue à Chinon, Poitiers, Orléans, Bourges, Sully, dans toutes les villes où elle a résidé quelque temps, car partout elle a été jalousement observée, et souvent épiée, surveillée par des gens placés près d'elle tout exprès. A-t-on produit un seul fait capable de ternir, d'obscurcir, même légèrement, sa réputation?

Voici le témoignage que rendra d'elle le brave Dunois :

« De la vie de Jeanne, de ses mœurs, de son attitude au milieu des hommes d'armes, je n'ai que du bien à dire. Le seigneur d'Aulon, sénéchal de Beaucaire, qui, vu sa grande sagesse et honnêteté, avait été mis par le Roi à côté de Jeanne pour veiller sur elle, m'a dit plusieurs fois qu'il ne croyait pas qu'aucune femme pût être plus chaste que Jeanne ne l'était[2]. »

Le seigneur Raoul de Gaucourt, le duc d'Alençon et plusieurs autres parlent dans le même sens que le Bâtard d'Orléans.

1. Requête du promoteur Chapitault. — *Procès*, t. II, p. 201. — Voir sur ce sujet les Mémoires de Chapitault et de Guillaume Prévosteau présentés aux juges de la réhabilitation. — *Procès*, t. II, pp. 168, 198, 212 et suiv.

2. *Procès*, t. III, p. 15.

Interrogé à son tour, le chevalier d'Aulon dira :

« Par l'espace d'un an entier, je demeurai en la compagnie de la Pucelle. Pendant ce temps, je n'ai vu et connu en elle chose qui ne doive être en une bonne chrétienne, et je l'ai toujours connue de très bonne vie et honnête conversation en tous et chacun de ses faits... Elle aimait tout ce qu'un bon chrétien doit aimer, et par spécial, elle aimait fort un bon prud'homme qu'elle savait être de vie chaste[1]. »

C'est ce bon chevalier qui assure que Jeanne était affranchie de l'infirmité de son sexe. Au demeurant, les faits de la Pucelle « lui semblaient plus divins et miraculeux qu'autrement, et il était impossible à une aussi jeune fille faire telles œuvres, sans le vouloir et la conduite de Notre-Seigneur[2]. »

Aucun des nombreux témoins entendus dans les diverses enquêtes qui ont précédé la sentence de réhabilitation n'a avancé ou même insinué un seul fait, un seul propos de nature à infirmer ces déclarations.

« Quant aux mœurs de la Pucelle, disaient les bourgeois d'Orléans, jamais nous n'y avons rien vu de répréhensible. Tout y était simplicité, chasteté, dévotion à Dieu et à l'Église[3]. »

De leur côté, les Orléanaises nous apprendront que Jeanne « était chaste, pudique, détestant les vices et les vicieux[4]. »

La fille du trésorier Jacques Boucher, Charlotte,

1. *Procès*, pp. 218-219.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, t. III, p. 31.
4. *Ibid.*, p. 33.

femme Havet, ne parlera pas autrement. « Jamais je n'ai remarqué en la Pucelle rien de mal ni dans ses paroles ni dans ses actes. Tout y était simplicité, humilité, chasteté [1]. » Disons de plus, avec le chroniqueur Jean Chartier, « et belle honnêteté [2]. »

Qu'on ajoute à ces témoignages sur la pureté des mœurs de Jeanne d'Arc ce que nous avons eu l'occasion de remarquer au sujet de la chaste influence que la Vierge Lorraine exerçait autour d'elle, et l'on se rendra compte du sentiment qui portait Dunois à s'écrier, après avoir attesté le fait : « A mon avis, il y avait là quelque chose de divin [3]. »

Nous laisserons volontiers le lecteur chercher, s'il le juge bon, l'explication de la chasteté de Jeanne dans une protection spéciale de Dieu sur sa fidèle servante. L'historien doit constater, en outre, que la jeune fille ne négligeait aucune des précautions propres à sauvegarder la pureté virginale que, dès l'âge de treize ans, elle avait vouée au Seigneur. D'habitude, elle fuyait la société des hommes et se plaisait dans la solitude [4], priant beaucoup et parlant peu. Nous l'avons déjà dit, elle ne supportait en sa présence aucun propos inconvenant, aucune conversation libre [5]. Quant aux familiarités, elle les réprimait rudement. Le chevalier Aimond de Macy, qui la voyait quelquefois durant sa captivité à Beaurevoir, oublia une fois le respect qu'il lui

1. *Procès*, t. III, p. 34.
2. *Ibid.*, t. IV, p. 70.
3. *Ibid.*, t. III, p. 15.
4. *Ibid.*, t. III, p. 31. Déposition de Pierre Vaillant.
5. *Ibid.*, p. 19. Déposition de Raoul de Gaucourt.

devait. Jeanne le rappela à l'observation des convenances. Le coupable proclamait plus tard, le sachant par une expérience personnelle, qu'elle était vraiment « chaste dans ses propos et dans ses actes[1]. »

Pour prendre son sommeil, la Pucelle avait toujours des femmes couchant dans la même chambre, et, de préférence, de jeunes filles comme elle[2]. Si elle n'en pouvait avoir, en campagne, par exemple, elle couchait tout habillée « avec une couverture sur soi, ses chausses attachées à son justaucorps[3]. »

Enfin, c'est pour protéger au milieu des camps sa virginité et sa chasteté, que Jeanne prit et garda l'habit d'homme. Avec l'habit de femme, il lui eût été aussi difficile d'échapper aux dangers de toute sorte qu'elle eût courus, que de combattre à Orléans, Jargeau, Patay, et de remplir sa mission guerrière. Ce même habit lui servira plus tard pour se défendre contre la brutalité des seigneurs anglais et les violences de ses geôliers.

De même qu'ils ont mis au-dessus de tout soupçon la chasteté de la Pucelle, ses compagnons d'armes ont signalé son extrême sobriété.

« Jeanne était sobre dans le boire et le manger; personne n'était plus sobre qu'elle[4] », disaient de Gaucourt

1. *Procès*, t. III, p. 121. Un tailleur de Rouen, nommé Jeannotin, eut aussi l'occasion de s'en apercevoir. Par ordre de la duchesse de Bethford, il avait fait pour la Pucelle une tunique de femme. En la lui essayant, il ne fut pas assez réservé. « Jeanne, indignée, lui donna un soufflet » (*Procès*, t. III, p. 89. Déposition de Jean Marcel, bourgeois de Paris, à qui Jeannotin lui-même l'avait raconté.)

2. *Ibid.*, p. 81. Déposition de Simon Beaucroix.

3. *Procès*, t. II, p. 438.

4. *Ibid.*, t. III, pp. 15, 18.

et Dunois. » Bien des fois, au rapport de son page, elle ne mangeait en toute une journée qu'un morceau de pain. J'étais étonné, dit-il, qu'elle mangeât si peu. Lorsqu'elle était chez elle, elle mangeait seulement deux fois par jour[1]. »

A cette réserve, à cette prudence, à cette sobriété, la Vierge de Domremy joignait, nous l'avons déjà vu, les pratiques recommandées par les saints : le fréquent usage de la confession, de la communion et l'habitude de la prière. La piété chez elle était tout ensemble tendre et austère : tendre, affectueuse, car on la voyait, dans ses confessions et ses communions, répandre des larmes en abondance; austère néanmoins, car Jeanne, comme les vrais chrétiens de tous les siècles, savait le prix de la mortification. Depuis sa douzième année, même avant de vouer à Dieu sa virginité, elle jeûnait tous les vendredis, en souvenir des souffrances et de la mort de Notre-Seigneur[2]. Comment, en se conformant si fidèlement aux leçons et aux exemples des saints, Jeanne d'Arc ne serait-elle pas devenue elle-même une sainte?

Aussi l'appelaient-ils « parmi France les simples gens l'*Angélique*, et d'elle faisaient chansons moult merveilleuses[3]. »

1. *Procès*, t. III, p. 69.
2. *Ibid.*, p. 108.
3. Manuscrit de La Haye, cité par M. K. de Lettenhove dans son édition des *Œuvres de Chastellain*, t. II, p. 40. Le texte complet de la citation est celui-ci : « L'appelaient par my France les folles et simples gens l'*Angélique*, et d'elle faisaient chansons, fables et bourdes merveilleuses et plaines d'erreur, — cuidans estre chose angélique celle qui avoit le diable au ventre. »

Comme ce texte est pris d'un *Livre des trahisons de France en-*

Le chroniqueur Bourguignon qui parle de la sorte disait plus vrai qu'il ne pensait. De son vivant, la libératrice d'Orléans put constater plus d'une fois la réputation de sainteté que ses vertus lui avaient attirée; de son vivant, cette renommée franchit les limites du royaume.

VI.

OPINION DU PEUPLE DE FRANCE SUR LA SAINTETÉ DE JEANNE D'ARC. — VÉNÉRATION DONT ELLE A ÉTÉ L'OBJET DE SON VIVANT. — MÉDAILLES, PRIÈRES EN SON HONNEUR. — OPINION DES CONTEMPORAINS ÉTRANGERS.

L'opinion des contemporains sur les personnages historiques n'est pas toujours celle de la postérité; mais il est rare qu'elle ne s'en rapproche pas : dans tous les cas, elle prépare l'opinion définitive. Pour les vrais Français, après Orléans, Patay, Reims, la Pucelle était tout ensemble l'envoyée de Dieu et une sainte, parce que l'envoyée de Dieu ne pouvait pas ne pas être l'une et l'autre[1].

vers Bourgogne, écrit par un Bourguignon enragé, il fallait que la popularité de la Pucelle fût manifeste et au-dessus de toute contestation. Le chroniqueur bourguignon était persuadé que la Pucelle ne méritait pas ce nom d'*angélique*, ni les *chansons* qu'on faisait sur elle; mais, en définitive, on lui donnait ce nom et on faisait sur elle ces *chansons merveilleuses*.

(*Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination bourguignonne*, textes français, par M. Kervyn de Lettenhove, 1873. — *Revue historique*, mai-août 1882, p. 63.)

1. Nous ne traitons pas ici de la *mission divine* de la Pucelle; pour l'aborder, il faut avoir sous les yeux son histoire tout entière. Nous constatons seulement, nous l'avons déjà dit, l'état de l'opinion des contemporains sur ce point.

Sur le renom de sainteté de Jeanne d'Arc, on pourra consulter les publications suivantes :

M. l'abbé V. Mourot, du diocèse de Saint-Dié, *Renommée univer-*

Cette renommée se maintint; l'échec même de Paris n'avait pu faire oublier les choses étonnantes que Jeanne avait accomplies. Et lorsque à ces exploits se joignait l'acclamation de toute une armée, de toute une cour, attestant que si la Pucelle était une héroïne à laquelle l'antiquité même n'avait personne à opposer, — c'est le langage exprès d'Alain Chartier et de Christine de Pisan, langage que nous rappelons sans rechercher s'il était justifié, — elle était de plus une chrétienne de la race des saintes Catherine et Marguerite; comment le peuple qui est *simpliste*, le peuple si prompt à s'enthousiasmer pour la vérité, la justice, la grandeur morale, ne se serait-il pas mis à révérer, bénir, aimer, exalter de toute son âme celle qui montrait si bien à tous, grands et petits, par la parole et par l'exemple, le chemin de la vraie noblesse, de l'honneur véritable, de la vraie sainteté?

De là, cette sorte de culte dont Jeanne fut l'objet de son vivant.

Les « faux Français » reprocheront aux sujets de Charles VII de « mettre leur confiance en elle comme en leur divinité[1]. »

Les étrangers, comme le Hollandais Heviter, se conten-

selle de la sainteté de Jeanne d'Arc. Brochure in-8° de 32 pages; Paris, 1893.

Pierre LANÉRY D'ARC, *Le culte de Jeanne d'Arc au quinzième siècle.* In-8°, Orléans, 1887.

LECOY DE LA MARCHE, *Le culte de Jeanne d'Arc jusqu'à nos jours et sa canonisation projetée.* Brochure in-8° de 47 pages, Orléans, 1889.

1. « Puella... in qua tanquam in Deum suum confidebant. » *Registres du Chapitre de Notre-Dame,* loc. supra cit.

teront de noter cette apothéose que faisaient de Jeanne « les seigneurs et le peuple principalement[1]. »

En signe de vénération, chevaliers et capitaines voulaient des panonceaux semblables à celui de la Pucelle. Dans les villes où elle passait, on s'empressait autour d'elle; on cherchait à toucher ses armes, son cheval, ses vêtements; on baisait ses mains et ses pieds. On frappait des médailles à son effigie, on les portait sur soi en signe de dévotion[2]. On reproduisait ses traits et on les offrait à la curiosité populaire.

Les juges de Rouen tenaient à accréditer l'opinion que Jeanne elle-même recourait à ces moyens pour acquérir une popularité de mauvais aloi : ils lui demandaient si elle n'avait pas vu ou fait exécuter des images à sa ressemblance. La captive répondit :

— J'ai bien vu, à Arras, entre les mains d'un Écossais, une image peinte qui me ressemblait; j'y étais représentée tout armée, un genou à terre et remettant une lettre au Roi. Jamais, pour ce qui me regarde, je n'ai fait exécuter d'images de ce genre[3].

Un des témoignages les plus précieux à ce sujet est celui que fournit le haineux promoteur du Procès. Il faut entendre d'Estivet proclamer comme l'abomination des abominations ce fait public, avéré, indubitable,

1. « A proceribus ac imprimis a populo instar divæ habebatur. » Pontus Heuterus, *Procès*, t. IV, p. 418.

2. On voit encore une de ces médailles, datant de 1430, ayant sur une de ses faces les armes de Jeanne d'Arc, au musée de Cluny, à Paris. Elle a été trouvée dans la Seine. La *Revue numismatique* (t. I, p. 413) en mentionne une autre du même temps et trouvée de la même manière.

3. *Procès*, t. I, p. 100.

que beaucoup de fidèles « ordonnaient, par vénération pour Jeanne, messes et collectes dans les églises, lui érigeaient des images et des statues, et prêchaient publiquement qu'elle était envoyée de Dieu, et plutôt ange que femme[1] ! »

Voilà l'idée que, de l'aveu de ses ennemis mortels, les populations concevaient de la Vierge de Domremy : « Envoyée de Dieu, ange plutôt que femme ! » Elles avaient pour cela de bonnes raisons. Des gens en situation d'être bien informés n'affirmaient-ils pas que la Pucelle était affranchie des infirmités de son sexe[2], qu'elle endurait les fatigues de la guerre, la faim, la soif, la privation du sommeil, plus aisément que les hommes d'armes les plus robustes, demeurant à cheval comme n'ayant jamais à compter avec les exigences de la nature, toute bonne et compatissante d'ailleurs, ne négligeant rien pour prévenir l'effusion du sang, disant partout « à ceux des places : Rendez-vous au Roy du ciel et au gentil roy Charles[3] ? »

Et ce qu'alléguait en ce passage de son réquisitoire d'Estivet, qui ment toujours, avait cette fois-ci un fondement de vérité.

Oui, on exaltait Jeanne dans les prédications; on déclarait divins ses faits et gestes.

En 1429, frère Hélie Bodant, dominicain, se trouvant à Périgueux, y prêchait à tout le peuple « les grands miracles accomplis en France par l'intercession d'une

1. *Procès*, t. I, pp. 290-291.
2. *Ibid.*, t. III, p. 219.
3. Perceval de Cagny, *Procès*, t. IV, pp. 18-19; — Jean Chartier, *ibid.*, p. 70.

Pucelle qui était venue trouver le Roi, notre sire, de par Dieu[1]. »

Oui, on priait à la messe pour Jeanne en divers diocèses de France. Récemment, à Grenoble, on a trouvé dans un nécrologe une collecte, une secrète, une postcommunion dans lesquelles on demandait à Dieu, par l'intercession de la bienheureuse Vierge Marie et des saints, de briser les fers de la Vierge suscitée pour le salut de la France[2].

Cette haute idée de la Pucelle, cette opinion sur la vénération dont elle était l'objet ne restèrent pas enfermées dans les limites du royaume; elles gagnèrent de son vivant la Flandre, l'Allemagne, l'Italie et autres contrées[3]. A Abbeville, en Picardie, sur les terres du duc de Bourgogne, peu de temps après l'assaut de Paris, deux habitants tiennent des propos injurieux contre la Pucelle, disant « que chose que dist ou fist icelle femme n'estoit qu'abusion, et qu'à icelle l'on ne devoit adjouster foy; et oultre que il y en avoit en ladicte ville qui

1. *Bulletin de la Société historique du Périgord*, janvier-février 1887, pp. 50-54.

2. Voir aux *Pièces justificatives*.

3. Voir, dans Hordal du Lys, *Johannæ d'Arc historia*, p. 21 et seq; dans Edmond Richer, *Histoire de la Pucelle*, liv. IV; — dans Lenglet-Dufresnoy, *Histoire de Jeanne d'Arc*, troisième partie, les nombreux témoignages tirés des écrivains étrangers. Ce dernier fait cette remarque fort juste :

« Dès que je vois l'Italien, l'Espagnol, l'Allemand, le Hollandais, le Flamand et même l'Anglais, s'accorder à dire du bien d'un Français (*a fortiori* d'une Française), dès lors, je conclus que ce bien est dans le vrai, surtout dès qu'il n'y a point d'intérêt particulier qui les engage à déguiser la vérité. » (*Histoire* citée, 3e partie, p. 135. In-12, Amsterdam, 1759.)

étoient fols, ayant créance en icelle. » Pour ces propos, le maire et échevins d'Abbeville mirent et tinrent ces deux individus « en étroites et dures prisons », lesquels ne recouvrèrent leur liberté que grâce aux lettres de rémission délivrées par le roi d'Angleterre en 1432.

Sans doute, le maire et les échevins d'Abbeville purent voir en ce langage des deux Abbevillois un outrage à leurs personnes; mais s'ils eussent été de cœur vraiment Bourguignons, vraiment Anglais, ils eussent trouvé dans le sujet des propos tenus une circonstance suffisamment atténuante[1].

Un chroniqueur Bourguignon peu suspect, Georges Chastellain, après avoir constaté que les Français faisaient de Jeanne « leur idole », ajoutait : « Tant avait fait jà (*déjà*) de besongnes, que ses ennemis la redoutaient, et l'adoraient ceux de son party, principalement pour le siège d'Orléans, là où elle ouvra (*opéra*) des merveilles ; pareillement pour le voyage de Rains, là où elle mena le Roy couronner; et ailleurs en autres grans affaires dont elle prédisait les aventures et les événements[2]. »

Un peu plus loin, le même Chastellain dira : « Tous étaient fondés en l'opinion que cette femme fût une sainte créature, une chose divine et miraculeuse envoyée pour le relèvement du roy français[3]. »

Nous ne mettons pas au nombre des témoins étrangers le chroniqueur de Tournay, qui écrivait : « Quand il plut à Dieu d'ouïr les prières tant du Roi de France comme de ceux d'Orléans..., il anima un faible et tendre corps fémi-

1. *Procès*, t. V, pp. 142-145.
2. G. Chastellain, *Œuvres*, t. II, pp. 40-42.
3. G. Chastellain, *op. cit.*, t. II, p. 46.

nin, ayant vécu tout son temps en pureté et chasteté, sans quelque reproche ni suspicion de mal fait[1]; » le chroniqueur et les habitants de Tournay étaient les sujets fidèles de Charles VII.

Mais c'était un Italien qui, dans une chronique anonyme, disait : « Et fit tant (la Pucelle), que renommée courut jusqu'à Rome qu'elle faisait miracle[2]. »

C'était un Allemand, contemporain de Jeanne, qui l'appelait la Sibylle de France, ajoutant « qu'elle remplissait le monde du parfum de ses vertus, que le peuple voyait en elle une sainte, et que, habile à la guerre, elle prédisait l'issue des combats[3]. »

C'était un Allemand, trésorier de l'empereur Sigismond, Eberhard de Windecken, qui écrivait ces mots : « En ce même temps, comme le Roi de France et les Anglais étaient en guerre, il se leva une jeune fille qui fit en France des miracles dont les Anglais furent grandement affaiblis, et par lesquels le Roi de France fut grandement secouru[4]. »

Un autre Allemand, prêtre de Landau, écrivait en septembre 1429 à Pierre de Brumbach, vicaire général de Raban, évêque de Spire :

1. *Chroniques de Flandre*, t. III, *loc. cit.*

2. *Chronique anonyme*, publiée par J. Quicherat dans la *Revue historique* de mai-juin 1881.

Bonne Visconti écrivait à Jeanne pour lui demander de la mettre en possession du duché de Milan qu'elle prétendait lui appartenir. La suscription de la lettre était ainsi conçue : « A très honorée et très dévote Pucelle, Jeanne, envoyée du Roi des cieux pour la réparation et extirpation des Anglais tyrannisans la France. » (*Procès*, t. V, p. 253.)

3. Procès, t. III, p. 422.

4. *Ibid.*, t. IV, p. 486.

« Dans le pays de France, il est bruit d'une Voyante qui s'est levée avec une brillante mission pour prophétiser. Elle a la meilleure renommée, des mœurs et une conduite admirables. Le peuple dit que c'est une sainte, qu'elle s'entend aux choses de la guerre et qu'elle sait d'avance l'issue des combats. »

Pour lui, d'après tout ce qu'il a recueilli sur la Pucelle, il est persuadé que c'est « une fille de Dieu, qu'elle est réellement inspirée d'en haut, comme le prouvent sa vie et ses actes, car elle ne recherche que ce qui est agréable au Seigneur, afin d'être pure en esprit et de garder son âme et son corps inviolables[1]. »

Couronnons ces témoignages sur l'idée que, à l'étranger, on concevait de la Pucelle, par une belle parole du pape Pie II.

« Cette jeune fille de seize ans, nommée Jeanne, dit-il, était inspirée de Dieu, et ses œuvres le montrent. Cette vierge admirable et étonnante a relevé le royaume de France au moment où il croulait, et elle l'a arraché à sa perte. Une œuvre semblable mérite de n'être pas oubliée ; la postérité aura plus de peine à y croire qu'elle n'en aura à l'admirer[2]. »

1. Guido Gœrres, *Vie de Jeanne d'Arc*, pp. 184-86. Traduction de Léon Boré. In-8°, Paris, 1886.

On montrait en Allemagne, aux populations, le portrait de la libératrice d'Orléans. En 1429, l'empereur Sigismond lui-même et le magistrat de Ratisbonne assistaient à cette exhibition. (Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 136.)

2. *Procès*, t. IV, pp. 508, 518.

CHAPITRE XXVII.

JEANNE CAPTIVE.

ELLE EST VENDUE AUX ANGLAIS.

I. *La Pucelle et Jean de Luxembourg. — Beaulieu. — Tentative d'évasion. — Beaurevoir. — La demoiselle de Ligny et la dame de Luxembourg. — Aimond de Macy.*
II. *L'Évêque de Beauvais à Beaurevoir. — Jeanne saute du haut d'une tour. — Son repentir. — Levée du siège de Compiègne.*
III. *Machinations des Anglais pour se faire livrer la Pucelle. — Lettres du vice-inquisiteur Billory et de l'Université de Paris. — Intervention de l'Évêque de Beauvais. — Requêtes au duc de Bourgogne et à Jean de Luxembourg. — Marché proposé.*
IV. *Ce qu'était Pierre Cauchon. — Mort de la demoiselle de Ligny. — Conclusion du marché. — Jeanne livrée aux Anglais.*
V. *De Beaurevoir à Rouen.*

I.

LA PUCELLE ET JEAN DE LUXEMBOURG. — BEAULIEU. — TENTATIVE D'ÉVASION. — BEAUREVOIR. — LA DEMOISELLE DE LIGNY ET LA DAME DE LUXEMBOURG. — AIMOND DE MACY.

Le bâtard de Wandonne, qui avait fait Jeanne d'Arc prisonnière, était au service de Jean de Luxembourg, lieutenant du duc de Bourgogne. De par les lois de la

guerre, c'est entre les mains de ce seigneur que la Pucelle fut remise. Jean de Luxembourg était le troisième fils de Jean, seigneur de Beaurevoir. Il comptait parmi ses parents ou alliés d'illustres et hauts personnages : Henri VII, empereur d'Allemagne; Jean, roi de Bohême. En 1418, le jeune seigneur de Beaurevoir épousait Jeanne de Béthune, veuve de Robert de Bar, qui avait été tué à la bataille d'Azincourt. En qualité de tutrice de sa fille, Jeanne de Béthune administrait les comtés de Marle et de Soissons. A la jouissance de ces beaux domaines, Jean de Luxembourg joignit le comté de Guise, qu'il reçut en don de Charles VI[1] : ce qui ne l'empêcha pas de guerroyer toute sa vie pour la cause du duc de Bourgogne et du roi d'Angleterre.

En ce quinzième siècle, où princes et seigneurs se faisaient un devoir de protéger les dames et demoiselles, où le maréchal de Boucicaut fondait un ordre de chevalerie destiné spécialement à cette fin[2], il semble que Jeanne d'Arc, jeune fille, vierge, captive, était en droit d'attendre du seigneur, à qui la fortune de la guerre l'avait livrée, un traitement des plus courtois et des plus généreux. Il eût été digne d'un chevalier de la Toison

1. Don en date de février 1422. (AUGUSTE LONGNON, *Paris pendant la domination anglaise*, p. 32.) Le comté de Guise avait été confisqué sur René d'Anjou. Le 15 février 1421, Jean de Luxembourg avait déjà reçu en don une maison confisquée sur Jacquet de Lailler, et située rue de la Cave-de-Ponthieu, à Paris. L'acte porte à la fin : « Ainsi signé : Par le Roy, à la relation du roy d'Angleterre, héritier et régent de France. MILET. » (*Ibid.*, p. 33.)

2. C'est l'ordre de la *Dame blanche*, fondé en l'an de grâce 1399. (Voir *Livre des faits de messire Jean le Maingre, dit Bouciquaut, mareschal de France*, 1re partie, ch. XXXVII-XXXVIII. Édition J.-A.-C. Buchon, t. III des *Chroniques de Froissart*, pp. 565-695.)

d'or — Jean de Luxembourg l'était — de rendre à la Pucelle sa liberté sans rançon, ou, s'il la mettait à rançon, de la renvoyer sur parole, assuré que le prix, si élevé qu'il fût, lui serait exactement compté.

Malheureusement, les passions et la cupidité étaient plus fortes que les lois de la chevalerie. Jean de Luxembourg entrevit le parti qu'il pouvait tirer de sa situation, les offres avantageuses qu'allaient faire les Anglais pour s'assurer de la personne de la Pucelle, la faveur que sa complaisance lui vaudrait, et aussitôt son parti fut arrêté. Après avoir fait mener Jeanne à Noyon, le 6 juin, pour déférer au désir de la duchesse de Bourgogne, qui tenait à voir la Libératrice d'Orléans[1], il l'envoya sous bonne garde en son château de Beaulieu, en Vermandois.

Qui pourrait dire ce que furent pour Jeanne ces premiers jours de captivité? Quel affreux contraste entre la morne solitude à laquelle elle était condamnée et cette vie guerrière qu'elle avait menée jusque-là, vie pleine de mouvement, embellie par la gloire, et, après l'échec de Paris, radieuse quand même d'espérance?

Quoique ses Saintes aimées l'eussent prévenue qu'elle serait faite prisonnière avant la Saint-Jean d'été, il lui en coûtait de se résigner et de « prendre tout en gré. » Elle s'était bercée d'un beau rêve, celui de rendre à son Roi le plus beau joyau de sa couronne, la ville de Paris, et de chasser les Anglais du royaume; et voilà que ce rêve s'évanouissait pour faire place à la plus navrante réalité.

1. Gilles le Royes, moine et chroniqueur bourguignon, cité par le R. P. Ayroles, *la Libératrice*, p. 459. — Beaulieu-les-Fontaines, à 35 kilomètres de Compiègne, aujourd'hui du canton de Lassigny (Oise).

Toutefois, à Beaulieu, la prisonnière ne pouvait se plaindre de la manière dont on la traitait. Durant les deux mois qu'elle y passa (juin et juillet), on eut pour elle les égards convenables. Mais ces égards étaient impuissants à calmer le regret du passé, et à chasser de son esprit les deux pensées qui l'obsédaient cruellement pour l'avenir : la crainte d'être livrée aux Anglais, et la crainte que Compiègne ne subît le sort des villes prises d'assaut[1].

Être livrée aux Anglais, la jeune fille frémissait à cette perspective, car elle ne pouvait oublier les menaces sauvages que ses ennemis avaient proférées, toutes les fois que l'occasion s'en était présentée.

D'autre part, Compiègne résisterait-il? Son écuyer, Jean d'Aulon, qui la servait en sa prison, lui disait un jour :

— Cette ville de Compiègne, que vous avez tant aimée, va tomber bientôt au pouvoir des ennemis de la France.

— Non, non, répondit la prisonnière, cela ne sera pas : toutes les places que le Roi du ciel a remises en l'obéissance du gentil roi Charles par mon moyen ne seront pas reprises, tant qu'il fera diligence de les garder[2].

Pour aller rejoindre les défenseurs de la ville assiégée, Jeanne tenta de s'évader. En se glissant entre deux pièces de bois de la cloison qui fermait sa chambre, elle réussit à se rendre libre, et elle aurait renfermé ses gardiens dans la tour qui lui servait de prison, si le portier du château ne l'eût rencontrée et n'eût donné l'alarme. Pleine de soumission aux desseins de la Providence, la

1. *Procès*, t. I, p. 150.
2. Perceval de Cagny, *Procès*, t. IV, p. 35.

captive se dit « qu'il ne plaisait pas sans doute à Dieu qu'elle s'échappât pour cette fois. » Elle l'avouait avec simplicité à ses juges, lorsqu'ils l'interrogèrent sur ce sujet; mais, en même temps, elle ne leur cachait pas qu'elle n'aimait pas la prison, et qu'elle se sauverait volontiers si l'occasion lui en était donnée. « Qu'elle eût la porte ouverte, que ses geôliers ne pussent l'arrêter, et en cela elle verrait une permission de Dieu. — Après tout, ajoutait-elle, le proverbe dit : Aide-toi, Dieu t'aidera[1]. »

Cette tentative d'évasion fut pour Jean de Luxembourg un motif de transférer la captive dans son château de Beaurevoir, au milieu des bois, entre Saint-Quentin et Cambrai, non loin des sources de l'Escaut[2]. Afin qu'elle ne pût s'enfuir par magie ou tout autre moyen, il lui assigna pour geôle une tour très massive et très haute.

En ce château résidaient demoiselle Jeanne de Luxembourg, tante de Jean de Luxembourg, « qu'elle aimait moult cordialement[3] », et la femme même du seigneur

1. *Procès*, pp. 163, 164, 249.

2. Aujourd'hui dans le département de l'Aisne, canton du Câtelet, arrondissement de Saint-Quentin. — Le château de Beaurevoir fut démantelé en 1674. Une seule tour fut épargnée, celle où Jeanne avait été prisonnière. En 1800, on la vendit comme bien national, et elle fut rasée. (CHARLES GOMART, *Jeanne d'Arc à Beaurevoir*. In-8° de 47 pages, Cambrai, 1865.

Le château de Beaurevoir était « une forteresse massive, munie de murailles très fortes, bien tourellées et ressemblant aux ouvrages anglais. » (*Voyage en France*, par DUBUISSON. Bibliothèque Mazarine, ms. n° 2694, p. 38.)

Beaurevoir était un village de l'ancien domaine des comtes de Vermandois. Autrefois, l'Escaut jaillissait au pied de son cimetière.

3. MONSTRELET, *Chronique*, liv. II, chap. LXXXXIII; t. IV, p. 402.

de Beaurevoir. La demoiselle de Luxembourg était sœur de Valeran de Luxembourg, comte de Saint-Pol, et du Bienheureux Pierre de Luxembourg, qui fut évêque de Metz à quinze ans (1383) et cardinal à dix-neuf (1387)[1]. Née en 1363, Jeanne de Luxembourg ne contracta jamais d'alliance. En 1395, elle remplissait auprès d'Isabeau de Bavière les fonctions de demoiselle d'honneur. Elle fut aussi une des marraines de Charles VII. La mort d'un de ses petits-neveux la mit en possession des comtés de Ligny et de Saint-Pol[2], qu'elle destinait à son neveu Jean de Luxembourg.

Ces deux châtelaines furent excellentes pour la prisonnière. Portant toutes deux, comme la Pucelle, le nom de Jeanne, Françaises de cœur, — Jeanne de Béthune, vicomtesse de Meaux, l'était même de naissance, — l'infortune de la jeune Lorraine, et plus encore sa simplicité, sa piété, la noblesse de ses sentiments les touchèrent profondément l'une et l'autre. La demoiselle de Luxembourg était elle-même une sainte ; comment n'aurait-elle pas compris et aimé la Vierge de Domremy? Il ne tint pas à ces deux nobles dames que Jeanne ne reprît les habits de son sexe; elles l'en pressèrent fort. A leurs instances, la prisonnière répondait : « Je n'ai pas la permission de Notre-Seigneur; le temps n'est pas encore venu[3]. »

1. Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. II, col. 623-625.

2. Moreri, *Grand dictionnaire historique*, t. VI, p. 517, in-f°, Paris; — P. Anselme, t. III, p. 724; — Nicolas Vigner, *Histoire de la Maison de Luxembourg*, Paris, in-4°, 1619. — André Duchesne, *Histoire de la maison de Béthune*, Paris, in-f°, 1639.

3. *Procès*, t. I, p. 95.

Jeanne avait gardé de ces procédés un si bon souvenir qu'elle disait à ses juges de Rouen :

« Si j'avais dû prendre l'habit de femme, je l'eusse plus tôt fait à la prière de ces deux dames que de toutes les autres dames de France, excepté ma reine[1]. »

A Beaurevoir, la captive fut visitée plusieurs fois dans sa prison par le seigneur Aimond de Macy, ami de Jean de Luxembourg. Ce seigneur rendit d'elle, au Procès de réhabilitation, le meilleur témoignage. « Jeanne, dit-il, se conduisait le plus honnêtement du monde, tant dans ses propos que dans ses faits et gestes. » Et il rapporte les termes dans lesquels maître Nicolas de Queuville, chancelier de l'église d'Amiens, qui avait confessé Jeanne au Crotoy, lui parlait de la prisonnière. Lui aussi proclamait Jeanne bonne et pieuse chrétienne, et disait d'elle toute sorte de bien[2]. »

Cependant, la pensée d'aller au secours des habitants de Compiègne hantait toujours la généreuse fille. Elle ne cessait de dire à ses Saintes :

« Comment Dieu laissera-t-il périr des sujets si loyaux envers leur seigneur! »

Sainte Catherine lui répondait que Dieu viendrait en aide à elle et à ceux de Compiègne.

Jeanne reprenait : « Puisque Dieu aidera ceux de Compiègne, j'y veux être.

Mais la *Voix* répliquait : « Sans faute, il faut que tu prennes tout en gré. Tu ne seras pas délivrée tant que tu n'auras pas vu le roi des Anglais. »

1. *Procès*, p. 231. — Article XVI du *Réquisitoire*.
2. *Procès*, t. III, p. 121.

Et Jeanne de s'écrier : « Vraiment, je ne voudrais pas le voir. J'aimerais mieux mourir que d'être mise en la main des Anglais [1]. »

II.

L'ÉVÊQUE DE BEAUVAIS A BEAUREVOIR. — JEANNE SAUTE DU HAUT D'UNE TOUR. — SON REPENTIR. — LEVÉE DU SIÈGE DE COMPIÈGNE.

Tandis que ces sentiments s'agitaient dans l'âme de la Pucelle, on vit arriver au château de Beaurevoir Pierre Cauchon, évêque de Beauvais [2]. Que venait faire, dans la forteresse qui servait à Jeanne de prison, ce prélat aux gages de l'Angleterre, cet « évêque mendiant que le cardinal de Winchester avait à sa suite et parmi ses gens, et qui vivait à sa table [3] ? »

On eut beau cacher l'objet de sa mission; personne ne s'y trompa : Jeanne même sut bientôt à quoi s'en tenir. Elle apprit « que les Anglais allaient venir et qu'elle serait remise entre leurs mains. » A cette nouvelle, la prisonnière, d'ordinaire si résignée, si pleine de mansuétude, ressentit une vive irritation [4]. A cette irritation se joignait la douleur que lui causait ce qu'elle avait ouï dire, à savoir que « ceux de Compiègne, tous

1. *Procès*, t. I, p. 151.
2. *Ibid.*, t. V, p. 194.
3. C'est Michelet qui parle ainsi de Cauchon, *Histoire de France*, t. V, liv. X, chap. IV, p. 114. In-8°, Paris, 1841.
4. « Dixit quod, quando scivit Anglicos venire ad ipsam, pro habendo eam, ipsa fuit multum irata. » *Procès*, t. I, p. 110.

depuis l'âge de sept ans, devaient être mis à feu et à sang[1]. » Sous l'impression de cette double pensée, être vendue aux Anglais, avoir en perspective « une telle destruction de bonnes gens », Jeanne se dit qu'il lui vaudrait mieux mourir que de subir ces deux extrémités. Il lui reste une chance à courir : celle de recouvrer sa liberté en sautant de la tour où elle est enfermée; qu'elle réussisse en cette tentative audacieuse, elle aura la joie d'échapper aux Anglais et de secourir ceux de Compiègne.

Tout entière à cet espoir, malgré les instances de ses *Saintes* qui la pressent de ne pas s'y livrer, Jeanne se recommande à Dieu et à Notre-Dame; elle se suspend à des draps ou autre étoffe attachés à une fenêtre, et elle se laisse choir d'une hauteur au moins de soixante et dix pieds[2]. Ce fut un miracle qu'elle ne se tuât pas. Ses geôliers la trouvèrent au pied du donjon, étendue sans mouvement. On la rapporta dans sa prison. Quand elle eut repris ses sens, « elle fut grevée tant, qu'elle ne pouvait ni bóire ni manger. Toutefois, elle fut réconfortée de sainte Catherine, qui lui dit de se confesser et de demander pardon a Dieu de ce qu elle avait fait; que, pour sûr, avant la Saint-Martin d'hiver, ceux de Compiègne seraient secourus. Après cela, elle entra en convalescence, elle commença à manger et fut tantôt guérie[3]. »

1. *Procès*, t. I, p. 150.
2. *Ibid.*, pp. 151-152.
3. « Fut enfin amenée à Beaurevoir, là où elle fut par grant espace de temps, et tant que elle en cuida escaper (*elle en faillit échapper*) par les fenêtres. Mais ce à quoy elle s'avalait (*se tenait pour descendre*) rompy (*rompit*); se que fut de mont à val (*si bien qu'elle*

Ses juges lui demandèrent si, « en sautant, elle se cuidait tuer : elle répondit que non. »

Quoiqu'elle eût mieux aimé mourir que d'être livrée aux Anglais, elle ne se résolut pas à cet acte « par désespoir, mais dans l'espérance de sauver son corps, de s'évader, d'échapper à ses ennemis et d'aller secourir plusieurs bonnes gens qui étaient en nécessité[1] (les assiégés de Compiègne). »

Jeanne ajoutait loyalement qu'elle croyait « que ce n'était pas bien fait de faire ce saut, et que c'était mal. Mais elle savait par sainte Catherine que Notre-Seigneur, lorsqu'elle s'en confessa, lui en octroya le pardon[2]. »

On voulut savoir « si elle en avait eu grande pénitence. » Elle répondit spirituellement « qu'elle en porta une grande partie par le mal qu'elle se fit en tombant[3]. »

L'article XXXVII du Réquisitoire reprocha plus tard à Jeanne d'avoir dit qu'elle n'avait pas pu ne pas s'empêcher de sauter, et à ce propos il l'accusait d'être tombée dans l'erreur des fatalistes[4]. La Pucelle n'a rien allégué de pareil; elle a dit seulement qu'elle était comme

tomba de haut en bas), et se rompy près les rains et le dos (*et se rompit presque les reins et le dos*). »

(*Chronique inédite des Cordeliers* citée par Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 176, en note.)

1. *Procès*, t. I, pp. 152, 160. — Le *Bourgeois de Paris* assigne à la détermination de Jeanne une autre cause dont la Pucelle ne dit rien. « Une foys, on volt (voulut) lui faire de son corps desplaisir; mais elle sailly d'une haulte tour en bas sans soy blecier aucunement. » (*Journal...*, p. 268.)

2. *Ibid.*, pp. 160-161.

3. *Ibid.*, p. 161.

4. *In quo male sentire videtur de libertate humani arbitrii.* — Procès, t. I, p. 260.

obsédée par ces deux pensées : celle du malheur qui menaçait les habitants de Compiègne, et celle du malheur qui la menaçait elle-même du côté des Anglais. Ce qui prouve qu'elle ne voyait en cette obsession rien qui pût l'induire à agir fatalement, c'est qu'elle convenait de sa culpabilité et envers Dieu et envers ses Saintes : envers Dieu, à qui elle demanda *merci* en se confessant ; envers ses Saintes qui, elle le reconnaît, ne cessaient de la détourner de cette résolution et à qui elle avait désobéi. Et en vérité, dit-elle, « la chose en laquelle elle les a le plus grièvement offensées est bien l'acte en question. Mais elle leur en a demandé pardon, ainsi que de toutes les offenses qu'elle a pu commettre à leur égard[1]. »

1. *Procès*, t. I, p. 261. — L'éminent canoniste Théodore de Lellis, après avoir examiné si cet acte de la Pucelle, au point de vue théologique, constituait un acte de vrai désespoir, répond négativement et excuse l'acte même par les raisons suivantes :

« Ex omnibus assertionibus ipsius Johannæ, in saltu hæc tria fuisse reperimus illam excusantia : 1° Bonum et pium finem succurrendi calamitosis, et prohibendi tam impium et nefarium scelus in illos de Compendio ; 2° spem evasionis ; 3° et post factum, agnitionem erroris et veniæ petitionem. Quibus stantibus, non potest dici fuisse desperata. »

Consultation dont voici la traduction :

« D'après les déclarations de Jeanne elle-même, nous trouvons trois choses en ce saut qui l'excusent :

« 1° La bonne et pieuse fin qu'elle se proposait : venir en aide à des malheureux et empêcher le sort impie et criminel qu'on préparait aux habitants de Compiègne ;

« 2° L'espoir de s'évader ;

« 3° Le saut exécuté, la reconnaissance de l'erreur commise et la demande du pardon.

« Ces circonstances étant données, on ne peut pas dire que Jeanne soit tombée dans le désespoir. »

Consultatio THEODORI, AUDITORIS ROTÆ *in Curia romana*. — Procès, t. II, p. 46.

En attendant, la promesse que les *Voix* de Jeanne lui avaient faite recevait son accomplissement : Compiègne était délivrée. Pendant les cinq mois que dura le siège, les habitants opposèrent aux Anglo-Bourguignons la résistance la plus opiniâtre. Ainsi qu'on l'avait vu dans la cité orléanaise, à la milice bourgeoise et à la garnison des religieux s'étaient joints et n'avaient pas craint de combattre dans leurs rangs. « L'abbé de Saint-Denys en France, Philippe de Gamache, se jetait dedans la place et donnait moyen au Roy de la secourir, se défendant vaillamment, de sorte que le siège fut levé à la honte et confusion des Anglais[1]. »

Parmi les canonniers les plus redoutés des assiégeants se trouvait un religieux de Saint-François. Ce cordelier, « natif à Valenciennes, atout (avec) un laid meurtrier visage et un grand long nez, semblant épouvantable[2] », se vantait d'avoir tué à lui seul trois cents ennemis par le tir de sa coulevrine. Maître Jehan le Lorrain ne faisait pas mieux.

On était arrivé à la fin du mois d'octobre sans que la place parût songer à se rendre. Toutefois, il était temps qu'on vînt à son secours. Le duc de Bourgogne

1. JACQUES DOUBLET, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denys en France*, p. 1314. — Les Archives de Compiègne mentionnent « Révérend Père en Dieu, monseigneur Philippe de Gamache », non sous ce titre d'abbé de Saint-Denys, mais sous celui de « abbé de Sainct-Faron, commis de par le Roy, nostre sire, au gouvernement du temporel de l'église de Sainct-Corneille de Compiègne. » (*Archives* citées, CC, 13, f° 40. — A. SOREL, *Jeanne d'Arc... devant Compiègne*, p. 229.)

2. GEORGES CHASTELLAIN, *Œuvres*, t. II, p. 53. Edition de Kervyn de Lettenhove.

avait réussi à s'emparer d'un boulevard qui lui livrait le passage de l'Oise. Ce passage assuré, il donna l'ordre de construire sur la rive gauche, dans le faubourg Saint-Lazare ou Saint-Ladre, devant la porte de Pierrefonds[1], une forte bastille de manière à intercepter les communications de Compiègne avec le dehors. Elle n'était guère qu'à deux cents cinquante mètres du rempart[2].

Dans le milieu du mois d'août, la mort du duc de Brabant obligea Philippe le Bon à quitter le siège : il en remit la conduite à Jean de Luxembourg qui s'appliqua à rendre l'investissement de la place de plus en plus effectif, tout en multipliant les attaques et les alertes. Au mois d'octobre, il devenait manifeste que si les assiégés n'étaient pas secourus prochainement, ils seraient forcés de se rendre. Émû de cette situation, le lieutenant général du roi, Louis, comte de Vendôme, rassembla un corps de deux mille hommes, et secondé par le maréchal de Boussac, Jacques de Chabannes, Poton de Xaintrailles et autres vaillants capitaines, il se dirigea le mardi 24 octobre sur Verberie.

Avant de se mettre en marche, il s'était rendu, avec le maréchal de Boussac, dans la cathédrale de Senlis, et là avait fait vœu de fonder « un service solennel annuel et perpétuel dont la messe devait être célébrée devant l'image de Notre-Dame-de-la-Pierre, s'il parvenait à obtenir la levée du siège de Compiègne, et si lui et les siens

1. C'est sous la protection de saint Lazare ou saint Ladre, — le pauvre dont il est question dans l'histoire du mauvais riche, — que l'on plaçait au Moyen-âge les léproseries et maladreries.

2. Pour les opérations et les incidents du siège de Compiègne, voir A. SOREL, *Jeanne d'Arc prise devant Compiègne*, ch. IX-XI, pp. 161-270.

pouvaient retourner sains et saufs et à leur honneur en la ville de Senlis[1]. »

A Verberie, le comte de Vendôme prit logis et passa la nuit. Le lendemain, il rencontrait les troupes de Jean de Luxembourg qui l'attendaient sur la route de Verberie à Compiègne. Jean de Luxembourg, n'ayant guère sous son commandement que des gens de pied, n'osa pas attaquer son adversaire qui n'avait avec lui que des cavaliers. Le comte de Vendôme n'attaqua pas davantage; il se contenta de tenir en respect les Anglo-Bourguignons.

Il avait pour cela d'excellentes raisons. En ce même moment, deux détachements prenaient, par ses ordres, des chemins détournés à travers la forêt de Cuise[2], pour surprendre les Bourguignons qui occupaient la bastille de Saint-Ladre. Le premier, composé d'une centaine d'hommes, devait introduire dans la place un convoi de vivres et entraîner la garnison à l'assaut de la bastille susdite; le second, qui comptait environ trois cents combattants et que dirigeait Xaintrailles, arriverait du côté de Pierrefonds et attaquerait la bastille à revers, pendant que ceux de Compiègne donneraient l'assaut du côté de la ville. C'est ce qui fut exécuté. A deux reprises, il est vrai, Jacques de Brimeu, capitaine de la Bastille, et ses Bourguignons repoussèrent les assaillants. Mais Poton et ses hommes ayant paru, la bastille fut enlevée après un combat acharné dans lequel les femmes de Compiègne

1. A. Sorel, *op. cit.*, p. 256. — Cette statue, alors en grande vénération à Senlis, depuis longtemps n'existe plus.

2. C'était le nom sous lequel on désignait la forêt de Compiègne.

déployèrent autant d'intrépidité que les hommes d'armes. Cent soixante Anglo-Bourguignons furent tués et les autres faits prisonniers. Parmi ces derniers se trouvèrent Jacques de Brimeu, les seigneurs de Créqui, de Beauval et plusieurs autres personnages de grand état. Jean de Luxembourg n'osa pas se porter au secours de la bastille, de crainte d'être poursuivi par le comte de Vendôme; il se contenta de regagner son campement, et les Français entrèrent dans Compiègne. Le lendemain, Jean de Luxembourg se préparait à reprendre la position enlevée par Xaintrailles, lorsqu'on vint lui dire que bon nombre d'Anglais s'étaient retirés et que leurs chefs, les comtes de Huntingdon et d'Arondel, songeaient à faire de même. Il dut se résigner à battre, lui aussi, en retraite. Dans la journée, il prenait la route de Pont-l'Évêque, laissant bombardes, canons, munitions et vivres au pouvoir des assiégés (25 octobre 1430). Le siège avait duré cinq longs mois. Selon la promesse faite à Jeanne par ses *Voix*, il était levé avant la Saint-Martin d'hiver[1].

Jeanne était vraisemblablement encore au château de Beaurevoir lorsque la nouvelle de la délivrance de Compiègne et de l'échec des Anglo-Bourguignons se répandit dans le pays. Elle ne devait pas y demeurer longtemps. Avant que le mois de novembre se fût écoulé, le marché conclu par les soins de l'évêque-comte de Beauvais recevait son exécution. Les noirs pressentiments qui avaient obsédé la Pucelle, lorsque le messager du duc de Bethford se présentait au château de Jean de Luxembourg

1. Voir Monstrelet, *Chronique*, liv. II, ch. LXXXXVI, t. IV, pp. 409-420, et ch. LXXXXIX, t. IV, pp. 425-427. — *Procès*, t. V, pp. 368-369.

dans le courant de septembre, ne l'avaient pas trompée : la libératrice d'Orléans, la victorieuse de Patay, allait être livrée à merci à ses ennemis mortels, les Anglais. C'était le résultat des négociations que les deux Régents de France et d'Angleterre avaient poursuivies auprès du duc de Bourgogne et de Jean de Luxembourg, par l'entremise de l'Évêque de Beauvais et de l'Université de Paris.

III.

MACHINATIONS DES ANGLAIS POUR SE FAIRE LIVRER LA PUCELLE. — LETTRES DU VICE-INQUISITEUR BILLORY ET DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS. — INTERVENTION DE L'ÉVÊQUE DE BEAUVAIS. — REQUÊTES AU DUC DE BOURGOGNE ET A JEAN DE LUXEMBOURG. — MARCHÉ PROPOSÉ.

La prise de la Pucelle à Compiègne avait été pour les ennemis de la France l'événement le plus heureux qui pût leur arriver. C'est pourquoi la grande et unique préoccupation des deux régents, Glocester et Bethford, fut de travailler à se faire livrer la prisonnière, d'empêcher qu'elle fût mise à rançon, et de la traiter de telle sorte qu'ils pussent la déshonorer et la faire mourir, sans que l'odieux de ces procédés semblât devoir remonter jusqu'à eux. Ils avaient besoin pour cela d'un moyen et d'un auxiliaire : l'un et l'autre furent trouvés à point. Le moyen était un procès pour cause d'hérésie ou de sorcellerie, procès qui remettait la cause à juger entre les mains des gens d'Église; l'auxiliaire était l'Université de Paris, ou si on l'aime mieux, Pierre Cauchon,

évêque de Beauvais. L'Université et lui, c'était la même chose[1].

Ces premières années du quinzième siècle, où le sang coule à flots sur la terre de France, où la guerre civile et la guerre étrangère la couvrent de ruines, ne montrent plus dans l'Université de Paris *ce beau clair soleil de la chrétienté* dont Gerson célébrait l'influence vivifiante; de sombres nuages l'ont singulièrement obscurci. Quoique plus puissante que jamais, elle est, de son aveu même, « en pleine décadence morale[2]. » Elle, qui s'honorait du titre de *Fille du roi*, pactise avec ses ennemis. Des affidés de Jean sans Peur avaient assassiné le duc d'Orléans, frère de Charles VI : il se rencontre un docteur de Paris, le Normand Jean Petit, pour faire l'apologie de l'assassinat et en justifier l'auteur. Dans la scission déplorable qui se produit entre Armagnacs et Bourguignons, c'est du côté de ces derniers que l'on voit rangé le plus grand nombre des membres de l'Université. Enfin, la part que ce grand corps prit à la préparation du traité de Troyes (1420), l'accueil enthousiaste qu'il fit au futur roi de France, Henri de Lancastre, prouvent, ainsi que le rappelle Edmond Richer, que

1. Depuis longtemps, l'Université de Paris et Pierre Cauchon étaient en communion parfaite d'idées et de sentiments. Voir dans le *Chartularium Universitatis Parisiensis*, publié par le R. P. Henri Denifle et Emile Chatelain, t. IV, pp. 387-389, les deux lettres que l'Uuiversité, en juin et août 1420, écrivit aux habitants et au chapitre de Beauvais, pour les féliciter de l'élévation de P. Cauchon au siège épiscopal de cette ville. (*Chartularium...*, t. I-IV, grand in-4°, Paris, MDCCCLXXXIX-MDCCCLXXXXVII.)

2. R. P. H. Denifle et Em. Chatelain, *Le procès de Jeanne d'Arc et l'Université de Paris*, p. 2. Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France, t. XXIV. In-8°, Paris, 1897.

« l'Université de Paris était devenue toute Anglaise... De sorte que, pour lors, la Sorbonne faisant bastir le corps de logis qui estoit sur la rue de Sorbonne joignant au cloistre Saint-Benoist, y fit relever en bosse les armes d'Angleterre, sçavoir trois grandes roses qui avoient chacune en diamètre un pied et demy, — et y ont demeuré, ajoute l'historien de la Pucelle qui les y avait vues, jusqu'à cette présente année 1628, que ce logis a esté entièrement démoli pour satisfaire au dessein de M. le cardinal de Richelieu qui faict rebastir tout à neuf le collège de Sorbonne[1]. »

L'Université de Paris n'avait pas attendu la sortie de Compiègne pour s'occuper du fait de la Pucelle. L'année précédente, après la tentative sur la capitale, par l'ordre de l'Université on avait composé ou transcrit un *Traité du bon et du mauvais esprit*, qui visait le cas de Jeanne; traité dont les Docteurs de Paris firent vraisemblablement usage dans les interrogatoires du procès de Rouen[2]. Dès ce moment, on peut le dire, l'opinion de l'Université était faite, et quand le gouvernement anglais lui signifia ses volontés, ce grand corps était prêt à les exécuter. Il montra même, tout d'abord, un zèle dont le duc de Bethford prit ombrage. Des documents qui vont passer sous les yeux du lecteur, il résulte que l'*Alma mater studii*

1. E. RICHER, *Histoire de la Pucelle d'Orléans*, l. II, f° 4.

2. C'est le R. P. Denifle qui, le premier, a signalé cette intervention de l'Université de Paris, et la composition ou copie de l'opuscule théologique qui en résulta. Le titre de cet opuscule est : *Tractatus de bono et maligno spiritu*. Le document qui le mentionne porte : « Item, pro copia unius tractatus de bono et *malino* spiritus, VIII sol. » Voir la note du R. Père, *Chartularium...*, t. IV, p. 515, num. 2370.

Parisiensis espérait tout d'abord que la Pucelle serait livrée au Vice-Inquisiteur de Paris et jugée dans la capitale.

Ce n'était pas l'avis des Régents de France et d'Angleterre. Ils voulaient bien d'un procès en cour d'Église et en matière de foi, mais d'un procès conduit par un homme à eux, et dans une ville où ils fussent absolument les maîtres. Cet homme n'était ni le vicaire général de l'Inquisiteur de Paris, ni l'Inquisiteur lui-même, ni aucun des professeurs et maîtres de l'Université : cet homme, qu'ils connaissaient bien, était Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, et la ville où la cause devait être jugée était Rouen. Au moment voulu, Bethford signifia ses intentions à l'Université de Paris, et l'Université s'y conforma ponctuellement.

C'est le 25 mai qu'on apprit à Paris la prise et la captivité de Jeanne.

Le 26, le vicaire général du grand Inquisiteur de France, Frère Martin Bellorme, Bellorini ou Billory[1], maître en théologie, adressait au « très haut et très puissant prince Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandres, etc. », une lettre dans laquelle « il le requérait instamment d'envoyer et d'amener prisonnière par devers lui Jehanne soupçonnée véhémentement de plusieurs crimes sentant l'hérésie. »

« Comme vrai catholique, lui disait-il, vous devez

1. Ce personnage est resté tout à fait inconnu. Pendant le procès de Jeanne, il n'était point à Paris, mais à Coutances. D'après le P. H. Denifle, dominicain lui-même, son nom serait *Billory*, et il aurait été maître de théologie. (*Chartularium Univ. Paris.*, t. IV, p. 516, num. 2372.)

extirper les erreurs contre la foi et les scandales qui s'ensuivent au simple peuple chrétien. Or, à l'occasion de certaine femme nommée Jehanne, que les adversaires de ce royaume appellent *la Pucelle*, ont été semées en plusieurs cités, bonnes villes et autres lieux, diverses erreurs dont s'ensuivent de grands scandales contre notre sainte foi, à la perdition des âmes[1]. »

Cette lettre donne lieu à deux observations.

1° Ce n'est pas le Grand Inquisiteur de France. Jean Graverent, qui l'a écrite ou fait écrire : il n'y est même pas nommé; circonstance qui annonce la conduite que nous lui verrons tenir lorsque le procès sera commencé, et sa résolution de ne point y prendre part en personne. Frère Martin Billory, qui sans doute ne pensait pas de même, s'empressa de faire du zèle et de suppléer son supérieur.

2° Dans cette lettre, Frère Martin ne se réclame d'aucune approbation, d'aucune recommandation de l'Université de Paris : il intervient uniquement au nom de l'Inquisition qu'il représente, et c'est au procureur de l'Inquisition que la Pucelle aura à répondre. « Nous, dit-il, *général vicaire de l'Inquisiteur de la foy* au royaume de France, *usans des droicts de notre office, de l'autorité à nous commise du Saint-Siège de Rome*, requérons instamment aux dessuzdits... qu'ils amènent toute prisonnière par devers nous laditte Jehanne, soupçonnée véhémentement de plusieurs crimes sentans hérésie, pour ester à droit par-devant nous *contre le Procureur de la sainte Inquisition*, comme raison devra...

1. *Procès*, t. I, pp. 12, 13.

« Donné à Paris, *sous notre scel de l'office de la sainte Inquisition*, l'an mil CCCCXXX, le xxvi[e] jour de may.

« *Signé :* Le Fourbeur. Hébert [1]. »

Les deux signatures de *Le Fourbeur*, notaire de l'Université et de la Curie épiscopale, et du secrétaire de l'Université, *Hébert*, qu'on lit au bas de la lettre, prouvent que le Vice-Inquisiteur, en l'écrivant, répondait aux vues et désirs de l'évêque de Paris et de l'Université.

Le même jour, vraisemblablement, l'Université de Paris écrivait au duc Philippe de Bourgogne pour le prier de faire droit à la requête du Vice-Inquisiteur. Cette lettre est perdue. Nous n'en savons l'existence et l'objet que par une lettre subséquente qui les mentionne, lettre qui, elle, ne porte pas de date [2].

1. *Procès*, t. I, *loc. cit.*

2. *Ibid.*, pp. 8-10. — J. Quicherat tire de la lettre du vicaire général de l'Inquisition et de sa date cette conclusion naïve autant qu'invraisemblable : « Ainsi, l'idée de faire succomber Jeanne devant l'Eglise se produisit spontanément, non pas dans les conseils du gouverneur anglais, mais dans les conciliabules de l'Université de Paris. » (J. Quicherat, *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc*, p. 96.)

Supposer qu'il n'a jamais été question, dans les conseils du Régent, de l'éventualité de la prise de la Pucelle et de la ligne de conduite à suivre en ce cas, c'est, qu'on nous pardonne le mot, de la naïveté. Croire que l'idée d'un procès en cour d'Eglise ne se serait jamais présenté à la pensée de Bethford sans l'intervention de l'Université, c'est prêter au Régent une imprévoyance qui ne lui était pas habituelle. A coup sûr, ces questions avaient été agitées entre Bethford et les docteurs, et ces derniers savaient à quoi s'en tenir sur les intentions du gouvernement anglais.

L'historien anglais Hume ne partage pas l'avis de l'Éditeur des deux Procès. Sans atténuation aucune, il attribue au Régent, et

Le 22 juin, l'Université tenait une assemblée à Saint-Mathurin pour arrêter le sens des lettres à écrire au roi d'Angleterre à propos de Jeanne. Ces lettres sont perdues également. Selon toute vraisemblance, elles répondaient aux ouvertures et aux communications que l'Université avait reçues du Grand Conseil de Londres sur le même sujet, communications dans lesquelles le nom de l'évêque de Beauvais avait été prononcé [1].

C'est pourquoi une lettre subséquente de l'*Alma Mater* au duc de Bourgogne, ne se borne pas à presser Philippe de remettre ou faire remettre la captive de Beaulieu « ès mains de l'Inquisiteur de la foy »; mais elle ajoute cette variante capitale : Si le duc le préfère, il pourra « bailler ou faire bailler cette femme au Révérend Père en Dieu, Monseigneur l'Évêque de Bauvais, en la juridiction spirituelle duquel elle a été appréhendée, pour à icelle femme faire son procès dans la foy [2]. »

Les Grands Conseils de Londres et Paris n'ignoraient pas qu'ils pouvaient compter sur le personnage désigné.

« l'achat de la Pucelle, » et le Procès qui s'ensuivit. Il juge sévèrement l'un et l'autre. « Que cette action, dit-il, appartînt à la vengeance ou à la politique, elle était également barbare et déshonorante. » (HUME, *Histoire d'Angleterre*, t. II, pp. 467-468.)

1. R. P. H. DENIFLE, *Chartularium*..., t. IV, p. 516, num. 2373.

2. *Procès*, t. I, pp. 8-10; — R. P. H. DENIFLE, *op. cit.*, num. 2374. — Ces lettres et cette initiative de l'Université de Paris prouvent que Crevier (*Histoire de l'Université de Paris*, t. IV, pp. 47, 48; in-12, Paris, 1761) plaide une mauvaise cause, en cherchant à diminuer la responsabilité de l'*Alma mater* dans le procès de la Pucelle, et en disant : « Ce serait une tache pour elle, si son décret (contre Jeanne) devait être regardé comme son ouvrage, et non comme celui des Anglais qui la tyrannisaient. » On ne voit pas que les Anglais aient eu besoin de pousser l'Université à faire du zèle.

Afin de faire les choses selon les règles, on parut vouloir négocier et l'on eut l'air de faire appel au dévouement que l'évêque-comte de Beauvais avait toujours témoigné aux Anglo-Bourguignons. Il fut démontré à ce prélat que « ladite Pucelle usait d'art magique et diabolique et qu'elle était hérétique; qu'elle avait été prise en son diocèse et qu'elle y était prisonnière; qu'il devait par conséquent, lui évêque, sommer et admonester le duc de Bourgogne et le sire de Luxembourg de lui livrer la Pucelle pour lui faire son procès[1]. »

Le chroniqueur qui rapporte ces négociations ne parle pas du prix — argent et honneurs — que les représentants du roi d'Angleterre proposèrent à Pierre Cauchon, en retour d'un pareil service; mais ce prix dut lui agréer[2], car il s'empressa de demander aux membres de l'Université de Paris s'il pouvait et devait se prêter à la proposition qui lui était faite. Non seulement l'Université se prononça pour l'affirmative, mais elle offrit d'écrire elle-même à Jean de Luxembourg, afin de le presser de se rendre à la sommation de l'évêque de Beauvais.

Dans les premiers jours de juillet[3], l'*Alma mater stu-*

1. *Chronique et procès de la Pucelle*, édit. J.-A.-C. Buchon, p. 462. Paris, 1838. — J. Quicherat, *Procès*, t. IV, pp. 262-263.

2. Par délibération du Grand Conseil d'Angleterre du 15 décembre 1429, on était tombé d'accord « d'écrire sous-seing privé au Souverain Pontife pour la translation de Monseigneur Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, en remplacement de Monseigneur Jean de la Rochetaillée, cardinal de Saint-Laurent *in Lucina*, transféré par décision apostolique au siège de Besançon. » (Sir Harris Nicolas, *Procedings and ordinances of the privy Council of England*, t. IV, p. 10. London, 1835.)

3. Et non le 14, comme on lit à la fin de la lettre. Voir les notes du P. H. Denifle sur ce point, *Chartularium*..., pp. 516, 517, num. 2374, 2375.

dii Parisiensis rédigeait, à l'adresse de Jean de Luxembourg, une requête qui contenait en substance ceci. On lui rappelait que « le serment premier de la chevalerie était de défendre l'honneur de Dieu, la foy catholique et la sainte Église », et on le félicitait d'avoir tenu ce serment en appréhendant « cette femme qui se dit la Pucelle, au moyen de laquelle... idolâtries, erreurs et autres maux inestimables se sont ensuivis en ce royaume. Si était fait délivrance d'elle, ce serait déshonneur irréparable. » Dans la lettre au duc de Bourgogne citée tout à l'heure, l'Université rappelait que « ennemis et adversaires mettaient toute leur cure à vouloir délivrer icelle femme par voyes exquises. » Elle revient sur cette appréhension dans sa lettre à Jean de Luxembourg. « On dit, ajoute-t-elle, aucuns des adversaires soy vouloir efforcer de délivrer icelle femme par toutes voyes exquises, et qui pis est, par argent ou rançon. Et pour ce que en cette matière le délai est très périlleux », elle suppliait le très noble seigneur vouloir bien envoyer icelle femme à l'Inquisiteur de la foy, ou la faire rendre « au très honoré seigneur l'évêque de Beauvais. Lesquels, prélat et Inquisiteur, sont juges d'icelle en la matière de la foy[1]. »

De son côté, Pierre Cauchon, au nom du roi d'Angleterre « nostre sire », comme il l'appelait, et en son propre nom comme évêque de Beauvais, écrivait une requête semblable « à Monseigneur le duc de Bourgogne, à Monseigneur Jehan de Luxembourg et au bâtard de Wandonne[2]. »

1. *Procès*, t. I, pp. 10-11.
2. *Ibid.*, p. 13-14.

Dans cette requête, l'évêque de Beauvais insiste pour que « cette femme, nommée communément *Jehanne la Pucelle,* soit envoyée *au Roi* pour être livrée à l'Église, parce qu'elle est soupçonnée et accusée par la voix publique d'avoir commis plusieurs crimes, sortilèges, idolâtrie, invocation des démons, etc. »

Mais bientôt, tout entier à son rôle de négociateur et d'*homme d'affaires* du roi d'Angleterre, l'évêque fait des offres formelles d'argent. Il commence par proposer « six mille francs pour la rémunération de ceux qui l'ont prise; et, au bâtard qui l'a prise, il assignera une rente jusqu'à deux ou trois cents livres »; ce, au nom du roi Henri VI. Craignant que ces sommes ne paraissent pas suffisantes, il va jusqu'à la somme de dix mille francs, le Roi pouvant réclamer un personnage considérable à qui l'aurait pris, moyennant cette somme. Sur quoi « ledit évêque requiert les dessus dits, *au nom du roi d'Angleterre,* selon la forme et peines de droit[1], que la Pucelle lui soit livrée, et il donnera sûreté pour ladite somme de dix mille francs qu'il promet de leur payer. »

Notons, en passant, le soin que met l'Evêque de Beauvais à prévenir qu'il traite de la remise de la Pucelle au nom du seul roi d'Angleterre, et nullement au nom de

1. Le droit de réclamer un prisonnier, de par les lois de la guerre alors en vigueur, moyennant une rançon allant jusqu'à dix mille francs, ne pouvait être appliquée qu'à un prisonnier de sang royal, connétable, maréchal de France ou au moins lieutenant-général. En invoquant ce droit, au nom du roi d'Angleterre, Pierre Cauchon et le gouvernement anglais reconnaissaient à Jeanne d'Arc une situation équivalente à l'une de ces dignités. (J.-A.-C. Buchon, *Chronique et procès de la Pucelle*, p. xxxii.)

l'Eglise. C'est comme agent d'affaires du monarque Anglais, et non comme représentant désintéressé de l'Eglise qu'il intervient; c'est au nom de ce prince qu'il réclame, qu'il fait des offres, qu'il demande à conclure; c'est son droit qu'il invoque; enfin, c'est au roi d'Angleterre, et non à l'Eglise, qu'il faut que la captive soit envoyée et livrée.

Pierre Cauchon, accompagné d'un homme qui portait les lettres de l'Université de Paris et d'un notaire apostolique nommé Triquelot, remit lui-même ces lettres et requête, le 16 juillet, au duc Philippe, en son camp devant Compiègne. Étaient présents Nicolas de Mailly, bailli de Vermandois, Jean de Pressy, chevalier, et de nombreux seigneurs. Le duc de Bourgogne reçut ces pièces et les donna à Nicolas Raulin, seigneur d'Aimeries, son chancelier, afin qu'il les communiquât à Jean de Luxembourg qui survint en ce moment[1].

Quoi que semble dire l'*Abréviateur du Procès*[2], il ne paraît pas que le duc de Bourgogne et son fidèle chevalier se soient décidés, dans les trois ou quatre jours qui suivirent cette entrevue, à remettre la Pucelle entre les mains des Anglais. S'ils le promirent[3], ils demandèrent un délai, puisque Jeanne ne fut livrée que sur la fin du mois de novembre, c'est-à-dire quatre mois après. Quelque désir qu'éprouvât Jean de Luxembourg d'être agréable aux Anglais dont il n'abandonna jamais le parti, il

1. *Procès*, t. I, pp. 14-15.
2. BUCHON, *op. cit.*, p. 464; — J. QUICHERAT, t. IV, pp. 263-264.
3. La délivrance de Compiègne, au moment où la place semblait devoir capituler, et les échecs subis par les Bourguignons en maintes affaires, ne furent pas sans influence sur la réponse encourageante du duc Philippe aux propositions de l'Évêque de Beauvais.

avait un intérêt trop manifeste à ménager sa riche tante pour ne pas temporiser. Peut-être se berçait-il de l'espoir que Charles VII ne reculerait devant aucun sacrifice et offrirait une rançon royale, pour arracher aux horreurs de la prison et au bûcher la jeune fille à laquelle il devait sa couronne.

IV.

CE QU'ÉTAIT PIERRE CAUCHON. — MORT DE LA DEMOISELLE DE LIGNY. — CONCLUSION DU MARCHÉ. — JEANNE LIVRÉE AUX ANGLAIS. — DE BEAUREVOIR A ROUEN.

Mais, enfin, qu'était au fond cet évêque négociateur, l'âme du procès d'iniquité dont nous allons avoir à rappeler les phases principales?

Pierre Cauchon était né à Reims, de maître Remi Cauchon, licencié ès lois, et de Rose Gibours[1]. Il étudia à l'Université de Paris, et devint recteur en 1403. Ambitieux et brouillon, il comprit le parti qu'il pourrait tirer des divisions qui déchiraient la capitale. Cabochien, et des plus violents, il fut un des quarante perturbateurs nommément proscrits en 1413 par les Armagnacs, à leur retour au pouvoir. Il se retira auprès de Jean sans Peur, qui le nomma son aumônier et vidame de l'église de Reims. C'est à ce titre qu'il parut au concile de Constance.

De retour à Paris en 1418, il conserva la faveur dont il

1. Langlet Dufresnoy (*Histoire de Jeanne d'Arc*, 3e partie, p. 66) dit que le père ou aïeul de Cauchon avait été anobli par Charles VI. Au dix-huitième siècle, ajoute Langlet, « la famille de Cauchon subsistait encore dans le diocèse de Reims. »

jouissait auprès du duc de Bourgogne, et il parut assez Anglais à ses collègues de l'Université de Paris pour être envoyé à Troyes et collaborer au traité qui devait faire de la France une province de l'Angleterre. L'évêché-pairie de Beauvais (1420) fut la récompense de ce service. Philippe de Bourgogne voulut même assister à la prise de possession[1]. En 1423, l'Université nommait Cauchon conservateur de ses privilèges. En 1424, il souscrivait l'acte par lequel le duc de Bethford s'adjugeait la possession de l'Anjou et du Maine[2]. Membre du Conseil royal anglo-français, il désirait vivement le siège métropolitain de Rouen, vacant depuis 1426. Le Régent lui fit entendre à quelle condition il l'obtiendrait. Le prélat courtisan, que préjugés et scrupules ne gênaient en aucune manière, ne se le fit pas dire deux fois.

Le juge dur, insensible, sceptique, à partis pris, du procès de la Pucelle s'annonçait longtemps avant que l'occasion lui fût offerte, à Rouen, de donner sa mesure. « Grand praticien en matière de droit, écrit J. Quicherat, Cauchon s'était créé par là une renommée dont il usa trop souvent pour satisfaire la violence de ses opinions.

1. « Pareillement, le duc Philippe de Bourgogne, partant dudit lieu de Paris, s'en alla à Beauvais, à la feste et entrée de maistre Pierre Cauchon, nouvel évêque d'icelle ville de Beauvais, moult enclin et affecté audit duc. » (MONSTRELET, *Chron.*, l. I, ch. CCXXXII; t. IV, p. 23.)

2. En mars 1430, l'évêque de Beauvais complotait avec un chanoine de Reims, Jean Honorat, et un chapelain, Jean Greslet, pour livrer la ville du sacre aux Anglo-Bourguignons. Le complot fut découvert, et les coupables condamnés, le 8 mars, à la prison perpétuelle. (H. JADART, *Jeanne d'Arc à Reims*, pp. 60, 61.) C'est à ce complot que la Pucelle faisait vraisemblablement allusion, dans sa lettre du 28 mars aux Rémois.

Après les massacres de 1418, il fut nommé commissaire pour juger les prêtres Armagnacs, et en 1420, après son élévation à l'épiscopat, on le vit transformer en tribunal révolutionnaire la cour ecclésiastique de Beauvais[1]. »

Il ne paraît pas que les années aient adouci le personnage. Un avocat au Parlement, en 1444, le qualifiait « d'homme partial et dangereux[2]. » Le Bourgeois de Paris, à propos des souffrances des Parisiens en l'année 1435, dit de lui : « Et toute cette maléfice et diabolique guerre soutenaient et maintenaient trois évêques : le chancelier, homme très cruel, évêque de Thérouanne ; l'évêque qui fut de Beauvais, qui pour lors était évêque de Lisieux, et l'évêque de Paris (Jacques du Châtelier). Et pour certain, par leur fureur, sans pitié, on faisait à secret et ouvertement moult mourir de peuple, ou par noyer (noyade) ou autrement, sans ceux qui mouraient par battaille[3]. »

Pour atténuer les torts de Pierre Cauchon et le rôle odieux qu'il joua dans le procès de Jeanne d'Arc, on a rappelé que l'historien de l'Université de Paris, Duboulai, le représente comme un homme *magnifique et bienfaisant ;* que la correspondance de Nicolas de Clémangis est pleine de ses louanges, que Georges Chastellain le qualifie de « très noble et solennel clerc[4]. »

1. *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc*, p. 99.

2. R. P. H. Denifle, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. IV, p. 389.

3. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 312.

4. Duboulai, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. V, p. 912. — « Pierre Cauchon, maistre en théologie, très noble et solennel clerc, qui tout son temps avoit léalement (loyalement) porté et maintenu le parti de Bourgongne. » (G. Chastellain, *Chronique*, t. II, p. 204.)

Ces apologistes ont oublié d'ajouter que la cupidité du juge de Jeanne d'Arc paraît avoir été à la hauteur de son ambition. En 1418, vidame de Reims et maître des requêtes du roi d'Angleterre, Cauchon plaidait pour obtenir la prévôté de Lille. Sur ses instances, l'Université de Paris suppliait le Pape de lui accorder la faveur de réunir divers bénéfices incompatibles. En ce temps-là, Cauchon était archidiacre de Chartres, chanoine de Reims, de Chartres, de Châlons, de Beauvais, chapelain de la chapelle des ducs de Bourgogne à Dijon, bénéficier à Saint-Clair, au diocèse de Bayeux, et il obtenait encore l'archidiaconé de Châlons[1].

Mais passons : que l'évêque de Beauvais ait été un homme de savoir et de ressources, qu'il ait aimé le luxe et la magnificence, personne ne songe à le nier; qu'il ait conduit les débats de Rouen de façon très habile, eu égard au but qu'il poursuivait, on l'accordera volontiers. Mais, ce qu'on ne saurait contester, c'est qu'il fut encore plus malhonnête et plus injuste qu'habile; c'est que ce prince de l'Eglise a fait l'emploi le plus déplorable des dons rares que la Providence lui avait départis. Dans le procès de Jeanne en particulier, il ne s'est révélé, remarque J. Quicherat, « que comme un homme passionné, artificieux, corrompu[2], » et surtout, ajouterons-nous, comme juge

1. R. P. H. Denifle, *Le Procès de Jeanne d'Arc et l'Université de Paris*, p. 16. (Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris.)

Dans l'ouvrage de M. Auguste Longnon sur *Paris pendant la domination anglaise*, l'évêque de Beauvais, Pierre Cauchon, est cité en dix-neuf documents concernant des donations faites par le roi d'Angleterre à divers : la première fois, à la date de septembre 1435, Paris; la dernière, à la date de janvier 1431, Rouen.

2. *Aperçus nouveaux*, p. 99.

sans conscience, prêtre sans cœur et mauvais Français. On l'excuserait d'avoir été attaché outre mesure au duc de Bourgogne : Philippe le Bon était de la maison de France ; il avait pour aïeul le vaincu de Poitiers, Jean le Bon. Mais quand on a l'honneur, à titre d'évêque-comte de Beauvais, d'être un des six pairs ecclésiastiques du royaume, abandonner le fils de saint Louis pour s'inféoder à un prétendant anglais, c'est ignominieux et inexcusable ; c'est, — surtout quand on ne saurait prétexter le défaut d'intelligence, — trahir son sacerdoce, sa patrie et son Roi. Le jour où Cauchon se chargea de la besogne du Procès à faire à la Pucelle, la dernière étincelle de patriotisme, s'il en restait encore une, s'éteignit en son cœur[1].

En juillet de cette année 1430, l'évêque de Beauvais n'avait peut-être pas obtenu du duc Philippe et de Jean de Luxembourg la promesse formelle de livrer la Pucelle aux Anglais; mais, vraisemblablement, il n'avait pas emporté une réponse décourageante. En homme qui se rend compte des choses, il vit qu'il n'y avait qu'à poursuivre les négociations et qu'à attendre. Il comprenait d'où venait le principal obstacle. La demoiselle de Luxembourg, comtesse de Ligny et de Saint-Pol, dont le seigneur de Beaurevoir convoitait le riche héritage, suppliait son neveu de ne pas livrer Jeanne à ses mortels ennemis[2]; jusque dans un codicille du 10 septembre

1. Voir, pour plus de détails, sur l'évêque de Beauvais, CHARLES DE BEAUREPAIRE, *Notes sur les Juges du Procès de Rouen*, pp. 12-19.

2. C'est Jeanne elle-même qui l'apprend à ses juges. *Procès*, t. I, p. 231. — « *Item dixit quod domicella* de Luxembourg *requisivit dominum* de Luxembourg *quod ipsa Johanna non traderetur Anglicis.* »

ajouté à son testament, elle le conjurait d'épargner cette tache au blason de sa famille [1].

Mais la noble demoiselle était extrêmement âgée; il pouvait survenir une mort opportune. L'important était de préparer le terrain et d'amener Jean de Luxembourg à traiter conditionnellement de la *vente* [2] de la Pucelle.

C'est à quoi s'employa avec une persévérance infatigable l'évêque de Beauvais. Sur la fin d'août 1430, la mission dont l'avait chargé le duc de Bethford était remplie.

1. P. Anselme, *op. cit.*, t. III, pp. 723-724.

2. Ce terme de *vente* paraîtra peut-être inexact et forcé au lecteur. Nous l'avons employé à la suite du roi d'Angleterre lui-même, comme on le verra tout à l'heure. Les chroniqueurs du temps, quoique ne connaissant pas les lettres royales, n'ont pas hésité à se servir du même terme.

« Depuis, dit le héraut Berri, la *vendit* (Jeanne) messire Jean de Luxembourg aux Anglais. » *Procès*, t. IV, p. 50.

« ... lequel Luxembourg *la vendit* aux Anglais », dit Jean Chartier. *Ibid.*, pp. 91-92,

« Et fut ladicte Pucelle détenue en prison par les gens de messire Jehan de Luxembourg; et puis *la vendit* aux Anglais qui la menèrent à Rouen. » *Chronique de Normandie. — Procès*, t. IV, p. 346.

« Virginem constat,.. *venditam Anglicis* Rothomagumque ductam. » *Mémoires de Pie II; — Procès*, t. IV, p. 517.

Dom Calmet, dans son *Histoire de Lorraine*, t. II, col. 700, dit sans hésiter : « Le comte de Ligny, dont elle était prisonnière, la vendit aux Anglais. »

E. Richer dit de Cauchon, traitant de la cession de la Pucelle : « Il faisait un acte de boucher et non d'évêque, marchandant de la rançon de cette pauvre fille pour la faire cruellement mourir.» (*Histoire* citée, livre II, f° 14, v°.)

D'après l'historien Mézeray, Jeanne fut *vendue* par le bâtard de Wandonne, et *revendue* par Jean de Luxembourg. (*Histoire de France*, t. II, p. 17.)

Jean de Luxembourg « eut l'infamie d'en faire un objet de commerce; » dit encore Berriat Saint-Prix, *Jeanne d'Arc*, p. 89.

Les deux parties étaient tombées d'accord; il n'y avait plus qu'à attendre le moment favorable.

En effet, d'une part, une quittance authentique en date du 14 janvier 1431, et revêtue de la signature de Cauchon, nous montre l'évêque de Beauvais « vaquant au service du roi d'Angleterre sept vingt treize jours, et pour ses affaires, tant en la ville de Calais comme en plusieurs voyages, en allant devers Monseigneur le duc de Bourgogne, et devers messire Jehan de Luxembourg, comte de Guise, en Flandre, au siège devant Compiègne, *à Beaurevoir pour le fait de Jehanne que l'on dit la Pucelle,* et aussi en la ville de Rouen, par l'ordonnance et commandement du roi, son dit seigneur, et de son Grand Conseil; iceux cent cinquante trois jours commençant le premier jour de mai 1430 et finissant le dernier jour de septembre ensuivant[1]. »

D'autre part, le 2 septembre, des lettres du roi d'Angleterre, données à Rouen, mandaient à Thomas Blount, trésorier et gouverneur général des finances du roi en Normandie, et à Pierre Surreau, receveur général des finances, de « faire lever, *avant le dernier jour du mois de septembre*, la somme de quatre-vingt mille livres pour tourner (affecter), *dix mille livres tournois au paiement de l'achat de Jehanne la Pucelle*, que l'on dit être sorcière, personne de guerre, conduisant osts (armées) du Dauphin[2]. »

Dans le courant d'octobre, et peut-être plus tôt, cette

1. *Procès*, t. V, pp. 194-195.

2. Lottin, *Recherches historiques sur Orléans*, 1re partie, t. I, p. 256; — J. Quicherat, *Procès*, t. V, pp. 178-179. La somme fut votée par les États de Normandie.

somme de dix mille livres tournois (61,125 fr.) étaient avancées par Jehan Bruyse, écuyer, garde des coffres du roi d'Angleterre, et remise aux négociateurs chargés de conclure l'achat de Jeanne avec le seigneur de Ligny.

Le 24 octobre suivant, les mêmes personnages, sir Thomas Blount et Pierre Surreau, « accomplissant le contenu des lettres du Roi en date du 20 octobre », faisaient acheter des deniers de la recette de Normandie « la somme de deux mille six cents trente et six nobles d'or, de deux sols, un denier esterling, monnaie d'Angleterre », pour être versée entre les mains dudit Jean Bruyse, garde des coffres du roi d'Angleterre, en restitution des « dix mille livres tournois payées par ledit seigneur *pour avoir Jehanne* qui se dit la Pucelle, prisonnière de guerre. » Jehan Bruyse donnait à Pierre Surreau quittance de cette somme le sixième jour de décembre 1430[1].

Un double témoignage contemporain précise et caractérise le rôle rempli par l'évêque de Beauvais dans cette affaire : celui de Manchon, le greffier du procès de Rouen, et celui de Nicolas de Houppeville, maître ès arts, qui refusa d'y prendre part en qualité d'assesseur.

« Pierre Cauchon, disait Manchon, écrivit tant au roi d'Angleterre et au duc de Bourgogne qu'enfin il obtint Jeanne en échange d'une somme donnée au nom du roi d'Angleterre[2]. »

Nicolas de Houppeville ajoutait :

« J'ai vu l'évêque de Beauvais, quand il rendait compte

1. Lottin, *op. cit.*, p. 265; — J. Quicherat, *loc. cit.*, p. 191.
2. *Procès*, t. III, p. 134.

au Régent et à Warwick de ses négociations pour l'achat de Jeanne, ne pas se tenir de joie et leur dire avec animation des paroles que je ne pus comprendre[2]. »

Reconnaissons néanmoins, pour être juste, que si Pierre Cauchon fut le principal négociateur de l'achat de Jeanne, il trouva un auxiliaire puissant dans le frère même de Jean de Luxembourg, Louis, évêque de Thérouanne, chancelier de France pour le roi d'Angleterre. Perceval de Cagny signale expressément la part qui revient à ce personnage dans la livraison de la jeune Lorraine au duc de Bethford. « Après ce, dit ce chroniqueur, ledit de Luxembourg, par le moien de l'evesque de Térouenne son frère, et chancelier de France pour le roy anglais, la bailla au duc de Bethford, pour le prix de XV ou XVI mille saluts (d'or) baillez audit de Luxembourg[2]. »

L'événement espéré par les ennemis de la Pucelle ne se fit pas longtemps attendre. Le 13 novembre 1430, la demoiselle de Luxembourg, comtesse de Ligny, mourait à Boulogne[3].

1. *Procès*, t. II, p. 325.

2. PERCEVAL DE CAGNY, *Procès*, t. IV, p. 35. — Nous avons déjà rencontré à Paris cet évêque, chancelier de France pour le roi d'Angleterre depuis février 1424 (vieux style, c'est-à-dire depuis 1425; P. ANSELME, t. VI, p. 392). Il ne manqua pas d'assister au procès de Rouen. On le vit au cimetière Saint-Ouen, sur la place du *Vieux-Marché*. Comme Cauchon, il pleura au supplice de la Pucelle. Nommé plus tard archevêque de Rouen et cardinal, il passa en Angleterre où il avait l'évêché d'Ely en commende. Il y mourut en 1443.

3. P. ANSELME, *Histoire généalogique de la maison de France*, t. III. pp. 723-724. — C'est par erreur que Michelet (*Histoire de France*, t. V, livre X, chap. IV, p. 111, in-8° Paris, 1841) fixe la mort de la demoiselle de Ligny à 1431, et fausse est la référence qu'il donne. A la page citée, il dit en note, de Jeanne de Luxembourg : « La mort

Quelques jours après, les dix mille livres tournois votées par les Etats de Rouen, sur l'ordre du roi d'Angleterre, étaient comptées à Jean de Luxembourg : le 21 novembre, la vente de la Pucelle à ses ennemis mortels était un fait accompli.

V.

DE BEAUREVOIR A ROUEN.

L'Université de Paris fut informée du jour où l'achat de la Pucelle devait être consommé. En effet, le 21 novembre, dans une semonce épistolaire qu'elle adresse à l'évêque de Beauvais sur le retard mis au jugement de la prisonnière, elle lui dit : « Ces retards nous étonnent, *aujourd'hui surtout que, d'après ce qu'on nous rapporte, cette femme est entre les mains des gens du roi.* »

de la tante était imminente; elle eut lieu en 1431. (V. *L'Art de vérifier les dates*, III, Comtes de Saint-Paul, 780). »

Nous avons vérifié la citation :

1° C'est au tome II, non au tome III, p. 780, qu'il est question de Jeanne de Saint-Paul ;

2° La date de la mort de la demoiselle de Ligny n'est nullement mentionnée ;

3° C'est à l'année 1429 que se rapporte la *Notice* sur ladite demoiselle. Voici le paragraphe concernant sa mort : « Comme elle était avancée en âge, elle fit donation de tous ses domaines à Jean de Luxembourg, son neveu, pour en jouir après son décès. *Ce moment* ne tarda pas d'arriver (pas de date). Mais Pierre, frère aîné de Jean, réclama contre la donation. Jean lui céda le comté de Saint-Paul. » (*Chronique historique des comtes de Saint-Paul*, p. 780.)

La date donnée par le P. Anselme est donc la seule qui fasse foi, touchant la mort de la demoiselle de Luxembourg.

La lettre se terminait par cette recommandation :

« Veuillez faire qu'elle soit amenée en cette ville de Paris où abondent les gens doctes, afin que la cause puisse être diligemment instruite et jugée.

« Ecrit à Paris, en notre Congrégation générale, le 21 novembre 1430.

« LE RECTEUR ET L'UNIVERSITÉ DE PARIS. »

Ce même jour, une lettre tendant à la même fin était adressée par ladite Université au roi d'Angleterre [1].

Le Grand Conseil anglais ne tint pas compte de la requête des Docteurs de Paris. Ses agents reçurent l'ordre de faire prendre à Jeanne une autre direction que celle de la capitale.

En quittant Beaurevoir, la prisonnière fut conduite à Arras. Dans cette ville, messire Jean de Pressy, chevalier au service du duc de Bourgogne, et d'autres seigneurs qni allèrent la voir, insistèrent à plusieurs reprises pour qu'elle acceptât des habits de femme. Elle leur répondit « qu'elle n'en avait pas congé de Notre-Seigneur [2]. »

C'est à Arras que Jeanne vit entre les mains d'un Écossais une peinture reproduisant ses traits assez fidèlement. Elle y était représentée tout armée, un genou à terre, remettant des lettres à son roi [3].

Écoutons maintenant ce que raconte, sur la translation de la Pucelle à Rouen, le P. Ignace de Jésus Maria, historien des comtes de Ponthieu [4].

1. *Procès*, t. I, pp. 15-18.
2. *Ibid.*, t. I, pp. 95, 231.
3. *Ibid.*, p. 100.
4. *Ibid.*, t. V, pp. 360-363.

D'Arras, « Jeanne vint au château de Drugy, près de Saint-Riquier. Les anciens religieux de l'abbaye la visitèrent par honneur, avec les principaux de la ville; et tous avaient compassion de la voir persécutée, étant très innocente.

« Du château de Drugy (où elle passa une nuit[1]), elle fut menée au château du Crotoy, où, par la providence de Dieu, elle entendait souvent le saint sacrifice de la messe qu'y célébrait en la chapelle du château le chancelier de l'église cathédrale Notre-Dame d'Amiens, nommé maître Nicolas de Gueuville, docteur ès droits, homme fort notable, qui y était pour lors détenu prisonnier, et qui lui administrait le sacrement de confession et de la très sainte Eucharistie, et disait beaucoup de bien de cette vertueuse et très chaste enfant[2].

« Quelques dames de qualité, des damoiselles et bourgeoises d'Abbeville l'allaient voir comme une merveille de leur sexe et comme une âme généreuse inspirée de Dieu pour le bonheur de la France. Elles lui congratulaient d'avoir eu le bonheur de l'avoir vue si constante et si résignée à la volonté de Notre-Seigneur, lui souhaitant toutes sortes de faveurs du ciel. La Pucelle les remerciait cordialement de leur charitable visite, se recommandait à leurs prières, et, les baisant aimablement, leur disait : « A Dieu! » Ces vénérables personnes jetaient des larmes de tendresse, prenant congé d'elle, et s'en retournaient de compagnie par bateau sur la rivière

1. Dom Grenier, *Recueil sur la Picardie*. — *Procès*, t. V, p. 358.

2. Rapprocher de ce récit la déposition du chevalier Aimond de Macy, *Procès*, t. III, p. 120.

de Somme, comme elles étaient venues, car il y a cinq lieues d'Abbeville.

« Au commencement de l'année 1430[1],... l'Anglais envoya un mandement par lequel il ordonnait que la Pucelle fût transférée du Crotoy à Rouen... afin de lui faire son procès.

« Elle dit donc adieu à ceux du chasteau de Crotoy qui regrettaient son départ, car elle les avait grandement consolés. On voit encore la chambre où elle couchait, qui retient depuis ce temps-là quelque respect lorsqu'on y entre[2].

« Au sortir des murailles de la ville de Crotoy, on mit la Pucelle dans une barque, accompagnée de plusieurs gardes, pour lui faire passer le trajet de la rivière de Somme qui est fort large en cet endroit. Elle descendit à Saint-Valéry qu'elle salua du cœur et des yeux, étant patron du pays de Vimeu où elle entrait, comme elle avait salué l'église de Saint-Riquier, patron du pays de Ponthieu d'où elle sortait.

« Jeanne ne s'arrêta pas à Saint-Valéry, car ses gardes la conduisirent à la ville d'Eu, et de là à Dieppe, puis enfin à Rouen qui était la ville choisie pour être le dernier théâtre d'honneur où la vertu de notre sainte fille devait paraître. » Elle y arriva sur la fin de décembre 1430.

1. C'est à la fin de 1430, qu'il fallait dire. — Malgré cette erreur, ce passage est important, parce qu'il autorise l'interprétation que lui donnent les historiens de Jeanne d'Arc, à propos de sa remise aux Anglais par les gens du duc de Bourgogne et de Jean de Luxembourg, desquels était Aimond de Macy.

2. Aujourd'hui, il ne reste rien de la tour qui servait à Jeanne de prison, ni même du vieux château de Crotoy. Les sables ont recouvert ce qui restait des fondations.

On assigna pour prison à la captive une tour du château royal construit par Philippe-Auguste. Le cardinal de Winchester, qui avait suivi à Rouen son petit-neveu, le comte de Warwick, gouverneur de l'enfant-Roi et capitaine de Rouen, Henri VI lui-même, de l'appartement qu'ils occupaient dans les bâtiments du château, purent voir passer sous leurs fenêtres, solidement garrottée et escortée de geôliers nombreux, cette ennemie redoutable dont ils avaient si ardemment convoité la possession. Ils témoignèrent l'intérêt qu'ils y prenaient par les précautions dont on entoura sa présence. Charger ses membres de lourdes chaînes, emprisonner ses pieds en d'étroites entraves ne parut pas suffisant au comte de Warwick. Par ses ordres, on enferma la Pucelle dans une cage de fer, qu'un serrurier, du nom d'Étienne Castille, avait construite exprès. Elle y était tenue droite, attachée par les pieds, par les mains et par le cou[1].

Jusqu'au mercredi, 21 février 1431, jour du premier interrogatoire public, c'est-à-dire durant deux mois entiers, la prisonnière subit, avec la solitude affreuse et les horreurs de tout genre auxquelles elle était livrée, ce traitement inhumain, indigne d'une nation non seulement chrétienne, mais simplement policée. C'est dans cette cage de fer que Cauchon et les grands seigneurs anglais eurent la satisfaction de voir leur ennemie réduite à l'impuissance.

1. *Procès*, t. III, pp. 154-155.

CHAPITRE XXVIII.

JEANNE AU CHATEAU DE ROUEN.

COMMENCEMENT DU PROCÈS.

I. *Charles VII et ses ministres, de mai 1430 à la fin de décembre. — Silence des documents sur toute démarche du Roi de France en faveur de la Pucelle.*
II. *L'Evêque de Beauvais et le chapitre de Rouen. — Pourquoi le procès de Jeanne se fit à Rouen, non à Paris.*
III. *Lettres patentes du roi d'Angleterre. — But manifeste du procès, le déshonneur et la mort de la Pucelle. — Sentiments de Hume et de Talbot sur ce sujet.*
IV. *Premier jour et premiers actes du procès de la Pucelle. — Ouverture du procès de chute. — Constitution du tribunal.*
V. *Des assesseurs invités au procès. — Les six docteurs de Paris. — Honoraires payés.*

I.

CHARLES VII ET SES MINISTRES, DE MAI 1430 A LA FIN DE DÉCEMBRE. — SILENCE DES DOCUMENTS SUR TOUTE DÉMARCHE DU ROI EN FAVEUR DE LA PUCELLE.

Il y avait sept mois que Jeanne était prisonnière. Durant ces sept mois ses ennemis n'ont pas perdu de temps. Lettres, requêtes, sommations, démarches direc-

tes et indirectes, ils n'ont rien négligé pour en arriver à leurs fins. Dans ces négociations, les personnages que l'on voit à l'œuvre ne sont que des intermédiaires et des délégués. Le personnage qui tient les fils de cette intrigue se cache dans la coulisse, mais il ne trompe personne. Quand bien même ses compatriotes les historiens anglais ne nous le dénonceraient pas, nous saurions que derrière l'Université de Paris, derrière Frère Martin Billory, derrière Pierre Cauchon lui-même, qui ne sont que des serviteurs et des instruments, il y a Sa Grâce le duc de Bethford, régent de France pour le roi d'Angleterre, et que le Grand Conseil de Londres l'approuve pleinement. Ce qui ressort clairement de toutes ces démarches, c'est que les Anglais se refusent absolument à traiter la Pucelle en prisonnière de guerre et à lui en reconnaître le titre et les droits.

Pendant ces sept longs mois, de mai à décembre 1430, que faisaient le Roi de France et ses ministres? Quel souci prenaient-ils de la captivité de Jeanne? Quelle démarche ont-ils tentée, à quel moyen ont-ils eu recours pour l'arracher des mains de ses ennemis? Dans les deux premières lettres qui nous ont été conservées de l'Université de Paris, ces graves docteurs expriment la crainte que les ennemis du duc de Bourgogne ne parviennent à mettre la prisonnière « hors de sa subjection »; car, remarquent-ils, ces ennemis et adversaires « mettent, dit-on, toute leur cure à vouloir délivrer icelle femme par voies exquises (par toutes les voies possibles)... Ce serait plus grant inconvénient que jamais s'il advenait que icelle femme fust délivrée ou perdue, comme on dit que nos adversaires veulent s'efforcer de

faire, appliquant à ce tous leurs entendements par toutes voies, et, qui pis est, par rançon[1]. »

Ainsi, au jugement des ennemis du royaume, il n'était pas possible que Charles VII et ses conseillers ne se préoccupassent pas de briser les fers de Jeanne captive; les Anglais ne pouvaient concevoir que, pour en arriver à ce résultat, la cour de France ne mît pas en œuvre toutes *les voies exquises*, tous les moyens imaginables. Et tel était aussi le sentiment unanime des loyaux Français. Encore une fois, le jeune Roi et ses ministres ont-ils justifié ces craintes et répondu à cette attente? Il est triste de l'avouer, mais la vérité oblige à dire : Non! Les historiens ont eu beau chercher dans les trésors des chartes, dans les archives nationales; ils ont eu beau compulser les mémoires et les chroniques du temps, ils n'ont pas trouvé de document qui rapporte un seul mot prononcé, une seule démarche tentée, une ombre de négociation entamée en vue d'en arriver à délivrer la prisonnière. Aux lettres et messages nombreux de l'*Alma mater*, de l'évêque de Beauvais que nous avons signalés, il n'y a pas une seule lettre du parti français à produire, un seul message à opposer. On ne saurait prendre au sérieux les écrivains qui se contentent des larmes que Charles VII aurait, dit-on, versées en apprenant la malheureuse sortie de Compiègne, des gémissements dont il n'aurait pu se défendre. Des larmes, des pleurs, c'eût été peut-être assez de la part d'une femme; c'était insuffisant chez un homme, chez un chevalier, chez un roi de France, quand il s'agissait surtout de la jeune fille

1. *Procès*, t. I, pp. 9-11.

à qui il devait sa couronne. Ce qu'il fallait, c'était des actes et des actes d'homme, de chevalier, de roi. Ces actes, Charles VII les a-t-il produits? Quelle démarche a-t-il commandée? Aucune. Quelle rançon a-t-il offerte? Aucune. Quelle menace a-t-il fait entendre? Aucune. Quelle négociation a-t-il engagée? L'histoire répond toujours : Aucune[1].

Du 24 mai 1430 au 1er janvier 1431 (nouveau style), ce prince et son Grand Conseil ne paraissent pas plus s'occuper de la Pucelle que si elle n'avait pas existé. Charles avait à son service des diplomates habiles. Les Regnault de Chartres, les Christophe d'Harcourt, les Robert de Rouvres eussent trouvé dans la mission de délivrer Jeanne une mission digne de leur talent.

Charles commandait à des troupes pleines de confiance et de valeur. A leur tête marchaient des chefs tels que Dunois, le maréchal de Boussac, le sire de Barbazan, La Hire, Poton de Xaintrailles, et les capitaines qui avaient combattu à Orléans et à Patay. Qu'on eût fait appel aux sentiments de générosité toujours vivants dans le cœur des Français, qu'on eût montré aux simples hommes d'armes Jeanne les bras chargés de fers, implorant le souvenir et l'aide de ceux qu'elle avait conduits si sou-

1. La *Chronique Morosini* (R. P. Ayroles, *La Libératrice*, pp. 607-608), parle d'une ambassade envoyée par Charles VII au duc de Bourgogne, pour qu'il ne livrât pas la Pucelle aux Anglais et de menaces à l'appui. Elle parle encore de menaces adressées à deux reprises aux Anglais par le même prince.

Aucun document n'appuie ces affirmations. L'autorité du chroniqueur, — un étranger résidant à Bruges, — ne saurait suffire à les faire accepter. Dans sa Chronique, il est pris, à chaque page, en flagrant délit de *fausses nouvelles*.

vent à la victoire; ou bien les Français n'eussent plus été des Français, ou bien il se serait produit un de ces élans qui brisent toutes les résistances et triomphent de tous les obstacles.

A ne pas vouloir recourir à la force en commençant, il se présentait au Roi de France un moyen de gêner singulièrement, sinon de paralyser l'action des Anglais, moyen d'autant plus puissant qu'il était indiqué par les Anglais eux-mêmes. Le duc de Bethford ne veut pas qu'une cour martiale ou civile juge Jeanne d'Arc : elle doit comparaître devant un tribunal qui lui fera un procès en matière de foi. Mais le juge suprême d'un semblable procès n'est pas à la merci de l'Angleterre. Rome et Bâle, le pape Martin V et le Concile, qui se prépare en cette année-là, sont loin de Londres et de Paris[1]. Pourquoi la cour de France n'en appellerait-elle pas au Pape ou au Concile? Devant un appel énergiquement formulé, soutenu par d'habiles docteurs et des prélats investis de la confiance du Souverain Pontife, si la cour d'Angleterre n'eût pas reculé, elle aurait vu ses moyens d'action restreints, et recruté avec moins de facilité des juges et des assesseurs complaisants.

Charles VII, en ce temps-là, ne négligeait pas de se mettre en correspondance avec le Pape, « quand il s'agissait de présenter des suppliques pour ses favoris[2]. »

Au demeurant, la reconnaissance et l'honneur, ce sentiment-ci encore plus que celui-là, l'honneur de la royauté

1. Martin V mourut le 20 février 1431. Il avait convoqué le Concile de Bâle pour l'an 1431. Il s'ouvrit le 3 juillet.

2. R. P. H. Denifle, *le Procès de Jeanne d'Arc et l'Université de Paris*, pp. 13-14. Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris, 1897.

et l'honneur du pays faisaient au jeune prince un devoir sacré de tout employer, jusqu'à la force des armes inclusivement, pour délivrer la Pucelle, et, en attendant sa délivrance, pour lui faire reconnaître les droits des prisonniers de guerre et lui en obtenir le traitement. Il ne pouvait se dissimuler que, en ouvrant ce procès en cour d'Église, les Anglais cherchaient autant à ternir le blason de la maison de France qu'à flétrir et qu'à faire mourir Jeanne. Charles restera-t-il insensible à toutes ces voix? Si, lorsque nous serons arrivés à la dernière page de cette tragédie, nous sommes forcé de convenir qu'il en a été ainsi, alors paraîtra sur le blason de ce prince une tache qu'il sera bien difficile d'effacer : il faudra se rendre à l'évidence de ce fait indéniable que, en ces années 1430, 1431, le bénéficiaire du sacre de Reims, par son indifférence et son inaction à l'endroit de la Pucelle, a méconnu ce qu'il se devait à lui-même comme roi, et ce qu'il devait à la France.

II.

L'ÉVÊQUE DE BEAUVAIS ET LE CHAPITRE DE ROUEN. — POURQUOI LE PROCÈS SE FIT A ROUEN, NON A PARIS.

Le 27 décembre 1430, après que la Pucelle eut été enfermée dans la tour du château de Rouen, Pierre Cauchon, qui avait accepté la mission d'instruire son procès, s'était transporté dans la capitale de la Normandie et y avait convoqué un certain nombre de clercs et docteurs pour les aviser de ses intentions. « C'était, disait-il, la volonté formelle du Roi de France et d'Angle-

terre, leur souverain seigneur, de faire faire le procès de cette femme nommée Jehanne. Ladite femme ayant été prise en son diocèse de Beauvais, c'était à lui, évêque, de diriger le procès[1]. »

Nous avons déjà dit ce que vaut cette raison. Notons toutefois ces deux points de départ du procès : la volonté formelle du roi d'Angleterre, et la revendication d'une juridiction qu'on ne possède pas.

Le lendemain 28 décembre, l'Évêque de Beauvais, agissant en qualité de juge de la Pucelle, se présentait au doyen et aux chanoines du chapitre métropolitain de Rouen, — le siège était alors vacant[2], — et il sollicitait de leur obligeance la délégation indispensable pour instrumenter dans une ville et dans un diocèse où il n'avait aucun pouvoir et aucune juridiction.

Les membres du chapitre métropolitain n'accédèrent pas unanimement à la requête de Cauchon. Plusieurs exprimèrent la crainte que, « à la faveur d'une telle concession, l'Évêque de Beauvais ne prît pied dans l'église

1. *Chronique et Procès de la Pucelle,* pp. 464, 465, édit. Buchon. — *Procès*, t. I, p. 5.

2. Il était vacant, non par la mort mais par suite de la translation de l'archevêque de Rouen au siège de Besançon. Ce prélat, Jean de la Rochetaillée, avait été promu à l'archevêché de Rouen en 1423. Martin V le nommait cardinal en mai 1426. En octobre 1429, il le transférait à l'archevêché de Besançon. Le siège de Rouen demeura vacant jusqu'en 1431. Il fut occupé de 1432 à 1436 par Hugues d'Orges; de 1437 à 1443 par l'évêque de Thérouanne, Louis de Luxembourg, cardinal en 1439, en même temps qu'évêque par commende d'Ely en Angleterre, où il vint mourir; — de 1442 à 1452 par Raoul Roussel, chanoine et trésorier du chapitre de Rouen, l'un des assesseurs de Pierre Cauchon; — et de 1443 à 1483, par le cardinal d'Estouteville, légat du pape Nicolas V. Nous reparlerons de ce cardinal à propos du Procès de réhabilitation.

de Rouen », et, pour ce motif, se déclarèrent contre la mesure sollicitée[1]; toutefois, la majorité se prêta à la requête du prélat. « En faveur de la foi catholique », elle lui concéda la juridiction demandée; « de telle sorte qu'il pût, par lui-même ou par ses représentants, d'accord avec l'Inquisiteur de la foi ou son délégué, conduire cette affaire et la terminer comme s'il était dans son diocèse de Beauvais[2]. »

Nous l'avons vu à la fin du chapitre précédent, l'Université eût voulu que le procès de Jeanne d'Arc s'instruisît à Paris; à plusieurs reprises elle en avait exprimé le désir. On se proposait de donner à ce procès un grand éclat et un grand retentissement. N'est-ce point dans la capitale que pouvaient se produire au plus haut degré ce retentissement et cet éclat? Le duc de Bethford et le Grand Conseil d'Angleterre ne furent pas de l'avis de l'*Alma mater;* ils préférèrent la capitale de la Normandie à celle de la France, pour plusieurs raisons.

En premier lieu, la translation de la captive de Beaurevoir à Paris ne se fût pas accomplie sans risques et sans périls. Un coup de main audacieux pouvait arracher la Pucelle aux Anglais, et ce coup de main était aisé dans un pays dont les places principales, Compiègne, Crespy, Soissons, obéissaient à Charles VII.

En outre, à Paris, la sécurité était moins bien garantie qu'à Rouen. La première de ces villes eût été, plus facilement que la seconde, sujette à un coup de main, soit à l'intérieur, de la part des Parisiens patriotes,

1. *Registres capitulaires de Rouen*, cités dans la *Revue de Rouen et de Normandie*, juin 1845.

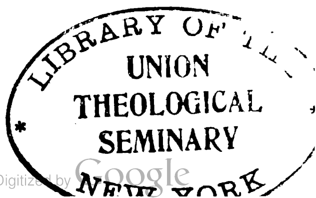
2. *Procès*, t. I, pp. 20-23.

soit à l'extérieur, de la part des capitaines de Charles VII.

La présence de la jeune Lorraine dans la ville de saint Louis et les péripéties d'un long procès pouvaient surexciter le patriotisme des bourgeois, ennemis de l'Angleterre, nombreux quoi qu'il y parût, ranimer leur courage et occasionner quelque mouvement populaire. A Rouen, il n'y avait à craindre ni attaque du dehors ni mouvement insurrectionnel au dedans : si l'on tentait l'un ou l'autre, les Anglais étaient en mesure de les réprimer et d'en venir aisément à bout.

Une deuxième raison qui fit donner la préférence à Rouen, c'est que cette ville était éloignée des deux diocèses de Beauvais et de Soissons; Paris, au contraire, en était trop rapproché. L'éloignement favorisait l'obscurité que l'on avait intérêt à faire régner sur les titres de Pierre Cauchon à prendre la direction du procès. On criait très haut que la Pucelle avait été prise dans le diocèse de Beauvais; en réalité, elle l'avait été dans le diocèse de Soissons. Il fallait entretenir, accréditer cette erreur chez les assesseurs à qui l'on aurait affaire. A Paris, la chose eût souffert difficulté à cause de la proximité; à Rouen, on était assez loin pour ne pas songer à contester l'exactitude de l'assertion. C'est ce que saisit fort bien Pierre Cauchon, et il n'eut pas de peine à faire partager sa façon de voir au duc de Bethford.

En troisième lieu, l'évêque entre les mains de qui le gouvernement anglais avait remis l'instruction et la conduite du procès étant hors de son diocèse, il avait besoin d'une délégation du chef spirituel du diocèse dans lequel devait avoir lieu le procès. Si Paris eût été la ville choisie, c'est à l'évêque de Paris que Pierre Cauchon eût dû



s'adresser[1]. Il n'eût assurément pas éprouvé de refus; mais les convenances ne l'obligeaient-elles pas en retour à céder à l'évêque de la capitale l'honneur de présider, et alors aurait-il eu les coudées franches...? A Rouen, tout s'arrangeait à merveille : le siège était vacant; le chapitre obéissait aveuglément au duc de Bethford, qui était chanoine de Rouen lui-même, et qui se faisait un devoir de paraître aux fêtes de la cathédrale avec les insignes de sa dignité; Cauchon obtiendrait sans difficulté les pouvoirs nécessaires, et jusqu'au bout il siègerait sur son tribunal, comme s'il y eût siégé dans son propre diocèse.

Dernière raison pour choisir Rouen, celle-ci décisive : il importait extrêmement aux Anglais de garder entre les mains la direction du procès, quoiqu'il fût en matière de foi.

Dans les procès de ce genre, l'Inquisiteur, comme représentant l'autorité suprême de l'Église, marchait de pair avec les évêques. Vu l'origine et l'étendue de ses pouvoirs, il jouissait d'une indépendance qui eût pu devenir embarrassante. Il fallait trouver le moyen de paralyser cette indépendance. Or, avec la nécessité imposée à l'Inquisiteur de faire le procès de la Pucelle dans une ville où il serait à la merci du gouvernement anglais, ce moyen était tout trouvé. Pierre Cauchon, en sa qualité prétendue de juge ordinaire de l'accusée, et en vertu de la confiance absolue que lui témoignait le Grand Con-

1. L'évêque de Paris était alors Jacques du Châtelier, ancien trésorier de Reims. Il occupa ce siège de 1427 à 1438. C'était, d'après le *Bourgeois de Paris*, « un homme très pompeux, convoicteux, plus mondain que son estat ne requéroit ». (*Journal*, p. 343.)

seil d'Angleterre, se sentait à l'aise, non seulement pour traiter d'égal à égal avec le représentant du Saint-Office, mais encore pour le dominer et mener à sa guise tous les membres du tribunal. En réalité, l'évêque de Beauvais ne se gêna pas pour ouvrir le procès sans le concours de l'Inquisiteur; lorsque Jean Lemaître y parut, Cauchon ne se gêna pas davantage pour le rejeter au second plan et s'arroger souverainement la direction de toute la cause.

C'est que à Rouen, et à Rouen seulement, les Anglais, dont l'évêque de Beauvais servait la vengeance, étaient les maîtres des hommes et des choses, de la ville et de la province, des juges, des assesseurs et du procès.

Le petit roi d'Angleterre et ses principaux conseillers se trouvaient alors, à ce que nous apprend le prêtre et notaire Manchon [1], dans la capitale de la Normandie : ils devaient y rester jusqu'à la fin du procès. Le cardinal de Winchester [2], qui avait accompagné son royal petit-neveu, était là pour s'entendre avec l'évêque de Beauvais et le couvrir au besoin de son autorité, pendant que le gouverneur de Henri VI et capitaine de Rouen, Richard Beauchamp comte de Wawick, ferait planer sur les bourgeois et assesseurs une terreur salutaire. De la sorte, toutes les précautions étaient prises, et malheur à qui se serait mis en travers des desseins des Anglais.

1. *Procès*, t. III, pp. 136-137.

2. Henri de Beaufort, évêque de Winchester, chancelier d'Angleterre, cardinal de la sainte Eglise romaine, était l'oncle du vainqueur d'Azincourt et des ducs de Glocester et de Bethford. Il pleura, dit-on, au supplice de la Pucelle : mais il n'en fut pas moins un des principaux artisans de sa condamnation et de sa mort.

III.

LETTRES PATENTES DU ROI D'ANGLETERRE. — BUT MANIFESTE DU PROCÈS, LE DÉSHONNEUR ET LA MORT DE LA PUCELLE. — SENTIMENTS DE HUME ET DE TALBOT SUR CE SUJET.

L'an 1431 (nouveau style), par lettres patentes en date du 3 janvier, Henry, « roi de France et d'Angleterre », déférant à la requête de son « ami et féal conseiller, l'évesque de Beauvais, juge ecclésiastique et ordinaire de la femme qui se fait appeler Jehanne la Pucelle, pour ce qu'elle a été prise et appréhendée *ès termes et limites* de son diocèse [1], et pareillement exhorté de par sa très chère et très amée fille l'Université de Paris, *ordonnait et consentait* que toutes et quantes fois que bon semblerait audit révérend père en Dieu, icelle Jehanne lui fût baillée et délivrée par ses gens et officiers qui l'auraient en leur garde, pour icelle interroger et examiner et faire son procès, selon Dieu, raison, et les droits divins et saints canons, par ledit révérend père en Dieu.

« Toutes voies (*toutefois*) ajoutait le monarque, c'est notre intencion de ravoir et reprendre par devers nous icelle Jehanne, si ainsi estoit qu'elle ne fust convaincue ou atteinte des cas touchans ou regardans nostre dicte foy. Par le Roy, à la relacion de son Grant Conseil. J. de Rivel. »

Ces lettres royales, délivrées à Pierre Cauchon, répan-

1. *Procès*, t. I, pp. 18-19 (Voir aux *Pièces justificatives*.)

dent sur les desseins des ennemis de Jeanne une lumière qu'il importe de ne pas négliger.

Premièrement, elles proclament la résolution absolue du Grand Conseil de refuser à la Pucelle le traitement des prisonniers de guerre. C'était une violation ouverte du droit des gens, que rien ne pouvait légitimer. Comme l'a dit l'historien anglais Hume, « Il n'y avait aucune raison plausible pour que Jeanne ne fût pas traitée en prisonnière de guerre et n'eût pas droit à ce titre à tous les bons procédés que les nations civilisées ont en pareil cas pour leurs ennemis.

« Jeanne n'avait jamais, dans le cours de ses campagnes, mérité, par aucun acte de mauvaise foi ou de cruauté, d'être privée de ces égards. On ne pouvait lui reprocher aucun crime dans la vie civile : elle avait pratiqué rigoureusement toutes les vertus et observé toutes les bienséances qui convenaient à son sexe.

« Même sa hardiesse à combattre, n'ayant rendu que des services à son roi, devenait un sujet d'éloges et d'admiration. En intéressant la religion dans cette affaire, le duc de Bethford a couvert de ce voile la violation la plus criante de la justice et de l'humanité[1]. »

Deuxièmement, ces lettres royales découvrent clairement la résolution non moins formelle de poursuivre la prisonnière par un procès en matière de foi. Pourquoi ce procès, au lieu d'un procès par-devant une cour civile ou martiale? Nous l'avons donné à entendre ailleurs, et nous précisons davantage. Les régents et conseillers du petit roi voulaient qu'il sortît de ce procès :

1. HUME, *Histoire d'Angleterre*, t. II, pp. 467-468.

1° Une sentence de mort contre la Pucelle;

2° Une sentence qui expliquât d'une façon favorable les défaites que Jeanne avait infligées à leurs troupes;

3° Une sentence qui non seulement la fît périr, mais qui la flétrit et la déshonorât;

4° Une sentence enfin qui, par contre-coup, ternît l'honneur du roi de France lui-même.

Or, ces résultats, un procès en matière de foi, de magie et de sorcellerie, les assurait, si peu que les juges y missent de complaisance. En pareil cas, la sentence livrait les coupables au bras séculier, et dans le cas de rechute, la peine qui les attendait inévitablement était celle du feu. A tout prix, il fallait que Jeanne pérît. Elle avait trop humilié ses ennemis pour qu'il en fût autrement. Les Anglais ne s'expliquaient ces victoires remportées sur leurs plus fameux capitaines par une femme, par une jeune fille, presque un enfant, qu'en supposant un sort attaché à sa personne et à ses armes. « Ils sont superstitieux avant tout, remarquait un des témoins de 1456; si bien que la chose est passée en proverbe[1]. » Et voilà pourquoi ils craignaient la Pucelle plus que l'armée entière de Charles VII[2]. « Jamais, ajoute un autre témoin, ils n'eussent osé mettre le siège devant Louviers, tant que la jeune fille eût vécu[3]. »

A leurs yeux, il n'y avait qu'un moyen de rompre ce charme et d'en finir avec ce mauvais sort : livrer Jeanne aux flammes du bûcher. Une sentence qui déclarait

1. *Procès*, t. II, p. 370. Déposition du prieur bénédictin Thomas Marie.

2. *Ibid.*, p. 324. Déposition du curé Bouchier.

3. *Ibid.*, p. 344. Déposition du prêtre et greffier Manchon.

l'accusée coupable de sorcellerie et de magie, expliquait les défaites des armées anglaises, relevait leur prestige. De plus, elle flétrissait tout ensemble et la jeune fille qui était descendue jusqu'à devenir l'instrument du démon, et Charles VII lui-même qui n'avait pas rougi de se servir d'une hérétique et d'une sorcière pour reconquérir son royaume et assurer sa couronne.

Que les Anglais, en faisant le procès à la Pucelle, se soient proposé ce dernier point, c'était chose de notoriété publique. La question fut posée expressément dans l'un des nombreux articles [1] sur lesquels furent interrogés les témoins de 1452. Presque tous affirmèrent, chez les ennemis de Jeanne, le dessein d'envelopper Charles VII dans la flétrissure qui atteignait l'accusée, et d'en arriver ainsi à ternir l'honneur de la maison de France [2].

Relevons, en dernier lieu, cette réserve significative du roi d'Angleterre :

« Toutefois, c'est notre intention de ravoir et de re-

1. C'est le XXVI[e]. *Procès*, t. II, p. 316.

2. « Par la condamnation et la mort de la Pucelle, les Anglais visaient à infliger une flétrissure au Roi de France. » Déposition du greffier Manchon, *Procès*, t. II, p. 344.

D'après Robert Gaguin, ministre général des Mathurins, les ennemis de la Pucelle allèrent jusqu'à accuser Charles VII d'avoir lui-même pratiqué la magie et d'avoir initié à ces pratiques détestables la jeune Lorraine. Cette accusation, trop absurde pour qu'on lui ait donné place dans les actes du procès, fut très vraisemblablement formulée. Mais eût-elle été imaginée après coup, la cause de Jeanne était trop étroitement liée à celle de Charles VII pour que la condamnation de la jeune fille comme HÉRÉTIQUE, RELAPSE, APOSTATE, IDOLATRE, n'entachât pas l'honneur du roi qu'elle avait fait sacrer dans la cathédrale de Reims. (*Compendium Roberti Gaguini super Francorum gestis*, ch. X. — In-8°, Paris, Gerlier, 1511.)

prendre par devers nous icelle Jeanne, si ainsi était qu'elle ne fût convaincue des cas susditz touchant notre dite foi. »

On voit bien ici que le but du procès est marqué par avance : la mort de la malheureuse captive. Le tribunal ecclésiastique devant lequel on va la produire aurait eu beau reconnaître son innocence; les membres du Grand Conseil d'Angleterre, les Warwick et les Cauchon eussent dressé un autre tribunal, ils eussent cherché des juges plus dociles, et tôt ou tard satisfaction aurait été donnée à leur soif de vengeance. Voilà pourquoi, afin de reprendre sans difficulté l'accusée, ils commencent par ne pas la livrer à l'Église et par la garder en leur pouvoir. Au lieu de la mettre en prison ecclésiastique et de la confier aux officiers députés à cet effet, ils la feront garder dans une cage de fer par leurs propres geôliers.

L'historien anglais qui, tout à l'heure, blâmait avec tant d'énergie le duc de Bethford d'avoir refusé à la Pucelle le traitement des prisonniers de guerre, le blâme encore plus d'avoir, après qu'il l'eût achetée, fait instruire son procès. « Cette action, dit-il, qu'elle appartînt à la vengeance ou à la politique, était également barbare et déshonorante [1]. »

Lorsque le chevalier le plus estimé de ses compatriotes, Talbot, apprit le dessein arrêté par les chefs du gouvernement anglais de faire mourir la Pucelle, il protesta hautement. S'ils en venaient, disait-il, à souiller leurs mains du sang de cette fille, « cela tournerait au-

1. Hume, *op.* et *loc. cit.*

tant à leur déshonneur que d'avoir fui devant elle à la guerre[2]. »

C'est en vain que Talbot protesta : la voix de l'orgueil blessé, la soif de la vengeance furent, chez ses compatriotes, plus puissantes que le sentiment de la justice et que la voix de l'honneur.

IV.

PREMIER JOUR ET PREMIERS ACTES DU PROCÈS DE LA PUCELLE. — OUVERTURE DU PROCÈS DE CHUTE. — CONSTITUTION DU TRIBUNAL.

Une fois en possession des lettres patentes du monarque anglais et de la délégation du chapitre métropolitain de Rouen, l'évêque de Beauvais commença le Procès. C'était le 9 janvier 1431 (nouveau style).

Nous allons donc voir se dérouler sous nos yeux les phases successives d'une cause criminelle en matière de foi, c'est-à-dire deux procès bien distincts, l'un de chute, l'autre de rechute. Dans l'un et dans l'autre, la Pucelle est poursuivie comme coupable d'hérésie et de sorcellerie; mais dans le procès de rechute, l'accusation qui la qualifiait d'hérétique relapse avait ceci de terrible qu'elle la vouait à la mort du bûcher.

Dans l'un et dans l'autre procès, l'Évêque de Beauvais instrumente et poursuit l'accusée à titre de *juge ordinaire*, sous le prétexte, rappelé plus haut, que l'accusée avait été prise en armes sur les confins du diocèse de Beauvais; il la poursuit conjointement avec le délégué

1. E. Richer, *Histoire de la Pucelle*, livre IV, f° 138.

du Grand Inquisiteur de France, conformément aux règles canoniques alors en vigueur. A la différence des procès instruits directement par le Saint-Office ou Inquisition, lesquels restaient secrets, les deux procès instruits contre Jeanne par l'Évêque de Beauvais furent publics, l'instrument en fut dressé et plusieurs expéditions en furent délivrées à divers personnages[1]. Cependant la marche suivie dans la procédure fut celle que les dispositions du droit et les instructions des Souverains Pontifes prescrivaient aux Inquisiteurs en matière de perversité hérétique.

On se demandera pourquoi Jeanne fut l'objet d'un double procès, l'un la condamnant à la prison perpétuelle, l'autre à la peine du feu. On ne saurait répondre à cette question sans avoir résolu au préalable celle-ci : Est-ce l'enchaînement naturel des choses, est-ce un dessein prémédité de l'Évêque de Beauvais qui provoqua le procès de rechute? A une question ainsi posée, les faits que nous allons raconter peuvent seuls donner une réponse satisfaisante. Présentement, qu'il nous suffise de cette simple observation. Avec un seul procès, celui de chute, la Pucelle pouvait échapper à la mort. Avec un procès de rechute, l'accusation aboutissait à une condamnation inévitable, et la peine, inévitable également de par la législation en vigueur, était celle du feu : aucun appel,

1. L'Averdy et de Lamothe-Langon, historien de l'Inquisition en France, ne sont donc pas tout à fait dans la vérité quand ils disent que le procès de Rouen est un procès « instruit *en tout* selon les règles et formes de l'Inquisition », ou Saint-Office. (L'Averdy, *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du roi*, p. 27. Paris, in-4°, imprimerie royale, 1790; — De Lamothe-Langon, *Histoire de l'Inquisition en France*, t. III, p. 297. 3 vol. in-8°, Paris, 1829.

aucune intervention humaine ne pouvait plus sauver Jeanne déclarée relapse.

Le procès qui va nous occuper est un de ceux que le juge faisait, non à l'occasion d'une accusation ou d'une dénonciation formelle et signée, mais *ex officio*, en vertu de *son office* ou devoir d'évêque et de juge, sous la pression de la rumeur et de l'opinion publique. Il l'instruisait par voie d'enquête — *per viam inquisitionis;* — d'où vient le nom que le droit donnait aux causes criminelles jugées de cette manière.

Le texte officiel distingue dans le *procès de chute* deux parties : l'une, qu'il nomme *procès d'office*, dans laquelle l'Évêque de Beauvais, en vertu de son *devoir* ou *office* de juge, recherche par voie d'informations recueillies de divers côtés et par des interrogatoires nombreux, si vraiment l'accusée est coupable des méfaits qu'on lui reproche; — l'autre, qu'il nomme *procès ordinaire*, dans laquelle le juge confie au promoteur la charge de formuler et de soutenir l'accusation, se réservant, après avoir pris l'avis des assesseurs, d'arrêter et de prononcer la sentence.

La première partie du procès de chute dura du 9 janvier au 26 mars; la seconde, du 26 mars au 24 mai, jour de la scène du cimetière Saint-Ouen.

Le *procès de rechute* ne dura pas autant; il fut expédié en trois jours, du 28 mai au 30 mai. Le 30 mai, la sentence de mort était prononcée et exécutée.

Si l'on fait abstraction des formes officielles, on distinguera dans toute cette procédure les parties suivantes :

1° Les interrogatoires de l'accusée soit publics, soit secrets;

2° Le réquisitoire du promoteur qui comprit soixante et dix articles ;

3° Le résumé en douze articles de ce réquisitoire, et l'envoi des douze articles aux Docteurs de Paris, avec les réponses qui y furent faites, et les délibérations des assesseurs et autres sur lesdits articles ;

4° La scène et la prétendue abjuration du cimetière de Saint-Ouen ;

5° Enfin, la prétendue *rechute* de la Pucelle, quand elle eut repris l'habit d'homme, laquelle aboutit à une condamnation sans appel et au supplice.

Le 9 janvier, jour de la première séance du procès, Pierre Cauchon jugeant nécessaire de se concerter avec « des gens lettrés et savants en droit divin et humain, fit convoquer dans la maison du Conseil royal, proche le château de Rouen, les maîtres et docteurs dont les noms suivent :

« Gilles, abbé de la Sainte-Trinité de Fécamp, docteur en théologie ;

« Nicolas, abbé de Jumièges, docteur en droit canon ;

« Pierre, prieur de Longueville, docteur en théologie et en droit canon ;

« Raoul Roussel, trésorier de l'église de Rouen, docteur en droit civil et en droit canon ;

« Nicolas de Venderès, archidiacre d'Eu, licencié en droit canon ;

« Robert Barbier, licencié en droit civil et en droit canon ;

« Nicolas Coppequesne, bachelier en théologie ;

« Nicolas Loiseleur, maître ès arts[1]. »

1. *Procès*, t. I, pp. 5-6.

Disons en quelques mots ce qu'étaient ces personnages :

L'abbé de la Sainte-Trinité de Fécamp, Bénédictin, se nommait Gilles DE DUREMORT. Il était conseiller du roi d'Angleterre depuis 1428, aux appointements de 1,000 livres, et résidait habituellement à Rouen où il avait un vaste territoire soumis à sa juridiction, en dehors de celle de l'archevêque. Évêque de Coutances en 1439, il mourut à Rouen en juillet 1444[1].

Nicolas LE ROUX, Bénédictin, était abbé de Jumièges depuis 1418 et docteur en décret depuis 1412; il mourut le 17 juin 1431[2].

Pierre MIGET ou MIGIET, Bénédictin lui aussi, était prieur du couvent de Longueville-Giffard, au pays de Caux[3]. Il fut longtemps maître régent en théologie, et déposa au Procès de réhabilitation.

Raoul ROUSSEL, docteur en droit canon, avait été doyen de la Faculté de décret, de novembre 1417 à janvier 1419. Il était chanoine de Rouen depuis 1420, trésorier de la cathédrale depuis 1421, chanoine de Coutances, vicaire capitulaire en 1429 pendant la vacance du siège de Rouen, conseiller, maitre des requêtes du roi d'Angle-

1. CHARLES DE BEAUREPAIRE, *Notes sur les assesseurs du Procès de Jeanne d'Arc*, pp. 101-104. Rouen, in-8°, 1890. — R. P. H. DENIFLE et ÉMILE CHATELAIN, *le Procès de Jeanne d'Arc et l'Université de Paris*, pp. 16-32. — Pour ne pas compliquer les citations, nous renvoyons une fois pour toutes le lecteur à cette excellente étude du P. H. Denifle et à son *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. IV, pp. 510-527, dans lesquels nous avons puisé les éléments qui complètent les recherches de Quicherat, et celles de Charles de Beaurepaire.

2. CH. DE BEAUREPAIRE, *op. cit.*, pp. 106-107.

3. *Procès*, t. I, p. 6.

terre. Archevêque de Rouen en 1444, après Louis de Luxembourg, il contribua beaucoup au retour de sa ville métropolitaine et de la province en l'obéissance de Charles VII, et mourut en 1452[1].

Nicolas DE VENDERÈS, archidiacre d'Eu de par le roi d'Angleterre depuis avril 1421, chanoine de Rouen le 14 janvier 1422, vicaire capitulaire en 1429 pendant la vacance du siège, fut sur le point, en 1423 et 1429, de devenir archevêque de Rouen; il mourut en cette ville, le 1er août 1438, à l'âge de soixante-six ans[2].

Robert LE BARBIER était chanoine de la cathédrale de Rouen[3].

Nicolas COPPEQUESNE ou COUPPEQUESNE, maître ès arts et recteur des écoles de grammaire de Rouen, était chanoine de cette métropole depuis 1423. Il complimenta Bethford quand le Régent fut reçu chanoine. Il mourut intestat, et probablement de mort subite, en juillet 1432[4].

Nicolas LOISELEUR ou LOISELLEUR (*Aucupis*), maître ès arts dès 1403, était chanoine de Rouen en décembre 1421, de par le roi d'Angleterre. Il fut chargé par le chapitre de cette ville de nombreuses missions; il assista au concile de Bâle comme son représentant, en 1435.

En présence de ces maîtres et docteurs, l'Evêque de Beauvais exposa les diligences qui avaient été faites et les pria de l'éclairer sur la marche qu'il avait à suivre. L'avis ayant été émis qu'il fallait d'abord recueillir des informations touchant les faits et dits de la Pucelle, Cau-

1. CH. DE BEAUREPAIRE, *op. cit.*, pp. 90-91.
2. ID., *ibid.*, pp. 94-95.
3. *Procès*, t. I, p. 6.
4. CH. DE BEAUREPAIRE, *op. cit.*, pp. 60-61.

chon exposa qu'il avait déjà donné des ordres pour qu'on procédât à ces informations, et qu'il allait en faire recueillir encore de nouvelles; dès qu'elles seraient recueillies, elles leur seraient communiquées.

Après cela, de l'avis des maîtres présents, l'Evêque de Beauvais choisit et nomma les officiers spéciaux chargés de seconder les juges et d'exécuter leurs ordres. En conséquence, il fut arrêté que :

« Vénérable et discrète personne, le seigneur Jean d'Estivet, chanoine des églises de Beauvais et de Bayeux[1], remplirait dans le procès l'office de promoteur (c'est-à-dire les fonctions réservées dans les tribunaux actuels au *ministère public*);

« Scientifique personne, maître Jean de la Fontaine, maître ès arts et licencié en droit canon, remplirait les fonctions de conseiller, commissaire et examinateur des témoins;

« Seraient désignés, pour l'office de notaires, prudentes et honnêtes personnes, Guillaume Colles, autrement dit Bois-Guillaume, et Guillaume Manchon, prêtres, notaires près la cour archiépiscopale de Rouen par autorité apostolique et impériale[2];

1. Il était suppôt de l'Université de Paris.

2. GUILLAUME MANCHON fut curé de Saint-Nicolas-le-Painteur de Rouen. Il déposa pour la réhabilitation de Jeanne d'Arc, en 1450, en 1452 et en 1455. (*Procès*, t. II, pp. 10, 297, et t, III, p. 133.)

GUILLAUME COLLES, dit Bois-Guillaume, fut curé de Notre-Dame-la-Ronde de Rouen, puis de Lacouture de Bernay, au diocèse de Lisieux. (Rymer, t. X, p. 224.) Il fut entendu dans l'enquête de 1456. (*Procès*, t. III, p. 160.) C'est Manchon et Bois-Guillaume qui paraphèrent les grosses du procès.

Le 13 mars suivant, sur la demande du vice-inquisiteur Jean Le-

« Messire Jean Massieu, prêtre, doyen de la chrétienté de Rouen[1], serait constitué exécuteur des mandats des juges et des convocations qu'ils jugeraient à propos d'ordonner. »

En vertu de cet office, qui revenait à celui d'appariteur et d'huissier, Jean Massieu était chargé de signifier à l'accusée les mandats de comparution du tribunal, de l'amener devant ses juges et de la reconduire en prison.

Les lettres que l'évêque délivrerait pour régulariser la création de ces offices, devaient, était-il ajouté, marquer avec les détails voulus, aux titulaires la nature et l'étendue de leurs fonctions[2].

maître, on adjoignit un troisième notaire, NICOLAS TAQUEL, prêtre rouennais lui aussi, à Manchon et à Bois-Guillaume.

1. *Doyen de chrétienté*, c'est-à-dire doyen rural ou syndic des curés de la partie du diocèse désignée sous ce nom.

2. *Procès*, t. I, pp. 1-8. — Voici quels étaient, d'après les lettres d'institution, les pouvoirs de ces officiers.

Par ces présentes, l'évêque de Beauvais donnait à Jean d'Estivet, le promoteur, « licence, faculté et pouvoir d'ester et comparaître judiciairement et extra-judiciairement, de se constituer partie contre ladite Jeanne, de donner, livrer, produire et administrer articles, interrogatoires, témoins, lettres, instruments et autres genres de preuves; d'accuser et dénoncer Jeanne elle-même, de la faire examiner et interroger, de présenter des conclusions dans la cause, de remplir, en un mot, toutes les attributions que, d'après le droit ou la coutume, on sait appartenir à l'office de procureur et promoteur. » (*Procès*, t. I, p. 21.)

Aux notaires était concédé « licence, faculté et pouvoir d'accéder auprès de Jeanne et ailleurs, où, quand et toutes fois que besoin sera, de l'interroger ou de l'entendre interroger. de recevoir le serment des témoins, de les examiner, de recueillir les dits et aveux de Jeanne même et des témoins, aussi bien que les opinions des maîtres et docteurs, de nous les rapporter oralement ou par écrit, de mettre par écrit tous actes et chacun, faits ou à faire en cette matière, de mettre tout le procès dans la forme voulue, de le rédiger par écrit, de faire en un mot tout ce qui, d'après le droit, appartient à l'office des notaires,

En finissant, l'Évêque de Beauvais note qu'il a pris soin de faire transcrire, à la suite du précédent exposé, « la teneur des diverses lettres, closes ou patentes », qui ont amené l'ouverture du procès. Ce sont celles que nous avons eu l'occasion de mentionner.

Nous aurons lieu de voir à l'œuvre, dans le cours du procès, les prêtres respectables qui y remplirent les fonctions de notaires, d'huissier et de conseiller examinateur; nous aurons à rappeler souvent le langage que Manchon, Bois-Guillaume et Jean Massieu tinrent au Procès de réhabilitation. Il en résulte qu'ils eurent au procès une attitude autrement honorable que celle du promoteur, Jean d'Estivet, dit *Benedicite,* l'âme damnée de l'Évêque de Beauvais[1]. Pierre Cauchon, quand il le nommait promoteur en la cause, savait qu'il pouvait compter sur lui. Ce triste personnage, Jean d'Estivet, voulons-nous dire, oublia durant le procès son caractère et ses devoirs de prêtre, au point de parler à Jeanne à la façon et avec les termes de cet Anglais Glasdale

partout où et toutes fois que ce sera opportun. » (*Ibid.*, pp. 25, 26.)

Jean de la Fontaine, en sa qualité de commissaire de l'évêque-juge, de « conseiller et examinateur des témoins à produire dans la cause de la part du promoteur », avait licence, faculté et pouvoir de recevoir lesdits témoins, « de les examiner, de rédiger par écrit ou de faire rédiger leurs dits et dépositions, de faire toutes choses et chacune que tout conseiller, commissaire et examinateur dûment constitué peut et doit faire, et que nous ferions ou pourrions faire en cette matière si nous étions présent et intervenions personnellement ». (*Ibid.*, p. 26.)

La commission délivrée à Jean Massieu est beaucoup plus laconiquement formulée. L'évêque-juge le nomme simplement « exécuteur de ses mandats et des convocations qu'il pourra faire en la présente matière », et lui concède par les présentes « les pouvoirs nécessaires ». (*Ibid.*, pp. 26, 27.)

1. *Procès,* t. I, pp. 23-24.

qui, au témoignage de Dunois, « adressait à la Pucelle les injures les plus grossières, les plus vilaines, les plus ignominieuses[1]. »

V.

DES ASSESSEURS INVITÉS AU PROCÈS. — LES SIX DOCTEURS DE PARIS. — HONORAIRES PAYÉS.

Pour donner aux débats la plus grande solennité et à la sentence contre Jeanne la plus grande autorité possible, l'Évêque de Beauvais eut soin d'inviter un nombre considérable de consulteurs ou assesseurs. En ce temps-là, quand il s'agissait d'un procès en matière de foi, trois ou quatre chanoines désignés par les chapitres respectifs, et trois ou quatre avocats ecclésiastiques suivaient ordinairement, avec l'Évêque et l'Inquisiteur, le cours des débats. Pour le Procès de condamnation de la Pucelle on a noté la présence de plus de cent ecclésiastiques, docteurs, licenciés, bacheliers, prêtres ou avocats en cour d'Église. Si l'on prend les noms dans l'ordre où ils sont cités au procès, on trouve « cent treize personnages, dont quatre-vingts au moins et quatre-vingt-six au plus étaient ou avaient été suppôts de l'Université de Paris[2]. » Il est vrai que trente et un ne parurent qu'une fois, par exemple Adam Milet, secrétaire du roi d'Angleterre, le

1. *Procès*, t. III, p. 9.
2. R. P. H. Denifle, *article cité*, pp. 14-15. — Vallet de Viriville compte cent soixante-dix personnes ayant pris part au procès, parce qu'il admet dans sa liste des gens qui n'étaient pas allés à Rouen. (*Ibid.*, p. 31.)

chanoine Jean Sécard ; mais cinquante-six donnèrent leur avis dans le procès pour cause de *chute*, et quarante-deux dans le procès pour cause de *rechute*. Sur ces quarante-deux, vingt-sept avaient pris part aux délibérations sur la première sentence, quinze y étaient restés étrangers. Soixante et onze ecclésiastiques en tout, soixante-quatorze en comptant les juges et le promoteur, intervinrent donc dans la sentence de l'un et de l'autre procès.

Pour le recrutement des assesseurs, l'Évêque de Beauvais, en homme habile, s'adressa au chapitre de Rouen, au corps des avocats en cour d'Eglise, aux divers ordres religieux ayant couvent en ville, aux abbés de plusieurs monastères, à « des bénéficiers normands que leur intérêt rendait plus maniables, à de jeunes lauréats aussi inexpérimentés aux choses du monde qu'ils étaient brillants dans l'école et à l'Université de Paris[1]. »

Les membres du chapitre métropolitain, ceux du corps des avocats en cour d'Église et les religieux répondirent avec empressement à l'invitation de Pierre Cauchon. Un extrait du Registre capitulaire de la cathédrale de Rouen nomme trente chanoines ayant pris part à la délibération sur les douze articles. Le jour de la prédication du cimetière Saint-Ouen, l'on compta dix abbés de divers monastères parmi les ecclésiastiques présents, le cardinal de Winchester et trois évêques, ceux de Thérouanne, de Noyon et de Nordwich[2].

« Quant aux religieux, ceux qui montrèrent le plus d'ardeur contre la Pucelle furent les Bénédictins et les

1. J. QUICHERAT, *Aperçus nouveaux...*, p. 103.
2. *Procès*, t. I, 353-354.

Mineurs. Parmi les Dominicains assistant au procès, il n'y eut que deux maîtres en théologie et ils ne siégèrent que trois fois, tandis que six théologiens représentèrent les Mineurs, dont quatre dès le début[1]. »

Mais les assesseurs qui remplirent dans le procès le rôle le plus considérable furent les docteurs de l'Université de Paris, Jean Beaupère, Nicolas Midi (ou Midy), Guillaume Erard, Gérard Feuillet, Jacques de Touraine, Pierre Maurice et Thomas de Courcelles. L'Évêque de Beauvais les avait désignés lui-même et, selon la remarque de J. Quicherat, il « avait fait son choix avec art. Comme les Facultés venaient d'élire leurs représentants au concile de Bâle, ceux-là furent les premiers qu'il appela. Tous professaient l'opinion bourguignonne, attendu que l'*Alma Mater* n'en tolérait point d'autre pour le moment; mais, ajoute Quicherat, ils étaient plutôt modérés qu'autre chose[2]. »

Cette observation de l'éditeur des deux procès ne manque pas de piquant. S'ils n'ont été que *modérés* en prenant à la condamnation de Jeanne la part prépondérante que l'on verra, en demandant (au moins l'un d'entre eux, Thomas de Courcelles) que l'accusée fût mise à la torture, qu'eussent-ils fait s'ils eussent été *autre chose?*

Jean Beaupère (*Pulchripatris*), originaire de Nevers, docteur en théologie, avait été en 1412 ou 1413 recteur de l'Université de Paris. Depuis 1410, il joua un rôle dans toutes les affaires auxquelles l'Université fût mêlée. Il était chanoine de Besançon et de Paris, et il le fut plus

1. R. P. H. Denifle et Émile Chatelain, *article cité*, p. 32.

2. J. Quicherat, *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc*, pp. 102-103.

tard de plusieurs autres diocèses, En 1413, il remplit les fonctions de chancelier, en l'absence de Gerson. Nous le verrons diriger les interrogatoires publics de la Pucelle, au nom de l'Evêque de Beauvais. En septembre 1430, le roi d'Angleterre venait de le nommer à une prébende canoniale vacante en l'église de Rouen. Il partit de cette ville, le 23 mai 1431, pour se rendre à Bâle où il arriva le 2 août.

Nicolas Midi (ou Midy) était, lui aussi, docteur en théologie et ancien recteur de l'Université de Paris (1418). Les Anglais le récompensèrent de ses services en lui donnant à Rouen un canonicat dont il prenait possession onze jours avant le supplice de Jeanne. Quand il jugea le moment favorable, il abandonna le parti anglais pour le parti français : ce qui lui valut, a-t-on dit, l'honneur de haranguer le roi Charles VII à son entrée à Paris[1].

Jacques de Touraine, dit aussi Jacques Texier ou Tessier, était frère mineur. Le faux Bourgeois de Paris fait mention de lui en parlant d'une procession « moult solennelle » qui eut lieu à Paris en 1426, à l'occasion d'une forte inondation. Une messe fut chantée à Notre-Dame et on y prêcha « un moult piteux sermon ; et le fit Frère Jacques de Touraine, religieux de l'ordre de Saint-François[2]. »

1. Duboulai, *Historia Universit. Parisiensis*, t. V, p. 412. — Le R. P. Denifle dit, à ce propos : « L'examen de tous les documents ne permet pas d'admettre que l'Université ait désigné Midy pour porter la parole devant Charles VII en 1437. C'est au petit roi d'Angleterre (décembre 1431) qu'il fut chargé de soumettre certaines propositions. » (*Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, t. XXIV, pp. 18-19.)

2. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 208. — Notons, à propos

Au témoignage de Guillaume Manchon, ces trois docteurs de Paris, Midi, Jacques de Touraine et Jean Beaupère étaient les plus passionnés contre la Pucelle[1].

Pierre Maurice (Morice ou Morisse) avait été recteur de l'Université de Paris en 1428. Il était chanoine de Rouen. Sur la fin du procès, il servit de conseil à la Pucelle.

Gérard Feuillet, Frère Mineur, avait été reçu maître en théologie le 30 mars 1430.

Thomas de Courcelles, quoique âgé seulement de trente ans, était, en 1431, chanoine d'Amiens et de Thérouanne; il fut plus tard une des lumières gallicanes du concile de Bâle (1434).

Ce jeune docteur, à la réputation de savoir et d'austérité bien établie, était recteur de l'Université de Paris lorsqu'elle insistait auprès de Jean de Luxembourg, afin qu'il livrât la Pucelle aux Anglais. A Rouen, il prit part à dix-neuf des séances du procès, il donna son avis dans toutes les délibérations, il travailla au réquisitoire et en fit la lecture publique; huit jours après le supplice de Jeanne, il déposait contre elle dans l'information complémentaire. Il fut un des trois assesseurs qui opinèrent pour que l'accusée fût mise à la torture. C'est lui, enfin, qui mit en latin la minute française du procès-verbal officiel.

du *Journal d'un Bourgeois de Paris*, l'opinion du R. P. Denifle sur l'auteur supposé de cette chronique. D'après le savant Dominicain, ce ne pourrait être Chuffart, comme le pense M. A. Tuetey : il arriva à ce personnage d'être trop souvent et trop longtemps absent de Paris pour être l'auteur du *Journal*. (*Chartularium Universit. Paris.*, t. IV, introduct., pp. XIV-XX.)

1. *Procès*, t. III, p. 140.

L'éloge que fait de la modestie et des talents de Courcelles celui qui fut Pie I (Æneas Sylvius), son désintéressement qui le fit se contenter d'une position médiocre, l'amitié dont Charles VII, dit-on, l'honora[1], n'effacent aucun des actes que nous venons de mentionner et dont il porte devant l'histoire la lourde responsabilité. Tout au plus pourrait-on invoquer, à titre de circonstance atténuante, l'influence délétère et funeste qu'exerça sur ce docteur de trente ans un personnage aussi habile à découvrir le point faible des hommes et à l'exploiter, que l'Évêque de Beauvais.

Les docteurs de Paris firent le voyage de Rouen aux frais des Anglais qui les accompagnaient. Thomas de Courcelles nous l'apprend au Procès de réhabilitation. Il nomme quelques-uns de ses compagnons de route : Nicolas Midi, Jacques de Touraine et l'un des personnages sous la sauvegarde desquels ils étaient placés, Jean de Reynel, secrétaire du roi d'Angleterre. C'étaient ces personnages qui, remarque-t-il, payaient la dépense[2].

Le procès-verbal du 13 février est le premier dans lequel les représentants de l'Université sont nommés[3]. Après les juges, ils eurent le rôle principal dans le cours du procès. Leur présence y est mentionnée, 37 fois pour Nicolas Midi, 33 pour Gérard Feuillet, 23 pour Pierre Maurice, 22 pour Jean Beaupère, 21 pour Jacques de Touraine, 19 pour Thomas de Courcelles. Ils assistèrent

1. J. Quicherat, *Aperçus nouveaux...*, p. 105.
2. *Procès*, t. III, p. 57.
3. *Ibid.*, t. I, p. 31. Guillaume Erard seul n'y figure pas; il n'arriva à Rouen que pour le sixième interrogatoire public, séance du 3 mars. *Procès*, t. I, p. 92.

à tous les interrogatoires publics. A maître Jean Beaupère fut confié le soin de les diriger. Gérard Feuillet et Jacques de Touraine furent, avec Jean Beaupère et Nicolas Midi, chargés de présenter les douze articles à l'Université de Paris. Maître Maurice lut à l'accusée le résumé de ses réponses et l'exhorta avant la conclusion de la cause de chute. Guillaume Erard prêcha au cimetière Saint-Ouen. Nicolas Midi prononça le sermon qui précéda le supplice. Par où l'on voit, ce n'est pas douteux, que Pierre Cauchon tenait à partager avec l'*Alma mater studii Parisiensis* le mérite d'avoir conduit un si beau procès.

Parmi les assesseurs, on compta quelques ecclésiastiques anglais : Guillaume Haiton, Hecton ou Héton, bachelier en théologie, William Brolbster, Richard Prati, et John de Hampton. Ces deux derniers assistaient à la lecture du réquisitoire[1]. Guillaume Haiton se fit remarquer par son assiduité. Il était secrétaire des commandements du roi d'Angleterre[2]. Son nom figure dix-sept fois dans les procès-verbaux des séances du tribunal.

Le Grand Conseil d'Angleterre paya généreusement le zèle des assesseurs à poursuivre la condamnation de la Pucelle; car c'est aux frais des Anglais que se fit le procès. Chacun d'eux recevait par vacation 20 sols tournois, c'est-à-dire 7 fr. 25 c. environ de notre monnaie, et, si l'on tient compte du taux actuel de l'argent, une valeur beaucoup plus considérable[3].

1. *Procès*, t. I, p. 196.
2. Il fut destitué le 1er mars 1432. *Procès*, t. I, p. 27.
3. Dans une note de sa traduction du *Procès de condamnation*

· Dans les quittances qui ont été conservées, les docteurs de Paris en particulier reconnaissent avoir reçu, le 4 mars 1431, la somme de 120 livres tournois (1,000 fr. environ), à valoir sur ce qui leur était dû, soit 20 livres pour chacun [1].

A la date du 14 avril de la même année, l'inquisiteur Jean Lemaître recevait une somme de « vingt saluts d'or (soit 240 fr. de notre monnaie), pour ses peines, travaulx et diligences d'avoir esté et assisté au procès de la Pucelle [2]. »

Une quittance du 9 avril mentionne un nouveau payement de 120 livres tournois (1,000 fr.) fait aux six docteurs universitaires, sans compter 240 livres touchées par eux antérieurement (2,000 fr. environ) [3].

Le 21 avril suivant, les quatre docteurs envoyés à Paris pour soumettre les douze articles à l'Université, Jean Beaupère, Jacques de Touraine, Nicolas Midi, Gérard Feuillet, reçoivent 100 livres tournois (plus de 800 fr.) pour leurs peines, chacun 25 [4].

Le 12 juin, 102 livres tournois sont comptées aux six universitaires (soit 850 fr.), représentant ce qui leur restait dû [5].

de Jeanne d'Arc (p. 11, in-8°, Paris, 1867)), Vallet de Viriville fait cette remarque : « Si l'on veut se faire en gros une idée de la valeur des sommes accusées, on peut multiplier par 40 leur valeur nominale. Ainsi 100 francs ou 100 livres, en 1431, représentaient 4,000 francs. »

1. *Procès*, t. V, pp. 196-197.

2. *Ibid.*, t. V, pp. 202-203. — Le salut d'or valait environ 12 francs.

3. *Ibid.*, pp. 200-201. — La livre tournois représentait un peu plus de 7 francs.

4. *Ibid.*, pp. 203-205.

5. *Ibid.*, pp. 307-209.

Le 8 juin, Guillaume Erard, docteur en théologie, touchait 31 livres tournois (260 fr.) pour « avoir vacqué, besongné en icelle matière », c'est-à-dire au procès de Jeanne[1].

Aux honoraires se joignaient les témoignages particuliers de satisfaction sous forme d'indemnité et de cadeau.

Le 2 avril 1431, maître Jean Beaupère, en sus des 20 sols tournois qui lui sont alloués par jour, touche une gratification de 30 livres tournois, soit 250 francs, en considération des « grans frais, mises et despens qu'il a convenu et convient faire audit maistre Jehan Beaupère à cause de ses chevaulx et aultrement[2]. »

Nous avons noté plus haut que, pour indemniser l'Évêque de Beauvais de ses déplacements et voyages de cinq mois au service du roi d'Angleterre, Pierre Surreau, trésorier général de Normandie, lui paya une somme de 765 livres tournois, soit 5,640 francs environ. Qu'on juge, d'après cette base, de la somme totale qui valut au zélé prélat le procès entier de Jeanne d'Arc.

1. *Procès*, t. V, pp. 205-207.
2. *Ibid.*, pp. 198-200.

APPENDICES

NOTES

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES

PREMIER APPENDICE.

LE SIÈGE D'ORLÉANS. — LES SOURCES.

I.

OUVRAGES A CONSULTER.

Les lecteurs qui tiendraient à faire une étude approfondie de l'histoire du siège d'Orléans pourront consulter, indépendamment des ouvrages signalés dans la bibliographie du tome premier (pp. LVII et seq.), les auteurs et ouvrages suivants.

Nous mettons en première ligne le vieil historien d'Orléans et son ouvrage dont voici le titre :

Histoire de l'Église et diocèse, ville et Université d'Orléans, par M. Symphorien Guyon, Orléanais, prestre, docteur ès droitz, curé de la paroisse de Saint-Victor et promoteur de la Cour ecclésiastique à Orléans.

Orléans, chez Claude et Jacques Borde, au cloistre Saincte-Croix, deux tomes in-folio, M.DC.L., avec approbation des docteurs.

Rappelons, en outre :

1° Le *Journal du siège d'Orléans*, soit l'édition *princeps* publiée en MDLXXVI, par Saturny Hottot, libraire et imprimeur juré de la ville d'Orléans, soit l'édition qu'en ont donnée récemment (1896) MM. Paul Charpentier et Charles Cuissard : Orléans, Herluison, in-8°;

2° L'*Histoire du siège d'Orléans*, Mémoire inédit de M l'abbé Dubois, chanoine d'Orléans, publié en 1894 par les mêmes érudits : Orléans, Herluison, in-8°;

3° Le *Mystère du siège d'Orléans,* publié par MM. F.

Guessard et E. de Certain. In-4°, Paris, imprimerie impériale, MDCCCLXII ;

4° La *Chronique anonyme de l'établissement de la fête du VIII mai*, insérée par J. Quicherat au t. V du *Procès*, pp. 285-299, et publiée en brochure in-8° par Boucher de Molandon, Orléans, Herluison, 1883.

Au texte du *Journal du siège* ci-dessus, qu'ils ont publié d'après les manuscrits, MM. Paul Charpentier et Charles Cuissard ont joint plusieurs documents intéressant soit l'histoire du siège d'Orléans, soit celle de Jeanne d'Arc, entre autres :

Un extrait du compte de Hémon Raguier, trésorier des guerres du roi, relatif à l'« advitaillement de la ville d'Orléans » ;

Les comptes de la ville, 1429-1431 ;

Le compte de forteresse ;

Les lettres par lesquelles Charles VII, en février 1429, accorde aux Orléanais certains privilèges, pour reconnaître la loyauté avec laquelle ils servaient « sa couronne et sa seigneurie » ;

Une note du notaire Guillaume Girault sur le siège d'Orléans.

Outre ces ouvrages, on pourra consulter encore les suivants :

Jollois, ingénieur en chef des ponts et chaussées. — *Histoire du siège d'Orléans,* contenant une dissertation où l'on s'attache à faire connaître la ville et les environs tels qu'ils existaient en 1428 et 1429, ainsi que l'emplacement des boulevards et bastilles des Anglais, et les forces relatives des assiégeants et assiégés. In-folio, Paris, 1833.

Boucher de Molandon et le baron Adalbert de Beaucorps. — *L'armée anglaise vaincue par Jeanne d'Arc sous les murs d'Orléans*. Documents inédits et plan. Orléans, Herluison, in-8°, 1892.

Boucher de Molandon. — *Les comptes de la ville d'Orléans des quatorzième et quinzième siècles* (période de 1384 à 1460). Orléans, Herluison, in-8°, 1880.

Boucher de Molandon. — *Première expédition de*

Jeanne d'Arc. — Le ravitaillement d'Orléans. Nouveaux documents. Orléans, Herluison, in-8°, 1874.

JULES LOISELEUR. — *Compte des dépenses faites par Charles VII pour secourir Orléans pendant le siège de 1428.* Orléans, Herluison, in-8°, 1868.

L. JARRY. — *Le compte de l'armée anglaise au siège d'Orléans.* Orléans, Herluison, in-8°, 1892.

La délivrance d'Orléans et l'institution de la fête du 8 mai. — Chronique anonyme du quinzième siècle publiée par Boucher de Molandon. Brochure in-8°, Orléans, Herluison, 1883.

DESNOYERS (Mgr). — *Les armes du siège d'Orléans de 1428.* Orléans, Herluison, in-8°, 1874.

COCHARD (M. le chanoine). — *Existe-t-il des reliques de Jeanne d'Arc?* Brochure in-8°, Orléans, Herluison, 1891.

Du même. — *La mémoire de Jeanne d'Arc à Orléans.* Brochure de 32 pages, Orléans, Herluison, 1892.

Du même. — *Les trépassés du siège d'Orléans* (1428-1429). Mémoires de la Société historique et archéologique d'Orléans, année 1899.

H. HERLUISON. — *Les souvenirs de Jeanne d'Arc à la cathédrale d'Orléans.* Brochure in-8°, 1898.

Comte COURET, ancien magistrat. — *Fragment inédit des anciens registres de la prévôté d'Orléans, relatif au règlement des frais du siège de 1428-1429.* In-8°, Paris, 1897.

Pour une bibliographie plus complète, voir le *Livre d'or*, de M. Lanéry d'Arc, mentionné page LVII du tome Ier.

II.

L'ABBÉ DUBOIS, D'ORLÉANS, ET SON HISTOIRE DU SIÈGE.

L'abbé Dubois (François-Noël-Alexandre) naquit à Orléans le 9 septembre 1752. Après de bonnes études qu'il fit au petit séminaire, il y professa dix ans les sciences mathématiques, physiques et naturelles. En 1787, son évêque le nommait chanoine titulaire. Pendant les années

de la Terreur, l'abbé Dubois, qui avait refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé, demeura néanmoins dans Orléans. Lorsque des temps meilleurs revinrent, il se consacra de nouveau à l'éducation de la jeunesse et ouvrit une pension dans la rue de la Rose, près Saint-Euverte. Toute sa vie, il s'occupa avec le plus vif intérêt des questions relatives à l'instruction publique et des sciences mathématiques et naturelles. Nommé démonstrateur au jardin de botanique, il publia une *Flore*, qui, malgré quelques erreurs, rendit de vrais services. Mais les travaux qui devaient faire vivre son nom dans la mémoire de ses compatriotes étaient d'une autre sorte : ils se rapportent à l'histoire d'Orléans et à celle de Jeanne d'Arc sa libératrice. En 1777, il écrivait une dissertation sur la *mission divine et surnaturelle* de la Pucelle. La nomination de l'abbé Dubois comme archiviste de la mairie d'Orléans lui permit de recueillir les documents et matériaux avec lesquels il reconstitua la ville de 1428-1429, et écrivit l'*Histoire authentique et critique du siège*. L'admirateur de Jeanne d'Arc mourut, le 2 septembre 1824, dans sa ville natale. Il léguait ses livres de théologie au séminaire, et à la bibliothèque de la ville tous ses manuscrits.

(Cf. Aufrère-Duvernay, neveu de l'abbé Dubois, *Notice historique et biographique* sur M. l'abbé Dubois, dans les *Mémoires de la Société royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*, t. VII, 1846; — MM. Paul Charpentier et Charles Cuissard, *Notice* en tête de l'*Histoire* qu'ils ont éditée en 1894.)

L'*Histoire du siège d'Orléans*, Mémoire inédit de l'abbé Dubois, comprend neuf dissertations qui ont pour titres :

1° Pièces authentiques, auteurs et plans sur lesquels est appuyée l'*Histoire du siège d'Orléans;*

2° *Journal du siège;*

3° Première enceinte d'Orléans;

4° Description du bourg d'*Avenum* ou *Avignon*, réuni en 1345 à la ville d'Orléans;

5° Description détaillée d'Orléans en 1428 ;

6° Positions des boulevards et bastilles anglaises;

7° Observations critiques sur les auteurs qui ont décrit le siège d'Orléans;

8° Délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc;

9° Détermination du nombre des habitants et des soldats que les Anglais ont eu à combattre.

Les lecteurs qui tiendraient à suivre tous les incidents du siège d'Orléans, et à se rendre compte des indications données par les auteurs du temps, trouveront dans le Mémoire de l'abbé Dubois un commentaire excellent du *Journal du siège* et autres chroniques.

III.

CHRONIQUE ANONYME DE LA DÉLIVRANCE D'ORLÉANS.

La *Chronique anonyme,* dont nous invoquons maintes fois le témoignage, fut découverte en 1847 par un jeune paléographe, M. André Salmon, mort dix ans après en pleine jeunesse, dans un manuscrit qui, de la bibliothèque Vaticane, avait été transporté en France vers 1797 (traité de Tolentino). Il le publia dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, sous ce titre : « Chronique de l'établissement de la fête du 8 mai. » J. Quicherat s'empressa de l'adjoindre aux documents de son cinquième volume sur la Pucelle.

En 1873, M. Gustave Bertrand, paléographe, chargé d'une mission en Russie, découvrit à Saint-Pétersbourg un second manuscrit de la même Chronique.

M. Boucher de Molandon a publié et mis les textes des deux manuscrits en regard l'un de l'autre (grand in-8°, Orléans, Herluison, 1883), ce qui permet de noter, malgré quelques différences, leur accord substantiel. Dans une étude fort ingénieuse, M. de Molandon recherche l'auteur de cette Chronique, et il l'attribue au docteur Jean de Mascon ou de Mâcon, le personnage que nous avons vu interpeller la Pucelle, le jour de l'Invention de la Sainte-Croix. Ce qui le décide à se prononcer en ce

sens, c'est le caractère « essentiellement local, l'esprit religieux du récit. » L'auteur ne peut être qu'un Orléanais, et c'est probablement un prêtre.

Or, il y a eu, au temps de la Pucelle, un Jean de Mascon ou Mâcon, habitant Orléans, sinon Orléanais, chanoine de Sainte-Croix, sous-chantre du chapitre, auteur d'une fondation pieuse. Les érudits allemands se sont occupés de ce personnage depuis 1868, et nous ont appris pas mal de choses à son sujet. Il était né probablement à Cluny vers 1360, dans le diocèse de Mâcon, d'où son nom de Jean de Mâcon. Il professa brillamment à Orléans. On le trouve désigné comme sous-chantre du chapitre et docteur ès lois, dans un document de 1393. C'était un jurisconsulte habile.

Jusqu'ici, rien qui infirme l'attribution que M. de Molandon fait à ce docteur de la *Chronique anonyme*. Mais reste à préciser la date de sa mort. Comme la *Chronique anonyme* se termine par le texte des indulgences accordées en 1452 et 1453 aux fidèles d'Orléans, à l'occasion de la procession du 8 mai, ce texte se liant indissolublement au reste du récit dans les deux manuscrits qui l'ont conservé, il faudrait, pour que Jean de Mascon en pût être l'auteur, qu'il eût vécu postérieurement à ces deux dates 1452, 1453. Or, M. Charles Cuissard, dans une communication faite à la Société archéologique et historique de l'Orléanais en 1897, établit que le chanoine Jean de Mascon est mort en l'année 1448, entre le 9 janvier et le 15 mai. (Charles CUISSARD, *Notes chronologiques sur Jean de Mascon,* t. XI des *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, pp. 529-545, année 1897). L'hypothèse de M. de Molandon croule par cela même, et l'auteur de la *Chronique anonyme* restera probablement inconnu. Les seules conclusions qui se dégagent du contenu, c'est qu'il a été témoin oculaire des événements qu'il raconte et religieux admirateur de Jeanne d'Arc.

IV.

LA LETTRE DÉDICATOIRE DU *Discours au vray* DU SIÈGE D'ORLÉANS.

Nous nous sommes permis, page 35, d'exprimer le regret que les nouveaux Éditeurs du *Journal du siège d'Orléans* n'aient point publié la lettre dédicatoire par laquelle le premier éditeur du *Discours au vray*, Saturny ou Saturnin Hottot, libraire et imprimeur juré de la ville d'Orléans, demeurant en la rue de l'Escrivainerie, fait connaître « à Messeigneurs le Maire et Eschevins de la ville d'Orléans » le dessein qu'il s'est proposé en mettant sous presse les faits et gestes de Jeanne la Pucelle, et en publiant le *Discours au vray* du siège d'Orléans.

Voici cette lettre, des plus honorables pour celui qui l'a écrite, pour ceux à qui il l'adresse et pour Jehanne la Pucelle :

A Messeigneurs le Maire et Eschevins de la ville d'Orléans.

« Messieurs, voiant vostre cité avoir esté comme le théâtre d'honneur de toute la France, auquel a esté joué comme le dernier acte de la tragédie anglaise sur les François, par les faits miraculeux de celle non assez onc louée Jeanne Darc dite (comme l'estant) la Pucelle, et surnommée d'Orléans, non pour en estre native, ains (mais) plustost pour avoir levé le siège des Anglois de devant icelle; et ayant en main l'histoire de ceste vertueuse fille tirée du thrésor de vostre ville, et par ainsi descrite au vray, et le commandement vostre m'estant faict...; j'ay mis sous la presse la vie et gestes de Jeanne la Pucelle, mal-traictée, longtemps après sa mort, non par les estrangers, lesquels tous (l'Anglois excepté) l'ont recommandée, non de la seule victoire eue par elle sur les Anglois, ains (mais) pour ses vertus, piété, chasteté, continence et preud'hommie...: je dis, non maltraictée

par les estrangers, ains par aucuns des nostres mêmes, plus ennemis de l'honneur françois, et de l'amour que Dieu porte à nos Roys, que les nations les plus estranges (étrangères); comme si c'estoit chose nouvelle aux chrestiens de se veoir délivrer par le bon Dieu, par des moiens hors toute opinion et puissance des hommes; et comme si les François n'estoient un peuple aussi bien aymé de Dieu que furent jadis les Israélites; j'ay par vostre commandement mis en lumière les faicts, et gestes et vie de ceste illustre Dame, afin que la postérité soit au vray abreuvée de ses faicts, et qu'on cognoisse (et surtout les nostres) qui fut Jeanne la Pucelle... Vous, marris du tort qu'on luy a faict jusqu'à présent, avez tiré cest œuvre de vostre thrésor pour la publier à tout le monde, et de tant plus, y estes-vous incitez, comme elle est vostre, comme elle vous ayme, et comme elle fut la défense et le rempart de vostre ville; et comme aussi vous jugez miraculeux le faict et succez de cette fille, et louez sa vertu de ce qu'au milieu de la dissolution d'un ost (armée), de l'impudicité des soldats, et licence débordée de toutes choses..., elle conserva entière sa chasteté et son corps sans souillure, ainsi que depuis on la cogneut entière.

D'Orléans, ce 14 août 1576.

Vostre humble Imprimeur
et très obéissant citoyen et serviteur

Saturny Hottot[1].

L'histoire de la ville d'Orléans, telle que nous la fait connaître le prêtre et historien Symphorien Guyon, de 1559 à 1576, année de l'impression du *Journal du siège*, par S. Hottot, dénonce parmi ces faux patriotes, « ennemis de l'honneur français », les calvinistes qui, durant cette période, remplirent la cité orléanaise de sang et de ruines. La Pucelle n'avait pas trouvé grâce à leurs yeux, car, en 1562-67, ils détruisirent brutalement le monument de Notre-Dame-de-Pitié érigé sur le pont d'Orléans. Ce

1. *Discours au vray*, édition princeps de la Bibiothèque nationale.

monument ne fut rétabli que le « quinzième jour de mars de l'an de grâce 1571. »

Les pages que l'historien consacre à rappeler ces excès sont bonnes à citer.

« En l'année 1559, Henri II étant mort, l'insolence des hérétiques s'augmenta de plus en plus. Et comme il y en avait grand nombre à Orléans, ils commencèrent à faire mille outrages, dire mille opprobres aux catholiques, abattre les croix et les images des saints. » (*Histoire d'Orléans*, t. II, pp. 381-382.)

En 1561-62, les huguenots s'attaquèrent aux églises, emportant les ornements, les châsses d'or et d'argent, les reliques qu'ils brûlaient, emprisonnant les religieuses. Ils brûlèrent le corps de « saint Aignan, foulèrent aux pieds la sainte Eucharistie et lui tirèrent plusieurs coups de pistolet. Quant à la grande église de Sainte-Croix, ils la dépouillèrent de tous les ornements, rompirent les orgues, et dans le chœur mirent les chariots et bagages des reîtres qu'ils avaient fait venir d'Allemagne. » (*Ibid.*, pp. 393-94.)

Suit une page in-folio de l'inventaire des objets précieux enlevés à Sainte-Croix, inventaire dressé par les huguenots mêmes. (*Ibid.*, pp. 394-95. — Voir jusqu'à la page 400 la suite de ces excès.)

Il y eut quatre ans de paix; mais le 28 septembre 1567, nouveau déchaînement des huguenots, qui s'emparent d'Orléans, brûlent les églises de la ville et des faubourgs (pp. 410 et suiv.), et démolissent Sainte-Croix, non encore achevée, ne laissant debout que les onze chapelles du chœur. (*Ibid.*, p. 413.)

« L'an de grâce 1571, le quinzième jour de mars, furent rétablies sur le pont les images de bronze de Notre-Dame-de-Pitié, tenant le corps de Notre-Seigneur descendu de la croix, du roi Charles septième et de Jeanne d'Arc, Pucelle d'Orléans, lesquelles avaient été ôtées neuf ans auparavant par les huguenots, ennemis des images. » (*Ibid.*, p. 421.)

V.

LE MYSTÈRE D'ORLÉANS.

Les bourgeois d'Orléans ne se bornèrent pas à célébrer par une procession annuelle l'anniversaire de leur délivrance; ils appelèrent la poésie à leur aide, et le ***Mystère du siège d'Orléans*** fut écrit et représenté.

Il n'existe qu'un manuscrit de cet ouvrage. La bibliothèque du Vatican le possède sous le nº 1022 du fonds dit de la reine de Suède. (Ce manuscrit avait appartenu autrefois à l'Orléanais Petau.) MM. F. Guessard et E. de Certain l'ont publié en 1862. (In-4º, Paris, imprimerie impériale.) Ce mystère compte 20,259 vers de mesures différentes, à l'exception du vers de douze pieds. Le vers communément employé est le vers octosyllabique. L'auteur ou les auteurs sont manifestement des Orléanais, au moins d'adoption. Les comptes de 1435 et de 1439, à l'occasion du 8 mai, parlent d'un mystère, dans lequel étaient représentés les principaux incidents du siège. Ce mystère était-il pris, au moins en partie, de celui qui nous a été transmis? C'est assez vraisemblable. Dans les premiers tiers du *Mystère* que nous possédons, le Bâtard d'Orléans est appelé *Dunois;* dans les deux autres tiers, il n'est qualifié que de Bâtard d'Orléans. Cela prouverait que le premier tiers n'aurait été composé qu'après 1439, année où le duc Charles gratifia son frère du comté de Dunois (lettres en date du 14 juillet). Tel qu'il est présentement, le ***Mystère d'Orléans*** embrasse tous les événements relatifs au siège, depuis le départ d'Angleterre du comte de Salisbury jusqu'à la bataille de Patay.

C'est entre 1429 et 1470 que ce mystère, tel que nous l'avons, a été composé. L'écriture du manuscrit ne permet pas de dépasser 1470. L'auteur, en le composant, songeait à le faire représenter; car il règle, dans le cours du poème, tous les détails de la mise en scène. Les personnages qui prennent part au dialogue sont au nombre de plus de

cent, sans compter les figurants et les comparses. D'après certains érudits, on aurait joué ce mystère en 1456, pour célébrer la réhabilitation.

L'auteur n'use du merveilleux que dans quelques endroits : il y fait intervenir Dieu, la Vierge et les saints. Le mystère est lui-même la mise en scène des événements qui ont amené et signalé l'intervention de la Pucelle. C'est une sorte de *Journal du siège* dramatique. La difficulté est de contrôler l'exactitude des détails ou faits qui ne sont pas attestés par les Chroniques authentiques. Comme souffle poétique et versification, le mérite en est médiocre. Les beaux vers y sont rarissimes, et le ton est généralement celui de la prose. Une des scènes les plus originales est celle où le comte de Salisbury et Glasdale, déguisés, vont consulter maître Jean des Boillons, célèbre astrologue, et où celui-ci, dans une réponse ambiguë, leur prédit le sort qui les attend. (*Op. cit.*, pp. 53-62.) Mais une des scènes les mieux traitées est celle de la prière du Dauphin au Tout-Puissant, lorsqu'il se voit menacé de perdre son dernier espoir, Orléans. Notre-Dame intercède en sa faveur auprès de son Fils en des vers comme ceux-ci :

Ces Anglois, venuz d'Angleterre,
N'ont nul droit en icelle terre
De France, n'à (*ni à*) eulx n'appartient.

(*Op. cit.*, p. 266.)

Dieu, touché de sa prière, ainsi que des supplications de saint Euverte et de saint Aignan, protecteurs d'Orléans, envoie saint Michel à Domremy signifier sa volonté à la jeune fille qu'il a choisie. Il lui dit :

Là, trouveras, sans plus enquerre,
Une pucelle par honneur.
En elle est toute douceur,
Bonne, juste et innocente,
Qui m'aime du parfont du cœur,
Honneste, sage et bien prudente.
Tu lui diras que je lui mande
Qu'en elle sera ma vertu, etc.

(*Op. cit.*, pp. 264-278.)

Saint Michel remplit son message et, en prenant congé de Jeanne, il lui dit par trois fois :

A Dieu, Jehanne la Pucelle,
Qui est d'icelluy bien aymée!

La première et la troisième fois, il ajoute :

Ayez toujours ferme pensée
De Dieu estre sa pastorelle.

(*Ibid.*, pp. 276, 277.)

Le vers que nous avons cité, page 4 du présent volume.

N'est si noble joyau que la terre de France,

se lit, page 470 du *Mystère*, ainsi :

Aultre que luy (*le Roy Charles*) n'est soubz le firmament,
Ne (*ni*) à qui Dieu a donné gouvernement,
Ne (*ni*) se (*si*) noble joyeu (joyau) que la terre de France.

Rapprochez ce vers du passage dans lequel Shakespeare (*Henri V,* acte cinquième, scène dernière) appelle la France « le jardin de l'univers. » C'est pour cela, sans doute, que les Anglais tenaient tant à en devenir les maîtres.

On trouvera dans la publication de MM. Guessard et Certain (pp. LIII-LXVI) une analyse très détaillée du *Mystère d'Orléans*[1].

1. M. Emile Eude, architecte du monument de Vaucouleurs, a publié sous ce titre : *Le nouveau Mystère d'Orléans*, un drame en vers édité par M. H. Herluison, Orléans, in-16, 1894.

APPENDICE II.

LE SIÈGE D'ORLÉANS. — ÉCLAIRCISSEMENTS. — FÊTES. SOUVENIRS.

I.

EFFECTIF DES FRANÇAIS ET DES ANGLAIS AU SIÈGE D'ORLÉANS.

Nous avons dit qu'il est malaisé d'arriver à une supputation exacte des troupes engagées de part et d'autre au siège d'Orléans.

L'abbé Dubois dit que lorsque Jeanne arriva sous les murs d'Orléans, déduction faite de ceux qui avaient été tués ou emmenés par le comte de Clermont, il n'y avait dans la ville qu'une garnison d'environ trois mille hommes. (*Histoire du siège d'Orléans*, p. 464.) D'autre part, il élève à cinq mille le nombre des habitants capables de porter les armes et de former la milice bourgeoise. (*Ibid.*, pp. 396-397.) A cet effectif, il faut joindre les troupes qui escortèrent le convoi de la Pucelle, et celles que le maréchal de Boussac alla chercher à Blois.

Jollois adopte les chiffres de l'abbé Dubois. Le 4 mai, les combattants d'Orléans s'élevaient, y compris les troupes de la Pucelle, à dix mille cinq cents ou six cents, soit cinq mille miliciens orléanais et cinq mille six cents hommes de garnison. Les Anglais en auraient eu à peu près autant. (JOLLOIS, *Histoire du siège d'Orléans,* pp. 43-46.)

M. Jules Loiseleur réduit à trois mille les habitants en état de combattre. Avant la fin d'avril, la garnison aurait compté deux mille trois cent cinquante hommes. Total, cinq mille trois cent cinquante Français contre neuf mille quatre cent quarante Anglais. (J. LOISELEUR, *Compte des dépenses pendant le siège de 1428-29*, pp. 141-144.)

A ce nombre des Français s'ajoutèrent les troupes amenées par la Pucelle.

D'après M. Louis Jarry, « la plus grande force de l'armée anglaise du siège aurait été de cinq mille cinquante hommes; à la fin, elle serait descendue à trois mille. » (L. Jarry, *Le compte de l'armée anglaise...*, pp. 60-63.)

D'après Boucher de Molandon, après le départ des Bourguignons en avril, les Anglais n'auraient été qu'au nombre de cinq mille, (*L'armée anglaise vaincue...*, p. 141.)

M. Wallon, rectifiant quelques omissions ou erreurs de Jules Loiseleur, élève le chiffre des combattants, au moment de l'arrivée de Jeanne, à deux mille sept cent soixante et un. Avec le contingent amené par Jeanne, on aurait un total de quatre mille cinq cents combattants, sans compter la milice de la ville.

Quant aux Anglais, en tenant compte des renforts qu'ils reçurent, les Bourguignons exceptés, on trouve qu'ils ont été au nombre de neuf mille quatre cent quarante combattants. (Wallon, *Jeanne d'Arc*, t. I, pp. 392-400.)

II.

UNE BASTILLE HYPOTHÉTIQUE.

Des ruines découvertes aux environs d'Orléans, dans la paroisse de Fleury-aux-Choux, après la Croix-de-Fleury, suggérèrent à M. Boucher de Molandon qu'en ce lieu avait pu s'élever une bastille anglaise, dont les chroniqueurs avaient oublié de dire le nom. En fouillant ces terrains, on avait mis au jour une tranchée de plus de quatre cents mètres de longueur, et deux enceintes rectangulaires protégées par de larges fossés. Or, chose singulière, cet endroit-là portait au siècle dernier, d'après le témoignage du savant Orléanais Polluche, le nom de Camp des Anglais. Comment expliquer 1° la présence, 2° la raison d'être de ces fortifications? Il n'y a qu'une explication possible, répond M. de Molandon : celle d'un ouvrage construit par les Anglais en 1429 pour relier la

bastille de Paris à celle de Saint-Loup. (*Etude sur une bastille anglaise,* pp. 26-48.)

La *Société archéologique* de l'Orléanais chargea une commission d'étudier la question et de donner un avis. Cet avis fut énoncé dans les conclusions suivantes :

1° Les documents connus ne permettent pas d'établir la liste des bastilles anglaises d'une manière exacte et incontestable ;

2° L'on peut inférer de ces documents l'existence, aux environs de Fleury, d'ouvrages militaires pour compléter l'investissement ;

3° La position de Fleury était une position stratégique excellente au point de vue de l'investissement de la ville : les Anglais n'ont pas pu ne pas s'en apercevoir ;

4° Les ouvrages signalés à Fleury ont pu aider au blocus de la ville en 1428-29. (*Op. cit.*, pp. 49-64.)

Ces conclusions n'ont rien de bien précis, de bien affirmatif : elles ne tranchent rien et laissent les gens libres de sc ranger pour ou contre M. de Molandon.

Le R. P. Ayroles est plus hardi : d'après lui, « les arguments de l'érudit Orléanais sont pleinement convaincants. » (*La Libératrice,* pp. 53-54.)

Avec la même liberté, nous dirons le contraire pour les raisons indiquées dans notre récit. Nous y ajouterons ces deux-ci :

1° La bastille de Fleury-aux-Choux eût été beaucoup trop éloignée de celles qu'elle était censée relier : elle ne les eût pas reliées du tout, vu leur grande distance ;

2° Si cette bastille eût existé, elle était d'une importance telle qu'elle ne pouvait passer inaperçue des chroniqueurs ; les uns ou les autres en eussent certainement dit quelque chose.

Pour le détail complet des opérations du siège d'Orléans, nous renvoyons le lecteur à l'édition qu'ont donnée du *Journal* MM. Paul Charpentier et Charles Cuissard, et aux ouvrages de Jollois et de Mantellier.

On trouvera, à la fin du présent volume, un plan d'Orléans (1428-29) qui permettra de se rendre compte de ces opérations.

III.

L'ENTRÉE DU CONVOI DE VIVRES DANS ORLÉANS.

L'ingénieur Jollois, en son *Histoire du siège,* expliquait l'entrée dans Orléans du convoi de vivres, amené par la Pucelle, d'une manière qui est maintenant abandonnée. Les gens qui le conduisaient « durent, dit-il, tourner la source du Loiret. Au moyen de barques, on fit traverser la rivière aux chariots qui portaient les vivres et les munitions de guerre, et on leur fit prendre ensuite par terre la route d'Orléans. On évita le fort Saint-Loup et l'on gagna Boigny et Fleury, car il y avait entre la bastille de Paris et Saint-Loup une lieue sans boulevards. (*Op. cit.*, pp. 74, 95.)

L'étude de M. Boucher de Molandon sur le ravitaillement d'Orléans et l'entrée du convoi, a fait justice de cette explication dans laquelle l'imagination joue un trop grand rôle. Car faire traverser la Loire aux nombreux chariots dont se composait le convoi et aux animaux qui les traînaient suppose un nombre considérable de chalands et un temps également considérable. L'idée de faire arriver par terre, en faisant le détour de Fleury, ces nombreux chariots n'est pas moins surprenante. La grande préoccupation des chefs devait être de trouver une voie facile, simple et expéditive. Celle d'un embarquement compliqué d'un débarquement avec vivres, munitions, bêtes et gens, n'offrait aucun de ces avantages. Outre les complications inévitables, il y aurait eu grande perte de temps. Laisser les chariots sur la terre ferme, ou embarquer le contenu en des bateaux tout prêts et les laisser descendre droit à Orléans était on ne peut plus simple et avantageux. C'est ce qui fut compris et exécuté.

Monstrelet et Jean de Wawrin semblent faire allusion à cette circonstance de l'entrée du convoi par eau dans la ville, quand ils disent : « Leur fut lors envoié (aux

Orléanais) aulcuns bateaux chargés de vivres, venans au long de la rivière sous la conduite d'iceuls gens d'armes. » (*Procès,* t. IV, pp. 364, 409.) Il ne peut être question de bateaux remontant la Loire depuis Blois. Reste alors l'explication de bateaux franchissant un court intervalle et apportant des vivres aux Orléanais.

C'est celle que donne aussi Eberhard de Windecken, « D'Orléans, dit-il, vinrent des gens par la rivière, et ils mirent les provisions dans des bateaux du mieux qu'ils purent. » (*Procès,* t. IV, pp. 491-492.)

IV.

LA PROCESSION DU 8 MAI A ORLÉANS.

Après avoir rappelé la campagne de la Loire et la bataille de Patay, l'auteur de la *Chronique anonyme* dit : « Ce voyant, Monseigneur l'evesque d'Orléans avec tout le clergé, et aussi par le moyen et ordonnance de monseigneur de Dunois, frère de monseigneur le duc d'Orléans, avec le conseil d'iceluy, et aussi les bourgeois, manants et habitans dudit Orléans, fut ordonné estre faicte une procession le huitiesme dudit may, et que chacun y portast lumière, et que on iroit jusques aux Augustins, et partout où avoit esté le estour (combat). » (*Op. cit.*, p. 39.)

En quelle année fut faite cette ordonnance? L'auteur de la *Chronique* a oublié de le dire. Le titre de Monseigneur de Dunois donné au Bâtard d'Orléans induirait à penser que ce ne fut pas avant l'année 1439, en laquelle le duc Charles nomma son frère comte de Dunois.

Il est vrai que le Chroniqueur a pu donner ce titre au Bâtard rétrospectivement; par exemple s'il n'a écrit, ou achevé, ou revu sa *Chronique* qu'après 1439.

Le président Mantellier (*Histoire du siège...*, p. 159) pense que l'ordonnance en question serait de 1430.

De fait, la procession du 8 mai a été célébrée régulièrement au moins à partir de 1435. Elle eut lieu certaine-

ment en 1430, les quittances de la commune en font foi. (*Chronique anonyme*, pp. 91-92.)

L'historien de la ville d'Orléans, Symphorien Guyon, dit à l'année 1430 : « La ville d'Orléans célébra aussi cette année l'anniversaire de sa délivrance par une procession générale et solennelle qui fut faite le huitième jour de may, à laquelle assista Jean de Sainct-Michel, évesque d'Orléans, qui vint exprès de Jargeau pour confirmer par sa présence et son autorité épiscopale cette dévote procession, qui s'est toujours continuée depuis ce temps-là à pareil jour par chacun an. » (*Histoire de la ville et diocèse d'Orléans*..., t. II, p. 239.)

A s'en rapporter à cette dernière phrase, la procession aurait eu lieu même de 1430 à 1435 : si les comptes de la ville ne mentionnent pour ces années-là aucune dépense relative à la fête, c'est qu'ils ont disparu. Ces dépenses figurent aux comptes des années 1435 et suivantes. (*Procès*, t. V, pp. 308-313.)

On pourra lire dans la *Chronique anonyme* (pp. 41, 42), dans Symphorien Guyon (t. II, pp. 239 et seq.), dans l'*Histoire du siège d'Orléans* de l'abbé Dubois (pp. 371-372), et surtout dans l'*Histoire* du même siège par le président P. Mantellier (pp. 158-188 et 210-218), avec quelle solennité les Orléanais ont célébré et célèbrent encore aujourd'hui cette fête. Jusqu'en 1791, elle fut tout ensemble fête religieuse et municipale. En 1791-92, elle ne fut que fête militaire. De 1793 à 1803, elle demeura supprimée. En 1803, le Premier Consul en permit le rétablissement. Depuis cette époque, la fête a été maintenue, mais la solennité extérieure a été modifiée et même supprimée suivant les temps. A partir de 1852, elle a été célébrée régulièrement[1].

Divers noms ont été donnés à cette fête. On l'a appelée Fête de Jeanne d'Arc, des Tourelles, de la Ville. Le nom de Fête de la Ville est celui que lui donnent les registres communaux et qui lui est resté.

En 1483, Eloy d'Amerval, maître de chapelle de l'église

1. Pour le cérémonial de la fête actuelle, voir P. MANTELLIER, *Histoire du siège d'Orléans*, pp. 210-218.

Sainte-Croix, mit en musique, à l'occasion de la fête du 8 mai, « un motet en latin et en français ». Il reçut pour cela une gratification de quatre écus d'or, et il fut décidé que ce motet serait chanté à toutes les processions du 8 mai. (*Procès*, t. IV, pp. 312-313.)

Particularité qui montre de quelle solennité la procession du 8 mai était entourée au quinzième et seizième siècles; la ville paya jusqu'à cent quatre hommes pour porter les châsses qui devaient y figurer. Pendant plusieurs années, un des descendants des frères de Jeanne assistait à la procession. Devant lui marchait un appariteur tenant un cierge allumé, sur lequel était une effigie peinte de la Pucelle. Ce personnage venait immédiatement après le clergé.

Du temps de Symphorien Guyon, un divertissement tout profane avait pris place à côté des cérémonies de l'Eglise.

« Après la procession des reliques, les militaires de la garnison promenaient par la ville un puceau habillé à la Henri IV, qui était censé représenter Jeanne d'Arc. A partir de 1725, le puceau fut un personnage officiel que la ville habilla à ses frais, que le clergé admit dans ses rangs à la procession. En 1786, la duchesse d'Orléans, mère de Louis-Philippe, institua une rosière qui partagea avec le représentant de Jeanne d'Arc les honneurs de la journée. » (*Procès*, t. V, p. 317.)

En 1816, le maire d'Orléans, M. de Rocheplatte, ressuscita le puceau habillé à la Henri IV et le fit paraître à la procession du 8 mai. Depuis 1830 il n'en a plus été question.

V.

MONUMENTS ORLÉANAIS EN L'HONNEUR DE JEANNE D'ARC.

Nous ne pouvons traiter ce sujet avec les détails qu'il demanderait. Nous renvoyons le lecteur à l'*Histoire du siège d'Orléans* du président Mantellier (pp. 201-210), à l'ouvrage de J. Quicherat (*Procès*, t. IV, p. 448, et t. V,

pp. 222-24, 238, 241-244), et à la brochure de M. Herluison, *Les souvenirs de Jeanne d'Arc à la cathédrale d'Orléans* (in-8°, 1898).

Le premier monument érigé pour perpétuer la levée du siège d'Orléans, le fut en 1458 aux frais des « dames et damoiselles de la ville. » Il était de bronze et fut placé sur le pont d'Orléans. On y voyait le Christ en croix, la Vierge debout au pied de la croix, Charles VII et la Pucelle à genoux de chaque côté.

En 1562-67, les calvinistes le détruisirent et mutilèrent les statues. De la statue de la Pucelle, il ne resta que les jambes, les bras et les mains.

En 1570-71, les échevins d'Orléans le firent reconstruire; mais au lieu du Christ en croix, on eut une *Pieta*, c'est-à-dire que la Vierge fut représentée au pied de la croix, assise et tenant sur ses genoux le corps du divin crucifié. (Symphorien Guyon, t. II, p. 421.) On grava sur une table de marbre l'inscription destinée à perpétuer le souvenir de la dédicace du nouveau monument. Cette inscription offre cette particularité qu'elle attribue à la Pucelle, non seulement la levée du siège d'Orléans, mais encore la délivrance de la France entière du joug des Anglais. En voici, au surplus, les termes :

Mors Christi in cruce nos contagione
Labis æternorum morborum liberavit :
Clodovicus rex in hoc signo hostes profligavit :
JOHANNA VIRGO AURELIAM OBSIDIONE
TOTAMQUE GALLIAM SERVITUTE BRITANNICA LIBERAVIT.
A Domino factum est istud
Et est mirabile in oculis nostris.
In quorum memoriam hæc nostræ fidei insignia
Non diu ab impiis diruta restituta sunt
Hoc anno MDLXXI[1].

En 1792, le monument de 1571 fut enlevé et le bronze employé à fondre des canons. On donna à l'un de ces canons le nom de la Pucelle d'Orléans.

1. *Procès*, t. V, p. 367.

Aujourd'hui, ce sont des statues, des bas-reliefs, une croix, les verrières et le bourdon de la cathédrale, un musée spécial[1] qui perpétuent le souvenir de Jeanne d'Arc.

La croix est celle des Tourelles ou Augustins, but de la procession du 8 mai. Elle fut inaugurée le 8 mai 1817.

Le comte de Rocheplatte, maire d'Orléans, la fit ériger le plus près de l'endroit où s'élevait le boulevard des Tourelles; car l'emplacement qu'il occupait a été envahi par les eaux et se trouve actuellement sous la chaussée formant quai qui borde la Loire.

Sur la place du Martroi, se dresse la statue équestre de Jeanne par Foyatier (8 mai 1855); au carrefour de la rue Dauphine, celle de Gois fils (7 mai 1804), qui représente la Pucelle debout et combattant.

Le 7 mai 1897, on faisait dans la cathédrale l'inauguration solennelle de dix verrières représentant les grandes scènes de l'histoire de la Pucelle : Domremy, Vaucouleurs, Chinon, l'entrée dans Orléans, l'assaut des Tourelles, la fête de la Sainte-Croix, le sacre de Reims, Compiègne, la prison de Rouen, le bûcher. La souscription ouverte par Mgr Dupanloup et Mgr Coullié pour en couvrir les frais, a produit 126,589 francs.

Le 1er mai 1898, on bénissait, — toujours à la cathédrale, — cinq cloches nouvelles portant toutes l'effigie de Jeanne d'Arc, dont la première (bourdon), de 2m09 de diamètre et en hauteur, a été baptisée du nom de Jeanne d'Arc par Mgr Touchet, évêque actuel d'Orléans.

Enfin, le 8 mai 1895, par les soins de Mgr Touchet, du chapitre de l'insigne église cathédrale et des citoyens d'Orléans, on a béni une plaque de marbre blanc, de 3 mètres de haut sur 1 m. 45 c. de large, avec une inscription commémorative des trois circonstances solennelles (29 avril, — 3 mai, — 8 mai) dans lesquelles Jeanne d'Arc a prié dans l'église cathédrale Sainte-Croix. Certainement, à chacun de ses séjours dans Orléans, — en mai et juin 1429, — en janvier et, probablement, février ou

1. Voir la brochure de M. H. Herluison, *Note sur l'inauguration du nouveau musée de Jeanne d'Arc*. In-8°, Orléans, 1891.

mars 1430, — la Pucelle est venue y prier d'autres fois. Mais les trois dates portées sur l'inscription furent les plus marquantes. Voici, du reste, le texte de cette inscription commémorative avec sa traduction :

(Armes de la ville.) (Armoiries de Jeanne d'Arc.) (Sceau du Chapitre.)

D. O. M.

AD PERPETUAM REI MEMORIAM.

ANNO MILLESIMO QVADRINGENTESIMO, VIGESIMO NONO,
JOANNE DE SANCTO MICHAELE DIŒCESIM REGENTE,
JOHANNA D'ARC
DIE VIGESIMA NONA APRILIS, HORA OCTAVA POST MERIDIEM
VNA CVM DVNENSI ALIISQVE PRÆCIPVIS DVCIBVS BELLI
VRBEM, PER PORTAM BVRGVNDICAM, EXSVLTANTIBVS CIVIBVS INGRESSA,
AD HANC SACRAM ÆDEM, VIÆ PVGNÆQVE OBLITA, VENIT;
ET ANTE ALTARE MAJVS HVMILITER PROSTRATA,
OB FAVSTVM ITINERIS EVENTVM LAVDIBVS DEO PERSOLVTIS,
PRO FVTVRIS PRÆLIIS OPEM DIVINAM IMPLORAVIT.
DIE TERTIA MAII,
RECVRRENTE INVENTIONIS S. CRVCIS SOLEMNI FESTO,
ITERVM HANC ÆDEM INGRESSA,
PVBLICÆ PROCESSIONI PIE INTERFVIT.
DIE TANDEM OCTAVA EIVSDEM MENSIS,
ANGLORVM VICTRIX,
EAMDEM ECCLESIAM HORA MERIDIANA TERTIO ADIIT,
ET MILITVM, VRBIS PROCVRATORVM, CLERI ET PLEBIS FACTO CONCVRSV,
DE INCLYTO TRIVMPHO ET AVRELIA LIBERATA
DEO GRATIAS EGIT.

IN ÆTERNVM, PRO TANTO BENEFICIO, MEMORIS ANIMI TESTIMONIVM,
D. D. STANISLAS-XAVERIVS TOVCHET EPISCOPVS,
CAPITVLVM INSIGNIS ECCLESIÆ CATHEDRALIS,
CIVES AVRELIANENSES
HVNC LAPIDEM
PONENDVM CVRAVERVNT,
DIE OCTAVA MENSIS MAII, ANNO MDCCCXCV.

(Armes de Mgr Touchet.)

A DIEU TRÈS BON, TRÈS GRAND.

Pour en perpétuer le souvenir.

L'an mil quatre cent vingt-neuf,
Jean de Saint-Michel gouvernant le diocèse.

JEANNE D'ARC,

Le vingt-neuvième jour d'avril, à la huitième heure après-midi,
Accompagnée de Dunois et d'autres chefs de guerre,
Après être entrée dans la ville par la porte de Bourgogne
Au milieu des citoyens transportés de joie,
Vint à cette Basilique, oubliant la route et le combat,
Et devant le maître-autel humblement prosternée,
Ayant rendu grâces à Dieu pour l'heureuse issue du voyage,
Implora le secours divin pour les combats futurs.
Le troisième jour de Mai
Ramenant la solennité de l'Invention de la sainte Croix,
De nouveau étant venue dans ce temple,
Elle assista pieusement à la procession publique.
Enfin, le huitième jour du même mois,
Victorieuse des Anglais,
Pour la troisième fois elle vint dans cette église à l'heure de midi,
Et, au milieu du concours des soldats, des procureurs de la ville,
Du clergé et du peuple,
De son glorieux triomphe et de la délivrance de la ville
Elle rendit grâces à Dieu.

En témoignage éternel de reconnaissance pour un si grand bienfait
Mgr Stanislas-Xavier TOUCHET, *évêque,*
Le Chapitre de l'Insigne Église cathédrale,
Les citoyens d'Orléans
Cette pierre
Ont fait poser
Le huitième jour du mois de Mai, l'an MDCCCXCV.

VI.

LES SERMONS EN L'HONNEUR DE JEANNE D'ARC.

La fête du 8 mai n'a pu être célébrée chaque année, dans les quatre cent soixante-neuf ans qui se sont écoulés depuis la mort de la Pucelle. Elle l'a été cependant plus de quatre cents fois, et il y a eu toujours un sermon en l'honneur de Jeanne d'Arc. On a recherché les noms

des prédicateurs; plus de cent vingt ont été recueillis : ce sont les comptes de la ville qui, d'ordinaire, les ont conservés. Les premiers orateurs sont Fr. Louis de Rucheville, augustin, pour 1429; Fr. Robert Baignard, dominicain, pour 1430 et 1435; Fr. Jehan de Lépine, pour 1439 et 1440; Fr. Jehan de Saint-Pol, dominicain, pour 1441. Jusqu'en 1500, on n'en compte plus qu'une dizaine; de 1500 à 1600, quatorze; de 1600 à 1700, trois; de 1700 à 1800, treize; de 1803 à 1830, de 1841 à 1869, de 1872 à 1898, les orateurs se sont succédé sans interruption et ils sont tous connus.

Voir Th. Cochard, *La Mémoire de Jeanne d'Arc à Orléans*, pages 9-13, et H. Herluison, *Les Panégyristes de Jeanne d'Arc,* Orléans, in-8°, 1870. M. Herluison a mis tous ses soins à retrouver les textes des anciens éloges : il en a publié un grand nombre, depuis celui du P. Senault de l'Oratoire (1672), jusqu'à ceux de Bernier (1806), évêque d'Orléans, de Frayssinous (1819), de Deguerry (1828), de Mgr Dupanloup (1855, 1869), de l'abbé Perreyve (1862), de Mgr Mermillod (1863) et des plus récents orateurs. Avant le dix-neuvième siècle, un seul évêque avait prêché pour la fête du 8 mai. A partir de 1855, évêques, archevêques et cardinaux se sont fait honneur de louer la Libératrice d'Orléans.

Le 8 mai 1899, c'est Mgr Ireland, archevêque de Saint-Paul de Minnesota, qui prononcera dans la cathédrale d'Orléans le panégyrique de Jeanne d'Arc.

VII.

APRÈS LE SIÈGE. — CHARLES VII ET LES ORLÉANAIS.

Pour récompenser les Orléanais de l'attachement inviolable qu'ils avaient voué au royaume et aux rois de France, Charles VII leur donna pour armes trois cœurs de lys. Or, les rois de France ont trois fleurs de lys pour armes. On trouve, dès 1436, des preuves de la concession de ces armes, car les hérauts d'Orléans, dans les pièces de cette année-là, sont nommés *Cœurs-de-lys*, parce qu'ils

portaient les armes de la ville qui les envoyait. (Abbé Dubois, *Mémoire sur le siège d'Orléans*, p. 140; — *Procès*, t. V, p. 327.)

Un second témoignage de la gratitude de Charles VII à l'égard des Orléanais nous est fourni par les lettres qu'il donna à Jargeau en février 1429 (vieux style — c'est-à-dire 1430). Ces lettres concèdent un certain nombre d'exemptions et de privilèges en faveur de ceux que Charles VII appelle « nos bien amez les bourgeois et habitans de la ville d'Orléans », qui ont été « toujours loyaux sans varier envers nostre couronne et seignorie. » (*Journal du siège*, édition de MM. Paul Charpentier et Charles Cuissard, pp. 267-271.)

APPENDICE III.

LE RELÈVEMENT DE LA FRANCE. — OPINION DES CONTEMPORAINS.

Nous nous proposons de constater deux choses dans ce troisième appendice: 1° que les contemporains de Jeanne regardaient l'état des affaires comme désespéré et estimaient la cause de Charles VII perdue; 2° que, à leurs yeux, le relèvement dont la Pucelle fut l'instrument constituait un bienfait providentiel d'ordre spécial, soit naturel, soit surnaturel. C'est la conviction que les témoins, dont nous allons rappeler le langage, ont entendu exprimer en disant que Jeanne était *envoyée de Dieu*. Nous ne cherchons pas présentement à déterminer le caractère de ce bienfait et de cette mission. Nous ne voulons constater qu'un état d'opinion, et nous croyons rester dans les limites de la logique la plus rigoureuse en disant que la mission de Jeanne, telle qu'on la concevait, constituait, comme nous l'avons dit, un bienfait spécial de la Providence de Dieu, en ce qui concerne les destinées du royaume de France.

I.

ÉTAT DÉSESPÉRÉ DES AFFAIRES DU ROI A L'APPARITION DE LA PUCELLE.

Nous ne sommes pas embarrassé pour trouver l'expression du sentiment qu'inspirait l'état désespéré des affaires de Charles VII. Jacques Gelu, archevêque d'Embrun, en son Mémoire sur la Pucelle, rappelle l'abandon dans lequel les grands seigneurs laissaient le Roi et la détresse à laquelle il était réduit, en ces termes :

« Depauperabatur Rex, adeo quod vix tenuem nedum pro domo sua, sed pro persona sua victum habebat, et regina. Nobiles et principum aliqui dominum regem relinquentes, ad propria se reducebant. Resque sic ducta est quod nulla erat apparentia per auxilium humanum dominum regem sua dominia recuperare posse. — Les choses en étaient à ce point, qu'il paraissait impossible qu'un secours humain remît le Roi en possession de son royaume. » (*Procès*, t. II. pp. 399-400.)

L'auteur du *Registre Delphinal*, Mathieu Thomassin, écrivait la même chose :

« Et n'y avait (à ce moment-là) espérance quelconque d'avoir secours ni ayde humaine[1]. »

Maître Barbin, avocat de Poitiers, de son côté, disait :

« Vu la nécessité où étaient le Roy et le royaume, prince et sujets étaient en désespoir, car il ne pouvait y avoir secours que de Dieu[2]. »

Frère Seguin, doyen de la Faculté de théologie de Poitiers, l'un des examinateurs de Jeanne, parlera dans le même sens :

« Quand Jeanne parut, le Roi et ses sujets n'avaient plus d'espérance. Tous croyaient qu'il n'y avait qu'à se sauver. On ne pouvait, à cette heure, rien espérer que de Dieu[3].

1. *Procès*, t. IV, p. 308.
2. *Procès*, t. III, p. 83.
3. *Procès*, t. III, p. 205.

La femme du receveur général des finances René de Bouligny, Marguerite de la Touroulde, dira :

« Tous les sujets du Roi étaient comme plongés dans le désespoir[1]. »

Au reste, on a pu voir t. I, dans le chapitre VII, où il est question du *Secret du Roi*, par quelles angoisses passait le Dauphin, même avant que les affaires eussent pris une tournure aussi désespérée. Voir également, *ibid.*, les chapitres XI et XII, *La grande pitié du royaume de France.*

II.

OPINION DES CONTEMPORAINS SUR LE FAIT DE LA MISSION DIVINE DE LA PUCELLE.

Avant de faire passer sous les yeux des lecteurs les dépositions des contemporains de Jeanne, nous ferons observer qu'ils donnent à l'opinion qu'ils expriment deux fondements : 1° les choses étonnantes, réputées impossibles humainement, qu'elle avait accomplies, entre autres la levée du siège d'Orléans et le sacre de Reims ; 2° la vie sainte, les vertus admirables, les mœurs irréprochables, les pratiques religieuses de la Vierge de Domremy.

Les témoins que nous allons entendre sont d'abord les deux gentilshommes qui accompagnèrent la Pucelle de Vaucouleurs à Chinon. Leur témoignage sur la piété et la mission de Jeanne a d'autant plus de poids, qu'ils la suivirent à Orléans et dans les camps, et qu'ils la virent à l'œuvre.

Ce sont, avec eux, le président Simon Charles, maître des requêtes, en 1429 ; — Gobert Thibault, écuyer du roi ; Frère Seguin, dominicain, un des examinateurs de Poitiers ; — maître Barbin, avocat et docteur ès lois ; — Jean Garivel, conseiller général du roi ; — le duc d'Alençon ; — Dunois, le bâtard d'Orléans. — le sire de Gaucourt, gouverneur d'Orléans ; — Frère Pasquerel, aumô-

1. *Procès*, t. III, pp. 85, 86.

nier de Jeanne; — le chevalier Jean d'Aulon, son intendant; — Simon Beaucroix, écuyer, de la suite de Jeanne; — maître Réginald Thierry, chirurgien du roi; — le docteur Jean de Mascon; — les bourgeois d'Orléans.

JEAN DE NOVELONPONT, dit JEAN DE METZ. — « En vérité, je crois que Jeanne ne pouvait qu'*être envoyée de Dieu.*

« Elle ne jurait jamais, aimait à assister au saint Sacrifice, faisait avec dévotion le signe de la croix, se confessait souvent et distribuait volontiers des aumônes.

« J'avais pleine foi en elle; j'étais enflammé par ses paroles et par l'amour de Dieu qu'elle respirait.

« Tout le temps que je fus en sa compagnie, je la trouvai bonne, simple, pieuse, excellente chrétienne, se conduisant bien et craignant le Seigneur. » (*Procès*, t. II, p. 438.)

BERTRAND DE POULENGY. — « Jamais je n'ai rien vu de mal chez Jeanne. *Elle fut toujours bonne comme si elle eût été une sainte.* Elle s'abstenait complètement de jurer.

« En l'entendant parler, je me sentais tout enflammé. Elle était pour moi *une envoyée de Dieu.* (*Procès*, *ibid.*, p. 455.)

LE PRÉSIDENT SIMON CHARLES. — « Je crois que Jeanne *est venue de Dieu.* Elle faisait les œuvres de Dieu, se confessait souvent et communiait à peu près chaque semaine. » (*Procès*, t. III, p. 118.)

GOBERT THIBAULT, *écuyer du roi.* — « J'ai ouï dire par le confesseur du Roi et par d'autres docteurs, qu'ils croyaient que Jeanne était *envoyée de Dieu.* Ils n'avaient trouvé en elle rien que de bon. » (*Ibid.*, p. 75.)

FRÈRE SEGUIN. — « Pour moi, je crois que Jeanne a été *envoyée de Dieu.*

« Les autres commissaires et moi, nous nous étions enquis de sa vie et de ses mœurs. Nous trouvâmes qu'elle était une bonne chrétienne, vivant catholiquement et jamais oisive. » (*Procès*, t. III, p. 205.)

MAÎTRE BARBIN, *avocat et docteur ès lois.* — « Jeanne

fut envoyée à Poitiers. C'est là que je la vis pour la première fois.

« A mon avis, Jeanne était une bonne catholique et *tout ce qu'elle a fait est de Dieu.* Si je parle ainsi d'elle, c'est que, en toutes choses, dans sa vie, dans le boire, dans le manger, elle était d'une vertu remarquable. Jamais je n'ouïs parler d'elle en mal. Je l'ai toujours entendue réputer et maintenir femme irréprochable et excellente chrétienne. « *Procès*, t. III, p. 84.)

François Garivel, *conseiller général du roi.* — « A Poitiers, par ordre du Roi, de solennels docteurs et maîtres examinèrent Jeanne pendant trois semaines. On ne trouva en elle rien que de catholique et de très raisonnable.

« Jeanne était une simple bergerette, aimant Dieu pardessus tout, se confessant souvent et faisant fréquemment la communion. » (*Procès, ibid.*, pp. 19-21.)

Le duc d'Alençon. — « Autant que j'ai pu en juger, je tiens Jeanne pour bonne catholique et femme vertueuse. Je l'ai vue maintes fois recevoir le corps du Sauveur. A sa vue, elle se prenait souvent à répandre des larmes abondantes. Elle communiait deux fois la semaine et se confessait fréquemment. Dans tous ses faits, hors celui de la guerre, Jeanne était simple et toute naïve.

« Pour ce qui s'est fait à Orléans, j'ai entendu des capitaines déclarer que ça tenait du miracle; c'était une œuvre d'en haut, non une œuvre humaine. C'est ce que m'a dit notamment, à plusieurs reprises, le seigneur Ambroise de Loré, naguère gouverneur de Paris. » (*Procès,* t. III, p. 100.)

Jean, batard d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville. — « Je crois que les faits et gestes de Jeanne à la guerre, étaient de Dieu plus que de l'homme. »

Et il énumère quelques-uns de ces faits dans lesquels il voit le doigt de Dieu (*Ibid.,* pp. 7-8.)

Raoul de Gaucourt, *ancien gouverneur d'Orléans, grand maître de l'hôtel du roi.* — Il déclare témoigner dans le même sens que Dunois. (*Ibid.*, pp. 18-19.)

Frère Jean Pasquerel, *aumônier de Jeanne.* — Cer-

tes, je crois fermement que Jeanne était *envoyée de Dieu;* car elle ne faisait que des œuvres bonnes et elle était remplie de toutes les vertus.

« Elle avait la crainte de Dieu, et, pour rien au monde, elle n'eût voulu faire quelque chose qui lui déplût. » (*Procès,* t. III, p. 111.)

JEAN D'AULON, *chevalier et sénéchal de Beaucaire, ancien intendant de la maison militaire de Jeanne.* — Pendant un an qu'il demeura en sa compagnie, « il l'a connue être très dévote créature, et que très dévotement se maintenait en oyant le divin service de Notre-Seigneur, lequel continuellement elle voulait ouïr. »

« Et croit fermement le déposant que, vu les faits, gestes et grans conduites d'icelle Pucelle, qu'elle était remplie de tous les biens qui peuvent et doivent être en une bonne chrétienne, et qu'elle devait être inspirée. (*Procès,* t. III, pp. 218-219.)

SIMON BEAUCROIX, *écuyer de la suite de Jeanne.* — « Ce que je puis dire, c'est que Jeanne était bonne catholique, craignant Dieu, se confessant tous les jours, communiant chaque semaine, entendant quotidiennement la messe et exhortant les hommes d'armes à bien vivre et à se confesser souvent.

« Elle était bonne non-seulement aux Français, mais encore aux ennemis. » (*Procès,* t. III, p. 81.)

Maître RÉGINALD THIERRY, *chirurgien du roi, à Orléans.* — « J'ai vu Jeanne à Chinon et entendu de sa bouche qu'elle était envoyée par Dieu au noble Dauphin, pour lever le siège d'Orléans et conduire le Roi à Reims, où il serait sacré et couronné.

« Attendu la bonne vie de la Pucelle, ses faits et dits,... je crois qu'elle fut *envoyée de Dieu.* » (*Procès,* t. III, p. 23.)

GUILLAUME DE RICARVILLE, *panetier à la cour en 1429,* dit la même chose. (*Ibid.*, p. 22.)

COSME DE COMMY, *bourgeois d'Orléans.* — « J'ai entendu dire par maître Jean Macon (ou Mascon), docteur en droit civil et canonique en très grand renom, qu'il avait examiné Jeanne à plusieurs reprises sur ses dits et

faits, et qu'il ne doutait pas *qu'elle ne fût envoyée de Dieu;* car c'était chose admirable de l'entendre parler et de voir comme elle répondait. De plus, dans sa vie il n'avait trouvé rien que de bon et de saint. » (*Procès*, t. III, pp. 27-28.)

Vingt autres bourgeois d'Orléans déposèrent dans le même sens. (*Ibid.*, pp. 28-31.)

Les chroniqueurs français si souvent cités dans notre histoire partageaient les mêmes sentiments. Tous eussent souscrit à ces paroles de Perceval de Cagny : « Ainsi que dessus ay déclaré, ses paroles et ses faits (de la Pucelle) semblaient miraculeux à tous ceux qui avaient esté en sa compaignie. » (*Procès*, t. IV, p. 35.)

Un document signalé dans le numéro de septembre-octobre de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, p. 664, Paris, in-8°, 1898, nous montre que la croyance en la mission divine de Jeanne était toujours vivante au temps de François Ier. En 1525, un professeur de droit civil et canonique, du nom de Marc de Rorgues, écrivait dans un mémoire juridique ces lignes caractéristiques :

« De Carolo VII, Francorum rege... illud legitur quod perditissimum regnum Gallie... per quamdam Johannam subulcam (pour *bubulcam*) *a Domino in auxilium transmissam*, totum recuperavit et hostes viriliter expulit. »

Des écrivains étrangers, contemporains de Jeanne, nous n'en citerons qu'un seul, le clerc allemand, auteur de la Dissertation sur la *Sybille de France* — Sybilla francica —; il formule ainsi son opinion : « A mon avis, sauf plus ample information, les choses qu'a faites la Pucelle, elle les a faites en vertu d'une disposition divine. » (*Procès*, t. III, p. 464)

Pour les appréciations des autres écrivains étrangers, voir la fin du chapitre XXVI et les ouvrages auxquels nous renvoyons.

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

NOTE I.

LE BATARD D'ORLÉANS.

(Page 14.)

Pas plus au quinzième qu'au seizième et dix-septième siècles, les rois, ducs, princes et seigneurs ne cherchaient à cacher les fruits de leurs relations illégitimes. Ils ne rougissaient pas plus des bâtards que leur donnaient leurs maîtresses que de ces maîtresses mêmes. Les enfants naturels s'honoraient de devoir le jour à des personnages haut placés, et ils en portaient orgueilleusement le nom. Les chroniqueurs mentionnent à chaque page des gens de guerre, écuyers, chevaliers, qui n'avaient d'autre nom que celui de Bâtard.

Le duc Philippe le Bon ne s'écarta pas des mœurs de son temps; il eut, de vingt-quatre maîtresses, — les chroniqueurs les désignent, — huit bâtards et huit bâtardes.

Un frère bâtard du même duc de Bourgogne fut père de quinze bâtards. Un jour, il les réunit, ainsi que leur progéniture. Ils s'y trouvèrent au nombre de trente-six, tous bâtards. (MICHELET, *Hist. de France*, t. V, pp. 75-76. In-8o, Paris, 1841.)

Il ne faut donc pas s'étonner si nous voyons Dunois porter sans s'émouvoir ce nom de Bâtard d'Orléans et les chroniqueurs le lui donner. Presque toujours, dans les actes publics, il signait simplement : *Le bastart d'Orléans*.

On trouvera dans E. Pasquier, *Recherches de la France*, livre VI, pp. 588-589, un chapitre (c'est le XLIV), qui a pour titre : « De quelques mémorables bastards qui ont esté en ceste France, et autres discours du même subject. »

NOTE II.

DES DOUZE PROCUREURS DE LA VILLE D'ORLÉANS.

(Page 17.)

« Tous les deux ans, au mois de mars, on choisissait douze notables bourgeois pour administrer les revenus publics. Ils étaient connus anciennement sous le nom de *procureurs de la ville;* ils ont pris celui d'*échevins*, environ l'an 1500. Ils entraient en fonction le 23 mars, après avoir nommé un d'entre eux receveur. » (Abbé Dubois, *Histoire du siège d'Orléans*, p. 11.)

Voici comment avait lieu l'élection des procureurs :

« Dans la première quinzaine de mars, les habitants d'Orléans, convoqués à son de trompe, par ordre du bailli ou du prévôt, se réunissaient dans l'enceinte des Halles. Après la célébration d'une messe solennelle du Saint-Esprit, à l'église Saint-Hilaire, l'assemblée, présidée par le gouverneur ou son lieutenant, assisté de deux notaires, procédait à la nomination de sept notables habitants chargés de choisir les douze procureurs au nom de la population entière. Les sept *élizans*, comme on les nommaient, se retiraient, soit au presbytère de Saint-Hilaire, soit à la Halle des Tanneurs, pour élire les douze magistrats municipaux, et ils n'en sortaient que pour faire connaître le choix auquel ils s'étaient arrêtés. »

Trois commissaires ecclésiastiques s'adjoignaient aux procureurs pour les dépenses de forteresse. Chaque deux ans, le receveur ou trésorier élu rendait compte de sa gestion dans une assemblée présidée par le bailli.

(Boucher de Molandon, *les Comptes de la ville d'Orléans des quatorzième et quinzième siècles*, pp. 11-12.)

NOTE III.

LES MÉRIDIONAUX AU SIÈGE D'ORLÉANS.

(Page 25.)

Un avocat d'Orléans, docteur ès lettres et docteur en droit, M. A. Couret, a fait paraître dans la *Revue des Pyrénées* (1er et 2e trimestres 1889) un travail des plus documentés et des plus intéressants sur les Méridionaux, compagnons de Jeanne d'Arc, depuis le siège d'Orléans jusqu'au sacre de Reims. On

serait porté à croire que les deux frères Xaintrailles, le brave La Hire et quelques douzaines de Gascons tout au plus représentaient le Midi dans l'armée et les garnisons fidèles à Charles VII. M. Couret montre qu'il y aurait là une erreur.

« Parmi les capitaines présents à Orléans dès le mois d'octobre 1428, nous trouvons déjà le Gascon *Jehan de Lesgo*, et l'écuyer *Girault de La Paillière*, l'un avec huit hommes d'armes, l'autre avec quinze; le chevalier *d'Archiac*, à la tête de dix hommes d'armes et de huit archers, et surtout trois grands seigneurs du Midi, *Raymond Arnault de Coarrase*, seigneur d'Aspet et de Coarrase, Jean, seigneur de Xaintrailles, et son cadet Poton, futur maréchal de France, avec une compagnie forte de quarante-six hommes.

« Parmi les huit cents hommes que Dunois fit entrer le 25 octobre à Orléans, on voyait le Commingeois *La Hire*[1], *Thibault d'Armagnac*, *Bernard de Comminges*, avec un certain nombre d'hommes d'armes », sans compter les hommes de leurs compagnies qui pénétreront plus tard dans la ville assiégée. Nommons encore un des frère de La Hire, que suivent vingt-deux combattants et huit archers, *Mondot de Lansac*, capitaine de dix lances et de trente archers à cheval, Guillaume d'Albret, avec deux cents hommes qui entourent son pennon rouge. Tous ces preux firent vaillamment leur devoir avant l'arrivée de Jeanne, et la secondèrent de leur mieux lorsqu'elle eut ramené la victoire sous l'étendard de la France.

C'était un Basque qui tenait l'étendard de Jeanne lorsqu'elle demanda s'il touchait la bastille anglaise.

Ils avaient donc au cœur l'amour de la patrie française, ces hommes du Midi qui versaient leur sang pour la cité orléanaise et le roi Charles VII sans compter, et qui mouraient pour eux.

Reconnaissons-le : Charles VII rendit hommage à leur belle conduite; il adressa des éloges publics à La Hire. Après Reims, Saulton de Mercadieu recevra une gratification de deux cents écus d'or; le sire d'Albret recevra cent vingt livres tournois, et La Hire, trois mille sept cent cinquante livres, avec le titre de bailli de Vermandois.

Les Orléanais non plus n'oublièrent pas les braves Gascons qui étaient venus à leur secours. Toutes les fois qu'à la fête du 8 mai on joua le *Mystère du siège d'Orléans*, leurs noms

1. Des chercheurs prétendent avoir découvert que La Hire était originaire des environs de Nérac; que ce soit fondé ou non, il n'en reste pas moins Méridional.

furent acclamés, car ils avaient dans le drame un rôle important.

Avant l'assaut des Tourelles, le Bâtard d'Orléans, Graville, d'Illiers, représentent à la Pucelle qu'il ne faut pas

> Si promptement recommencer.

Poton seul s'écrie :

> Dame Jehanne, je vous suivray,
> Et crois en vos diz fermement.

Et son exemple entraîne tous les autres capitaines. (*Le Mystère d'Orléans*, pp. 518-523.)

Dans le motet qu'on chantait à la porte Dunoise, on lisait ces vers :

> Or, prions donc pour le bon capitaine
> Sage et prudent, Monseigneur de Dunois;
> Que Dieu le mette en la gloire hauctaine,
> *Poton*, *La Hire* et tous les bons François.

(LOTTIN, *Recherches historiques sur Orléans*, première partie, t. I, p. 279.)

NOTE IV.

DE BLOIS A ORLÉANS.

(Page 72.)

La Pucelle coucha-t-elle deux nuits en route, de Blois à Orléans? Il est certain que, le vendredi, elle était devant la ville assiégée et qu'elle y entra le soir même. Si elle coucha une seule nuit en route, elle partit de Blois le jeudi matin ; si elle y coucha deux nuits, elle partit le mercredi.

S'il fallait en croire Frère Pasquerel, qui portait la bannière, « on coucha dans les champs le jour du départ et le jour suivant. Le troisième jour, on arrivait devant Orléans. » (*Procès*, t. III, p. 105.)

Le page Louis de Coutes ne parle ni d'un jour ni de deux ; il se borne à dire que « Jeanne avait été fort meurtrie pour avoir couché tout armée la nuit qui suivit son départ de Blois. » (*Ibid.*, p. 67.)

Jean Chartier (*Procès*, t. IV, p. 54), la *Chronique de la Pucelle* (*ibid.*, p. 217), disent que la Pucelle et ses gens « couchèrent une nuit dehors. »

Il semble difficile qu'un convoi aussi considérable que celui dont il est question, — il comptait soixante chariots et quatre

cents têtes de gros bétail, — pût franchir en un seul jour la distance de Blois à Orléans, qui est de près de soixante kilomètres. D'autre part, les témoignages décisifs sont ceux des témoins et acteurs. Jean Chartier et Cousinot de Montreuil ne sont pas de ce nombre. Frère Pasquerel et Louis de Coutes étaient du voyage. Le bon aumônier parle de deux nuits passées dans les champs ; le page ne dit pas le contraire.

Donc on peut et on doit s'en tenir à la parole de Frère Pasquerel.

NOTE V

GUI DE CAILLY ET L'ASSAUT DES TOURELLES.

(Page 120.)

Maître Charles du Lys, conseiller du Roi et son avocat général, auteur du *Traité sommaire tant des armes que de la parenté de la Pucelle*, était marié à Catherine de Cailly, qui descendait de l'hôte de Jeanne à Reuilly. Le fait que nous avons mentionné à propos de l'assaut des Tourelles est rapporté dans le *Traité* ci-dessus :

« Quand la Pucelle vint pour faire lever le siège d'Orléans, elle arriva premièrement au village de Chécy-sur-Loire, distant de deux lieues de ladite ville, où elle fut logée au Fort, qui estoit lors en la terre de Rouilly (Reuilly). Le seigneur duquel lieu, Guy de Cailly, fut tellement espris des vertus célestes de ladite Pucelle qu'il s'adonna du tout à la suivre et servir en toutes ses saillies (sorties, attaques), assauts et combats, jusqu'au dernier (celui des Tourelles). Et voyant ledit Cailly, qui l'assistait toujours, (Jeanne) le pria de prendre garde quand la queue de son guidon ou estendart seroit dressée et tendue vers les Anglais, et l'en advertir. Ce qu'il fit; et trouva ladite Pucelle, comme en extase, qui avait une apparition de chérubins, lesquels sembloient combattre contre lesdits Anglais : comme de fait et à l'instant de son retour, ils abandonnèrent la place. » (*Traité sommaire*, chap. x, pp. 50-52.)

NOTE VI.

LA PROCESSION DE LA PUCELLE A BOURGES.

(Page 132.)

La ville de Bourges, que Jeanne habita plusieurs semaines en 1429-30, célébra chaque année jusqu'en 1793, le dimanche

après l'Ascension, une procession solennelle pour remercier Dieu de la levée du siège d'Orléans. Ce fut le roi Charles VII qui, en cette année 1429, institua cette procession dans la capitale du Berry. Tous les chapitres de la ville y assistaient : d'abord celui de la cathédrale, puis ceux des cinq églises collégiales, Saint-Ursin, Notre-Dame-de-Salles, Montermoyen, Saint-Pierre-le-Puellier, Saint-Ambroix. Il en était de même de tous les membres du clergé, soit séculier, soit régulier.

A huit heures du matin, les maires et échevins, escortés de leurs officiers municipaux, se rendaient de l'hôtel de ville à la cathédrale. La procession se dirigeait, après les heures canoniales, vers l'église des RR. PP. Carmes où l'on célébrait une grand'messe.

Il ne faut pas confondre cette procession avec celle du 12 août, dite des *Roses*, qui fut instituée à l'occasion de la soumission de la Normandie, en 1450. (P. Lanéry d'Arc et Lucien Jeny, *Jeanne d'Arc en Berry*, chap. II et III, pp. 8-27.)

La tradition de cette procession était interrompue depuis la fin du siècle dernier. Elle a été reprise en 1892 par l'archevêque de Bourges. Dans une ordonnance spéciale, il a publié le rétablissement *de la procession* dite *de la Pucelle*, et il a réglé qu'elle se ferait chaque année avec la plus grande solennité. Pour l'année 1892, cette procession a eu lieu le dimanche après l'Ascension, 29 mai, sous la présidence de Monseigneur et au milieu d'un concours des plus enthousiastes et des plus édifiants.

NOTE VII.

CAMPAGNE DE LA LOIRE. — ITINÉRAIRE DE LA PUCELLE.

(Pages 137 et suivantes).

Mai 10. La Pucelle part d'Orléans pour Blois. (*Procès*, t. III, p. 80, t. IV, p. 234.)
— Tours. (*Procès*, t. III, p. 80.)
— Loches. (*Ibid.*, pp. 11, 80.)

CAMPAGNE DE LA LOIRE.

Juin 4. Selles en Berry. (*Procès*, t. V, p. 262.)
— Sortie vers Saint-Aignan. (*Ibid.*, p. 107.)
— 6. Départ de Selles pour Romorantin. (*Ibid.*, p. 107.)
— Orléans. (*Procès*, t. IV, p. 169.)
— 11. Jargeau. (*Procès*, t. III, p. 94; t. IV, p. 12.)

Juin 13. Orléans. (*Ibid.*, t. IV, pp. 13, 235.)
— 15. Meung-sur-Loire. (*Ibid.*, t. IV, p. 13.)
— 16. Beaugency. (*Ibid.*, p. 14.)
— 17. Entre Beaugency et Meung. (*Ibid.*, p. 16.)
— 18. Patay. — Janville. (*Ibid.*, pp, 242, 244.)
— 19. Retour à Orléans. (*Ibid.*, p. 16.) — Sully. (*Ibid.*, p. 245.)

Le lecteur trouvera, à la fin du volume, une carte de la campagne de la Loire.

NOTE VIII.

L'ICONOGRAPHIE DE JEANNE D'ARC.

(Page 152).

Nous avons dit qu'il n'existe pas de peinture reproduisant authentiquement les traits de Jeanne d'Arc; on peut en dire autant des statues. Les admirateurs de la Pucelle ont cru plus d'une fois découvrir ou rencontrer des œuvres, tableaux ou statues représentant fidèlement l'héroïne. Après une étude approfondie, le temps aidant, on a fini par reconnaître qu'il n'en était rien.

En 1857, une dame d'Orléans léguait au Musée de la ville un tableau sur bois, de bonne facture (d'Holbein le père ou de son école), acheté par elle en Allemagne et vendu comme représentant Jeanne d'Arc triomphant de l'Angleterre. Ce tableau fut placé dans le salon réservé à Jeanne d'Arc. On ne s'aperçut de l'erreur qu'en 1880. Il fut établi que cette Pucelle était un saint Georges.

En 1883, le directeur du Musée de Cluny, à Paris, avait fait inscrire au numéro 731 du catalogue cette indication : « Jeanne d'Arc. — Figure équestre en bois sculpté, peint et doré, du quinzième siècle, retrouvé à Montereau ».

Quelque temps après, on constatait que la prétendue Jeanne d'Arc était un saint Maurice, ayant appartenu à l'église de ce nom, dans un faubourg de Montereau.

La tête remarquable du musée d'Orléans, dans laquelle M. Louis Gonse voit une effigie de Jeanne d'Arc, lui a fait écrire ces lignes :

« L'art qui a produit la délicieuse tête de Jeanne d'Arc, du Musée archéologique d'Orléans...., n'était certes pas un art épuisé.

« Cette tête en pierre peinte, d'un caractère de réalité si frap-

pante, je dirai même si obsédant, a été trouvée dans les décombres, lors du percement de la rue Jeanne d'Arc, à Orléans. Elle est cataloguée au Musée comme représentant la tête de saint Maurice. Nous ne saurions accepter cette attribution. L'examen attentif de la construction de cette délicate figure, qui offre tous les signes d'un véritable portrait, ne laisse aucun doute sur son caractère féminin. Je suis entièrement de l'avis de ceux qui, comme M. Lisch, l'éminent architecte des monuments historiques, comme M. Courajod et M. Valter, y ont voulu reconnaître une représentation de la bonne Lorraine. Il y a, en effet, de singulières présomptions pour que cette tête de femme, jeune et casquée, soit le débris d'un monument élevé à la mémoire de la Pucelle dans le courant du quinzième siècle. M. Lisch insiste avec raison sur les accents si particuliers du type, très fin, à pommettes saillantes, qui rappelle le type lorrain. J'ajouterai que le casque n'est pas un casque du seizième siècle et qu'il appartient bien au contraire, par tous les détails de sa forme, au quinzième siècle. » (Louis Gonse, *L'Art gothique,* p. 446, texte et note 2. Grand in-folio, sans date, Paris, ancienne maison Quentin, May et Motteroz directeurs.)

Dans une lettre du 19 mai 1889, Mgr Desnoyers, directeur du Musée historique d'Orléans, combat cette opinion qui avait été exposée et défendue dans les *Mémoires des Antiquaires* de France, t. XLVIII, p. 193. Il apprend à l'avocat de cette opinion que la tête prétendue de Jeanne d'Arc est la tête de saint Maurice, patron d'une église de ce nom qui, abattue en 1567 par les protestants et reconstruite sous le nom de Saint-Eloi, conserva sous ses débris la tête de son premier patron : elle fut retrouvée en 1827, lorsqu'on démolit l'église Saint-Eloi pour y faire passer la rue Jeanne d'Arc. Le catalogue du Musée de 1828 donnait l'origine de cette tête. (Mgr Desnoyers, l'*Iconographie de Jeanne d'Arc,* pp. 34-35. Brochure in-8°, Orléans, 1893.)

Le lecteur, ayant sous les yeux les arguments pour et contre, verra s'il y a lieu de se prononcer ou de se réserver.

Jusqu'en Italie, on s'est préoccupé de l'effigie de la Pucelle et on a cru retrouver une représentation de ses traits. M. Herluison, bibliothécaire de la Société archéologique de l'Orléanais, a donné communication à ses membres d'une lettre d'un savant bolonais, M. Joseph Grabinski, qui lui apprend qu'à Bologne, dans l'église Saint-Pétrone « on a découvert une fresque assez bien conservée, qui représente une femme guerrière, ayant absolument le type de Jeanne d'Arc. Si cette fres-

que ne représente pas Jeanne d'Arc, écrit ce savant italien, on ne sait vraiment pas quelle pourrait être cette femme guerrière. » Sur une base aussi étroite, il est difficile d'appuyer une argumentation sérieuse : tout au plus y aurait-il place pour une hypothèse. (H. HERLUISON, *Souvenirs orléanais à Bologne*, brochure in-8°, Orléans, 1898.)

Nous n'avons pas essayé de grouper les renseignements fournis par les contemporains sur la beauté de la Pucelle de manière à dessiner un portrait d'ensemble. Un écrivain allemand, le docteur Hirzel, a été plus osé. « Jeanne, dit-il, était belle de figure, bien faite, svelte sans maigreur, assez grande pour son sexe. Elle avait le visage frais et rond; le front était de moyenne hauteur; de ses grands yeux, d'une couleur entre le vert et le brun clair, s'échappait un regard d'un charme inexprimable. Elle avait le nez droit et bien fait, la bouche petite, les lèvres vermeilles. Son visage était d'un blanc mat, ses cheveux châtain foncé, très épais, s'arrêtaient aux épaules. Son visage respirait la candeur, l'innocence et je ne sais quelle tristesse rêveuse. Enfin, elle trahissait son sexe par une grande disposition aux larmes et par une sensibilité que la guerre même ne peut émousser. »

(*Johanna d'Arc*, brochure in-8°, Berlin, 1877. — E. DE BOUTEILLER ET G. DE BRAUX, *Notes iconographiques sur Jeanne d'Arc*, pp. 39-40. Brochure in-8°, Paris-Orléans, 1879.)

On pourra retoucher, modifier ce portrait : la précaution à prendre pour rester dans la vérité, c'est de n'y introduire aucun élément capable d'en altérer l'harmonie, et d'en retrancher ceux qui produiraient cet effet.

NOTE IX.

LA BEAUTÉ PHYSIQUE DE JEANNE D'ARC.

(Page 155.)

Voici les dépositions du duc d'Alençon et du chevalier d'Aulon dont nous nous sommes autorisé : « Aliquando, dit le premier, in exercitu ipse loquens cubuit cum eadem Johanna et armatis *à la paillade*, et vidit aliquando quod ipsa Johanna se præparabat, et aliquando videbat ejus mammas, quæ pulchræ erant; nec tamen habuit ipse loquens unquam de ea concupiscentiam. » (*Procès*, t. III, p. 100.)

« Non obstant, dit le second, ce qu'elle (Jeanne) feust jeune fille, belle et bien formée; et que par plusieurs fois, tant en

aidant à icelle armer que aultrement, et en la faisant appareiller de ses plaies, il approchoit souventes fois d'elle; toutesfois oncques ne s'esmeut, ni pareillement ne faisoit nul autre quelconque de ses gens et escuiers, ainsi qu'il (celui) qui parle leur a ouï dire et relater par plusieurs fois. » (*Ibid.*, p. 219. Pour plus de détails, voir J. Quicherat, *loc. cit.*)

L'intendant de Jeanne et le duc d'Alençon avaient pris part, avec la Pucelle, aux campagnes de la Loire, de Reims et de l'Ile-de-France. Ils avaient vécu avec elle sur le pied d'une véritable intimité. Après l'échec de Paris, le jeune duc d'Alençon dut se retirer en ses domaines. Mais Jean d'Aulon demeura près de Jeanne à titre d'écuyer et d'intendant : il fit avec elle l'expédition de la Haute-Loire et la suivit jusqu'à la sortie de Compiègne, où les Bourguignons le firent lui aussi prisonnier.

De ces témoignages sur la beauté physique de la Pucelle, on peut encore rapprocher celui de l'*Abréviateur du Procès,* qui dit qu'elle « étoit grande et moult belle. » (*Procès,* t. IV, p. 268.)

Les hommes de l'art disent que l'un des signes de la beauté saine et de la vigueur de constitution de la femme c'est le développement avantageux de la poitrine. Ce signe, incontestable chez la Pucelle, d'après le duc d'Alençon et le chevalier d'Aulon, rend difficile l'explication purement naturelle de la chaste influence que subissaient les hommes qui l'approchaient.

NOTE X.

L'ADRESSE DE LA PUCELLE A CHEVAUCHER. PHILIPPE DE BERGAME.

(Page 157.)

Philippe de Bergame (Jacques), religieux augustin, né en 1433, auteur d'un livre sur les femmes illustres, imprimé à Florence en 1497 — *De claris electisque mulieribus* — donne sur Jeanne d'Arc des détails qu'il prétend tenir d'un personnage qui aurait vu la Pucelle à la cour de Charles VII et qu'il nomme *Guillelmus Guaschus*. Parmi ces détails, il y en a qui peuvent être vrais, par exemple ceux qui concernent la couleur des cheveux, la douceur de la voix : *Erat nigro capillo; ejus sermo satis lenis* (*Procès*, t. IV, p. 523); son sens droit et parfait : *rectus illi sensus et integer*. De ces choses, le témoin dont le religieux augustin se réclame avait pu s'en rendre compte. Mais il n'en est pas de même de l'explication donnée de l'adresse de Jeanne à chevaucher et à manier la lance. « Tout

en gardant les troupeaux, dit cet écrivain, la jeune fille s'exerçait à la course, et tout en courant, de la lance qu'elle maniait comme un vaillant chevalier, elle frappait les troncs des arbres. Souvent aussi elle montait comme un homme une des juments en pacage, et la lance sous le bras, elle en frappait des coups vigoureux. » (*Ibid.*). Ce sont là des circonstances dont le témoin invoqué ne parlait que par ouï dire et qu'il ne savait que par des bruits populaires.

Ce qui a pu servir de fondement à ces bruits, c'est ce que nous avons rapporté des voyages de Jeanne pendant sa jeunesse, et des onze jours de chevauchée de Vaucouleurs à Chinon; c'est encore l'adresse que les hommes d'armes qui l'accompagnaient avaient pu remarquer chez elle.

Au reste, sur d'autres points, Philippe de Bergame est fort mal renseigné Il fait durer la mission de Jeanne huit ans, et il lui fait prendre les trois bastilles d'Orléans en trois heures.

C'est lui qui prétend que Louis XI aurait demandé au pape Pie II l'autorisation de poursuivre un des juges et un des assesseurs encore vivants du procès de Jeanne d'Arc. Ces deux personnages mis en cause auraient été condamnés à mort. De plus, on aurait exhumé les restes de deux autres assesseurs et on les aurait livrés aux flammes. (*Procès*, t. IV, p. 528.) Langlet Dufresnoy paraît le croire. L'Averdy consacre une dissertation à prouver que tout cela n'est pas possible. (Voir J. QUICHERAT, *Procès*, t. IV, pp. 521-522.)

NOTE XI.

UN DOCUMENT NOUVEAU SUR LA BATAILLE DE PATAY ET LA CAMPAGNE DE REIMS.

(Page 173.)

La *Revue bleue* du 13 février 1892 a publié une lettre sur la bataille de Patay et la campagne de Reims, dont l'auteur est Jacques de Bourbon, comte de La Marche, qui fut marié en 1415 à Jeanne II, reine de Naples. Il l'écrivait à l'évêque de Laon, Guillaume de Champeaux, président de la Chambre des comptes de Charles VII. Ce document a été retrouvé par M. Bougenot, archiviste-paléographe, et reproduit par MM. Paul Charpentier et Charles Cuissard, dans leur édition du *Journal du siège d'Orléans*, pp. 137-140, et par le R. P. Ayroles, dans *La Libératrice*, pp. 367-372.

Quelle confiance mérite cette lettre écrite le 24 juillet 1429?

Pas plus que la *Chronique Morosini*, elle n'a été écrite par un témoin oculaire des événements rapportés, et elle compte autant d'erreurs qu'elle atteste de faits véritables. Jacques de Bourbon parle de 1,500 prisonniers faits à Patay, de la prise d'assaut de la cité d'Auxerre (*Revue bleue*, loc. cit., p. 204). Charles VII, à la tête de 30,000 cavaliers et de 20,000 hommes de pied, serait parti de Reims, faisant route vers Calais, en passant par le Crotoy, etc. (*Ibid.*)

Des documents de cette exactitude ne valent guère mieux que des pièces apocryphes,

Page 197 de ce volume, nous parlons d'une mission confiée à l'évêque de Luçon par Charles VII, à l'occasion des prodiges signalés dans le Poitou. Cet évêque était Guillaume Goyon. La *Gallia christiana* (t. II, col. 1410) ne dit à peu près rien de son épiscopat.

NOTE XII.

LA BATAILLE DE PATAY. — PERTES DES ANGLAIS.

(Page 180.)

Quelles furent les pertes des Anglais en cette bataille?

Jean de Wavrin du Forestel dit des Français : « Si povoient estre en tout de XII à XIII mille combatans. » (*Procès*, t. IV, p. 419.)

C'est un partisan des Anglais qui parle et qui exagère. Le *Mystère du siège d'Orléans* ne parle que de sept à huit mille. (*Mystère...*, pp. 760 et 770, édit. citée). Le même du Forestel dit que le corps de secours envoyé par Bethford et commandé par Falstoff comptait au départ cinq mille combattants. « aussi bien prins que oncques on eût vu au pays de France. » (*Ibid.*, p. 413.) A ce corps se joignirent les forces anglaises qui se trouvaient sur les lieux.

Pour les pertes essuyées du côté des Anglais, les chroniqueurs sont assez d'accord. Jean de Wavrin dit : « Si y morut bien deux mille hommes et deux cents prisonniers. » (*Ibid.*, p. 423.) Monstrelet parle de mille huit cents Anglais tués et de cent à six vingt prisonniers. (*Chronique*, l. II, chap. LXI.) Berri élève à deux mille deux cents le nombre des morts, à quatre cents celui des prisonniers. (*Procès*, t. IV, p. 45.) Le *Journal du siège*, page 104, ne mentionne que le nombre des morts, Guillaume Gruel également (*Chronique...*, p. 73), et ils donnent le nombre de deux mille deux cents. C'est aussi celui

que nous trouvons dans la *Chronique de la Pucelle*. (*Chronique*, p. 307.) Ce nombre de tués, dans un combat de deux ou trois heures, montre avec quel acharnement les Français se battirent.

NOTE XIII.

DE GIEN A REIMS. — ITINÉRAIRE DE LA PUCELLE ET DE L'ARMÉE ROYALE.

(Pages 192-250.)

Juin 19. Sully et Saint-Benoît-sur-Loire. (*Procès*, t. IV, p. 245; t. III, p. 116.)
— 22. Châteauneuf. (*Ibid.*, t. IV, p. 245.)
— 24. D'Orléans à Gien. (*Ibid.*, p. 17.)
— 27. Départ de Gien vers Montargis. (*Ibid.*, t. IV, pp. 18, 247, 286.)
Environs d'Auxerre. (*Ibid.*, p. 286.)
Juillet 1. Devant Auxerre. (*Procès*, t. IV, p. 247).
— 3. Saint-Florentin. (*Ibid.*, p. 72.)
Brinon-l'Archevêque. (*Ibid.*, p. 288.)
— 4. Saint-Phal. (*Ibid.*)
— 5. Devant Troyes. (*Ibid.*, p. 289.)
— 11. Entrée dans Troyes. (*Ibid.*, p. 295.)
— 14. Bussy-Lettré. (*Ibid.*, p. 298.)
— 15. Châlons-sur-Marne. (*Ibid.*, p. 19.)
— 16. Septsaulx. (*Ibid.*, p. 184.)
Le même jour, Reims. (*Ibid.*, p. 19.)

Voir, à la fin du volume, la carte de la campagne de Reims et de l'Isle-de-France.

NOTE XIV.

FRÈRE RICHARD ET JEANNE D'ARC.

(Page 213.)

Aucun historien sensé n'a eu la pensée de ranger Frère Richard, dont nous allons nous occuper, et la Pucelle dans une même catégorie intellectuelle. Cette pensée s'est présentée à l'esprit de Vallet de Viriville, et il a cru devoir lui faire bon accueil. Entre ces deux personnages, Jeanne et Frère Richard, au point de vue de ce qui les distingue du vulgaire, c'est-à-dire de leurs visions prophétiques, Vallet de Viriville n'aperçoit

qu'une différence de degré : ils appartiennent l'un et l'autre à la même famille; Frère Richard prépare et explique la Pucelle.

Ecoutons le traducteur du Procès de condamnation développer sa théorie.

De tout temps, dit-il, il y a eu des *visionnaires*, des voyants; il y en a eu surtout au Moyen âge. Les uns, maladroits, effrontés, coupables, ont souvent payé de leur vie leurs prétentions; d'autres ont été rangés au nombre des saints. Cela, remarque notre auteur, est élémentaire « Ce qui est moins connu, ce sont les analogues, les précédents immédiats, qui forment la série de ces personnages inspirés, dont Jeanne d'Arc est le terme ou le type culminant et incomparable. »

Et il entreprend, par manière d'introduction au Procès de Rouen, une étude sur les personnages, « hommes et femmes — respectables et ineptes, — précurseurs et précurseresses, — imitatrices ou concurrentes, — parodistes et charlatans », qui occupèrent la curiosité publique avant que parût l'héroïque martyre. » (*Procès* traduit..., introd.. pp. XIV-XV.)

Telle qu'il l'entreprend, cette étude de Vallet de Viriville est entachée d'un vice de méthode fondamental. Ranger par avance dans une même catégorie toutes les monnaies, vraies ou fausses, et déclarer qu'on n'essaiera même pas de séparer la fausse monnaie de la bonne, c'est préparer une conclusion dépourvue de toute valeur scientifique et rationnelle. Or, c'est le reproche que l'on est en droit de faire à l'auteur de la traduction du Procès de condamnation. Il se discrédite absolument en déclarant qu'il ne voit entre le Berger idiot du Gévaudan et Jeanne d'Arc, au point de vue des visions de l'un et de l'autre, qu'une différence de degré. Assimiler à Catherine Sauve, qui fut brûlée à Montpellier en 1417 (*Ibid.*, pp. XXXV-VII), sainte Brigitte, sainte Catherine de Sienne, sainte Colette; à Frère Richard, saint Vincent Ferrier et saint Bernardin de Sienne; à Jeanne la Pucelle, Catherine de La Rochelle et Guillaume de Mende, le petit berger, c'est violer les règles de la logique la plus commune, du plus simple bon sens.

Aussi, quand Vallet essaie de formuler une *conclusion* qui explique ces *visions* de Jeanne qu'il a entrepris d'élucider, il met au monde une dizaine de pages (CI-CIX), d'où ne se dégage, en réalité, aucune conclusion; pages embarrassées, fuligineuses, sans suite, au bout desquelles l'auteur, plein d'une admiration naïve pour lui-même, écrit ces lignes singulières : « Nous croyons avoir montré la véritable voie où la critique doit s'engager pour vider cette controverse. » (*Ibid.*, p. CIX.)

Vous avouez donc, M. Vallet, ne l'avoir pas vidée? A quoi

quoi bon alors les cent neuf pages dont vous avez accablé vos lecteurs ?

Parturiunt montes : nascetur ridiculus mus!

Ce sera toujours vrai.

NOTE XV.

LA DANSE MACABRE.

(Page 216.)

Au quinzième siècle, on vit se produire en Angleterre, en France, en Allemagne, un divertissement bizarre qu'on appelait la *Danse des morts* ou la *Danse macabre*, d'un mot arabe qui signifie *cimetière*. Cette danse plaisait fort aux Anglais, qui l'introduisirent chez nous. On voyait naguère à Dresde, on voit encore à Lucerne, à la Chaise-Dieu, en Auvergne, une suite de tableaux qui représentent la mort, les mâchoires décharnées, prenant de ses bras de squelette les hommes de tout âge, de tout état, entrant en danse et les entraînant avec elle. Ces danses en peinture reproduisaient de véritables danses en action.

A Paris, « l'an mil CCCC XXIIII, fut faicte la Danse macabre aux Innocents, et fut commencée environ le mois d'août et achevée au Karesme suivant. » (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 203.)

Il s'agit, en ce passage, des fresques dont furent ornés les charniers des Innocents. L'imagerie populaire a reproduit cette décoration lugubre. (V. *Paris et ses historiens*, pp. 283 et suiv.; édit. de Guyot Marchant.)

D'après le même Bourgeois de Paris, Frère Richard prêchait aux Innocents « le dos tourné vers les charniers, à l'endroit de la Danse macabre. » (*Ibid.*, p. 234.)

Le R. P. Berthier, des Frères Prêcheurs, a publié récemment un volume fort curieux sur « la plus ancienne danse macabre. (In-8°, avec 42 gravures, Paris, Lethielleux.) Il l'aurait retrouvée au couvent des Dominicains de Krigenthal, près Bâle. Elle remonterait à 1274.

La plus ancienne peinture du même genre, après celle-ci, date de 1380 et se voit à Minden, en Westphalie.

La plus célèbre est celle que Holbein (1498-1543) peignit à fresque dans le couvent des Dominicains de Bâle. Il n'en reste que des débris, mais on en possède la gravure. (V. PEIGNOT, *Recherches sur les danses des morts et les cartes à jouer*, Dijon, 1826.)

NOTE XVI.

LES AUDITOIRES DE FRÈRE RICHARD.

(Page 216.)

Le lecteur qui est familiarisé avec l'Histoire de l'Eglise ne sera pas surpris des auditoires nombreux qu'attiraient les prédications de Frère Richard. Sans remonter bien haut, les noms de Pierre Lermite et de saint Bernard rappellent des succès de prédication autrement brillants. Des dix, quinze et vingt mille auditeurs se pressaient autour de Frère Bertold de Ratisbonne et de saint Antoine de Padoue. Au quatorzième et quinzième siècles, Franciscains et Dominicains prêchent au peuple en une langue colorée, libre, familière, qui attire autour d'eux des foules considérables. A l'attrait de cette éloquence se joint l'attrait des sujets abordés. Saint Vincent Ferrier, dominicain espagnol (1397-1419), commence à prêcher à cinquante ans. Il prend pour sujet habituel de ses prédications la venue prochaine de l'Antéchrist. Ses auditoires comptent jusqu'à dix mille et vingt mille personnes. A Nantes, il y en eut de soixante mille. » Dans les villes où il prêchait, il arriva que les affaires furent suspendues, les audiences des tribunaux renvoyées, les magasins fermés tant que dura la prédication. Les femmes oubliaient jusqu'à leur toilette. » (Paul Thureau-Dangin, de l'Académie française, *Saint Bernardin de Sienne*, pp. 24-31.)

Saint Vincent Ferrier prêcha surtout en France et sur des sujets qui inspiraient de la terreur. Saint Bernardin de Sienne (1380-1444), un contemporain de la Pucelle, évangélisa l'Italie et prêcha la dévotion au nom divin de Jésus.

Des historiens de Jeanne d'Arc ont présenté cette dévotion comme récente et en ont fait honneur à Bernardin. Le catéchisme apprend aux petits enfants qu'elle est aussi ancienne que le christianisme. L'histoire littéraire chrétienne mentionne les homélies si touchantes, si pleines d'onction de saint Bernard sur le nom du Sauveur, et l'opuscule auquel saint Bonaventure a donné ce titre significatif : *De laude melliflui nominis Jesu.* Saint Bernardin de Sienne ne fit que donner une forme nouvelle à la dévotion de ce nom adorable. Il présentait aux fidèles, sur une tablette rectangulaire, le trigramme du nom de Jésus, I H S, peint et entouré de rayons. La foule, enflammée par sa parole, acclamait le nom divin et se prosternait pour l'adorer. On conserve cette tablette de Bernardin à

Sienne, dans la chapelle de la confrérie qui porte son nom. (Paul Thureau-Dangin, *op. cit.*, pp. 78-80, 92-96.)

Saint Bernardin ne parlait pas seulement du nom de Jésus dans ses prédications, il faisait entendre aux gens des vérités qui les obligeaient à rentrer en eux-mêmes. Il avait accoutumé de dire que « sur mille mariages, neuf cent qnatre-vingt-dix sont des mariages du diable. »

Un jour, il promit aux habitants de Pérouse qu'il leur ferait voir le diable. On se rend de toutes parts à la prédication annoncée. Quand Bernardin voit la foule dans l'attente de la vision promise, il leur dit : « Je vous ai promis de vous faire voir le diable. Regardez-vous les uns les autres, et vous le verrez. Car vous êtes des diables, puisque vous faites les œuvres du diable. » (*Op. cit.*, pp. 238, 193.)

Il tenait un langage plus gracieux lorsque prêchant sur la sainte Vierge il disait que, au jour de l'Annonciation, elle était entourée de douze belles dames. — Ces dames étaient les vertus dans l'exercice desquelles elle vivait. (*Ibid.*, p. 238.)

NOTE XVII.

UN ÉMULE DE FRÈRE RICHARD, CORDELIER. — LE CARME FRÈRE THOMAS COUETTE (1428-1432).

(Page 218.)

Nous ne rangerons pas, comme le fait Vallet de Viriville (*Procès de condamnation traduit*, introduction, pp. XIII-CI), Frère Richard et son émule Frère Thomas Couette, parmi les précurseurs ou imitateurs de la Pucelle. C'est là une de ces confusions, un de ces *lapsus*, une de ces incohérences d'idées qui ne s'expliquent chez un historien, qui doit surtout avoir le discernement des faits, que par la préoccupation de dire du nouveau et d'enrichir la philosophie de l'histoire de théories étranges. Qu'y a-t-il de commun entre des religieux essentiellement prédicants et à visées de réformateurs, et Jeanne qui n'a jamais, grâces à Dieu, posé en prédicante et en réformatrice? Son apostolat auprès des hommes d'armes n'a jamais affiché cette prétention ni revêtu cette couleur ridicule. Elle n'a annoncé ni *Evangile éternel*, ni la venue prochaine de l'Antéchrist; elle n'a même pas prôné la dévotion au nom de Jésus. Jeanne a pu recourir au ministère de frère Richard, se servir de lui pour ramener les Troyens en l'obéissance du roi, mais elle n'a jamais subi son influence. Les particularités que les chroniqueurs, Monstrelet principalement, nous ont transmises

sur Frère Thomas Couette, prédicateur non moins éloquent, non moins original que Frère Richard, aideront à comprendre le rôle un peu énigmatique du religieux cordelier.

Thomas Couette était né à Rennes. Il entra de bonne heure au couvent des Carmes de cette ville et devint bientôt célèbre par son zèle et son éloquence. En 1224, il avait ramené à la régularité de l'observance plusieurs couvents tombés dans le relâchement et l'indiscipline. Dans ses prédications, il ne craignait pas de signaler les désordres auxquels se livraient publiquement certains membres du clergé, et il les flétrissait avec une liberté tout apostolique. Afin d'être en communication plus directe avec son auditoire, prêchant à Arras dans la cathédrale, il se fit suspendre à la voûte avec des cordes.

Ecoutons maintenant Monstrelet nous dire « *Comment un prêcheur nommé frère Thomas, convertit plusieurs personnes et abattit les atours de femmes en plusieurs parties.* »

« En cet an (1428), ès pays de Flandres, Tournésis, Artois Cambraisis, Ternois [1], Amiénois, Ponthieu et ès Marches environ, règne un prêcheur de l'ordre des Carmes, natif de Bretagne, nommé frère Thomas Couette. Il chevauchait un petit mulet, accompagné d'aucuns de son ordre et de plusieurs autres de ses disciples. Après qu'il avait dit sa messe, il faisait ses prédications moult longues, blâmant les vices et péchés d'un chacun. Et pareillement blâmait et diffamait très excellentement les femmes de noble lignée et autres, de quelque état qu'elles fussent, portant sur leurs têtes hauts atours et autres habillements de parage. Et il avait accoutumé, quand il en véait aucune avec iceux atours, d'émouvoir après icelle tous les petits enfants, et les faisait crier haut : *Au hennin! au hennin!*

« Et après qu'il avait fait ses prédications, il admonestait moult instamment que toutes gens qui avaient en leurs maisons tabliers, échiquiers, cartes, quilles, dés et autres instruments dont on pouvait jouer, les apportassent à lui. Et pareillement contraignait les autres femmes qu'elles y apportassent leurs hennins; et devant un échafaud il faisait allumer grands feux et bouter tout dedans les choses dessus dites.

« Si régna en iceux pays par l'espace de cinq ou six mois, après lequel temps s'en alla monter sur mer au port de Saint-Valery pour s'en aller en Bretagne dont il était né. »

En 1432, frère Thomas vint à Rome; mal lui en prit. Il y fut trouvé hérétique et « ars (brûlé) devant le peuple. » (MONSTRELET, *Chronique*, liv. II, ch. LIII, CXXVIII.)

1. Petit pays dont Saint-Pol était la capitale.

NOTE XVIII.

LES HABITS ROYAUX DU SACRE.

(Page 235.)

« L'abbaye de Saint-Denis jouissait de la prérogative de garder en son trésor la couronne, le sceptre, la main de justice, l'épée, les éperons, camisole, manteau royal avec son agrafe, ainsi que les vêtements et ornements royaux en usage aux sacres et couronnements.

« En temps ordinaire, l'abbé, le trésorier et deux religieux portaient ces ornements et insignes à Reims lorsque le Roi devait y être sacré. L'abbé et ses assistants les disposaient sur l'autel au moment du sacre, puis ils les rapportaient au trésor de Saint-Denis. » (Jacques Doublet, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denys en France,* t. I, ch. XLIX, pp. 366, 367, 373. Un volume petit in-4°, Paris, MDCXXV.)

Charles VII ne put se servir des habits et des insignes déposés au trésor de Saint Denys, l'abbaye étant au pouvoir des Anglo-Bourguignons. Il put cependant, nous le verrons plus tard, s'y faire intrôniser et couronner.

Voici le passage des mémoires de Pie II auquel nous avons fait allusion (p. 235) : « Quum prope Remos (rex) pervenisset, magnopere in civitate trepidatum est. *Fuerunt inter Anglicos*, qui suaderent sacrum oleum, quo rex inungitur, alio transferendum, ne, perdita civitate, rite coronari hostis possit. » (*Procès*, t. IV, p. 513.)

NOTE XIX.

SUR LE SACRE DE REIMS. — QUELQUES SOURCES.

(Page 236.)

Sur ce sujet, nous renvoyons le lecteur qui voudrait de plus amples développements, aux auteurs dont voici les noms :

Dom Marlot (Guillaume), docteur en théologie, grand prieur de l'abbaye Saint-Nicaise de Reims. — *Histoire de la ville, cité et université de Reims, métropolitaine de la Gaule Belgique,* en douze livres. Quatre volumes in-4°, Reims, Jacquet, MDCCCXLVI.

Pierre Coquault. — *Mémoires pour servir à l'histoire de l'église, ville et province de Reims.* Manuscrits de la bibliothèque de Reims, 6 volumes in-f°.

C. LEBER, chef du premier bureau des communes au ministère de l'Intérieur. — *Des cérémonies du sacre, ou Recherches historiques et critiques sur les institutions et droit public des Français dans l'ancienne monarchie.* In-12, Paris et Reims, 1825.

HENRI JADART, secrétaire général de l'Académie de Reims. — *Jeanne d'Arc à Reims, ses relations avec Reims, ses lettres aux Rémois.* In-8° de VII-133 pages, Reims, 1887.

NICOLAS BERGIER, avocat et conseiller de l'échevinage. — *Poème sur la tapisserie de Jeanne d'Arc.* Paris, Edme Martin, MDCXXVIII.

Ce poème héroïque a été composé « sur une antique pièce de tapisserie en laquelle est représenté le voyage du Roy Charles VII en sa ville de Reims pour y recevoir son sacre et son couronnement, entrepris à la persuasion et conduite de Jehanne, Pucelle d'Orléans. »

On y lit ces vers :

> Jeanne, fille de sexe et masle de vertu,
> Avait jà des Anglais les troupes combattu.

Et ceux-ci qui valent mieux :

> Là, sa bannière en main, Jeanne toute première,
> Marche devant son prince en ange de lumière;
> Car un nouvel éclat d'un cercle radieux,
> Luy va resplendissant du visage et des yeux.

Dans Leber, le lecteur trouvera des pages intéressantes sur le toucher des écrouelles (pp. 452-453), et sur le cérémonial détaillé du sacre des rois de France (pp. 463-525).

C'est à Hugues Capet que remonte le choix de la ville de Reims pour le sacre de nos rois. Hugues Capet avait été couronné à Noyon, il fut sacré à Reims. Le cérémonial suivi pour le sacre remonte à Louis le Jeune; il fut rédigé en 1175 en vue du couronnement de Philippe-Auguste qui eut lieu en 1179, du vivant de son père. A son sacre, les pairs de France parurent pour la première fois.

NOTE XX.

LES DOUZE PAIRS.

(Page 238).

L'institution des pairs remonterait, suivant la légende, à Charlemagne; suivant l'histoire, à Robert Ier, Louis le Jeune ou

Hugues Capet. Les pairs formaient une sorte de conseil suprême de la nation et du roi. Faisaient partie de ce conseil les grands feudataires de la couronne et un certain nombre d'archevêques et évêques. Sous Philippe-Auguste, le nombre en fut fixé à douze; six séculiers : les ducs de Normandie, de Bourgogne, de Guyenne, les comtes de Flandre, de Toulouse et de Champagne; six ecclésiastiques : l'archevêque de Reims, les évêques de Laon, Langres, Beauvais, Châlons et Noyon.

Aux pairs il appartenait de régler les différends survenus entre les grands vassaux et la couronne : ils se constituaient alors en haute cour de justice. C'est par eux que Jean sans Terre, après le meurtre d'Arthur de Bretagne son neveu, fut jugé félon envers le roi Philippe-Auguste, duquel il relevait comme duc de Normandie, et déchu de son duché ainsi que de sa possession du Maine, du Poitou et de l'Anjou qui furent dès ce moment réunis à la couronne.

On a vu dans notre récit l'office qui revenait aux pairs, soit ecclésiastiques, soit laïques, pour le sacre du roi.

NOTE XXI.

GILLES DE LAVAL, SEIGNEUR DE RAIS.

(Page 242.)

Le seigneur de Rais que Charles VII à Reims nomma maréchal de France, que, jusqu'à l'échec de Paris, nous trouvons presque partout à côté de la Pucelle, acquit après 1436 une triste célébrité.

Il était alors un des plus riches seigneurs du royaume. Il entretenait une garde de deux cents hommes à cheval, se faisait suivre par une cinquantaine de chapelains, enfants de chœur, musiciens, de moralité équivoque. Ce train-là le ruinant, il s'adonna à l'alchimie et à la magie, et pour en accomplir les rites abominables, il attira dans ses châteaux des enfants, des adolescents, des jeunes filles, qui, une fois entrés, ne reparaissaient plus. Dénoncé à la justice, il fut arrêté en 1440, enfermé au château de Nantes, et mis à la question. Il avoua ses horribles forfaits.

Pendant huit ans, d'innombrables victimes, âgées de dix à dix-huit ans, servirent de pâture à sa lubricité et à sa cruauté. Ordinairement, il brûlait leurs cadavres et en jetait les cendres au vent. Néanmoins, on découvrit quarante-six de ces cadavres dans son château de Chantocé, et quatre-vingts dans celui de

Machecoul. Après des débats qui durèrent un mois, ce misérable fut condamné à mort. Il fut étranglé par la main du bourreau le 25 octobre 1440. Pourtant on ne brûla pas son cadavre; sa famille put le faire inhumer en terre sainte.

NOTE XXII.

LA MISSION DE JEANNE D'ARC.

(Pages 252 et suiv.)

On pourra lire avec intérêt, sur cette question de la *Mission de Jeanne d'Arc*, les articles que le R. P. Gazeau, S. J., a publiés dans la *Revue des RR. Pères de la Compagnie de Jésus*, en 1862, pp. 159-186, et 1866, pp. 64-93 et 311-341, sous ce titre : *La mission de Jeanne d'Arc d'après les historiens de nos jours; — Jeanne d'Arc a-t-elle rempli sa mission; —* H. Wallon, *Jeanne d'Arc*, t. I, pp. 255-267, et 437-440, in-18, Paris, 1876; — et l'article déjà indiqué de M. G. du Fresne de Beaucourt, *Revue des questions historiques*, t. II, p. 291.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'est née l'opinion qui limite la mission de Jeanne au sacre de Reims. L'historien Mézeray, dans son *Histoire de France*, qui date de la première moitié du dix-septième siècle, ne l'entendait pas autrement. La Pucelle, dit-il, aurait dû quitter le Roi après le sacre. Voilà pourquoi elle ne réussit plus dans ses entreprises.

« Dieu, qui est jaloux qu'on lui obéisse ponctuellement, n'était pas obligé de continuer ses miracles en sa faveur. » (*Histoire de France*, t. II, pp. 16-17.)

L'historien ecclésiastique Claude Fleury dit à peu près la même chose. Après le sacre de Reims, « la Pucelle vint se jeter aux genoux du roi, en lui disant... que l'ordre de Dieu était exécuté et sa commission achevée; qu'ainsi elle n'avait plus qu'à se retirer. Ce parti aurait été le plus sûr pour elle. Elle continua à faire la guerre. Alors ce fut presque sans succès; ses entreprises furent toutes malheureuses, parce qu'elle n'agissait plus sans doute par les ordres du ciel. » (*Histoire ecclésiastique*, t. XIV, pp. 449-450. In-8°, Nimes, 1779.)

Le marquis de Gaucourt, dans ses *Lettres à Henri Martin*, se rallie au sentiment de M. de Beaucourt et de Mézeray.

M. Wallon semble partager l'opinion du R. P. Ayroles. Pour lui aussi, la mission de Jeanne s'étendait au delà du sacre. « Si elle n'a pas fait tout ce qu'elle était appelée à faire, ce n'est pas à elle d'en répondre, mais à ceux qui n'ont pas

voulu la suivre. » (*Jeanne d'Arc*, t. I, pp. 438-439, Appendice XLV.)

Le P. Gazeau pose ainsi la question :

« Est-il vrai, oui ou non, que la mission militaire de Jeanne d'Arc se termine à Reims? En d'autres termes, Jeanne d'Arc, après le sacre de Charles VII, est-elle encore inspirée pour combattre les ennemis de la France? » (Article de 1866, p. 66.)

C'est à ce point de vue que se placent également les écrivains dont nous avons rappelé le sentiment.

Nous avons cru, non seulement pouvoir, mais devoir envisager la question sous un point de vue plus large et ne pas restreindre la mission de Jeanne à une mission *purement militaire*. Plus nous y réfléchissons, plus nous demeurons persuadé que cette mission était d'ordre militaire sans doute, mais, de plus et surtout, d'ordre supérieur et moral. La restreindre à une mission purement militaire, et à une mission devant être accomplie durant la vie même de la Pucelle, c'est laisser toute sa force à l'objection de J. Quicherat et de H. Martin, et se mettre dans l'impossibilité de revendiquer pour cette mission une origine divine et surnaturelle.

NOTE XXIII.

L'EXPULSION DES ANGLAIS PAR L'INTERVENTION DE LA PUCELLE ET L'OPINION POPULAIRE EN 1429.

(Page 262.)

Cette idée que l'intervention de la Pucelle dans les affaires du royaume devait avoir pour couronnement certain l'expulsion des Anglais était si fort ancrée dans les esprits que, dès 1429, parut une *Ballade* qu'on dit être le plus ancien document poétique concernant Jeanne d'Arc, et qui annonce la délivrance prochaine du sol français, grâce à « Jeanne, la douce Pucelle. » Cette ballade, trouvée dans les archives départementales de la Drôme et communiquée par M. P. Meyer à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en juin 1891 (malheureusement il y manque plusieurs couplets et la moitié du quatrième), commence ainsi :

I.

Arrière Anglois, tournez arrière,
Vostre sort ci ne règne plus;
Pensez deu treyner vous bannière
Que bons François ont rué jus,

Par le vouloir du bon Jhésus,
Et Jeanne, la douce Pucelle :
De quoy vous estes confondus,
Dont c'est pour vous dure nouvelle!

II.

Or esmaginez quelle chiere (*visage*)
Font ceulx qui vous ont soustenus
Depuis vostre emprise (*entreprise*) première :
Je croy qu'i sont morts ou perdus,
Car je ne voys nul ni nus,
Qui de present de vous se mesle,
Si non chétis (*chétifs*) et malotrus :
Dont c'est pour vous dure nouvelle!

III.

De trop orgueilleuse manière
Longuement vous estes tenus;
En France est vostre cimetière,
Dont vous estes pour fous tenus.
Faussement y estes venus;
Mais par bonne, juste querelle
Tourner vous en faut tous camus :
Dont c'est pour vous dure nouvelle!

IV.

. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
Pour vos gages, il est conclus,
Aiés la goutte et la gravelle,
Et le coul taillé rasibus :
Dont c'est pour vous dure nouvelle.

Qu'on rapproche le vers où il est dit que la *France est cimetière aux Anglais*, du passage dans lequel le faux Bourgeois de Paris, cité plus haut (p. 385), nous apprend que les Anglais « meurent tous mauvoisement » et qu'ils ont laissé en France plus de soixante-seize mille cadavres.

NOTE XXIV.

DE REIMS A PARIS. — ITINÉRAIRE SUIVI PAR L'ARMÉE ROYALE ET LA PUCELLE.

(Page 291 et suiv.)

Juillet.... 21. — Corbeny. (J. Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 20.)
— 22. — Vailly-sur-Aisne. (*Ibid.*, p. 78.)
— 23. — Soissons. (*Ibid.*, p. 20.)
— 24-29. — Château-Thierry. (*Ibid.*)
Août..... 1. — Montmirail-en-Brie. (*Ibid.*)
— 2. — Provins. (*Ibid.*, p. 21.)
Sortie sur Lamote-Nangis. (*Ibid.*, p. 79.)
Bray-sur-Seine. (*Ibid.*)
— 5. — Retour sur Paris par Provins. (*Ibid.*, p. 21; t. V, p. 140.)
— 7. — Coulommiers. (*Procès*, t. IV, p. 21.)
Château-Thierry. (*Ibid.*, p. 80.)
— 10. — La Ferté-Milon. (*Ibid.*, p. 21.)
— 11. — Crespy-en-Valois. (*Ibid.*)
— 12. — Lagny-le-Sec. (*Ibid.*)
— 13. — Dammartin. (*Ibid.*). — Thieux. (*Ibid.*, p. 46.)
— 14. — Baron. (*Ibid.*, p. 47.) — Montépilloy. (*Ibid.*, p. 21.)
— 15. — Montépilloy. — Crespy-en-Valois. (*Ibid.*, p. 23.)
— 18. — Compiègne. (*Ibid.*, p. 23.) — Senlis. (*Ibid.*)
— 23. — Jeanne part de Compiègne. (*Ibid.*, p. 24.)
— 26. — Saint-Denis. (*Ibid.*, p. 25.)
Septembre. 5. — La Chapelle, près Paris. (*Ibid.*, p. 26.)
— 8. — Attaque de la porte Saint-Honoré, Paris. (*Ibid.*)

Voir la carte de cette campagne, à la fin du volume.

Les *Mémoires* du pape Pie II disent que « Charles VII et la Pucelle allèrent de Corbeny à Laon qui leur ouvrit ses portes. » Aucun des chroniqueurs contemporains ne relate ce fait : ceux qui parlent de Laon et de sa rentrée en l'obéissance du roi, Perceval de Cagny, Jean Chartier, disent, non que Charles VII alla jusqu'à Laon, mais que des bourgeois de cette ville vinrent à Corbeny lui en apporter la soumission. (*Procès*, t. IV, pp. 20, 78, 187.)

NOTE XXV.

LA TRÊVE CONSENTIE PAR CHARLES VII ET L'ÉCHEC DE PARIS.

(Pages 311, 331.)

D'après Jules Quicherat, la responsabilité de l'échec de Paris remonterait à Charles VII lui-même. Il en trouve la preuve dans deux lettres royales, expédiées par Simon Morhier, seigneur de Villers, conseiller du roi d'Angleterre en la prévôté de Paris, lettres retrouvées dans les archives de Douai. J. Quicherat développe sa pensée dans une communication faite au Comité de Rouen, qui s'occupait du rachat de la tour de Jeanne d'Arc, communication insérée dans la *Revue de Normandie*, livraison du 30 juin 1866, sous ce titre : *Nouvelles preuves des trahisons essuyées par la Pucelle.*

Dans ces lettres, Charles VII déclare :

1° A la date du 28 août 1429, conclure une trêve avec le duc de Bourgogne jusqu'au 25 décembre suivant;

2° A la date du 18 septembre 1429, comprendre dans cette trêve la ville de Paris et les places environnantes.

De ces lettres, J. Quicherat infère que le Roi s'engageait dès le 28 août à s'abstenir « de toute opération militaire »; de plus, il autorisait l'ennemi à repousser par la force toute attaque dirigée contre la capitale.

La tentative sur Paris, dans ce cas, n'aurait été, de la part de Charles, qu'une comédie dont Jeanne aurait été la dupe et la victime.

« On ne peut pas, conclut J. Quicherat, imaginer quelque chose de plus abominable. Il faudrait vingt pages de commentaires pour faire ressortir tout *ce qu'il y a d'odieux* et d'ignominieux dans de pareils actes. » (Lettres à M. Frédéric Deschamps, président du Comité, en date du 24 mai et du 6 juin 1866.)

M. G. du Fresne de Beaucourt (*Revue des questions historiques*, t. I, pp. 286-291, Paris, Victor Palmé, 1867), conteste à J. Quicherat le droit de tirer les conclusions précédentes des deux lettres incriminées. Deux partis se trouvaient en présence dans le conseil de Charles VII : le parti des négociations et de la paix, et le parti des aventures et de la guerre. Sans doute, le parti des négociations paralysa l'action guerrière de Jeanne, les 7 et 8 septembre, et finit par l'emporter lors de la trêve du 18 septembre; mais de trahison, il n'y en eut pas de la part du

Roi, et l'on ne saurait légitimement qualifier de la sorte le désir très concevable d'en arriver à conclure un traité de paix sérieux soit avec le duc de Bourgogne, soit avec le duc de Bethford. C'est l'espoir de ce traité qui amena Charles VII à comprendre Paris dans la trêve.

Le plaidoyer de M. de Beaucourt est-il convaincant? Ne laisse-t-il pas subsister le fond de l'accusation et la preuve qu'en apporte J. Quicherat? Quoi qu'il en soit, si Charles n'a pas trahi la Pucelle, ses conseillers, Regnault de Chartres et La Trémoille, paraissent fort l'avoir fait; ils ne l'ont pas servie, tant s'en faut. Qu'on ait le droit de prononcer le mot *trahison* ou qu'on ne l'ait pas, c'est à eux que semble remonter la responsabilité entière de l'échec de Paris.

NOTE XXVI.

L'ÉPÉE DE FIERBOIS.

(Page 329.)

Jeanne la porta jusqu'après l'assaut de Paris :

« Continue portavit prædictum ensem, postquam habuit, donec recessit à sancto Dionysio, post insultum Parisiensem. » (*Procès*, t. I, pp. 76-77.)

Ce ne fut pas cette épée qu'elle déposa en offrande à Saint-Denis :

« Obtulit unum ensem in sancto Dionysio et arma; sed non fuit ille ensis. » (*Ibid.*, p. 77.)

Elle avait encore l'épée de Fierbois à Lagny-sur-Marne, avant d'aller à Compiègne :

« Item dicit quod habebat illum ensem in Latigniaco. » (*Ibid.*)

Mais depuis Lagny, elle porta l'épée qu'elle avait prise à un Bourguignon, — peut-être Franquet :

« De Latigniaco portavit ensem illius Burgundi supradicti ad Compendium. » (*Ibid.*, p. 77.)

A Compiègne, l'épée qu'elle avait, quand elle fut prise, était l'épée dudit Bourguignon :

« Interrogata an habebat ensem suum (de Fierbois) quando capta fuit : respondit quod non, sed habebat quemdam ensem qui fuerat captus supra unum Burgundum. » (*Ibid.*, p. 77.)

Où l'a-t-elle laissée, l'épée de Fierbois? Elle ne veut pas le dire; cela n'est pas du procès.

« Dicit quod dicere ubi dimisit, non pertinet ad processum, et non respondebit de hoc pro nunc. »

Elle ajoute que ses frères ont ce qui lui appartenait, chevaux, épée, pour une valeur de 12,000 écus.

« Dicit ultra quod fratres ejus habent bona sua, equos, ensem, prout vidit, et alia quæ valent plus quam XII millia scutorum. » (*Ibid.*, p. 78.)

Le *ensem* désigne-t-il l'épée de Fierbois ou une autre épée? Son précédent refus de dire où était l'épée de Fierbois ne permet pas de penser que Jeanne la désigne en ce moment.

A propos de la question : « Interrogata an ipsa fuit apud villam de *Coulenges-les-Vigneuses* : respondit quod nescit; » — Vallet de Viriville met en note : « Lieu où Jeanne aurait brisé l'épée de sainte Catherine de Fierbois, sur le dos d'une fille de joie. » (*Procès traduit*, p. 58.) — Aucun chroniqueur ne le dit.

J. Quicherat met cette autre note : « Aujourd'hui, Coulange-la-Vineuse, près d'Auxerre. C'est près d'Auxerre, qu'au dire des chroniqueurs, Jeanne d'Arc avait brisé l'épée de Fierbois sur le dos d'une fille perdue. » (*Procès*, t. I, p. 77.)

Quels sont ces *chroniqueurs?* Quicherat ne le dit pas davantage.

La Geste des nobles dit de Coulenge-la-Vineuse, que cette place se rendit à Charles VII, qui l'en avait sommée après la soumission d'Auxerre. (*Procès*, t. IV, p. 247.)

J. Chartier (*Procès*, t. IV, p. 93) ne mentionne aucune localité. Il dit seulement qu'après Patay, la Pucelle fit défendre aux « hommes de sa compagnie de tenir aucune femme diffamée ou concubine. Néanmoins, en trouva aucuns trépassans son commandement : pourquoy elle les frappa d'icelle espée tellement qu'elle fust rompue. »

Qui désigne le mot *aucuns*, des hommes ou des femmes?

La *Chronique de la Pucelle*, — Berri — de Cagny ne parlent pas de la circonstance dans laquelle l'épée de Fierbois aurait été brisée.

Frère Pasquerel dit seulement qu'à Saint-Denis, Jeanne brisa son épée — *disrupit suum ensem.* (*Procès*, t. III, p. 99.)

Ce ne pouvait être celle de Fierbois, puisque Jeanne déclare l'avoir eue à Lagny avant la sortie de Compiègne.

Qu'est-elle donc devenue? A-t-elle été vraiment brisée? — Aucun document ne l'assure.

Jeanne l'a-t-elle *laissée* quelque part? Elle semble le dire. (V. sa réponse plus haut : *Dicere ubi dimisit... non respondebit de hoc...*)

Etait-elle, après Lagny, entre les mains de ses frères? Rien ne le prouve.

Dans tous les cas, jamais cette épée n'a été retrouvée.

NOTE XXVII.

DE L'ÉCHEC DE PARIS A MARS 1430. — ITINÉRAIRE DE LA PUCELLE

(Pages 351-389.)

De Saint-Denis à Gien, la Pucelle accompagna le Roi, qui y arrivait le 21 septembre.

D'après M. Auguste Longnon, de Saint-Denis, où elle était le 9 septembre, Jeanne aurait passé le 14 à Lagny-sur-Marne, le 15 à Provins, puis à Bray-sur-Seine, à un gué sur l'Yonne près de Sens, à Courtenay, Châteaurenard et Montargis : le 21, elle était rendue à Gien.

Les endroits où nous la retrouvons ensuite sont, en septembre, Selles-en-Berry. (*Procès*, t. III, p. 86) et Bourges (*Ibid.*)

1429. En octobre, Meung-sur-Yèvre et Bourges. (*Procès*, t. III, p. 217.)

— En novembre, Saint-Pierre-le-Moutier. (*Procès*, t. IV, p. 91), Moulins (t. V, p. 148.)

— En novembre et décembre, La Charité-sur-Loire. (*Procès*, t. IV, p. 31; t. V, p. 356); — Meung-sur-Yèvre. (*Procès*, t. V, p. 153); — Jargeau (*Ibid.*, t. IV, p. 474.)

1430. En janvier, le 18, Bourges (*Procès*, t. V, p. 153); le 19, Orléans. (*Ibid.*, p. 270.)

— En mars, Sully. (*Procès*, t. V, pp. 158, 160, 162); le 28 ou 29 mars, départ de Sully (*Procès*, t. IV, p. 32).

Voir, à la fin du volume, la carte de l'expédition de la Haute-Loire.

NOTE XXVIII.

LA PUCELLE ET LE DUC DALENÇON.

(Page 356.)

C'est en termes touchants que Perceval de Cagny parle de la séparation de Jeanne et du duc d'Alençon. « La Pucelle, dit-il, demoura devers le Roy, moult ennuyée du département (*du départ des capitaines*), et par spécial du duc d'Alençon. Peu de temps après, ledit d'Alençon fit requérir le Roi que il lui pleust lui bailler la Pucelle. Messires de Chartres, de La Trémoille, de Gaucourt ne voulurent souffrir que la Pucelle et le duc d'Alençon fussent ensemble; *ni depuis ne la put recouvrer.* » (PERCEVAL DE CAGNY, *Procès*, t. IV, pp. 29, 30.)

NOTE XXIX.

LA FIN DE FRÈRE RICHARD.

(Page 373.)

Voici le texte du document sur le Frère Richard, découvert par M. Bougenot. Ce document dissipe toutes les incertitudes concernant l'ordre auquel appartenait Frère Richard. Il était Frère mineur, et de la grande famille de saint François d'Assise.

« Le vendredi vingt-troisième jour de mars 1431 (nouveau style), les vicaires de Poitiers et l'Inquisiteur de la foi ont dit à la cour séant à Poitiers qu'ils avaient ordonné et donné leurs lettres pour faire défense à Frère Richard, de l'ordre des Frères mineurs, de s'entremettre de quelque fait de prédication, et pour qu'il soit arrêté en l'hôtel du couvent dudit Ordre, à Poitiers. Et ont les dits vicaires et Inquisiteur requis à la cour qu'elle y donne son aide et confort. Et aussi pour ce que icellui Frère Richard n'est venu devers la cour qui l'a mandé, icelle cour a ordonné qu'après les dites défenses et arrêts faits, il en soit donné lecture au Frère Richard. Et en confirmant lesdites mesures, il lui sera semblablement défendu de par la cour de faire fait de prédication et de partir du dit couvent où il devra tenir arrêt jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné. » (*Revue bleue*, du 13 février 1892, pp. 203-204.)

Frère Richard aurait été condamné au silence, l'année même du procès et de la mort de la Pucelle.

NOTE XXX.

LETTRES D'ANOBLISSEMENT DE LA PUCELLE.

(Page 375.)

J. Quicherat a corrigé le texte de ces lettres d'anoblissement d'après un *vidimus* (copie authentique) qui se trouve au trésor des chartes, registre 260, pièce 306. Edmond Richer reproduit ces lettres dans son *Histoire manuscrite*, livre IV, f° 109 verso, d'après l'original. « Je les ay tirées, a-t-il dit, du Registre de la Chambre des comptes escrit en parchemin folio, couvert de basane verte, contenans deux cens cinquante six feuillets, sur

lequel est escrit : *Registrum Chartarum compotorum Domini nostri Regis, Bituris*. Car pour lors la Chambre des comptes estoit transférée à Bourges et le Parlement à Poitiers, parce que les Anglõis tenoient la ville de Paris. »

Si J. Quicherat avait lu ce passage de Richer, il ne se serait pas borné à dire que la charte originale était, en 1610, entre les mains d'un membre de la famille Dulis qui habitait la Normandie; il aurait ajouté que le Registre de la Chambre des comptes de 1429, dans lequel ces Lettres avaient été transcrites, existait en 1625-30, époque à laquelle Richer les y avait copiées.

Il existe entre le texte de Quicherat et celui de Richer quelques différences. Là où le premier met *certis*, *sæpefatæ Puellæ*, *prædecessorum*, signé *Agrelle*, le second écrit *cæteris*, *supra fatæ*, *præmissorum*, et signé *A. Greelle*. Il n'y a pourtant qu'une variante sérieuse; la voici. Texte de J. Quicherat : « (Volumus) ut iidem prænominati... et eorum posteritas *masculina et feminina*... a quocumque milite militiæ cingulum valeant adipisci. » (T. V, p. 153.) Ce serait un étrange privilège concédé aux frères de Jeanne et à leurs descendants des deux sexes, soit garçons, soit filles, que celui de se faire armer chevalier ou chevalière par tout chevalier, quel qu'il soit. Evidemment, dans le texte de J. Quicherat, *posteritas feminina* est de trop : le texte reproduit par Richer ne commet pas ce lapsus; on y lit *posteritas masculina* seulement.

Nous nous permettrons de signaler aux lecteurs curieux l'Advertissement de E. Richer sur ces *Lettres d'anoblissement* (*Op. cit.*, livre IV, f°s 112-113). Il y envisage certaines éventualités, par exemple la possibilité du mariage de la Pucelle si elle eût vécu, et ce qui en serait résulté. Dans ce cas, dit-il, « les merveilles qu'il avait plu à Dieu parfaire, afin de mettre à repos l'état de la France, demeureroient anéanties : on les eust attribuées à une imposture ou à la prudence humaine. » (*Loc. cit.*)

Pas plus que J. Quicherat, le R. P. Ayroles (*La Libératrice*, pp. 343, 344) ne parle du texte donné par Richer. Il s'en réfère au texte reproduit par Hordal dans sa Monographie de Jeanne d'Arc. Comme Richer, Hordal l'avait, dit-il, tiré du Registre de la Chambre des comptes du 16 janvier 1429 (soit 1430, nouveau style).

NOTE XXXI.

UNE MAISON PRISE A BAIL PAR LA PUCELLE A ORLÉANS.

(Page 379.)

On lit dans un article de M. Jules Doinel, que rapportent les *Mémoires de la Société historique et archéologique de l'Orléanais*, t. XV, pp. 494-500, in-8°, 1876 :

« Le premier registre des notaires du Chapitre de Sainte-Croix d'Orléans renferme au folio 56 un acte » sous ce titre :

L'HOSTEL ASSIS EN LA RUE DES PETIT-SOULIERS, QUE AUTREFOIS A TENU FEU GUILLOT VÉRON.

(Ce titre est du seizième siècle et ce Véron aussi.)

« Le mardi XXVIIe de février 1431 (vieux style, pour 1432), Jehan Feu, huillier, et Philippe sa femme, demeurant à Orléans, en la paroisse de saint Macle, confessent avoir pris à rente jusques à la fin de cinquante-neuf ans après ensuivans des doyen et chapitre de l'église d'Orléans, ung hostel qu'ilz ont, assis en la rue des Petiz souliers d'Orléans et que tenoit (*occupait à titre locatif*) la Pucelle, dont étoit pleige (*caution*) Guillot de Guienne, qui audit bail a renoncé au prouffit desdis bailleurs. » (*Op. cit.*, pp. 494-495.)

Jeanne étant morte en mai 1431, le pleige avait renoncé à garder à titre locatif la maison qu'elle avait choisie en février 1430, probablement.

Sans doute, la Vierge Lorraine avait caressé l'espoir de se fixer, après la paix, dans la ville qu'elle avait délivrée, et où elle comptait autant d'amis dévoués qu'il y avait d'habitants.

Dans l'acte susdit, il est stipulé que « cette prise est faicte pour la somme de six escus d'or fin, dont les LXIIII font le marc, de rente chacun an, durant ledit temps à païer desdis preneurs. » (*Op. cit.*, p. 496.)

Aux pages 498-500, M. J. Doinel établit la topographie exacte de la maison.

NOTE XXXII.

JEANNE D'ARC EN BERRY ET BOURBONNAIS.

(Pages 351-390.)

Le séjour de Jeanne d'Arc en Berry durant les trois premiers mois de 1430 a défrayé l'imagination de quelques érudits. Les uns imaginent des relations entre la Pucelle et la duchesse de

Bourbon. D'autres la font séjourner au couvent des Clarisses. Pour recevoir la duchesse, Marie de Berry, Jeanne serait revenue à Moulins, et comme sainte Colette se trouvait en ces jours-là au monastère des Clarisses, la jeune Lorraine aurait préféré le monastère au palais ducal et y aurait séjourné le temps qu'elle ne passa pas à Orléans et à Sully-sur-Loire. (Francis Pérot, *Jeanne d'Arc en Bourbonnais*, pp. 8-10).

Ces hypothèses n'ont pas de fondement assez solide pour prendre place dans une histoire sérieuse; pas plus que la légende qui montre sainte Colette, à son retour de Flandre en août 1412, déposant sur le berceau de Jeanne l'anneau qu'elle avait reçu miraculeusement de saint Jean l'Evangéliste. (Francis André, *La vérité sur Jeanne d'Arc*, pp. 86, 87); pas plus que l'affirmation de Le Brun de Charmettes d'après laquelle Jeanne, au retour de Saint-Denis, aurait demandé au roi de la laisser retourner en son village (*Histoire de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 425) pour y mourir dans l'obscurité.

NOTE XXXIII.

DEPUIS MELUN JUSQUA LA SORTIE DE COMPIÈGNE. — ITINÉRAIRE DE LA PUCELLE.

(Pages 390-422.)

1430. — Avril. 15. Devant Melun. (*Procès*, t. I, p. 115.)
Lagny. (*Ibid.*, t. IV, p. 32.)
Sortie contre Franquet d'Arras (*Ibid.*, p. 399.)
Senlis. (*Ibid.*, t. IV, p. 32.)
Borenglise. (*Ibid.*. t. V, p. 165.)
Compiègne. (*Ibid.*, t. IV, p. 398.)
Pointe sur Pont-l'Évêque. (*Ibid.*, p. 243.)
Compiègne. (*Ibid.*, p. 49.)
Soissons. (*Ibid.*, p. 50.)
Compiègne. (*Ibid.*)
— Mai ..... Lagny. (*Ibid.*, t. IV, p. 92.)
Crespy. (*Ibid.*, p. 32.)
Compiègne. (*Ibid.*, t. I, p. 144.)
Sortie de Compiègne. (*Ibid.*, t. IV, p. 445.)

Voir, à la fin du volume, le plan de Compiègne et la carte de l'itinéraire suivi par Jeanne, de Beaurevoir à Rouen.

NOTE XXXIV.

THOMAS RYMER.

(Page 396.)

Thomas Rymer, né en 1646, mort en 1713, après la publication d'une Vie de Hobbes et divers travaux sur le théâtre anglais, fut nommé en 1692 historiographe de la couronne. Par ordre de Guillaume III (ordonnance du 28 août 1693), il entreprit la publication des Archives de la Tour de Londres. Son ouvrage, désigné d'ordinaire sous le nom d'*Actes de Rymer*, parut en 1704-1713 à Londres, sous le titre de :

Fœdera, conventiones, litteræ et cujuscunque generis acta publica inter reges Angliæ et alios quosvis imperatores, reges, pontifices, principes vel communitates, ab ineunte seculo duodecimo ad nostra usque tempora habita aut tractata, ex autographis fideliter escripta. De mandato nuperæ reginæ, accurante Thoma Rymer reginæ historiographo.

Le tome X porte : *Accurantibus Th. Rymer et Roberto Sanderson.*

Depuis 1707, Sanderson était adjoint à Rymer. Il fit paraître un supplément.

L'ouvrage de Rymer fut réimprimé à La Haye en 1739-45. Rapin-Thoyras en fit un abrégé pour la bibliothèque française de Le Clerc.

Voici le texte de l'Edit cité dans notre Histoire :

De Proclamationibus contra capitaneos et soldarios tergiversantes, incantationibus Puellæ terrificatos.

« Rex vicecomitibus Londoniæ salutem.

« Quia datum est nobis intelligi quod quamplures capitanei et soldarii,

« Qui ad proficiscendum nobiscum, in præsenti viagio nostro versus partes transmarinas, retinentur,

« In civitate prædicta moram faciunt et expectationem, in nostri grave præjudicium et contemptum,

« Nos..., præcipimus quod statim, visis præsentibus, publice ex parte nostræ proclamari faciatis,

« Quod omnes et singuli hujusmodi capitanei et soldarii penes Personam nostram cum omni celeritate se trahant, properent et festinent, sub pœna amissionis equorum, hernesiorum, ac imprisonamenti corporum suorum ad voluntatem nostram,

« Et omnes illos in prisona nostra poni et custodiri ».
« Tertio die maii (1430). »

(Tomi IV, pars IV, p. 160. Edit. Hagæ Com. in-f°, 1739-45.)

Cet édit ne porta pas remède au mal. Six mois après la prise de la Pucelle, le 12 décembre 1430, un autre Édit, expédié aux gouverneurs des cinq ports du Roi, ordonnait d'arrêter les hommes d'armes qui passaient de France en Angleterre avant l'expiration de leur engagement. Le titre de l'Édit est celui-ci : *De fugitivis ab exercitu, quos terriculamenta Puellæ exanimaverant, arrestandis.*

« Ordre d'arrêter les hommes qui s'enfuient de l'armée, à cause de la frayeur que leur inspire la Pucelle. » (Même source.)

Ainsi, du fond même de sa prison, la Pucelle exerçait une action terrifiante sur les ennemis de la France.

NOTE XXXV.

JEAN LE FÈVRE, DIT TOISON D'OR, SEIGNEUR DE SAINT-RÉMY.

(Page 400.)

Jean Le Fèvre, dit *Charolais* et *Toison d'Or*, parce qu'il fut roy d'armes de cet ordre de chevalerie, était né à Abbeville, vers 1393. Il a laissé une Chronique Bourguignonne qui va de 1408 à 1435, et où il est question de Jeanne d'Arc. Cette chronique a été publiée en deux volumes in-8°, pour la Société de l'Histoire de France, en 1876-1881, par M. François Morand.

Jean Le Fèvre écrivit cette chronique à soixante ans, en 1460.

On y trouve, dit J. Quicherat, des renseignements sur la Pucelle qui ne peuvent émaner que d'un témoin occulaire.

Saint-Rémy, en bon Bourguignon, ne voit en la Pucelle qu'une aventurière. Il estime « de légier et creance voullaige croire que les choses de la Pucelle étoient choses miraculeuses et permises de par Dieu. »

Il avait combattu avec les Anglais à Azincourt. Il fut nommé roi d'armes de la Toison d'or vers 1430, et, en cette qualité, assista à une foule de tournois. Il reçut les éperons d'or de chevalier quelque temps avant sa mort, qui eut lieu le 16 juin 1468. Son œuvre demeura inconnue pendant une centaine d'années.

Le passage suivant sur la mission de la Pucelle et de ses visions est assez curieux. Saint-Rémy en parle comme s'il y croyait :

« Or, est vray qu'elle avait souvent révélation de Dieu; et que devers elle venait la glorieuse Vierge Marie, accompaignée de plusieurs anges, saints et saintes : entre lesquels elle nommoit madame sainte Catherine et David le prophète atout (avec) sa harpe, laquelle il sonnoit (faisait résonner) mélodieusement. Et enfin disait que, entre les autres choses, elle eust révélation de Dieu, par la bouche de la Vierge Marie, qu'elle se mît en armes et que, par elle, Charles, Dauphin de Viennois, seroit remis en sa terre et seigneurie, et qu'elle le méneroit sacrer et couronner à Rains (Reims). » (*Chronique*, t. II, p. 143, édition ci-dessus.)

NOTE XXXVI.

POTON LE BOURGUIGNON. — JEAN D'AULON L'ÉCUYER DE JEANNE ÉTAIT-IL DU MIDI?

(Page 410.)

Nous posons cette question bien tard, ce semble. On va voir pourquoi.

Les historiens de la Pucelle disent assez généralement que l'écuyer-intendant de Jeanne était du midi de la France, comme La Hire, Xaintrailles, le seigneur de Coarraze et autres. Quelques-uns vont jusqu'à lui assigner pour berceau le petit village du comté de Comminges qui porte le même nom, village qui subsiste encore (aujourd'hui Aulon, commune du canton d'Aurignac, Haute-Garonne). J. Quicherat (*Procès*, t. III, p. 206, note 2) fait de Jean d'Aulon « un gentilhomme du Languedoc. »

Nous n'éprouverions aucun embarras à nous ranger à l'une ou l'autre de ces opinions, si Monstrelet ne nous parlait, à propos de la sortie de Compiègne, d'un Poton dit le Bourguignon, qui y fut fait prisonnier. Ce Poton n'était pas Poton de Xaintrailles, qui ne fut jamais, soit de fait, soit de surnom, Bourguignon. D'autre part, Pontus Heuterus, historien flamand et bourguignon, nous apprend que ce Poton, fait prisonnier, était le propre frère de Jean d'Aulon, l'intendant de Jeanne : nous avons rapporté plus haut son témoignage. Mais alors pourquoi ce surnom de Bourguignon? Évidemment, parce que le frère de l'écuyer de Jeanne était Bourgui-

gnon de quelque manière, ou d'opinion, ou d'origine. Il ne l'était pas d'opinion, puisqu'il combattait à côté de la Pucelle. Mais s'il n'était pas du parti de Bourgogne, reste qu'il était du pays de Bourgogne. Jean d'Aulon aurait été conséquemment Bourguignon de naissance, lui aussi, et serait venu offrir son épée à quelque capitaine du parti français, au Bâtard d'Orléans lui-même, peut-être. Il n'appartiendrait donc pas au pays de Comminges.

Le témoignage de Monstrelet sur le surnom du prisonnier a d'autant plus de poids dans le cas présent, que le chroniqueur se trouvait à Compiègne le jour même où Jeanne et son intendant, avec Poton le Bourguignon, furent faits prisonniers.

NOTE XXXVII.

LE CHAPEAU DE JEANNE D'ARC.

(Page 446.)

Sous Louis XIII, le 22 avril 1631, Paul Metezeau, « prestre de l'Oratoire de Jésus », donna à la maison de l'Oratoire d'Orléans le chapeau de Jeanne d'Arc. Il le tenait de sa belle-sœur, dont la mère, native d'Orléans, l'avait reçu de sa famille. Il avait été donné à celle-ci, qui l'avait gardé deux cents ans, par les hôtes de la maison « en laquelle fut logée et reçue la Pucelle lorsqu'elle arriva à Orléans. (*Procès*, t. V, pp. 234-235. — Acte de donation signé par le sieur Metezeau.)

Ce chapeau existait du temps de Lenglet Dufresnoy, qui le vit et le décrit ainsi :

« Il était d'un satin bleu, avec quatre rebords brodés d'or, et enfermé dans un étui de maroquin rouge à fleurs de lys d'or. » (J. Quicherat, *op.* et *loc. cit.*)

Un Orléanais, qui l'avait vu chez les Oratoriens avant la Révolution, le décrit un peu différemment dans une note publiée en 1862 par Vergnaud-Romanési : « Il était en *feutre gris*, à grands rebords, mais retroussé par derrière, et le bord attaché par une fleur de lis en cuir doré, fort allongée : le feutre était fort endommagé par les insectes. Au sommet, était une fleur de lis en cuivre doré, de laquelle descendaient des spirales en cuivre doré, assez nombreuses, et terminées par des fleurs de lis pendant sur les bords du chapeau. La coiffe était de toile bleue. » (M. le chanoine Th. Cochard, *Existe-t-il des reliques de Jeanne d'Arc?* pp. 44-45.)

Les Oratoriens conservèrent pieusement le chapeau de Jeanne dans la sacristie de leur chapelle jusqu'à la Révolution. En 1791,

ils le confièrent à Mme de Saint-Hilaire, d'une famille les plus honorables d'Orléans. Au commencement de septembre 1792 (le 1er, 2 ou 3), une bande de forcenés obligea cette dame à leur livrer la précieuse relique; ils allumèrent séance tenante un grand feu, l'y jetèrent et la brûlèrent. (*Ibid.*, pp. 42-43.)

NOTE XXXVIII.

LA CORRESPONDANCE DE LA PUCELLE.

(Page 447.)

Jeanne, avons-nous dit, ne devait pas abuser du temps de ses secrétaires pour sa correspondance. Les lettres qu'elle a fait écrire, conservées ou perdues, ne sont qu'au nombre de vingt-deux, du moins que nous connaissions.

Lettres conservées.

1° La lettre aux Anglais, du 22 mars 1429;
2° Lettre aux Anglais d'Orléans, écrite par Frère Pasquerel, le 5 mai, comme il le dit dans sa déposition de 1456;
3° Aux habitants de Tournay, du 25 juin 1429;
4° Aux habitants de Troyes, du 4 juillet suivant;
5° Au duc de Bourgogne, du 17 juillet;
6° Aux habitants de Reims, du 5 août;
7° Au comte d'Armagnac, du 22 août;
8° Aux habitants de Riom, du 9 novembre;
9° Aux habitants de Reims, du 16 mars 1430;
10° Aux Hussites, du 23 mars 1430;
11° Aux habitants de Reims, du 28 mars, même année.

Lettres perdues.

1° Lettre à ses parents pour demander leur pardon;
2° Au Dauphin, à Chinon, de Sainte-Catherine-de-Fierbois;
3° Aux gens d'église de Fierbois, après l'examen de Poitiers;
4° Au Roi, pendant le siège d'Orléans;
5° Aux Anglais, une troisième lettre;
6° Au duc de Bourgogne, pour l'inviter au sacre (fin juin);
7° A Charles VII, sur le fait de Catherine de la Rochelle;
8° Aux habitants de Tours, en faveur de la fille du peintre Polnoir;

9° Aux habitants de Troyes, pour leur annoncer qu'elle a été blessée devant Paris (23 septembre 1429);

10° Lettre au roi de Navarre, mentionnée dans l'inventaire manuscrit des archives du Parlement par Le Nain.

11° Aux habitants de Clermont-Ferrand, pour leur demander des secours, à l'occasion du siège de La Charité.

Resteraient les lettres ou billets de Jeanne aux capitaines, sur lesquelles les juges de Rouen l'interrogèrent, à propos des croix qu'elle y traçait quelquefois. Mais ces billets ne durent être ni bien nombreux ni bien étendus.

Supposons que la Pucelle ait écrit plusieurs fois à Charles VII pendant le siège d'Orléans, le nombre de ses lettres importantes ne dépasserait pas la trentaine. Cela ferait une moyenne de deux ou trois lettres par mois. Deux ou trois lettres par mois ne peuvent constituer un luxe de correspondance et ne sauraient exiger un luxe de secrétaires.

Les aumôniers de Jeanne étaient occupés par elle à autre chose qu'à écrire des lettres.

NOTE XXXIX.

LA VIRGINITÉ DE JEANNE.

(Page 449.)

Les mesures prises par les juges de Rouen pour s'assurer de l'intégrité et de la virginité de la Pucelle sont, on le comprend, d'une importance majeure. Jean Massieu, l'exécuteur des commandements du tribunal; Guillaume Colles, dit Bois-Guillaume, l'un des notaires; le docteur Delachambre, qui prit soin de la Pucelle pendant sa maladie; Jean Monnet, chanoine de Paris, ancien clerc de maître Beaupère, et plusieurs autres des témoins cités à Rouen, nous donnent sur ces mesures et leurs résultats des renseignements absolument certains. Voici la déposition de Jean Massieu :

« Dicit et deponit quod bene scit quod Johanna fuit visitata an esset virgo vel non per matronas seu obstetrices, et hoc ex ordinatione ducissæ Bethfordiæ, et signanter per Annam Bavon et aliam matronam de cujus nomine non recordatur. Et post visitationem, retulerunt quod erat virgo et integra, et ea audivit referri per eamdem Annam. — A cause de quoi la duchesse

de Bethford fit intimer aux gardiens de Jeanne et à tous de se garder de toute violence. » (*Procès*, t. III, p. 155.)

Le greffier Bois-Guillaume ajoute à ces détails celui-ci :

« Il avait entendu dire que, pendant la visite des sages-femmes, le duc de Bethford était caché en un lieu d'où il voyait la chose. » (*Procès*, t. III, pp. 162-163.) — Ceci dut se passer avant le 14 janvier 1431, car le Régent partit de Rouen le 13 et n'y revint qu'en septembre.

Le docteur Delachambre dit avoir, lui aussi, ouï parler de cette visite de la Pucelle et du résultat qu'elle amena. « Pour lui, autant que son art lui permettait d'en juger, ayant vu Jeanne et ayant eu à la soigner pendant sa maladie, il sait bien qu'elle était vierge et pure. — *Et scit ipse loquens, quia eam vidit, quod erat incorrupta et virgo.* » (*Procès*, t. III, p. 50.)

Le chanoine Jean Monnet (*ibid.*, p. 63); Pierre Cusquel, bourgeois rouennais (*ibid.*, p. 180); Jean Moreau, habitant de Rouen (*ibid.*, p. 193), auxquels on peut joindre Maître André Marguerie, archidiacre (*ibid.*, p. 183), confirment ces dépositions.

Le témoignage du Docteur de Paris, Thomas de Courcelles, que nous avons reproduit en note, page 449, est sans réplique; d'autant plus que Courcelles se réclame en même temps du témoignage de l'évêque de Beauvais. De sorte qu'on peut dire que Cauchon lui-même reconnaissait la virginité et l'intégrité de la Pucelle.

On a prétendu que l'on affirmait sans raison suffisante le privilège qui affranchissait la Pucelle de toute infirmité. Rien de plus net et de plus formel que la déclaration de Jean d'Aulon, l'écuyer et intendant de Jeanne. « Dit encore qu'il a ouï dire à *plusieurs femmes* qui ladicte Pucelle ont veue plusieurs fois, *que oncques n'avait eu de maladie*, et que jamais nul n'en put rien cognoistre ou apercevoir. » (*Procès*, t. III, p. 219.)

Terminons cette note par la déposition de Jean Lefèvre, évêque de Démétriade. « Nescit si Johanna fuerit visitata, vel non, sed bene scit quod, quadam vice, quum interrogaretur cur se vocabat Puellam, et si talis esset, respondit : *Ego possum dicere quia talis sum, et, si non credatis, faciatis me visitari per mulieres;* offerebatque se promptam ad visitationem recipiendum, dum tamen fieret per mulieres honestas, ut consuetum est. » (*Procès*, t. III, p. 175.)

NOTE XL.

ORAISONS POUR JEANNE D'ARC, MÉDAILLES EN SON HONNEUR.

(Pages 457-459.)

Dans son drame de *Henri VI* (première partie), à la fin du premier acte, Shakespeare prête au roi Charles VII qui vient d'apprendre la levée du siège d'Orléans, ce langage : « C'est à Jeanne d'Arc qu'est due cette victoire. Pour honorer sa mémoire, ses restes seront portés après sa mort devant les rois et les reines de France. Ce ne sera plus saint Denis que nous invoquerons, mais Jeanne la Pucelle; c'est elle qui sera le patron de la France. »

Est-ce que ce mot du dramaturge anglais n'est pas en voie de se réaliser? Si Jeanne est canonisée, ne deviendra-t-elle pas la patronne de la France du vingtième siècle? Faut-il s'étonner que, de son vivant, on lui ait donné une place dans les prières de l'Eglise?

Buchon a publié l'antienne et l'oraison suivantes, d'après le manuscrit français 7301 de la Bibliothèque royale.

Antienne. — Nos ennemis se sont rassemblés et ils se glorifient dans leur puissance. Seigneur, brisez-les, dispersez-les, afin qu'ils sachent bien qu'aucun autre ne combat pour nous si ce n'est vous, notre Dieu.

℣ Remplissez-les de frayeur et rabaissez leur audace.
℟ Qu'ils soient ébranlés jusqu'au fond de leur être.
℣ Seigneur, écoutez ma prière,
℟ Et que mes cris viennent jusqu'à vous.
℣ Le Seigneur soit avec vous. — ℟ Et avec votre esprit.

Prions. — Seigneur, auteur de la paix, qui sans arc et sans flèche broyez les ennemis de ceux qui espèrent en vous, venez-nous en aide, nous vous en supplions, Seigneur, et prenez en pitié notre infortune; afin que, comme vous avez délivré votre peuple par la main d'une femme, notre roi Charles élève son bras victorieux ; qu'il accable présentement de ses coups les ennemis qui se confient en leur nombre et se glorifient dans leurs flèches et leurs javelots ; et qu'il puisse un jour, avec le peuple qui lui est confié, se reposer dans la gloire en vous qui êtes la voie, la vérité, la vie. Par N.-S. J.-C.

(*Fin de la prière pour la Pucelle dans le royaume de France.*)

Les oraisons trouvées par M. E. Magnien dans un Évangé-

liaire de la Bibliothèque de Grenoble, et que probablement l'archevêque d'Embrun ordonna de réciter à la messe dans son diocèse, après le malheur de Compiègne, sont les suivantes :

Collecte. — Dieu tout-puissant et éternel, qui avez commandé à la Pucelle, dans votre sainte et ineffable miséricorde et dans votre admirable puissance, de venir relever et sauver le royaume de France, repousser, confondre, anéantir ses ennemis, et qui avez permis, pendant qu'elle vaquait à cette œuvre sainte, ordonnée par vous, qu'elle tombât entre les mains et dans les fers de ces mêmes ennemis ; nous vous en supplions, par l'intercession de la Bienheureuse Vierge Marie et de tous les saints, faites que nous la voyions délivrée de leurs mains, sans mal aucun, afin qu'elle accomplisse exactement toute la mission que vous lui avez confiée. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ, etc.

Secrète. — Dieu tout-puissant, père des vertus, que votre bénédiction sacro-sainte descente sur cette oblation ; que votre puissance admirable se déploie ; que par l'intercession de la Bienheureuse Vierge Marie et de tous les saints, elle protège et délivre la Pucelle des prisons de ses ennemis et qu'elle lui permette d'exécuter complètement l'œuvre que vous lui aviez commandée.

Par Notre-Seigneur Jésus-Christ, etc.

Postcommunion. — Dieu tout-puissant, daignez écouter les prières de votre peuple : par la vertu des sacrements que nous venons de recevoir, par l'intercession de la Bienheureuse Vierge Marie et de tous les saints, brisez les fers de la Pucelle qui, en exécutant les œuvres que vous lui aviez commandées, a été et est encore enfermée dans les prisons de nos ennemis ; que votre compassion et votre miséricorde divine lui permettent d'accomplir, à l'abri de tout danger, toute sa mission.

Par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Médailles, peintures, sculptures en l'honneur de Jeanne d'Arc. — Nous n'avons parlé dans notre chapitre xxvi que des médailles frappées et portées du vivant même de la Pucelle. Outre celle du Musée de Cluny, on en a trouvé d'autres, notamment une dans la Seine, en 1859 ; celle-ci représentait d'un côté le Père éternel, de l'autre les armes de la Pucelle. Vallet de Viriville pense qu'elles ont été exécutées en 1429 ou 1430.

Ces témoignages de vénération ne cessèrent probablement pas d'être donnés à Jeanne d'Arc dans les temps postérieurs à

son supplice. Une médaille d'or de l'année 1451 ne se borne pas à représenter la Pucelle et à la glorifier : elle célèbre l'expulsion récente des Anglais dont elle fait remonter l'honneur à Jeanne d'Arc. Preuve nouvelle de l'opinion accréditée dans le pays, que le relèvement du royaume et sa délivrance du joug de l'étranger avait pour cause première l'action exercée par la libératrice d'Orléans.

On cite des vitraux, des tableaux, des œuvres de sculpture et de céramique reproduisant l'image de la Pucelle avec les attributs de la sainteté, des palmes dans les mains, la tête entourée d'un nimbe ou d'une auréole. Chez un habitant du Loiret on aurait, dit-on, découvert récemment un tableau représentant Jeanne avec son étendard et son écu armorié, la tête entourée d'un nimbe.

Sur un magnifique plat acquis par le bibliophile lorrain, M. l'abbé Chapellier, on voit Jeanne à cheval, la tête nimbée, l'épée à la main, poursuivant les Anglais.

Dans un grand nombre de poteries anciennes, Jeanne est représentée avec le nimbe et les palmes. On a communiqué dernièrement à la Société d'Abbeville un plat de 44 centimètres de diamètre, trouvé près de Montreuil-sur-Mer, représentant Jeanne, les mains jointes; près d'elle deux anges tiennent d'une main une couronne au-dessus de sa tête, de l'autre des palmes.

Ces divers objets sont-ils de l'époque qu'on leur assigne, ou l'œuvre d'industriels habiles du dix-neuvième siècle? Il est difficile de le décider.

La croyance en la sainteté de Jeanne, après le bûcher de Rouen, semble résulter encore de ce fait que, malgré le désir exprimé par la Pucelle à frère Pasquerel pour que le Roi fondât des chapelles en faveur de ses sujets trépassés au service et à la défense du royaume; malgré la demande de célébrer une messe pour elle que la sublime martyre avait adressée du haut du bûcher aux prêtres présents, il ne paraît pas qu'il y ait eu, sauf à Orléans, des messes et des services fondés pour le repos de l'âme de la libératrice de la France.

C'est une remarque de M. Charles de Beaurepaire, archiviste de la Seine-Inférieure. Aucun document n'en détruit l'exactitude pour Rouen, la Normandie et les autres provinces françaises.

Mais à Orléans, dans les années qui suivirent la mort de la Pucelle, notamment en 1435, 1436, 1439, on célébra, l'avant-veille et et veille de la Fête-Dieu, l'anniversaire de la mort de Jeanne par un service funèbre.

Les comptes des recettes et dépenses de l'Hôtel de ville men-

tionnent l'argent donné à ces dates pour les messes chantées par huit religieux des Ordres mendiants.

A partir de 1439, il n'est plus question ni de service funèbre pour la Pucelle, ni d'honoraires. (J. QUICHERAT, t. V, p. 274.)

NOTE XLI.

L'ORDRE DE LA DAME BLANCHE.

(Page 464.)

On lit dans le *Livre des faits du bon messire Jean le Maingre dit Bouciquaut, mareschal de France*, par un auteur inconnu; — *Panthéon littéraire*, à la suite des *Chroniques de Froissart*, t. III, p. 565-695, édition J.-A.-C. Buchon, gr. in-8°, Paris, 1837 (l'éditeur reconnait à cette biographie un mérite qui la rend digne de figurer à côté des *Chroniques de Froissart*, Notice, p. 565) :

Tandis que le maréchal de Boucicaut était à la cour du roi de France, « advint que aulcunes complaintes veindrent devers le roy, comment plusieurs dames et damoiselles, veufves ou autres, estoient oppressées d'aulcuns puissants hommes qui les vouloient déshériter de leurs terres, de leurs avoirs et de leurs honneurs, et avoyent les aucunes (*et en avaient quelques-unes*) déshéritées de faict. Ainsi maints grands torts recepvoient, sans ce qu'il y eust chevalier, ni écuyer, ni gentilhomme aulcun, qui comparust (*se présentât*) pour leur droit défendre. Ces piteuses clameurs et complaintes ouyt le mareschal faire à maintes gentils (*nobles*) femmes, par plusieurs fois, comme il estoit en la présence du roy.

Cet état de chose parut au bon *mareschal* un sujet de « grand'honte à si noble royaume comme celuy de France où est la fleur de la chevalerie et noblesse du monde. » Pour y remédier, il se proposa de fonder « un notable et bel ordre » de chevalerie qui prit le nom d'ordre de la Dame blanche. Cet ordre ne devait compter que treize membres. Chacun d'eux portait, comme insigne, une targe ou écu d'or émaillé de vert, avec l'effigie d'une dame blanche en dedans. Les lettres d'armes, scellées des sceaux des treize chevaliers qui en firent partie les premiers, furent écrites et publiées dans toutes les provinces du royaume. Boucicaut ne voulut pas être grand maître de l'ordre, quoiqu'il en fût le fondateur; il céda cette dignité au sire Charles d'Albret, cousin germain du roi de France.

Les lettres d'armes du nouvel ordre furent scellées et signées des treize chevaliers, « le jour de Pasques fleuries, onziesme

jour d'avril, l'an de grâce mil trois cent quatre-vingt-dix-neuf. » *Op. cit.*, ch. XXXVII-XXXVIII, pp. 609-612 (1re partie).

Ce bon maréchal, « chacun jour, sans nulle faille, disait ses heures et maintes oraisons et suffrages des saints. Et quelque besoing ou haste qu'il eût, il *entendait* chaque jour deux messes très dévotement, les genouils à terre. Ni nul n'eût osé parler à luy tandis qu'il était à ses messes, et qu'il disoit son service, et moult dévotement prioit Dieu. » (4e partie, chap. III, p. 673.)

Boucicaut combattit vaillamment à Azincourt; il y fut fait prisonnier et il mourut en Angleterre en 1421.

NOTE XLII.

L'UNIVERSITÉ DE PARIS.

(Page 479.)

Voici ce qu'était, au quinzième siècle, l'Université de Paris, d'après Duboulai et Crevier, qui en ont écrit l'histoire.

L'Université de Paris était composée de sept compagnies, savoir :

La Faculté de théologie, qui avait pour chef le plus ancien de ses doyens séculiers, sous le nom de Doyen;

La Faculté de décret ou de droit canon, qui avait son doyen, lequel était choisi chaque année entre ses professeurs, suivant l'ordre d'ancienneté;

La Faculté de médecine, avec un doyen électif, dont la charge durait deux ans;

La Faculté des arts, qui comprenait les quatre compagnies dites Nations, savoir : la Nation de France, — la Nation de Picardie, — la Nation de Normandie, — la Nation d'Angleterre, qui devint ensuite la Nation d'Allemagne.

Ces quatre compagnies ou Nations avaient chacune leur chef, que l'on appelait procureur, et qui changeait tous les ans.

Ces quatre compagnies étaient distinctes, quoique formant ensemble la Faculté des arts, et elles avaient chacune leur suffrage dans les affaires générales de l'Université.

Le Recteur était le chef de toute l'Université. Il fut élu d'abord pour un mois ou six semaines, puis pour trois mois, puis pour deux ans. Au temps de Jeanne d'Arc, ses fonctions duraient trois mois seulement. Dans les cérémonies officielles, il avait le pas sur l'évêque de Paris lui-même.

Il y avait trois principaux officiers : le Syndic, qui fut institué vers 1203 (Duboulai, *Hist. univ. Paris.*, t. III, p. 23); le Greffier et le Receveur : ils étaient perpétuels et tirés de la Faculté des arts. (Crevier, *Histoire de l'Université de Paris*, depuis son origine jusqu'en 1600, t. I, pp. 12, 252. Sept volumes in-12, Paris, M.DCC.LXI.)

Disons quelques mots des origines de l'Université de Paris, d'après le savant auteur du *Chartularium Universitatis Parisiensis* (R. P. H. Denifle, O. P.).

C'est vers la fin du douzième siècle que l'Ecole de Paris se forma en compagnie. Il n'y a pas d'acte l'érigeant en Université. Ce changement ou transformation se fit plutôt par degrés. Le nom d'*Université* paraît pour la première fois dans un acte d'Innocent III, en 1208. Preuve qu'elle existait déjà. Elle a pu exister, même avant le privilège de Philippe-Auguste (1200), quoiqu'il n'y soit pas question d'Université. (*Chartularium*..., t. I, Introduction, p. IX.)

Un acte de l'Université de 1254 nous apprend que la société d'où elle est sortie se fit entre les maîtres qui enseignaient les arts, la théologie, le droit et la médecine. (*Ibid.*, p. X.) Le nom de *Facultés*, en tant qu'elles désignent *consortium magistrorum cujusdam disciplinæ*, paraît dans la bulle que Grégoire IX publia le 13 avril 1431, pour le rétablissement de l'Université, dont les maîtres avaient été quelque temps dispersés. (Crevier, *op. cit.*, t. I, p. 351; — *Chartularium*..., t. I, Introduction, p. X.)

Les quatre Nations (anglaise, — plus tard, sous Charles VI, d'Allemagne, — française, normande, picarde) datent probablement, ainsi que leurs procureurs, de 1215-1222. Elles sont postérieures aux Facultés. (R. P. H. Denifle, *Chartularium*..., t. I, Introduction, p. XXI.)

Au commencement, la Faculté des arts était distincte des Nations; mais elle ne tarda pas à se confondre avec elles (*Ibid.*).

Vers 1270, les quatre Facultés devinrent complètement séparées : celle de théologie l'était depuis la bulle d'Alexandre IV, de 1257, laquelle ouvrait à tous les religieux l'accès de l'Université. (Crevier, t. I, p. 466.)

Elles eurent chacune leur sceau, quoiqu'on ignore l'époque précise où elles le prirent. Dans les trois Facultés dites supérieures, de théologie, de décret et de médecine, il n'y eut que des docteurs. Les Nations seules eurent des bacheliers et licenciés.

On ne sait pas à quel moment les doyens des Facultés furent institués. Pour le Recteur, un acte de 1259 mentionne pour la

première fois l'expression : *Rector Universitatis magistrorum et scholarium Parisiensium.* (R. P. H. Denifle, *op. cit.*, p. XXIV.)

Charles V appelait l'Université « la fille aînée des rois de France. »

NOTE XLIII.

LE CARTULAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS.

(Page 480.)

Voici le titre de cet ouvrage :

CHARTULARIUM UNIVERSITATIS PARISIENSIS, *sub auspiciis Concilii Universitatis Parisiensis, ex diversis bibliothecis tabulariisque collegit, cum authenticis chartis contulit, notisque illustravit* HENRICUS DENIFLE, O. P., *auxiliante* ÆMILIO CHATELAIN. In-4°, Parisiis, ex typis Delalain.

Quatre volumes ont paru, le premier en 1889, le quatrième en 1897. Les pièces contenues dans ce dernier vont de l'année 1394 à l'année 1452.

La note à laquelle nous avons fait allusion dans notre récit est ainsi conçue :

« Hoc est primum testimonium hucusque ignotum, quod probet Universitatem facto Johannæ curam dedisse. In Processu etiam Universitas, seu ejus magistri, sæpe de bonis et malignis spiritibus quæstiones interjiciunt, et Johannam malignis spiritibus « consultam » affirmabant. Idem asseruit Universitas Parisiis. (J. QUICHERAT, I, 399.)

« Henricus de Gorinchem insuper in suo opusculo quærit, an virgo por spiritum bonum, an per spiritum malum agat (III, 412). In tractatu supra nominato, verisimiliter doctrina de discretione spirituum exponebatur. Non dubitandum Johannem Nider istum etiam tractatum designasse, cum narrat multos dubitasse an Johanna diabolica, an divino spiritu regeretur, proindeque viros litteratissimos tractatus scripsisse. » (*Procès*, IV, 503.) CHARTULARIUM..., t. IV, num 2370, p. 515.

NOTE XLIV.

LA PUCELLE PRISE DANS LE DIOCÈSE DE SOISSONS, NON DANS CELUI DE BEAUVAIS.

(Page 514.)

Dans le récit que nous avons donné, chapitre XXV, des incidents de la sortie de Compiègne, nous avons noté soigneuse-

ment cette particularité que le territoire sur lequel la Pucelle avait été prise appartenait au diocèse de Soissons et non au diocèse de Beauvais. C'est une chose qui n'avait pas échappé au premier historien de Jeanne, Edmond Richer : il y revient à plusieurs reprises, par exemple dans ces trois passages que nous signalons à l'attention du lecteur.

Que Jeanne ait été prise en la juridiction spirituelle de l'Evêque de Beauvais, c'est, dit Richer « chose faulse et supposée : estant certain qu'elle fust prise au territoire de Compiègne qui est en la jurisdiction spirituelle de l'Evesque de Soissons. » (*Histoire de la Pucelle*, livre II, f° 8 verso.)

Au folio 14 verso, il dit encore : « N'est-ce pas (de la part de l'Évêque de Beauvais) un sacrilège dire qu'elle a esté prise en son diocèse afin de s'intrure pour juge? Or, les actes du procès, septiesme séance, font foy qu'elle a esté prise au-delà du pont de Compiègne, lequel borne le diocèse de Beauvais. »

Voici les renseignements topographiques que fournit E. Richer sur la limite exacte des deux diocèses de Beauvais et de Soissons, à Compiègne, *op. cit.*, livre I, f° 85 :

« Les actes du procès portent que Jeanne fut prise au-delà du pont de Compiègne, du costé de Picardie, c'est-à-dire tirant vers Noyon (qui est au nord de Compiègne). Ce que pour donner à entendre, faut remarquer que la rivière d'Oise arrose les murailles de Compiègne du côté du septentrion, et que le pont est hors la ville du mesme costé, faisant la séparation du diocèse de Beauvais et de Soissons : tellement que la partie du pont qui est à l'occident (ou sud-ouest, vers Venette : voir la carte du siège de Compiègne à la fin du volume) est du diocèse de Beauvais, et que l'autre partie qui est à l'orient (ou nord-est) du côté de Noyon, est du diocèse de Soissons. Donc la Pucelle ayant esté prise au-delà du pont, du costé de Picardie, vers l'orient (nord ou nord-est), et ayant eu la rivière d'Oise et le boulevard de Compiègne à l'opposite du lieu où elle fut prise, il est certain qu'elle n'estoit pas justiciable de l'Evesque de Beauvais, ainsi que tous ceux qui ont escrit en la revision du procès remarquent, chose qu'ils sçavoient très bien en ce temps-là. »

Ajoutons que ces détails sur les limites exactes des deux diocèses de Soissons et de Beauvais, E. Richer les donne comme étant de notoriété publique au temps où il écrivait son histoire de la Pucelle.

De tout cela, il s'ensuit que l'Université de Paris et P. Cauchon n'avaient à aucun titre le droit de requérir de Jean de Luxembourg qu'il livrât Jeanne à l'Evêque de Beauvais, et

que à aucun titre pareillement P. Cauchon n'était le juge ordinaire et légitime de la Pucelle.

NOTE XLV.

FORME DU PROCÈS FAIT A LA PUCELLE ET LES PROCÈS D'AUJOURD'HUI.

(Page 521.)

Le procès de la Pucelle, avons-nous dit, est un procès criminel en matière de foi, et de ceux que l'on ouvrait par *voie d'enquête*, — per viam inquisitionis, — et non à la suite d'une *accusation* précise ou d'une *dénonciation* dont les auteurs étaient tenus de se faire connaître.

Le juge ecclésiastique ouvrant spontanément de lui-même le procès par voie d'enquête, il instrumentait *ex officio*, en vertu de son *office*, qualité, devoir de juge.

Afin que le lecteur se reconnaisse facilement dans la procédure qui va se dérouler sous ses yeux, nous l'engageons à prendre pour terme de comparaison la procédure des causes criminelles en France; il verra que la différence entre les procès de nos tribunaux et les procès canoniques n'est pas si grande qu'on paraît le croire.

Chez nous, c'est d'abord le juge d'instruction qui étudie l'affaire criminelle, interroge le prévenu, les témoins et transmet son rapport ou instruction à la Chambre des mises en accusation, laquelle renvoie le prévenu devant la Cour d'assises, s'il y a lieu.

Le prévenu, devenu alors *accusé*, est interrogé de nouveau par le président de la Cour, confronté avec les témoins, chargé par le ministère public (procureur de la République), défendu par son avocat, déclaré coupable ou non par le jury après délibération, et condamné à telle peine spécifiée par la loi ou absous par le président du tribunal.

Dans les procès en matière de foi, dans celui de Jeanne en particulier, le juge *ordinaire* — l'Evêque de Beauvais ici, auquel se joint ensuite le Vice-Inquisiteur — remplit tout ensemble les fonctions de juge d'instruction, de juge de la Chambre des mises en accusation et de juge de la cause ou président de la Cour; il instruit l'affaire comme nos juges d'instruction, décide si le *prévenu* doit devenir *accusé*, fait exposer les charges de l'accusation par le promoteur qui remplit les fonctions de ministère public, entend l'avocat de l'accusé (Jeanne,

il est vrai, n'a pas eu d'avocat), délibère avec ses assesseurs sur les preuves de la culpabilité, enfin arrête et prononce la sentence. Ainsi, du commencement à la fin, nous voyons toujours le même juge. Mais les grandes lignes du procès ne diffèrent pas de celles des procès criminels d'aujourd'hui. Les différences ne portent que sur des points peu nombreux et souvent sans importance. Dans les procès en matière de foi, il n'y avait d'habitude ni divulgation, ni confrontation de témoins, pour ne pas les signaler à l'animadversion de la famille et des proches de l'accusé. La différence la plus sérieuse concerne la sentence. Il n'y avait pas alors de jury; le juge seul la décidait et la prononçait sous sa pleine responsabilité; les assesseurs n'avaient que voix consultative. Voilà pourquoi Pierre Cauchon et le vice-inquisiteur Jean Lemaître furent seuls flétris expressément par le jugement du Procès de 1456.

On pourra consulter sur la procédure suivie dans les procès criminels en matière d'hérésie, sorcellerie, etc., et par suite dans celui de la Pucelle, l'ouvrage du dominicain Nicolas Eymeric dont voici le titre.

DIRECTORIUM INQUISITORUM F. NICOLAI EYMERICI, *Ord. Prædicatorum, cum commentariis Francisci Pegnæ, sacræ theologiæ ac juris utriusque doctoris.*

Un fort volume in-4°, Romæ, MDLXXXVII.

Frère Nicolas Eymeric, qui remplit depuis 1358 les fonctions d'inquisiteur dans le royaume d'Aragon, mourut dans les dernières années du quatorzième siècle (1393). Au temps du Procès de Jeanne, son ouvrage était en pleine faveur. Nous aurons plus d'une fois à le citer, pour rectifier les erreurs et confusions dans lesquelles l'ignorance du droit canonique a fait tomber plusieurs historiens.

On pourra aussi lire avec fruit, sur le Procès de la Pucelle, les réflexions et *advertissements* d'Edmond Richer en son *Histoire manuscrite*, livre II. Nous aurons pareillement l'occasion de les citer et d'y renvoyer.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE XV. — JEANNE DANS ORLÉANS. — PRISE DE LA BASTILLE DE SAINT-LOUP.

CHAPITRE XVI. — JEANNE DANS ORLÉANS. — PRISE DES BASTILLES DES AUGUSTINS ET DES TOURELLES. — LEVÉE DU SIÈGE.

CHAPITRE XVII. — CAMPAGNE DE LA LOIRE. — PRÉPARATION DE LA CAMPAGNE.

CHAPITRE XVIII. — CAMPAGNE DE LA LOIRE. — JARGEAU. MEUNG. — BEAUGENCY. — PATAY.

CHAPITRE XIX. — LA CAMPAGNE DE REIMS. — DE GIEN A TROYES. FRÈRE RICHARD.

CHAPITRE XX. — LA CAMPAGNE DE REIMS. — LE SACRE DE CHARLES VII.

CHAPITRE XXI. — APRÈS LE SACRE. — LA MISSION DE JEANNE D'ARC.

CHAPITRE XXII. — Après le Sacre. — Campagne de l'Ile-de-France.

CHAPITRE XXIII. — L'Échec de Paris.

CHAPITRE XXIV. — DANS LA HAUTE-LOIRE. — SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER, LA CHARITÉ.

CHAPITRE XXV. — COMPIÈGNE. — SORTIE ET PRISE DE JEANNE D'ARC.

CHAPITRE XXVI. — L'AME DE JEANNE D'ARC, — CANDEUR, BON SENS, HÉROÏSME, SAINTETÉ.

CHAPITRE XXVII. — Jeanne captive. — Elle est vendue aux Anglais.

CHAPITRE XXVIII. — Jeanne au chateau de Rouen. Commencement du procès.

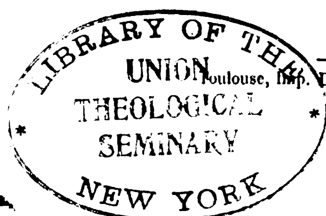
APPENDICES, NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

PLANS ET CARTES HORS TEXTE.

Plan d'Orléans (1428-29). — Carte de la campagne de la Loire. — Carte de la campagne de Reims et de l'Ile-de-France. — Carte de la campagne de la Haute-Loire. — Plan de Compiègne et carte des opérations autour de cette ville. — De Beaurevoir à Rouen.





Toulouse, Imp. Douladoure-Privat, rue St-Rome, 39. — 7392

Route de Châteaud
et du Mans.

Ruisseau de l'égoutier

Route de Pithiviers

à Paris par Gien

La Grange Cuivr
ou Bastill

romaine d'Autun

Bastille S.t Loup

Boul
de La C

R.te de Blois
Côté de la Beauce

Bastill
S.t Laur

Ile aux Bœufs

Ile Charlemagne
Boulevard

Gr
Charle

E

Boulevard du
Ch

Port de S.t Loup
ou Port du Bouchet

Route
Côté de la Sologne

PLAN D'ORLÉANS
en 1428
d'après l'Abbé DUBOIS

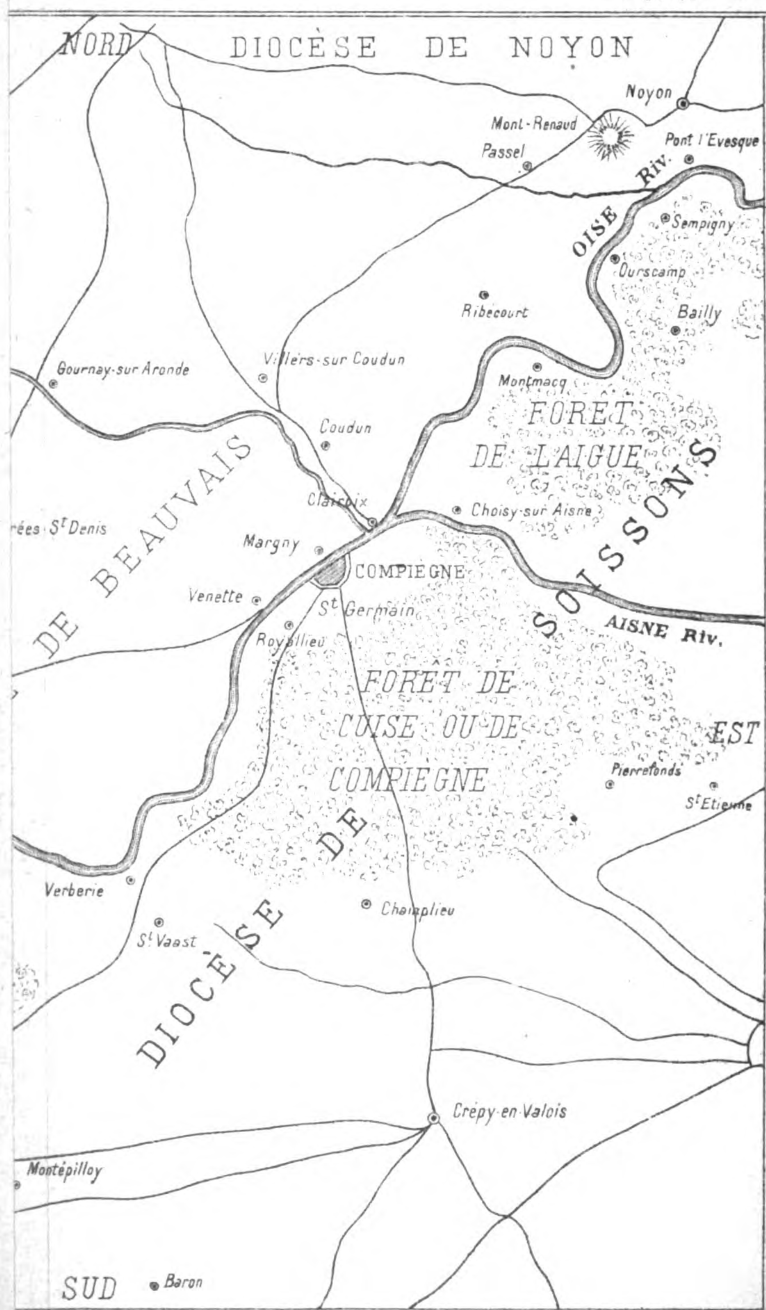
LÉGENDE

Enceinte de la Ville en 1428

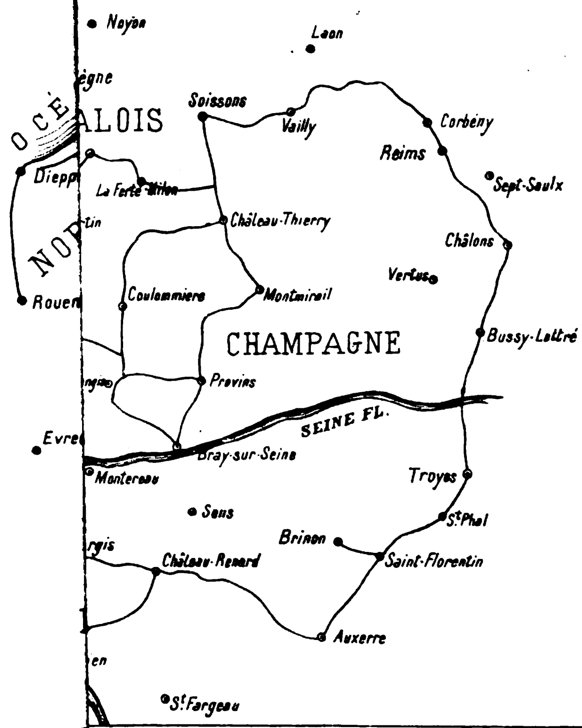
Enceinte actuelle

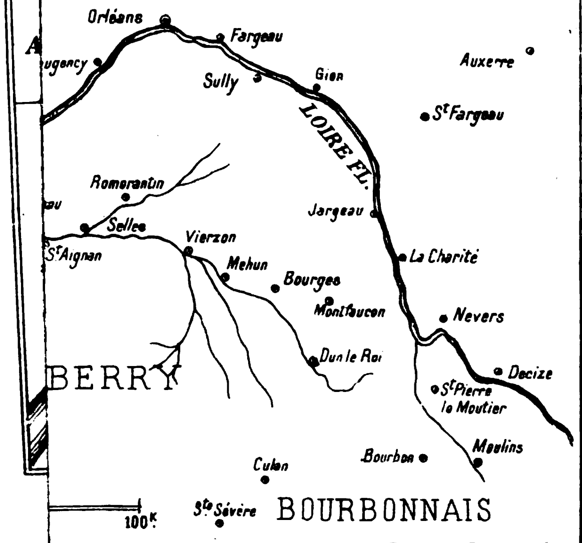
Ouvrages construits par les Anglais (Bastilles et Boulevards)

Lith Privat. Toulouse.



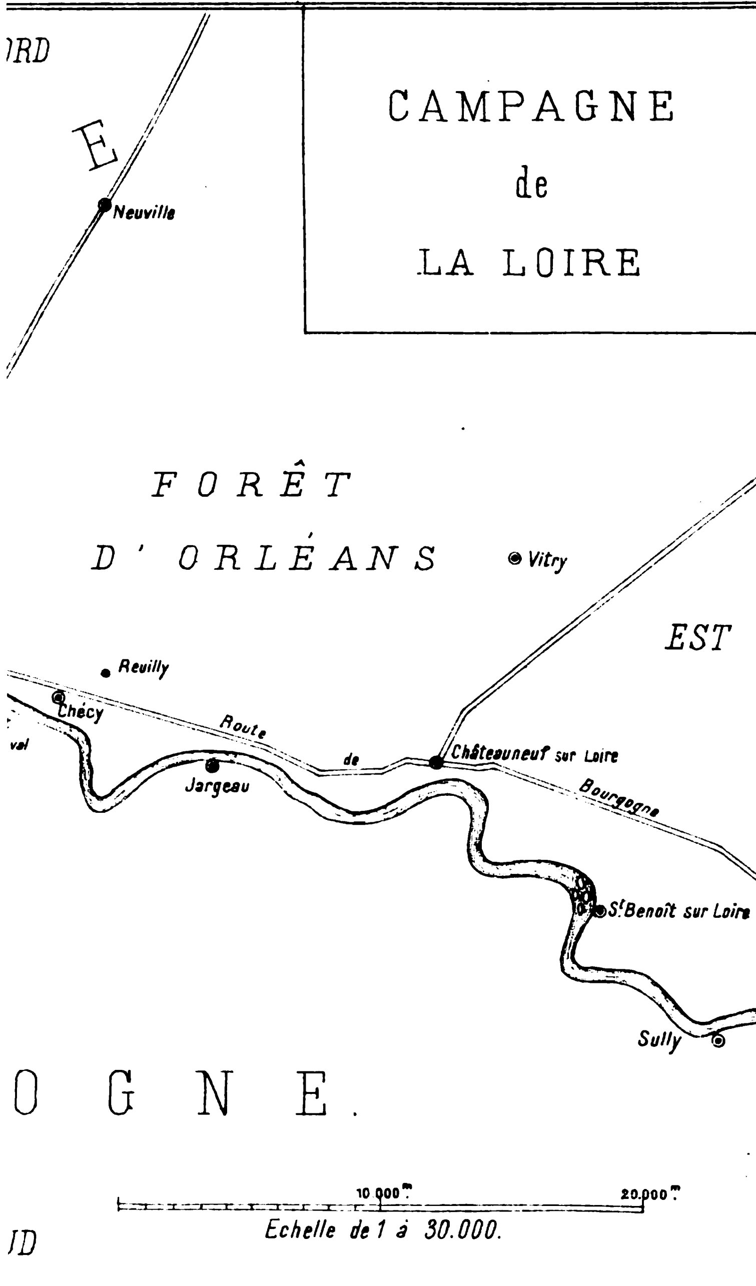
Lith. Privat, Toulouse.





Lith. Privat, Toulouse.

Pl.II.



Lith Privat. Toulouse.

PLANS

ET

CARTES HORS TEXTE

Date Loaned

DATE	ISSUED TO
[illegible] 15	